



Rapport annuel 2024



Qui sommes-nous?

La Banque CIBC (la CIBC) est une institution financière bien diversifiée et de premier plan en Amérique du Nord, résolue à créer une valeur durable pour l'ensemble de ses parties intéressées : ses clients, les membres de son équipe, les collectivités et ses actionnaires. Nous sommes animés par notre raison d'être, qui consiste à vous aider à faire de vos idées une réalité, et nous mobilisons nos ressources afin d'engendrer des changements positifs et de contribuer à la création d'un avenir plus équitable, inclusif et durable.

À l'échelle de la banque et de ses secteurs – Services bancaires personnels et PME, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs et Marchés des capitaux –, nos 48 000 employés concrétisent notre raison d'être au quotidien pour nos 14 millions de clients, tant des particuliers que des entreprises, y compris des clients institutionnels et du secteur public, au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier.

Notre stratégie

En 2024, nous avons continué à nous consacrer à concrétiser notre ambition visant à bâtir une banque relationnelle moderne qui offre à ses clients une expérience exceptionnelle et aux actionnaires, un rendement supérieur, tout en maintenant sa solidité financière, en gérant rigoureusement le risque et en faisant progresser sa culture animée par sa raison d'être. À l'avenir, nous générerons une croissance à long terme et renforcerons notre dynamisme en nous appuyant sur notre stratégie client qui englobe quatre priorités stratégiques :

- 1. Accroître nos activités liées aux clients bien nantis et à la gestion privée de patrimoine au Canada et aux États-Unis;
- 2. Élargir nos capacités au chapitre des services bancaires personnels numériques au Canada;
- 3. Offrir des canaux d'intercommunication et des services distinctifs à nos clients;
- 4. Développer et protéger notre banque et simplifier ses processus.

Faits saillants de 2024



7,2 G\$

Résultat net comme présenté



13,4 %

Rendement des capitaux propres¹



13,3 %

Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires²



7,3 G\$

Résultat net ajusté³



13,7 %

Rendement des capitaux propres ajusté³



87,6 %

Rendement total pour les actionnaires

1) Se reporter à la section Glossaire du rapport de gestion pour plus de précisions sur la composition de ces mesures financières.

2) Calculé conformément à la ligne directrice Normes des fonds propres (NFP) du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), laquelle découle du cadre normatif du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

3) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion pour plus de précisions, y compris un rapprochement quantitatif des mesures conformes aux PCGR comme présentées et du résultat net ajusté, aux pages 15 à 19.



Nous sommes animés par notre raison d'être : vous aider à faire de vos idées une réalité.

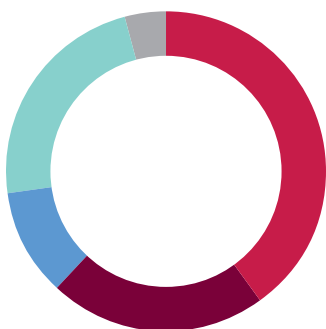
Table des matières

Rendement de 2024 en bref	
Notre engagement en matière d'ESG	i
Expérience client	v
Message du président et chef de la direction	vi
Message de la présidente du conseil d'administration	xi
Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements	xii
Rapport de gestion	1
États financiers consolidés	104
Notes des états financiers consolidés	117
Revue trimestrielle	188
Revue statistique des dix dernières années	190
Renseignements destinés aux actionnaires	193

Rendement de 2024 en bref



Composition des activités (en % des produits comme présentés)



40 %

Services bancaires
personnels et PME,
région du Canada

22 %

Groupe Entreprises
et Gestion des
avoirs, région
du Canada

11 %

Groupe Entreprises
et Gestion des
avoirs, région
des États-Unis

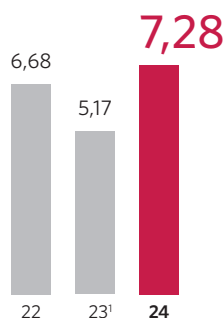
23 %

Marchés des
capitaux et Services
financiers directs

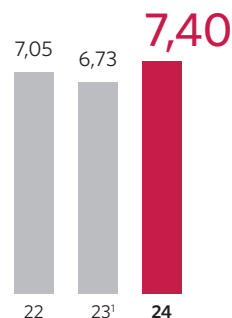
4 %

Siège social
et autres

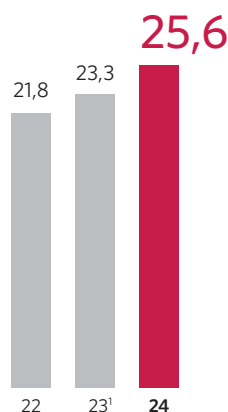
Résultat par action comme présenté¹ (\$)



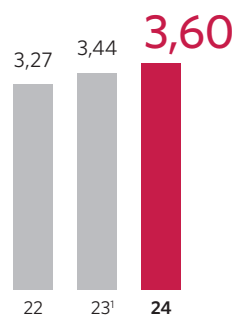
Résultat par action ajusté^{1,2} (\$)



Produits comme présentés (en milliards de dollars)



Dividende (\$/action)



1) Certaines informations de 2023 ont été retraitées pour refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

2) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion pour plus de précisions et un rapprochement des résultats comme présentés et des résultats ajustés, s'il y a lieu.

Points saillants financiers

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024	2023 ¹
Résultats financiers		
Produits	25,6	23,3
Dotation à la provision pour pertes sur créances	2,0	2,0
Charges	14,4	14,3
Résultat net, comme présenté/ajusté ²	7,2/7,3	5,0/6,5
Résultat avant impôt et provisions ajusté ²	11,3	10,2
Mesures financières (%)		
Coefficient d'efficacité comme présenté ³ /ajusté ²	56,4/55,8	61,5/56,4
Rendement des capitaux propres (RCP) applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté ³ /ajusté ²	13,4/13,7	10,3/13,4
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen ^{3, 4}	1,47	1,49
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen (exclusion faite des activités de négociation) ⁵	1,79	1,66
Rendement total pour les actionnaires	87,6	(15,9)
Renseignements sur les actions ordinaires		
Résultat dilué par action comme présenté/ajusté ²	7,28/7,40	5,17/6,73
Capitalisation boursière	82,1	45,5
Dividendes (en %)		
Rendement des actions	4,1	7,0
Ratio de versement de dividendes comme présenté ³ /ajusté ²	49,4/48,5	66,5/51,1
Résultat net des unités d'exploitation stratégiques		
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	2,7	2,4
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	1,9	1,9
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	0,5	0,4
Marchés des capitaux et Services financiers directs	2,0	2,0

Grille de pointage des mesures financières pour 2024

	Cible à moyen terme	Résultats comme présentés	Résultats ajustés ²
Croissance du résultat dilué par action	Croissance annuelle de 7 % à 10 % ^{6, 7}	TCAC ⁸ sur 3 ans = 1,5 % TCAC ⁸ sur 5 ans = 5,4 %	TCAC sur 3 ans = 0,8 % TCAC sur 5 ans = 4,4 %
Rendement des capitaux propres (RCP) ²	Au moins 16 % ^{6, 7, 9}	Moyenne sur 3 ans = 12,6 % Moyenne sur 5 ans = 12,8 %	Moyenne sur 3 ans = 13,9 % Moyenne sur 5 ans = 14,0 %
Levier d'exploitation ²	Positif ^{6, 7}	Moyenne sur 3 ans = 0,7 % Moyenne sur 5 ans = 0,7 %	Moyenne sur 3 ans = 0,1 % Moyenne sur 5 ans = 0,1 %
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	Solide réserve par rapport aux exigences réglementaires	13,3 %	
Ratio de versement de dividendes ²	De 40 % à 50 % ^{6, 7}	Moyenne sur 3 ans = 54,9 % Moyenne sur 5 ans = 55,4 %	Moyenne sur 3 ans = 48,6 % Moyenne sur 5 ans = 49,2 %
Rendement total pour les actionnaires	Surpasser le rendement de l'indice composé S&P/TSX des banques sur une période mobile de trois et cinq exercices		3 ans 5 ans
		CIBC : Indice des banques :	36,4 % 102,9 % 21,9 % 63,8 %

- 1) Certaines informations de 2023 ont été retraitées pour refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.
- 2) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion pour plus de précisions, y compris un rapprochement quantitatif des mesures conformes aux PCGR comme présentées et du résultat net ajusté, aux pages 15 à 19, et du résultat avant impôt et provisions ajusté, à la page 20.
- 3) Se reporter à la section Glossaire du rapport de gestion pour plus de précisions sur la composition de ces mesures financières.
- 4) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.
- 5) La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen (exclusion faite des activités de négociation) correspond au total des produits nets d'intérêts moins les produits nets d'intérêts tirés des activités de négociation compte non tenu de l'ajustement sur une BIE qui y est inclus, divisé par le total de l'actif productif d'intérêts moyen moins l'actif productif d'intérêts moyen détenu aux fins des activités de négociation. Se reporter à la section Glossaire du rapport de gestion pour plus de précisions.
- 6) Fondés sur les mesures ajustées. Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion pour plus de précisions et un rapprochement des résultats comme présentés et des résultats ajustés, s'il y a lieu.
- 7) Les cibles à moyen terme s'entendent de celles qui sont établies pour le cycle en cours. Se reporter à la section Vue d'ensemble du rapport de gestion pour plus de précisions.
- 8) Le taux de croissance annuel composé (TCAC) sur trois ans est calculé pour la période de 2021 à 2024, et le TCAC sur cinq ans, pour la période de 2019 à 2024.
- 9) À compter de 2025, la cible de RCP ajusté a été revue pour se situer dans une fourchette de 15 % et plus pour toute la durée du cycle.

À la CIBC, nous imaginons
un monde meilleur.
Plus équitable.
Plus inclusif.
Plus durable.
Où nous pouvons aider chacun
à atteindre ses objectifs.

Notre stratégie environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) s'appuie sur nos antécédents en matière de gérance des facteurs ESG.



Renforcer l'intégrité et la confiance

Nous agissons avec intégrité et transparence pour préserver la confiance que les clients nous accordent.



Tirer parti de l'intelligence artificielle (IA) digne de confiance

Bien que nous utilisions l'IA traditionnelle depuis des décennies, nous développons à l'heure actuelle nos capacités d'IA générative pour les appliquer à des domaines clés de nos activités afin de permettre à notre équipe d'en faire plus pour nos clients. À mesure que le rythme de l'adoption s'accélère, notre banque demeure à l'avant-garde et évalue les meilleures façons de tirer parti de l'IA grâce au lancement de nombre de projets pilotes et de cas d'utilisation au cours de la dernière année, y compris des outils pour aider les membres de l'équipe de première ligne à avoir accès plus efficacement à l'information sur nos produits et services.

Alors que nous adoptons une approche réfléchie de déploiement des outils propulsés par l'IA à l'échelle de notre banque, nous continuons à le faire en nous appuyant sur la responsabilité et la confiance, guidés par les Principes d'IA digne de confiance de la Banque CIBC et par le Cadre de gestion du risque de la CIBC.

En 2024, nous avons élaboré un nouveau cadre de gestion de l'IA d'entreprise et le rendons opérationnel à l'échelle de l'entreprise. Notre objectif est d'élaborer, au moyen de ce cadre, les principes, les structures et les exigences de gouvernance requis pour veiller à ce que la CIBC gère les solutions d'IA de façon appropriée tout au long du cycle de vie de l'IA, tout en faisant la promotion de l'innovation et de la prise de décisions efficace au sein de l'entreprise. Nous avons également mis sur pied un Bureau de gouvernance de l'IA de l'entreprise qui a pour fonction d'agir à titre de groupe de contrôle et de fonction de surveillance pour veiller à la conformité et à une gestion saine des risques liés à l'IA à l'échelle de l'organisation et protéger les intérêts des parties intéressées.

Recherche et innovation en IA et développement des talents

Notre banque s'engage à être à l'avant-garde des avancées en matière d'IA tout en respectant son cadre de gouvernance bonifié. Nous sommes en lien avec des organisations de premier plan dans ce nouveau domaine qui se concentrent sur la recherche et les meilleures pratiques du secteur au chapitre de l'utilisation de l'IA. Nous collaborons notamment avec Creative Destruction Lab pour explorer les nouvelles possibilités offertes par l'IA au sein de notre banque au profit des parties intéressées.

Le succès de l'adoption de l'IA dépend essentiellement de l'attention que nous accordons au développement d'une main-d'œuvre compétente et adaptable, tant par le perfectionnement des compétences de nos employés que par le recrutement de nouveaux talents qualifiés. Cette année, nous avons renforcé notre relation avec l'Institut Vecteur afin de favoriser le perfectionnement professionnel des membres de l'équipe de la CIBC grâce à des conseils continus et à un apprentissage technique. Nous avons également entamé le processus de recrutement de plus de 200 spécialistes des données et de l'IA pour opérationnaliser l'IA à grande échelle afin d'améliorer l'expérience des clients et des membres de l'équipe, et nous continuons d'élaborer le cadre de gouvernance et les lignes directrices en vertu desquels nous exploitons l'IA.

Nous avons également une incidence à ce chapitre grâce à notre partenariat de longue date avec le Centre de la découverte MaRS. La plus récente édition de la série de défis de conception inclusive, un ensemble de quatre grands défis distincts visant à surmonter les obstacles à l'emploi auxquels font face les personnes ayant un handicap, mettait l'accent sur les biais liés à l'IA dans les pratiques de recrutement et leur incidence disproportionnée pour les personnes handicapées.

Renforcer la cybersécurité

Nous actualisons continuellement notre stratégie de cybersécurité pour renforcer nos défenses, nous adapter aux menaces en constante évolution, protéger nos clients contre les fraudes, atténuer les risques liés aux tiers et améliorer la résilience opérationnelle de la CIBC. En 2024, nous avons poursuivi nos investissements massifs visant à rehausser nos processus de sécurité, y compris l'élargissement des contrôles des accès et la migration vers des solutions modernes, comme de solides solutions logicielles d'authentification et d'infonuagique, afin de bonifier notre programme et nos capacités de cybersécurité. Nous exerçons une surveillance rigoureuse des systèmes et des réseaux et habilitons les employés de la CIBC en leur permettant d'acquérir des connaissances en cybersécurité par le biais de notre programme de sensibilisation à la sécurité. Pour continuer de vérifier notre résilience et notre état de préparation en matière de lutte contre les menaces de sécurité, nous menons également des tests de cybersécurité rigoureux et mettons en application les leçons que nous en tirons dans notre programme.

Améliorer la communication et la transparence de l'information

La CIBC s'efforce de promouvoir l'adoption des obligations futures en matière d'information ESG. En vue de cette adoption, nous avons mis sur pied un programme d'entreprise qui reposera sur la responsabilisation des membres de la haute direction. Le programme est régi par un comité de direction, auquel participeront les groupes ESG d'entreprise, Finance, Gestion mondiale du risque opérationnel, Technologie, Infrastructure et innovation, Transformation de la main-d'œuvre et Conformité, en vue de l'adoption de la réglementation relative à la présentation de l'information ESG.



GLOBAL
TRANSACTION
BANKING INNOVATION
AWARDS 2024

La CIBC a remporté le prix technologique dans la catégorie de la meilleure initiative alimentée par l'IA générative dans le cadre des prix Global Transaction Banking Innovation Awards de 2024 décernés par *The Digital Banker* en reconnaissance de son travail transformationnel dans le cadre de son projet pilote d'IA générative entourant le Centre de connaissances.

Ouverture de possibilités

Nous collaborons à la création de collectivités équitables et résilientes où chacun peut concrétiser ses ambitions.



En s'appuyant sur leur riche tradition qui consiste à redonner aux collectivités, la CIBC et la Fondation CIBC visent à devenir les chefs de file de la promotion de l'inclusion économique et financière, en particulier celle des personnes handicapées, des peuples autochtones et des membres de la communauté noire.

Pour contribuer à donner aux jeunes de ces communautés prioritaires un plus grand accès à des possibilités, la CIBC a créé des prix et des bourses leur procurant un soutien financier qui seront remis dans plusieurs institutions postsecondaires canadiennes, y compris le CIBC Co-Op Student Award for Equity and Excellence qui est remis aux étudiants de la Ted Rogers School of Management de l'Université métropolitaine de Toronto. Ce prix fournit un soutien financier aux étudiants de la communauté noire et des peuples autochtones ainsi qu'aux étudiants vivant avec un handicap.

La CIBC continue de réaliser des progrès importants au chapitre de sa feuille de route quinquennale de l'accessibilité, dont la responsabilité revient à son Comité d'action sur l'accessibilité qui fait la promotion de l'accessibilité à l'échelle de la banque, et dont les cadres responsables doivent communiquer les progrès réalisés au Conseil des leaders de l'inclusion, présidé par le chef de la direction de la CIBC. Nous continuons de démontrer notre leadership communautaire grâce à divers événements, y compris la Conférence sur l'innovation en matière d'accessibilité, qui ont lieu dans le cadre du Mois de sensibilisation à l'emploi des personnes handicapées. Nous avons également lancé un nouveau cours en ligne pour les employés afin de les sensibiliser davantage aux interactions inclusives avec les clients et les membres de l'équipe en situation de handicap et de renforcer leur confiance dans leur capacité d'interagir de façon inclusive.

En 2024, la CIBC a harmonisé sa stratégie philanthropique aux États-Unis et au Canada en offrant aux employés américains un accès à sa plateforme de dons et en organisant des événements à Chicago à l'occasion de la Journée du miracle. La Fondation CIBC s'est également engagée à verser ses premières subventions à des organisations américaines axées sur l'inclusion économique et financière.

Soutenir l'inclusion et la prospérité économique pour tous

Nous avons poursuivi le développement de nos collectivités aux États-Unis en mettant l'accent sur le logement abordable. En 2024, la CIBC a financé des projets totalisant 123 M\$ US grâce auxquels 500 unités de logement abordable ont été construites aux États-Unis, principalement dans le Midwest, en vertu de la loi américaine intitulée *Community Reinvestment Act* visant l'aménagement de logements à l'intention des collectivités à revenu faible ou modeste.

Réitérant notre engagement à soutenir l'aménagement d'ensembles résidentiels dans les collectivités des Premières Nations, nous continuons de bonifier notre programme de prêts résidentiels pour Autochtones. En 2024, nous avons conclu des partenariats avec six Premières Nations au Canada et avons autorisé des prêts résidentiels totalisant 34,5 M\$.

Reconnaissant que les métiers spécialisés jouent un rôle essentiel dans la croissance et la prospérité économiques au Canada et que les professionnels des métiers spécialisés contribuent à l'agrandissement et à la modernisation des infrastructures du pays, la CIBC a lancé les premiers produits bancaires du genre pour les étudiants et les apprentis de métiers spécialisés en leur offrant gratuitement des services bancaires courants. La CIBC s'engage également à verser plus de 250 000 \$ en bourses aux étudiants de l'Institut de technologie du sud de l'Alberta, de l'Institut de technologie du nord de l'Alberta et du Skilled Trades College of Canada qui envisagent faire carrière dans un métier spécialisé.

Dans le cadre de notre engagement à éliminer les obstacles à l'accès pour les nouveaux arrivants et à leur faciliter la vie, la CIBC a lancé une application de demande groupée de carte de crédit et de compte de dépôt pour les nouveaux arrivants au Canada. Grâce à cette application deux pour un, les nouveaux arrivants au pays peuvent désormais faire une seule demande en ligne de deux produits financiers, ce qui accélère et facilite la prise de décisions clés en matière de transactions bancaires et contribue à améliorer le processus de règlement.



PAIR SILVER
PARTNERSHIP ACCREDITATION
IN INDIGENOUS RELATIONS

La CIBC a reçu la certification Argent dans le cadre du programme Accréditation de partenariat en relations autochtones (PAIR) du Conseil canadien pour le commerce autochtone. Ce processus de certification pluriannuel reconnaît les organisations qui ont établi des relations de travail solides et continues qui créent de la richesse pour les entreprises et les collectivités autochtones. La certification PAIR argent constitue une reconnaissance du dévouement de longue date de la CIBC à l'égard de la réconciliation économique.



La CIBC a reçu le prix de la Réconciliation avec les peuples autochtones et le prix de l'innovation dans le contexte des Prix de réalisation pour l'équité en emploi (PREE) de 2024 organisés par le ministre du Travail et des Aînés pour une deuxième année d'affilée.

Accélérer la lutte contre les changements climatiques

Nous appuyons l'élaboration de solutions de lutte contre les changements climatiques pour favoriser la transition vers un avenir durable et à faibles émissions de carbone.



L'atteinte des objectifs collectifs de la CIBC en matière de durabilité exige que des changements soient apportés à l'ensemble du secteur grâce à la collaboration et au partenariat. En plus de soutenir directement ses clients, la CIBC intègre davantage de considérations climatiques à sa stratégie d'entreprise et à sa gestion du risque, progressant vers l'atteinte de son objectif de carboneutralité. Nous concluons des partenariats avec les participants à l'écosystème élargi afin de mobiliser des capitaux et de regrouper des experts, et de faire progresser le débat sur la transition énergétique.

Aider nos clients à promouvoir la gérance environnementale et la durabilité

Nous avons développé des activités solides et en croissance misant sur les énergies renouvelables afin d'offrir à nos clients des conseils d'expert, des capitaux et un accès aux marchés des capitaux. Des mandats en matière de conseils et d'activités de financement réalisés pour le compte de clients stratégiques nous ont permis d'arriver à ce résultat.

Tirant parti de sa présence mondiale, la CIBC a agi à titre de conseiller financier, d'agent de placement, de responsable des registres et de syndicaire chef de file mandaté pour Ventient Energy, qui figure parmi les plus grands producteurs indépendants d'énergie renouvelable d'Europe, dans le cadre d'un refinancement de 2,6 G€, ce qui représente l'une des opérations de refinancement structuré d'énergie éolienne sur terre les plus importantes à l'échelle mondiale à la date de l'opération.

La CIBC a également agi à titre de seul coordonnateur du montage de prêts écologiques, de seul responsable des registres et d'agent administratif pour l'octroi d'un prêt écologique de 654 M\$ US¹ à l'appui du projet Eland 2 Solar-plus-Storage. Arevon est une société nord-américaine d'énergie solaire, et le projet d'énergie solaire de 374 mégawatts (MW) en courant continu combiné au stockage de 150 MW/600 mégawattheures d'énergie solaire représentait l'une des centrales d'énergie les plus importantes du portefeuille de la société à la date de l'opération.

La CIBC est devenue la première institution financière à déployer des capitaux aux termes du programme pilote de garantie de financement durable d'Exportation et développement Canada. Aux termes de ce programme, Wolf Midstream a conclu avec succès sa première facilité de prêts à terme de 200 M\$. Le produit de la facilité de Wolf Midstream sera affecté à des projets de transport et de séquestration du carbone à l'appui de la décarbonation industrielle.

En outre, la CIBC a agi à titre de seul conseiller en structuration pour le gouvernement du Canada à l'égard de son Cadre des obligations vertes mis à jour, une étape importante du renforcement du marché canadien de la finance durable. Pour tenir compte de la récente évolution de la finance durable et du leadership du Canada en matière de production d'énergie nucléaire, le Canada a été l'un des premiers emprunteurs souverains à inclure l'énergie nucléaire dans son Cadre des obligations vertes, faisant en sorte que les dépenses écologiques nucléaires deviennent admissibles aux fins de l'utilisation du produit conformément au Cadre des obligations vertes.

Dans le cadre de l'engagement de financement annoncé en 2021 par la CIBC, cette dernière a affecté près de la moitié de son engagement de 100 M\$ au financement des investissements dans des secteurs comme les technologies à faibles émissions de carbone, les carburants à faible teneur en carbone, le stockage d'énergie et l'hydrogène.

Notre banque a organisé deux sommets importants pour inciter les parties intéressées à participer à des débats critiques sur la transition énergétique. Dans le cadre du tout premier sommet sur l'électrification, des groupes d'experts ont partagé des informations sur les progrès réalisés en matière d'électrification en Europe et en Amérique du Nord, mettant en lumière les possibilités de faire la transition vers l'électricité propre. Dans le cadre du deuxième sommet sur le carbone, l'accent était mis sur l'évolution des marchés du carbone et leur lien avec la transition énergétique. Le sommet a regroupé des délégués canadiens et internationaux d'entreprises poursuivant leur parcours vers la carboneutralité, de promoteurs de projets liés au carbone, de technologues, de décideurs et de spécialistes en matière de répartition du capital.



La CIBC s'est classée au troisième rang dans la catégorie Financement de projet d'énergies renouvelables en Amérique du Nord d'IJGlobal².

Notre objectif de carboneutralité

Nous avons pour objectif de générer zéro émission nette de gaz à effet de serre (GES) associée à nos activités d'exploitation et de financement d'ici 2050³. Outre nos cibles provisoires de 2030 pour nos portefeuilles de pétrole et de gaz et de production d'électricité, nous avons établi une cible provisoire de carboneutralité pour notre portefeuille de fabrication automobile. Nous continuerons de faire le suivi de notre performance et publierons les progrès réalisés au chapitre des cibles provisoires de carboneutralité d'ici 2030 pour les émissions financées liées à ces trois secteurs.

À l'appui de l'opérationnalisation de notre ambition zéro émission nette et d'une planification d'entreprise éclairée, nous faisons évoluer la planification de la transition climatique. Pour ce faire, nous devons évaluer les objectifs et les mesures adoptés par nos clients au chapitre de la transition énergétique et leur engagement continu à fournir des informations sur leurs plans et les progrès réalisés. Grâce à ces informations, nous serons plus à même d'offrir à nos clients des solutions leur permettant d'atteindre leurs objectifs communs.



La CIBC a été désignée en 2024 par le magazine *Global Finance* à titre de meilleure banque d'investissement au Canada, de meilleure banque pour la structuration d'obligations vertes à l'échelle mondiale, de meilleure banque pour la structuration d'obligations durables à l'échelle mondiale, de meilleure banque pour le financement d'infrastructures durables en Amérique du Nord, de meilleure banque pour le financement de projets durables en Amérique du Nord et de meilleure banque pour les prêts liés à la transition et à la durabilité en Amérique du Nord.

1) Les montants indiqués représentent la valeur totale de l'opération. Le cas échéant, la CIBC fait partie d'un syndicat de prêteurs.

2) Du 1^{er} janvier au 31 octobre 2024.

3) Les activités de financement comprises dans notre objectif de carboneutralité se rapportent aux secteurs spécifiques et à leurs limites, où nous avons fixé des cibles provisoires, et incluent nos engagements de prêt et facilités de financement, ce qui correspond à la part de la CIBC de l'affectation économique réelle en ce qui a trait à la prise ferme sur les marchés des titres de participation et sur les marchés des titres de créance, le cas échéant. Se reporter à la page Durabilité de notre site www.cibc.com/francais pour plus de précisions sur notre approche en matière de carboneutralité.

Expérience client

Nous aspirons à devenir, à l'échelle de la banque, le conseiller de confiance de nos clients et à les aider à faire de leurs idées une réalité. En 2024, nous avons continué de bonifier leur expérience en prenant connaissance de leurs commentaires pour nous en inspirer, en facilitant leurs opérations bancaires, en améliorant leur expérience numérique et en approfondissant nos relations avec eux. Voici quelques-unes des nombreuses initiatives qui permettent à nos clients de concrétiser leurs idées.

Des expériences distinctives à l'intention des clients de Service

Impérial CIBC : Nous cherchons sans cesse à améliorer notre proposition de valeur à l'intention de nos clients grâce à des offres exclusives et à des partenariats susceptibles de cimenter nos relations avec eux. Nous nous assurons tout particulièrement qu'ils bénéficient des offres appropriées et nous créons des expériences personnalisées destinées à mobiliser les clients de segments clés grâce à des interactions régulières, pertinentes et personnalisées qui ont de la valeur pour eux et qui rehaussent l'expérience de services bancaires de nos clients bien nantis.

De l'information, des conseils et une planification financière

sur mesure : Nous continuons d'aider nos clients à gérer leurs finances en toute simplicité. Plus de 645 000 clients ont eu recours à notre outil Plani Intelli CIBC depuis son lancement l'an passé pour obtenir de l'information sur leurs habitudes de dépenses en temps opportun et faciliter le suivi et la gestion de leurs objectifs. Nos spécialistes en services financiers ont de surcroît aidé 398 000 ménages à élaborer un plan financier personnalisé par le truchement de notre plateforme d'établissement des objectifs Pro-objectifs CIBC. Nous continuons d'observer une hausse des notes de satisfaction des clients qui utilisent les outils que nous mettons à leur disposition pour les aider à concrétiser leurs idées.

Un guichet libre-service numérique convivial pour les nouveaux

arrivants : Nous avons bonifié notre offre dans le cadre du Programme Nouveaux arrivants au Canada en procédant au lancement du programme Arrivée Intelli CIBC pour aider ces clients à ouvrir un compte de dépôt CIBC en à peine 10 minutes. Une fois ce compte créé, les clients peuvent déposer des fonds directement dans leur compte avant d'arriver au pays pour les avoir à disposition dès qu'ils seront au Canada. Faire ce grand saut est une étape difficile pour les clients, c'est pourquoi la CIBC s'efforce de faciliter l'ouverture de comptes bancaires et de comptes de cartes de crédit.

Une expérience harmonieuse pour notre clientèle étudiante :

Nous avons lancé le Forfait vie étudiante intense CIBC, une offre exclusivement numérique qui permet aux étudiants canadiens et internationaux à temps plein de présenter une seule demande pour leurs besoins essentiels en matière de services bancaires en moins de 15 minutes. Il s'agit d'une des nombreuses solutions que nous leur offrons pour faciliter leurs opérations bancaires.

«

Grâce à l'aide de mon conseiller, je suis plus confiante à l'égard de mes finances. J'ai été en mesure de revoir le style d'emploi qui m'intéresse, ce qui fait que je travaille vraiment à mon compte maintenant. »

Shelley, cliente de la CIBC



«

Conformément à notre stratégie qui s'appuie notamment sur le fait que nous voulons croître au même rythme que nos clients, nous avons besoin d'une banque qui sera également disposée à avancer de pair avec nous. La CIBC a pris le temps de comprendre ce qui caractérise notre entreprise. Les relations sont prioritaires pour nous. Nous apprécions le fait que la CIBC est prête et résolue à nouer un lien avec nous. »

Rick Organ, client de la CIBC et chef de la direction de Hynes Industries



«

Nous avons utilisé toutes nos économies pour emménager au Canada et nous ne savions pas trop à quoi ressemblerait notre vie à notre arrivée. Shiella m'a apporté son aide et m'a tout expliqué sur les finances dès que j'ai mis les pieds au pays. Grâce à la CIBC, nous sommes tous au Canada et ne serons plus séparés. »

Lore T., cliente de la CIBC



Message du président et chef de la direction

L'excellente performance de la CIBC en 2024 reflète l'engagement de tous les membres de notre équipe à exécuter notre stratégie, à œuvrer pour nos parties intéressées et à incarner notre raison d'être, pour vous aider à faire de vos idées une réalité.

Nos activités ont dégagé de très bons résultats cette année. Nous avons généré un levier d'exploitation positif, renforcé la solidité de nos fonds propres et inscrit des produits et un résultat net records. Nos scores de l'expérience client ont à nouveau augmenté cette année et témoignent de la solidité de notre équipe et des relations que nous continuons d'entretenir avec nos clients.

Nous avons aidé nos clients à créer et à faire croître des entreprises par-delà les frontières, à surmonter les défis économiques, à payer les études de leurs enfants et à épargner en vue de la retraite. Lorsqu'ils avaient besoin de nous, nous étions là. Les relations étroites établies avec la clientèle dans l'ensemble de nos activités constituent la pierre angulaire de nos résultats dans l'immédiat et pour les années à venir.

Notre constance s'appuie sur une stratégie claire et une mise en œuvre rigoureuse

L'excellente performance que nous affichons cette année repose sur la mise en œuvre rigoureuse et systématique de notre stratégie par tous les membres de notre équipe. Nous avons élaboré un plan de croissance axé sur la clientèle en affectant nos ressources et nos talents aux secteurs que nous jugeons les plus porteurs de possibilités selon nos principaux atouts. Nous continuons de prioriser la croissance interne et l'approfondissement des relations en misant sur notre plateforme distinctive et notre culture connectée.

Et les résultats sont éloquent!

«

Notre banque attire de nouveaux clients, approfondit ses relations avec la clientèle actuelle et tire parti des possibilités de croissance dans l'ensemble de ses principales plateformes géographiques. »

Victor G. Dodig

Président et chef de la direction

Notre banque attire de nouveaux clients, approfondit ses relations avec la clientèle actuelle et tire parti des possibilités de croissance dans l'ensemble de ses principales plateformes géographiques, tout en faisant preuve de rigueur dans la mise en œuvre de sa stratégie et en assurant une gestion prudente de ses activités dans un contexte économique plus changeant.

En 2024, ces efforts ont permis à notre banque de déclarer un résultat de 7,2 G\$, ou 7,28 \$ par action, et un résultat de 7,3 G\$, ou 7,40 \$ par action, sur une base ajustée¹. Les produits se sont chiffrés à 25,6 G\$ et le résultat avant impôt et provisions ajusté¹, à 11,33 G\$, ce qui représente des hausses respectivement de 10 % et 11 %, par rapport à l'exercice précédent.

Nous avons renforcé avec succès nos fonds propres, et notre ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires s'établit à 13,3 %.



¹) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion pour plus de précisions et un rapprochement des résultats comme présentés et des résultats ajustés, s'il y a lieu.

Produits par secteur d'activité en 2024



10,2 G\$

Services bancaires personnels
et PME, région du Canada



5,7 G\$

Groupe Entreprises et Gestion
des avoirs, région du Canada



2,8 G\$

Groupe Entreprises et Gestion
des avoirs, région des États-Unis



5,8 G\$

Marchés des capitaux et
Services financiers directs



Notre solide performance au chapitre du crédit et l'accroissement continu de nos marges découlent directement de notre stratégie client. Depuis de nombreuses années, nous investissons dans l'établissement de relations solides avec nos clients, lesquels apprécient la valeur générée par les membres de notre équipe.

Ces résultats s'appuient sur notre capacité d'exécution à l'égard des quatre piliers de notre stratégie. Nous renforçons avec succès nos relations dans les segments de la clientèle bien nantie et de la gestion privée de patrimoine en investissant dans nos équipes et en mettant l'accent sur les conseils.

Nous continuons d'investir dans nos plateformes numériques, et nous pouvons ainsi offrir une excellente expérience à la clientèle. Nous faisons de plus en plus affaire avec des clients qui privilégient l'utilisation de canaux libre-service pour interagir avec nos marques CIBC et Simplii. L'interconnexion étroite entre Services aux entreprises et Marchés des capitaux s'avère fructueuse pour la croissance dans des segments clés. Enfin, dans le but de développer et de protéger notre banque et de simplifier ses processus, nous réalisons des avancées dans divers domaines, comme l'IA générative, tout en continuant d'investir dans nos talents et nos plateformes technologiques.

Nos services aux consommateurs canadiens sont en plein essor

Nos services aux consommateurs canadiens ont affiché un dynamisme remarquable. Au cours des douze derniers mois, nous avons accueilli plus de 613 000 nouveaux clients nets sur l'ensemble des plateformes de services aux consommateurs canadiens, et la progression a été particulièrement robuste auprès de la population étudiante et des nouveaux arrivants au Canada, deux segments clés pour notre croissance future. Afin de poursuivre sur cette lancée, nous avons élargi notre gamme de produits et services, notamment en étant les premiers sur le marché à offrir un forfait bancaire destiné aux Canadiens faisant carrière dans les métiers spécialisés.

Notre offre de Service Impérial continue de prospérer, car nous avons investi dans notre technologie et notre équipe afin de tenir compte des importantes possibilités de croissance existant dans le segment de la clientèle bien nantie.

Nous avons apporté de nombreuses améliorations à nos produits et services en 2024. Depuis le lancement de notre outil Plani Intelli CIBC l'an dernier, plus de 645 000 clients l'ont utilisé pour gérer leurs objectifs et surveiller leurs habitudes de consommation. À ce nombre s'ajoutent plus de 398 000 ménages qui ont fait des plans avec l'aide de nos conseillers et de l'outil Pro-objectifs CIBC.

Le succès de nos services numériques est manifeste. La part des interactions numériques a atteint 87 %, ce qui en dit long sur l'importance des canaux numériques robustes que nous avons mis en place, et 38 % des nouveaux produits ont été offerts à nos clients par le biais des canaux numériques.

«

Nous avons maintenu nos importants investissements dans les talents pour renforcer notre équipe, ainsi que dans les technologies pour tirer parti de nouvelles avancées dans des domaines comme l'IA et le numérique afin d'offrir davantage de services à nos clients. »

Répondre aux besoins de nos clients au sein de l'économie privée en Amérique du Nord à toutes les étapes de leur vie

La collaboration entre les équipes de Groupe Entreprises et de Gestion des avoirs au Canada et aux États-Unis nous permet de mieux répondre aux besoins de nos clients, notamment les entrepreneurs et les propriétaires d'entreprise, et ce, à toutes les étapes de leur vie.

Au Canada, en raison du contexte économique plus changeant, nous avons adopté pour Groupe Entreprises une stratégie de croissance prudente qui a eu pour effet de ralentir la croissance du chiffre d'affaires en 2024. Cependant, en nous concentrant sur les clients et les secteurs que nous connaissons bien et en maintenant une qualité du crédit élevée, nous avons créé des conditions qui nous permettront de générer plus rapidement une croissance de grande qualité à mesure que les conditions s'amélioreront.

Nos activités de Gestion des avoirs ont continué de progresser en 2024. Nos biens administrés ont affiché une croissance de 30 % d'une année à l'autre. En 2024, nous nous sommes classés au premier rang des six grandes banques canadiennes au chapitre des ventes de fonds communs de placement à long terme en 2024, ce qui témoigne de la qualité de nos activités de gestion d'actifs et de la force de nos canaux de distribution axés sur la prestation de services-conseils.



Aux États-Unis, nous continuons d'étendre nos activités dans des secteurs et des régions qui sont prospères et bien positionnés pour l'avenir. Dans Groupe Entreprises, nous avons opéré une transition réussie au sein de notre portefeuille, réduisant l'importance des immeubles de bureaux dans notre secteur de l'immobilier commercial, tout en mettant davantage l'accent sur nos secteurs commerciaux et industriels. Notre présence dans les marchés en plein essor de la Floride, du Texas et de la Californie nous met en bonne position pour tirer parti des possibilités à court et à long terme. Nos activités de Gestion des avoirs aux États-Unis ont généré une forte croissance en 2024, les biens administrés ayant progressé de 15 % par rapport à l'an dernier grâce à des marchés constructifs et à des investissements soutenus dans la technologie et les talents.

Dans l'ensemble, les résultats générés par notre présence aux États-Unis découlent de l'approche sélective et stratégique en matière de croissance que nous adoptons avec les entrepreneurs et les clients bien nantis dans des marchés clés, tout en continuant d'investir dans d'autres secteurs d'activité importants. Nous sommes dans une position propice à la poursuite de cette croissance en 2025 et par la suite.

Générer une croissance constante et à long terme de Marchés des capitaux

La plateforme distinctive de Marchés des capitaux nous permet de générer des résultats pour nos parties intéressées grâce à une exécution rigoureuse et à une stratégie uniforme.

Nous étions là pour offrir à nos clients les conseils et les perspectives dont ils avaient besoin pour tirer parti des possibilités offertes par le marché. La forte demande de la clientèle a propulsé nos activités sur les marchés des titres de créance à un niveau record, et nos produits de négociation ont été robustes une fois de plus en 2024, affichant une tendance à la hausse supérieure à la moyenne des trois dernières années.

Continuant d'étendre nos activités de Marchés des capitaux aux États-Unis conformément à notre stratégie, nous avons généré une croissance des produits de 21 % en 2024. Nous avons ainsi affiché une progression supérieure à 10 % pour une troisième année consécutive au sein de ce marché grâce à des investissements stratégiques dans les occasions de croissance qui reflètent le mieux les besoins de nos clients. À titre d'exemple, IJGlobal a classé la CIBC au troisième rang pour le financement de projets d'énergie renouvelable aux États-Unis¹⁾, ce qui témoigne de l'importance que nous accordons à la nouvelle économie à titre de vecteur de possibilités des deux côtés de la frontière.

Les activités de Services financiers directs ont poursuivi leur croissance et affiché un taux de croissance annuel cumulatif sur trois ans de 16 % en 2024, alors que nous continuons de faire profiter les clients de ces segments de marché importants de nos innovations et de notre expertise.

Investir dans l'avenir

Nous avons maintenu nos importants investissements dans les talents pour renforcer notre équipe, ainsi que dans les technologies pour tirer parti de nouvelles avancées dans des domaines comme l'IA et le numérique afin d'offrir davantage de services à nos clients. Notre engagement à l'égard de l'IA est mis en évidence par notre ascension considérable dans l'Evident AI Index, la CIBC étant la banque qui a le plus progressé d'une année à l'autre parmi toutes celles qui font partie de cet indice sur l'IA.

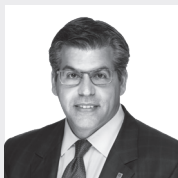
Nous avons investi pour favoriser le développement et l'utilisation de l'IA selon des principes éthiques à l'échelle de la banque. Nous avons lancé plusieurs projets pilotes d'IA générative, dont la plateforme IA CIBC pour favoriser l'innovation parmi les membres de notre équipe, l'outil GitHub Copilot pour stimuler la productivité de nos développeurs, ainsi que l'interface du Centre de connaissances pour mieux servir notre clientèle.

1) Du 1^{er} janvier au 31 octobre 2024.

Équipe de la haute direction



Victor G. Dodig
Président et chef de la direction



Shawn Beber
Premier vice-président à la direction et chef de groupe, région des États-Unis, et président et chef de la direction, CIBC Bank USA



Harry Culham
Premier vice-président à la direction et chef de groupe, Marchés des capitaux, Gestion globale d'actifs et Stratégie de l'entreprise



Frank Guse
Premier vice-président à la direction et chef de la gestion du risque



Jon Hountalas
Vice-président du conseil, Services bancaires nord-américains



Heather Kaine
Vice-présidente à la direction et vérificatrice en chef



Christina Kramer
Première vice-présidente à la direction et chef de groupe, Technologie, infrastructure et innovation



Kikelomo Lawal
Vice-présidente à la direction et chef des affaires juridiques



Hratch Panossian
Premier vice-président à la direction et chef de groupe, Services bancaires personnels et PME, région du Canada



Susan Rimmer
Première vice-présidente à la direction et chef de groupe, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada



Robert Sedran
Premier vice-président à la direction et chef des services financiers



Sandy Sharman
Première vice-présidente à la direction et chef de groupe, Personnel, culture et marque

«

En 2024, nous avons continué de mettre l'accent sur notre force de leadership en confiant des responsabilités nouvelles ou élargies aux dirigeants. »

Ces investissements stratégiques, rigoureux et ciblés nous mettent en bonne position pour suivre l'évolution des besoins de nos clients et offrir une valeur supérieure à nos actionnaires. Ils s'ajoutent à nos investissements soutenus dans les assises de notre banque dans divers domaines, comme la technologie, la lutte contre le blanchiment d'argent et d'autres processus clés.

Maintenir notre engagement à l'égard de la durabilité et envers les collectivités

La CIBC demeure déterminée à participer à la création d'un avenir plus équitable, inclusif et durable.

Outre l'objectif de notre banque de générer zéro émission nette de GES associée à ses activités d'exploitation et de financement d'ici 2050, nous avons développé des activités de premier plan axées sur les énergies renouvelables afin d'offrir à nos clients des conseils d'expert et un accès aux capitaux dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs climatiques.

Conscients que l'accès à un logement abordable joue un rôle essentiel dans le développement de sociétés plus inclusives, nous avons effectué des investissements importants des deux côtés de la frontière. Aux États-Unis, nous avons financé des projets de logements abordables totalisant 123 M\$ US pour des collectivités à revenu faible ou modeste en vertu de la *Community Reinvestment Act*. Au Canada, notre banque a consenti des prêts résidentiels d'un montant de 34,5 M\$ à six partenaires des Premières Nations de diverses régions au pays.



2,5 M\$

En 2024, les membres d'Équipe CIBC ont recueilli ce montant au profit de la Course à la vie CIBC de la Société canadienne du cancer.

L'engagement de notre équipe envers les collectivités où nous vivons et travaillons a été plus fort que jamais en 2024.

Dans le cadre de la Course à la vie CIBC de la Société canadienne du cancer, dont l'édition de cette année marquait le 28^e anniversaire de notre participation à titre de commanditaire principal, 13 000 de nos employés ont été présents sur 53 sites de course partout au pays. Les membres d'Équipe CIBC ont recueilli 2,5 M\$ sur le total des 15 M\$ mobilisés en 2024. Nous avons également célébré le 40^e anniversaire d'une autre tradition dont nous sommes fiers, la Journée du miracle CIBC. En 2024, une somme de 6 M\$ a été remise à des organismes d'aide à l'enfance du monde entier.

Ces engagements à long terme dans nos collectivités font partie de l'ADN de la CIBC et demeureront un aspect essentiel du rôle prépondérant que nous entendons jouer dans l'avenir.

Investir dans notre équipe et la prochaine génération de dirigeants

Afin d'assurer l'avenir de notre banque, nous devons continuer d'investir dans nos dirigeants et notre équipe. En 2024, nous avons continué de mettre l'accent sur notre force de leadership en confiant des responsabilités nouvelles ou élargies aux dirigeants pour qu'ils puissent mieux comprendre les besoins de la clientèle grâce à divers points de vue au sein de notre banque. Les dirigeants de la CIBC acquièrent ainsi une vue d'ensemble de notre clientèle et de nos possibilités, ce qui améliore l'intercommunication au sein de notre équipe et nous permet de nous distinguer de nos pairs.

Nous continuons d'observer l'incidence positive des équipes dont les membres se sentent connectés et engagés. Notre banque a continué de prioriser la mobilisation des employés en tant que pilier central de notre stratégie et de composante intégrante de notre culture. Nous en voulons pour preuve notre excellent score de mobilisation des employés, qui a atteint 80 % à l'échelle de notre banque en 2024, soit plus que les normes mondiales pour le secteur des services financiers et dans la catégorie des sociétés très performantes.

Saisir les occasions à l'horizon

Nos réalisations en 2024 témoignent du dévouement et des efforts inlassables des membres de notre équipe, de la confiance et de la fidélité de nos clients et du soutien indéfectible de nos actionnaires.

Alors que nous nous tournons vers 2025, nous savons que notre approche client, notre modèle d'affaires diversifié et notre gestion prudente nous donnent la capacité de continuer à offrir des rendements élevés pour nos actionnaires, ainsi que la résilience et l'adaptabilité nécessaires pour composer avec la conjoncture économique.

C'est une période exceptionnelle pour faire partie de la CIBC.

Dans mes rencontres avec les membres de l'équipe à l'échelle de notre banque, je constate que nous sommes tous animés par le même optimisme quant à la direction que nous prenons. C'est formidable de ressentir l'élan imprimé par la mise en œuvre de notre stratégie, la force de notre raison d'être et l'incidence que nous avons auprès de nos clients et de nos collectivités.

En 2025 et par la suite, nous demeurerons concentrés sur l'exécution de notre stratégie, en continuant d'incarner notre raison d'être, soit de faire des idées une réalité, tout en générant une croissance et une valeur durables pour toutes nos parties intéressées.

Victor G. Dodig
Président et chef de la direction

Message de la présidente du conseil d'administration

En 2024, année marquée par un rendement solide et un fort dynamisme, le conseil d'administration a collaboré très activement avec l'équipe de direction de la CIBC pour continuer de superviser la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise de la banque, notamment en mettant l'accent sur la gouvernance, pour refléter davantage la diversité des points de vue au sein du conseil d'administration et renforcer plus encore le bassin de compétences de la banque dans l'immédiat et les années à venir.

Au cours de l'année, l'équipe de la CIBC a réalisé des progrès constants dans l'articulation de la stratégie client de la banque en se concentrant sans relâche sur sa mise en œuvre et en s'appuyant sur une culture des plus connectées. Ces efforts se sont traduits par un rendement opérationnel robuste et une forte création de valeur en 2024. La CIBC se distingue particulièrement par sa capacité à attirer de nouveaux clients, ainsi qu'à bonifier davantage l'expérience client, à élargir ses activités au-delà des frontières et à poursuivre ses investissements dans la technologie et les talents en vue de l'avenir. C'est sur les assises solides qu'elle a établies jusqu'en 2024 que la CIBC a pu accélérer sa croissance qui repose sur une situation de fonds propres avantageuse et une qualité de crédit élevée, aspects sur lesquels la banque et le conseil d'administration collaborent étroitement à l'aide de processus de gouvernances rigoureux. Le rendement total pour les actionnaires hors pair de la CIBC à l'échelle sectorielle demeure sans doute le meilleur indicateur de son rendement.



La planification de la relève de la direction a toujours constitué une des priorités phares du conseil d'administration qui a donc continué de s'y consacrer en 2024. Cette année encore, nous nous sommes montrés proactifs pour diversifier l'expérience de notre équipe de direction en élargissant les mandats des principaux cadres supérieurs afin de leur offrir de nouvelles possibilités de leadership et en bonifiant la connectivité à l'échelle de la CIBC. Cette pratique vient renforcer notre force de leadership déjà solide, en plus de l'accent soutenu que le conseil d'administration et l'équipe de direction mettent déjà sur le perfectionnement des talents, et en plaçant notre équipe de leadership en bonne position pour l'avenir.

Le conseil d'administration continue de superviser les progrès de la CIBC à l'égard de sa stratégie ESG, en demeurant au fait de l'évolution du contexte, des faits nouveaux en matière de réglementation et des points de vue des parties intéressées. Cette année, la CIBC a annoncé un objectif initial provisoire de carboneutralité pour son portefeuille de fabrication automobile et, dans son dernier rapport sur le climat, a continué de présenter sa progression vers ses objectifs de carboneutralité et ses cibles provisoires en matière d'émissions financées d'ici 2030, lesquelles ont été établies antérieurement.

Le conseil d'administration de 2024 est composé d'administrateurs forts d'une vaste expérience et d'une expertise approfondie en phase avec les clients et les collectivités à qui la CIBC offre ses services. Des femmes ou des personnes de couleurs comptent pour la moitié des membres du conseil d'administration et une personne issue des Premières Nations ainsi qu'une personne qui s'identifie comme membre de la communauté LGBTQ+ sont au nombre des administrateurs. Nous avons poursuivi sur notre lancée pour diversifier les compétences et l'expérience en accueillant M. François Poirier au sein du conseil d'administration en septembre. M. Poirier est président et chef de la direction de Corporation TC Énergie. Il possède une vaste expérience dans les domaines du leadership, de la stratégie, des facteurs ESG, des services bancaires d'investissement et des marchés des capitaux, de la consultation et de la gouvernance, et nous nous réjouissons de pouvoir maintenant compter sur son expertise.

Au nom des actionnaires de la CIBC et des autres membres du conseil d'administration, je tiens à souligner la contribution de M. Luc Desjardins qui a quitté le conseil d'administration en avril 2024. Nous sommes très reconnaissants de ses années de loyaux services au sein du conseil d'administration et auprès des parties intéressées de la CIBC.

À plus long terme, la CIBC et son équipe de leadership se rallient à la raison d'être de la banque qui consiste à faire des idées une réalité et continuent d'exercer une gestion proactive et de mener à bien la stratégie de croissance. Je tiens à remercier Victor Dodig, président et chef de la direction, ainsi que toute l'équipe de la CIBC, d'avoir contribué au rendement robuste de la banque en 2024. Nous sommes d'avis que la CIBC est bien placée pour continuer à créer une valeur durable pour l'ensemble de ses parties intéressées en 2025 et par la suite.

Katharine B. Stevenson
Présidente du conseil d'administration

En 2012, le Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (GTDAR) mis sur pied par le Financial Stability Board a publié son rapport intitulé Enhancing the Risk Disclosures of Banks, qui comportait 32 recommandations sur les informations à fournir. L'index ci-dessous renferme la liste de ces informations ainsi que leur emplacement. Les informations à fournir selon le GTDAR sont présentées dans notre rapport de gestion, nos états financiers consolidés ainsi que nos documents d'information financière supplémentaire, qui se trouvent sur notre site Web (www.cibc.com/francais). Aucune information du site Web de la CIBC, y compris les documents d'information financière supplémentaire, ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes.

Sujets	Recommandations	Informations à fournir	Rapport de gestion	États financiers consolidés	Rapport au titre du troisième pilier et information supplémentaire sur les fonds propres réglementaires
			Pages		
Généralités	1	Index des informations en matière de risque – présente page			
	2	Terminologie et mesures en matière de risque	100–103		95–97
	3	Principaux risques et nouveaux risques	53–56		
	4	Exigences liées aux ratios réglementaires futurs importants	37, 39–40, 75, 77	164	17, 26
Gouvernance du risque, gestion du risque et modèle d'affaires	5	Structure de gestion du risque	46, 47		
	6	Culture de risque et intérêt à l'égard du risque	45, 48–50		
	7	Risques découlant des activités commerciales	45–52, 56		
	8	Simulations de crise à l'échelle de la banque	35–36, 52, 60, 65, 71, 73		
Suffisance des fonds propres et actif pondéré en fonction du risque	9	Fonds propres réglementaires minimums	35–37	164	
	10	Composantes de fonds propres et rapprochement avec le bilan réglementaire consolidé	39		16–19
	11	Tableau des flux de fonds propres réglementaires	40		20
	12	Gestion et planification des fonds propres	35–37	164	
	13	Activités commerciales et actif pondéré en fonction du risque	41, 56		5
	14	Actif pondéré en fonction du risque et exigences en matière de fonds propres	38, 41		3, 5, 6
	15	Risque de crédit par portefeuille important	58–63		39–53, 62
	16	Tableau des variations de l'actif pondéré en fonction du risque	40, 41		5, 11
	17	Application d'essais à rebours aux modèles	52, 60		93, 94
Liquidités	18	Actifs liquides	74		
Financement	19	Actifs grevés	74, 79		
	20	Échéance contractuelle des actifs, des passifs et des instruments hors bilan	78–80		
	21	Stratégie et sources de financement	78		
Risque de marché	22	Rapprochement des portefeuilles de négociation et des portefeuilles autres que de négociation avec le bilan consolidé	69		
	23	Facteurs importants de risque de marché lié aux activités de négociation et autres que de négociation	68–72		
	24	Hypothèses, limites et procédures de validation liées aux modèles	52, 68–72		
	25	Simulations de crise et analyses de scénarios	35, 51, 52, 56, 71		
Risque de crédit	26	Analyse des expositions au risque de crédit	61–67, 80	137–144, 151, 153, 154, 179, 183	12–13, 51–83, 89–92
	27	Prêts douteux et techniques d'allègement	58, 65, 86	119–120, 144	
	28	Rapprochement de prêts douteux et de la provision pour pertes sur créances	65	139	
	29	Risque de crédit de contrepartie découlant de dérivés	58, 62	130, 132, 151, 153–155	72, 75, 92, 35 ¹
	30	Atténuation du risque de crédit	58, 62	153–155	30, 72, 74, 92
Autres risques	31	Autres risques	80–84		
	32	Discussion sur des situations de risque connues	53–56, 80	176	

1) Compris dans le document d'information financière supplémentaire.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion est présenté afin de permettre aux lecteurs d'évaluer la situation financière et les résultats d'exploitation de la CIBC au 31 octobre 2024 et pour l'exercice clos à cette date, comparativement aux exercices précédents. Le rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés audités. À moins d'indication contraire, toute l'information financière présentée dans le rapport de gestion a été préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS ou PCGR) et tous les montants sont libellés en dollars canadiens. Certaines informations présentées dans le rapport de gestion ont été ombragées étant donné qu'elles font partie intégrante des états financiers consolidés. Le rapport de gestion est en date du 4 décembre 2024. D'autres renseignements concernant la CIBC, y compris la notice annuelle, peuvent être obtenus sur le site de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com et sur le site de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis à l'adresse www.sec.gov. Aucune information du site Web de la CIBC (www.cibc.com/francais) ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes. Un glossaire des termes utilisés dans le rapport de gestion et dans les états financiers consolidés audités figure aux pages 97 à 103 du présent Rapport annuel.

2 Modifications à la présentation de l'information financière	6 Vue d'ensemble du rendement financier	14 Mesures non conformes aux PCGR	45 Gestion du risque
2 Vue d'ensemble	6 Revue des résultats financiers de 2024	21 Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques	85 Questions relatives à la comptabilité et au contrôle
2 Notre stratégie	7 Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette	22 Services bancaires personnels et PME, région du Canada	85 Méthodes comptables critiques et estimations
2 Performance par rapport aux objectifs	7 Produits autres que d'intérêts	24 Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	89 Faits nouveaux en matière de comptabilité
4 Points saillants financiers	8 Produits de négociation (sur une BIE)	27 Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	89 Autres faits nouveaux en matière de réglementation
5 Conjoncture de l'économie et du marché	8 Dotation à la provision pour pertes sur créances	30 Marchés des capitaux et Services financiers directs	90 Transactions entre parties liées
5 Revue de l'exercice 2024	9 Charges autres que d'intérêts	33 Siège social et autres	90 Politique sur la portée des services de l'auditeur nommé par les actionnaires
5 Perspectives pour l'année 2025	10 Impôt sur le résultat et taxes	34 Situation financière	91 Information financière annuelle supplémentaire
6 Événements importants	10 Revue des résultats du quatrième trimestre	34 Revue du bilan consolidé résumé	97 Glossaire
	11 Analyse des tendances trimestrielles	35 Gestion des fonds propres	
	12 Rétrospective du rendement financier de 2023	43 Arrangements hors bilan	

UN MOT SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS : De temps à autre, nous faisons des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris dans le présent Rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens ou de la SEC, et dans d'autres communications. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Ces énoncés comprennent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations faites aux sections « Message du président et chef de la direction », « Vue d'ensemble – Performance par rapport aux objectifs », « Conjoncture de l'économie et du marché – Perspectives pour l'année 2025 », « Événements importants », « Vue d'ensemble du rendement financier – Impôts et taxes », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques – Services bancaires personnels et PME, région du Canada », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques – Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques – Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques – Marchés des capitaux et Services financiers directs », « Situation financière – Gestion des fonds propres », « Situation financière – Arrangements hors bilan », « Gestion du risque – Vue d'ensemble », « Gestion du risque – Principaux risques et nouveaux risques », « Gestion du risque – Risque de crédit », « Gestion du risque – Risque de marché », « Gestion du risque – Risque de liquidité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Méthodes comptables critiques et estimations », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Faits nouveaux en matière de comptabilité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Autres faits nouveaux en matière de réglementation » et « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Contrôles et procédures » du présent rapport de gestion, et d'autres énoncés sur nos activités, nos secteurs d'activité, notre situation financière, notre gestion du risque, nos priorités, nos cibles et nos engagements en matière de durabilité (dont ceux visant l'atteinte de la carboneutralité et les activités liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)), nos objectifs permanents ainsi que nos stratégies, le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités et nos perspectives pour l'année 2025 et les périodes subséquentes. Ces énoncés se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « croire », « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « estimer », « prévoir », « cible », « engagement », « ambition », « objectif », « s'efforcer de », « projet » et d'autres expressions de même nature et de verbes au futur et au conditionnel. De par leur nature, ces énoncés prospectifs nous obligent à faire des hypothèses, notamment des hypothèses économiques qui sont présentées dans la section « Conjoncture de l'économie et du marché – Perspectives pour l'année 2025 » du présent rapport, et sont assujettis aux risques inhérents et aux incertitudes qui peuvent être de nature générale ou spécifique. Étant donné l'incidence persistante de l'environnement des taux d'intérêt et du contexte inflationniste, macroéconomique, réglementaire et dans le secteur bancaire, des effets des ententes de travail hybride et des répercussions différées des taux d'intérêt élevés sur le secteur de l'immobilier des États-Unis, de l'essoufflement du marché du travail et de la situation politique incertaine aux États-Unis, et de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient sur l'économie mondiale et les marchés financiers ainsi que sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre réputation et notre situation financière, une plus grande part d'incertitude est forcément associée à nos hypothèses par comparaison avec les périodes précédentes. Divers facteurs, dont nombre sont indépendants de notre volonté, influent sur nos activités, notre rendement et nos résultats et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent : les pressions inflationnistes; les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale; les risques géopolitiques, y compris ceux découlant de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient; l'avènement, la persistance ou l'intensification d'urgences de santé publique, comme les effets des ententes de travail hybrides mises en place après la pandémie, ainsi que les politiques et mesures gouvernementales s'y rattachant; le risque de crédit; le risque de marché, le risque de liquidité, le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque opérationnel, le risque de réputation, le risque lié au comportement et les risques juridiques, le risque de réglementation et le risque environnemental; les fluctuations de change et de taux d'intérêt, y compris celles découlant de la volatilité du marché et du prix du pétrole; l'efficacité et la pertinence de nos processus et modèles de gestion et d'évaluation des risques; des changements d'ordre législatif ou réglementaire dans les territoires où nous exerçons nos activités, y compris la norme commune de déclaration de l'Organisation de coopération et de développement économiques et les réformes réglementaires au Royaume-Uni et en Europe, les normes mondiales concernant la réforme relative aux fonds propres et à la liquidité élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, et la réglementation concernant la recapitalisation des banques et le système de paiements au Canada; les changements apportés aux lignes directrices relatives aux fonds propres pondérés en fonction du risque et aux directives d'information, et les lignes directrices réglementaires en matière de taux d'intérêt et de liquidité, et leur interprétation; l'exposition à des litiges ou questions réglementaires d'importance et leur résolution, notre capacité de faire appel avec succès en cas d'issue défavorable de ces affaires, ainsi que le calendrier, la détermination et le recouvrement des montants liés à ces affaires; l'incidence de modifications des normes, règles et interprétations comptables; les changements apportés au montant estimé des réserves et provisions; l'évolution des lois fiscales; les changements à nos notes de crédit; la situation politique et son évolution, y compris les modifications aux questions d'ordre économique ou commercial; l'incidence possible sur nos activités des conflits internationaux, comme la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient, et d'actes terroristes; les catastrophes naturelles, les perturbations occasionnées aux infrastructures des services publics et toute autre catastrophe; la dépendance envers des tiers qui fournissent les infrastructures nécessaires à nos activités; les perturbations potentielles à l'égard de nos systèmes de technologies de l'information et de nos services; l'augmentation des risques liés à la cybersécurité pouvant comprendre le vol ou la divulgation d'actifs, l'accès non autorisé à de l'information sensible ou une perturbation des activités; le risque lié aux médias sociaux; les pertes découlant de fraudes internes ou externes; la lutte contre le blanchiment d'argent; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information qui nous est fournie en ce qui a trait à nos clients et à nos contreparties; le défaut de tiers de remplir leurs obligations envers nous et nos sociétés affiliées ou nos entreprises associées; l'intensification de la concurrence livrée par des concurrents existants ou de nouveaux venus dans le secteur des services financiers, notamment les services bancaires en ligne et mobiles; l'évolution des technologies, y compris l'utilisation des données et de l'intelligence artificielle dans le cadre de nos activités; la tenue des marchés des capitaux mondiaux; les modifications à la politique monétaire et économique; la conjoncture économique et commerciale générale mondiale et celle du Canada, des États-Unis et d'autres pays où nous menons nos activités, y compris l'augmentation du niveau d'endettement des ménages au Canada et des risques de crédit à l'échelle mondiale; les changements climatiques et autres risques ESG, y compris notre capacité à mettre en œuvre diverses initiatives en matière de durabilité en interne et avec nos clients dans les délais attendus et notre capacité à accroître la portée de nos produits et services de finance durable; notre capacité à élaborer et à lancer des produits et services, à élargir nos canaux de distribution existants et à en créer de nouveaux, et à accroître les produits que nous en tirons; les changements des habitudes des clients en matière de consommation et d'épargne; notre capacité d'attirer et de retenir des employés et des cadres clés; notre capacité à réaliser nos stratégies et à mener à terme nos acquisitions et à intégrer les sociétés acquises et les contreparties; le risque que les avantages attendus d'une acquisition, d'une fusion ou d'un dessaisissement ne se concrétisent pas dans les délais prévus ou qu'ils ne se concrétisent pas du tout; et notre capacité à anticiper et à gérer les risques associés à ces facteurs. Cette énumération ne couvre pas tous les facteurs susceptibles d'influer sur nos énoncés prospectifs. Aussi ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs se fient indûment à ces énoncés prospectifs. Tout énoncé prospectif contenu dans le présent rapport représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider nos actionnaires et les analystes financiers à comprendre notre situation financière, nos objectifs, nos priorités et nos attentes en matière de rendement financier aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. Nous ne nous engageons à mettre à jour aucun énoncé prospectif du présent rapport ou d'autres communications, sauf si la loi l'exige.

Modifications à la présentation de l'information financière

Les modifications à la présentation de l'information financière qui suivent ont été apportées en 2024. Les montants de l'exercice précédent ont été retraités en conséquence. Les montants liés aux mesures de fonds propres réglementaires pour les exercices comparatifs n'ont pas été retraités.

Adoption de l'IFRS 17, Contrats d'assurance (IFRS 17)

Nous avons adopté, à compter du 1^{er} novembre 2023, l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui remplace l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4). En raison de l'adoption de l'IFRS 17, nous avons dû retraiter les montants de l'exercice comparatif clos le 31 octobre 2023. Les résultats liés aux activités d'assurance sont désormais présentés au poste Produits des activités d'assurance, montant net, dans les Produits autres que d'intérêt, poste qui remplace Produits tirés des assurances, nets des réclamations au compte de résultat. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur l'adoption de l'IFRS 17.

Vue d'ensemble

La CIBC est une institution financière bien diversifiée et de premier plan en Amérique du Nord, résolue à créer une valeur durable pour l'ensemble de ses parties intéressées : ses clients, les membres de son équipe, les collectivités et ses actionnaires. Nous sommes animés par notre raison d'être, qui consiste à vous aider à faire de vos idées une réalité, et nous déployons nos ressources afin d'engendrer des changements positifs et de contribuer à la création d'un avenir plus sécuritaire, équitable et durable.

À l'échelle de la banque et de nos secteurs – Services bancaires personnels et PME, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, et Marchés des capitaux et Services financiers directs –, nos 48 000 employés concrétisent notre raison d'être au quotidien pour nos 14 millions de clients, tant des particuliers que des entreprises, y compris des clients institutionnels et du secteur public, au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier.

Notre stratégie

En 2024, nous avons continué à nous consacrer à concrétiser notre ambition visant à bâtir une banque moderne axée sur les relations qui offre à ses clients une expérience exceptionnelle et aux actionnaires, un rendement supérieur, tout en maintenant sa solidité financière, en gérant rigoureusement le risque et en faisant progresser sa culture animée par sa raison d'être. À l'avenir, nous générerons une croissance à long terme et renforcerons notre dynamisme en nous appuyant sur notre stratégie client qui englobe quatre priorités stratégiques :

- Accroître nos activités liées aux clients bien nantis et à la gestion privée de patrimoine au Canada et aux États-Unis;
- Élargir nos capacités au chapitre des services bancaires personnels numériques au Canada;
- Offrir des canaux d'intercommunication et des services distinctifs à nos clients;
- Développer et protéger notre banque et simplifier ses processus.

Performance par rapport aux objectifs

La CIBC produit une grille de pointage des mesures financières qu'elle utilise pour évaluer ses progrès et en faire état aux parties intéressées externes. Ces mesures sont classées en quatre catégories clés – croissance du résultat, levier d'exploitation, rentabilité et rendement pour les actionnaires ainsi que solidité du bilan. Pour chacune de ces mesures, nous avons fixé des objectifs pour toute la durée du cycle, que nous définissons actuellement comme les trois à cinq prochains exercices, en supposant un contexte commercial et un cycle de crédit normaux. Notre capacité à atteindre ces objectifs pourrait être compromise par des événements et des perturbations extraordinaires.

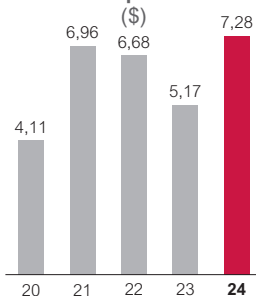
Au cours de l'exercice 2024, dans un contexte d'assouplissement des pressions inflationnistes, la croissance économique s'est légèrement améliorée, mais a été freinée par un taux de chômage plus important, l'incidence des exigences de fonds propres réglementaires plus élevées et les défis persistants engendrés par les pressions sur le plan géopolitique. Au nombre des défis rencontrés, soulignons particulièrement la hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances liée au portefeuille de l'immobilier de bureaux aux États-Unis au début de l'exercice et le retour à la normale des conditions de crédit dans d'autres portefeuilles.

Croissance du résultat

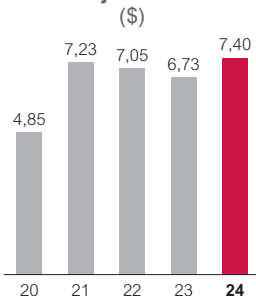
Nous utilisons le résultat par action pour apprécier la croissance de notre résultat. Notre objectif de générer une croissance de 7 % à 10 % tient compte d'une moyenne simple du résultat dilué par action ajusté² sur une base annuelle. En 2024, dans un contexte économique difficile, notre résultat dilué par action comme présenté et notre résultat dilué par action ajusté² ont augmenté respectivement de 41 % et 10 % d'un exercice à l'autre. Le taux de croissance annuel composé (TCAC) sur trois ans³ de notre résultat dilué par action comme présenté et de notre résultat dilué par action ajusté² s'est établi respectivement à 1,5 % et 0,8 %, et le TCAC sur cinq ans³ de notre résultat dilué par action comme présenté et de notre résultat dilué par action ajusté² s'est établi respectivement à 5,4 % et 4,4 %.

À plus long terme, nous continuons de cibler un TCAC du résultat dilué par action ajusté² de 7 % à 10 % pour toute la durée du cycle.

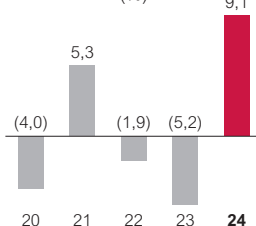
Résultat dilué par action
comme présenté¹



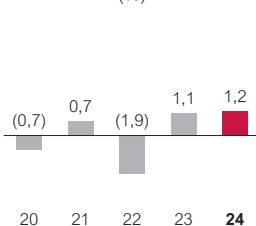
Résultat dilué par action
ajusté^{1, 2}



Levier d'exploitation
comme présenté¹



Levier d'exploitation
ajusté^{1, 2}



Levier d'exploitation

Le levier d'exploitation, défini comme l'écart entre les variations en pourcentage des produits et celles des charges autres que d'intérêts d'un exercice à l'autre, permet de mesurer les taux de croissance relative des produits et des charges. En 2024, le levier d'exploitation comme présenté et le levier d'exploitation ajusté² de la CIBC se sont établis respectivement à 9,1 % et 1,2 %, contre respectivement (5,2) % et 1,1 % en 2023. La moyenne simple sur trois ans du levier d'exploitation comme présenté¹ et du levier d'exploitation ajusté² de la CIBC s'est établie respectivement à 0,7 % et 0,1 %, et la moyenne simple sur cinq ans du levier d'exploitation comme présenté et du levier d'exploitation ajusté², respectivement à 0,7 % et 0,1 %.

À plus long terme, notre objectif demeurera de générer un levier d'exploitation ajusté² positif pour toute la durée du cycle.

1) Certaines informations de 2023 ont été retraitées pour refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

2) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions et un rapprochement des résultats comme présentés et des résultats ajustés, s'il y a lieu.

3) Le taux de croissance annuel composé (TCAC) sur trois ans est calculé pour la période de 2021 à 2024, et le TCAC sur cinq ans, pour la période de 2019 à 2024.

Rentabilité et rendement pour les actionnaires

Nous avons recours à trois mesures de rentabilité et de rendement pour les actionnaires :

1. Rendement des capitaux propres (RCP) applicables aux porteurs d'actions ordinaires

Le RCP, qui s'entend du ratio du résultat net par rapport aux capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires³, constitue une mesure clé de la rentabilité. En 2024, le RCP comme présenté¹ et le RCP ajusté² de la CIBC se sont établis respectivement à 13,4 % et 13,7 %, contre respectivement 10,3 % et 13,4 % en 2023, et ont été inférieurs à l'objectif d'un RCP d'au moins 16 % pour toute la durée du cycle, ce qui s'explique surtout par l'incidence des exigences de fonds propres réglementaires plus élevées. En moyenne sur trois ans, le RCP comme présenté et le RCP ajusté² de la CIBC ont été respectivement de 12,6 % et 13,9 %. En moyenne sur cinq ans, le RCP comme présenté et le RCP ajusté² de la CIBC ont été respectivement de 12,8 % et 14,0 %.

À plus long terme et à la lumière des modifications apportées aux exigences de fonds propres réglementaires, nous allons revoir notre cible de RCP ajusté² et maintenant viser un rendement dans une fourchette de 15 % et plus pour toute la durée du cycle.

2. Ratio de versement de dividendes

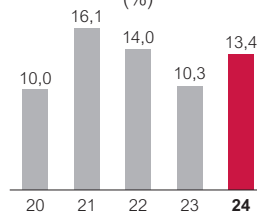
Le ratio de versement de dividendes s'entend du ratio, exprimé en pourcentage, des dividendes sur actions ordinaires versés par rapport au résultat net après déduction des dividendes sur actions privilégiées, des primes aux rachats d'actions privilégiées et des distributions associées aux autres instruments de capitaux propres. Les principaux critères utilisés pour évaluer l'augmentation des dividendes sont le ratio actuel de versement par rapport à notre objectif et à l'opinion de la CIBC sur la durabilité de son niveau actuel de résultat. En 2024, le ratio de versement de dividendes comme présenté¹ et le ratio de versement de dividendes ajusté² se sont établis respectivement à 49,4 % et 48,5 %, contre respectivement 66,5 % et 51,1 % en 2023. En moyenne sur trois ans, le ratio de versement de dividendes comme présenté et le ratio de versement de dividendes ajusté² ont été respectivement de 54,9 % et 48,6 %. En moyenne sur cinq ans, le ratio de versement de dividendes comme présenté et le ratio de versement de dividendes ajusté² ont été respectivement de 55,4 % et 49,2 %.

À plus long terme, nous continuerons de viser un ratio de versement de dividendes ajusté² de 40 % à 50 % pour toute la durée du cycle.

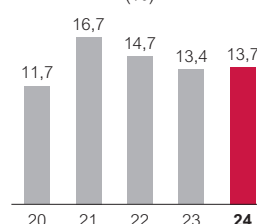
3. Rendement total pour les actionnaires

Le rendement total pour les actionnaires est la mesure par excellence de la valeur pour les actionnaires, et la donnée qui nous indique si nous respectons les cibles financières qui sont sous notre contrôle. Nous avons pour objectif d'offrir un rendement total pour les actionnaires supérieur à la moyenne du secteur, moyenne que nous avons définie comme étant l'indice composé des banques de Standard & Poor's (S&P)/la Bourse de Toronto (TSX), sur une période mobile de trois et de cinq exercices. Pour la période de trois exercices close le 31 octobre 2024, le rendement total pour les actionnaires de la CIBC a été de 36,4 % (15,0 % en 2023), soit un rendement supérieur à celui de 21,9 % de l'indice composé S&P/TSX des banques. Pour la période de cinq exercices close le 31 octobre 2024, le rendement total pour les actionnaires de la CIBC a été de 102,9 % (12,7 % en 2023), soit un rendement supérieur à celui de 63,8 % de l'indice composé S&P/TSX des banques au cours de la même période.

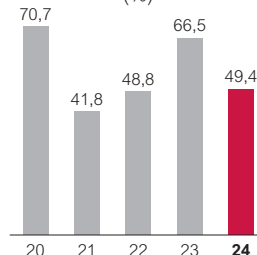
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté
(%)



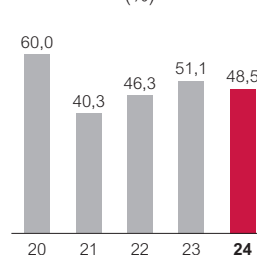
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté^{1,2}
(%)



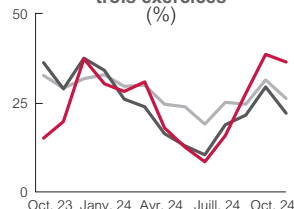
Ratio de versement de dividendes comme présenté
(%)



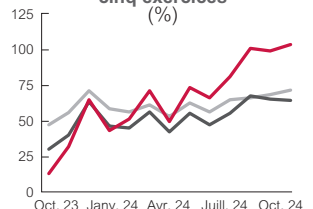
Ratio de versement de dividendes ajusté^{1,2}
(%)



Rendement total pour les actionnaires sur une période mobile de trois exercices
(%)



Rendement total pour les actionnaires sur une période mobile de cinq exercices
(%)

**Solidité du bilan**

Le maintien d'un bilan solide est essentiel à notre succès à long terme. Nous visons à maintenir de solides situations de fonds propres et de liquidité. Nous cherchons constamment à réaliser l'équilibre entre nos objectifs qui consistent à détenir un montant prudent de fonds propres excédentaires en prévision d'événements imprévus et d'incertitudes environnementales, à investir dans nos activités essentielles, à croître au moyen d'acquisitions et à redistribuer du capital à nos actionnaires.

1. Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires

Nous gérons activement nos fonds propres pour maintenir des sources de capitaux solides et efficaces, tout en soutenant la croissance de nos activités et en redistribuant du capital à nos actionnaires. À la fin de l'exercice clos le 31 octobre 2024, notre ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires⁴ était de 13,3 % contre 12,4 % à la fin de l'exercice 2023, soit bien au-delà du ratio réglementaire actuellement fixé par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

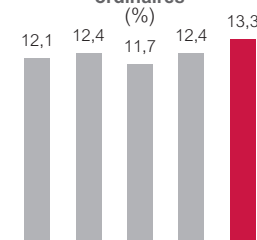
À plus long terme, nous continuerons de maintenir une solide réserve par rapport aux exigences réglementaires.

2. Ratio de liquidité à court terme (LCR)

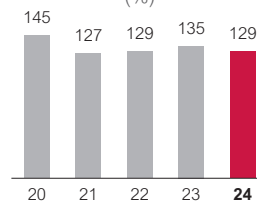
Notre capacité à répondre à nos obligations financières est mesurée par le LCR. Il s'agit d'une mesure des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés qui peuvent être convertis en liquidités pour répondre aux besoins de ce chapitre dans un scénario de crise de liquidité qui durerait 30 jours. Selon la norme applicable à cet égard, le LCR ne peut être inférieur à 100 %, sauf en cas de crise financière.

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2024, notre LCR moyen quotidien sur trois mois⁴ s'est établi à 129 %, contre 135 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires
(%)



Ratio de liquidité à court terme
(%)



1) Certaines informations de 2023 ont été retraitées pour refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

2) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions et un rapprochement des résultats comme présentés et des résultats ajustés, s'il y a lieu.

3) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

4) Les ratios de fonds propres sont calculés conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) du BSIF, et le LCR conformément à la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, toutes deux fondées sur le cadre normatif du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Se reporter aux sections Gestion des fonds propres et Risque de liquidité pour plus de précisions.

Points saillants financiers

Aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	2024	2023 ¹	2022	2021	2020
Résultats financiers (en millions de dollars)					
Produits nets d'intérêts	13 695 \$	12 825 \$	12 641 \$	11 459 \$	11 044 \$
Produits autres que d'intérêts	11 911	10 507	9 192	8 556	7 697
Total des produits	25 606	23 332	21 833	20 015	18 741
Dotation à la provision pour pertes sur créances	2 001	2 010	1 057	158	2 489
Charges autres que d'intérêts	14 439	14 349	12 803	11 535	11 362
Résultat avant impôt sur le résultat	9 166	6 973	7 973	8 322	4 890
Impôt sur le résultat	2 012	1 934	1 730	1 876	1 098
Résultat net	7 154 \$	5 039 \$	6 243 \$	6 446 \$	3 792 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	39	38	23	17	2
Porteurs d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	263	267	171	158	122
Porteurs d'actions ordinaires	6 852	4 734	6 049	6 271	3 668
Résultat net applicable aux actionnaires	7 115 \$	5 001 \$	6 220 \$	6 429 \$	3 790 \$
Mesures financières					
Coefficient d'efficacité comme présenté ²	56,4 %	61,5 %	58,6 %	57,6 %	60,6 %
Leverier d'exploitation comme présenté ²	9,1 %	(5,2) %	(1,9) %	5,3 %	(4,0) %
Coefficient de pertes sur créances ³	0,32 %	0,30 %	0,14 %	0,16 %	0,26 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté ²	13,4 %	10,3 %	14,0 %	16,1 %	10,0 %
Marge d'intérêts nette ²	1,36 %	1,35 %	1,40 %	1,42 %	1,50 %
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen ^{2, 4}	1,47 %	1,49 %	1,58 %	1,59 %	1,69 %
Rendement de l'actif moyen ^{2, 4}	0,71 %	0,53 %	0,69 %	0,80 %	0,52 %
Rendement de l'actif productif d'intérêts moyen ^{2, 4}	0,77 %	0,58 %	0,78 %	0,89 %	0,58 %
Taux d'impôt effectif comme présenté	21,9 %	27,7 %	21,7 %	22,5 %	22,5 %
Renseignements sur les actions ordinaires					
Par action (\$)					
– résultat de base	7,29 \$	5,17 \$	6,70 \$	6,98 \$	4,12 \$
– résultat dilué comme présenté	7,28	5,17	6,68	6,96	4,11
– dividendes	3,60	3,44	3,27	2,92	2,91
– valeur comptable ⁵	57,08	51,56	49,95	45,83	42,03
Cours de clôture de l'action (\$)	87,11	48,91	61,87	75,09	49,69
Nombre d'actions en circulation (en milliers)	939 352	915 631	903 312	897 906	890 870
– moyen pondéré de base	941 712	916 223	905 684	900 365	892 042
– moyen pondéré dilué	942 295	931 099	906 040	901 656	894 171
– à la fin de la période	82 083 \$	45 540 \$	56 057 \$	67 701 \$	44 431 \$
Capitalisation boursière (en millions de dollars)					
Mesures de valeur					
Rendement total pour les actionnaires	87,56 %	(15,85) %	(13,56) %	58,03 %	(5,90) %
Rendement des actions (selon le cours de clôture de l'action)	4,1 %	7,0 %	5,3 %	3,9 %	5,9 %
Ratio de versement de dividendes comme présenté ²	49,4 %	66,5 %	48,8 %	41,8 %	70,7 %
Ratio cours/valeur comptable	1,53	0,95	1,24	1,64	1,18
Principales mesures financières – ajustées⁶					
Coefficient d'efficacité ajusté ⁷	55,8 %	56,4 %	57,0 %	56,0 %	56,4 %
Leverier d'exploitation ajusté ⁷	1,2 %	1,1 %	(1,9) %	0,7 %	(0,7) %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté	13,7 %	13,4 %	14,7 %	16,7 %	11,7 %
Taux d'impôt effectif ajusté	22,0 %	21,0 %	21,9 %	22,7 %	21,8 %
Résultat dilué par action ajusté (\$)	7,40 \$	6,73 \$	7,05 \$	7,23 \$	4,85 \$
Ratio de versement de dividendes ajusté	48,5 %	51,1 %	46,3 %	40,3 %	60,0 %
Données du bilan et hors bilan (en millions de dollars)					
Trésorerie, dépôts auprès d'autres banques et valeurs mobilières	302 409 \$	267 066 \$	239 740 \$	218 398 \$	211 564 \$
Prêts et acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances	558 292	540 153	528 657	462 879	416 388
Total de l'actif	1 041 985	975 690	943 597	837 683	769 551
Dépôts	764 857	723 376	697 572	621 158	570 740
Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ²	53 789	48 006	45 258	41 323	37 579
Actif moyen ⁴	1 005 133	948 121	900 213	809 621	735 492
Actif productif d'intérêts moyen ^{2, 4}	929 604	861 136	799 224	721 686	654 142
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires ^{2, 4}	51 025	46 130	43 354	38 881	36 792
Biens administrés ^{2, 8, 9}	3 600 069	2 853 007	2 854 828 ⁹	2 963 221 ⁹	2 364 005
Biens sous gestion ^{2, 9}	383 264	300 218	291 513 ⁹	316 834 ⁹	261 037
Mesures de qualité du bilan (méthode tout compris) et mesures en matière de liquidité¹⁰					
Actif pondéré en fonction du risque (APR) (en millions de dollars)					
Total de l'APR	333 502 \$	326 120 \$	315 634 \$	272 814 \$	254 871 \$
Ratios de fonds propres					
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ¹¹	13,3 %	12,4 %	11,7 %	12,4 %	12,1 %
Ratio des fonds propres de première catégorie ¹¹	14,8 %	13,9 %	13,3 %	14,1 %	13,6 %
Ratio du total des fonds propres ¹¹	17,0 %	16,0 %	15,3 %	16,2 %	16,1 %
Ratio de levier	4,3 %	4,2 %	4,4 %	4,7 %	4,7 %
LCR ¹²	129 %	135 %	129 %	127 %	145 %
Ratio de liquidité à long terme (NSFR)	115 %	118 %	118 %	118	s. o.
Autres renseignements					
Équivalents temps plein	48 525	48 074	50 427	45 282	43 853

- 1) Certaines informations de 2023 ont été retraitées pour refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.
- 2) Se reporter à la section Glossaire pour plus de précisions sur la composition.
- 3) Ratio obtenu en divisant la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux par les prêts et acceptations bancaires moyens, nets de la provision pour pertes sur créances.
- 4) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.
- 5) Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fin de la période.
- 6) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Les mesures ajustées sont calculées de la même façon que les mesures comme présentées, mis à part le fait que l'information financière utilisée dans le calcul des mesures ajustées a été ajustée pour éliminer l'incidence des éléments d'importance. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions et un rapprochement des résultats comme présentés et des résultats ajustés, le cas échéant.
- 7) Depuis le premier trimestre de 2024, nous ne majorons plus les produits exonérés d'impôt afin de les ramener au montant de la base d'imposition équivalente (BIE) aux fins de l'application de ce coefficient à nos résultats consolidés. Les montants des périodes antérieures ont été retraités afin de tenir compte des modifications apportées à la présentation au premier trimestre de 2024.
- 8) Comprennent le plein montant contractuel des biens administrés ou gardés par une coentreprise à parts égales entre la CIBC et The Bank of New York Mellon de 2 814,6 G\$ au 31 octobre 2024 (2 241,9 G\$ en 2023).
- 9) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.
- 10) L'APR et les ratios de fonds propres sont calculés conformément à la ligne directrice NFP du BSIF, le ratio de levier conformément à la ligne directrice Exigences de levier du BSIF et le LCR et le NSFR, conformément à la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, toutes fondées sur le cadre normatif du CBCB. Se reporter aux sections Gestion des fonds propres et Risque de liquidité pour plus de précisions.
- 11) Les ratios pour 2020, 2021 et 2022 reflètent les mesures transitoires relatives aux pertes de crédit attendues annoncées par le BSIF le 27 mars 2020 en réponse à la pandémie de COVID-19. Le 1^{er} novembre 2022, les mesures transitoires relatives aux pertes de crédit attendues ont cessé de s'appliquer.
- 12) Moyenne pour les trimestres clos le 31 octobre de chaque exercice indiqué.

s. o. Sans objet.

Conjoncture de l'économie et du marché

Revue de l'exercice 2024

La croissance économique au Canada a augmenté en 2024, après avoir stagné pendant la majeure partie de l'année précédente, et cette remontée est attribuable aux dépenses des consommateurs et des gouvernements. Toutefois, la croissance de la production a été inférieure à la croissance démographique, ce qui s'est traduit par d'autres baisses au titre de l'activité par habitant. Le taux de chômage qui est brièvement passé sous la barre des 5 % en 2022 s'est fixé à 6,5 %, car la création d'emplois n'a pas pu suivre le rythme de la croissance rapide de la population active. Le taux d'inflation a baissé pour atteindre la cible de 2 % de la Banque du Canada, du fait de l'atténuation soutenue des pressions exercées sur les chaînes d'approvisionnement et de la faiblesse persistante des dépenses de consommation par habitant. Du côté des ménages, la demande de prêts hypothécaires est demeurée faible dans un contexte de taux d'intérêt élevés, mais elle devrait s'intensifier vers la fin de l'année en raison de la baisse des taux d'intérêt. L'utilisation des cartes de crédit et des marges de crédit a continué de progresser par rapport aux creux observés pendant la pandémie. L'économie des États-Unis demeure plus vigoureuse que celle du Canada, mais a quelque peu ralenti par rapport à l'année précédente, et le taux de chômage s'est légèrement accru. Bien que l'inflation de base aux États-Unis ne parvienne toujours pas à rejoindre sa cible aussi rapidement qu'au Canada, elle a diminué et reste bien en deçà des sommets de 2022.

Perspectives pour l'année 2025

Bien que les taux d'intérêt aient commencé à redescendre dans la majorité des principales économies, il faudra d'autres baisses de taux et davantage de temps pour assister à une accélération importante de la croissance économique mondiale. Celle-ci devrait demeurer inférieure à la normale au cours du premier trimestre de 2025 avant de s'améliorer durant le reste de l'exercice. La zone euro et le Royaume-Uni ont réussi à sortir de la récession, mais les taux de croissance en Europe devraient demeurer faibles en 2025. La croissance économique de la Chine a été freinée par une demande intérieure affaiblie et pourrait s'essouffler en raison des barrières commerciales aux exportations. La croissance tout au plus modérée de l'économie mondiale fera en sorte que le prix de nombreuses marchandises sera, en moyenne, inférieur en 2025 aux niveaux maintenus au début de la présente phase d'expansion, bien que les risques géopolitiques influant sur l'approvisionnement pourraient exercer une pression à la hausse sur le prix de certaines marchandises. Malgré les tensions soutenues à l'échelle mondiale, nous constatons une amélioration dans les chaînes d'approvisionnement, ce qui, conjugué à la demande anémique, devrait continuer de contribuer aux pressions déflationnistes à l'échelle du globe.

Au Canada, la Banque du Canada a abaissé son taux de financement à un jour de 125 points de base en 2024 pour le fixer à 3,75 % et, dans un contexte où l'inflation demeure aux alentours de la cible de 2 %, elle devrait continuer de l'abaisser de sorte qu'il s'établisse à 2,25 % d'ici le milieu de 2025. Cette évolution devrait permettre de soutenir la demande de consommation et l'activité sur le marché du logement, faisant passer la croissance du PIB d'environ 1,3 % en 2024 à juste en deçà de 2 % en 2025. Le taux de chômage au Canada pourrait augmenter légèrement au début de 2025, mais son niveau pourrait être inférieur au niveau actuel à la fin de l'année sous l'effet d'une croissance économique plus vigoureuse et d'une croissance démographique plus lente. Il existe des risques importants pour les exportations, de même que pour les dépenses d'investissement dans les secteurs de l'exportation, du fait de l'imposition possible de droits de douane par la prochaine administration des États-Unis. Si ces risques se matérialisent, on pourrait s'attendre à ce que la Banque du Canada abaisse à nouveau ses taux en appui à la demande intérieure, ce qui entraînera également une dépréciation du dollar canadien et permettra d'amortir la chute des exportations. Malgré tout, si les droits de douane sont suffisamment élevés, nous pourrions nous attendre à ce que les perspectives à court terme soient moins favorables que celles qui prévaudraient si une guerre commerciale pouvait être évitée.

Aux États-Unis, la résilience face à la hausse des taux d'intérêt a été bien plus grande, mais la croissance s'est tout de même légèrement affaiblie par rapport à son rythme nettement plus soutenu en 2023. Le taux de chômage pourrait augmenter légèrement au cours de la première moitié de 2025 en raison de la diminution des offres d'emploi et de la prudence dont font preuve les entreprises en matière d'embauche compte tenu de la hausse des coûts de la main-d'œuvre. Ces facteurs, jumelés à l'incidence décalée des taux d'intérêt élevés et au resserrement des contrôles en matière d'immigration qui fera reculer la hausse des dépenses liée à la croissance démographique, pourraient maintenir la croissance à environ 2 %, ce qui correspond à un point de pourcentage de moins qu'au cours des deux dernières années. Compte tenu de l'atténuation de l'inflation, la Réserve fédérale est en bonne posture pour ramener les taux d'intérêt à court terme aux alentours de 3,5 % d'ici le deuxième trimestre de 2025, ce qui devrait permettre à l'activité dans les secteurs sensibles aux taux d'intérêt du logement et des investissements des entreprises de prendre de l'ampleur plus tard dans l'année. Les taux d'intérêt à plus long terme ont connu une certaine progression à la suite des élections dans la foulée des préoccupations sur l'ampleur des déficits budgétaires futurs, mais nous anticipons que cette hausse des taux sera renversée si le Congrès restreint l'ampleur globale des nouvelles réductions d'impôt et fait en sorte de compresser les dépenses pour compenser une partie de ces réductions. La possibilité d'augmentation généralisée des droits de douane sur les importations pose des risques ponctuels de hausse des prix qui pourraient réduire le pouvoir d'achat des ménages et ouvre la voie à une disruption des exportations américaines si d'autres partenaires commerciaux imposent eux aussi des droits de douane en guise de représailles, mais le moment et l'importance des répercussions précitées sont pour l'instant des plus incertains.

Le ralentissement actuel de la croissance économique au Canada continuera de poser des défis à certaines de nos unités d'exploitation stratégiques au cours du reste de l'année et au début de 2025. L'augmentation du taux de chômage et les taux d'intérêt toujours élevés ont entraîné un léger recul de la qualité du crédit des ménages et des entreprises. La détérioration de la qualité du crédit dans certains secteurs, dont celui du marché des immeubles de bureaux aux États-Unis, pourrait se poursuivre sous l'effet de la conjoncture du marché. La croissance des dépôts sera sans doute lente, car les mesures de resserrement quantitatif feront en sorte que les obligations actuellement détenues par la banque centrale devront continuer d'être financées sur les marchés publics. Une courbe de rendement plus prononcée devrait engendrer une croissance des dépôts à long terme plus élevée que celle des dépôts à court terme, bien que le faible niveau des rendements sur l'ensemble de la courbe réduira le coût d'opportunité lié au fait de conserver des fonds dans des dépôts à vue non productifs d'intérêts.

En ce qui a trait à Services bancaires personnels, région du Canada, la croissance des prêts hypothécaires devrait s'accélérer en 2025 pour renouer avec les taux historiques à long terme, alors que les taux d'intérêt moins élevés ramènent les acheteurs sur le marché. La demande de crédit à la consommation autre qu'hypothécaire a été portée par l'accroissement de la population et est entravée par les mesures de politique visant à ralentir la croissance démographique. Nous devrions néanmoins constater une certaine amélioration de l'activité, à mesure que les dépenses discrétionnaires par habitant augmentent sous l'effet de la baisse des coûts d'emprunt, entraînant une hausse de la demande de crédit à la consommation autre qu'hypothécaire.

La croissance des prêts dans les activités de Groupe Entreprises et Services financiers aux entreprises au Canada devrait augmenter en raison des diminutions des taux d'intérêt et des prévisions d'amélioration de la croissance économique en 2025 et par la suite. Pour les activités de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, la croissance des prêts a fléchi, en phase avec les tendances sectorielles, mais devrait reprendre un peu de sa vigueur en 2025 dans le contexte de la diminution récente et attendue des taux d'intérêt.

Les marchés financiers ont profité des baisses récentes des taux d'intérêt au Canada et devraient tirer parti d'autres baisses dans l'année à venir. Les activités de Gestion des avoirs au Canada et aux États-Unis devraient continuer de bénéficier en 2025 du contexte de taux d'intérêt plus accommodant et de transferts possibles de fonds des dépôts à terme venant à échéance dans des actifs alternatifs à risque compte tenu du rendement moins élevé des nouveaux dépôts à terme.

Les activités de Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement devraient continuer de profiter de la reprise soutenue des activités de fusions et acquisitions par rapport au faible niveau observé au début de 2023, et les émissions d'obligations de sociétés devraient reprendre en 2025 compte tenu de la baisse des taux d'intérêt.

Les perspectives économiques précitées reposent sur bon nombre d'hypothèses quant aux répercussions économiques de la baisse des taux d'intérêt et des pressions inflationnistes, ainsi qu'aux risques économiques mondiaux liés à la guerre en Ukraine, au conflit au Moyen-Orient et aux tensions commerciales entre des économies d'envergure. Par conséquent, les résultats réels pourraient être très différents des résultats attendus. L'incidence des événements géopolitiques sur notre environnement de risque est décrite dans la section Principaux risques et nouveaux risques. Les variations du niveau d'incertitude économique continuent d'influer sur nos estimations et hypothèses comptables importantes, surtout en ce qui concerne l'estimation des pertes de crédit attendues. Se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle et à la note 5 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Événements importants

Vente de certains actifs bancaires dans les Caraïbes

CIBC Caribbean Bank Limited (auparavant FirstCaribbean International Bank Limited) a vendu ses actifs bancaires situés à Saint-Vincent-et-les-Grenadines et à la Grenade respectivement en mars 2023 et en juillet 2023. Les activités de CIBC Caribbean Bank Limited (CIBC Caribbean) à la Dominique ont pris fin le 31 janvier 2023. Ces transactions et clôtures de transactions n'ont pas eu d'incidence importante.

Le 31 octobre 2023, CIBC Caribbean a annoncé avoir conclu une entente pour vendre ses actifs bancaires situés à Curaçao et à Saint-Martin. La vente des actifs bancaires situés à Curaçao a été conclue le 24 mai 2024, les conditions de clôture ayant été satisfaites, et n'a pas eu de répercussions importantes. La transaction visant les actifs bancaires situés à Saint-Martin est assujettie au respect des conditions de clôture et devrait être finalisée au deuxième trimestre de 2025. Les répercussions de la clôture de cette transaction ne devraient pas être importantes.

Règlement de l'affaire Cerberus

Le 17 février 2023, la CIBC a annoncé qu'elle avait conclu avec l'entité ad hoc contrôlée par Cerberus Capital Management L.P. (Cerberus) une entente qui a permis de procéder au règlement complet de la poursuite intentée par Cerberus contre la CIBC, y compris le plus récent jugement rendu par le tribunal de New York, comme il est mentionné à la note 21 des états financiers consolidés. Aux termes de l'entente de règlement, la CIBC a versé 770 M\$ US (1 055 M\$ avant impôt ou 762 M\$ après impôt) à Cerberus en règlement complet du jugement, et les deux parties ont pris des dispositions en vue du rejet immédiat et définitif de l'ensemble des demandes, demandes reconventionnelles et appels relatifs au litige.

Vue d'ensemble du rendement financier

Cette section présente une rétrospective de nos résultats financiers consolidés de 2024. La revue des résultats de nos unités d'exploitation stratégiques est présentée aux pages 21 à 32. Se reporter à la page 12 pour une rétrospective de notre rendement financier de 2023.

Revue des résultats financiers de 2024

Le résultat net comme présenté pour l'exercice considéré s'est établi à 7 154 M\$, en regard de 5 039 M\$ en 2023¹.

Le résultat net ajusté² pour l'exercice considéré a été de 7 272 M\$, contre 6 467 M\$ en 2023¹.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice considéré a été de 7,28 \$, contre 5,17 \$ en 2023¹.

Le résultat dilué par action ajusté² pour l'exercice considéré s'est établi à 7,40 \$, contre 6,73 \$ en 2023¹.

2024

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- une charge de 103 M\$ (77 M\$ après impôt) en lien avec la cotisation spéciale imposée par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) aux institutions de dépôt des États-Unis, qui a eu une incidence sur CIBC Bank USA (Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis);
- un montant de 56 M\$ (41 M\$ après impôt) au titre de l'amortissement et de la dépréciation des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (19 M\$ après impôt dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et 22 M\$ après impôt dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une hausse des charges autres que d'intérêts de 159 M\$ et une diminution de l'impôt sur le résultat de 41 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont fait diminuer le résultat net de 118 M\$.

2023

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- une augmentation de 1 055 M\$ (762 M\$ après impôt) des provisions pour procédures judiciaires (Siège social et autres);
- une charge d'impôt sur le résultat de 545 M\$ au titre du dividende pour la relance au Canada (DRC) et de la hausse de 1,5 % du taux d'impôt en lien avec le budget fédéral canadien de 2022³ (Siège social et autres);
- un montant de 121 M\$ (96 M\$ après impôt) au titre de l'amortissement et de la dépréciation des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (20 M\$ après impôt dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 41 M\$ après impôt dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 35 M\$ après impôt dans Siège social et autres);
- une charge liée aux taxes à la consommation de 34 M\$ (25 M\$ après impôt) attribuable à l'incidence rétroactive du budget fédéral canadien de 2023 (Services bancaires personnels et PME, région du Canada).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné un recul des produits de 34 M\$, une hausse des charges autres que d'intérêts de 1 176 M\$ et une augmentation de l'impôt sur le résultat de 218 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont fait diminuer le résultat net de 1 428 M\$.

1) Certaines informations de 2023 ont été retraitées pour refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

2) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions et un rapprochement des résultats comme présentés et des résultats ajustés, s'il y a lieu.

3) La charge d'impôt sur le résultat comprend un montant de 510 M\$ qui représente la valeur actualisée du montant estimé du DRC établi à 555 M\$, ainsi qu'une charge de 35 M\$ liée à l'incidence pour l'exercice 2022 de la hausse de 1,5 % du taux d'imposition qui s'applique au revenu imposable supérieur à 100 M\$ de certaines banques et de certains assureurs-vie pour les périodes ouvertes après avril 2022. L'écart d'actualisation de 45 M\$ sur l'impôt au titre du DRC est amorti sur la période de versement de quatre ans à compter de la comptabilisation initiale.

Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

		2024	2023
Les produits nets d'intérêts comprennent ce qui suit :			
Produits nets d'intérêts tirés des activités autres que de négociation		14 648 \$	13 132 \$
Produits nets d'intérêts tirés des activités de négociation ^{1, 2}		(953)	(307)
Total des produits nets d'intérêts	A	13 695 \$	12 825 \$
L'actif productif d'intérêts moyen se compose de ce qui suit :			
Actif productif d'intérêts moyen détenu aux fins des activités de négociation		109 676	69 521
Actif productif d'intérêts moyen détenu aux fins autres que des activités de négociation		819 928	791 615
Total de l'actif productif d'intérêts moyen	B	929 604	861 136
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen	A/B	1,47 %	1,49 %
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen (exclusion faite des activités de négociation) ³		1,79 %	1,66 %

1) Se reporter à la section Glossaire – Activités de négociation et produits nets d'intérêts tirés des activités de négociation pour plus de précisions.

2) Ne comprennent pas un ajustement sur une BIE de 16 M\$ (254 M\$ en 2023).

3) La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen (exclusion faite des activités de négociation) correspond au total des produits nets d'intérêts, moins les produits nets d'intérêts tirés des activités de négociation compte non tenu de l'ajustement sur une BIE qui y est inclus, divisé par le total de l'actif productif d'intérêts moyen compte moins l'actif productif d'intérêts moyen détenu aux fins des activités de négociation. Se reporter à la section Glossaire du rapport de gestion pour plus de précisions.

Les produits nets d'intérêts ont progressé de 870 M\$, ou 7 %, par rapport à ceux de 2023, en raison surtout de la croissance des volumes dans la plupart de nos activités, de l'accroissement des produits de trésorerie, de la hausse de la marge d'intérêts nette dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et de la transition des prêts indexés au taux des acceptations bancaires vers le taux canadien des opérations de pension à un jour (CORRA) composé quotidiennement, le tout contrebalancé en partie par la diminution des produits nets d'intérêts tirés des activités de négociation.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a diminué de 2 points de base par rapport à celle de l'exercice 2023, compte tenu surtout de la diminution des produits nets d'intérêts nets tirés des activités de négociation, neutralisée en partie par l'accroissement des marges sur les dépôts et la composition des actifs avantageuse. La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen (exclusion faite des activités de négociation) a grimpé de 13 points de base par rapport à celle de 2023, en raison surtout de la progression des marges sur les dépôts et sur les prêts.

D'autres renseignements sur les produits nets d'intérêts et la marge d'intérêts nette sont présentés dans les sections Information financière annuelle supplémentaire et Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques.

Produits autres que d'intérêts

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2024	2023
Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation	707 \$	519 \$
Frais sur les dépôts et les paiements	958	924
Commissions sur crédit ¹	1 218	1 385
Honoraires d'administration de cartes	414	379
Honoraires de gestion de placements et de garde ^{2, 3}	1 980	1 768
Produits tirés des fonds communs de placement ³	1 796	1 743
Produits des activités d'assurance, montant net ⁴	356	347
Commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières	431	338
Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), montant net ⁵	3 226	2 346
Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) et au coût amorti, montant net	43	83
Produits tirés des opérations de change autres que de négociation	386	360
Produits découlant des résultats des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ³	79	30
Divers	317	285
	11 911 \$	10 507 \$

1) Les données de 2023 comprennent une charge liée aux taxes à la consommation de 34 M\$ attribuable à l'incidence rétroactive du budget fédéral canadien de 2023.

2) Les honoraires de garde comptabilisés directement par la CIBC et The Bank of New York Mellon sont compris dans les honoraires de gestion de placements et de garde. La quote-part de nos honoraires de garde liés aux coentreprises entre la CIBC et The Bank of New York Mellon est comprise dans les produits tirés des résultats des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

3) Les honoraires de gestion de placements et les produits tirés des fonds communs de placement dépendent de plusieurs facteurs, notamment des biens sous gestion. Les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de gestion d'actifs et de gestion privée de patrimoine dépendent généralement des biens sous gestion, tandis que les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de courtage de détail dépendent des biens administrés et, dans une moindre mesure, d'autres facteurs sans lien direct avec les biens administrés (p. ex., des frais fixes facturés par compte).

4) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées pour refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

5) Comprendent des profits de 82 M\$ (profits de 64 M\$ en 2023) liés aux instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction évalués/désignés à la JVRN.

Les produits autres que d'intérêts ont progressé de 1 404 M\$, ou 13 %, en regard de ceux de 2023.

La rémunération de prise ferme et les honoraires de consultation ont progressé de 188 M\$, ou 36 %, en raison surtout de la hausse des produits tirés de l'activité d'émission de titres de créance.

Les frais sur les dépôts et les paiements ont augmenté de 34 M\$, ou 4 %, en lien principalement avec la hausse des frais liés aux opérations bancaires courantes dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

Les commissions sur crédit ont fléchi de 167 M\$, ou 12 %, en raison surtout de la transition des prêts indexés au taux des acceptations bancaires vers le taux CORRA.

Les honoraires d'administration de cartes ont grimpé de 35 M\$, ou 9 %, en raison principalement des charges supplémentaires liées aux taxes à la consommation comptabilisées en 2023 en lien avec le budget fédéral canadien de 2023, dont l'incidence rétroactive est présentée à titre d'élément d'importance.

Les honoraires de gestion de placements et de garde se sont accrus de 212 M\$, ou 12 %, ce qui découle surtout d'une moyenne plus élevée des biens sous gestion et des biens administrés en lien avec nos activités de gestion des avoirs.

Les produits tirés des fonds communs de placement ont progressé de 53 M\$, ou 3 %, ce qui s'explique essentiellement par des soldes moyens plus élevés des biens sous gestion et les ventes nettes dans nos activités de gestion des avoirs.

Les commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières ont augmenté de 93 M\$, ou 28 %, fait principalement attribuable à l'accroissement du volume de transactions au titre de nos services de courtage de détail.

Les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net, ont augmenté de 880 M\$, ou 38 %, en raison principalement de la hausse des produits de négociation, dont l'incidence des hausses des taux d'intérêt sur les dérivés qui couvrent, sur le plan économique, les produits d'intérêts issus de la négociation de titres qui sont inclus dans les produits nets d'intérêts.

Les profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net, ont fléchi de 40 M\$, ou 48 %, en raison surtout de la baisse des profits réalisés, montant net, sur la cession de titres de créance évalués à la JVAERG.

Les produits tirés des opérations de change autres que de négociation ont grimpé de 26 M\$, ou 7 %, du fait surtout des activités de Trésorerie menées dans le cours normal des affaires.

Produits de négociation (sur une BIE)^{1, 2}

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2024	2023
Produits de négociation composés de ce qui suit :		
Produits nets d'intérêts ¹	(937)\$	(53)\$
Produits autres que d'intérêts ³	3 144	2 282
	2 207 \$	2 229 \$
Produits de négociation par gamme de produits :		
Taux d'intérêt	518 \$	469 \$
Change	969	927
Titres de participation ¹	540	626
Marchandises	179	197
Divers	1	10
	2 207 \$	2 229 \$

1) Comprennent un ajustement sur une BIE de 16 M\$ (254 M\$ en 2023) comptabilisé dans Marchés des capitaux et Services financiers directs. Se reporter à la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques et à la note 29 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

2) Les activités de négociation et les stratégies de gestion des risques correspondantes peuvent périodiquement faire changer la nature des produits de négociation, tantôt des produits nets d'intérêts, tantôt des produits autres que d'intérêts. Par conséquent, nous considérons que le total des produits de négociation est la meilleure mesure du rendement des activités de négociation. Se reporter à la section Glossaire – Activités de négociation et produits nets d'intérêts tirés des activités de négociation pour plus de précisions.

3) Présentés en tant qu'éléments du poste Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN dans le compte de résultat consolidé, ce qui comprend un profit de 3 144 M\$ (2 282 M\$ en 2023) lié à des instruments financiers détenus à des fins de transaction évalués/désignés à la JVRN et un profit de 82 M\$ (64 M\$ en 2023) lié à des instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction évalués/désignés à la JVRN.

Les produits de négociation ont reculé de 22 M\$, ou 1 %, par rapport à ceux de 2023, du fait essentiellement de la baisse des produits tirés de la négociation des titres de participation et des dérivés sur marchandises, neutralisée en partie par l'augmentation des produits tirés de la négociation de titres portant intérêt et des opérations de change.

Les produits de négociation comprennent les produits nets d'intérêts et les produits autres que d'intérêts. Les produits nets d'intérêts découlent des intérêts et des dividendes liés aux actifs et aux passifs financiers relativement aux activités de négociation, autres que sur les dérivés, nets des charges d'intérêts et des produits d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs. Les produits autres que d'intérêts incluent des pertes et des profits réalisés et latents liés à des valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN ainsi que des produits découlant des variations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés. Les produits de négociation excluent la rémunération de prise ferme et les commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières, qui sont présentées séparément dans le compte de résultat consolidé. Les activités de négociation et les stratégies de gestion du risque correspondantes peuvent périodiquement faire changer la nature des produits de négociation, tantôt des produits nets d'intérêts, tantôt des produits autres que d'intérêts. Par conséquent, nous considérons que le total des produits de négociation est la meilleure mesure du rendement des activités de négociation.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2024	2023
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances – prêts douteux		
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	1 144 \$	922 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	74	108
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	449	520
Marchés des capitaux et Services financiers directs	81	4
Siège social et autres	12	40
	1 760	1 594
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances – prêts productifs		
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	59	64
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	48	35
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	111	330
Marchés des capitaux et Services financiers directs	34	15
Siège social et autres	(11)	(28)
	241	416
	2 001 \$	2 010 \$

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 9 M\$ par rapport à celle de 2023. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a diminué du fait d'une évolution moins défavorable de nos perspectives économiques et de la migration du crédit moins désavantageuse en 2024, neutralisées en partie par une dotation à la provision plus élevée en lien avec la mise à jour des paramètres des modèles. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux s'est accrue en lien avec la hausse des radiations dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et la dotation à la provision plus élevée dans Marchés des capitaux et Services financiers directs, le tout compensé en partie par une dotation à la provision moins élevée dans toutes les autres unités d'exploitation stratégiques.

Se reporter à la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques pour plus de précisions sur la dotation à la provision pour pertes sur créances dans nos unités d'exploitation stratégiques.

Charges autres que d'intérêts

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2024	2023
Salaires et avantages du personnel		
Salaires ¹	4 267 \$	4 168 \$
Rémunération liée au rendement	2 992	2 513
Avantages du personnel	1 002	869
	8 261	7 550
Frais d'occupation	830	823
Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau	2 719	2 467
Communications	362	364
Publicité et expansion des affaires	344	304
Honoraires	257	245
Taxes d'affaires et taxes sur le capital	128	124
Divers	1 538	2 472
	14 439 \$	14 349 \$

1) Comprennent les prestations de cessation d'emploi.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 90 M\$, ou 1 %, par rapport à celles de 2023.

Les salaires et avantages du personnel se sont accrus de 711 M\$, ou 9 %, ce qui s'explique essentiellement par la progression de la rémunération liée au rendement et des salaires du personnel.

Les charges liées au matériel informatique, aux logiciels et au matériel de bureau ont augmenté de 252 M\$, ou 10 %, en raison principalement de l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques et des charges de dépréciation à l'égard des logiciels.

Les charges liées à la publicité et à l'expansion des affaires ont augmenté de 40 M\$, ou 13 %, du fait essentiellement de l'augmentation des coûts liés aux déplacements d'affaires et aux commandites et des frais de marketing.

Les honoraires ont progressé de 12 M\$, ou 5 %, du fait surtout de l'augmentation des honoraires de consultation en lien avec les initiatives stratégiques et réglementaires.

Les charges Divers ont fléchi de 934 M\$, ou 38 %, étant donné que les charges de l'exercice précédent tenaient compte d'une augmentation des provisions pour procédures judiciaires, y compris celles présentées à titre d'élément d'importance.

Impôt sur le résultat et taxes

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2024	2023 ¹
Impôt sur le résultat	2 012 \$	1 934 \$
Taxes indirectes ²		
Taxe sur les produits et services (TPS), taxe de vente harmonisée (TVH) et taxes de vente	502	484
Charges sociales	406	387
Taxes sur le capital	82	81
Impôt foncier et taxes d'affaires	69	78
Total des taxes indirectes	1 059	1 030
Total des impôts et taxes	3 071 \$	2 964 \$
Taux d'impôt effectif comme présenté	21,9 %	27,7 %
Total des impôts et taxes en pourcentage du résultat net avant déduction du total des impôts et taxes	30,0 %	37,0 %

1) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées pour refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

2) Certains montants sont fondés sur les sommes payées ou payables et ne tiennent pas compte de la capitalisation et de l'amortissement ultérieur.

Le total des impôts et taxes a augmenté de 107 M\$ en regard de celui de 2023.

La charge d'impôt sur le résultat s'est chiffrée à 2 012 M\$, en hausse de 78 M\$ par rapport à celle de 2023, ce qui est attribuable à la hausse du résultat et à l'adoption d'une mesure fiscale du gouvernement fédéral visant le refus de la déduction des dividendes reçus par les banques canadiennes. Les données du premier trimestre de 2023 comprenaient une charge d'impôt sur le résultat afin de comptabiliser le DRC et l'incidence rétroactive de la hausse de 1,5 % du taux d'impôt, présentée à titre d'élément d'importance.

Les taxes indirectes se sont accrues de 29 M\$ par rapport à celles de 2023, ce qui s'explique par la hausse des taxes de vente et des charges sociales. Les taxes de vente ont augmenté de 18 M\$ par rapport à celles de 2023, en lien principalement avec la hausse des taxes de vente au Canada à l'égard des frais de traitement liées aux réseaux de cartes et des charges en lien avec la technologie. Les charges sociales ont augmenté de 19 M\$ en regard de celles de 2023, du fait essentiellement de la hausse des cotisations à l'assurance-emploi et de la contribution santé, compensée en partie par la baisse des cotisations prescrites par la loi aux régimes de retraite. Les taxes indirectes sont incluses dans les charges autres que d'intérêts.

Mesures fiscales fédérales canadiennes

Au troisième trimestre de 2024, le projet de loi C-59, qui comprend certaines mesures fiscales tirées de l'Énoncé économique de l'automne 2023 et du budget fédéral de 2023, a été adopté. Le projet de loi C-59 a notamment mis en œuvre le refus de la déduction des dividendes reçus pour les dividendes reçus sur des actions canadiennes par les banques canadiennes à titre de biens évalués à la valeur du marché, ainsi qu'un impôt de 2 % sur certains rachats d'actions, la date d'application de chacune de ces mesures étant fixée au 1^{er} janvier 2024. Des propositions supplémentaires en lien avec l'impôt sur certains rachats d'actions ont été publiées le 12 août 2024. L'incidence du refus de la déduction des dividendes reçus a été comptabilisée dans la charge d'impôt sur le résultat présentée pour l'exercice considéré.

Le 20 juin 2024, le projet de loi C-69, qui comprend certaines mesures fiscales du budget fédéral canadien de 2024 et de l'Énoncé économique de l'automne 2023, ainsi que d'autres mesures fiscales, y compris la *Loi de l'impôt minimum mondial* (LIMM), a été adopté. La LIMM met en œuvre au Canada un impôt minimum mondial de 15 % conformément au régime du Pilier 2 élaboré par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Des propositions législatives supplémentaires relativement à la LIMM ont été publiées le 12 août 2024. Les règles du Pilier 2 en sont à différentes étapes de leur adoption à l'échelle mondiale par plus de 135 pays membres de l'OCDE. Le Canada ainsi que certains autres pays ont adopté des dispositions législatives pour la mise en œuvre des lois Pilier 2 qui s'appliqueront à la CIBC à compter de l'exercice 2025. Un certain nombre d'autres pays dans lesquels la CIBC mène ses activités en sont à différentes étapes de l'adoption du régime Pilier 2.

Pour l'instant, nous estimons que l'incidence des règles du Pilier 2 fera augmenter le taux d'impôt effectif consolidé d'environ 1 % pour l'exercice 2025. Cette estimation tient compte des différentes étapes de l'adoption des règles du Pilier 2 dans les pays où nous menons nos activités, de la complexité inhérente à l'application des règles du Pilier 2 et des variables qui ont des répercussions sur les projections sur lesquelles nous fondons notre estimation.

Change

L'incidence de la conversion du dollar américain sur les principaux postes de notre compte de résultat consolidé découle de fluctuations des taux de change moyens et s'estime comme suit :

	2024 vs 2023	2023 vs 2022
En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre		
Augmentation estimative des éléments suivants :		
Total des produits	44 \$	225 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	5	37
Charges autres que d'intérêts	23	158
Impôt sur le résultat	4	18
Résultat net	12	12
Incidence sur le résultat par action :		
De base	0,01 \$	0,01 \$
Dilué	0,01	0,01
Appréciation moyenne du \$ US par rapport au \$ CA	0,8 %	4,5 %

Revue des résultats du quatrième trimestre

En millions de dollars, sauf les montants par action, pour les trimestres clos les

	2024				2023 ¹			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits								
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	2 670 \$	2 598 \$	2 476 \$	2 497 \$	2 458 \$	2 414 \$	2 282 \$	2 262 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	1 523	1 449	1 384	1 374	1 366	1 350	1 336	1 351
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	732	726	666	681	672	666	648	706
Marchés des capitaux et Services financiers directs ²	1 407	1 348	1 488	1 561	1 290	1 355	1 362	1 481
Siège social et autres ²	285	483	150	108	61	67	76	129
Total des produits	6 617 \$	6 604 \$	6 164 \$	6 221 \$	5 847 \$	5 852 \$	5 704 \$	5 929 \$
Produits nets d'intérêts	3 633 \$	3 532 \$	3 281 \$	3 249 \$	3 197 \$	3 236 \$	3 187 \$	3 205 \$
Produits autres que d'intérêts	2 984	3 072	2 883	2 972	2 650	2 616	2 517	2 724
Total des produits	6 617	6 604	6 164	6 221	5 847	5 852	5 704	5 929
Dotation à la provision pour pertes sur créances	419	483	514	585	541	736	438	295
Charges autres que d'intérêts	3 791	3 682	3 501	3 465	3 440	3 307	3 140	4 462
Résultat avant impôt sur le résultat	2 407	2 439	2 149	2 171	1 866	1 809	2 126	1 172
Impôt sur le résultat	525	644	400	443	381	377	437	739
Résultat net	1 882 \$	1 795 \$	1 749 \$	1 728 \$	1 485 \$	1 432 \$	1 689 \$	433 \$
Résultat net applicable aux :								
Participations ne donnant pas le contrôle	8 \$	9 \$	10 \$	12 \$	8 \$	10 \$	11 \$	9 \$
Actionnaires	1 874	1 786	1 739	1 716	1 477	1 422	1 678	424
Résultat par action – de base	1,91 \$	1,83 \$	1,79 \$	1,77 \$	1,53 \$	1,48 \$	1,77 \$	0,39 \$
– dilué	1,90	1,82	1,79	1,77	1,53	1,47	1,76	0,39

1) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées pour refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

2) Depuis le troisième trimestre de 2024, l'information relative à certains dividendes reçus à compter du 1^{er} janvier 2024 n'est plus tenue d'être présentée sur une BIE. Au troisième trimestre de 2024, la mesure adoptée visant le refus de la déduction des dividendes reçus a donné lieu à une reprise de l'ajustement sur une BIE au titre des dividendes reçus depuis le 1^{er} janvier 2024 qui avaient été présentés à titre d'élément d'importance au premier et au deuxième trimestres de 2024. Avant le troisième trimestre de 2024, les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et Services financiers directs étaient présentés sur une BIE, et les montants compensatoires équivalents étaient inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat présentés dans Siège social et autres.

Comparaison avec le quatrième trimestre de 2023

Le résultat net pour le trimestre s'est établi à 1 882 M\$, en hausse de 397 M\$, ou 27 %, en regard de celui du quatrième trimestre de 2023.

Les produits nets d'intérêts ont progressé de 436 M\$, en raison surtout de la croissance des volumes dans la plupart de nos activités, de la hausse des produits de trésorerie, de l'augmentation de la marge d'intérêts nette dégagée des activités autres que de négociation, de l'accroissement des produits d'intérêts en lien avec la transition des prêts indexés au taux des acceptations bancaires vers le taux CORRA, le tout contrebalancé en partie par la diminution des produits nets d'intérêts tirés des activités de négociation.

Les produits autres que d'intérêts se sont accrus de 334 M\$, ou 13 %, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des produits autres que d'intérêts tirés des activités de négociation et la hausse des produits tirés des honoraires, contrebalancés par les commissions sur crédit moins élevées, en raison de la transition des prêts indexés au taux des acceptations bancaires vers le taux CORRA.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a baissé de 122 M\$, ou 23 %, par rapport à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a diminué de 61 M\$, en raison d'une diminution liée à une mise à jour des paramètres des modèles et d'une migration du crédit avantageuse essentiellement attribuable aux remboursements, le tout contrebalancé en partie par une évolution plus défavorable de nos perspectives économiques. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a diminué de 61 M\$, ce qui est essentiellement attribuable à une baisse de la dotation à la provision dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, contrebalancée en partie par une hausse de la dotation à la provision dans toutes les autres unités d'exploitation stratégiques.

Les charges autres que d'intérêts se sont accrues de 351 M\$, ou 10 %, fait attribuable surtout à la progression de la rémunération liée au rendement et des salaires du personnel, à l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques et à un profit au trimestre correspondant de l'exercice précédent attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite.

La charge d'impôt sur le résultat a augmenté de 144 M\$, ou 38 %, en raison surtout de la hausse du résultat, de la composition des bénéfices et de l'adoption d'une mesure fiscale du gouvernement fédéral visant le refus de la déduction des dividendes reçus par les banques canadiennes.

Comparaison avec le troisième trimestre de 2024

Le résultat net du trimestre a progressé de 87 M\$, ou 5 %, par rapport à celui du trimestre précédent.

Les produits nets d'intérêts ont grimpé de 101 M\$, ou 3 %, ce qui est attribuable surtout à la croissance des volumes dans la plupart de nos activités, neutralisée en partie par la baisse des produits de trésorerie.

Les produits autres que d'intérêts ont reculé de 88 M\$, ou 3 %, ce qui reflète principalement la baisse des commissions sur crédit et le recul des produits autres que d'intérêts tirés des activités de négociation, en partie neutralisés par la progression des commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières et la hausse des honoraires de gestion de placements et de garde.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 64 M\$, ou 13 %, par rapport à celle du trimestre précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a baissé de 77 M\$, en raison d'une diminution liée à la mise à jour des paramètres des modèles et d'une migration du crédit davantage essentiellement attribuable aux remboursements, le tout contrebalancé en partie par une évolution défavorable de nos perspectives économiques. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté de 13 M\$, ce qui découle surtout d'une hausse de la dotation à la provision dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, compensée en partie par une baisse de la dotation à la provision dans toutes les autres unités d'exploitation stratégiques.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 109 M\$, ou 3 %, en raison surtout de la progression de la rémunération liée au rendement et des salaires du personnel et de l'augmentation des charges liées à la publicité et à l'expansion des affaires, contrebalancées en partie par la hausse des provisions pour procédures judiciaires au trimestre précédent.

La charge d'impôt sur le résultat a diminué de 119 M\$, ou 18 %, en raison de la baisse du résultat et de la composition des bénéfices.

Analyse des tendances trimestrielles

Les facteurs saisonniers ont une incidence modérée sur nos résultats trimestriels. Le deuxième trimestre compte moins de jours que les autres trimestres, ce qui engendre généralement une diminution des résultats. Pendant les mois d'été (juillet – troisième trimestre et août – quatrième trimestre), les niveaux d'activité sur les marchés sont généralement à la baisse, ce qui a une incidence sur nos activités de courtage, de gestion de placements et sur les marchés des capitaux.

Produits

Les produits tirés des activités de prêt et de dépôt dépendent habituellement de la croissance des volumes, des honoraires tirés des activités transactionnelles des clients et de l'environnement des taux d'intérêt. Nos activités de gestion des avoirs sont arrimées aux activités de ventes nettes, qui ont une incidence sur les biens sous gestion et les biens administrés, au niveau d'activité de placement de nos clients et à la conjoncture du marché. Les produits de Marchés des capitaux sont également tributaires, dans une mesure importante, de la conjoncture des marchés qui a une incidence sur l'activité de négociation des clients, sur les activités de prise ferme ainsi que sur les activités de services consultatifs.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, a profité de l'accroissement des prêts et des dépôts au cours des périodes susmentionnées, porté par la croissance liée aux clients et l'approfondissement des liens avec sa clientèle. Le contexte de taux d'intérêt élevés a ralenti la croissance des prêts et a amélioré la marge d'intérêts nette, reflet de la progression des marges sur les dépôts et de la composition des activités avantagée, contrebalancées en partie par une compression des marges sur les prêts.

Les produits de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, ont profité de la croissance des volumes de Groupe Entreprises et de l'optimisme des investisseurs dans Gestion des avoirs. Pour Groupe Entreprises, la croissance des produits a été soutenue par la demande des clients qui s'était atténuée au cours des derniers trimestres et par l'incidence de la politique de taux d'intérêt de la banque centrale qui s'est traduite par des taux d'intérêt élevés pendant presque toute la période considérée. Pour Gestion des avoirs, la croissance récente des biens administrés et des biens sous gestion ainsi que des produits d'honoraires connexes a été portée par l'activité constructive sur les marchés boursiers.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, continue de profiter de l'acquisition de clients en interne. Une diminution des soldes de dépôts au deuxième et au troisième trimestres de 2023 a été accompagnée d'un changement dans la composition des dépôts en lien avec le contexte des taux d'intérêt, mais les soldes moyens se sont accrues au cours des quatre derniers trimestres. Les prêts ont diminué au quatrième trimestre de 2023 et au premier trimestre de 2024 et ont recommencé à croître au deuxième trimestre de 2024, bien que le recours à des facilités de crédit renouvelables demeure faible. Pour Gestion des avoirs, les biens administrés et les biens sous gestion ont subi les perturbations et la volatilité du marché au cours du premier semestre de 2023, tandis que la croissance récente a été favorisée par l'appréciation du marché.

Marchés des capitaux et Services financiers directs a présenté une baisse des produits de négociation aux troisième et quatrième trimestres de 2023 et aux deuxième et quatrième trimestres de 2024. Une hausse des produits de négociation, portée par une conjoncture des marchés robuste et l'intensification des activités des clients, a été observée au premier trimestre de 2023 et de 2024. Les résultats du troisième trimestre de 2024 comprennent une reprise de l'ajustement sur une BIE liée à l'adoption d'une mesure fiscale du gouvernement fédéral visant le refus de la déduction des dividendes reçus par les banques canadiennes.

Les produits de Siège social et autres reflètent l'incidence de l'accroissement des marges d'intérêts nettes de Services bancaires internationaux dans le contexte de hausse des taux d'intérêt. À partir du deuxième trimestre de 2023, les coûts de financement se sont accrues en raison de la volatilité des taux d'intérêt, ce qui a eu une incidence défavorable sur Siège social et autres. Cette incidence défavorable s'est atténuée à mesure que les coûts de financement plus élevés ont été transférés aux unités d'exploitation stratégiques. L'accroissement des produits au troisième trimestre de 2024 est notamment attribuable à une reprise du montant compensatoire équivalent à l'ajustement sur une BIE liée à l'adoption d'une mesure fiscale du gouvernement fédéral visant le refus de la déduction des dividendes reçus par les banques canadiennes.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances est fonction du cycle de crédit, de la performance au chapitre du crédit dans les portefeuilles de prêts ainsi que de l'évolution de nos perspectives économiques. Nous avons mené nos activités dans un contexte macroéconomique incertain en raison des taux d'intérêt et d'inflation élevés, des événements géopolitiques et du ralentissement de la croissance économique. L'estimation des pertes sur créances attendues dans le contexte actuel nécessite une part de jugement considérable.

Le relèvement des taux d'intérêt à un rythme plus rapide que prévu conjugué à la hausse de l'inflation, aux perturbations soutenues de la chaîne d'approvisionnement et aux préoccupations géopolitiques croissantes à l'échelle mondiale s'est répercuté sur notre dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs aux troisième et quatrième trimestres de 2023. Une migration du crédit désavantageuse a également pesé sur notre dotation à la provision pour pertes sur créances au cours de tous les trimestres de 2023 ainsi que des premier, deuxième et troisième trimestres de 2024. Une évolution défavorable de nos perspectives dans les secteurs de l'immobilier et de la construction aux États-Unis a contribué à une augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs aux deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2023 et au premier trimestre de 2024.

Pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, la dotation à la provision sur les prêts douteux a continué d'être plus élevée que prévu, reflet du cadre macroéconomique défavorable pour les portefeuilles de détail et des radiations découlant de l'acclimatation du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco acquis.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux plus importante a été comptabilisée pour l'exercice 2023 ainsi que le premier, le troisième et le quatrième trimestres de 2024.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, les résultats des deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2023 et des premier, deuxième et quatrième trimestres de 2024 comprenaient une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux plus importante, laquelle était essentiellement attribuable aux secteurs de l'immobilier et de la construction.

Pour Marchés des capitaux et Services financiers directs, une dotation à la provision pour prêts douteux plus élevée a été comptabilisée aux troisième et quatrième trimestres de 2024.

Pour Siège social et autres, la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux dans Services bancaires internationaux est demeurée relativement stable. Des reprises de provision ont été comptabilisées au quatrième trimestre de 2023 et au premier trimestre de 2024.

Charges autres que d'intérêts

Les fluctuations des charges autres que d'intérêts au cours de la période ont découlé en grande partie des variations des salaires du personnel, des investissements dans les initiatives stratégiques et des variations des taux de change. Au premier et au deuxième trimestres de 2024, une charge en lien avec la cotisation spéciale imposée par la FDIC, présentée à titre d'élément d'importance, a été inscrite. Au premier trimestre de 2023, une augmentation des provisions pour procédures judiciaires a été comptabilisée, par rapport à une baisse des provisions pour procédures judiciaires dans Siège social et autres au deuxième trimestre de 2023, le tout présenté à titre d'éléments d'importance, et une dépréciation des immobilisations incorporelles, présentée à titre d'éléments d'importance, a été inscrite au quatrième trimestre de 2023.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat fluctue en fonction des variations du revenu imposable dans les territoires desquels le résultat provient. Les résultats du premier trimestre de 2023 tenaient compte d'une charge d'impôt sur le résultat inscrite afin de comptabiliser le DRC et de l'incidence rétroactive de la hausse de 1,5 % du taux d'impôt, présentées à titre d'éléments d'importance. Une charge d'impôt sur le résultat liée à l'adoption d'une mesure fiscale du gouvernement fédéral visant le refus de la déduction des dividendes reçus par les banques canadiennes a notamment été comptabilisée au troisième trimestre de 2024.

Rétrospective du rendement financier de 2023

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre		Services bancaires personnels et PME, région du Canada ¹	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux et Services financiers directs ²	Siège social et autres ²	Total CIBC
2023	Produits nets d'intérêts	7 247 \$	1 812 \$	1 889 \$	1 942 \$	(65)\$	12 825 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 169	3 591	803	3 546	398	10 507
	Total des produits	9 416	5 403	2 692	5 488	333	23 332
	Dotation à la provision pour pertes sur créances	986	143	850	19	12	2 010
	Charges autres que d'intérêts	5 174	2 691	1 466	2 721	2 297	14 349
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 256	2 569	376	2 748	(1 976)	6 973
	Impôt sur le résultat	892	691	(3)	762	(408)	1 934
	Résultat net (perte nette)	2 364 \$	1 878 \$	379 \$	1 986 \$	(1 568)\$	5 039 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux : Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	38 \$	38 \$
	Actionnaires	2 364	1 878	379	1 986	(1 606)	5 001
2022	Produits nets d'intérêts	6 657 \$	1 672 \$	1 655 \$	2 814 \$	(157)\$	12 641 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 252	3 582	802	2 187	369	9 192
	Total des produits	8 909	5 254	2 457	5 001	212	21 833
	Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	876	23	218	(62)	2	1 057
	Charges autres que d'intérêts	4 975	2 656	1 328	2 437	1 407	12 803
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 058	2 575	911	2 626	(1 197)	7 973
	Impôt sur le résultat	809	680	151	718	(628)	1 730
	Résultat net (perte nette)	2 249 \$	1 895 \$	760 \$	1 908 \$	(569)\$	6 243 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux : Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	23 \$	23 \$
	Actionnaires	2 249	1 895	760	1 908	(592)	6 220

1) Certaines informations de 2023 ont été retraitées pour refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

2) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et Services financiers directs sont présentés sur une BIE, et les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

L'analyse qui suit présente une comparaison entre nos résultats d'exploitation des exercices clos les 31 octobre 2023 et 2022.

Vue d'ensemble

Le résultat net pour l'exercice 2023 s'est établi à 5 039 M\$, en regard de 6 243 M\$ en 2022. La baisse du résultat net de 1 204 M\$ était attribuable à l'accroissement des charges autres que d'intérêts, y compris une augmentation des provisions pour procédures judiciaires présentée à titre d'élément d'importance, et à l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances, en partie compensées par la hausse des produits.

CIBC consolidée

Produits nets d'intérêts

Les produits nets d'intérêts ont progressé de 184 M\$, ou 1 %, par rapport à ceux de 2022, en raison surtout de la croissance des volumes dans la plupart de nos activités et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, contrebalancées en partie par la diminution de la marge d'intérêts nette.

Produits autres que d'intérêts

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 1 315 M\$, ou 14 %, par rapport à ceux de 2022, sous l'effet surtout de l'accroissement des produits de négociation, des produits tirés des opérations de change autres que de négociation en raison des activités de Trésorerie menées dans le cours normal des affaires, de la croissance des honoraires liés aux prêts commerciaux et aux entreprises, de la hausse des profits réalisés, montant net, sur la cession de titres de créance évalués à la JVAERG et de la progression des honoraires dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, le tout neutralisé en partie par la diminution des produits tirés des honoraires d'administration de cartes, en raison des charges supplémentaires liées aux taxes à la consommation en lien avec le budget fédéral canadien de 2023, présentées à titre d'élément d'importance, et de la baisse des produits tirés de l'activité d'émission de titres de participation et de titres de créance.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 953 M\$, ou 90 %, en regard de celle de 2022. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a augmenté du fait surtout d'une migration du crédit désavantageuse dans l'ensemble de nos unités d'exploitation stratégiques, neutralisée en partie par une évolution moins défavorable de nos perspectives économiques en 2023. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux s'est accrue en lien essentiellement avec l'augmentation de la dotation à la provision dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et la hausse des radiations dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 1 546 M\$, ou 12 %, en regard de celles de 2022, ce qui s'explique principalement par une hausse des provisions pour procédures judiciaires en 2023, présentée à titre d'élément d'importance, la progression des salaires du personnel et l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques, le tout contrebalancé en partie par le recul des honoraires.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat a augmenté de 204 M\$, ou 12 %, en regard de celle de 2022, du fait surtout du DRC et de l'incidence rétroactive de la hausse de 1,5 % du taux d'impôt comptabilisée en 2023, présentée à titre d'élément d'importance, le tout contrebalancé en partie par l'incidence de la baisse de l'impôt sur le résultat en lien avec la composition des bénéfices en 2023.

Produits par secteur

Services bancaires personnels et PME, région du Canada

Les produits ont progressé de 507 M\$, ou 6 %, par rapport à ceux de 2022, en raison surtout de la hausse de la marge d'intérêts nette et de la croissance des volumes. Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 590 M\$, ou 9 %, en regard de ceux de 2022, en raison surtout de la hausse de la marge d'intérêts nette et de la croissance des volumes, y compris notamment par suite de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit Costco. Les produits autres que d'intérêts ont reculé de 83 M\$, ou 4 %, par rapport à ceux de 2022, ce qui découle surtout de la baisse des produits tirés des honoraires, dont la diminution des honoraires d'administration de cartes, ce qui découle en partie de la charge liée aux taxes à la consommation attribuable à l'incidence rétroactive du budget fédéral canadien de 2023, présentée à titre d'élément d'importance.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada

Les produits ont progressé de 149 M\$, ou 3 %, par rapport à ceux de 2022. Les produits de Groupe Entreprises ont augmenté de 223 M\$, ou 10 %, en lien essentiellement avec l'accroissement des marges sur les dépôts, la croissance des volumes et la progression des honoraires, en partie neutralisés par la baisse des marges sur les prêts. Les produits de Gestion des avoirs ont diminué de 74 M\$, ou 2 %, en raison principalement de la diminution des produits tirés des commissions liée au recul des activités des clients et de la baisse des volumes de dépôts, en partie neutralisés par l'augmentation des produits tirés des honoraires sous l'effet d'une évolution favorable de la composition des activités et d'une hausse des soldes.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

Les produits ont augmenté de 235 M\$, ou 10 %, par rapport à ceux de 2022. Les produits de Groupe Entreprises ont augmenté de 173 M\$, ou 11 %, en raison essentiellement de la croissance des volumes de prêts et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, en partie contrebalancées par une diminution des honoraires. Les produits de Gestion des avoirs ont augmenté de 62 M\$, ou 7 %, du fait surtout de la progression des marges sur les dépôts, de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et de l'augmentation des produits tirés des honoraires sous l'effet d'une hausse des produits tirés des fonds communs de placement soumis à des honoraires fondés sur le rendement annuel.

Marchés des capitaux et Services financiers directs

Les produits ont augmenté de 487 M\$, ou 10 %, par rapport à ceux de 2022. Les produits de Marchés CIBC, réseau mondial, ont augmenté de 292 M\$, ou 13 %, surtout en raison de la hausse des produits tirés de la négociation de titres à revenu fixe et de dérivés sur marchandises et des activités liées aux opérations de change, ainsi qu'à la progression des produits tirés des activités de financement, le tout en partie contrebalancé par la diminution des produits tirés de la négociation de dérivés sur actions. Les produits de Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement ont baissé de 63 M\$, ou 4 %, essentiellement en raison de la diminution des profits tirés de nos portefeuilles de placement, de la réduction des activités de prise ferme de titres de créance et de participation ainsi que de la baisse des produits tirés des services consultatifs, le tout en partie contrebalancé par l'accroissement des produits tirés des services financiers aux entreprises. Les produits de Services financiers directs ont augmenté de 258 M\$, ou 26 %, principalement en raison de la hausse des produits tirés de la Financière Simplii, ainsi que de la croissance de nos activités d'opérations de change et de paiements, le tout en partie contrebalancé par la baisse du volume de transactions observée au sein des services de placement direct.

Siège social et autres

Les produits ont augmenté de 121 M\$, ou 57 %, par rapport à ceux de 2022. Les produits de Services bancaires internationaux ont augmenté de 178 M\$, ce qui est surtout attribuable à l'accroissement de la marge d'intérêts nette et à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. Les produits Divers ont reculé de 57 M\$, en raison principalement d'un ajustement sur une BIE plus important et de la baisse des produits liés aux investissements stratégiques, le tout en partie compensé par une hausse des produits de trésorerie.

Mesures non conformes aux PCGR

Nous avons recours à différentes mesures financières pour évaluer le rendement de nos secteurs d'activité, tel qu'il est décrit ci-après. Certaines mesures sont calculées conformément aux PCGR (IFRS), tandis que d'autres n'ont pas de signification normalisée en vertu des PCGR et ne peuvent donc pas être comparées à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés. Ces mesures non conformes aux PCGR, qui comprennent des mesures financières non conformes aux PCGR et des ratios non conformes aux PCGR décrits dans le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières*, peuvent permettre aux investisseurs de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes.

Mesures ajustées

La direction évalue les résultats comme présentés et ajustés et juge que ces mesures de performance sont toutes deux utiles. Les mesures ajustées, qui comprennent le total des produits ajusté, la dotation à la provision pour pertes sur créances ajustée, les charges autres que d'intérêts ajustées, le résultat avant impôt sur le résultat ajusté, l'impôt sur le résultat ajusté et le résultat net ajusté, qui s'ajoutent aux mesures ajustées décrites ci-après, excluent les éléments d'importance des résultats comme présentés aux fins du calcul de nos résultats ajustés. Les éléments d'importance comprennent l'amortissement des immobilisations incorporelles et certains éléments d'importance qui surviennent de temps à autre et qui ne reflètent pas, selon la direction, le rendement des activités sous-jacentes. Nous sommes d'avis que les mesures ajustées permettent au lecteur de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes tout en facilitant une analyse plus éclairée des tendances. Bien que nous croyions que ces mesures ajustées permettent de faciliter les comparaisons entre nos résultats et ceux des autres banques canadiennes qui font des ajustements similaires dans leurs informations publiques, il faut préciser qu'il n'y a pas de signification normalisée des mesures ajustées selon les PCGR.

Avant le troisième trimestre de 2024, nous ajustions également les résultats de nos unités d'exploitation stratégiques pour majorer les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs mobilières afin de les ramener à un montant sur une BIE, soit le montant des produits pleinement imposables qui, s'ils étaient imposables au taux d'impôt prévu par la loi, permettrait de dégager les mêmes produits après impôt. Au troisième trimestre de 2024, en raison de l'adoption d'une mesure visant le refus de la déduction des dividendes reçus pour les dividendes reçus par les banques canadiennes sur des actions canadiennes (avec date d'application au 1^{er} janvier 2024), la présentation des produits sur une BIE ne s'applique plus aux dividendes précités. En outre, les ajustements sur une BIE apportés au premier et au deuxième trimestres de 2024 pour les dividendes en question ont fait l'objet d'une reprise au troisième trimestre de 2024. Se reporter à la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques et à la note 29 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Résultat dilué par action ajusté

Nous ajustons le résultat dilué par action comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, aux fins du calcul du résultat dilué par action ajusté.

Coefficient d'efficacité ajusté

Nous ajustons les produits et les charges autres que d'intérêts comme présentés pour éliminer l'incidence des éléments d'importance. Depuis le premier trimestre de 2024, nous ne majorons plus les produits exonérés d'impôt afin de les ramener au montant de la BIE aux fins de l'application de ce coefficient à nos résultats consolidés. Les montants de l'exercice précédent ont été retraités afin de tenir compte des modifications apportées à la présentation pour l'exercice en cours.

Levier d'exploitation ajusté

Nous ajustons les produits et les charges autres que d'intérêts comme présentés pour éliminer l'incidence des éléments d'importance. Depuis le premier trimestre de 2024, nous ne majorons plus les produits exonérés d'impôt afin de les ramener au montant de la BIE aux fins de l'application de ce coefficient à nos résultats consolidés. Les montants de l'exercice précédent ont été retraités afin de tenir compte des modifications apportées à la présentation pour l'exercice considéré.

Ratio de versement de dividendes ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, aux fins du calcul du ratio de versement des dividendes ajusté.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, aux fins du calcul du rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté.

Taux d'impôt effectif ajusté

Nous ajustons le résultat avant impôt sur le résultat comme présenté et l'impôt sur le résultat comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance aux fins du calcul du taux d'impôt effectif ajusté.

Résultat avant impôt et provisions

Le résultat avant impôt et provisions correspond aux produits, nets des charges autres que d'intérêts, et fournit aux lecteurs une évaluation de notre capacité à dégager un résultat pour couvrir les pertes de crédit au cours du cycle de crédit, ainsi qu'une base supplémentaire aux fins de la comparaison du rendement des activités sous-jacentes entre les périodes, en excluant l'incidence de la dotation à la provision pour pertes sur créances, ce qui nécessite que des jugements soient posés et que des estimations soient faites à l'égard de questions qui sont incertaines et qui peuvent varier de façon importante d'une période à l'autre. Nous ajustons le résultat avant impôt et provisions pour éliminer l'incidence des éléments d'importance aux fins du calcul du résultat avant impôt et provisions ajusté. Comme il a été énoncé précédemment, nous sommes d'avis que les mesures ajustées permettent au lecteur de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes tout en facilitant une analyse plus éclairée des tendances.

Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis

Les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires sont répartis entre les unités d'exploitation stratégiques en fonction du montant estimé des fonds propres réglementaires nécessaires pour soutenir leurs activités, comme il a été déterminé pour la banque au niveau consolidé selon les exigences en matière de fonds propres réglementaires et les cibles internes du BSIF. Les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires non répartis sont présentés dans Siège social et autres. La répartition du capital sur cette base fournit un cadre cohérent pour évaluer le rendement de chaque unité d'exploitation stratégique, proportionnellement au risque pris. Au premier trimestre de 2024, nous avons accru les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis entre nos unités d'exploitation stratégiques pour les faire passer à 12 % des exigences de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires de chacune d'elles, soit une hausse par rapport à 11 % en 2023. Dans le cadre de l'adoption des réformes de Bâle III, une approche révisée pour répartir l'APR reflétant le risque opérationnel entre chacune des unités d'exploitation stratégiques a pris effet le 30 avril 2023. Les nouvelles répartitions sont établies selon les contributions de chaque unité d'exploitation stratégique au total des produits sur trois ans et au total des pertes opérationnelles sur dix ans. Ce changement de méthode a eu une incidence sur les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis à partir du troisième trimestre de 2023. Se reporter à la section Risques découlant des activités commerciales pour plus de précisions.

Rendement des capitaux propres sectoriel

Nous utilisons le rendement des capitaux propres sectoriel comme l'une des mesures permettant d'évaluer le rendement et de prendre des décisions sur la répartition des ressources. Le rendement des capitaux propres pour l'ensemble de la CIBC fournit une mesure du rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires, alors que le rendement des capitaux propres sectoriel offre une mesure semblable fondée sur les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis entre les unités d'exploitation stratégiques. Par conséquent, le rendement des capitaux propres sectoriel est un ratio non conforme aux PCGR. Le rendement des capitaux propres sectoriel correspond au résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires pour chaque unité d'exploitation stratégique, exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis, soit la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis mensuels au cours de la période. Au premier trimestre de 2024, nous avons accru le montant des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis entre nos unités d'exploitation stratégiques, comme il a été mentionné précédemment.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR par secteur.

	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux et Services financiers directs	Siège social et autres	Total CIBC	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US)
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2024							
Résultats d'exploitation – comme présentés							
Total des produits	10 241 \$	5 730 \$	2 805 \$	5 804 \$	1 026 \$	25 606 \$	2 063 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 203	122	560	115	1	2 001	412
Charges autres que d'intérêts	5 360	2 941	1 701	2 967	1 470	14 439	1 251
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 678	2 667	544	2 722	(445)	9 166	400
Impôt sur le résultat	1 008	729	43	734	(502)	2 012	32
Résultat net	2 670	1 938	501	1 988	57	7 154	368
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	39	39	–
Résultat net applicable aux actionnaires	2 670	1 938	501	1 988	18	7 115	368
Résultat dilué par action (\$)						7,28 \$	
Incidence des éléments d'importance¹							
Charges autres que d'intérêts							
Amortissement et dépréciation d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	(26)\$	– \$	(30)\$	– \$	– \$	(56)\$	(22)\$
Charge en lien avec la cotisation spéciale imposée par la FDIC	–	–	(103)	–	–	(103)	(77)
Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts	(26)	–	(133)	–	–	(159)	(99)
Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net	26	–	133	–	–	159	99
Impôt sur le résultat							
Amortissement et dépréciation d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	7	–	8	–	–	15	6
Charge en lien avec la cotisation spéciale imposée par la FDIC	–	–	26	–	–	26	19
Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat	7	–	34	–	–	41	25
Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net	19 \$	– \$	99 \$	– \$	– \$	118 \$	74 \$
Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$)²						0,12 \$	
Résultats d'exploitation – ajustés³							
Total des produits – ajusté ⁴	10 241 \$	5 730 \$	2 805 \$	5 804 \$	1 026 \$	25 606 \$	2 063 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances – ajustée	1 203	122	560	115	1	2 001	412
Charges autres que d'intérêts – ajustées	5 334	2 941	1 568	2 967	1 470	14 280	1 152
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat – ajusté(e)	3 704	2 667	677	2 722	(445)	9 325	499
Impôt sur le résultat – ajusté	1 015	729	77	734	(502)	2 053	57
Résultat net – ajusté	2 689	1 938	600	1 988	57	7 272	442
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté	–	–	–	–	39	39	–
Résultat net applicable aux actionnaires – ajusté	2 689	1 938	600	1 988	18	7 233	442
Résultat dilué par action ajusté (\$)						7,40 \$	

1) Les éléments d'importance sont exclus des résultats comme présentés aux fins du calcul des résultats ajustés.

2) Tient compte de l'incidence des écarts découlant de l'arrondissement entre le résultat dilué par action et le résultat dilué par action ajusté.

3) Montant ajusté pour ne pas tenir compte de l'incidence des éléments d'importance. Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR.

4) Les résultats pour l'ensemble de la CIBC ne tiennent pas compte d'un ajustement sur une base d'imposition équivalente (BIE) de 16 M\$ (254 M\$ en 2023).

5) Certaines informations de 2023 ont été retraitées pour refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

6) Comprend les provisions nettes pour procédures judiciaires comptabilisées au premier et au deuxième trimestres de 2023.

7) La charge d'impôt sur le résultat comprend un montant de 510 M\$ qui représente la valeur actualisée du montant estimé du DRC établi à 555 M\$, ainsi qu'une charge de 35 M\$ liée à l'incidence pour l'exercice 2022 de la hausse de 1,5 % du taux d'imposition qui s'applique au revenu imposable supérieur à 100 M\$ de certaines banques et de certains assureurs-vie pour les périodes ouvertes après avril 2022. L'écart d'actualisation de 45 M\$ sur l'impôt au titre du DRC est amorti sur la période de versement de quatre ans à compter de la comptabilisation initiale.

8) Les coûts d'acquisition et d'intégration, présentés à titre d'élément d'importance à partir du quatrième trimestre de 2021, sont des coûts marginaux engagés dans le cadre de la planification et de l'exécution de l'intégration du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, notamment la recherche d'occasions de franchisage, l'actualisation et la conversion des systèmes et processus, la réalisation de projets, les frais de communication et les primes de bienvenue aux clients. Les ajustements selon la méthode de l'acquisition, présentés à titre d'élément d'importance à partir du deuxième trimestre de 2022, comprennent la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des créances sur cartes de crédit du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco acquises à la date d'acquisition. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs liée à l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco comprend la provision pour pertes de crédit attendues de premier stade établie immédiatement après la date d'acquisition et l'incidence de la migration des comptes du premier vers le deuxième stade au cours du deuxième trimestre de 2022.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR par secteur.

	Services bancaires personnels et PME, région du Canada ⁵	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux et Services financiers directs	Siège social et autres	Total CIBC	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US)
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2023							
Résultats d'exploitation – comme présentés							
Total des produits	9 416 \$	5 403 \$	2 692 \$	5 488 \$	333 \$	23 332 \$	1 994 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	986	143	850	19	12	2 010	630
Charges autres que d'intérêts	5 174	2 691	1 466	2 721	2 297	14 349	1 086
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 256	2 569	376	2 748	(1 976)	6 973	278
Impôt sur le résultat	892	691	(3)	762	(408)	1 934	(2)
Résultat net (perte nette)	2 364	1 878	379	1 986	(1 568)	5 039	280
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	38	38	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires	2 364	1 878	379	1 986	(1 606)	5 001	280
Résultat dilué par action (\$) ¹						5,17 \$	
Incidence des éléments d'importance¹							
Produits							
Charge liée aux taxes à la consommation attribuable à l'incidence rétroactive du budget fédéral canadien de 2023	34 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	34 \$	– \$
Incidence des éléments d'importance sur les produits	34	–	–	–	–	34	–
Charges autres que d'intérêts							
Amortissement et dépréciation d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	(26)	–	(56)	–	(39)	(121)	(41)
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires ⁶	–	–	–	–	(1 055)	(1 055)	–
Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts	(26)	–	(56)	–	(1 094)	(1 176)	(41)
Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net	60	–	56	–	1 094	1 210	41
Impôt sur le résultat							
Amortissement et dépréciation d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	6	–	15	–	4	25	11
Charge liée aux taxes à la consommation attribuable à l'incidence rétroactive du budget fédéral canadien de 2023	9	–	–	–	–	9	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires ⁶	–	–	–	–	293	293	–
Charge d'impôt sur le résultat en lien avec le budget fédéral canadien de 2022 ⁷	–	–	–	–	(545)	(545)	–
Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat	15	–	15	–	(248)	(218)	11
Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net	45 \$	– \$	41 \$	– \$	1 342 \$	1 428 \$	30 \$
Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$) ²						1,56 \$	
Résultats d'exploitation – ajustés³							
Total des produits – ajusté ⁴	9 450 \$	5 403 \$	2 692 \$	5 488 \$	333 \$	23 366 \$	1 994 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances – ajustée	986	143	850	19	12	2 010	630
Charges autres que d'intérêts – ajustées	5 148	2 691	1 410	2 721	1 203	13 173	1 045
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat – ajusté(e)	3 316	2 569	432	2 748	(882)	8 183	319
Impôt sur le résultat – ajusté	907	691	12	762	(656)	1 716	9
Résultat net (perte nette) – ajusté(e)	2 409	1 878	420	1 986	(226)	6 467	310
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté	–	–	–	–	38	38	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires – ajusté(e)	2 409	1 878	420	1 986	(264)	6 429	310
Résultat dilué par action ajusté (\$) ³						6,73 \$	

Se reporter aux notes de bas de page de la page précédente.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR par secteur.

	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux et Services financiers directs	Siège social et autres	Total CIBC	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US)
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2022							
Résultats d'exploitation – comme présentés							
Total des produits	8 909 \$	5 254 \$	2 457 \$	5 001 \$	212 \$	21 833 \$	1 902 \$
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	876	23	218	(62)	2	1 057	169
Charges autres que d'intérêts	4 975	2 656	1 328	2 437	1 407	12 803	1 028
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 058	2 575	911	2 626	(1 197)	7 973	705
Impôt sur le résultat	809	680	151	718	(628)	1 730	117
Résultat net (perte nette)	2 249	1 895	760	1 908	(569)	6 243	588
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	23	23	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires	2 249	1 895	760	1 908	(592)	6 220	588
Résultat dilué par action (\$)						6,68 \$	
Incidence des éléments d'importance¹							
Produits							
Coûts d'acquisition et d'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition, et dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs ⁸	(16)\$	– \$	– \$	– \$	– \$	(16)\$	– \$
Incidence des éléments d'importance sur les produits	(16)	–	–	–	–	(16)	–
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances							
Coûts d'acquisition et d'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition, et dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs ⁸	(94)	–	–	–	–	(94)	–
Incidence des éléments d'importance sur la dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	(94)	–	–	–	–	(94)	–
Charges autres que d'intérêts							
Amortissement et dépréciation d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	(18)	–	(68)	–	(12)	(98)	(53)
Coûts d'acquisition et d'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition, et dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs ⁸	(103)	–	–	–	–	(103)	–
Charge au titre de la consolidation de notre portefeuille immobilier	–	–	–	–	(37)	(37)	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	(136)	(136)	–
Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts	(121)	–	(68)	–	(185)	(374)	(53)
Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net	199	–	68	–	185	452	53
Impôt sur le résultat							
Amortissement et dépréciation d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	4	–	18	–	1	23	14
Coûts d'acquisition et d'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition, et dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs ⁸	48	–	–	–	–	48	–
Charge au titre de la consolidation de notre portefeuille immobilier	–	–	–	–	10	10	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	36	36	–
Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat	52	–	18	–	47	117	14
Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net	147 \$	– \$	50 \$	– \$	138 \$	335 \$	39 \$
Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$)²						0,37 \$	
Résultats d'exploitation – ajustés³							
Total des produits – ajusté ⁴	8 893 \$	5 254 \$	2 457 \$	5 001 \$	212 \$	21 817 \$	1 902 \$
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances – ajustée	782	23	218	(62)	2	963	169
Charges autres que d'intérêts – ajustées	4 854	2 656	1 260	2 437	1 222	12 429	975
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat – ajusté(e)	3 257	2 575	979	2 626	(1 012)	8 425	758
Impôt sur le résultat – ajusté	861	680	169	718	(581)	1 847	131
Résultat net (perte nette) – ajusté(e)	2 396	1 895	810	1 908	(431)	6 578	627
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté	–	–	–	–	23	23	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires – ajusté(e)	2 396	1 895	810	1 908	(454)	6 555	627
Résultat dilué par action ajusté (\$)						7,05 \$	

Se reporter aux notes de bas de page des pages précédentes.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR par secteur.

	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux et Services financiers directs	Siège social et autres	Total CIBC	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US)
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2021							
Résultats d'exploitation – comme présentés							
Total des produits	8 150 \$	4 670 \$	2 194 \$	4 520 \$	481 \$	20 015 \$	1 748 \$
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	350	(39)	(75)	(100)	22	158	(61)
Charges autres que d'intérêts	4 414	2 443	1 121	2 117	1 440	11 535	893
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 386	2 266	1 148	2 503	(981)	8 322	916
Impôt sur le résultat	892	601	222	646	(485)	1 876	177
Résultat net (perte nette)	2 494	1 665	926	1 857	(496)	6 446	739
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	17	17	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires	2 494	1 665	926	1 857	(513)	6 429	739
Résultat dilué par action (\$)						6,96 \$	
Incidence des éléments d'importance¹							
Charges autres que d'intérêts							
Amortissement et dépréciation d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	– \$	– \$	(68)\$	– \$	(11)\$	(79)\$	(54)\$
Coûts d'acquisition et d'intégration ⁸	(12)	–	–	–	–	(12)	–
Charge au titre de la consolidation de notre portefeuille immobilier	–	–	–	–	(109)	(109)	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	(125)	(125)	–
Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts	(12)	–	(68)	–	(245)	(325)	(54)
Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net	12	–	68	–	245	325	54
Impôt sur le résultat							
Amortissement et dépréciation d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	–	–	18	–	1	19	14
Coûts d'acquisition et d'intégration ⁸	3	–	–	–	–	3	–
Charge au titre de la consolidation de notre portefeuille immobilier	–	–	–	–	29	29	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	33	33	–
Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat	3	–	18	–	63	84	14
Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net	9 \$	– \$	50 \$	– \$	182 \$	241 \$	40 \$
Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$)²						0,27 \$	
Résultats d'exploitation – ajustés³							
Total des produits – ajusté ⁴	8 150 \$	4 670 \$	2 194 \$	4 520 \$	481 \$	20 015 \$	1 748 \$
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances – ajustée	350	(39)	(75)	(100)	22	158	(61)
Charges autres que d'intérêts – ajustées	4 402	2 443	1 053	2 117	1 195	11 210	839
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat – ajusté(e)	3 398	2 266	1 216	2 503	(736)	8 647	970
Impôt sur le résultat – ajusté	895	601	240	646	(422)	1 960	191
Résultat net (perte nette) – ajusté(e)	2 503	1 665	976	1 857	(314)	6 687	779
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté	–	–	–	–	17	17	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires – ajusté(e)	2 503	1 665	976	1 857	(331)	6 670	779
Résultat dilué par action ajusté (\$)						7,23 \$	

Se reporter aux notes de bas de page des pages précédentes.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR par secteur.

	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux et Services financiers directs	Siège social et autres	Total CIBC	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US)
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2020							
Résultats d'exploitation – comme présentés							
Total des produits	7 922 \$	4 121 \$	2 043 \$	4 053 \$	602 \$	18 741 \$	1 520 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 189	303	487	311	199	2 489	358
Charges autres que d'intérêts	4 308	2 179	1 126	1 929	1 820	11 362	838
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	2 425	1 639	430	1 813	(1 417)	4 890	324
Impôt sur le résultat	640	437	55	505	(539)	1 098	42
Résultat net (perte nette)	1 785	1 202	375	1 308	(878)	3 792	282
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	2	2	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires	1 785	1 202	375	1 308	(880)	3 790	282
Résultat dilué par action (\$)						4,11 \$	
Incidence des éléments d'importance¹							
Charges autres que d'intérêts							
Amortissement et dépréciation d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	(8)\$	(1)\$	(83)\$	– \$	(13)\$	(105)\$	(62)\$
Charge au titre de la consolidation de notre portefeuille immobilier	–	–	–	–	(114)	(114)	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	(70)	(70)	–
Profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	–	–	–	–	79	79	–
Charges de restructuration, en lien principalement avec des indemnités de départ et des frais connexes	–	–	–	–	(339)	(339)	–
Dépréciation du goodwill liée à notre participation donnant le contrôle dans CIBC Caribbean	–	–	–	–	(248)	(248)	–
Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts	(8)	(1)	(83)	–	(705)	(797)	(62)
Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net	8	1	83	–	705	797	62
Impôt sur le résultat							
Amortissement et dépréciation d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	2	–	22	–	1	25	17
Charge au titre de la consolidation de notre portefeuille immobilier	–	–	–	–	30	30	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	19	19	–
Profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	–	–	–	–	(21)	(21)	–
Charges de restructuration, en lien principalement avec des indemnités de départ et des frais connexes	–	–	–	–	89	89	–
Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat	2	–	22	–	118	142	17
Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net	6 \$	1 \$	61 \$	– \$	587 \$	655 \$	45 \$
Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$)²						0,74 \$	
Résultats d'exploitation – ajustés³							
Total des produits – ajusté ⁴	7 922 \$	4 121 \$	2 043 \$	4 053 \$	602 \$	18 741 \$	1 520 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances – ajustée	1 189	303	487	311	199	2 489	358
Charges autres que d'intérêts – ajustées	4 300	2 178	1 043	1 929	1 115	10 565	776
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat – ajusté(e)	2 433	1 640	513	1 813	(712)	5 687	386
Impôt sur le résultat – ajusté	642	437	77	505	(421)	1 240	59
Résultat net (perte nette) – ajusté(e)	1 791	1 203	436	1 308	(291)	4 447	327
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté	–	–	–	–	2	2	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires – ajusté(e)	1 791	1 203	436	1 308	(293)	4 445	327
Résultat dilué par action ajusté (\$)						4,85 \$	

Se reporter aux notes de bas de page des pages précédentes.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre le résultat net (comme présenté) conforme aux PCGR et le résultat avant impôt et provisions (ajusté) non conforme aux PCGR par secteur.

		Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux et Services financiers directs	Siège social et autres	Total CIBC	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US)
En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre								
2024	Résultat net	2 670 \$	1 938 \$	501 \$	1 988 \$	57 \$	7 154 \$	368 \$
	Ajouter : dotation à la provision pour pertes sur créances	1 203	122	560	115	1	2 001	412
	Ajouter : impôt sur le résultat	1 008	729	43	734	(502)	2 012	32
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions)¹	4 881	2 789	1 104	2 837	(444)	11 167	812
	Incidence avant impôt des éléments d'importance²	26	—	133	—	—	159	99
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ajusté(e)³	4 907 \$	2 789 \$	1 237 \$	2 837 \$	(444)\$	11 326 \$	911 \$
2023 ⁴	Résultat net (perte nette)	2 364 \$	1 878 \$	379 \$	1 986 \$	(1 568)\$	5 039 \$	280 \$
	Ajouter : dotation à la provision pour pertes sur créances	986	143	850	19	12	2 010	630
	Ajouter : impôt sur le résultat	892	691	(3)	762	(408)	1 934	(2)
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ¹	4 242	2 712	1 226	2 767	(1 964)	8 983	908
	Incidence avant impôt des éléments d'importance ²	60	—	56	—	1 094	1 210	41
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ajusté(e) ³	4 302 \$	2 712 \$	1 282 \$	2 767 \$	(870)\$	10 193 \$	949 \$
2022	Résultat net (perte nette)	2 249 \$	1 895 \$	760 \$	1 908 \$	(569)\$	6 243 \$	588 \$
	Ajouter : dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	876	23	218	(62)	2	1 057	169
	Ajouter : impôt sur le résultat	809	680	151	718	(628)	1 730	117
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ¹	3 934	2 598	1 129	2 564	(1 195)	9 030	874
	Incidence avant impôt des éléments d'importance ^{2, 5}	105	—	68	—	185	358	53
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ajusté(e) ³	4 039 \$	2 598 \$	1 197 \$	2 564 \$	(1 010)\$	9 388 \$	927 \$
2021	Résultat net (perte nette)	2 494 \$	1 665 \$	926 \$	1 857 \$	(496)\$	6 446 \$	739 \$
	Ajouter : dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	350	(39)	(75)	(100)	22	158	(61)
	Ajouter : impôt sur le résultat	892	601	222	646	(485)	1 876	177
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ¹	3 736	2 227	1 073	2 403	(959)	8 480	855
	Incidence avant impôt des éléments d'importance ²	12	—	68	—	245	325	54
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ajusté(e) ³	3 748 \$	2 227 \$	1 141 \$	2 403 \$	(714)\$	8 805 \$	909 \$
2020	Résultat net (perte nette)	1 785 \$	1 202 \$	375 \$	1 308 \$	(878)\$	3 792 \$	282 \$
	Ajouter : dotation à la provision pour pertes sur créances	1 189	303	487	311	199	2 489	358
	Ajouter : impôt sur le résultat	640	437	55	505	(539)	1 098	42
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ¹	3 614	1 942	917	2 124	(1 218)	7 379	682
	Incidence avant impôt des éléments d'importance ²	8	1	83	—	705	797	62
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ajusté(e) ³	3 622 \$	1 943 \$	1 000 \$	2 124 \$	(513)\$	8 176 \$	744 \$

1) Mesure non conforme aux PCGR.

2) Les éléments d'importance sont exclus des résultats comme présentés aux fins du calcul des résultats ajustés.

3) Montant ajusté pour ne pas tenir compte de l'incidence des éléments d'importance. Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR.

4) Certaines informations de 2023 ont été retraitées pour refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

5) Compte non tenu de l'incidence de la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs liée à l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, ce montant étant inclus au poste Ajouter : dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances.

Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques

La CIBC compte quatre unités d'exploitation stratégiques : Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux et Services financiers directs. Ces unités d'exploitation stratégiques bénéficient du soutien des groupes fonctionnels suivants qui font tous partie de Siège social et autres : Technologie, infrastructure et innovation, Gestion du risque, Personnel, culture et marque, et Finance, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC Caribbean et d'autres placements de portefeuille, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

À compter du premier trimestre de 2025, nos activités liées aux services bancaires en ligne de la Financière Simplii et nos activités liées au placement direct de Pro-Investisseurs CIBC seront intégrées respectivement à Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et à Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada. Les résultats de ces deux secteurs d'activité sont inclus dans les résultats financiers de 2024 et de 2023 de Marchés des capitaux et Services financiers directs dont il est question ci-après.

Répartition aux unités d'exploitation

Les produits, les charges et les autres ressources au bilan liés à certaines activités sont habituellement imputés aux secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques.

Les activités de Trésorerie ont une incidence sur les résultats financiers des unités d'exploitation stratégiques. Chaque secteur d'activité au sein de nos unités d'exploitation stratégiques se voit imputer ou créditer un coût de financement établi en fonction du marché respectivement pour les actifs et les passifs, ce qui a une incidence sur la performance des unités d'exploitation stratégiques en termes de produits. Le coût de financement établi en fonction du marché prend en compte les coûts inhérents au maintien de fonds propres réglementaires suffisants à l'appui des exigences propres à nos activités, y compris le coût des actions privilégiées. Lorsque les risques de taux d'intérêt et de liquidité inhérents à nos actifs et passifs liés aux clients font l'objet d'un transfert à la Trésorerie, ils sont gérés conformément au cadre et aux limites du risque de la CIBC. Le capital est attribué aux unités d'exploitation stratégiques sur la base du montant estimé des fonds propres réglementaires requis pour soutenir leurs activités, de façon à évaluer constamment les coûts et à les jumeler aux avantages sous-jacents et aux risques associés aux activités des unités d'exploitation stratégiques. Les profits sur le capital non attribué continuent d'être comptabilisés dans Siège social et autres. Nous examinons continuellement nos méthodes de fixation des prix de transfert afin de nous assurer qu'elles tiennent compte des conditions changeantes du marché et des pratiques du secteur.

Nous employons le modèle de gestion de la répartition selon le responsable du produit-segment de clientèle-canal de distribution pour mesurer et présenter les résultats d'exploitation des différents secteurs d'activité de nos unités d'exploitation stratégiques. Ce modèle se sert de certaines estimations et de méthodes dans le traitement des transferts internes entre les secteurs d'activité touchés relativement aux commissions de vente, de renouvellement et de suivi ainsi qu'à certains coûts attribuables. Périodiquement, les taux des commissions de vente, de renouvellement et de suivi versés aux segments de clients pour certains produits et services sont révisés et appliqués prospectivement.

Les charges autres que d'intérêts des groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques selon des critères et des méthodes appropriés. La base de répartition est passée en revue périodiquement pour faire état des changements dans le niveau de soutien offert aux secteurs d'activité. Les autres frais non directement attribuables aux secteurs d'activité demeurent inclus dans Siège social et autres.

Nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et sur prêts productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégiques respectives.

Produits sur une base d'imposition équivalente (BIE)

Avant le troisième trimestre de 2024, certaines unités d'exploitation stratégiques évaluaient les produits sur une BIE. Pour arriver au montant de la BIE, les unités d'exploitation stratégiques majoraient les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs mobilières afin de les ramener à un montant sur une BIE, soit le montant des produits pleinement imposables qui, s'ils étaient imposables au taux d'impôt prévu par la loi, permettrait de dégager les mêmes produits après impôt. Parallèlement, un montant équivalent était comptabilisé dans la charge d'impôt, de façon à éliminer toute incidence sur le résultat net des unités d'exploitation stratégiques. Cette mesure permettait de mieux comparer les produits découlant de sources imposables et ceux provenant de sources exonérées d'impôt. Le total des ajustements sur une BIE des unités d'exploitation stratégiques était compensé dans les produits et la charge d'impôt de Siège social et autres. Depuis le troisième trimestre de 2024, l'information relative à certains dividendes reçus à compter du 1^{er} janvier 2024 n'est plus tenue d'être présentée sur une BIE. Au troisième trimestre de 2024 également, la mesure adoptée visant le refus de la déduction des dividendes reçus a donné lieu à une reprise de l'ajustement sur une BIE au titre des dividendes reçus depuis le 1^{er} janvier 2024 qui avaient été pris en compte au premier et au deuxième trimestres de 2024.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, offre aux particuliers et entreprises au Canada des conseils, des solutions et des services financiers par l'entremise de centres bancaires, de même qu'au moyen de canaux mobiles et en ligne pour les aider à faire de leurs idées une réalité.

Notre stratégie d'entreprise

Nous visons à aider nos clients à faire de leurs idées une réalité et à générer un rendement durable et parmi les meilleurs du marché. Pour ce faire, notre stratégie continue de comporter les trois priorités suivantes :

- offrir des expériences client exceptionnelles fondées sur des conseils personnalisés et des services et solutions qui nécessitent une interaction active;
- faire croître les activités de Services bancaires personnels en adoptant un état d'esprit axé sur le numérique pour faciliter les opérations bancaires en ligne des clients;
- instaurer une culture d'excellence opérationnelle qui prend appui sur les talents, la technologie et les processus.

Progrès en 2024

Au cours de l'exercice, nous avons réalisé des progrès manifestes à l'échelle de Services bancaires personnels et PME, en élargissant notre clientèle, tout particulièrement auprès des étudiants et des nouveaux arrivants, en cimentant nos forces sur le plan de la technologie et des talents et en approfondissant considérablement nos liens avec les segments de clientèle, en forte croissance et nécessitant une interaction active, ciblés en vue de la croissance, y compris Service Impérial, tandis que nous aidons les clients à composer avec un marché turbulent en leur fournissant nos conseils d'expert. Les notes de satisfaction de notre clientèle ont à nouveau augmenté cette année et témoignent de la solidité de notre équipe et des relations que nous continuons d'entretenir avec nos clients. Nous avons continué de réduire l'écart qui nous sépare de la position de tête pour ce qui est du score net de recommandation mesuré par le sondage du Customer Satisfaction Index d'IPSOS, l'écart actuel étant le plus petit que nous ayons jamais affiché. Nous nous sommes hissés au deuxième rang pour la satisfaction de la clientèle à l'égard des applications de services bancaires mobiles et des services bancaires en ligne au Canada selon les études menées par J.D. Power en 2024.

Offrir des expériences client exceptionnelles fondées sur des conseils personnalisés et des services et solutions qui nécessitent une interaction active

- Poursuite du développement des services de Service Impérial grâce à une nouvelle structure de leadership spécialisée, à une proposition de valeur rehaussée et à des investissements stratégiques dans le personnel et la technologie pour mieux soutenir notre clientèle.
- Lancement de solutions bancaires pour les étudiants, apprentis et professionnels de métiers spécialisés pour offrir une valeur accrue aux Canadiens qui font carrière dans les métiers spécialisés.
- Lancement d'un nouveau Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété à l'intention des clients de Services bancaires personnels qui souhaitent se constituer une épargne fiscalement efficace et aspirent à l'achat d'une première propriété.
- Lancement d'une nouvelle plateforme de réservation de voyages, CIBC par Expedia, qui offre une expérience hors pair aux clients titulaires d'une carte de crédit Aventura CIBC.
- Lancement du Centre de conseils aux clients PME à l'appui des centres bancaires et des clients de comptes non gérés et à faible complexité de Services bancaires aux PME.
- Classement au premier rang au chapitre de la satisfaction de la clientèle à l'égard des services bancaires aux PME au Canada pour la deuxième année consécutive selon les études menées par J.D. Power en 2024.

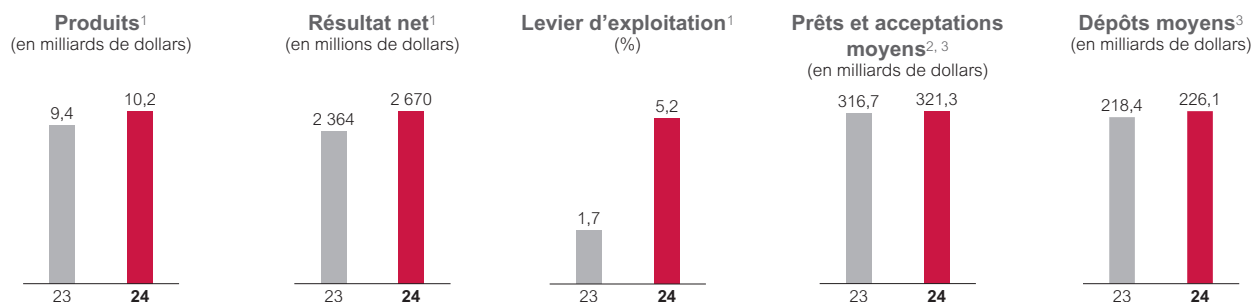
Faire croître les activités de Services bancaires personnels en adoptant un état d'esprit axé sur le numérique pour faciliter les opérations bancaires en ligne des clients

- Première position au classement des grandes banques canadiennes de Survisor pour la meilleure expérience de services bancaires mobiles.
- Soutien élargi aux nouveaux arrivants pour simplifier leur parcours d'immigration grâce au lancement du programme Arrivée Intelli CIBC qui leur permet d'ouvrir un compte bancaire par le truchement de canaux numériques avant d'arriver au Canada.
- Lancement d'une application deux pour un de demande en ligne de carte de crédit et de compte de dépôt à l'intention des nouveaux arrivants, que nous sommes les premiers à offrir parmi nos concurrents.
- Lancement du Forfait vie étudiante intense CIBC, une première offre exclusivement numérique sur le marché qui permet aux étudiants de présenter une demande en ligne pour trois produits dans un seul formulaire.
- Renforcement soutenu de nos capacités sectorielles de pointe en lien avec les guichets automatiques bancaires (GAB) grâce au déploiement de la communication en champ proche (CCP ou sans contact) sur tous les GAP dotés de lecteurs CCP.
- Classement au deuxième rang pour la satisfaction de la clientèle à l'égard des applications de services bancaires mobiles et des services bancaires en ligne au Canada selon les études menées par J.D. Power en 2024.

Instaurer une culture d'excellence opérationnelle qui prend appui sur les talents, la technologie et les processus

- Récipiendaire du prix de la meilleure initiative en matière de technologie d'IA générative dans le cadre des Global Transaction Banking Innovation Awards de 2024 décernés par The Digital Banker, qui reconnaît que nous continuons d'exploiter l'IA pour offrir davantage de services à nos clients.
- Classement au premier rang du bulletin de rendement sur les banques 2024 du magazine *Investment Executive* pour la neuvième année consécutive.
- Intégration soutenue du système Gestion des relations avec la clientèle de l'entreprise (GRCE) à des applications de base comme la nouvelle Plateforme de placement CIBC, Compass et Planification de protection Ambitions (Assurance) pour que notre personnel de première ligne soit bien outillé pour répondre à l'ensemble des besoins des clients.
- Désignation de DocuSign à titre d'option de signature par défaut pour les clients, pour faciliter et accélérer l'expérience de signature des clients et optimiser les capacités du personnel.
- Automatisation du processus de récupération des cartes de crédit et ajout de capacités de suivi en temps réel pour accroître le nombre de cartes récupérées dans les centres bancaires de la CIBC.

Revue financière de 2024



1) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées pour refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

2) Le montant des prêts est présenté avant toute provision connexe.

3) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

Nos priorités en 2025

Dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, nous visons à être le chef de file des banques relationnelles auprès des consommateurs et des entreprises du Canada, en créant une valeur unique sur le marché pour l'ensemble de nos parties intéressées grâce à la prestation de conseils distinctifs, à une expérience client harmonieuse et à une excellence opérationnelle éprouvée. Notre stratégie s'articule autour de quatre priorités suivantes :

- accroître le nombre de nos clients, en mettant l'accent sur la clientèle bien nantie;
- approfondir les relations avec la clientèle grâce à des conseils personnalisés et à des interactions harmonieuses axées sur le numérique dans l'ensemble de nos canaux;
- offrir à nos clients et aux membres de notre équipe une expérience exceptionnelle en investissant dans le personnel et la technologie pour simplifier les processus et favoriser l'excellence opérationnelle.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2024	2023 ²
Produits	10 241 \$	9 416 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances		
Prêts douteux	1 144	922
Prêts productifs	59	64
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 203	986
Charges autres que d'intérêts	5 360	5 174
Résultat avant impôt sur le résultat	3 678	3 256
Impôt sur le résultat	1 008	892
Résultat net	2 670 \$	2 364 \$
Résultat net applicable aux :		
Actionnaires	2 670 \$	2 364 \$
Total des produits		
Produits nets d'intérêts	7 906 \$	7 247 \$
Produits autres que d'intérêts ³	2 335	2 169
	10 241 \$	9 416 \$
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen ^{4, 5}	2,47 %	2,30 %
Coefficient d'efficacité	52,3 %	54,9 %
Levier d'exploitation	5,2 %	1,7 %
Rendement des capitaux propres ⁶	23,2 %	25,1 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ⁶	11 503 \$	9 414 \$
Actif moyen (en milliards de dollars) ⁴	324,5 \$	319,8 \$
Prêts et acceptations moyens (en milliards de dollars) ⁴	321,3 \$	316,7 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars) ⁴	226,1 \$	218,4 \$
Équivalents temps plein	13 531	13 208

1) Se reporter à la note 29 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées pour refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

3) Incluent les produits intersectoriels, qui représentent les commissions de vente internes et la répartition des produits selon le modèle de gestion de la répartition selon le responsable du produit-segment de clientèle-canal de distribution.

4) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

5) Se reporter à la section Glossaire pour plus de précisions sur la composition.

6) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

Aperçu financier

Le résultat net a progressé de 306 M\$, ou 13 %, en regard de celui de 2023, ce qui est principalement attribuable à la hausse des produits, contrebalancée en partie par l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances et l'accroissement des charges autres que d'intérêts.

Produits

Les produits ont grimpé de 825 M\$, ou 9 %, par rapport à ceux de 2023, en raison surtout de la hausse de la marge d'intérêts nette, de la croissance des volumes et de la progression des honoraires.

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 659 M\$, ou 9 %, par rapport à ceux de 2023, en raison surtout de la hausse de la marge d'intérêts nette et de la croissance des volumes. Les produits autres que d'intérêts se sont accrus de 166 M\$, ou 8 %, comparativement à ceux de 2023, ce qui est essentiellement attribuable à la progression des honoraires. Une charge liée aux taxes à la consommation attribuable à l'incidence rétroactive du budget fédéral canadien de 2023, présentée à titre d'élément d'importance, avait été comptabilisée à l'exercice précédent.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a augmenté de 17 points de base, en lien essentiellement avec la hausse des marges sur les dépôts et la composition des actifs avantageuse, partiellement contrebalancées par la baisse des marges sur les prêts.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 217 M\$, ou 22 %, par rapport à celle de 2023. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs est comparable à celle de l'exercice précédent, en raison d'une migration du crédit moins désavantageuse et d'une diminution liée à une mise à jour des paramètres, contrebalancées par une évolution moins favorable de nos perspectives économiques au cours de l'exercice considéré. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté, du fait surtout de l'accroissement des radiations dans les portefeuilles de cartes de crédit et de prêts personnels, compensé en partie par la diminution de la dotation à la provision à l'égard des prêts hypothécaires à l'habitation.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont accrues de 186 M\$, ou 4 %, par rapport à celles de 2023, en lien surtout avec la progression des salaires du personnel et de la rémunération liée au rendement, l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques et une charge de dépréciation à l'égard des logiciels.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 116 M\$, ou 13 %, par rapport à celui de 2023, par suite principalement de l'accroissement des produits.

Actif moyen

L'actif moyen a progressé de 4,7 G\$, ou 1 %, en regard de celui de 2023, en raison surtout de la croissance des portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de cartes.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires et des services de gestion des avoirs aux sociétés du marché intermédiaire, aux entrepreneurs, aux particuliers et aux familles à valeur nette élevée de partout au Canada, ainsi que des services de gestion d'actifs aux investisseurs institutionnels.

Notre stratégie d'entreprise

Nous visons à établir des relations avec les clients et à les approfondir, à être le chef de file des conseils financiers au Canada et à générer une croissance stable à long terme. Pour y arriver, nos priorités stratégiques clés sont les suivantes :

- générer une croissance à risque contrôlé dans Groupe Entreprises, tout en continuant de favoriser de solides activités de recommandation à l'échelle de la CIBC;
- accélérer la croissance de Gestion privée en mettant l'accent sur la planification financière afin d'approfondir les relations avec nos clients;
- faire évoluer nos activités de gestion d'actifs.

Progrès en 2024

En 2024, notre équipe, qui est animée par notre raison d'être, a continué de renforcer ses relations avec les clients, ce qui a permis de générer des résultats robustes. Pour ce qui est de Groupe Entreprises, nous avons assuré une gestion à risque contrôlé de notre portefeuille compte tenu du contexte macroéconomique. La priorité que nous accordons aux relations avec la clientèle s'est reflétée dans notre score net de recommandation au profit de relations approfondies et plus durables avec les clients. Les activités de Gestion privée de patrimoine au Canada ont été florissantes et nous avons continué de mettre en œuvre notre stratégie visant à devenir un chef de file dans les segments de la clientèle bien nantie et à valeur nette élevée. Pour soutenir notre croissance, nous avons élargi l'éventail des services de planification financière que nous offrons aux clients en procédant à des investissements soutenus dans la technologie qui ont amélioré la productivité de nos équipes de planification. Dans Gestion de l'actif, nous avons enregistré une croissance importante de 20 G\$ des rentrées nettes totales. À l'échelle de l'entreprise, les activités de recommandation au sein de nos équipes ont été solides, ce qui a permis d'approfondir les relations avec les clients et de renforcer notre engagement visant à les aider à faire de leurs idées une réalité.

Générer une croissance à risque contrôlé dans Groupe Entreprises

- Nous avons obtenu un excellent score de recommandation net, reflet de notre culture client et des améliorations constantes apportées en matière de services à l'échelle de l'entreprise.
- Nous avons continué de moderniser les systèmes de Groupe Entreprises, en procédant notamment au lancement de la gamme de prêts et de placements de Gestion de trésorerie en direct (GTD) et en maintenant nos investissements dans PrecisionLender et d'autres plateformes pour que nos services de première ligne soit bien outillés pour mieux soutenir les clients.
- Nous avons comptabilisé une dotation à la provision pour pertes sur créances relative solide dans notre portefeuille de Groupe Entreprises, toujours dans un souci d'approfondir nos relations phares.

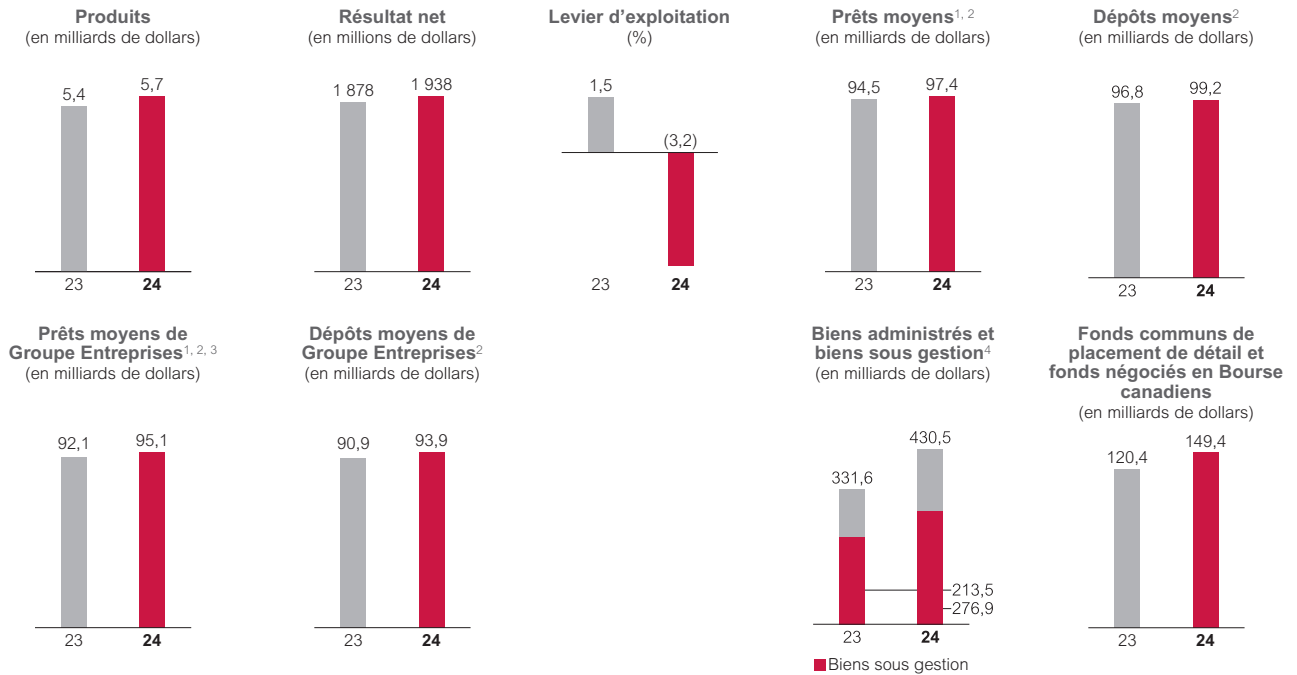
Accélérer la croissance de Gestion privée

- Pour la troisième année d'affilée, le magazine *Investment Executive* a classé Wood Gundy au deuxième rang de son bulletin de rendement sur les services de courtage pour l'ensemble des cinq grandes banques, ce qui met en évidence la grande confiance accordée à notre équipe de conseillers.
- Nous avons continué d'investir pour élargir notre gamme de services bancaires privés, en affichant une croissance stable dans notre plateforme et en améliorant constamment les notes de satisfaction de notre clientèle.
- Nous avons étoffé l'éventail de services de planification financière offerts aux clients en augmentant la productivité de nos équipes de planification grâce à une embauche ciblée et à des investissements soutenus dans la technologie et le soutien.

Faire évoluer nos activités de gestion d'actifs

- Nous avons poursuivi le déploiement de notre nouvelle Plateforme de placements CIBC, plateforme à la fine pointe de la technologie qui vise à rationaliser la structure des comptes, à améliorer les processus d'accueil et de présentation de rapports aux clients et à renforcer les capacités de gestion de portefeuille des conseillers.
- Nous nous sommes classés au premier rang pour les rentrées nettes dans les fonds communs de placement et au deuxième rang pour les rentrées nettes / biens sous gestion des fonds communs de placement de détail à long terme selon l'IFIC.
- Nos services de gestion d'actifs offerts aux investisseurs institutionnels ont dégagé des résultats solides au cours de l'exercice, dont des rentrées nettes totales de 15 G\$, y compris un mandat de titres à revenu fixe autochtones de 11,5 G\$.

Revue financière de 2024



- 1) Le montant des prêts est présenté avant toute provision connexe.
- 2) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.
- 3) Comprennent les prêts et acceptations et le montant notionnel des lettres de crédit.
- 4) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Nos priorités en 2025

Dans Groupes Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, nous avons comme objectif de devenir le chef de file des conseils financiers pour les particuliers et les entreprises. Nous nous concentrons sur nos trois priorités stratégiques :

- générer une croissance à risque contrôlé dans Groupe Entreprises en mettant l'accent sur les services bancaires relationnels et une intercommunication accrue pour approfondir les relations;
- actualiser et simplifier nos processus et nos systèmes;
- canaliser nos efforts sur les segments en forte croissance du marché.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2024	2023
Produits		
Groupe Entreprises	2 465 \$	2 501 \$
Gestion des avoirs	3 265	2 902
Total des produits	5 730	5 403
Dotation à la provision pour pertes sur créances		
Prêts douteux	74	108
Prêts productifs	48	35
Dotation à la provision pour pertes sur créances	122	143
Charges autres que d'intérêts	2 941	2 691
Résultat avant impôt sur le résultat	2 667	2 569
Impôt sur le résultat	729	691
Résultat net	1 938 \$	1 878 \$
Résultat net applicable aux :		
Actionnaires	1 938 \$	1 878 \$
Total des produits		
Produits nets d'intérêts	2 056 \$	1 812 \$
Produits autres que d'intérêts ²	3 674	3 591
	5 730 \$	5 403 \$
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen ^{3, 4}	2,84 %	3,43 %
Coefficient d'efficacité	51,3 %	49,8 %
Levier d'exploitation	(3,2)%	1,5 %
Rendement des capitaux propres ⁵	20,6 %	22,2 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ⁵	9 399 \$	8 469 \$
Actif moyen (en milliards de dollars) ³	94,5 \$	91,6 \$
Prêts moyens (en milliards de dollars) ³	97,4 \$	94,5 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars) ³	99,2 \$	96,8 \$
Biens administrés (en milliards de dollars)	430,5 \$	331,6 \$
Biens sous gestion (en milliards de dollars)	276,9 \$	213,5 \$
Équivalents temps plein	5 537	5 433

1) Se reporter à la note 29 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Incluent les produits intersectoriels, qui représentent les commissions de vente internes et la répartition des produits selon le modèle de gestion de la répartition selon le responsable du produit-segment de clientèle-canal de distribution.

3) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

4) Se reporter à la section Glossaire pour plus de précisions sur la composition.

5) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

Aperçu financier

Le résultat net a progressé de 60 M\$, ou 3 %, par rapport à celui de 2023, ce qui découle surtout de la hausse des produits et de la baisse de la dotation à la provision pour pertes sur créances, en partie contrebalancées par l'augmentation des charges autres que d'intérêt.

Produits

Les produits ont grimpé de 327 M\$, ou 6 %, par rapport à ceux de 2023.

Les produits de *Groupe Entreprises* ont fléchi de 36 M\$, ou 1 %, en lien essentiellement avec la diminution des marges sur les dépôts et sur les prêts, en partie neutralisée par l'accroissement des volumes.

Les produits de *Gestion des avoirs* ont augmenté de 363 M\$, ou 13 %, en raison principalement de l'augmentation des produits tirés des honoraires sous l'effet des soldes moyens plus élevés des biens sous gestion et des biens administrés ainsi que de la hausse des produits tirés des commissions liée à l'intensification des activités des clients.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a diminué de 59 points de base, ce qui est surtout attribuable à la transition des prêts indexés au taux des acceptations bancaires vers le taux CORRA à la suite de l'abandon du taux offert en dollars canadiens (CDOR), et à la diminution des marges sur les dépôts et sur les prêts.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 21 M\$, ou 15 %, par rapport à celle de 2023. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a augmenté, en raison d'une évolution plus défavorable de nos perspectives économiques au cours de l'exercice considéré, neutralisée en partie par une diminution liée à la mise à jour des paramètres des modèles. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a diminué, ce qui est attribuable à une baisse de la dotation à la provision dans les secteurs du commerce de détail et de gros, ainsi que dans les secteurs de l'éducation, des soins de santé et des services sociaux, neutralisée en partie par une dotation à la provision plus élevée dans le secteur du matériel informatique et des logiciels.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 250 M\$, ou 9 %, par rapport à celles de 2023, en raison essentiellement de la progression de la rémunération liée au rendement et de l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat s'est accru de 38 M\$, ou 5 %, par rapport à celui de 2023, sous l'effet de la hausse du résultat et de la composition des bénéfices.

Actif moyen

L'actif moyen a progressé de 2,9 G\$, ou 3 %, en regard de celui de 2023, en raison surtout de la croissance des prêts commerciaux.

Biens administrés

Les biens administrés, sur la base des cours au comptant, ont augmenté de 98,9 G\$, ou 30 %, comparativement à ceux de 2023, en raison surtout de l'appréciation des marchés et des rentrées nettes des nouveaux clients. Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, offre des solutions de services bancaires et de gestion des avoirs personnalisées et axées sur les relations partout aux États-Unis, principalement aux sociétés du marché intermédiaire et aux sociétés de taille moyenne, aux entrepreneurs, aux particuliers et aux familles à valeur nette élevée, ainsi que des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises dans six marchés américains.

Notre stratégie d'entreprise

Notre objectif est de développer les activités de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs aux États-Unis et d'offrir des services de premier plan axés sur les relations, en travaillant avec les clients qui valorisent notre approche à forte interaction ainsi que notre expertise sectorielle et nos vastes capacités en matière de produits, conçues pour répondre à leurs besoins précis. Nos priorités stratégiques clés demeurent les suivantes :

- étendre et approfondir nos relations avec les clients;
- renforcer et diversifier la base de nos dépôts;
- accroître l'efficacité et les capacités grâce aux données et à la technologie;
- favoriser la croissance et la transformation de nos activités.

Progrès en 2024

En 2024, la mise en œuvre soutenue de notre stratégie relationnelle et bien établie nous a permis d'attirer de nouveaux clients et d'approfondir nos relations avec la clientèle actuelle. Nous sommes bien placés, grâce à nos solutions financières sur mesure et à des expériences client encore meilleures, pour aider nos clients à faire de leurs idées une réalité tout en composant avec une conjoncture économique en constante évolution. Pour ce qui est des prêts immobiliers commerciaux, nous nous sommes détournés de certains aspects des activités liées aux clients institutionnels. Nous avons affiché une croissance généralisée des dépôts et des prêts commerciaux et industriels et mis en place un terrain propice pour continuer de conclure de nouvelles affaires et d'accroître les biens sous gestion. Les investissements stratégiques réalisés dans nos activités, dont l'élargissement de notre éventail de produits, de services et de capacités, ainsi que notre gestion rigoureuse des dépenses et des risques, favorisent notre dynamisme et notre croissance dans l'avenir.

Étendre et approfondir nos relations avec les clients

- Nous avons continué de générer une croissance au chapitre des recommandations de clients à l'échelle de la Banque, ce qui a donné lieu à de nouvelles occasions d'affaires et nous a permis de cerner des possibilités pour répondre à davantage de besoins des clients en matière de services bancaires.
- Nous avons affiché une croissance des prêts robuste grâce à de nouvelles relations stratégiques avec la clientèle et poursuivi l'expansion de nos activités de services bancaires privés auprès de nos clients de Groupe Entreprises et de Gestion des avoirs existants.
- Nous avons maintenu des rentrées nettes positives dans les biens sous gestion et les biens administrés.
- Nous avons poursuivi notre solide partenariat avec l'équipe de Marchés des capitaux pour offrir un éventail de solutions financières à l'intention des clients de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.
- Nous nous sommes classés au deuxième rang des conseillers en placement inscrits du palmarès Top 100 RIA Firms de *Barron*, nous maintenant ainsi au nombre des dix meilleures sociétés pour la cinquième année d'affilée.
- Gestion privée CIBC demeure l'entreprise du secteur des services financiers qui a été le plus souvent reconnue par le magazine *Private Asset Management* au cours des 14 dernières années.

Renforcer et diversifier la base de nos dépôts

- Nous avons maintenu une base de dépôts diversifiée grâce à nos clients commerciaux, des services bancaires privés et des Services bancaires de détail.
- Nous avons continué d'améliorer la nature et la composition de la base de nos dépôts en tirant parti des produits existants et en élaborant de nouveaux produits pour offrir des options plus détaillées de dépôts assurés.
- Nous avons élargi le service de collecte des dépôts en tirant parti de l'environnement changeant des taux d'intérêt pour attirer de nouveaux clients sur notre plateforme de services bancaires numériques CIBC Agility qui offre des services bancaires en ligne souples, sans frais d'administration.
- Nous avons obtenu le prix du meilleur certificat de dépôt à court terme décerné par le magazine *REAL SIMPLE* pour notre produit CIBC Agility Certificate of Deposit (CD).

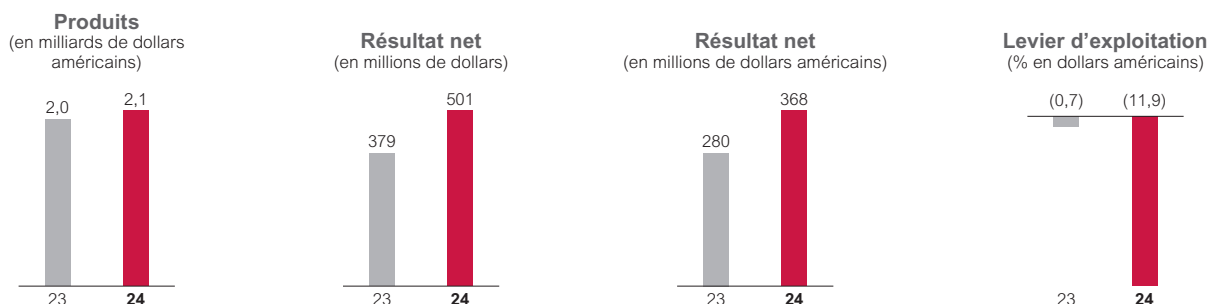
Accroître l'efficacité et les capacités grâce aux données et à la technologie

- Nous continuons d'investir dans la modernisation de notre banque, dont une nouvelle plateforme pour Gestion des avoirs, ce qui nous permet d'offrir de meilleures expériences client.
- Nous avons amélioré nos capacités de gestion des relations avec la clientèle aux États-Unis en réalisant des investissements soutenus dans notre plateforme de gestion des avoirs ainsi que dans les outils de tarification et les systèmes d'exploitation de Groupe Entreprises.
- Nous avons continué d'investir dans nos capacités de gestion du risque pour améliorer l'analyse des données et mieux comprendre nos portefeuilles de prêts et de dépôts.

Favoriser la croissance et la transformation de nos activités

- Nous continuons de faire croître les activités de Gestion des avoirs, secteur qui permet de dégager un rendement du capital solide, en élargissant notre portée, en étendant nos activités grâce au concours de nouveaux conseillers Privabanque et conseillers en patrimoine et en déployant des technologies à l'appui d'une expérience client exceptionnelle.
- Nous avons maintenu une croissance à risque contrôlé dans Groupe Entreprises en affectant stratégiquement le capital en vue d'offrir de nouveaux produits et services.
- Nous avons continué de renforcer notre culture de risque en appui à notre croissance.

Revue financière de 2024

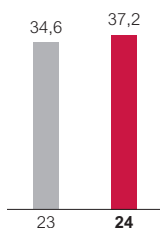


Prêts moyens^{1, 2}

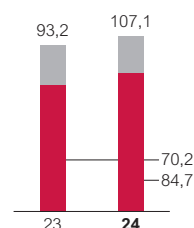
(en milliards de dollars américains)

**Dépôts moyens²**

(en milliards de dollars américains)

**Prêts moyens de Groupe****Entreprises^{1, 2}**
(en milliards de dollars américains)**Biens administrés et biens sous gestion³**

(en milliards de dollars américains)



■ Biens sous gestion

1) Le montant des prêts est présenté avant toute provision connexe.

2) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

3) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Nos priorités en 2025

Pour profiter de l'élan de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, nous continuerons à aider nos clients à réaliser leurs idées. Pour ce faire, nous allons :

- étendre les activités de Gestion privée en mettant l'accent sur les relations qui nécessitent une intervention active;
- assurer la croissance de Groupe Entreprises en exploitant notre expertise sectorielle et nos solutions uniques et en tirant parti de notre présence croissante aux États-Unis pour établir et approfondir des relations;
- investir dans le personnel, la technologie et l'infrastructure pour accroître davantage la portée de notre plateforme, favoriser l'intercommunication et améliorer les prises de décisions fondées sur les données.

Résultats en dollars canadiens¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2024	2023
Produits		
Groupe Entreprises	1 956 \$	1 786 \$
Gestion des avoirs	849	906
Total des produits	2 805	2 692
Dotation à la provision pour pertes sur créances		
Prêts douteux	449	520
Prêts productifs	111	330
Dotation à la provision pour pertes sur créances	560	850
Charges autres que d'intérêts	1 701	1 466
Résultat avant impôt sur le résultat	544	376
Impôt sur le résultat	43	(3)
Résultat net	501 \$	379 \$
Résultat net applicable aux :		
Actionnaires	501 \$	379 \$
Total des produits		
Produits nets d'intérêts	1 906 \$	1 889 \$
Produits autres que d'intérêts	899	803
	2 805 \$	2 692 \$
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis²	11 049 \$	11 396 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)³	60,8 \$	60,6 \$
Prêts moyens (en milliards de dollars)³	54,7 \$	54,5 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars)³	50,6 \$	46,7 \$
Biens administrés (en milliards de dollars)⁴	149,2 \$	129,2 \$
Biens sous gestion (en milliards de dollars)⁴	117,9 \$	97,3 \$
Équivalents temps plein	2 979	2 780

1) Se reporter à la note 29 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

3) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

4) Comprennent certains actifs de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, pour lesquels Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, fournit des services de sous-conseiller.

Résultats en dollars américains¹

En millions de dollars américains, pour les exercices clos les 31 octobre

	2024	2023
Produits		
Groupe Entreprises	1 439 \$	1 323 \$
Gestion des avoirs	624	671
Total des produits	2 063	1 994
Dotation à la provision pour pertes sur créances		
Prêts douteux	330	385
Prêts productifs	82	245
Dotation à la provision pour pertes sur créances	412	630
Charges autres que d'intérêts	1 251	1 086
Résultat avant impôt sur le résultat	400	278
Impôt sur le résultat	32	(2)
Résultat net	368 \$	280 \$
Résultat net applicable aux :		
Actionnaires	368 \$	280 \$
Total des produits		
Produits nets d'intérêts	1 402 \$	1 399 \$
Produits autres que d'intérêts	661	595
	2 063 \$	1 994 \$
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen ^{2, 3}	3,49 %	3,46 %
Coefficient d'efficacité	60,7 %	54,5 %
Levier d'exploitation	(11,9)%	(0,7)%
Rendement des capitaux propres ²	4,5 %	3,3 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ⁴	8 128 \$	8 445 \$
Actif moyen (en milliards de dollars) ²	44,7 \$	44,9 \$
Prêts moyens (en milliards de dollars) ²	40,2 \$	40,4 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars) ²	37,2 \$	34,6 \$
Biens administrés (en milliards de dollars) ⁵	107,1 \$	93,2 \$
Biens sous gestion (en milliards de dollars) ⁵	84,7 \$	70,2 \$

1) Se reporter à la note 29 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

3) Se reporter à la section Glossaire pour plus de précisions sur la composition.

4) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

5) Comprend certains actifs de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, pour lesquels Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, fournit des services de sous-conseiller.

Aperçu financier

Le résultat net a progressé de 122 M\$, ou 32 % (88 M\$ US, ou 31 %), par rapport à celui de 2023, ce qui découle surtout de la baisse de la dotation à la provision pour pertes sur créances et de la hausse des produits, neutralisées en partie par l'augmentation des charges autres que d'intérêts, dont une charge de 103 M\$ (77 M\$ US) en lien avec la cotisation spéciale imposée par la FDIC, présentée à titre d'élément d'importance.

Produits

Les produits se sont accrus de 69 M\$ US, ou 3 %, par rapport à ceux de 2023.

Les produits de *Groupe Entreprises* ont augmenté de 116 M\$ US, ou 9 %, en raison essentiellement de l'augmentation des marges sur les prêts, de l'accroissement des volumes de dépôts et de la progression des honoraires, en partie contrebalancés par une diminution des marges sur les dépôts.

Les produits de *Gestion des avoirs* ont fléchi de 47 M\$ US, ou 7 %, du fait surtout de la diminution des marges sur les dépôts en lien avec les activités de services bancaires privés, en partie neutralisée par l'accroissement des volumes de dépôts et la hausse des frais de gestion d'actifs attribuable aux soldes moyens plus élevés des biens sous gestion.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a augmenté de 3 points de base, ce qui est surtout attribuable à la hausse des marges sur les prêts, en partie contrebalancée par la baisse des marges sur les dépôts.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 218 M\$ US, ou 35 %, par rapport à celle de 2023. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a reculé du fait de l'évolution plus défavorable de nos perspectives économiques et de la migration du crédit plus désavantageuse à l'exercice précédent, qui ont été contrebalancées en partie par la dotation à la provision plus élevée découlant d'une mise à jour des paramètres des modèles désavantageuse à l'exercice considéré. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a diminué en lien avec la baisse de la dotation à la provision dans les secteurs de l'immobilier et de la construction, en partie neutralisée par la hausse de la dotation à la provision dans les secteurs du commerce de détail et de gros et des services aux entreprises.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 165 M\$ US, ou 15 %, par rapport à celles de 2023, en raison principalement d'une charge de 77 M\$ US en lien avec la cotisation spéciale imposée par la FDIC, présentée à titre d'élément d'importance, et de l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques et d'infrastructure, y compris la progression de la rémunération liée au rendement et des salaires du personnel.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 34 M\$ US, par rapport à celui de 2023, du fait de la hausse du résultat et de la composition des bénéfices.

Actif moyen

L'actif moyen a été comparable à celui de 2023.

Biens administrés

Les biens administrés ont augmenté de 13,9 G\$ US, ou 15 %, comparativement à ceux de 2023, en lien surtout avec l'appréciation des marchés. Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Marchés des capitaux et Services financiers directs

Marchés des capitaux et Services financiers directs offre des produits et des services intégrés de réseau mondial, des services de Banque d'investissement et des Services financiers aux entreprises, ainsi que des services de recherche de premier plan à nos clients à l'échelle mondiale, et tire parti des capacités numériques de la CIBC afin d'offrir un ensemble cohérent de services bancaires et de placement directs ainsi que des solutions de paiement multidevises novatrices aux clients de la CIBC.

Notre stratégie d'entreprise

Notre objectif est d'offrir des solutions de premier plan sur les marchés des capitaux à nos clients nord-américains et internationaux grâce à des informations, des conseils et une exécution parmi les meilleurs de leur catégorie. Conformément à la stratégie et aux priorités de la CIBC, nous collaborons avec nos partenaires à l'échelle de la banque dans le but d'approfondir et d'améliorer les relations avec les clients. Pour y arriver, nos trois priorités stratégiques demeurent les suivantes :

- offrir la meilleure plateforme d'activités sur les marchés des capitaux au Canada à nos clients de base;
- bâtir une plateforme client nord-américaine dotée de capacités mondiales;
- mettre l'accent sur l'intercommunication pour accélérer la croissance et approfondir les relations à l'échelle de la banque.

Progrès en 2024

En 2024, nous avons réalisé des progrès considérables, affichant une fois de plus une exécution constante et une croissance continue. Nous avons continué de mener à bien nos objectifs de croissance aux États-Unis et généré une progression des produits supérieure à 10 % dans cet important marché. Pour ce faire, nous avons effectué des investissements ciblés et augmenté la taille de nos équipes dans les activités clés, en plus de poursuivre l'expansion de notre excellente gamme de produits et services. Au Canada, nous avons maintenu une part de marché solide auprès de nos clients stratégiques et cibles dans un environnement très concurrentiel, ce qui souligne la valeur des relations solides que nous entretenons avec eux, le succès de notre plateforme distinctive et la capacité de notre banque à offrir une expérience connectée à l'ensemble de la clientèle. Outre les excellents résultats générés par Marchés des capitaux, nous avons continué de diversifier les produits et services de Services financiers directs afin de générer davantage de produits récurrents et d'attirer de nouveaux clients à la recherche de solutions numériques de services bancaires et de placement pratiques.

Offrir la meilleure plateforme d'activités sur les marchés des capitaux au Canada à nos clients de base

- Nous avons continué d'offrir des conseils et des solutions parmi les meilleurs du secteur en matière de marchés des capitaux en élargissant nos capacités et notre expertise afin d' étoffer nos activités existantes.
- Nous avons renforcé notre plateforme en réalisant des investissements soutenus dans la technologie et en simplifiant nos processus en appui à notre culture client.
- Nous avons été désignés comme la meilleure banque d'investissement au Canada et reconnus pour notre leadership en matière de financement durable sur le plan environnemental et social pour la deuxième année consécutive par le magazine *Global Finance*, qui nous a récompensés sept fois lors de la remise de ses prix Sustainable Finance Awards.
- Nous avons été désignés comme l'émetteur SSA le plus impressionnant sur le marché canadien et le cabinet canadien de produits dérivés de l'année par le magazine *GlobalCapital*.

Bâtir une plateforme client nord-américaine dotée de capacités mondiales

- Nous avons continué d'étendre nos activités aux États-Unis par l'ajout de capacités pour les entreprises clientes et les clients institutionnels et du secteur privé, y compris par des embauches dans des postes stratégiques clés pour favoriser la croissance.
- Nous avons renforcé nos capacités de financement par effet de levier aux États-Unis dans le but d'étendre nos activités auprès des promoteurs financiers, des caisses de retraite et des entreprises clientes dans ce segment de marché en plein essor.
- Nous avons renforcé notre réputation de chef de file dans le secteur des énergies renouvelables aux États-Unis, figurant parmi les dix meilleures banques d'investissement pour le financement de projets d'énergie renouvelable selon le classement établi par InfraLogic et IJGlobal.
- Nous figurons au premier rang du classement des émetteurs souverains, supranationaux et assimilés (émetteurs SSA) en fonction de la valeur en dollars américains, selon MarketAxess.
- Nous avons été nommés Conseiller financier de l'année en Amérique du Nord par IJGlobal.

Mettre l'accent sur l'intercommunication pour accélérer la croissance des Services financiers directs et approfondir les relations à l'échelle de la CIBC

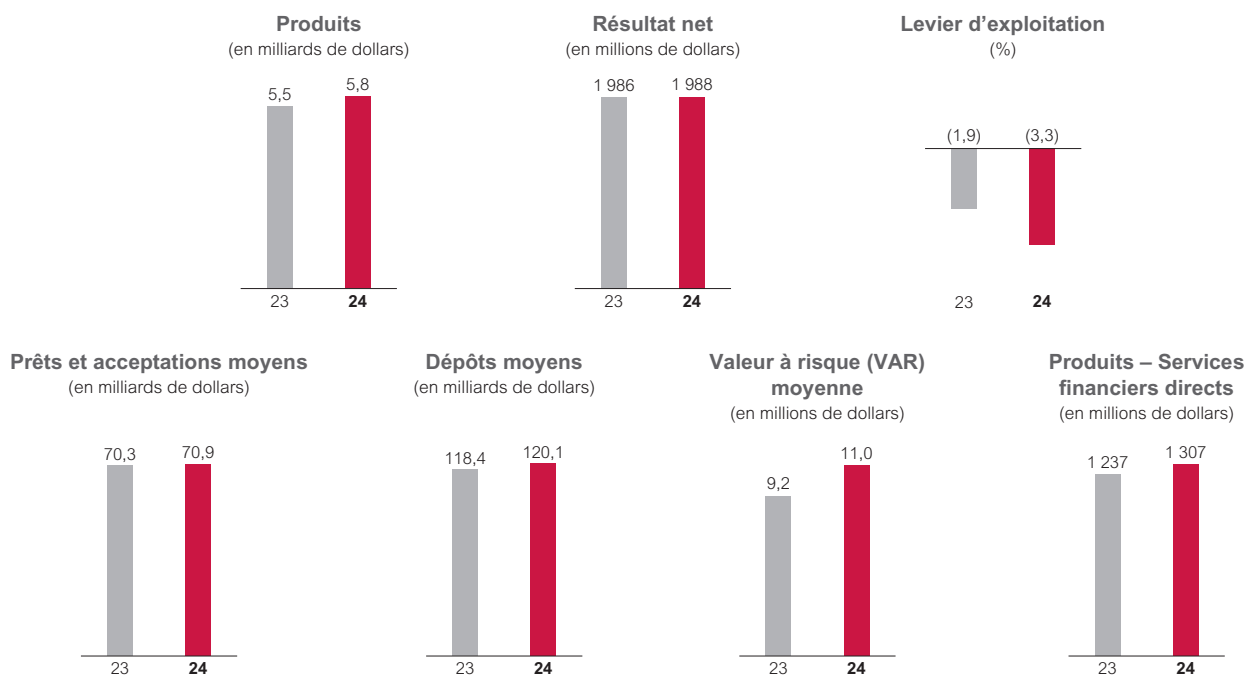
- Nous avons encore élargi notre gamme de certificats canadiens d'actions étrangères, les premiers du genre dans le secteur, dans le cadre de notre engagement constant à mettre au point des solutions fondées sur les marchés novatrices pour répondre aux besoins des investisseurs.
- Nous avons ajouté à notre ensemble unique de solutions numériques en offrant aux clients de la CIBC et de Simplii la possibilité de virer des fonds aux utilisateurs de portefeuilles mobiles GCash, Maya, WeChat, bKash et M-Pesa en temps réel, sans avoir à payer de frais de virement.
- Nous avons lancé cinq nouveaux comptes d'épargne en devises, dont l'euro, la livre sterling, la roupie indienne, le renminbi (yuan) chinois et le peso philippin.

En tant que chef de file des activités sur les marchés des capitaux au Canada et de partenaire bancaire de nos clients dans le monde, Marchés des capitaux a agi à titre de :

- conseiller financier, agent de placement, syndicaire chef de file mandaté et contrepartie de couverture de Solör Bioenergy pour son opération de refinancement d'une valeur de 22 milliards de couronnes suédoises en appui à la stratégie de croissance de Solör dans le secteur des réseaux de chauffage urbain utilisant des sources d'énergie renouvelables;
- conseiller financier de Hammerhead Energy Inc. pour sa vente à Crescent Point Energy Corp. dans le cadre d'une transaction d'une valeur d'environ 2,6 G\$, en agissant notamment à titre de cogestionnaire pour une émission d'actions ordinaires de Crescent Point d'une valeur de 500 M\$, de contrepartie de couverture en lien avec la transaction de 1,2 G\$ US/\$ CA et de prêteur dans le cadre de l'octroi d'un nouveau prêt à terme de 750 M\$ à Crescent Point;
- seul preneur ferme, seul responsable des registres, seul syndicaire chef de file et agent administratif pour de nouveaux prêts à terme d'une valeur de 500 M\$ et de 1,4 G\$ US, coresponsable des registres pour une émission de reçus de souscription d'une valeur de 575 M\$ et coresponsable des registres pour l'émission de deux tranches de billets non garantis de premier rang d'une valeur de 1 G\$ en lien avec l'acquisition annoncée de Power Engineers par WSP Global Inc.;
- conseiller financier exclusif des parties constituant SouthWest Water Company pour la fusion des activités d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées de SouthWest Water Company et de Corix Infrastructure (U.S.) Inc. visant la création de Nexus Water Group, Inc., ainsi que syndicaire chef de file responsable de la coordination, coresponsable des registres et agent administratif de Nexus Water Group pour les opérations de financement connexes;

- conseiller financier d'OMERS pour la vente de LifeLabs à Quest Diagnostics dans le cadre d'une transaction d'une valeur d'environ 1,35 G\$;
- coresponsable des registres pour diverses émissions d'obligations vertes ou durables réalisées par des sociétés ou des entités souveraines, notamment l'émission par Ontario Power Generation de billets verts à moyen terme d'une valeur de 1,0 G\$, l'émission par AIMCo Realty Investors LP de billets verts d'une valeur de 900 M\$, l'émission par le gouvernement du Canada d'obligations vertes d'une valeur de 4 G\$ au titre de laquelle la CIBC a agi à titre de seul conseiller en structuration pour le Cadre des obligations vertes actualisé, l'émission par la province d'Ontario d'obligations vertes de 1,5 G\$ en mars 2024 et les placements d'obligations durables d'une valeur de 1,4 G\$ et de 1,5 G\$ US par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. En outre, nous avons agi à titre de seul conseiller en structuration verte de Caribbean Utilities Company pour son cadre de référence des obligations vertes et son placement initial de billets verts;
- coordonnateur de l'octroi de prêts écologiques d'une valeur de plus de 10,0 G\$ US en appui à des projets d'énergie propre au Canada et aux États-Unis, responsable de la conclusion de la première facilité de prêts à terme consentie en vertu du programme pilote Garantie pour le financement durable d'Exportation et Développement Canada en appui aux projets de transport et de séquestration du carbone de Wolf Midstream à des fins de décarbonation industrielle, et cocoordonnateur des prêts sociaux dans le cadre de l'un des premiers octrois de prêts sociaux au Canada par Exchange Income Corporation.

Revue financière de 2024



Nos priorités en 2025

Afin d'appuyer les objectifs à long terme de la banque, Marchés des capitaux continue de se concentrer sur la génération d'une croissance rentable, en renforçant les relations avec la clientèle et en collaborant avec nos partenaires à l'échelle de la banque pour aider nos clients à réaliser leurs idées. Pour ce faire, nous allons :

- maintenir notre approche focalisée sur la couverture clientèle au Canada;
- faire croître notre plateforme nord-américaine en étendant notre portée aux États-Unis et en élargissant les services offerts aux clients;
- intensifier nos efforts en matière d'intercommunication, de technologie et d'innovation pour proposer des services bancaires bonifiés à nos clients.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2024	2023
Produits		
Marchés CIBC, réseau mondial	2 737 \$	2 614 \$
Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement	1 760	1 637
Services financiers directs	1 307	1 237
Total des produits ²	5 804	5 488
Dotation à la provision pour pertes sur créances		
Prêts douteux	81	4
Prêts productifs	34	15
Dotation à la provision pour pertes sur créances	115	19
Charges autres que d'intérêts	2 967	2 721
Résultat avant impôt sur le résultat	2 722	2 748
Impôt sur le résultat ²	734	762
Résultat net	1 988 \$	1 986 \$
Résultat net applicable aux :		
Actionnaires	1 988 \$	1 986 \$
Coefficient d'efficacité	51,1 %	49,6 %
Levier d'exploitation	(3,3)%	(1,9)%
Rendement des capitaux propres ³	20,8 %	23,0 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ³	9 547 \$	8 638 \$
Actif moyen (en milliards de dollars) ⁴	325,7 \$	287,6 \$
Prêts et acceptations moyens (en milliards de dollars) ⁴	70,9 \$	70,3 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars) ⁴	120,1 \$	118,4 \$
Équivalents temps plein	2 452	2 411

1) Se reporter à la note 29 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Avant le troisième trimestre de 2024, les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et Services financiers directs étaient présentés sur une BIE, et les montants compensatoires équivalents étaient inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat présentés dans Siège social et autres. Au troisième trimestre de 2024, l'adoption d'une mesure fiscale du gouvernement fédéral visant le refus de la déduction des dividendes reçus par les banques canadiennes a donné lieu à une reprise de l'ajustement sur une BIE au titre des dividendes reçus depuis le 1^{er} janvier 2024 qui avaient été pris en compte au premier et au deuxième trimestres de 2024. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat pour l'exercice 2024 comprennent un ajustement sur une BIE de 16 M\$ au titre des dividendes reçus au cours du premier trimestre avant le 1^{er} janvier 2024 (254 M\$ en 2023).

3) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

4) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 2 M\$ par rapport à celui de 2023, ce qui découle surtout de l'augmentation des produits, en grande partie contrebalancée par la hausse des charges autres que d'intérêts et une dotation à la provision pour pertes sur créances plus élevée.

Produits

Les produits ont progressé de 316 M\$, ou 6 %, par rapport à ceux de 2023.

Les produits de *Marchés CIBC, réseau mondial*, ont grimpé de 123 M\$, ou 5 %, surtout en raison de la progression des produits tirés des activités de financement, en partie contrebalancée par la diminution des produits tirés de la négociation de dérivés sur actions, des ajustements sur une BIE liés au refus de la déduction des dividendes reçus pour les dividendes reçus à compter du 1^{er} janvier 2024 et la baisse des produits tirés de la négociation de titres à revenu fixe et de dérivés sur marchandises.

Les produits de *Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement* se sont accrus de 123 M\$, ou 8 %, essentiellement en raison de l'intensification des activités de prise ferme de titres de créance, de la hausse des produits tirés des services consultatifs et de la diminution des pertes issues de nos portefeuilles de placement, le tout en partie contrebalancé par la diminution des produits tirés des services financiers aux entreprises.

Les produits de *Services financiers directs* ont augmenté de 70 M\$, ou 6 %, principalement en raison de la hausse des volumes de transactions observée au sein des services de placement direct et de la croissance de nos activités d'opérations de change et de paiement.

Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 96 M\$ par rapport à celle de 2023. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs s'est accrue du fait surtout d'une évolution défavorable de nos perspectives économiques. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté, compte tenu de la hausse de la dotation à la provision dans les secteurs des mines et des institutions financières.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont accrues de 246 M\$, ou 9 %, par rapport à celles de 2023, en raison essentiellement de l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques et de la progression de la rémunération liée au rendement et des salaires du personnel.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a diminué de 28 M\$, ou 4 %, par rapport à celui de 2023, du fait surtout de la composition des bénéfices et de la diminution des ajustements sur une BIE en raison de l'adoption d'une mesure fiscale du gouvernement fédéral visant le refus de la déduction des dividendes reçus par les banques canadiennes.

Actif moyen

L'actif moyen a progressé de 38,1 G\$, ou 13 %, par rapport à celui de 2023, essentiellement en raison d'une hausse des valeurs mobilières du compte de négociation, d'une augmentation des valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres et de l'accroissement des soldes de prêts, contrebalancés en partie par le recul des engagements de clients en vertu d'acceptations et la diminution de la valeur des dérivés.

Siège social et autres

Siège social et autres comprend les groupes fonctionnels suivants : Technologie, infrastructure et innovation, Gestion du risque, Personnel, culture et marque et Finance, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC Caribbean et d'autres placements de portefeuille, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2024	2023
Produits		
Services bancaires internationaux	980 \$	956 \$
Divers	46	(623)
Total des produits ²	1 026	333
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances		
Prêts douteux	12	40
Prêts productifs	(11)	(28)
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1	12
Charges autres que d'intérêts	1 470	2 297
Perte avant impôt sur le résultat	(445)	(1 976)
Impôt sur le résultat ²	(502)	(408)
Résultat net (perte nette)	57 \$	(1 568)\$
Résultat net (perte nette) applicable aux :		
Participations ne donnant pas le contrôle	39 \$	38 \$
Actionnaires	18	(1 606)
Équivalents temps plein ³	24 026	24 242

1) Se reporter à la note 29 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Avant le troisième trimestre de 2024, les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et Services financiers directs étaient présentés sur une BIE, et les montants compensatoires équivalents étaient inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat présentés dans Siège social et autres. Au troisième trimestre de 2024, l'adoption d'une mesure fiscale du gouvernement fédéral visant le refus de la déduction des dividendes reçus par les banques canadiennes a donné lieu à une reprise de l'ajustement sur une BIE au titre des dividendes reçus depuis le 1^{er} janvier 2024 qui avaient été pris en compte au premier et au deuxième trimestres de 2024. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat pour l'exercice 2024 comprennent un ajustement sur une BIE de 16 M\$ au titre des dividendes reçus au cours du premier trimestre avant le 1^{er} janvier 2024 (254 M\$ en 2023).

3) Comprennent les équivalents temps plein pour lesquels les charges sont réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques. La majorité des équivalents temps plein en ce qui a trait aux coûts fonctionnels et de soutien de CIBC Bank USA sont pris en compte dans l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

Aperçu financier

Le résultat net a progressé de 1 625 M\$ comparativement à une perte en 2023, ce qui est attribuable à une baisse des charges autres que d'intérêts, à une hausse des produits de trésorerie et à une dotation à la provision pour pertes sur créances moins élevée.

Produits

Les produits ont augmenté de 693 M\$ par rapport à ceux de 2023.

Les produits de *Services bancaires internationaux* se sont accrus de 24 M\$, ce qui est surtout attribuable à l'accroissement de la marge d'intérêts nette et à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, neutralisés en partie par la hausse des profits à la vente de certains actifs bancaires dans les Caraïbes en 2023.

Les produits *Divers* ont augmenté de 669 M\$, en raison principalement de la hausse des produits de trésorerie attribuable à la baisse des coûts de financement assumés par l'unité Trésorerie et d'une reprise du montant compensatoire équivalent à l'ajustement sur une BIE moins élevé du fait de l'adoption de la mesure fiscale du gouvernement fédéral visant le refus de la déduction des dividendes reçus par les banques canadiennes.

Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 11 M\$ par rapport à celle de 2023. La reprise de provision pour pertes sur prêts productifs a reculé étant donné que celle de l'exercice précédent tenait compte d'une migration du crédit avantagée. La diminution de la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux est essentiellement attribuable à Services bancaires internationaux.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont baissé de 827 M\$ par rapport à celles de 2023, en raison surtout de l'augmentation des provisions pour procédures judiciaires en 2023, présentée à titre d'élément d'importance, compensée en partie par un profit à l'exercice précédent attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite, par la hausse des coûts et des charges imputables au siège social liées à l'impartition de certaines activités d'exploitation et par l'augmentation des dépenses de Services bancaires internationaux dans le cadre de la vente de certains actifs bancaires dans les Caraïbes.

Situation financière

Revue du bilan consolidé résumé

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2024	2023 ¹
Actif		
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	48 064 \$	55 718 \$
Valeurs mobilières	254 345	211 348
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	100 749	94 835
Prêts et acceptations	558 292	540 153
Dérivés	36 435	33 243
Autres actifs	44 100	40 393
	1 041 985 \$	975 690 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts	764 857 \$	723 376 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées, vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	139 792	113 865
Dérivés	40 654	41 290
Acceptations	6	10 820
Autres passifs	30 204	26 693
Titres secondaires	7 465	6 483
Capitaux propres	59 007	53 163
	1 041 985 \$	975 690 \$

¹⁾ Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées afin de refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Actif

Au 31 octobre 2024, le total de l'actif avait augmenté de 66,3 G\$, ou 7 %, en comparaison de celui de 2023, une tranche d'environ 1,4 G\$ de cette augmentation étant attribuable à l'appréciation du dollar américain.

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres banques ont baissé de 7,7 G\$, ou 14 %, essentiellement en raison de la baisse des placements à court terme de l'unité Trésorerie.

Les valeurs mobilières ont augmenté de 43,0 G\$, ou 20 %, du fait principalement de hausses touchant les titres de participation détenus à des fins de transaction, les portefeuilles de titres de créance liés aux activités de négociation et à l'unité Trésorerie, ainsi que les titres adossés à des créances hypothécaires.

Les valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres ont augmenté de 5,9 G\$, ou 6 %, en raison essentiellement des activités des clients.

Les prêts et acceptations nets ont augmenté de 18,1 G\$, ou 3 %, en lien essentiellement avec l'accroissement des prêts aux entreprises et aux gouvernements, déduction faite de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, l'augmentation des prêts hypothécaires à l'habitation et la hausse dans le portefeuille de cartes de crédit. Les engagements de clients en vertu d'acceptations ont reculé de 10,8 G\$, du fait de la transition du taux CDOR vers le taux CORRA en juin 2024, ce qui a été contrebalancé par l'accroissement des prêts aux entreprises et aux gouvernements. Se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire et à la note 5 des états financiers consolidés pour plus de renseignements sur la composition des prêts et des acceptations.

Les dérivés ont augmenté de 3,2 G\$, ou 10 %, sous l'effet principalement de la hausse des évaluations des dérivés sur actions, contrebalancée en partie par la baisse des évaluations des dérivés de taux d'intérêt.

Les autres actifs ont augmenté de 3,7 G\$, ou 9 %, en raison surtout de hausses touchant les métaux précieux, les intérêts courus à recevoir et les montants à recevoir des courtiers.

Passif

Au 31 octobre 2024, le total du passif avait augmenté de 60,5 G\$, ou 7 %, en comparaison de celui de 2023, une tranche d'environ 1,4 G\$ de cette augmentation étant attribuable à l'appréciation du dollar américain.

Les dépôts ont augmenté de 41,5 G\$, ou 6 %, en raison surtout de l'accroissement des dépôts d'entreprises et de gouvernements, des volumes dans les dépôts de détail et du financement de gros. Se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire et à la note 10 des états financiers consolidés pour plus de renseignements sur la composition des dépôts.

Les engagements liés à des valeurs prêtées, vendues à découvert et vendues en vertu de mises en pension de titres ont augmenté de 25,9 G\$, ou 23 %, en raison essentiellement des activités des clients.

Les dérivés ont baissé de 0,6 G\$, ou 2 %, sous l'effet principalement de la baisse des évaluations des dérivés de taux d'intérêt et des dérivés de change, contrebalancée en partie par la hausse des évaluations des dérivés sur actions et des dérivés sur marchandises.

Les acceptations ont diminué de 10,8 G\$, du fait de la transition du taux CDOR vers le taux CORRA en juin 2024, ce qui a été contrebalancé par une augmentation du financement au moyen de mises en pension de titres.

Les autres passifs ont augmenté de 3,5 G\$, ou 13 %, en raison surtout de hausses liées au règlement de sommes à payer au titre des salaires et avantages du personnel, aux biens donnés en garantie sur dérivés et aux intérêts courus à payer.

Les titres secondaires ont augmenté de 1,0 G\$, ou 15 %, en raison principalement de l'émission de titres secondaires au cours du premier et du troisième trimestres, ce qui a été en partie neutralisé par le remboursement de titres secondaires au troisième trimestre. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

Capitaux propres

Au 31 octobre 2024, les capitaux propres avaient augmenté de 5,8 G\$, ou 11 %, par rapport à ceux de 2023, ce qui s'explique surtout par une hausse nette des résultats non distribués attribuable au résultat net qui était en excédent des dividendes et des distributions, par l'incidence du rachat et de l'annulation d'actions aux termes d'une offre publique de rachat dans le cours normal des affaires et l'ajustement négatif inscrit dans les résultats non distribués en lien avec l'adoption de l'IFRS 17, par une augmentation du cumul des autres éléments du résultat global découlant des profits sur couvertures de flux de trésorerie et par l'émission d'actions ordinaires essentiellement aux termes du régime d'investissement à l'intention des actionnaires. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

Gestion des fonds propres

La solidité de nos fonds propres protège nos déposants et créanciers contre les risques inhérents à nos secteurs d'activité. Notre objectif général en matière de gestion des fonds propres est de maintenir des sources de capitaux solides et efficaces qui :

- servent de réserve pour nous permettre d'absorber des pertes inattendues et de dégager des rendements durables pour nos actionnaires;
- permettent à nos secteurs d'activité de croître et de mettre en œuvre notre stratégie;
- témoignent de la solidité du bilan et de notre engagement à le gérer avec prudence;
- nous aident à maintenir une bonne solvabilité et à emprunter des capitaux additionnels ou à obtenir d'autres formes de financement à des conditions intéressantes.

Nous gérons activement nos fonds propres pour atteindre ces objectifs en appui à notre stratégie globale d'entreprise. Au moment de déployer nos fonds propres, nous prenons également en considération nos perspectives économiques et l'environnement opérationnel global et, selon notre appréciation des risques de pertes en cas de baisse, nous pourrions décider d'exercer nos activités avec un niveau de fonds propres plus élevé.

Cadre de gestion et planification des fonds propres

Nous avons une politique de gestion des fonds propres qui établit les principes que nous appliquons pour gérer les fonds propres selon notre intérêt à l'égard du risque en vue de favoriser l'atteinte de nos objectifs en matière de gestion des fonds propres. Notre politique de gestion des fonds propres est passée en revue et approuvée par le conseil d'administration (conseil) à l'appui de notre Processus d'évaluation interne de la suffisance des fonds propres (PEISFP). Cette politique comprend des lignes directrices portant sur la solidité, la composition, les dividendes et le rendement des fonds propres ainsi que sur la suffisance des fonds propres non consolidés des entités réglementées, conformément aux exigences réglementaires et à notre intérêt à l'égard du risque. Le niveau de fonds propres et les ratios de fonds propres sont surveillés de manière continue par rapport aux minimums réglementaires que nous devons conserver et aux cibles internes, et le montant de fonds propres requis pourrait changer en fonction de la croissance de nos activités, de notre intérêt à l'égard du risque et de notre environnement commercial et réglementaire.

La planification des fonds propres est essentielle à notre planification financière globale et à l'établissement d'objectifs stratégiques, et elle est développée conformément à la politique de gestion des fonds propres. Chaque année, un plan à l'égard des fonds propres et les perspectives pour les trois années suivantes sont élaborés dans le cadre du plan financier, qui établit des cibles pour le prochain exercice et des plans d'affaires pour atteindre ces objectifs. Le plan à l'égard des fonds propres est également soumis à des simulations de crise dans le cadre de notre processus de simulations de crise à l'échelle de l'entreprise dans le but de s'assurer qu'il peut tenir la route selon toutes les simulations de crises graves, mais plausibles (se reporter à la section Simulations de crise à l'échelle de l'entreprise pour plus de précisions). Notre situation de fonds propres et nos prévisions font l'objet d'une surveillance tout au long de l'exercice et sont évaluées par rapport au plan à l'égard des fonds propres.

Le conseil, avec l'appui du Comité de gestion du risque (CGR), surveille la gestion des fonds propres de la CIBC par l'approbation de notre intérêt à l'égard du risque, de notre politique de gestion des fonds propres et de notre plan à l'égard des fonds propres. Le CGR et le conseil reçoivent des mises à jour régulières sur notre situation de fonds propres, y compris le rendement cumulé, les prévisions mises à jour, ainsi que tout changement important à la réglementation susceptible d'avoir une incidence sur notre situation de fonds propres future. L'unité Trésorerie est responsable de la gestion globale des fonds propres, y compris la planification, les prévisions et la mise en œuvre du plan, la surveillance de la haute direction étant assurée par le Comité mondial de gestion de l'actif et du passif (CMGAP).

Simulations de crise à l'échelle de l'entreprise

Nous effectuons au moins une fois par année des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise. Les résultats de ces simulations font partie intégrante de notre PEISFP, tel que le prévoit le deuxième pilier de l'Accord de Bâle III, en vertu duquel nous déterminons et mesurons les risques auxquels nous sommes exposés de manière continue afin de nous assurer que les fonds propres disponibles sont suffisants pour couvrir tous les risques de la CIBC, y compris les incidences des simulations de crise. Nos processus permettent de préparer des scénarios de conjoncture économique plausibles en situation de crise, tels que des récessions mondiales ou un choc des prix dans le secteur de l'habitation, puis d'appliquer ces simulations de crise aux risques à l'échelle de la banque afin d'en déterminer l'incidence sur le compte de résultat consolidé, sur les exigences en matière d'APR et, par conséquent, sur les principaux ratios des fonds propres. Cette méthode permet l'analyse des risques possibles pour nos portefeuilles et l'établissement d'un niveau raisonnable de fonds propres supérieur au minimum exigé par les organismes de réglementation. Tous les éléments des fonds propres sont surveillés durant tout l'exercice, et le plan à l'égard des fonds propres est redressé au besoin.

C'est à la direction qu'incombe la détermination de l'étendue des scénarios qui doivent être soumis à un test. Les scénarios de simulations de crise macroéconomique sont conçus pour être à la fois graves, mais plausibles, tout en étant cohérents avec le cadre normatif sur les simulations de crise du BSIF, afin d'en assurer l'exhaustivité.

Le diagramme suivant résume le processus de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, y compris l'élaboration des scénarios, le recensement des facteurs de risque et les liens avec nos autres PEISFP à l'échelle de la banque. Ce processus comprend la collaboration avec nos économistes et nos différents secteurs d'activité afin de nous assurer que les scénarios sont pertinents pour nos activités, et que la compréhension des scénarios est cohérente à l'échelle de la CIBC.



Les scénarios de simulation de crise sont conçus pour inclure un large éventail de variables macroéconomiques et financières pertinentes afin d'évaluer leur incidence sur nos portefeuilles spécifiques. Cela inclut par exemple le produit intérieur brut (PIB), le taux de chômage, le prix des maisons, les taux d'intérêt et les cours des actions.

Le processus de simulation de crise est exhaustif et fait appel à des analyses ascendantes de chacun de nos portefeuilles à l'échelle de la banque, les résultats étant analysés par produit, par emplacement et par secteur. Notre approche de simulation de crise combine l'utilisation de modèles statistiques et le jugement des experts de manière à obtenir des résultats raisonnables lorsque nous évaluons les incidences des scénarios de crise.

Les méthodes de simulation de crise et les résultats sont examinés de près et remis en question par nos secteurs d'activité et le groupe Gestion du risque. Les résultats des simulations de crise sont présentés pour examen au CGR en plus d'être communiqués au conseil et au BSIF. Les résultats de nos simulations de crise à l'échelle de l'entreprise servent à faire ressortir les vulnérabilités et à nous assurer que nous sommes toujours bien capitalisés par rapport aux contraintes réglementaires et aux attentes de la direction.

L'un des objectifs clés des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise est de cerner les principaux secteurs de risque et les mesures qui pourraient être prises par la direction afin de réduire l'incidence des scénarios de crise, et de favoriser les échanges sur ces mesures. La planification d'urgence et les stratégies relatives aux scénarios de crise extrêmes font partie de l'élaboration et de la gestion des plans de reprise et de règlement de la CIBC. Ces plans comprennent les mesures correctives plausibles pouvant être envisagées pour atténuer les situations de crise et assurer la reprise des activités, ou pour aider la CIBC à résoudre les crises de manière ordonnée en limitant les impacts systémiques. Des informations supplémentaires sur les simulations de crise sont fournies à la section Gestion du risque.

Plan de reprise

Les institutions financières fédérales (IFF) doivent élaborer des plans de reprise robustes et crédibles qui répertorient les options pour le retour à la solidité et à la viabilité financière en cas de graves difficultés. La CIBC continue de mettre et de tenir à jour son plan de reprise conformément aux exigences du BSIF et aux pratiques sectorielles exemplaires.

Plan de règlement de faillite

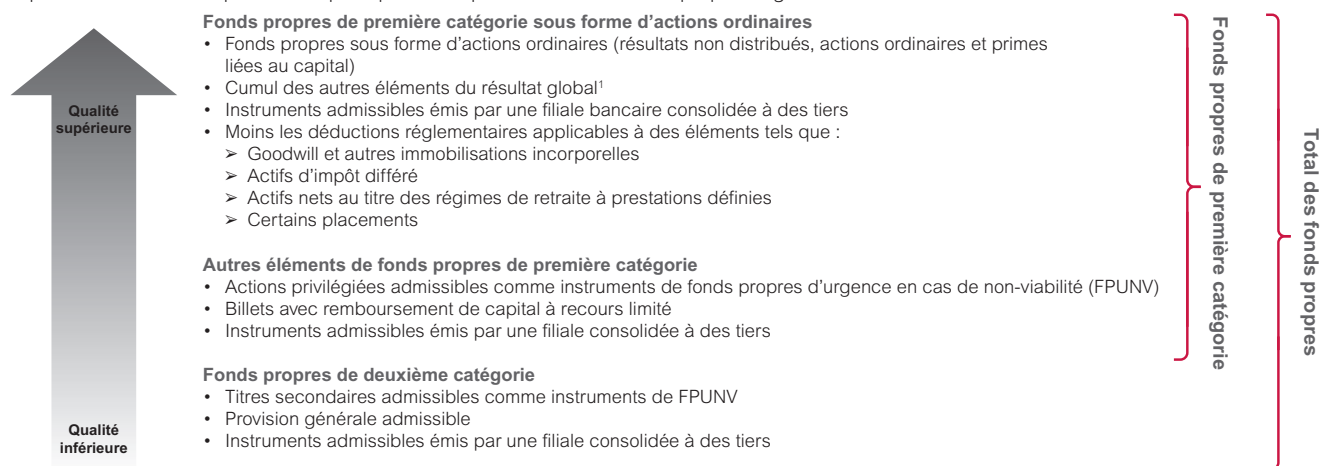
Le *Règlement administratif sur la planification des règlements de faillite* de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) établit le cadre régissant la soumission et la tenue à jour des plans de règlement par les banques d'importance systémique nationale (BISN), à l'appui de leur potentiel de règlement et de la stabilité du secteur financier. À titre d'autorité de règlement de faillite de ses institutions membres, dont les BISN, la SADC a publié des lignes directrices pour l'élaboration, la tenue à jour et la mise à l'essai de plans de règlement de faillite exhaustifs et de stratégies connexes visant à faire la démonstration de la capacité opérationnelle nécessaire pour assurer un règlement de faillite ordonné. Le plan de règlement de faillite de la CIBC a été élaboré et tenu à jour conformément aux lignes directrices et est conforme au *Règlement administratif sur la planification des règlements de faillite* de la SADC.

Exigences de fonds propres réglementaires et de capacité totale d'absorption des pertes (CTAP)

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du BSIF, lesquelles découlent du cadre normatif sur les fonds propres élaboré par le CBCB.

Les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière.

Les catégories de fonds propres réglementaires démontrent une augmentation de la qualité et de la permanence ainsi qu'une meilleure capacité d'absorber les pertes. Les principales composantes de nos fonds propres réglementaires se résument comme suit :



1) Excluant le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et les variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre.

Le BSIF exige que toutes les institutions atteignent des ratios cibles de fonds propres qui comprennent des réserves. Au gré du BSIF, ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions. La CIBC a été désignée par le BSIF comme une banque d'importance systémique nationale (BISN) au Canada. Les BISN sont assujetties à un supplément de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires correspondant à 1,0 % de l'APR. En outre, le BSIF s'attend à ce que les BISN détiennent une réserve pour stabilité intérieure (RSI), laquelle vise à répondre aux risques associés au deuxième pilier qui ne sont pas adéquatement pris en compte dans les exigences du premier pilier. La RSI est actuellement établie à 3,5 % de l'APR. Jusqu'au 1^{er} novembre 2023, la RSI était fixée à 3,0 % de l'APR, et le 18 juin 2024, le BSIF a annoncé qu'elle serait maintenue à 3,5 %, mais la RSI peut être de l'ordre de 0,0 % à 4,0 % de l'APR. De plus, les banques doivent conserver une réserve anticyclique de fonds propres supplémentaire équivalente à leur réserve moyenne pondérée au Canada et dans certains autres États où elles sont exposées au risque de crédit du secteur privé.

En outre, les normes relatives aux fonds propres selon le dispositif de Bâle III comprennent une mesure des fonds propres non fondée sur le risque, soit le ratio de levier, qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Le ratio de levier représente les fonds propres de première catégorie divisés par l'exposition aux fins du ratio de levier. L'exposition aux fins du ratio de levier est décrite dans les normes comme étant la somme des éléments suivants :

- les actifs au bilan moins les ajustements réglementaires des fonds propres de première catégorie;
- les expositions sur dérivés;
- les expositions sur opérations de financement par titres;
- les expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, lettres de crédit et expositions de titrisation).

Aux termes de la ligne directrice sur la CTAP du BSIF, les BISN sont tenues de maintenir un ratio de CTAP cible prudentiel (qui s'appuie sur les ratios de fonds propres fondés sur le risque) ainsi qu'un ratio de levier CTAP minimum (qui s'appuie sur le ratio de levier). La CTAP s'entend de la somme du total des fonds propres et des autres instruments de CTAP, soit essentiellement des instruments de recapitalisation interne admissibles dont l'échéance résiduelle est de plus de 365 jours. La CTAP vise à faire en sorte que les BISN non viables disposent d'une capacité d'absorption de pertes suffisante pour assurer leur recapitalisation, pour ainsi faciliter un règlement ordonné pour les BISN tout en réduisant les répercussions défavorables sur la stabilité du secteur des services financiers et pour les contribuables.

Les ratios cibles actuels des fonds propres réglementaires et de la CTAP du BSIF sont résumés ci-après. Au gré du BSIF, ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions. Nous nous conformons à toutes les exigences actuelles en matière de ratios de fonds propres, de levier et de CTAP du BSIF.

	Minimum	Réserve de conservation des fonds propres	Réserve applicable aux BISN	Cibles du premier pilier ¹	Réserve pour stabilité intérieure	Cibles, y compris toutes les réserves
Au 31 octobre 2024						
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	4,5 %	2,5 %	1,0 %	8,0 %	3,5 %	11,5 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	6,0 %	2,5 %	1,0 %	9,5 %	3,5 %	13,0 %
Ratio du total des fonds propres	8,0 %	2,5 %	1,0 %	11,5 %	3,5 %	15,0 %
Ratio de levier	3,0 %	s. o.	0,5 %	3,5 %	s. o.	3,5 %
Ratio de CTAP	18,0 %	2,5 %	1,0 %	21,5 %	3,5 %	25,0 %
Ratio de levier CTAP	6,75 %	s. o.	0,5 %	7,25 %	s. o.	7,25 %

1) La réserve anticyclique de fonds propres applicable était négligeable pour la CIBC au 31 octobre 2024.
s. o. Sans objet.

Les exigences en matière de suffisance des fonds propres sont appliquées de façon consolidée, comme c'est le cas pour nos états financiers, à l'exception de nos filiales d'assurance (CIBC Cayman Reinsurance Limited et Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée), lesquelles ont été exclues du périmètre réglementaire de consolidation. La méthode de consolidation appliquée à nos états financiers est décrite à la note 1 des états financiers consolidés. Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée est assujettie au test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie du BSIF.

Actif pondéré en fonction du risque

Le tableau suivant résume les approches permises pour calculer les fonds propres, ainsi que celles adoptées par la CIBC :

Catégorie de risque	Approches permises pour calculer les fonds propres réglementaires	Approches adoptées par la CIBC
Risque de crédit ¹⁾	Bâle prévoit trois approches pour calculer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit : - l'approche standard (AS) - l'approche fondée sur les notations internes fondation (NI fondation) - l'approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée) Le BSIF s'attend à ce que les institutions financières du Canada dont le total des fonds propres dépasse 5 G\$ adoptent l'approche fondée sur les notations internes (NI) pour tous les portefeuilles et toutes les activités de crédit d'envergure. Le BSIF prévoit deux approches pour calculer le risque de crédit de contrepartie (RCC) lié aux transactions sur dérivés : - l'approche standard (AS-RCC) - l'approche des modèles internes (AMI) Le BSIF prévoit quatre approches pour calculer le RCC lié aux transactions assimilées à des mises en pension de titres : - l'approche complète avec décotes prudentielles - l'approche complète avec estimations internes des décotes - l'approche VAR pour les mises en pension - l'AMI Les approches autorisées pour les positions sur des titres de propriété détenues dans le portefeuille bancaire (ce qui comprend les placements en actions dans des fonds) sont notamment les suivantes : - l'approche standard - l'approche fondée sur le marché - l'approche de transparence - l'approche du mandat - l'approche de remplacement Bâle prévoit les approches suivantes pour calculer les exigences en matière de fonds propres pour les positions de titrisation du portefeuille bancaire : - l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA) - l'approche fondée sur les évaluations internes (SEC-IAA) - l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA) - l'approche standard (SEC-SA)	Nous avons adopté l'approche fondée sur les notations internes (NI fondation et NI avancée) pour la majeure partie de nos portefeuilles de crédit. En vertu de cette approche, nous utilisons nos propres estimations internes pour déterminer la probabilité de défaut (PD) et l'échéance, et les estimations réglementaires prescrites (NI fondation) ou des estimations internes (NI avancée) pour déterminer les pertes en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Nous utilisons l'approche standard pour CIBC Caribbean, les prêts personnels évalués individuellement aux fins du risque de crédit, les fonds d'État, le portefeuille canadien de cartes de crédit Costco acquis et d'autres petits portefeuilles. Nous passons en revue périodiquement les portefeuilles faisant l'objet de l'approche standard pour déterminer s'il convient de leur appliquer l'approche NI. Au premier trimestre de 2024, nous avons commencé à utiliser l'approche NI, au lieu de l'approche standard, pour la majeure partie des portefeuilles de crédit de CIBC Bank USA. La CIBC utilise l'AMI pour calculer l'exposition au RCC pour les transactions sur dérivés admissibles. Certaines transactions sont assujetties à l'AS-RCC. L'approche complète avec décotes prudentielles est employée aux fins d'atténuation du risque de crédit à l'égard des transactions assimilées à des mises en pension de titres. Nous utilisons l'approche standard pour les positions sur des titres de participation dans le portefeuille bancaire et l'approche de transparence et l'approche du mandat pour les placements en actions dans des fonds. Nous employons les approches SEC-IRBA, SEC-IAA, SEC-ERBA et SEC-SA à l'égard des expositions liées à la titrisation dans le portefeuille bancaire.
Risque lié au rajustement de l'évaluation du crédit (REC)	Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque lié au REC peuvent être déterminées au moyen des approches suivantes : - l'approche de base (BA-CVA) - l'approche standard (SA-CVA)	La CIBC utilise l'approche standard afin de calculer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque lié au REC pour la plupart de ses contreparties et l'approche de base pour un petit sous-ensemble de contreparties par suite de la mise en œuvre des réformes de Bâle III relatives au REC le 1^{er} novembre 2023. Auparavant, les exigences en matière de fonds propres au titre du risque lié au REC étaient calculées dans le cadre de l'évaluation du RCC.
Risque de marché	Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de marché peuvent être déterminées au moyen des approches suivantes : - l'approche standard - l'AMI	La CIBC utilise la méthode des sensibilités selon l'approche standard pour calculer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de marché par suite de la mise en œuvre des règles de l'examen fondamental du portefeuille de négociation (Fundamental Review of the Trading Book – FRTB) aux termes des réformes de Bâle III relatives au risque de marché le 1^{er} novembre 2023. Auparavant, les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de marché étaient calculées selon l'approche des modèles internes fondés sur la VAR.
Risque opérationnel	Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque opérationnel peuvent être déterminées au moyen des approches suivantes : - l'approche standard - l'approche standard simplifiée (ASS)	Nous utilisons l'approche standard selon les règles du BSIF pour calculer les fonds propres au titre du risque opérationnel. L'approche standard a été révisée au cours du deuxième trimestre de 2023, ainsi qu'il est décrit ci-après.

1) Comprend le RCC.

Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires et de CTAP

Nous continuons de suivre les développements ayant une incidence sur les exigences de fonds propres réglementaires et de CTAP et les informations à fournir à cet égard et de nous y préparer. Les paragraphes ci-après présentent un résumé des réformes de Bâle III et des exigences de communication financière au titre du troisième pilier révisées ainsi que des publications du CBCB et du BSIF depuis la publication de notre Rapport annuel 2023.

Réformes de Bâle III et exigences de communication financière au titre du troisième pilier révisées

En 2023, nous avons adopté les versions révisées de la ligne directrice NFP et de la ligne directrice Normes de liquidité qui sont entrées en vigueur au deuxième trimestre de 2023 dans le cadre de la mise en œuvre des réformes de Bâle III par le BSIF, et nous avons mis en œuvre les exigences de communication financière au titre du troisième pilier révisées connexes, entrées en vigueur aux deuxième et quatrième trimestres de 2023. Au cours du premier trimestre de 2024, nous avons mis en œuvre les réformes de Bâle III liées aux cadres révisés pour le risque de marché et les REC qui sont entrés en vigueur le 1^{er} novembre 2023. Au cours du quatrième trimestre de 2024, nous avons mis en œuvre les exigences de communication financière au titre du troisième pilier révisées pour le risque de marché et les REC. L'incidence sur le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires des réformes de Bâle III a été décrite ci-après dans la section Ratios de fonds propres réglementaires, de levier et de CTAP.

Nous calculons un plancher de fonds propres fondé sur l'approche standard révisée dans le cadre de la mise en œuvre des réformes de Bâle III. Si les fonds propres exigés sont inférieurs au montant calculé selon l'approche standard compte tenu de l'application d'un coefficient de plancher, lequel est actuellement établi à 67,5 %, un rajustement de l'APR serait requis.

Le 5 juillet 2024, le BSIF a annoncé qu'il retardait d'un an l'augmentation du coefficient de plancher qui devait initialement s'échelonner sur une période de trois ans à compter du deuxième trimestre de 2023, alors que le coefficient était de 65,0 %. Le coefficient de plancher devait ainsi faire l'objet d'une augmentation de 2,5 % par année pour atteindre 72,5 % en 2026. Par conséquent, le coefficient de plancher sera maintenu au seuil actuel de 67,5 % jusqu'au premier trimestre de 2026 et sera majoré de 2,5 % chaque année jusqu'à ce qu'il atteigne 72,5 % au premier trimestre de 2027.

Cadre de capacité totale d'absorption des pertes par établissement des sociétés mères

La version finale de la ligne directrice Cadre de capacité totale d'absorption des pertes par établissement des sociétés mères de BISN est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2023. Le ratio de CTAP par établissement s'appuie sur le ratio de CTAP fondé sur le risque prévu par la ligne directrice sur la CTAP et sur les ratios de fonds propres fondés sur le risque prévus par la ligne directrice NFP. Le BSIF se servira principalement du ratio de CTAP par établissement fondé sur le risque pour mesurer la suffisance de la capacité d'absorption des pertes par établissement (entité juridique distincte) à la disposition immédiate d'une banque mère.

Ratios de fonds propres réglementaires, de levier et de CTAP

Les composantes de nos ratios et fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, aux 31 octobre	2024	2023
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves		
Actions ordinaires admissibles émises directement plus primes liées au capital	17 170 \$	16 191 \$
Résultats non distribués	33 471	30 402
Cumul des autres éléments du résultat global (et autres provisions)	3 148	1 463
Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)	119	102
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	53 908	48 158
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : ajustements réglementaires		
Ajustements de valeurs prudentiels	4	5
Goodwill (net des passifs d'impôt correspondants)	5 360	5 344
Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	2 456	2 384
Actifs d'impôt différé, à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	15	9
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (nets des passifs d'impôt correspondants)	1 045	793
Divers	512	(704)
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	9 392	7 831
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	44 516	40 327
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : instruments		
Autres éléments de fonds propres de première catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ¹	4 946	4 925
Autres éléments de fonds propres de première catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les autres éléments de fonds propres de première catégorie)	19	18
Autres éléments de fonds propres de première catégorie	4 965	4 943
Fonds propres de première catégorie (fonds propres de première catégorie = fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + autres éléments de fonds propres de première catégorie)	49 481	45 270
Fonds propres de deuxième catégorie : instruments et provisions		
Instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ²	6 920	5 888
Instruments de fonds propres de deuxième catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de deuxième catégorie)	17	23
Provisions générales	391	938
Fonds propres de deuxième catégorie	7 328	6 849
Total des fonds propres (total des fonds propres = fonds propres de première catégorie + fonds propres de deuxième catégorie)	56 809 \$	52 119 \$
L'APR se compose de ce qui suit :		
Risque de crédit	274 503 \$	274 714 \$
Risque de marché	12 188	8 004
Risque opérationnel	46 811	43 402
Total de l'APR	333 502 \$	326 120 \$
Ratios de fonds propres		
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	13,3 %	12,4 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	14,8 %	13,9 %
Ratio du total des fonds propres	17,0 %	16,0 %
Ratios de levier		
Exposition aux fins du ratio de levier	1 155 432	1 079 103 \$
Ratio de levier	4,3 %	4,2 %
Ratio de CTAP et ratio de levier CTAP		
CTAP disponible	101 062 \$	100 176 \$
Ratio de CTAP	30,3 %	30,7 %
Ratio de levier CTAP	8,7 %	9,3 %

1) Composés des actions privilégiées et des billets avec remboursement de capital à recours limité (BRCRL) admissibles à titre de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV).

2) Composés de certaines débetures qui sont admissibles à titre de FPUNV.

Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires

Au 31 octobre 2024, le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avait augmenté de 0,9 % par rapport à celui au 31 octobre 2023, porté par l'incidence d'une hausse des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, en partie contrebalancée par une augmentation de l'APR.

L'augmentation des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires est surtout le fait du capital autogénéré (résultat net moins les dividendes et les distributions) et de la hausse du nombre d'actions ordinaires essentiellement liée au régime d'investissement à l'intention des actionnaires, ce qui a été en partie neutralisé par le rachat et l'annulation d'actions aux termes d'une offre publique de rachat dans le cours normal des affaires.

La hausse de l'APR s'explique par une augmentation de l'APR reflétant le risque opérationnel et le risque de marché, neutralisée en partie par une diminution de l'APR reflétant le risque de crédit. La diminution de l'APR reflétant le risque de crédit découle surtout de l'application de l'approche NI à la majeure partie des portefeuilles de crédit de CIBC Bank USA pour lesquels l'approche standard était auparavant utilisée, de changements réglementaires ayant une incidence sur les REC et de la mise à jour des méthodes, le tout en grande partie neutralisé par la croissance interne, la migration du crédit au sein des portefeuilles, les changements réglementaires en lien avec certains prêts hypothécaires à l'habitation en amortissement négatif et la mise à jour des modèles. L'augmentation de l'APR reflétant le risque de marché est en grande partie attribuable à la mise en œuvre des réformes de Bâle III relatives au risque de marché et à un accroissement des niveaux de risque, compensés en partie par la mise à jour des modèles. L'augmentation de l'APR reflétant le risque opérationnel s'explique par un accroissement des niveaux de risque. Se reporter à la section Composantes de l'actif pondéré en fonction du risque pour plus de précisions.

Ratio des fonds propres de première catégorie

Au 31 octobre 2024, le ratio des fonds propres de première catégorie avait augmenté de 0,9 % par rapport à celui au 31 octobre 2023, en lien surtout avec les facteurs susmentionnés qui ont eu une incidence sur le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ainsi que l'émission d'actions privilégiées et de BRCRL, le tout en partie neutralisé par le rachat d'actions privilégiées. Se reporter à la section Initiatives liées aux fonds propres ci-après pour plus de précisions.

Ratio du total des fonds propres

Au 31 octobre 2024, le ratio du total des fonds propres avait augmenté de 1,0 % par rapport à celui au 31 octobre 2023, ce qui est surtout attribuable aux facteurs susmentionnés qui ont eu une incidence sur le ratio des fonds propres de première catégorie et à l'émission de débentures subordonnées au premier et au troisième trimestres, ce qui a été en partie neutralisé par le rachat de débentures subordonnées au troisième trimestre et par une baisse des provisions générales admissibles incluses dans les fonds propres de deuxième catégorie. Se reporter à la section Initiatives liées aux fonds propres ci-après pour plus de précisions.

Ratio de levier

Au 31 octobre 2024, le ratio de levier avait augmenté de 0,1 % par rapport à celui au 31 octobre 2023, en lien essentiellement avec l'augmentation des fonds propres de première catégorie susmentionnée, ce qui a été partiellement neutralisé par l'incidence de la hausse de l'exposition aux fins du ratio de levier. L'augmentation de l'exposition aux fins du ratio de levier a été principalement attribuable à la hausse des expositions au bilan et des expositions hors bilan.

Ratio de CTAP et ratio de levier CTAP

Au 31 octobre 2024, le ratio de CTAP avait diminué de 0,4 % par rapport à celui au 31 octobre 2023, en raison de l'augmentation de l'APR, en partie neutralisée par une hausse du total des instruments de CTAP. L'augmentation du total des instruments de CTAP découle essentiellement de la hausse du total des fonds propres attribuable aux facteurs susmentionnés, partiellement neutralisée par un niveau moins important de passifs admissibles à la recapitalisation interne.

Au 31 octobre 2024, le ratio de levier CTAP avait diminué de 0,6 % par rapport à celui au 31 octobre 2023, ce qui découle essentiellement de la hausse susmentionnée de l'exposition aux fins du ratio de levier, en partie neutralisée par l'augmentation susmentionnée du total des instruments de CTAP.

Variations du total des fonds propres réglementaires

Les variations des fonds propres réglementaires établis en vertu de Bâle III sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2024	2023
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		
Solde au début de l'exercice	40 327 \$	37 005 \$
Actions émises en remplacement de dividendes en espèces (réintégration)	698	1 155
Autre émission d'actions ordinaires	321	203
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(90)	—
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(329)	—
Résultat net applicable aux actionnaires	7 115	4 995
Dividendes et distributions	(3 645)	(3 416)
Variation des soldes du cumul des autres éléments du résultat global		
Écarts de change	14	351
Valeurs évaluées à la JVAERG	102	228
Couvertures de flux de trésorerie ¹	1 535	(364)
Variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit	(216)	(106)
Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	250	(240)
Annulation de notre propre écart de taux (net d'impôt)	314	197
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	—	—
Goodwill et autres immobilisations incorporelles (déduction, nets des passifs d'impôt correspondants)	(88)	(171)
Divers, y compris les ajustements réglementaires ^{1,2}	(1 792)	490
Solde des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires à la fin de l'exercice	44 516 \$	40 327 \$
Autres éléments de fonds propres de première catégorie		
Solde au début de l'exercice	4 943 \$	4 941 \$
Émissions d'autres éléments de fonds propres de première catégorie admissibles	1 000	—
Rachats d'instruments de fonds propres	(975)	—
Divers, y compris les ajustements réglementaires	(3)	2
Solde des autres éléments de fonds propres de première catégorie à la fin de l'exercice	4 965 \$	4 943 \$
Fonds propres de deuxième catégorie		
Solde au début de l'exercice	6 849 \$	6 317 \$
Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles	2 250	1 750
Rachats d'instruments de fonds propres	(1 500)	(1 500)
Divers, y compris la variation des ajustements réglementaires ²	(271)	282
Solde des fonds propres de deuxième catégorie à la fin de l'exercice	7 328 \$	6 849 \$
Solde total des fonds propres à la fin de l'exercice	56 809 \$	52 119 \$

1) La variation nette des couvertures de flux de trésorerie est incluse au poste Variation des soldes du cumul des autres éléments du résultat global, puis décomptabilisée au poste Divers, y compris les ajustements réglementaires.

2) Les résultats pour 2023 reflètent l'incidence de la mise en œuvre des réformes de Bâle III qui ont pris effet le 1^{er} février 2023 (se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires et de CTAP pour plus de précisions).

Composantes de l'actif pondéré en fonction du risque

Les composantes de notre APR et les exigences minimales relatives au total des fonds propres correspondantes sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2024		2023	
	APR	Exigence minimale relative au total des fonds propres ¹	APR	Exigence minimale relative au total des fonds propres ¹
Risque de crédit^{2, 3}				
Approche standard				
Prêts aux entreprises	6 868 \$	549 \$	43 124 \$	3 450 \$
Prêts aux entités souveraines	1 293	103	2 140	171
Prêts aux banques	328	26	219	18
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	1 139	91	1 951	156
Prêts immobiliers commerciaux	463	37	14 159	1 133
Autres prêts de détail	3 607	289	3 864	309
Portefeuille de négociation	3 623	290	3 168	253
Capitaux propres	125	10	140	11
Titrisation ⁴	4 655	372	2 916	233
Contrepartie centrale (CC)	684	55	558	45
REC ⁵	3 381	271	5 949	476
Autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit	15 114	1 209	13 312	1 065
	41 280	3 302	91 500	7 320
Approche NI avancée ⁶				
Prêts aux entreprises	74 100	5 928	49 732	3 979
Prêts aux entités souveraines ⁷	5 153	412	5 579	446
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	40 328	3 226	34 323	2 746
Prêts immobiliers commerciaux	30 003	2 400	21 585	1 727
Prêts de détail renouvelables admissibles	19 749	1 580	16 661	1 333
Autres prêts de détail	12 123	970	11 739	939
Portefeuille de négociation	777	62	686	55
Titrisation ⁴	4 580	366	3 728	299
	186 813	14 944	144 033	11 524
Approche NI fondation ⁶				
Prêts aux entreprises	38 709	3 097	31 627	2 530
Prêts aux banques	3 482	279	3 270	262
Prêts immobiliers commerciaux	198	16	155	12
Portefeuille de négociation	4 021	322	4 129	330
	46 410	3 714	39 181	3 134
Total du risque de crédit	274 503	21 960	274 714	21 978
Risque de marché⁵				
Méthode des sensibilités	9 584	767	s. o.	s. o.
Exigence de fonds propres au titre du risque de défaut	1 265	101	s. o.	s. o.
Majoration pour risque résiduel	1 339	107	s. o.	s. o.
VAR	s. o.	s. o.	1 538	123
VAR en situation de crise	s. o.	s. o.	4 829	386
Exigences supplémentaires liées aux risques	s. o.	s. o.	1 274	102
Titrisation et autres	s. o.	s. o.	363	29
Total du risque de marché	12 188	975	8 004	640
Risque opérationnel	46 811	3 745	43 402	3 472
Total de l'APR	333 502 \$	26 680 \$	326 120 \$	26 090 \$

1) Renvoie aux exigences minimales établies par le CBCB avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre. Ces exigences se calculent en multipliant l'APR par 8 %.

2) Le risque de crédit comprend le RCC, lequel tient compte des dérivés et des transactions assimilées à des mises en pension de titres. Les risques de crédit liés à CIBC Caribbean se calculent à l'aide de l'approche standard.

3) Depuis le premier trimestre de 2024, l'approche NI est appliquée à la majeure partie des portefeuilles de crédit de CIBC Bank USA pour lesquels l'approche standard était auparavant utilisée.

4) Comprend les expositions de titrisation pondérées en fonction des risques par l'application d'un coefficient de 1 250 %.

5) Depuis le premier trimestre de 2024, des changements ont été apportés par suite de la mise en œuvre des règles de l'examen fondamental du portefeuille de négociation (Fundamental Review of the Trading Book – FRTB) aux termes des réformes de Bâle III relatives au risque de marché et au REC.

6) Comprend l'APR lié à certains prêts commerciaux pour lesquels l'approche de classement prudentiel est utilisée.

7) Comprend les prêts hypothécaires à l'habitation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), organisme fédéral canadien, et les prêts étudiants garantis par le gouvernement.

s. o. Sans objet.

Initiatives liées aux fonds propres

Voici les principales initiatives liées aux fonds propres mises en œuvre depuis la publication de notre Rapport annuel 2023 :

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires (OPRCA)

Le 6 septembre 2024, nous avons annoncé que la Bourse de Toronto avait accepté notre avis d'intention de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des affaires. L'offre prendra fin à la première des éventualités suivantes : i) la date à laquelle la CIBC aura racheté 20 millions d'actions ordinaires, ii) la date à laquelle la CIBC émettra un avis de cessation ou iii) le 9 septembre 2025. Au cours du quatrième trimestre, 5 000 000 d'actions ordinaires ont été rachetées et annulées à un prix moyen de 83,75 \$, pour un total de 419 M\$.

Régime d'achat d'actions par les employés

Aux termes du régime d'achat d'actions par les employés, nous avons émis 2 626 726 actions ordinaires pour une contrepartie de 173 M\$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2024. Au Canada, depuis le 11 octobre 2024, les cotisations salariales au régime d'achat d'actions par les employés (RAAE) sont investies pour faire l'acquisition d'actions ordinaires sur le marché libre. Auparavant, ces actions étaient émises à même le capital autorisé.

Régime d'investissement à l'intention des actionnaires

Aux termes du régime d'investissement à l'intention des actionnaires, nous avons émis 10 986 157 actions ordinaires pour une contrepartie de 698 M\$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2024.

Dividendes

Le 4 décembre 2024, le conseil d'administration de la CIBC a approuvé une augmentation du dividende trimestriel sur les actions ordinaires, qui passera de 0,90 \$ par action à 0,97 \$ par action pour le trimestre qui prendra fin le 31 janvier 2025.

Les dividendes sur actions ordinaires et actions privilégiées sont déclarés chaque trimestre au gré du conseil. La déclaration et le versement des dividendes sont également régis par l'article 79 de la *Loi sur les banques* (Canada) et par les modalités des actions privilégiées, comme il est expliqué à la note 15 des états financiers consolidés.

Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 4 (FPUNV) (titres secondaires) (BRCRL de série 4)

Le 25 juin 2024, nous avons émis des BRCRL de série 4 à 6,987 % d'un montant en capital de 500 M\$. Les BRCRL de série 4 viennent à échéance le 28 juillet 2084 et portent intérêt à un taux annuel fixe de 6,987 % (payable semestriellement) jusqu'au 28 juillet 2029. À compter du 28 juillet 2029 et tous les cinq ans par la suite jusqu'au 28 juillet 2079, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux correspondant au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré d'un taux annuel de 3,70 %.

En parallèle avec l'émission des BRCRL de série 4, nous avons émis des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux fixe rajusté tous les cinq ans de série 58 (FPUNV) (actions privilégiées de série 58) qui sont détenues dans Fiducie à recours limité LRCN CIBC (la fiducie à recours limité), laquelle est consolidée par la CIBC, ce qui fait en sorte que les actions privilégiées de série 58 sont éliminées des états financiers consolidés de la CIBC. En cas de défaut de paiement par la CIBC du montant en capital des BRCRL de série 4, de leur prix de rachat ou des intérêts courus sur ceux-ci lorsque ces sommes sont exigibles, le seul recours de chacun des porteurs de BRCRL de série 4 se limite à sa quote-part des actions privilégiées de série 58 détenues dans la fiducie à recours limité. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, nous pouvons racheter tous les cinq ans, en totalité ou en partie, les BRCRL de série 4 à la valeur nominale au cours de la période du 28 juin au 28 juillet inclusivement, à compter du 28 juin 2029.

Se reporter à la section Données sur les actions en circulation ci-après et à la note 15 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 5 (FPUNV) (titres secondaires) (BRCRL de série 5)

Le 5 novembre 2024, nous avons émis des BRCRL de série 5 à 6,950 % d'un montant en capital de 500 M\$ US. Les BRCRL de série 5 viennent à échéance le 28 janvier 2085 et portent intérêt à un taux annuel fixe de 6,950 % (payable semestriellement) jusqu'au 28 janvier 2030. À compter du 28 janvier 2030 et tous les cinq ans par la suite jusqu'au 28 janvier 2080, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux correspondant au taux des titres de cinq ans du Trésor américain en vigueur à cette date, majoré d'un taux annuel de 2,833 %.

En parallèle avec l'émission des BRCRL de série 5, nous avons émis des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux fixe rajusté tous les cinq ans de série 59 (FPUNV) (actions privilégiées de série 59) qui sont détenues dans la fiducie à recours limité, laquelle est consolidée par la CIBC, ce qui fait en sorte que les actions privilégiées de série 59 sont éliminées des états financiers consolidés de la CIBC. En cas de défaut de paiement par la CIBC du montant en capital des BRCRL de série 5, de leur prix de rachat ou des intérêts courus sur ceux-ci lorsque ces sommes sont exigibles, le seul recours de chacun des porteurs de BRCRL de série 5 se limite à sa quote-part des actions privilégiées de série 59 détenues dans la fiducie à recours limité. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, nous pouvons racheter chaque 28 janvier, 28 avril, 28 juillet et 28 octobre, en totalité ou en partie, les BRCRL de série 5 à la valeur nominale, à compter du 28 janvier 2030.

Se reporter à la section Données sur les actions en circulation ci-après et à la note 15 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Actions privilégiées

Le 30 avril 2024, nous avons racheté la totalité des 13 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 49 (FPUNV) (actions de série 49), à un prix de rachat de 25,00 \$ par action de série 49, pour un coût de rachat total de 325 M\$.

Le 31 juillet 2024, nous avons racheté la totalité des 10 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 51 (FPUNV) (actions de série 51), à un prix de rachat de 25,00 \$ par action de série 51, pour un coût de rachat total de 250 M\$.

Le 31 juillet 2024, nous avons racheté la totalité des 16 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 39 (FPUNV) (actions de série 39), à un prix de rachat de 25,00 \$ par action de série 39, pour un coût de rachat total de 400 M\$.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 57 (FPUNV) (actions de série 57)

Le 12 mars 2024, nous avons émis 500 000 actions de série 57 d'une valeur nominale de 1 000,00 \$ l'action, pour un produit brut de 500 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'au 12 avril 2029, les actions de série 57 sont assorties de dividendes en espèces versés semestriellement le 12^e jour d'avril et d'octobre chaque année, lorsque la CIBC en déclare, à un taux de 7,337 %. Le premier dividende, s'il est déclaré, sera payable le 12 octobre 2024. Le 12 avril 2029 et le 12 avril tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 3,90 %.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 57 en circulation à la valeur nominale pendant la période du 12 mars 2029 au 12 avril 2029 inclusivement et au cours de la période du 12 mars au 12 avril inclusivement tous les cinq ans par la suite.

Se reporter à la section Données sur les actions en circulation ci-après et à la note 15 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Titres secondaires

Le 16 janvier 2024, nous avons émis des débentures à 5,30 % d'un montant en capital de 1,25 G\$ échéant le 16 janvier 2034. Les débentures portent intérêt à un taux annuel fixe de 5,30 % (payable semestriellement) jusqu'au 16 janvier 2029 et par la suite, à un taux CORRA composé quotidiennement et majoré de 2,02 % (payable trimestriellement) jusqu'à leur échéance, le 16 janvier 2034. Les débentures sont admissibles à titre de fonds propres de deuxième catégorie.

Le 12 juin 2024, nous avons émis des débentures à 4,90 % d'un montant en capital de 1,0 G\$ échéant le 12 juin 2034. Les débentures portent intérêt à un taux annuel fixe de 4,90 % (payable semestriellement) jusqu'au 12 juin 2029 et par la suite, à un taux annuel égal au taux CORRA composé quotidiennement et majoré de 1,56 % (payable trimestriellement) jusqu'à leur échéance, le 12 juin 2034. Les débentures sont admissibles à titre de fonds propres de deuxième catégorie.

Le 19 juin 2024, nous avons racheté la totalité de nos débentures à 2,95 % d'un montant en capital de 1,5 G\$ échéant le 19 juin 2029. Le prix de rachat des débentures était équivalent à 100 % du montant en capital, majoré des intérêts courus et impayés, conformément à leurs modalités. Les débentures sont admissibles à titre de fonds propres de deuxième catégorie.

Données sur les actions en circulation

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actions en circulation, de nos instruments de FPUNV en circulation et du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion ou à l'exercice.

	Actions en circulation	
	Nombre d'actions	Montant
En millions de dollars, sauf le nombre d'actions et les montants par action, au 31 octobre 2024		
Actions ordinaires	942 285 419	17 009 \$
Actions autodétenues – actions ordinaires	9 179	2
Actions privilégiées		
Série 41 (FPUNV)	12 000 000	300
Série 43 (FPUNV)	12 000 000	300
Série 47 (FPUNV)	18 000 000	450
Série 56 (FPUNV)	600 000	600
Série 57 (FPUNV)	500 000	500
Actions autodétenues – actions privilégiées	(3 778)	(4)
Billets avec remboursement de capital à recours limité		
Billets de série 1 avec remboursement de capital à recours limité à 4,375 % (FPUNV)	s. o.	750
Billets de série 2 avec remboursement de capital à recours limité à 4,000 % (FPUNV)	s. o.	750
Billets de série 3 avec remboursement de capital à recours limité à 7,150 % (FPUNV)	s. o.	800
Billets de série 4 avec remboursement de capital à recours limité à 6,987 % (FPUNV)	s. o.	500
Titres secondaires		
Débetures à 2,01 % échéant le 21 juillet 2030 (FPUNV)	s. o.	1 000
Débetures à 1,96 % échéant le 21 avril 2031 (FPUNV)	s. o.	1 000
Débetures à 4,20 % échéant le 7 avril 2032 (FPUNV)	s. o.	1 000
Débetures à 5,33 % échéant le 20 janvier 2033 (FPUNV)	s. o.	1 000
Débetures à 5,35 % échéant le 20 avril 2033 (FPUNV)	s. o.	750
Débetures à 5,30 % échéant le 16 janvier 2034 (FPUNV)	s. o.	1 250
Débetures à 4,90 % échéant le 12 juin 2034 (FPUNV)	s. o.	1 000
Options sur actions en cours	15 967 581	

s. o. Sans objet.

Au 29 novembre 2024, il y avait 942 386 358 actions ordinaires, compte non tenu de la position courte nette de 11 449 actions autodétenues. Il y avait 15 867 097 options sur actions en cours.

La survenance d'un événement déclencheur entraînerait la conversion de la totalité des instruments de FPUNV en circulation dont il est fait mention ci-dessus, en un nombre maximal d'environ 6,2 milliards d'actions ordinaires au total, ce qui représenterait un effet dilutif de 87 % selon le nombre d'actions ordinaires de la CIBC en circulation au 31 octobre 2024. Tel qu'il a été décrit dans la ligne directrice NFP, un événement déclencheur se produit lorsque le BSIF détermine que la banque n'est plus viable, ou qu'elle est sur le point de ne plus l'être et, si une fois tous les instruments de fonds propres d'urgence convertis et après avoir pris en compte tous les autres facteurs et toutes les autres circonstances considérés comme pertinents, il est raisonnablement probable que la viabilité de la banque sera rétablie ou maintenue ou, si la banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la banque non viable.

À la survenance d'un événement déclencheur, les actions privilégiées de catégorie A de séries 41, 43, 47, 56 et 57 seront converties en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale, majorée des intérêts courus et impayés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans les suppléments de prospectus pertinents), sous réserve d'un prix minimal par action ordinaire de 2,50 \$ (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans les suppléments de prospectus pertinents). Les actions privilégiées de séries 53, 54, 55, 58 et 59 détenues dans la fiducie à recours limité seront converties automatiquement et immédiatement, sans le consentement des porteurs de BRCRL en un nombre variable d'actions ordinaires qui seront émises aux porteurs de BRCRL en règlement du montant en capital de la totalité des BRCRL et des intérêts courus et impayés sur ceux-ci. Toute réclamation des porteurs de BRCRL contre la CIBC à l'égard des BRCRL sera éteinte à la réception des actions ordinaires. Les débetures sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant 150 % de la valeur nominale, majorée des intérêts courus et impayés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action ordinaire de 2,50 \$ (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent).

En plus des effets dilutifs éventuels liés aux instruments de FPUNV susmentionnés, au 31 octobre 2024, 61,1 G\$ (60,8 G\$ en 2023) de nos passifs en cours étaient assujettis à la conversion en actions ordinaires au titre du régime de recapitalisation interne des banques. Aux termes du régime de recapitalisation interne, il n'y a pas de ratio de conversion contractuel fixe et préétabli pour la conversion de certaines actions et certains passifs admissibles de la CIBC qui sont assujettis à la conversion en actions ordinaires aux fins de la recapitalisation interne, et il n'y a pas d'exigence particulière quant à la conversion des passifs assujettis en actions ordinaires de la CIBC ou un membre de son groupe. La SADC décide du moment de la conversion aux fins de la recapitalisation interne et du montant des actions et des passifs admissibles devant être convertis ainsi que des modalités de la conversion, sous réserve des paramètres énoncés dans le régime de recapitalisation interne.

Se reporter à la section Exigences de fonds propres réglementaires et de capacité totale d'absorption des pertes (CTAP) pour plus de précisions.

Droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées et autres titres de participation

Se reporter à la note 15 des états financiers consolidés sur les droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées et autres titres de participation pour plus de précisions.

Arrangements hors bilan

Nous concluons des arrangements hors bilan dans le cours normal des affaires. Nous consolidons toutes les fiducies que nous soutenons et qui titrisent nos propres actifs.

Entités structurées non consolidées

Nous assurons la gestion et l'administration d'un fonds monocédat et de plusieurs fonds multicédants soutenus par la CIBC au Canada et aux États-Unis. Les fonds multicédants acquièrent des participations directes ou indirectes ou des sûretés réelles dans des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du papier commercial adossé à des créances (PCAC) aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Le fonds monocédat acquiert des actifs financiers et finance ces acquisitions au moyen d'une facilité de crédit fournie par un syndicat d'institutions financières. Les vendeurs faisant des affaires avec les fonds multicédants peuvent continuer de gérer les actifs. Les vendeurs et/ou les tiers peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, en raison du mécanisme de surdimensionnement ou d'une autre forme de rehaussement de crédit.

Nous fournissons aux fonds multicédants des facilités de garantie de liquidité pour papier commercial. Nous pouvons également fournir des services de placement de titres aux fonds multicédants, ainsi que des services de comptabilité, de gestion de trésorerie et d'exploitation au fonds monocédant et aux fonds multicédants. Les facilités de liquidité pour les fonds multicédants gérés et administrés nous obligent à fournir le financement pour le PCAC qui n'a pas fait l'objet d'un placement auprès d'investisseurs externes. Nous pouvons également acquérir du PCAC émis par les fonds multicédants aux fins d'activités de tenue de marché et de conservation volontaire des risques.

Nous sommes tenus de maintenir certaines notes à l'égard des dettes à long terme ou à court terme relativement aux facilités de liquidité que nous fournissons aux fonds multicédants soutenus au Canada. Si nous obtenons une note plus basse que le minimum requis aux termes de ces facilités, nous devons prendre d'autres arrangements satisfaisants en matière de liquidités, comme trouver un fournisseur de liquidités de substitution qui respecte les exigences minimales.

Nous pouvons également agir à titre de contrepartie dans des contrats de dérivés conclus par un fonds multicédants en vue de limiter le risque de taux d'intérêt, de base et de change du fonds multicédants.

Nous touchons des honoraires relativement à la prestation de services liés au fonds monocédant et aux fonds multicédants non consolidés, tels que des facilités de garantie de liquidité et des services de placement, de structuration de transactions et d'administration des fonds multicédants. Ces honoraires ont totalisé 170 M\$ en 2024 (86 M\$ en 2023). Tous les honoraires provenant des activités avec les fonds multicédants sont établis selon le marché.

Au 31 octobre 2024, le montant du PCAC émis pour financer les divers types d'actifs des fonds multicédants atteignait 16,7 G\$ (13,3 G\$ en 2023). La durée moyenne pondérée estimée de ces actifs était de 1,6 an (1,6 an en 2023). Nous détenions du papier commercial totalisant 276 M\$ (414 M\$ en 2023) émis par les fonds multicédants soutenus non consolidés qui offrent du papier commercial à des investisseurs externes. Les facilités de garantie de liquidité consenties à ces fonds multicédants s'élevaient à 23,1 G\$ (17,8 G\$ en 2023). Nous avons également procuré des facilités de crédit de 50 M\$ (50 M\$ en 2023) à ces fonds multicédants.

Nous avons conclu une facilité consortiale de 700 M\$ avec le fonds monocédant qui fournit du financement à des franchisés d'un important détaillant canadien, qui arrivera à échéance en avril 2025. Notre tranche de cet engagement s'élevait à 130 M\$ (130 M\$ en 2023), dont une tranche de 101 M\$ (91 M\$ en 2023) était financée au 31 octobre 2024.

Nous faisons appel au moins à l'une des quatre principales agences de notation, soit DBRS Limited (Morningstar DBRS), Fitch Ratings Inc. (Fitch), Moody's Investors Service, Inc. (Moody's) et S&P, pour qu'elles donnent leur opinion sur les notes de crédit du PCAC émis par les fonds multicédants soutenus par la CIBC. Lorsque les notes obtenues des différentes agences de notation diffèrent à l'égard d'un de nos placements directs dans le PCAC ou d'une transaction financée dans les fonds multicédants de PCAC, nous utilisons les notes les plus basses.

Nous détenons également des placements dans certaines entités structurées par des tiers ou gérées par la CIBC et fournissons des prêts, des facilités de liquidités et des facilités de crédit à celles-ci. Les expositions au bilan liées à ces entités structurées sont présentées dans les états financiers consolidés.

Nous fournissons du financement provisoire aux fins de l'acquisition de prêts au cours de la phase où un nombre suffisant de prêts admissibles est regroupé afin de structurer une opération de titrisation future, ainsi que du financement de premier rang à terme à des entités structurées par des tiers. À titre de prêteurs de premier rang, nous sommes remboursés à même le produit de l'émission des titres de créance aux investisseurs externes à la conclusion de l'opération de titrisation, à même les flux de trésorerie générés par le remboursement des actifs sous-jacents détenus par l'entité structurée ou à même le financement alternatif obtenu par l'entité structurée auprès de prêteurs tiers.

Nous souscrivons une protection de crédit auprès d'entités structurées avantageuses aux fins des fonds propres pour certains prêts désignés, qui émettent des billets liés à une garantie détenue uniquement par des investisseurs tiers. Nous ne consolidons pas les entités structurées avantageuses aux fins des fonds propres et les prêts sous-jacents demeurent au bilan consolidé.

Les montants au bilan et hors bilan liés aux entités structurées qui ne sont pas consolidées figurent dans le tableau qui suit. Se reporter à la note 6 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur nos entités structurées.

En millions de dollars, aux 31 octobre

2024

2023

	Trésorerie, placements et prêts ¹	Facilités de liquidités et de crédit et engagements	Dérivés de crédit vendus ²	Placements et prêts ¹	Facilités de liquidités et de crédit et engagements	Dérivés de crédit vendus ²
Fonds monocédant et fonds multicédants	377 \$	16 637 \$ ³	– \$	505 \$	13 131 \$ ³	– \$
Entités émettrices structurées par des tiers	4 977	1 653	–	4 351	2 039	–
Financement de prêts	10 640	8 526	–	6 858	5 500	–
Divers	1 795	255	71	1 127	150	76

1) Excluent les valeurs émises et les droits conservés par les entités créées par la SCHL, la Federal National Mortgage Association, la Federal Home Loan Mortgage Corporation, la Government National Mortgage Association, les Federal Home Loan Banks, la Federal Farm Credit Bank et la Student Loan Marketing Association, ainsi que leurs dérivés.

2) Les montants présentés reflètent les montants notionnels en cours des dérivés de crédit vendus. La juste valeur négative comptabilisée dans le bilan consolidé a été de 50 M\$ (51 M\$ en 2023). Un montant notionnel de 66 M\$ (71 M\$ en 2023) a été couvert par des dérivés de crédit vendus par des tiers. La juste valeur de ces couvertures, nette des REC, a été de 44 M\$ (46 M\$ en 2023). Un montant notionnel additionnel de 6 M\$ (5 M\$ en 2023) a été couvert par un billet à recours limité.

3) Compte non tenu d'un montant additionnel de 6,2 G\$ (4,3 G\$ en 2023) lié aux facilités de garantie de liquidité consenties aux fonds multicédants afin qu'ils respectent leur engagement à financer l'achat d'autres actifs. Compte non tenu également d'un montant de 276 M\$ (414 M\$ en 2023) au titre de nos placements directs dans les fonds multicédants, que nous considérons comme une exposition aux placements.

Autres opérations financières

Nous sommes le commanditaire de plusieurs fonds communs de placement et fonds mis en commun, sous forme de fiducies. Nous sommes l'administrateur de ces fonds. De plus, nous pourrions agir en d'autres capacités, notamment à titre de dépositaire, de fiduciaire ou de courtier. Ces fiducies nous versent des honoraires aux taux du marché. Nous ne garantissons ni le capital ni les rendements aux investisseurs de ces fonds. Nous agissons comme fiduciaire d'un certain nombre de fiducies personnelles et avons la responsabilité fiduciaire d'agir au mieux des intérêts des bénéficiaires des fiducies. Nous recevons des honoraires à ce titre. Nous participons aussi à des opérations visant à modifier les flux de trésorerie de fiducies gérées par des gestionnaires d'actifs tiers pour créer des placements ayant des profils de risque précis ou pour aider les clients à gérer efficacement les autres risques. Habituellement, ces opérations requièrent l'utilisation de produits dérivés, qui transfèrent les risques et les rendements des actifs vers ou depuis une fiducie.

Dérivés

Nous participons à des transactions sur dérivés à titre de teneur de marché répondant aux besoins de nos clients ou pour notre propre compte pour la gestion des risques liés à nos stratégies de financement, de placement et de négociation. Tous les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Se reporter aux notes 12 et 22 des états financiers consolidés pour des précisions sur nos contrats de dérivés et les risques qui y sont associés.

Ententes relatives au crédit

Les ententes relatives au crédit sont habituellement des instruments hors bilan et généralement conclues pour répondre aux besoins de financement de clients. En outre, il existe certains engagements de crédit en vertu desquels nous pourrions devoir consentir du crédit et qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. Se reporter à la section Risque de liquidité et à la note 20 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur ces ententes.

Cautionnements

Un cautionnement est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance. Les cautionnements comprennent la protection vendue au titre des dérivés de crédit et les lettres de crédit de soutien et de bonne fin, telles qu'elles sont respectivement décrites aux notes 12 et 20 des états financiers consolidés.

Gestion du risque

Nous avons présenté certaines informations exigées par l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir* (IFRS 7), portant sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers dans le rapport de gestion, comme l'autorise cette norme. Ces informations sont présentées dans les sections Vue d'ensemble, Risque de crédit, Risque de marché, Risque de liquidité, Risque opérationnel, Risque lié à la conformité réglementaire, Risques juridiques et de réputation et Risque lié au comportement.

45 Vue d'ensemble	58 Processus et contrôle	69 Activités de négociation
46 Structure de la gouvernance du risque	59 Mesure de risque	71 Activités autres que de négociation
47 Structure de gestion du risque	61 Expositions au risque de crédit	72 Risque lié aux régimes de retraite
48 Processus de gestion du risque	63 Qualité du crédit des portefeuilles	
48 Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	65 Rendement au chapitre de la qualité du crédit	73 Risque de liquidité
49 Renseignements sur le risque dans le cadre de l'évaluation du rendement et de la rémunération	66 Prêts en souffrance aux termes du contrat, mais non douteux	73 Gouvernance et gestion
50 Limites et politiques en matière de risque	66 Expositions à certains pays et à certaines régions	73 Politiques
51 Recensement et mesure des risques	67 Exposition au secteur de l'immobilier de bureaux aux États-Unis	73 Mesure de risque
52 Simulations de crise	67 Risque de non-règlement	74 Actifs liquides
52 Traitement et atténuation du risque	67 Activités de titrisation	78 Financement
52 Suivi des risques et rapports connexes		79 Obligations contractuelles
53 Principaux risques et nouveaux risques		80 Autres risques
56 Risques découlant des activités commerciales	68 Risque de marché	80 Risque stratégique
	68 Gouvernance et gestion	80 Risque opérationnel
57 Risque de crédit	68 Politiques	82 Risque environnemental et social
57 Gouvernance et gestion	68 Limites de risque de marché	84 Risque lié à la conformité réglementaire
57 Politiques	68 Processus et contrôle	84 Risque d'assurance
	68 Mesure de risque	84 Risques juridiques et de réputation
		84 Risque lié au comportement

Vue d'ensemble

La CIBC fait face à un grand nombre de risques dans tous ses secteurs d'activité. Le recensement et l'analyse des risques et de leurs répercussions permettent à la CIBC de déterminer son intérêt à l'égard du risque et ses pratiques en matière de gestion du risque. La définition des niveaux de risque acceptables et l'établissement de solides principes, politiques et pratiques en gestion des risques sont essentiels à l'atteinte d'un rendement constant et durable à long terme, tout en demeurant dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque.

Notre intérêt à l'égard du risque définit les niveaux de tolérance envers divers risques. Il jette les assises sur lesquelles reposent notre culture et notre cadre de gestion du risque.

Notre cadre de gestion du risque comprend :

- les énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, des unités d'exploitation stratégiques, des groupes fonctionnels et des régions;
- des cadres, des politiques, des procédures et des limites de risque visant à harmoniser les activités avec notre intérêt à l'égard du risque;
- la production de rapports périodiques sur la gestion du risque pour établir et communiquer les niveaux de risque;
- un cadre de contrôle indépendant pour identifier et tester la conception et l'efficacité du fonctionnement de nos principaux contrôles;
- des simulations de crise afin d'évaluer les répercussions possibles des changements dans l'environnement de l'entreprise sur le capital, la situation de trésorerie et les résultats;
- la prise en compte proactive des options d'atténuation des risques afin d'optimiser les résultats;
- une surveillance grâce à nos comités axés sur les risques et à notre structure de gouvernance.

La responsabilité de la gestion du risque incombe à tous les employés de la CIBC. Les professionnels des unités d'exploitation et de la gestion du risque travaillent ensemble pour veiller à ce que les stratégies et les activités d'entreprise correspondent à notre intérêt à l'égard du risque. L'approche de la CIBC à l'égard de la gestion du risque à l'échelle de l'entreprise correspond au modèle à trois lignes de défense :

- En tant que première ligne de défense, la direction de la CIBC est responsable du recensement et de l'appréciation des risques inhérents aux activités des unités d'exploitation stratégiques et des groupes fonctionnels en fonction de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, et d'en rendre compte. De plus, la direction doit établir et maintenir des contrôles pour atténuer ces risques. La direction peut inclure des groupes de gouvernance au sein de l'entreprise pour faciliter les processus liés au Cadre de contrôle et au Cadre du risque opérationnel ainsi que les autres processus relatifs aux risques. Un groupe de gouvernance s'entend d'un groupe relevant de la direction de l'unité d'exploitation (première ligne de défense) chargé de soutenir la direction dans ses activités en matière de gouvernance, de risque et de contrôle. Le groupe de gouvernance fait partie de la première ligne de défense, tout comme la direction de l'unité d'exploitation. Les groupes de contrôle, qui sont habituellement rattachés à des fonctions centralisées, fournissent une expertise à la direction des unités d'exploitation et peuvent également mettre en place et gérer des programmes et des activités de contrôle à l'échelle organisationnelle. Bien que les groupes de contrôle collaborent avec la direction des unités d'exploitation pour recenser et gérer les risques, ils remettent également en question les décisions et les stratégies d'atténuation à l'égard des risques.
- La deuxième ligne de défense est indépendante de la première et fournit une vue d'ensemble des types de risques précis à l'échelle de la banque, établit des lignes directrices et remet en question de façon efficace les activités liées aux risques et aux contrôles. La fonction Gestion du risque constitue la principale deuxième ligne de défense. Elle peut avoir recours à l'expertise technique d'autres groupes (p. ex., des tiers ou des groupes de contrôle) à l'appui de ses évaluations indépendantes, s'il y a lieu.
- En tant que troisième ligne de défense, la fonction Vérification interne de la CIBC est responsable de fournir une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance, des processus de gestion du risque et du contrôle interne de la CIBC, dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

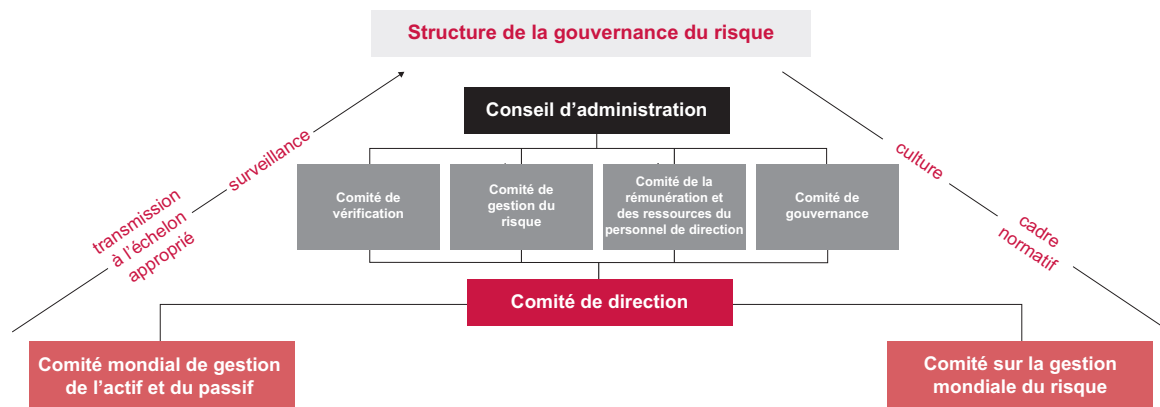
Une culture de risque éprouvée et une communication fluide entre les trois lignes de défense constituent des éléments essentiels d'une gestion du risque efficace.

Nous exerçons une surveillance constante de notre profil de risque en le comparant avec l'intérêt à l'égard du risque que nous avons établi et les limites connexes, et en prenant les mesures qui s'imposent pour maintenir un équilibre entre les risques courus et le rendement obtenu. Pour surveiller notre profil de risque, nous effectuons une analyse prospective de la sensibilité par rapport à des facteurs locaux et mondiaux du marché, à la conjoncture économique et au contexte géopolitique et réglementaire ayant une incidence sur notre profil de risque global.

La tenue de discussions et la production de rapports périodiques et clairs sur les risques par les comités de la haute direction facilitent la communication des risques et l'analyse des stratégies en gestion du risque à l'échelle de l'entreprise.

Structure de la gouvernance du risque

Notre structure de la gouvernance du risque est présentée ci-dessous :



Conseil d'administration (conseil) : les membres du conseil doivent surveiller le programme de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise en approuvant notre intérêt à l'égard du risque et notre cadre de contrôle et en appuyant les politiques et les limites de gestion du risque. Le conseil s'acquitte de son mandat grâce au Comité de vérification, au Comité de gestion du risque, au Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction et au Comité de gouvernance, lesquels sont décrits ci-après.

Comité de vérification (CV) : ce comité passe en revue la conception globale et l'efficacité opérationnelle des contrôles internes et de l'environnement de contrôle, y compris les contrôles internes à l'égard de l'information financière. Le Comité de vérification est également responsable des processus et des contrôles sous-jacents aux informations à fournir sur les facteurs ESG dans notre Rapport annuel, notre Rapport sur la durabilité et nos autres documents d'information ESG importants.

Comité de gestion du risque (CGR) : ce comité aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités pour ce qui est de définir l'intérêt de la CIBC à l'égard du risque, de surveiller le profil de risque de la CIBC et d'évaluer le rendement par rapport à l'intérêt à l'égard du risque établi. De plus, il surveille les activités de recensement, de mesure et de suivi des principaux risques d'affaires auxquels la CIBC fait face conformément aux principaux cadres, politiques et limites en matière de risque.

Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction (CRRPD) : ce comité est responsable d'aider le conseil à surveiller, à l'échelle mondiale, la mise en œuvre de la stratégie de capital humain de la CIBC, y compris les talents et la rémunération globale, ainsi que leur harmonisation avec la stratégie de la CIBC, son intérêt à l'égard du risque et ses contrôles.

Comité de gouvernance (CG) : ce comité est responsable d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de la gouvernance et de la mise en œuvre de la stratégie ESG.

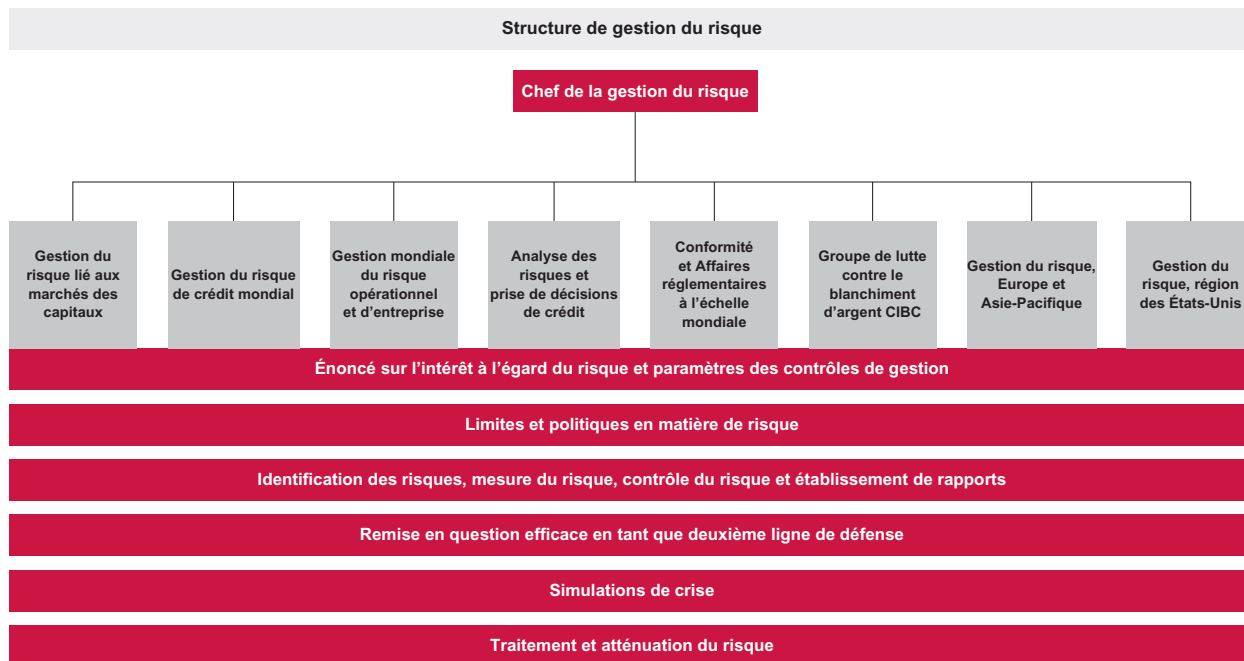
Comité de direction : le comité de direction, dirigé par le chef de la direction et comprenant certains cadres relevant directement de celui-ci, est responsable d'établir la stratégie d'entreprise et de faire le suivi, d'évaluer et de gérer les risques à l'échelle de la CIBC. Le Comité de direction est appuyé par les comités de gestion et de gouvernance suivants :

- **Comité mondial de gestion de l'actif et du passif (CMGAP) :** ce comité, constitué de membres du Comité de direction et de cadres supérieurs de l'unité Trésorerie, du groupe Gestion du risque et des secteurs d'activité, joue un rôle de surveillance à l'égard de la gestion des fonds propres, du financement, de la liquidité et de la gestion de l'actif et du passif (GAP). Le comité fournit également un cadre d'orientation stratégique en ce qui concerne les positions de risque de taux d'intérêt et de change structurel, approuve les politiques/paramètres en matière de fixation des prix de transfert de fonds et approuve les plans de financement du portefeuille de gros.
- **Comité sur la gestion mondiale du risque (CGMR) :** ce comité, constitué de certains membres du Comité de direction et de cadres supérieurs des secteurs d'activité, du groupe Gestion du risque et d'autres groupes fonctionnels, fournit une tribune pour la discussion et la surveillance de l'intérêt à l'égard du risque, du profil de risque et des stratégies d'atténuation du risque. Les principales activités comprennent l'examen des énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC et l'apport d'informations à leur égard, le suivi du profil de risque par rapport à l'intérêt à l'égard du risque, l'examen et l'évaluation des activités compte tenu de l'intérêt à l'égard du risque, ainsi que la détermination et l'examen des questions existantes et nouvelles posées par le risque et les plans d'atténuation connexes, et les conseils prodigués à cet égard.

Structure de gestion du risque

Le groupe Gestion du risque, dirigé par le chef de la gestion du risque, est chargé d'établir des stratégies du risque et d'offrir une surveillance indépendante des groupes d'exploitation. Le groupe Gestion du risque est responsable du recensement, de l'appréciation, de l'atténuation, du suivi et du contrôle des risques associés aux activités et aux stratégies d'entreprise. Il est également chargé de remettre en question de façon efficace les pratiques des secteurs d'activité.

Notre structure actuelle est présentée ci-dessous :



Le groupe Gestion du risque effectue plusieurs activités importantes, dont :

- l'élaboration de notre intérêt à l'égard du risque et des paramètres des contrôles de gestion connexes;
- l'établissement d'une stratégie du risque pour une gestion des risques conforme à notre intérêt à l'égard du risque et à la stratégie d'entreprise;
- la mise en œuvre et la communication des cadres, politiques, procédures et limites en matière de risque visant à atténuer les risques conformément à la stratégie du risque;
- l'évaluation et le suivi des niveaux de risque, et la production de rapports à cet égard;
- le recensement et l'appréciation des nouveaux risques stratégiques et des risques stratégiques éventuels;
- l'approbation des opérations, le cas échéant;
- l'examen et une remise en question efficace des évaluations des risques d'affaires;
- la conformité aux exigences réglementaires et aux exigences liées à la lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) applicables.

Les divisions principales suivantes au sein du groupe Gestion du risque, indépendamment de leurs activités d'origine, contribuent à la gestion du risque :

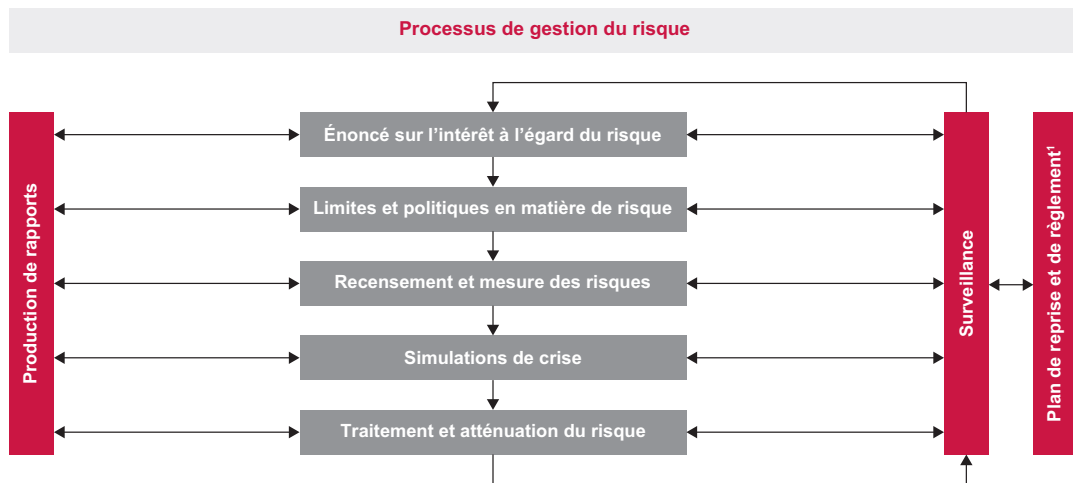
- Gestion du risque lié aux marchés des capitaux (GRMC) : ce groupe offre une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de marché (activités de négociation et autres que de négociation) et du risque de crédit lié aux activités de négociation (appelé aussi « risque de crédit de contrepartie », qui comprend le risque lié au rajustement de l'évaluation du crédit ou risque lié au REC) dans tous les portefeuilles de la CIBC, et assure une remise en question efficace des processus pour l'unité Trésorerie, y compris la gestion du risque de liquidité et du risque de financement et la gestion du risque de taux d'intérêt structurel, ainsi qu'une surveillance saine à cet égard.
- Gestion du risque de crédit mondial : ce groupe est responsable de l'approbation et de la surveillance du risque de crédit ayant trait aux portefeuilles de crédit commercial, aux PME (prêts accordés manuellement uniquement), aux grandes entreprises et de gestion des avoirs de la CIBC, à la gestion des risques de nos portefeuilles de placement, ainsi qu'à la gestion des portefeuilles de prêts spéciaux.
- Gestion mondiale du risque opérationnel et d'entreprise : ce groupe est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes de contrôle et de gestion du risque opérationnel et d'entreprise efficaces. Le groupe assure une remise en question efficace et un suivi de tous les risques opérationnels à l'échelle mondiale, dont le risque lié à la technologie, le risque lié à la sécurité de l'information (y compris le risque lié à la cybersécurité), le risque de fraude, le risque lié aux modèles et le risque lié aux tiers. En ce qui a trait à la gestion du risque d'entreprise, ce groupe est responsable de l'analyse à l'échelle de l'entreprise, y compris l'élaboration, l'évaluation et le suivi de notre intérêt à l'égard du risque, la simulation de crise et la production de rapports à l'échelle de l'entreprise, l'évaluation des provisions pour pertes sur créances et la production de rapports connexes, la modélisation des risques et la quantification liée aux modèles, le risque environnemental (y compris le risque environnemental et le risque social connexe propre à la conclusion de transactions, ainsi que les risques physiques et les risques liés à la transition inhérents aux changements climatiques), les méthodes utilisées pour calculer le capital économique et les fonds propres réglementaires, ainsi que la gestion des données sur les risques. Ce groupe est également responsable à l'échelle mondiale du risque stratégique, de l'évaluation des nouveaux risques et des stratégies d'atténuation connexes potentiels, des programmes d'assurance des risques d'entreprise, du risque de réputation, ainsi que de la politique et de la gouvernance en matière de risque.
- Analyse des risques et prise de décisions de crédit : ce groupe est responsable de la gestion et de la surveillance du risque de crédit des portefeuilles de prêts personnels et de prêts aux PME (p. ex., prêts hypothécaires à l'habitation, cartes de crédit, prêts/marges de crédit et financement automobile indirect), y compris le développement d'outils d'analyse pour améliorer la performance au chapitre du crédit et les résultats en matière de LBA conformément à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Ce groupe est également responsable de tous les prêts aux PME faisant l'objet d'une approbation automatisée.
- Conformité et Affaires réglementaires à l'échelle mondiale (CAREM) : ce groupe est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre à l'échelle de la CIBC d'un cadre efficace pour gérer et atténuer les risques liés à la conformité réglementaire, cadre qui doit être administré par le groupe CAREM et les autres groupes de surveillance (comme il est décrit dans la Politique de gestion de la conformité réglementaire). Le groupe CAREM assure également une surveillance des risques liés au comportement et à la culture, dont le risque lié aux pratiques de vente, et assure une remise en question efficace des modifications apportées aux régimes de rémunération. De plus, le Bureau de la protection des renseignements personnels relevant du groupe CAREM assure la gestion des risques liés à la protection des renseignements personnels par la CIBC et contribue à la protection

des renseignements sur les clients et les employés de la CIBC. D'une manière générale, il appartient au groupe CAREM d'entretenir des relations solides avec les organismes de réglementation prudentielle, les organismes de réglementation de la protection de la vie privée, les organismes de réglementation des marchés et les organismes de réglementation du comportement, en plus d'assurer la liaison entre les organismes de réglementation et la CIBC.

- **Groupe de lutte contre le blanchiment d'argent CIBC (LBAC) :** ce groupe est responsable de tous les aspects des programmes en matière de sanctions et de LBA et de lutte contre le financement des activités terroristes (LFAT) à l'échelle mondiale pour la CIBC et ses filiales contrôlées, y compris la prestation de conseils et l'exercice d'une surveillance concernant toutes les exigences réglementaires en matière de sanctions et de LBA/LFAT pour l'ensemble des unités d'exploitation à l'échelle mondiale. Le groupe LBAC assure également la mise en œuvre d'une approche axée sur les risques pour prévenir, détecter et signaler les activités présumées de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et faisant l'objet de sanctions, conformément à ses politiques, le cas échéant, et aux normes sur lesquelles elles s'appuient.
- **Gestion du risque, Europe et Asie-Pacifique :** ce groupe a pour mandat la gestion du risque de la CIBC au niveau régional, sous la direction du premier vice-président et chef de la gestion du risque de la région de l'Europe et de l'Asie-Pacifique, et sous la supervision des comités de la direction et du conseil de la CIBC au Luxembourg. Le groupe exerce une surveillance indépendante du recensement, de la gestion, de la mesure, du suivi et de l'atténuation des risques en Europe et en Asie.
- **Gestion du risque, région des États-Unis :** ce groupe a pour mandat la gestion du risque de la CIBC au niveau régional, sous la direction du chef de la gestion du risque, région des États-Unis, et du Comité de gestion du risque du conseil de la CIBC et des comités de gestion du risque des conseils de CIBC Bank USA et de CIBC Bancorp. Le groupe exerce une surveillance indépendante du recensement, de la gestion, de la mesure, du suivi et de l'atténuation des risques dans la région des États-Unis.

Processus de gestion du risque

Notre processus de gestion du risque est présenté ci-dessous :



1) Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque définit le niveau de risque que nous sommes prêts à accepter pour atteindre nos objectifs stratégiques et financiers. Notre principe directeur est d'exercer une saine gestion du risque, soutenue par une situation de fonds propres et une situation financière solides, dans la mise en œuvre de notre stratégie focalisée sur la clientèle. Pour définir notre intérêt à l'égard du risque, nous tenons compte de notre raison d'être, de notre vision, de nos valeurs, de notre stratégie et de nos objectifs, ainsi que de notre tolérance au risque (telle qu'elle est définie par les contraintes réglementaires). L'énoncé définit la façon dont nous exerçons nos activités, conformément aux objectifs suivants :

- préserver notre réputation et notre marque;
- faire les bons choix pour nos clients et nos parties intéressées;
- mener des activités orientées client après avoir acquis une compréhension des risques et des avantages qui y sont associés;
- faire nôtre les objectifs de nos clients d'une manière professionnelle et radicalement simple;
- assurer un équilibre entre le risque et le rendement;
- conserver une attitude prudente à l'égard du risque extrême et du risque d'incident;
- respecter les attentes en matière de réglementation ou cibler et mettre en œuvre des plans pour régler les problèmes rapidement;
- atteindre et maintenir une note AA;
- satisfaire/excéder les attentes des parties intéressées à l'égard des questions ESG, y compris établir des cibles et les communiquer, et faire état des progrès réalisés au chapitre de l'atteinte de ces cibles.

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque comprend des limites encadrant nos niveaux de tolérance au risque. Nous avons également des énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque propres aux unités d'exploitation stratégiques, aux groupes fonctionnels et aux régions intégrés dans notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque global qui précisent davantage notre tolérance au risque au niveau des activités.

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque est revu chaque année en même temps que le processus de planification lié à la stratégie, aux finances et aux fonds propres pour en assurer la concordance, et il est approuvé chaque année par le conseil. Pour assurer une surveillance rigoureuse et une saine gouvernance dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, le conseil, le CGR et la haute direction reçoivent et examinent régulièrement les rapports sur notre profil de risque par rapport aux limites d'intérêt à l'égard du risque.

Toutes les décisions d'affaires stratégiques que nous prenons, ainsi que les décisions d'affaires quotidiennes, sont régies par notre cadre sur l'intérêt à l'égard du risque. Les décisions stratégiques sont évaluées afin de garantir que l'exposition au risque se situe dans les limites établies de

notre intérêt à l'égard du risque. Les activités et les décisions quotidiennes sont régies par notre cadre sur les limites, les politiques, les normes et les procédures à l'égard de la tolérance au risque qui appuient notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque.

Culture de risque

La culture de risque désigne les attitudes et les comportements à favoriser relativement aux pratiques en matière de gestion du risque. À la CIBC, nous visons à instaurer une culture de risque uniforme et efficace en :

- privilégiant, par des voies officielles et non officielles, une responsabilité partagée quant au recensement, à la gestion et à la réduction des risques;
- cultivant un environnement de transparence, de remise en question efficace, de communication ouverte et d'analyse approfondie du risque;
- établissant le ton à adopter par la direction et le ton à adopter par les cadres intermédiaires grâce à une communication claire et à des mesures de renforcement;
- identifiant et en encourageant les comportements qui sont conformes à l'intérêt à l'égard du risque et en soumettant à un autre palier d'intervention les comportements qui ne sont pas conformes.

Chaque année, tous les employés doivent suivre une formation sur l'intérêt à l'égard du risque, le risque de réputation, le risque opérationnel, le code de conduite et la lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que sur d'autres sujets clés portant sur les risques. Grâce à cette formation obligatoire, les employés approfondissent leurs connaissances de base sur la gestion du risque à l'appui de notre culture de risque. À cette formation s'ajoutent notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, nos priorités à l'égard de la gestion du risque et la documentation offerte sur notre intranet. Nous avons également mis en place des politiques, des procédures et des limites qui gouvernent nos activités quotidiennes, ainsi que des procédures d'intervention à suivre en cas de dépassement des limites.

Renseignements sur le risque dans le cadre de l'évaluation du rendement et de la rémunération

Au cours de l'année, le groupe Gestion du risque veille à la gestion de divers examens du risque lié à la rémunération. Ces examens sont au nombre des responsabilités qui incombent à la deuxième ligne de défense, qui sont d'examiner et de remettre en question les nouveaux régimes de rémunération, les modifications apportées aux régimes de rémunération actuels et la fermeture des régimes de rémunération. De plus, les régimes de rémunération font l'objet d'examens périodiques à l'égard du risque afin d'évaluer les risques qu'ils présentent sur une base régulière. Une cote est attribuée aux régimes de rémunération, selon qu'ils présentent un risque très élevé ou faible; ceux présentant un risque très élevé doivent être soumis à l'approbation du chef de la gestion du risque.

À la fin de chaque année, le groupe Gestion du risque procède à l'évaluation du respect de l'intérêt à l'égard du risque et des questions importantes relatives au risque à l'échelle de la CIBC. Il évalue également diverses données liées au risque pour déterminer les éléments qui peuvent avoir une incidence directe sur les fonds alloués aux primes d'encouragement, les attributions individuelles de droits aux fins de la rémunération ou les cotes de rendement. Une fois par an, le groupe Gestion du risque passe en revue l'évaluation avec le CGR et le CRRPD.

Le CRRPD fait le suivi du processus de gestion du rendement et de rémunération et est responsable d'aider le conseil d'administration à surveiller, à l'échelle mondiale, la mise en œuvre de la stratégie de capital humain de la CIBC, y compris les talents et la rémunération globale, ainsi que leur harmonisation avec la stratégie de la CIBC, son intérêt à l'égard du risque et ses contrôles. La surveillance par le CRRPD de la stratégie de capital humain porte sur l'inclusion au travail, la santé, la sécurité et le bien-être des employés et d'autres pratiques ESG liées à son mandat. Les responsabilités clés du CRRPD relativement à la rémunération comprennent ce qui suit :

- passer en revue la rémunération annuelle du chef de la direction, des membres de la haute direction et des chefs des groupes de surveillance, y compris les modifications aux cibles de rémunération, s'il y a lieu, et en faire la recommandation pour approbation au conseil;
- approuver la rémunération annuelle des employés dont la rémunération directe globale dépasse le seuil établi par le comité;
- évaluer le caractère approprié de la rémunération par rapport au rendement opérationnel et aux risques assumés;
- passer en revue les primes d'encouragement annuelles globales et leur répartition entre les unités d'exploitation stratégiques et les groupes fonctionnels et en faire la recommandation pour approbation au conseil;
- approuver la philosophie de rémunération de la CIBC et toute modification importante apportée aux principes ou aux pratiques liés à la rémunération de la CIBC;
- passer en revue les politiques de rémunération importantes et approuver les modifications importantes apportées à ces politiques ou les nouvelles politiques de rémunération importantes;
- passer en revue les nouveaux régimes de rémunération importants et les modifications apportées aux régimes de rémunération importants actuels et en faire la recommandation pour approbation au conseil;
- examiner les rapports sur les régimes qui ne sont pas importants.

Limites et politiques en matière de risque

Notre cadre de limites et de politiques en matière de risque vise à assurer que les risques sont recensés, mesurés, suivis et contrôlés de façon appropriée conformément à notre intérêt à l'égard du risque. Pour la plupart des risques, nous avons élaboré un cadre d'ensemble qui énonce les principes clés liés à la gestion des risques connexes et nos principales politiques et limites de risque. Ce cadre est appuyé par des normes, des lignes directrices, des processus, des procédures et des contrôles qui régissent les activités quotidiennes de nos services. La surveillance est exercée par les comités de gestion ainsi que par le conseil et les comités du conseil.

Les comités de gestion et les politiques clés en matière de risque sont présentés ci-dessous.

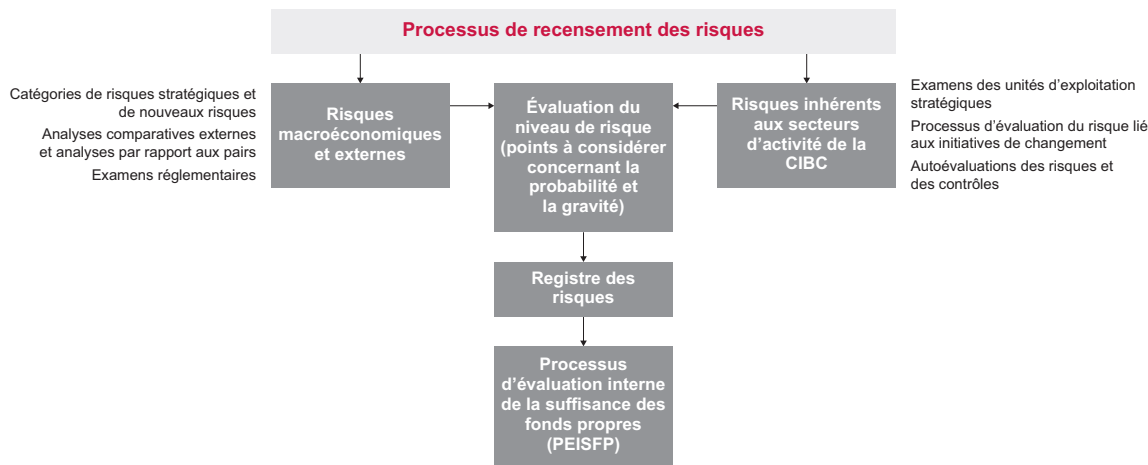
Cadre de gestion du risque			
Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque et cadre sur l'intérêt à l'égard du risque			
Risque	Cadre et politique d'ensemble	Limites de risque	Surveillance par la direction
Risque de crédit	Politique de gestion du risque de crédit Politique de gestion du risque des crédits de négociation	Limites de concentration du crédit Autorités déléguées en matière d'approbation du crédit Limite de risque des crédits de négociation Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	Comité du crédit Comité du risque de crédit, Services bancaires personnels et PME Comité sur la gestion mondiale du risque Comité des risques commerciaux
Risque de marché	Politique de gestion du risque de marché Politiques de gestion du risque structurel	Limites de risque de marché Autorités déléguées en matière de risque Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	Comité sur la gestion mondiale du risque Comité mondial de gestion de l'actif et du passif Comité des risques commerciaux
Risque opérationnel	Cadre de gestion du risque opérationnel Cadre de contrôle Cadre de gestion des risques liés au comportement et à la culture	Indicateurs de risque clés Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	Comité Risque opérationnel et contrôle Comité sur la gestion mondiale du risque Comité de gestion du risque opérationnel, Technologie Comité du risque lié aux modèles et aux paramètres Comité de cybersécurité Comité des risques commerciaux Conseil sur le risque lié aux tiers Conseil de direction sur les risques de fraude
Risque de réputation	Politique et cadre généraux de gestion du risque de réputation	Indicateurs de risque clés	Comité des risques juridiques et de réputation
Risque de liquidité	Politique de gestion du risque de liquidité Politique de mise en gage	Limites de liquidité et de financement Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque Limites de mise en gage	Comité mondial de gestion de l'actif et du passif Comité sur la gestion mondiale du risque
Risque stratégique	Politique de planification stratégique	Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	Comité de direction Comité sur la gestion mondiale du risque
Risque lié à la réglementation	Politique de gestion de la conformité réglementaire Cadre de travail en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et de sanctions CIBC et Politique sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes CIBC Cadre de gestion de la protection des renseignements personnels Cadre de gestion du risque lié à la conformité	Indicateurs de risque clés Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque Paramètres clés de la lutte contre le blanchiment d'argent	Comité sur la gestion mondiale du risque Comité de surveillance de la direction

Recensement et mesure des risques

Le recensement et la mesure des risques sont des composantes importantes du cadre de gestion du risque de la CIBC. Le recensement des risques est un processus continu, que l'on réalise généralement par :

- l'appréciation périodique des risques associés aux risques de crédit découlant de nos activités de prêt et de négociation;
- le suivi continu des portefeuilles de négociation et des portefeuilles autres que de négociation;
- l'appréciation des risques au sein de nouvelles activités et de nouveaux processus d'entreprise;
- l'appréciation des risques dans le cadre de transactions complexes et inhabituelles;
- le suivi périodique de notre profil de risque global en tenant compte de l'évolution et des tendances du marché, ainsi que des événements externes et internes;
- le suivi continu des activités et processus de gestion.

Le groupe Gestion du risque maintient un « registre des risques » dans le but de répertorier tous les risques importants auxquels la CIBC est exposée. Le registre s'appuie sur les risques inhérents et les nouveaux risques dans le cadre de nos activités et est mis à jour au moyen de processus variés, présentés dans le graphique ci-après, afin de refléter l'évolution de la nature des risques auxquels nous faisons face. Le registre des risques vient appuyer notre PEISFP, soit de façon explicite dans les calculs du capital économique et des fonds propres réglementaires ou de façon implicite au moyen de la réserve de conservation des fonds propres réels par rapport au capital économique et aux fonds propres réglementaires.



La décision de répertorier un nouveau risque découle d'une évaluation du risque au moyen des processus de recensement des risques et comprend des critères tels que la gravité, le caractère mesurable et la probabilité. De plus, la décision quant à la détermination du montant à affecter pour faire face au nouveau risque relevé sera prise en tenant compte de l'efficacité et de l'incidence des facteurs d'atténuation du risque dont nous disposons.

Nous avons des méthodes, des modèles et des techniques en place à l'échelle de l'entreprise pour évaluer les facteurs quantitatifs et qualitatifs des risques, adaptés pour les différents types de risque auxquels nous faisons face. Ces méthodes, modèles et techniques font l'objet d'une évaluation et d'une revue indépendantes pour assurer que la logique sous-jacente demeure rigoureuse, que les risques liés aux modèles ont été détectés et gérés, que le recours aux modèles est toujours approprié et que les données obtenues sont valides.

Le risque se calcule généralement en fonction de la perte attendue, de la perte inattendue et du capital économique.

Perte attendue

La perte attendue s'entend de la perte statistiquement susceptible de se réaliser dans le cours normal des affaires, avec des ajustements de prudence, au cours d'une période donnée.

En ce qui concerne le risque de crédit, les paramètres utilisés pour mesurer la perte attendue sont la PD, l'ECD et la PCD. Ces paramètres sont mis à jour régulièrement et sont fondés sur nos données historiques au cours du cycle et sur l'établissement de points de référence à l'égard du risque de crédit, ou de la manière exigée par les organismes de réglementation, selon le cas. Contrairement aux paramètres de la PD, de l'ECD et de la PCD utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues dans nos états financiers consolidés, les paramètres de la PD, de l'ECD et de la PCD utilisés aux fins des fonds propres réglementaires ne sont pas ajustés pour tenir compte des informations prospectives.

En ce qui concerne le risque de marché lié aux activités de négociation, c'est la VAR qui est utilisée comme technique statistique pour mesurer le risque. La VAR est une estimation fondée sur les 500 derniers jours de Bourse de la perte de valeur de marché, selon un degré de confiance déterminé, que pourrait subir notre portefeuille de négociation dans le cas d'une variation défavorable des taux et des cours du marché ainsi que de la volatilité présumée, sur une période de un jour. Nous utilisons également la mesure de la VAR en situation de crise pour estimer les pertes attendues sur une période de détention de dix jours, au moyen d'une période échantillon de un an pendant laquelle les facteurs du marché pertinents montraient des signes de difficulté.

En ce qui concerne le risque de crédit lié aux activités de négociation pour des produits fondés sur la valeur de marché, y compris le REC, nous utilisons des modèles pour évaluer le risque associé à la valeur du portefeuille des opérations conclues avec chaque contrepartie, en tenant compte des taux et des cours du marché.

Perte inattendue et capital économique

La perte inattendue représente l'estimation statistique de l'excédent du montant des pertes réelles sur le montant des pertes attendues au cours d'une période définie, calculée selon un degré de confiance déterminé. Nous avons recours au capital économique pour estimer les fonds propres nécessaires pour nous protéger contre les pertes inattendues.

Nous utilisons aussi des techniques comme l'analyse de sensibilité et les simulations de crise pour faire en sorte que les risques courus demeurent dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque et pour qu'il y ait suffisamment de fonds propres pour couvrir ces risques. Notre programme de simulations de crise comprend l'évaluation des répercussions éventuelles de différents scénarios économiques et de marché sur notre profil de risque, nos résultats et nos fonds propres. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

Gestion du risque lié aux modèles

La gestion du risque lié aux modèles comprend l'élaboration judicieuse, la validation indépendante et le suivi et l'examen continus des modèles, ainsi que de la gouvernance et des contrôles qui sont proportionnels aux risques. Notre portefeuille de modèles comprend, sans s'y limiter, des modèles liés à l'évaluation du risque (y compris le capital économique et les fonds propres réglementaires), à l'établissement des prix, à l'évaluation à la valeur de marché et à la notation et à l'évaluation du risque de crédit, les modèles du risque de crédit aux fins du calcul de l'ampleur de la perte et des simulations de crise et les modèles aux fins du calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9. L'approche de la CIBC pour assurer une gouvernance et une surveillance efficaces de la gestion du risque lié aux modèles englobe les éléments importants suivants :

- la gouvernance et la surveillance par les comités de gestion, y compris le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres, la haute direction et le conseil;
- les politiques, procédures et normes qui définissent les rôles et responsabilités qui s'appliquent aux divers groupes de surveillance et qui fournissent les lignes directrices permettant d'identifier, d'évaluer et de contrôler le risque lié aux modèles et d'en faire le suivi tout au long du cycle de vie du modèle;
- les contrôles qui s'appliquent aux principaux aspects opérationnels de la gestion du risque lié aux modèles, y compris le maintien du portefeuille de modèles, l'évaluation du risque lié aux modèles, l'attestation du risque lié aux modèles ainsi que le suivi continu et la communication d'information à cet égard.

Le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres est un sous-comité du Comité Risque opérationnel et contrôle et est responsable de passer en revue et d'approuver les modèles réglementaires, de capital économique et de l'IFRS 9, nouveaux modèles et modifiés, et de surveiller les modèles et paramètres réglementaires, de capital économique et de l'IFRS 9 de la CIBC pour détecter les risques de crédit et de marché et les risques opérationnels. Le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres est responsable de l'approbation des modèles et des paramètres, du suivi de la performance des paramètres ainsi que de la surveillance de la validation et de la conformité aux politiques.

Politiques d'atténuation du risque lié aux modèles

Nous avons mis en place des politiques, des procédures, des normes et des contrôles pour assurer la gestion efficace du risque lié aux modèles pour la CIBC. L'examen et la validation des modèles remettent en question de façon efficace et indépendante le risque lié aux modèles et le documentent, assurant ainsi que les paramètres des modèles sont rigoureux et que nous pouvons nous fier à leurs résultats. Le processus d'examen et de validation des modèles comprend :

- une analyse des documents du modèle;
- des tests exhaustifs et rigoureux des paramètres clés du modèle lors de la mise en œuvre pour s'assurer que les résultats sont tels que prévus;
- une reproduction du processus de quantification du risque pour savoir si la mise en œuvre du modèle tient compte des spécifications du modèle;
- une évaluation de la pertinence et de la vraisemblance des concepts et des hypothèses liés au modèle/paramètre;
- une analyse de l'exactitude pour évaluer le calibrage et l'exactitude des composantes de risque, notamment la capacité de discrimination des systèmes de notation et le caractère raisonnable des paramètres de fonds propres;
- une analyse de sensibilité des résultats découlant du modèle/paramètre par rapport aux hypothèses liées au modèle/paramètre et aux données importantes;
- une analyse de scénario et simulation de crise pour les résultats découlant du modèle par rapport aux données importantes;
- des essais à rebours par comparaison des résultats réels et des mesures de risque générées par le modèle;
- une analyse comparative des autres modèles et des données comparables internes et externes;
- un examen de l'application interne du modèle/paramètre pour assurer une application uniforme;
- un compte rendu du statut des modèles au Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres appuyé par une mise à jour d'une liste de modèles et de paramètres réglementaires;
- un processus d'attestation trimestrielle pour les responsables des modèles pour assurer la conformité à la politique de validation et de gestion du risque lié aux modèles;
- un rapport de validation détaillé précisant les modalités d'une application correcte du modèle et faisant le compte rendu des constatations aux responsables, aux développeurs et aux utilisateurs des modèles.

Une fois le modèle approuvé et prêt à être utilisé, la surveillance continue devient la responsabilité commune des utilisateurs, des responsables et des valideurs de modèles.

Simulations de crise

Les simulations de crise complètent nos autres outils de gestion du risque en offrant une estimation des répercussions potentielles de scénarios de conjoncture économique plausibles en situation de crise et de facteurs de risque. Les résultats des simulations de crise sont interprétés selon notre intérêt à l'égard du risque, y compris des paramètres d'adéquation des fonds propres. Les processus de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, de planification des fonds propres et de planification financière sont intégrés pour former un système d'information exhaustif. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions sur nos simulations de crise à l'échelle de l'entreprise.

Traitement et atténuation du risque

Le traitement et l'atténuation du risque consistent à mettre en œuvre des options pour modifier les niveaux de risque. Nous recherchons les possibilités d'atténuation du risque afin de contrôler notre profil de risque compte tenu de notre intérêt à l'égard du risque. Notre objectif est de tenir compte de façon proactive des options d'atténuation du risque dans le but d'optimiser les résultats.

Des discussions sur les stratégies d'atténuation des risques potentiels ont lieu entre le groupe Gestion du risque et les secteurs d'activité, au sein du CGMR ou du CMGAP, et du CGR à des fins de gouvernance et de surveillance, au besoin. Dans l'évaluation des stratégies possibles, les éléments pris en considération comprennent les coûts et les avantages, les risques résiduels (c.-à-d., les risques qui sont conservés), les risques secondaires (c.-à-d., les risques découlant des mesures d'atténuation) et le suivi et l'examen appropriés pour faire le suivi des résultats.

Contrôles à l'égard des risques

Notre cadre de gestion du risque comprend également un ensemble complet de contrôles à l'égard des risques, conçus pour veiller à ce que les risques soient décelés et gérés de façon appropriée. Ces contrôles font partie du cadre de contrôle global de la CIBC, mis au point d'après le document généralement accepté intitulé Internal Control – Integrated Framework publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (COSO). Le cadre de contrôle s'appuie également sur des éléments tirés du cadre de surveillance et de la ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise, deux documents publiés par le BSIF.

Le conseil, principalement par l'entremise du CGR, approuve certaines limites du risque de crédit et délègue au chef de la direction, ou à celui-ci et au chef de la gestion du risque conjointement, des pouvoirs précis d'approbation de transactions. Le CGR doit approuver les transactions outrepassant les pouvoirs accordés. La délégation de pouvoirs aux unités d'exploitation est soumise à un contrôle pour que la prise de décision soit réservée aux personnes ayant suffisamment d'expérience en la matière. De plus, la CIBC a mis en place des processus rigoureux pour relever et évaluer les déficiences du contrôle des risques et y remédier en temps opportun. Des rapports périodiques sont remis au CGR pour démontrer la conformité aux limites de risque. Les limites de risque et les pouvoirs délégués au chef de la direction, ou au chef de la direction et au chef de la gestion du risque conjointement, sont évalués une fois l'an par le CGR.

Suivi des risques et rapports connexes

Afin d'effectuer un suivi du profil de risque de la CIBC et de faciliter l'évaluation en fonction de l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, nous avons établi un certain nombre de paramètres d'évaluation et nous présentons régulièrement des rapports au CGMR et au CGR relativement à leur application. Ces rapports permettent la prise de décisions à l'égard des stratégies de croissance et d'atténuation du risque.

Les expositions sont aussi régulièrement surveillées en fonction des limites, et des protocoles d'intervention ont été mis en place en cas de dépassement de ces limites. Ces protocoles permettent que les membres du personnel aux échelons appropriés restent informés et facilitent la gestion des dépassements de façon conforme à notre intérêt à l'égard du risque.

Des rapports de la direction réguliers pour chaque type de risque sont également préparés pour faciliter le suivi et le contrôle du risque à des niveaux plus détaillés.

Principaux risques et nouveaux risques

Nous faisons le suivi des principaux risques et des nouveaux risques qui peuvent avoir une incidence sur nos résultats futurs, nous les examinons et nous prenons les mesures qui s'imposent pour réduire les risques éventuels. Nous procédons à des analyses approfondies, notamment par des simulations de crise de nos expositions aux risques, et nous informons le conseil sur une base régulière des nouveautés et des changements connexes. Les principaux risques et les nouveaux risques sont ceux qui pourraient avoir, à notre avis, une incidence négative qui est importante pour la CIBC. La présente section décrit donc les principaux risques et les nouveaux risques, ainsi que les faits nouveaux en matière de réglementation et de comptabilité qui sont importants pour la CIBC.

Inflation, taux d'intérêt et croissance économique

L'inflation a ralenti en 2024 et les banques centrales ont entrepris d'abaisser les taux d'intérêt au cours du deuxième semestre de l'année. Les taux d'intérêt commenceront graduellement à offrir un répit financier aux clients, mais le chômage demeure un obstacle. Le secteur de l'immobilier de bureaux, particulièrement aux États-Unis, continue de composer avec les enjeux liés aux ententes de travail hybrides mises en place après la pandémie de COVID-19 et aux taux d'intérêt élevés, ce qui a une incidence négative sur l'évaluation des immeubles de bureaux. L'incidence des taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires au Canada est analysée dans la section Endettement des consommateurs canadiens et marché du logement canadien ci-après ainsi que dans la section Risque de crédit – Prêts personnels garantis par des biens immobiliers. Nous surveillons étroitement le contexte macroéconomique et évaluons ses possibles répercussions négatives pour nos clients, contreparties et activités. D'autres précisions sur le contexte macroéconomique se trouvent dans la section Conjoncture de l'économie et du marché – Perspectives pour l'année 2025.

Endettement des consommateurs canadiens et marché du logement canadien

Les données sur le ratio dette-revenu des ménages les plus récentes de Statistique Canada reflètent une tendance à la baisse qui s'est amorcée au troisième trimestre de 2023. Le ratio est à son niveau le plus bas depuis 2016 en raison de l'augmentation du revenu disponible et du ralentissement de la croissance de l'endettement. Le ratio du service de la dette a été stable au cours des derniers trimestres et est conforme aux niveaux d'avant la pandémie. Le ratio de la dette hypothécaire sur le revenu et le ratio du service de la dette hypothécaire continuent d'évoluer près des sommets historiques, et le ratio de la dette autre qu'hypothécaire sur le revenu et le ratio du service de la dette autre qu'hypothécaire demeurent à des niveaux historiquement bas, alors que les clients maintiennent des taux d'utilisation faibles et des taux de remboursement élevés. Le ratio du service de la dette hypothécaire pourrait augmenter à mesure que les prêts hypothécaires continuent d'être renouvelés à des taux plus élevés et que l'essoufflement du marché du travail freine la croissance des revenus.

Le volume des ventes immobilières en 2023 et depuis le début de 2024 a diminué pour se situer près des niveaux de la période 2018-2019. Les taux d'intérêt toujours élevés ont continué de peser sur les ventes immobilières et la croissance des prêts hypothécaires. Les baisses de taux d'intérêt annoncées au cours du deuxième semestre de 2024 offriront un certain répit, mais les taux demeurent élevés et il existe un certain délai avant que l'effet de chaque baisse supplémentaire ne se répercute en des allègements de paiement. De nouvelles baisses de taux d'intérêt pourraient faire augmenter les ventes ainsi que les prix des logements. Les pertes sur les prêts garantis par un bien immobilier demeurent faibles vu le niveau élevé des prix des logements, alors que l'Indice de Prix de maison (IPM) affiche une légère baisse par rapport au sommet atteint en 2022 et une hausse d'une année à l'autre.

Le taux de chômage a augmenté tout au long de l'exercice et atteint son niveau le plus élevé depuis 2017 (sans tenir compte de la hausse observée en 2020 et en 2021 en raison de la pandémie de COVID-19). À son niveau actuel, le taux de chômage pourrait faire augmenter l'endettement autre qu'hypothécaire, en plus d'exercer davantage de pression sur les paiements non garantis, ce qui représente une phase habituelle du cycle de crédit.

Au cours des dernières années, le contexte réglementaire a été caractérisé par une surveillance accrue, les organismes de réglementation ayant resserré les lignes directrices et renforcé la surveillance visant les institutions financières. Les modifications apportées aux lignes directrices pourraient avoir une incidence sur les processus opérationnels, exposant la banque à une hausse des coûts ou à des amendes en cas de non-conformité. Le 1^{er} novembre 2023, le BSIF a révisé ses lignes directrices Normes de fonds propres et Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance hypothécaire, ce qui a entraîné une hausse de l'APR pour les prêts hypothécaires qui sont en situation d'amortissement négatif depuis trois mois consécutifs et dont le ratio prêt-valeur (RPV) est supérieur à 65 %. Le BSIF met en œuvre une limite à l'égard du ratio prêt-revenu (RPR) des portefeuilles des institutions financières fédérales (IFF), laquelle s'appliquera à tous les nouveaux prêts hypothécaires non assurés. Cette mesure vise à répondre aux risques associés à des taux élevés d'endettement des ménages et à de forts volumes de prêts qui sont vulnérables à une variation des facteurs ayant une incidence sur le remboursement de la dette au niveau du portefeuille. La limite à l'égard du RPR s'appliquera au pourcentage des prêts octroyés pouvant dépasser un multiple du RPR selon un facteur de 4,5x pour chaque institution par rapport à sa situation concurrentielle au sein du marché. Cette mesure aura pour effet d'augmenter d'autres paramètres existants, comme le taux admissible minimal (TAM). Le BSIF a établi la limite à l'égard du RPR qui s'applique à la CIBC et s'attend à ce que les IFF mènent leurs propres activités de suivi et de surveillance et produisent une déclaration de conformité sur une base trimestrielle à compter du premier trimestre de 2025.

Risque géopolitique

Le risque géopolitique s'intensifie à certains moments. Bien que l'incidence précise sur l'économie mondiale et sur les marchés du crédit et des capitaux mondiaux dépende de la nature de l'événement, en règle générale, tout événement majeur pourrait être une source d'instabilité et de volatilité, ce qui pourrait entraîner un élargissement des écarts de taux, une diminution de la valeur des actions, une ruée vers les devises refuges et une augmentation des achats d'or. À court terme, la perturbation des marchés peut nuire au résultat net tiré de nos positions de risque de marché dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. Le risque géopolitique pourrait entraîner un ralentissement de la croissance économique et, de pair avec les répercussions possibles sur les prix des marchandises et le protectionnisme (se reporter à la section Conjoncture de l'économie et du marché – Perspectives pour l'année 2025 pour plus de précisions), avoir des conséquences très graves sur les activités économiques et bancaires en général.

À l'heure actuelle, il existe plusieurs facteurs préoccupants :

- le conflit au Moyen-Orient;
- les relations entre les États-Unis et l'Iran;
- la guerre en Ukraine;
- les enjeux commerciaux persistants et les relations tendues entre les États-Unis, le Canada et la Chine qui pourraient avoir une incidence négative sur les chaînes d'approvisionnement;
- l'intensification des troubles civils et de l'activisme à l'échelle mondiale.

Bien qu'il soit difficile de prédire quels pays connaîtront des conflits géopolitiques, nous surveillons étroitement les marchés et les régions actuellement ou récemment instables afin d'évaluer l'incidence de ces situations sur les marchés et les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités.

Risque lié aux changements climatiques

Les risques physiques liés aux changements climatiques, de même que la réglementation visant à en atténuer l'incidence négative, auront des répercussions mesurables sur les collectivités et sur l'économie. Les risques physiques liés aux changements climatiques résultant d'événements météorologiques violents et de problèmes systémiques tels que l'élévation du niveau de la mer peuvent avoir une incidence sur la rentabilité de la CIBC, en perturbant ses activités ou en causant des dommages aux infrastructures essentielles. Les risques liés à la transition, qui résultent du passage de la société à un avenir à faibles émissions de carbone, peuvent avoir une incidence sur la santé financière de nos clients étant donné que les changements d'ordre politique et technologique visant à limiter le réchauffement climatique pourraient donner lieu à une hausse de leurs coûts d'exploitation et à une baisse de leur rentabilité, ce qui pourrait se traduire par des pertes sur créances plus élevées pour la banque. Nous sommes également exposés au risque de réputation qui découle de l'évolution des attentes des parties intéressées à l'égard des mesures, ou de l'absence de mesures, prises en réponse au risque lié aux changements climatiques.

Au cours de la dernière année, un certain nombre d'organismes de réglementation et de normalisation ont mis en place et mis à jour des cadres de divulgation des risques liés aux changements climatiques, ainsi que des risques environnementaux et sociaux.

Le 13 mars 2024, le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) a publié aux fins de consultation ses projets de Normes canadiennes d'information sur la durabilité (NCID) soit NCID 1, *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité*, et NCID 2,

Informations à fournir en lien avec les changements climatiques, lesquelles sont alignées sur les nouvelles normes publiées par le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board ou ISSB), soit IFRS S1, *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité* (IFRS S1), et IFRS S2, *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques* (IFRS S2). Les normes proposées comprennent certaines modifications propres au Canada concernant les dates d'entrée en vigueur et un allègement transitoire par rapport aux normes IFRS S1 et IFRS S2, dont le report d'un an de la date de la première application qui ferait en sorte que les normes proposées deviendraient applicables pour l'exercice de la CIBC se terminant le 31 octobre 2026 advenant leur adoption au Canada.

Le 20 mars 2024, le BSIF a publié une mise à jour de la ligne directrice B-15, Gestion des risques climatiques (ligne directrice B-15) afin d'en harmoniser les attentes minimales obligatoires en matière de communication d'informations financières en lien avec les changements climatiques avec celles d'IFRS S2. Le BSIF devrait continuer de revoir la ligne directrice B-15 pour tenir compte de l'évolution des pratiques et des normes. La ligne directrice B-15 continue de s'appliquer initialement à la CIBC pour l'exercice clos le 31 octobre 2024, pour ce qui est de certaines informations à fournir, lesquelles figureront dans notre Rapport sur le climat de 2024 dont la publication est prévue en mars 2025.

Le 20 mars 2024, le BSIF a également produit des relevés relatifs aux risques climatiques pour recueillir des données normalisées sur les émissions et les expositions. Les relevés sur les risques climatiques ont pour but de recueillir, directement auprès de l'ensemble des institutions, des données normalisées sur les émissions et les expositions climatiques. Le BSIF pourra ainsi fonder ses activités d'élaboration de politiques, de réglementation et de surveillance prudentielle sur des données probantes en ce qui a trait à la gestion des risques climatiques.

Le 20 juin 2024, le gouvernement fédéral du Canada a adopté le projet de loi C-59, qui apporte à la *Loi sur la concurrence* des modifications visant à réglementer les déclarations environnementales trompeuses afin de contrer l'écoblanchiment. De plus, à compter du 20 juin 2025, le projet de loi C-59 accordera aux tiers un droit privé d'action, soumis à l'autorisation du Tribunal de la concurrence, à l'égard de déclarations environnementales qui sont présumées être contraires aux dispositions sur la publicité trompeuse de la loi.

De plus, en 2023, la Commission européenne a adopté les normes européennes d'information en matière de durabilité (normes ESRS) à l'intention des entités assujetties à la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (directive CSRD). Ces exigences commenceront à s'appliquer à la CIBC dès 2026 pour certaines de ses filiales. Les divergences possibles entre les organismes de réglementation sur les attentes à l'égard des informations à fournir, combinées au rythme de l'évolution du paysage réglementaire, constituent des risques opérationnels pour nous. Nous restons attentifs à ces développements et modifions continuellement notre approche pour appuyer les exigences réglementaires à venir.

Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité

Nous continuons d'optimiser notre façon d'utiliser la technologie et les processus opérationnels afin d'améliorer l'expérience client et de rationaliser les activités. Parallèlement, les cybermenaces et le risque financier, le risque de réputation et le risque d'interruption des activités qui y sont liés s'amplifient. Nous continuons de gérer ces risques de façon active au moyen d'exams du risque stratégique ainsi que d'outils technologiques déployés à l'échelle de l'entreprise et de programmes de sécurité de l'information, dont l'objectif est de continuer à lutter globalement contre ces cybermenaces pour prévenir, détecter et traiter des menaces, telles que les fuites de données, les logiciels malveillants, les accès non autorisés et les attaques par déni de service, qui peuvent porter atteinte aux systèmes et à l'information de la CIBC, donner lieu à des activités non autorisées ou frauduleuses et entraîner le vol ou la divulgation de renseignements confidentiels ainsi que des interruptions de service au sein de la CIBC ou chez ses fournisseurs, dont ceux de services infonuagiques.

Étant donné l'importance des systèmes financiers électroniques, y compris les services bancaires en ligne et mobiles sécurisés offerts par la CIBC à ses clients, la CIBC surveille l'évolution du contexte à l'échelle mondiale, notamment les cybermenaces, les stratégies d'atténuation des risques et les nouvelles exigences réglementaires, afin d'améliorer les contrôles et processus qui protègent nos systèmes et les renseignements relatifs à nos clients. En outre, nous effectuons des exercices de cybersécurité portant sur la préparation, les tests et la reprise afin de valider nos défenses, de comparer nos pratiques avec les meilleures pratiques en la matière et d'informer régulièrement le conseil des faits nouveaux. Nous avons des protocoles et des stratégies d'intervention en cas de cyberincident bien définis qui seront mis en œuvre si un incident ou une atteinte en lien avec la sécurité survient. Nous avons également contracté une assurance contre les cyberrisques afin de réduire certaines pertes potentielles liées aux cyberincidents. Notre assurance contre les risques est assujettie à différentes modalités et clauses, notamment aux limites sur les types et les montants d'assurance liés aux pertes découlant des cyberincidents. Nous évaluons périodiquement notre assurance en fonction de notre tolérance aux risques et de nos limites de risque. Malgré notre engagement en matière de gestion du risque lié à l'information et à la cybersécurité, et compte tenu de l'évolution rapide des menaces, du cadre réglementaire ainsi que de l'environnement d'affaires, nous ne sommes pas en mesure de recenser tous les risques liés à la cybersécurité ou de mettre en place des mesures permettant de prévenir ou de contrer tout cyberincident pouvant éventuellement survenir. Cependant, nous surveillons les changements dans notre profil de risque et continuons d'améliorer nos stratégies visant à protéger la sécurité et à assurer la résilience des services afin de réduire au minimum les répercussions de tout incident lié à la technologie ou à la cybersécurité qui pourrait survenir.

Risque de désintermédiation

L'exposition des institutions financières canadiennes au risque de désintermédiation attribuable aux technologies financières est généralement considérée comme faible. Le secteur des technologies financières du Canada est en pleine croissance, et de nombreuses entreprises en démarrage et sociétés technologiques bien établies proposent des solutions de rechange aux services bancaires traditionnels qui prennent la forme de services financiers numériques, comme des outils automatisés de placement, de prêts entre pairs et de gestion financière. Les consommateurs canadiens ont de plus en plus recours aux services numériques, comme en témoignent les taux élevés d'utilisation des services bancaires en ligne. Le cadre réglementaire rigoureux du Canada limite quelque peu la rapidité et l'étendue des perturbations engendrées par les technologies financières. Cependant, la réglementation évolue et, en l'absence d'investissements continus dans nos capacités numériques, l'attitude de plus en plus ouverte des autorités à l'égard des innovations des entreprises de technologies financières et le système bancaire ouvert pourraient accroître le risque de désintermédiation. La convivialité constitue le principal facteur que nous avons pris en considération pour évaluer le risque de désintermédiation attribuable aux technologies financières. Ces technologies étant principalement axées sur les interactions numériques, le risque que les clients choisissent les solutions de technologies financières demeure faible. Le risque pourrait augmenter à mesure que les entreprises de technologie financière s'engagent dans la prestation de conseils financiers et de services de gestion des avoirs, ce qu'aucune société importante de ce secteur n'a encore réussi à faire avec succès au Canada. La démarche proactive de la CIBC en matière d'adoption des nouvelles technologies et d'intégration des services financiers numériques permet d'atténuer le risque dans une certaine mesure.

Risque lié aux données et à l'intelligence artificielle

La CIBC utilise les données au quotidien pour progresser vers l'atteinte de ses objectifs stratégiques et créer des avantages concurrentiels. À cette fin, nous continuons d'investir dans nos capacités de gestion et de gouvernance des données afin que nous disposions d'une base de données solide permettant d'atténuer les risques pouvant avoir une incidence sur nos obligations d'informations, de soutenir les processus décisionnels et de renforcer les activités d'analyse afin de faire des données un actif transformationnel.

Vu l'évolution rapide des technologies, nous continuons d'observer le développement des applications d'intelligence artificielle (IA) permettant de stimuler la productivité et les avantages concurrentiels. Parallèlement aux avantages potentiels qu'ils offrent, les outils et technologies d'IA comportent leur lot de risques. En effet, puisque leurs décisions s'appuient sur des données et des modèles, les systèmes d'IA peuvent perpétuer ou amplifier des préjugés, ou soulever des préoccupations quant à leur équité ou au caractère éthique de leur utilisation. De plus, les modèles d'IA se doivent d'être transparents pour assurer une bonne compréhension des extraits qui en sont tirés, tant sur le plan du raisonnement sous-jacent que de l'exactitude et de la pertinence. La CIBC a publié un cadre de gestion de l'IA et s'emploie à mettre en œuvre les pratiques de gouvernance de l'IA et de gestion des risques qui y sont associés. En ce qui concerne la gestion du risque lié aux modèles, le BSIF a publié un projet de révision de la ligne directrice E-23 sur la gestion du risque de modélisation qui tient compte du fait que l'essor de l'analytique fondée sur l'IA et l'apprentissage automatique (AA) entraîne un accroissement du risque lié à l'utilisation de modèles. Ainsi, la définition de « modèle » dans le projet de révision de la ligne directrice E-23 englobe expressément les méthodes fondées sur l'IA et l'AA. Tandis que nous composons avec l'adoption croissante des solutions d'IA, notre approche demeurera axée sur l'utilisation responsable de cette technologie, ainsi que sur l'atténuation des risques opérationnels.

Risque lié aux tiers

Le conseil et les membres de la haute direction conviennent de l'importance de l'établissement de relations avec des tiers pour le modèle d'affaires de la CIBC et, par conséquent, s'appuient sur ces relations pour atteindre les objectifs d'affaires de la CIBC. Compte tenu de l'émergence de nouvelles technologies et du recours croissant aux services de sous-traitants, le contexte lié aux tiers évolue constamment. Ces relations peuvent profiter à la CIBC, puisqu'elles engendrent des réductions de coûts, la progression de l'innovation, l'amélioration du rendement et une compétitivité rehaussée, mais elles peuvent également exposer la CIBC à des risques de défaillance ou d'interruption, pouvant se présenter sous forme de perturbations touchant les employés, les processus et la technologie ou d'événements externes qui ont une incidence sur les tiers en question.

En vue d'atténuer le risque lié aux tiers, de composer avec les risques éventuels liés aux tiers et l'évolution des exigences réglementaires et de veiller à l'efficacité des processus et des contrôles internes mis en place, la CIBC s'appuie sur sa culture de risque éprouvée et a également mis sur pied un programme de gestion du risque lié aux tiers, qui s'articule autour de politiques, de procédures, d'une expertise et de ressources spécialisées en gestion du risque lié aux tiers. Le programme permet de cerner et de gérer les risques découlant des relations avec des tiers, et ce, dès le moment de la planification et tout au long du cycle de vie de l'entente commerciale, ainsi que de favoriser le maintien de relations de collaboration à l'appui du cadre d'orientation stratégique de la CIBC et des besoins opérationnels qui s'inscrivent dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque.

Sanctions et lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes

Le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les autres crimes connexes constituent une menace pour la stabilité et l'intégrité du secteur financier d'un pays et de son économie en général. À la lumière de cette menace, la communauté internationale s'est fixé comme priorité de lutter contre ces activités illégales. La CIBC s'engage à se conformer à toutes les exigences réglementaires en matière de sanctions et de lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) et le financement des activités terroristes (LFAT) dans les territoires où elle exerce ses activités, et elle continue d'investir dans les contrôles pour prévenir, détecter et signaler le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et l'évasion des sanctions. Les risques en cas de non-conformité peuvent donner lieu à des mesures d'application de la loi, à des poursuites criminelles, à des actions en justice et à des atteintes à la réputation. La CIBC prend des mesures proactives pour se conformer aux modifications apportées aux lois et aux règlements en matière de sanctions et de LBA/LFAT, particulièrement pour tenir compte des nombreuses modifications à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* du Canada tout au long de l'exercice 2024. Nous avons mis en place des procédures, des processus et des contrôles liés au processus de diligence raisonnable à l'égard des clients, à la tenue des dossiers et à la présentation de rapports, ainsi que des formations annuelles obligatoires en matière de sanctions et de LBA/LFAT pour tous les employés afin de veiller au respect des obligations réglementaires pertinentes dans chaque territoire où nous exerçons nos activités. Le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Union européenne continuent de modifier et d'intensifier les sanctions économiques imposées dans le cadre de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient. Au cours de l'exercice 2024, nous avons continué de surveiller et d'améliorer le Programme en matière de sanctions et de LBA/LFAT, au besoin, pour répondre à l'évolution du contexte et des attentes réglementaires.

Réglementation bancaire aux États-Unis

Nos activités aux États-Unis sont supervisées par le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis (Réserve fédérale) et doivent également se conformer à un cadre réglementaire fédéral et étatique exhaustif. Notre filiale en propriété exclusive, CIBC Bancorp USA Inc. (CIBC Bancorp), est une société de portefeuille financière assujettie à la réglementation et à la supervision de la Réserve fédérale, en vertu de la loi américaine intitulée *Bank Holding Company Act of 1956*, dans sa version modifiée. CIBC Bank USA, notre banque à charte de l'Illinois, est assujettie à la réglementation de la Réserve fédérale, de la Federal Deposit Insurance Corporation et du département de la réglementation en matière de services financiers et professionnels de l'Illinois (Illinois Department of Financial and Professional Regulation). La succursale de New York de la CIBC est assujettie à la réglementation et à la supervision du département en matière de services financiers de l'État de New York (New York Department of Financial Services) et de la Réserve fédérale. Certaines des activités sur les marchés que nous menons aux États-Unis sont assujetties à la réglementation de la SEC et de la Commodity Futures Trading Commission des États-Unis, ainsi qu'à celle d'autres organismes de surveillance.

La portée de ces règlements a une incidence sur nos activités à plusieurs égards. Par exemple, CIBC Bancorp et CIBC Bank USA sont tenues de maintenir des ratios minimums de fonds propres conformément aux règles de Bâle III adoptées par les organismes de réglementation du secteur bancaire américain, lesquelles diffèrent sur certains points de celles du Canada. En vertu du cadre réglementaire des banques aux États-Unis, tant la CIBC que CIBC Bancorp doivent offrir une source de solidité à la filiale bancaire et pourraient être tenues de fournir du capital additionnel ou d'autres ressources à l'égard de CIBC Bank USA si sa situation financière se détériorait, soit en raison d'un contexte économique difficile aux États-Unis, soit en raison de problèmes propres à l'entreprise. La Réserve fédérale (dans le cas de CIBC Bancorp) ainsi que la Réserve fédérale et le département de la réglementation en matière de services financiers et professionnels de l'Illinois (dans le cas de CIBC Bank USA) ont également le pouvoir de restreindre les dividendes versés par CIBC Bancorp ou CIBC Bank USA, ce qui limiterait notre capacité de recevoir des distributions sur le capital investi dans nos activités bancaires américaines.

Au fil de la croissance de nos activités combinées aux États-Unis, nous deviendrons assujettis à des normes prudentielles resserrées supplémentaires aux termes de la réglementation de la Réserve fédérale applicable aux organisations bancaires étrangères. Par ailleurs, la Réserve fédérale pourrait aussi limiter la croissance interne ou externe de nos activités américaines, notamment si elle avait des préoccupations quant à la gestion du risque, aux programmes et aux pratiques en matière de LBA ou de conformité, à la gouvernance et aux contrôles et à la suffisance des fonds propres et des liquidités en vigueur au sein de CIBC Bancorp, de CIBC Bank USA ou de notre succursale de New York, le cas échéant. Dans certains cas, les organismes de réglementation des banques peuvent prendre des mesures de surveillance qui peuvent ne pas être rendues publiques, ce qui pourrait restreindre ou limiter la capacité de notre succursale de New York et de nos filiales aux États-Unis de participer à certaines catégories de nouvelles activités, d'acheter des actions d'autres sociétés ou d'acquiescer le contrôle d'autres sociétés. Les restrictions imposées par les organismes de réglementation des banques pourraient se répercuter défavorablement sur nous, se traduisant par une perte de revenus, une limitation des produits et services que nous offrons et une augmentation des coûts d'exploitation et de conformité.

Le contexte réglementaire aux États-Unis continue à évoluer et les changements d'ordre législatif ou réglementaire pourraient avoir une incidence sur la CIBC.

Transition liée à la réforme des taux interbancaires offerts

Les taux d'intérêt de référence, dont le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) et d'autres taux de référence, ont fait l'objet d'une réforme et ont été remplacés par des taux de référence alternatifs (taux alternatifs) qui répondent aux critères définis par les organismes de réglementation. La transition vers des taux alternatifs des taux LIBOR en livres sterling, en yens japonais, en francs suisses et en euros ainsi que des taux LIBOR en dollars américains pour certaines échéances a été effectuée en 2022, et celle des taux LIBOR en dollars américains pour les autres échéances a eu lieu en 2023. La transition du taux CDOR vers le taux CORRA a été effectuée en juin 2024. Se reporter à la section Autres faits nouveaux en matière de réglementation et à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Réforme fiscale

Le 20 juin 2024, le projet de loi C-69, qui comprend certaines mesures fiscales du budget fédéral canadien de 2024 et de l'Énoncé économique de l'automne 2023, ainsi que d'autres mesures fiscales, y compris la *Loi de l'impôt minimum mondial* (LIMM), a été adopté. La LIMM met en œuvre au Canada un impôt minimum mondial de 15 % conformément au régime du Pilier 2 élaboré par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Des propositions législatives supplémentaires relativement à la LIMM ont été publiées le 12 août 2024. Les règles du Pilier 2 en sont à différentes étapes de leur adoption à l'échelle mondiale par plus de 135 pays membres de l'OCDE. Le Canada ainsi que certains autres pays ont adopté des dispositions législatives pour la mise en œuvre des lois Pilier 2 qui s'appliqueront à la CIBC à compter de l'exercice 2025. Un certain nombre d'autres pays dans lesquels la CIBC mène ses activités en sont à différentes étapes de l'adoption du régime Pilier 2. Pour l'instant, nous estimons que l'incidence des règles du Pilier 2 fera augmenter le taux d'impôt effectif consolidé. Se reporter à la section Revue des résultats financiers – Impôt sur le résultat et taxes pour plus de précisions.

Le contexte fiscal continue à évoluer et, à plus court terme, d'éventuelles modifications aux lois fiscales en lien avec la prochaine administration aux États-Unis et la prochaine élection fédérale au Canada en 2025 pourraient avoir une incidence sur la CIBC.

Transactions d'entreprise

La CIBC cherche à effectuer des acquisitions et des dessaisissements qui s'harmonisent avec sa stratégie, son intérêt à l'égard du risque et ses objectifs financiers. La capacité de réaliser notre stratégie pour intégrer des acquisitions et la capacité d'anticiper et de gérer les risques qui sont associés à de telles transactions d'entreprise sont assujetties à divers facteurs, notamment l'obtention des approbations des organismes de réglementation et des parties intéressées en temps opportun et à des conditions favorables, la capacité de garder les clients et les membres clés du personnel, la réalisation de synergies et d'efficacités, la capacité de contrôler les coûts d'intégration et d'acquisition et les variations de la conjoncture économique et commerciale générale.

Bien que bon nombre des facteurs soient indépendants de notre volonté, leur incidence est en partie atténuée au moyen d'un contrôle préalable approfondi avant la conclusion de la transaction et de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans appropriés. Cependant, en raison des incertitudes inhérentes à ces transactions d'entreprise, nous ne sommes pas en mesure de prévoir tous les événements, les faits et les circonstances éventuels qui pourraient survenir et avoir une incidence négative sur nos activités et notre performance financière par suite de telles transactions d'entreprise.

Faits nouveaux en matière de réglementation

Se reporter aux sections Impôts et taxes, Gestion des fonds propres, Risque de crédit, Risque de liquidité et Questions relatives à la comptabilité et au contrôle pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de réglementation.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle ainsi qu'à la note 30 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de comptabilité.

Risques découlant des activités commerciales

Le graphique ci-dessous présente nos activités commerciales et les mesures de risque correspondantes fondées sur l'APR, ainsi que les capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis au 31 octobre 2024 :

	Banque CIBC				Siège social et autres
Unités d'exploitation stratégiques	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux et Services financiers directs	
Activités commerciales	- Dépôts - Prêts hypothécaires à l'habitation - Prêts personnels - Cartes de crédit - Prêts aux entreprises - Assurance	- Groupe Entreprises - Courtage de plein exercice - Gestion d'actifs - Gestion privée de patrimoine	- Groupe Entreprises - Gestion d'actifs - Gestion privée de patrimoine - Services bancaires personnels et PME	- Services financiers aux entreprises - Marchés CIBC, réseau mondial - Services de Banque d'investissement - Services financiers directs	- Services bancaires internationaux - Portefeuilles de placement - Coentreprises - Groupes fonctionnels et de soutien (voir page 33)
Bilan ¹	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
	Actif moyen 324 458	Actif moyen 94 474	Actif moyen 60 820	Actif moyen 325 711	Actif moyen 199 670
	Dépôts moyens 226 097	Dépôts moyens 99 217	Dépôts moyens 50 629	Dépôts moyens 120 118	Dépôts moyens 245 034
APR	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
	Risque de crédit 76 105	Risque de crédit 63 390	Risque de crédit ² 53 357	Risque de crédit ³ 62 159	Risque de crédit ⁴ 19 492
	Risque de marché –	Risque de marché –	Risque de marché 1	Risque de marché 11 787	Risque de marché 400
	Risque opérationnel 17 834	Risque opérationnel 7 384	Risque opérationnel 2 700	Risque opérationnel 7 095	Risque opérationnel 11 798
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ⁵	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
	Proportion du total de la CIBC 22	Proportion du total de la CIBC 18	Proportion du total de la CIBC 20	Proportion du total de la CIBC 18	Proportion du total de la CIBC 22
	Comprend :	Comprend :	Comprend :	Comprend :	Comprend :
	Risque de crédit 77	Risque de crédit 80	Risque de crédit 58	Risque de crédit 74	Risque de crédit 61
	Risque de marché –	Risque de marché –	Risque de marché –	Risque de marché 14	Risque de marché 2
	Risque opérationnel 18	Risque opérationnel 9	Risque opérationnel 3	Risque opérationnel 8	Risque opérationnel 19
	Autres risques ⁶ 5	Autres risques ⁶ 11	Autres risques ⁶ 39	Autres risques ⁶ 4	Autres risques ⁶ 18
Profil de risque	Nous sommes exposés au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité et au risque opérationnel, ainsi qu'à d'autres risques, comprenant principalement le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque lié à la technologie, le risque lié aux tiers, le risque de fraude, le risque lié aux données, le risque lié à la LBA/LFAT, le risque lié au comportement, le risque lié à l'information et à la cybersécurité, les risques juridiques et de réputation, le risque lié à la conformité réglementaire, ainsi que le risque environnemental et social.				

1) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

2) Comprend le RCC de 13 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

3) Comprend le RCC de 13 082 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

4) Comprend le RCC de 453 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

5) Les capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis constituent une mesure non conforme aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions sur la composition de cette mesure non conforme aux PCGR.

6) Correspondent aux capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis liés aux déductions en capital, comme le goodwill et les immobilisations incorporelles, conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Le risque de crédit découle de nos activités de prêt dans chacune de nos unités d'exploitation stratégiques et dans Services bancaires internationaux, qui est inclus dans Siège social et autres. Le risque de crédit provient également d'autres sources, notamment de nos activités de négociation, ce qui comprend nos dérivés de gré à gré, nos titres de créance et nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. En plus des pertes en cas de défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie, des profits latents ou des pertes latentes peuvent survenir en raison des variations des écarts de taux de la contrepartie qui pourraient influencer sur la valeur comptable ou la juste valeur de nos actifs.

Gouvernance et gestion

Le risque de crédit est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense. Les principaux secteurs d'activité et les groupes de gouvernance qui évaluent et gèrent les risques liés à leurs activités représentent la première ligne de défense. Ils sont responsables des risques ainsi que de l'application des contrôles permettant de les atténuer.

La deuxième ligne de défense est la fonction Gestion du risque, dont le point de vue indépendant, l'orientation stratégique et la direction en matière de risque permettent d'aligner les pratiques sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Cette fonction assume notamment la responsabilité de certaines décisions en matière de crédit et assure la surveillance du risque de crédit associé aux services bancaires personnels et PME, ainsi qu'aux activités commerciales, du siège social et de gestion des avoirs de la CIBC.

La troisième ligne de défense est la fonction Vérification interne, qui fournit une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance, des processus de gestion du risque, et du contrôle interne de la CIBC dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque de crédit, notamment l'observation des limites, les tendances des portefeuilles et le niveau de provisionnement pour pertes sur créances. La haute direction fait également rapport au CGR sur les opérations de crédit importantes et les prêts douteux. Le CGR et le Comité de vérification examinent chaque trimestre la dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances.

En ce qui concerne particulièrement la gestion du risque de crédit, le groupe Gestion du risque a le mandat d'offrir une surveillance à l'échelle de l'entreprise de la gestion du risque de crédit dans les portefeuilles de crédit de la CIBC, y compris l'évaluation, le suivi et le contrôle du risque de crédit et la gestion des modèles de risque de crédit. Les groupes clés du groupe Gestion du risque se partageant les responsabilités liées à la gestion du risque de crédit comprennent les unités suivantes :

Gestion du risque lié aux marchés des capitaux : ce groupe offre une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de marché lié aux activités de négociation et autres que de négociation, du risque de liquidité et du risque de crédit lié aux activités de négociation (dont le risque lié au rajustement de l'évaluation du crédit), y compris l'approbation des facilités de crédit liées aux activités de négociation pour des banques, des entités financières autres que des banques, des clients de services de courtage de premier ordre et des contreparties faisant affaire avec des chambres de compensation centrales. De plus, le groupe est responsable de la gestion du risque d'insolvabilité de l'État emprunteur et du risque de pays, ainsi que des titrisations et assure la surveillance quant au cadre de Financement mondial avec garantie qui régit les mises en pension de titres et les prêts de valeur.

Gestion du risque de crédit mondial : ce groupe est responsable de l'approbation et de la surveillance du risque de crédit ayant trait aux portefeuilles de crédit commercial, aux grandes entreprises et aux PME, et de gestion des avoirs, de la gestion des risques de nos portefeuilles de placement, ainsi que de la gestion des portefeuilles de prêts spéciaux.

Gestion mondiale du risque opérationnel et d'entreprise : ce groupe comprend les équipes suivantes :

- Validation des modèles : cette équipe est responsable de la surveillance des pratiques de validation des modèles. La validation des modèles comprend l'ensemble indépendant des processus, d'activités et de preuves documentaires régulières permettant de conclure que les modèles et les paramètres sont rigoureux et que la CIBC peut se fier à leurs résultats.
- Quantification liée au modèle : cette équipe est responsable de la conception, de l'élaboration et de l'amélioration continue des processus d'attribution des cotes de risque et des modèles du risque de crédit aux fins d'approbation du crédit et d'estimation des pertes sur créances attendues pour l'ensemble des prêts aux grandes entreprises, aux particuliers et aux PME.
- Gestion du risque d'entreprise : cette équipe est responsable de l'analyse et de la communication d'information à l'échelle de l'entreprise, y compris la simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, les pertes sur créances attendues, les systèmes de données sur les risques et le capital économique.
- Initiatives réglementaires liées au risque : cette équipe est responsable de la surveillance, de la gouvernance et de la mise en œuvre des initiatives réglementaires et stratégiques ainsi que des initiatives réglementaires d'envergure à l'échelle de l'entreprise.
- Gestion du risque environnemental : cette équipe a la responsabilité d'élaborer la stratégie environnementale, d'établir des normes et des objectifs en matière de performance environnementale et de faire rapport sur la performance à l'égard des indicateurs importants.

Analyse des risques et prise de décisions de crédit : ce groupe s'occupe de la gestion du risque de crédit lié aux services bancaires personnels offerts par l'intermédiaire des différents canaux de distribution (p. ex., prêts hypothécaires à l'habitation, cartes de crédit, prêts personnels/marges de crédit personnelles et prêts automobiles indirects) et procède à l'analyse des données pour améliorer le rendement du crédit de détail, en plus d'optimiser les résultats au chapitre des recouvrements et de la LBA.

Gestion du risque, région des États-Unis : ce groupe a pour mandat la gestion du risque de la CIBC au niveau régional et offre une surveillance indépendante du recensement, de la gestion, de la mesure, du suivi et du contrôle des risques de crédit présents dans l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

L'approbation et la surveillance des risques au-delà des niveaux délégués sont assurées par le chef de la gestion du risque, le CGMR et le CGR.

Politiques

Afin de contrôler le risque de crédit, la CIBC fait appel à des principes de gestion prudente du risque de crédit à titre de base pour établir des politiques, des normes et des directives qui gouvernent les activités de crédit comme il est décrit dans la politique de gestion du risque de crédit.

La politique de gestion du risque de crédit, qui s'ajoute au cadre de gestion du risque et au cadre sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, aide la CIBC à atteindre son profil de risque souhaité en lui fournissant une base efficace pour la gestion du risque de crédit, et ce, conjointement avec les limites de concentration pour les portefeuilles de la CIBC relativement au risque de crédit, les limites liées aux risques courants et au risque de concentration de la CIBC relativement au risque de crédit ainsi que d'autres politiques, normes et procédures complémentaires en matière de risque de crédit.

Limites du risque de crédit

Le CGR approuve les limites imposées par le conseil; lorsque les risques dépassent ces limites, il faut en faire rapport au CGR ou demander son approbation. Les limites imposées par la direction sont approuvées par le chef de la gestion du risque. La pratique est surveillée pour s'assurer que les risques respectent les limites imposées par la direction et celles imposées par le conseil. Lorsque des risques excèdent les limites imposées par la direction, il faut demander l'approbation du chef de la gestion du risque. Les secteurs d'activité peuvent également imposer des limites inférieures dictées par la nature de leurs expositions et de leurs marchés cibles. Cette stratification des limites permet une hiérarchie appropriée dans le processus de la prise de décisions et de la production de rapports entre la direction et le CGR. Le pouvoir d'approbation du crédit du conseil est transféré par écrit par la suite aux dirigeants. Le document intitulé Investment and Lending Authority Resolution du conseil fixe des seuils qui, lorsque des expositions au risque de crédit les excèdent, doivent être communiqués au CGR ou approuvés par celui-ci, ce qui assure un niveau accru de surveillance pour les expositions au risque de crédit présentant un risque plus élevé. La CIBC maintient des limites par pays pour contrôler les expositions aux pays autres que le Canada et les États-Unis.

Limites de concentration du crédit

À l'échelle de la banque, les expositions au risque de crédit sont gérées pour les harmoniser avec notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, pour garder le cap sur la cible en matière de composition des activités et pour assurer qu'il n'y a aucune concentration excessive de risque. Nous fixons des limites pour contrôler la concentration d'emprunteurs par tranche de note de crédit dans le cas de risques importants (p. ex., les créances notées en fonction du risque). La vente directe de prêts, les couvertures de dérivés de crédit ou les opérations structurées peuvent également servir à réduire les concentrations de risque. Nous avons également en place des limites de concentration pour les portefeuilles afin de contrôler le risque de concentration lié aux pays, aux secteurs, aux produits et aux activités. Par ailleurs, nos politiques font en sorte que des limites doivent être fixées, le cas échéant, pour les nouvelles mesures et la mise en œuvre de stratégies faisant intervenir une grande part de risques de crédit. Les limites de concentration correspondent au risque maximal que nous désirons conserver dans nos livres comptables. Dans le cours normal des choses, les risques devraient être maintenus à des niveaux inférieurs au risque maximal. Les limites de concentration du crédit sont passées en revue et approuvées par le CGR au moins une fois par année.

Des limites de concentration du crédit sont également appliquées à nos portefeuilles de prêts de détail pour réduire le risque de concentration. Nous fixons des limites de concentration non seulement pour des emprunteurs et des régions géographiques, mais aussi pour différents types de facilités de crédit, notamment des facilités de crédit non garanties. En outre, nous limitons notre risque maximal lié aux prêts hypothécaires assurés auprès d'assureurs du secteur privé afin de réduire le risque de contrepartie.

Atténuation du risque de crédit

Nous pouvons atténuer le risque de crédit en obtenant un bien en garantie, ce qui améliore les recouvrements en cas de défaut. Nos politiques en matière de gestion du risque de crédit comprennent la vérification de la garantie et de sa valeur et la certitude juridique relativement au bien donné en garantie. Les évaluations sont mises à jour périodiquement selon la nature des garanties, le contexte juridique et la solvabilité de la contrepartie. Les principaux types de garanties sont les suivants : i) des liquidités ou des titres négociables s'il s'agit de prêts de titres et d'opérations de mises en pension de titres; ii) des liquidités ou des titres négociables obtenus en garantie pour appuyer nos activités liées aux dérivés de gré à gré; iii) des droits grevant des actifs d'exploitation comme les stocks, les débiteurs et les immeubles pour les prêts accordés aux PME et aux emprunteurs commerciaux; et iv) des hypothèques sur des biens immeubles résidentiels dans le cas de prêts de détail.

Dans certains cas, nous pouvons avoir recours à des cautionnements de tiers afin d'atténuer le risque. En outre, nous obtenons des assurances afin de réduire le risque associé à nos portefeuilles de prêts garantis par des biens immobiliers, la plus importante de ces assurances couvrant la tranche de notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation assurée par la SCHL, un organisme fédéral.

Nous atténuons le risque de crédit lié aux activités de négociation de dérivés de gré à gré, au prêt de valeurs et aux opérations de mise en pension de titres avec des contreparties par l'utilisation d'un accord général de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et d'annexes sur le soutien au crédit, ou par des accords généraux et accessoires similaires. Se reporter à la note 12 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les risques liés à l'utilisation de dérivés ainsi que la façon dont nous gérons ces risques.

Les accords généraux de l'ISDA et les accords généraux ou accessoires similaires, comme les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres, simplifient les règlements de transactions croisées, prévoient des processus de liquidation et de compensation et fixent la relation commerciale contractuelle entre les parties. De plus, les accords énoncent des modalités pour des situations autres que la conclusion de transactions. Les accords généraux contribuent à atténuer notre risque de crédit en définissant les éventualités de défaut et les cas de résiliation, ce qui permet aux parties de mettre fin aux transactions en cours en présence d'une situation de crédit défavorable, peu importe la partie en cause. La formule pour calculer les coûts de résiliation d'une transaction est présentée dans l'accord général, ce qui permet un calcul efficace de l'obligation nette globale qu'une partie doit à une autre partie.

Il est courant que les accords généraux de l'ISDA ou des accords généraux similaires régissant le prêt de valeurs et les opérations de mise en pension de titres contiennent des annexes sur le soutien au crédit ou d'autres accords accessoires. Ces annexes ou accords accessoires atténuent le RCC en prévoyant l'échange de garanties entre les parties dans les cas où l'exposition de l'une par rapport à l'autre dépasse les seuils convenus et que cette exposition est assujettie au transfert d'un montant minimal. Les annexes sur le soutien au crédit et les autres accords accessoires utilisés avec les accords généraux précisent également les types de garanties jugés acceptables et les règles sur la re-cession des garanties et sur le calcul des intérêts à l'égard de la garantie. Les types de garanties autorisés conformément aux annexes sur le soutien au crédit et aux autres accords généraux sont définis dans le cadre de nos procédures de documentation de la gestion du risque de crédit lié aux activités de négociation. Ces procédures comprennent des exigences relatives à la concentration des types de garanties.

Conformément aux initiatives à l'échelle mondiale pour améliorer la résilience du système financier, nous réglons, si possible, les dérivés par l'intermédiaire de CC. Les dérivés de crédit peuvent également servir à atténuer les concentrations de prêts dans des secteurs d'activité et le risque lié à un emprunteur particulier.

Techniques d'allègement

Nous utilisons des techniques d'allègement pour gérer les relations avec nos clients et réduire les pertes sur créances en cas de défaut, de saisie ou de reprise de possession. Dans certains cas, nous devons peut-être modifier les modalités d'un emprunt pour des raisons découlant des difficultés financières d'un emprunteur, réduisant ainsi la possibilité de défaut. La restructuration de la dette totale est soumise à notre test courant de dépréciation trimestriel qui évalue, entre autres facteurs, les clauses restrictives ou les défauts de paiement. La dotation à la provision pour pertes sur créances est ajustée, le cas échéant.

En ce qui concerne les prêts de détail, les techniques d'allègement comprennent la capitalisation des intérêts, la révision de l'amortissement et la consolidation de dettes. Nous avons instauré des conditions d'admissibilité qui permettent à l'équipe de la Gestion des comptes de clients de formuler des mesures correctives qui conviennent et de proposer des solutions adaptées à la situation de chaque emprunteur.

Les solutions qui existent pour les entreprises clientes et les clients commerciaux dépendent de la situation de chaque client et sont offertes de façon circonspecte dans les cas où il a été établi que le client a ou risque d'avoir de la difficulté à s'acquitter de ses obligations. Les clauses restrictives permettent souvent de déceler des changements dans la situation financière du client avant que ne se concrétise un changement sur le plan de ses habitudes de remboursement, et prévoient généralement un droit pour la banque de rajuster le taux d'intérêt ou d'accélérer le remboursement du prêt. Les solutions peuvent être temporaires ou peuvent faire intervenir d'autres options spéciales de gestion.

Processus et contrôle

Le contrôle du processus d'approbation du crédit est géré par les groupes Gestion du risque et Opérations de détail, toutes les demandes de crédit importantes reçues étant sujettes à approbation selon un processus indépendant des activités de montage de prêts. Les pouvoirs d'approbation dépendent du niveau de risque et du montant demandé. Dans certains cas, les demandes de crédit doivent être transmises aux membres de la haute direction, au chef de la gestion du risque et au CGR aux fins d'approbation.

Après l'approbation initiale, l'exposition au risque de crédit continue à être surveillée individuellement. Une évaluation officielle du risque a lieu au moins une fois par année pour tous les comptes désignés comme étant à risque, ce qui comprend l'examen des notes attribuées. Les comptes désignés comme étant à risque élevé sont suivis de près et sont revus au moins chaque trimestre. De plus, des groupes de recouvrement et des groupes spécialisés de restructuration gèrent au quotidien les prêts très risqués pour maximiser les recouvrements.

Mesure de risque

Expositions assujetties aux approches NI

Selon les approches NI, nous sommes tenus de répartir les expositions au risque de crédit entre des catégories d'actifs ayant des caractéristiques de risque sous-jacentes différentes. Les catégories dans lesquelles sont classés ces actifs peuvent différer de celles qui sont présentées dans nos états financiers consolidés. Selon les approches NI, le risque de crédit est évalué au moyen des trois principaux paramètres de risque suivants¹ :

- PD – la probabilité qu'il y ait défaut de la part du débiteur au cours des 12 prochains mois.
- ECD – l'estimation du montant qui sera utilisé par le débiteur au moment du défaut.
- PCD – l'ampleur de la perte attendue en raison du défaut, exprimée en pourcentage de l'ECD.

Les expositions assujetties aux approches NI peuvent faire l'objet d'une catégorisation plus poussée, soit selon l'approche NI avancée ou l'approche NI fondation. Pour les portefeuilles assujettis à l'approche NI avancée, la PD, la PCD et l'ECD sont des estimations internes. Dans le cas de certains portefeuilles pour lesquels l'utilisation de l'approche NI fondation est prescrite, la PCD et l'ECD correspondent aux paramètres réglementaires. Nos expositions au risque de crédit sont réparties entre les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements et de détail. Les modèles réglementaires utilisés pour évaluer l'exposition au risque de crédit selon l'approche NI sont assujettis au processus de gestion du risque lié aux modèles de la CIBC.

- 1) Ces paramètres diffèrent de ceux utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9. Se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle pour plus de précisions.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (à l'exclusion du portefeuille de prêts notés aux PME) – méthode de notation du risque

Les portefeuilles se composent de prêts aux entreprises, aux entités souveraines et aux banques. Notre processus et nos critères d'approbation comprennent l'attribution d'une cote débiteur qui reflète notre estimation de la solidité financière de l'emprunteur, ainsi qu'une notation de la facilité ou une cote gravité de la perte (CGP) qui reflète le montant et la qualité de la garantie applicable aux prêts garantis, le rang de la créance et la structure du capital de l'emprunteur aux fins des prêts non garantis.

La cote débiteur tient compte de notre évaluation financière du débiteur, du secteur et de la conjoncture économique de la région où le débiteur exerce ses activités. Lorsqu'un tiers offre un cautionnement, le débiteur et le garant sont évalués. Bien que notre cote débiteur soit fixée de façon indépendante des notations externes du débiteur, notre méthode de notation du risque comprend un examen de ces notations externes.

La CIBC utilise une échelle de notation interne à 20 points par cote débiteur en défaut qui présente de façon générale la correspondance avec les notations d'agences externes indiquées dans le tableau ci-après.

Type de note	Note de la CIBC	Équivalent de S&P	Équivalent de Moody's
De première qualité	00 - 47	AAA à BBB-	Aaa à Baa3
De qualité inférieure	51 - 67	BB+ à B-	Ba1 à B3
Liste de surveillance	70 - 80	CCC+ à C	Caa1 à Ca
Défaut	90	D	C

Nous nous servons de techniques de modélisation quantitatives pour établir des systèmes internes de notation du risque. Les systèmes de notation du risque ont été élaborés au moyen de l'analyse de données internes et externes sur le risque de crédit et de jugements d'experts. La notation du risque sert à la gestion de portefeuilles, à l'établissement de limites de risque, à la tarification des produits et à la détermination du capital économique et des fonds propres réglementaires.

Notre processus d'approbation du crédit est conçu pour veiller à ce que nous approuvions les demandes de prêt et consentions du crédit uniquement lorsque nous croyons que notre client sera en mesure de nous rembourser, selon les modalités convenues.

Notre cadre de gestion du risque de crédit, constitué de politiques et de limites, définit l'intérêt à l'égard du risque que nous assumons pour un seul et même emprunteur ou des emprunteurs liés, qui est fonction de la notation de risque interne. En règle générale, nous accordons un nouveau crédit seulement à des emprunteurs ayant une note de première qualité et de qualité inférieure, tel qu'il est indiqué ci-dessus. De plus, nos politiques en matière de crédit sont conçues pour gérer notre exposition à la concentration d'emprunteurs dans un secteur d'activité ou une région en particulier.

Conformément à notre processus, une cote débiteur en défaut est attribuée à chaque débiteur et la cote attribuée est prise en compte dans l'estimation de la PD qui représente une moyenne établie sur une longue période de la probabilité de défaut sur un an. Dans le cas des entreprises, les estimations de la PD sont établies au moyen de techniques d'estimation de la probabilité maximale conjointe fondée sur des données historiques internes sur les taux de défaut par catégorie de cote et des données externes plus anciennes sur les taux de défaut utilisées à titre d'approximation du cycle de crédit complet aux fins de l'estimation de la moyenne établie sur une longue période de la PD. Les estimations établies au moyen de modèles statistiques de prévision des taux de défaut de tiers sont utilisées en complément des données internes sur les taux de défaut pour certaines tranches de notes pour lesquelles les données internes sont rares. Dans le cas des PME, les estimations de la PD sont établies uniquement sur la base des données historiques internes sur les taux de défaut. Dans le cas des banques et des entités souveraines, les estimations de la PD sont fondées sur une analyse qui repose sur des ensembles de données externes sur les taux de défaut, complétés par des données internes, le cas échéant. Nous examinons plusieurs méthodes d'estimation différentes et comparons les résultats à l'échelle des différentes techniques. De plus, nous appliquons les mêmes techniques et les mêmes méthodes d'estimation à des données analogues sur les taux de défaut des entreprises et comparons les résultats des estimations réalisées pour les banques et les entités souveraines aux estimations de taux de défaut des entreprises pour chaque technique. Un plancher réglementaire est appliqué aux estimations de la PD des entreprises et des banques.

Une CGP est attribuée à chaque facilité, et chaque cote attribuée est prise en compte dans une estimation de la PCD qui prend en considération une période de ralentissement économique. Dans le cas des entreprises assujetties à l'approche NI avancée, les estimations de la PCD sont principalement fondées sur des données internes historiques sur le recouvrement. Le délai de recouvrement est en général de un an à deux ans pour la plupart des entreprises, et de un an à quatre ans pour le secteur de l'immobilier. Les valeurs de PCD sont fondées sur les flux de trésorerie après le défaut actualisés pour prendre en compte les comptes ayant fait l'objet d'un recouvrement et comprennent les coûts directs et indirects associés au recouvrement. Des données externes sont utilisées dans certains cas pour compléter l'analyse. Les périodes de ralentissement économique sont déterminées pour chaque portefeuille en examinant les données historiques sur les pertes réelles, les taux de défaut et la PCD. Dans le cas des entités souveraines, les estimations de PCD sont établies principalement sur la base de jugements d'experts complétés par des données externes et des données de référence, le cas échéant. Les ajustements appropriés sont apportés aux estimations de PCD pour prendre en compte les diverses incertitudes associées aux techniques d'estimation et les limites inhérentes aux données, y compris les ajustements requis pour les comptes n'ayant pas fait l'objet d'un recouvrement. Dans le cas des entreprises assujetties à l'approche NI fondation, la PCD est calculée de la manière réglementaire prescrite.

L'ECD est estimée sur la base de l'exposition actuelle au débiteur ainsi que de l'évolution future possible de cette exposition. Dans le cas des entreprises assujetties à l'approche NI avancée, les estimations internes de l'ECD sont déterminées par des facteurs comme le montant de l'engagement de crédit non utilisé disponible et la cote débiteur en défaut. Les estimations de l'ECD reposent essentiellement sur les données internes historiques sur les pertes complétées par des données externes comparables. Les périodes de ralentissement économique sont déterminées pour chaque portefeuille en examinant les taux de défaut historiques et les facteurs réels d'ECD. Dans le cas des entreprises assujetties à l'approche NI fondation, l'ECD est calculée de la manière réglementaire prescrite.

Les ajustements appropriés sont apportés aux estimations internes de la PD, de la PCD et de l'ECD pour tenir compte des diverses incertitudes associées aux techniques d'estimation et aux limites inhérentes aux données, y compris les ajustements pour les comptes n'ayant pas fait l'objet d'un recouvrement (pour la PCD).

L'approche des critères de classement des fonds propres réglementaires est appliquée à une partie de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux canadiens non garantis, notamment les prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation et les prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale. Ces expositions sont notées individuellement selon notre échelle de notation au moyen d'une méthode de notation du risque qui évalue les principales caractéristiques du bien immobilier, incluant le ratio prêt-valeur (RPV) et le ratio du service de la dette, la qualité du bien immobilier et la solidité financière du propriétaire/commanditaire. Toutes les expositions sont garanties par une hypothèque sur le bien immobilier. En outre, nous détenons des prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale assurés qui ne sont pas traités selon l'approche de classement, mais qui sont plutôt traités comme des prêts aux entités souveraines.

Portefeuilles de détail

Les portefeuilles de détail sont caractérisés par la présence d'un grand nombre d'expositions relativement petites. Ils comprennent : des prêts personnels garantis par des biens immobiliers (prêts hypothécaires à l'habitation, prêts personnels et marges garanties par des biens immeubles résidentiels); des prêts de détail renouvelables admissibles (cartes de crédit, découverts et marges de crédit non garanties); et d'autres prêts de détail (prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, prêts non garantis et prêts notés aux PME).

Nous recourons à des modèles d'évaluation du crédit lorsque nous devons approuver de nouveaux prêts de détail. Ces modèles sont fondés sur des méthodes statistiques permettant d'analyser les caractéristiques propres à l'emprunteur, en vue d'estimer les comportements futurs. Nous utilisons des données historiques internes sur d'anciens emprunteurs et des données externes, notamment d'agences d'évaluation du crédit, pour concevoir nos modèles. Ces modèles permettent une évaluation uniforme d'un emprunteur à l'autre. Des lignes directrices propres à chaque produit sont mises en place, et notre décision en matière d'approbation tiendra compte des caractéristiques de l'emprunteur, des garants, ainsi que de la qualité et du caractère suffisant des biens donnés en garantie (le cas échéant). La documentation exigée dans le processus d'octroi de prêt comprendra, selon le cas, des preuves d'identité et de revenu adéquates, une évaluation indépendante des biens donnés en garantie et l'enregistrement de la sûreté.

Les portefeuilles de détail sont gérés comme des groupes d'expositions homogènes, d'après les notations d'agences externes et/ou d'autres évaluations du comportement servant à regrouper les expositions selon des profils de risque de crédit similaires. Ces groupes sont constitués au moyen de techniques statistiques. Les caractéristiques qui servent à regrouper les expositions individuelles varient selon les catégories d'actifs, si bien que le nombre de groupes, leur taille ainsi que les techniques statistiques appliquées dans leur gestion sont variables.

Le tableau suivant présente la correspondance entre les tranches de PD et divers niveaux de risque :

Niveau de risque	Tranches de PD
Exceptionnellement faible	0,01 % – 0,20 %
Très faible	0,21 % – 0,50 %
Bas	0,51 % – 2,00 %
Moyen	2,01 % – 10,00 %
Haut	10,01 % – 99,99 %
Défaut	100 %

Aux fins de l'approche NI avancée pour les portefeuilles de détail, une segmentation supplémentaire de la PD, de la PCD et de l'ECD en expositions au risque homogènes est réalisée au moyen de techniques statistiques. La principale technique d'estimation statistique consiste à faire une analyse comparative des arbres de décision par rapport à d'autres techniques, comme les analyses de régression et les forêts aléatoires.

Dans nos portefeuilles de prêts garantis par des biens immobiliers, nous avons recours à deux modèles d'estimation des paramètres principaux : prêts hypothécaires et marges de crédit personnelles garanties par des biens immobiliers. En ce qui concerne les prêts de détail renouvelables admissibles, nous avons recours à des modèles d'estimation de trois paramètres principaux : cartes de crédit, découverts et marges de crédit personnelles non garanties. Un nombre restreint de cartes de crédit, de découverts et de marges de crédit personnelles non garanties qui ne respectent pas les exigences pour être admissibles à titre de prêts de détail renouvelables admissibles sont regroupés dans d'autres modèles d'estimations des paramètres des prêts de détail. Dans les autres prêts de détail, nous avons recours à des modèles d'estimation de trois paramètres principaux : prêts sur marges, prêts personnels et prêts notés aux PME. Chaque groupe de modèles d'estimation des paramètres tient compte de caractéristiques comme la défaillance, la notation actuelle d'agences de notation, l'évaluation interne du comportement, le RPV actuel estimé, le type de compte, l'âge du compte, l'utilisation, les clients qui règlent la totalité de leur solde tous les mois/clients qui reportent un solde, le solde ou la limite autorisée.

La PD correspond à la moyenne des taux de défaut sur une période prolongée et est estimée sur la base des données historiques internes, en général pour une période de 5 à 10 ans, ajustées au moyen de données historiques internes sur les taux de défaut sur une période plus longue ou de données externes comparables qui tiennent compte d'une période de crise. Un plancher réglementaire est appliqué à notre estimation de la PD pour tous les prêts de détail, à l'exception des prêts hypothécaires assurés et des prêts garantis par le gouvernement. Un plancher réglementaire plus élevé est appliqué aux clients qui reportent un solde admissible.

La PCD est estimée sur la base des taux de recouvrement observés sur une période prolongée au moyen de données historiques internes. Pour estimer notre PCD, nous excluons les comptes pour lesquels le temps écoulé depuis le défaut n'est pas suffisant pour permettre le recouvrement de la quasi-totalité du montant prévu. Cette période de recouvrement est propre au produit et s'étend généralement de un an à trois ans. Les comptes pour lesquels on a remédié au défaut et qui sont redevenus en règle sont considérés comme n'ayant pas subi de pertes. Nous simulons le taux de perte dans une période de ralentissement important d'après la relation entre la PCD et au moins un des éléments suivants : la PD, le prix des maisons, le taux de remédiation et la période de recouvrement; ou la PCD observée au cours de périodes où les taux de perte sont supérieurs à la moyenne. Nous apportons les ajustements appropriés selon les divers types d'incertitude inhérente à l'estimation, y compris l'erreur d'échantillonnage et les tendances. Un plancher réglementaire est appliqué à tous les prêts garantis par des biens immobiliers, à l'exception des prêts hypothécaires assurés. Des planchers réglementaires plus élevés sont appliqués aux comptes non garantis.

L'ECD pour les produits renouvelables est estimée en pourcentage de la limite de crédit autorisée sur la base des taux d'ECD observés sur une période prolongée au moyen de données historiques. Nous simulons le taux d'ECD dans une période de ralentissement important sur la base de la relation entre le taux d'ECD et la PD ou le taux d'ECD observé au cours de périodes où les taux d'ECD sont supérieurs à la moyenne. Dans le cas des prêts à terme, l'ECD établie correspond au solde impayé. Un plancher réglementaire est appliqué au pourcentage des engagements non utilisés qui est inclus dans l'ECD.

Nous apportons les ajustements appropriés à la PD, à la PCD et à l'ECD en fonction des divers types d'incertitude inhérente à l'estimation, y compris l'erreur d'échantillonnage et les tendances.

Essais à rebours

Nous surveillons les trois paramètres de risque clés, soit la PD, l'ECD et la PCD, sur une base trimestrielle dans le cas de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements et sur une base mensuelle dans le cas de nos portefeuilles de détail. Chaque trimestre, les résultats des essais à rebours sont présentés au BSIF, ainsi qu'au secteur d'activité et aux membres de la haute direction du groupe Gestion du risque aux fins d'examen et de remise en question. Pour chaque paramètre, nous repérons les portefeuilles dont les valeurs de réalisation sont nettement supérieures ou inférieures aux prévisions et nous les soumettons à des tests pour vérifier si cet écart s'explique par des changements économiques. Si les résultats révèlent qu'un paramètre appliqué au modèle pourrait perdre de sa capacité prédictive, ce modèle devient une priorité et doit faire l'objet d'un examen et d'une mise à jour.

Simulations de crise

En vertu de notre processus de gestion du portefeuille de crédit, nous effectuons régulièrement des simulations de crise et des analyses de scénarios à l'égard de notre portefeuille pour évaluer de façon quantitative l'incidence de plusieurs conditions de crise sur les plans historique et hypothétique comparativement aux limites fixées selon notre intérêt à l'égard du risque. Les simulations sont choisies pour tester notre exposition à des secteurs donnés (p. ex., secteurs pétrolier et gazier et immobilier), à des produits donnés (p. ex., prêts hypothécaires et cartes de crédit), ou à des régions géographiques données (p. ex., Europe et Caraïbes). Les résultats des simulations de crise sont des données importantes pour les décisions prises par la direction, ce qui comprend l'établissement de limites et de stratégies pour la gestion de notre risque de crédit. Se reporter à la section Prêts personnels garantis par des biens immobiliers pour plus de précisions sur les simulations de crise appliquées à nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation.

Expositions au risque de crédit

Les portefeuilles sont classés selon la façon dont nous gérons nos activités et les risques qui s'y rattachent. Les montants des expositions brutes au risque de crédit présentées dans le tableau ci-dessous représentent notre estimation de l'ECD compte tenu des accords généraux de compensation de dérivés et des REC, mais compte non tenu de la provision pour pertes sur créances et de l'atténuation du risque de crédit selon les approches NI. Les montants bruts des expositions au risque de crédit liées à nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements sont réduits du montant des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres, ce qui reflète l'ECD de ces garanties. Les risques liés aux titres autres que de négociation ne sont pas compris dans le tableau ci-dessous, car ils sont considérés comme étant négligeables en vertu des lignes directrices du BSIF et sont, par conséquent, assujettis à une pondération en fonction du risque de 100 %.

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2024			2023		
	Approche NI ¹	Approche standard	Total	Approche NI	Approche standard	Total
Portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements						
Prêts aux entreprises						
Engagements utilisés	186 995 \$	6 717 \$	193 712 \$	139 744 \$	48 032 \$	187 776 \$
Engagements non utilisés	54 122	1 005	55 127	49 460	9 388	58 848
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	308 047	1	308 048	262 175	–	262 175
Divers – hors bilan	13 307	331	13 638	12 527	752	13 279
Dérivés de gré à gré	10 970	126	11 096	8 921	128	9 049
	573 441	8 180	581 621	472 827	58 300	531 127
Prêts aux entités souveraines						
Engagements utilisés	187 765	7 802	195 567	166 226	31 376	197 602
Engagements non utilisés	8 101	178	8 279	8 956	270	9 226
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	54 661	–	54 661	31 203	–	31 203
Divers – hors bilan	1 595	156	1 751	1 538	181	1 719
Dérivés de gré à gré	2 545	–	2 545	2 444	–	2 444
	254 667	8 136	262 803	210 367	31 827	242 194
Prêts aux banques						
Engagements utilisés	12 076	1 298	13 374	12 396	851	13 247
Engagements non utilisés	555	–	555	407	3	410
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	45 493	–	45 493	46 889	–	46 889
Divers – hors bilan	2 176	–	2 176	1 417	4	1 421
Dérivés de gré à gré	5 291	–	5 291	6 323	12	6 335
	65 591	1 298	66 889	67 432	870	68 302
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut						
	893 699	17 614	911 313	750 626	90 997	841 623
Moins : garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres	388 767	–	388 767	325 118	–	325 118
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net						
	504 932	17 614	522 546	425 508	90 997	516 505
Portefeuilles de détail						
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers						
Engagements utilisés	290 545	3 028	293 573	285 019	5 742	290 761
Engagements non utilisés	36 393	2	36 395	39 210	23	39 233
	326 938	3 030	329 968	324 229	5 765	329 994
Prêts de détail renouvelables admissibles						
Engagements utilisés	22 894	3 119	26 013	18 277	4 238	22 515
Engagements non utilisés	63 866	3 979	67 845	61 231	3 740	64 971
Divers – hors bilan	411	114	525	385	116	501
	87 171	7 212	94 383	79 893	8 094	87 987
Autres prêts de détail						
Engagements utilisés	15 199	829	16 028	14 423	1 032	15 455
Engagements non utilisés	3 430	1	3 431	2 170	63	2 233
Divers – hors bilan	6	–	6	4	–	4
	18 635	830	19 465	16 597	1 095	17 692
Prêts de détail aux petites et moyennes entreprises (PME)						
Engagements utilisés	3 183	–	3 183	3 066	–	3 066
Engagements non utilisés	1 217	–	1 217	1 235	–	1 235
Divers – hors bilan	27	–	27	24	–	24
	4 427	–	4 427	4 325	–	4 325
Total des portefeuilles de détail						
	437 171	11 072	448 243	425 044	14 954	439 998
Expositions de titrisation²						
	30 901	21 251	52 152	24 171	13 870	38 041
Expositions brutes au risque de crédit³						
	1 361 771	49 937	1 411 708	1 199 841	119 821	1 319 662
Moins : garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres	388 767	–	388 767	325 118	–	325 118
Expositions nettes au risque de crédit³						
	973 004 \$	49 937 \$	1 022 941 \$	874 723 \$	119 821 \$	994 544 \$

1) Depuis le premier trimestre de 2024, l'approche NI est appliquée à la majeure partie des portefeuilles de crédit de CIBC Bank USA pour lesquels l'approche standard était auparavant utilisée.

2) Les lignes directrices du BSIF définissent une hiérarchie des approches du traitement des expositions de titrisation dans notre portefeuille bancaire. Selon leurs caractéristiques sous-jacentes, les expositions sont admissibles à l'AS ou à l'approche NI. L'approche SEC-ERBA, qui comprend l'approche SEC-IAA, inclut les expositions admissibles à l'approche NI, ainsi que les expositions admissibles à l'AS.

3) Excluent les expositions découlant de dérivés et de transactions assimilées à des mises en pension de titres qui sont réglés par l'entremise de contreparties centrales admissibles (CCA), ainsi que les expositions au risque de crédit découlant d'autres actifs qui sont soumises au cadre de gestion du risque de crédit, notamment les autres actifs figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières qui ont une pondération en fonction du risque de 1250 %, le risque de non-règlement et les montants inférieurs aux seuils de déduction qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %. Depuis le deuxième trimestre de 2023, les expositions aux titres détenus à des fins autres que de négociation sont également exclues et sont assujetties à un ensemble de pondérations en fonction du risque qui s'applique selon la nature du titre. Avant le deuxième trimestre de 2023, les titres détenus à des fins autres que de négociation avaient une pondération en fonction du risque de 100 %.

Expositions assujetties à l'approche standard¹

Les expositions liées à CIBC Caribbean, aux prêts personnels évalués individuellement aux fins du risque de crédit, aux fonds d'État, aux portefeuilles canadiens de cartes de crédit Costco acquis et à d'autres petits portefeuilles sont assujetties à l'approche standard. L'approche standard a recours à un ensemble de pondérations du risque définies par les organismes de réglementation, contrairement à l'approche NI, qui fait appel à un plus grand volume de données. Une répartition détaillée de nos expositions au risque de crédit nettes assujetties à l'approche standard pour le risque de crédit selon la catégorie de pondération du risque est présentée ci-après.

En millions de dollars, aux 31 octobre	Catégorie de pondération du risque							2024	2023
	0 %	De 1 % à 20 %	De 21 % à 50 %	De 51 % à 75 %	De 76 % à 100 %	De 101 % à 150 %	Plus de 150 %	Total	Total
Prêts aux entreprises	– \$	– \$	– \$	11 \$	7 857 \$	311 \$	– \$	8 179 \$	58 300 \$
Prêts aux entités souveraines	6 053	821	333	–	862	68	–	8 137	31 827
Prêts aux banques	–	1 225	21	–	12	40	–	1 298	870
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	–	740	1 903	295	87	5	–	3 030	5 765
Autres prêts de détail	–	4 203	–	3 696	16	127	–	8 042	9 189
	6 053 \$	6 989 \$	2 257 \$	4 002 \$	8 834 \$	551 \$	– \$	28 686 \$	105 951 \$

1) Depuis le premier trimestre de 2024, l'approche NI est appliquée à la majeure partie des portefeuilles de crédit de CIBC Bank USA pour lesquels l'approche standard était auparavant utilisée.

Nous avons recours aux notes de crédit de S&P et de Moody's pour calculer l'APR lié au risque de crédit pour certaines expositions assujetties à l'approche standard, notamment les valeurs émises par des États et leur banque centrale (entités souveraines), les prêts aux banques et aux sociétés et les dépôts auprès d'entités souveraines et d'autres banques. Ces notes de crédit incluent les notes de crédit d'émetteur de S&P et de Moody's à l'égard de valeurs émises par des entités souveraines et des entreprises, les notes de crédit de pays de S&P à l'égard du pays de constitution pour les valeurs émises par d'autres banques et les dépôts auprès d'autres banques, ainsi que les notes de crédit de pays de S&P à l'égard des dépôts auprès de banques centrales. L'APR calculé à l'aide des notes de crédit de ces agences représente 1,61 % de l'APR lié au risque de crédit en vertu de l'approche standard.

Risque de crédit lié aux activités de négociation

Nous nous exposons à un risque de crédit lié aux activités de négociation (aussi appelé risque de crédit de contrepartie) qui découle de nos activités liées aux dérivés de gré à gré et de nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. La nature de nos expositions aux dérivés et la façon dont nous les réduisons sont expliquées plus en détail à la note 12 des états financiers consolidés. Les transactions assimilées à des mises en pension de titres se composent de nos valeurs mobilières et de prêts de valeurs mobilières acquises ou vendues en vertu de mises en pension de titres, de même que de nos activités d'emprunt de valeurs mobilières et de prêts de valeurs mobilières.

La PD de nos contreparties est évaluée à l'aide de modèles qui sont conformes aux modèles utilisés pour nos activités directes de prêt ou selon ce qui est prescrit. Étant donné les fluctuations des valeurs de marché des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des actions et du prix des marchandises, le risque de crédit de contrepartie ne peut être quantifié avec certitude au moment de la transaction. Le risque de crédit de contrepartie est évalué en utilisant la juste valeur actuelle de l'exposition, à laquelle s'ajoute une estimation du montant maximal pour le risque futur éventuel en raison des variations de la juste valeur. Le risque de crédit associé à ces contreparties est géré à l'aide du même processus que celui appliqué à nos activités de prêt et, pour les besoins de l'approbation du crédit, l'exposition est regroupée avec toute exposition découlant de nos activités de prêt. Notre exposition au risque de crédit de contrepartie bénéficie en grande partie des techniques d'atténuation du risque de crédit susmentionnées, notamment le rétablissement de la marge de façon quotidienne et la présentation de garanties.

En outre, nous sommes exposés au risque de fausse orientation. Un risque de fausse orientation spécifique survient lorsque la CIBC reçoit une garantie financière émise (ou lorsqu'un actif de référence sous-jacent d'une transaction est émis) par la contrepartie elle-même, ou par une entité liée qui serait considérée comme faisant partie du même groupe à risque commun. Il y a un risque de fausse orientation générale lorsqu'il existe une corrélation positive entre le risque ou les biens donnés en garantie à la CIBC et à la contrepartie. L'exposition au risque de fausse orientation avec les contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés est suivie par l'unité Gestion du risque lié aux marchés des capitaux. Lorsque nous courons un risque de fausse orientation, nos procédés d'approbation veillent à ce que les opérations en cause soient soumises à un processus d'approbation plus rigoureux. Le risque peut être couvert par d'autres dérivés afin d'atténuer davantage le risque pouvant découler des opérations en cause.

Notre exposition au risque de crédit lié aux activités de négociation comprend également le risque lié au REC. Nous établissons un REC pour les pertes sur créances futures attendues pour chacune des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés. Les pertes sur créances futures attendues sont fonction de nos estimations de la PD, de la perte estimative dans l'éventualité d'un défaut et d'autres facteurs tels que l'atténuation des risques. L'exposition au REC est recensée et mesurée dans les systèmes de négociation et fait l'objet d'une surveillance et d'un contrôle dans nos systèmes de gestion du risque, ce qui comprend l'établissement de limites pour les mesures d'exposition et les sensibilités aux risques. Les normes de mesures du risque de crédit lié aux activités de négociation régissent l'admissibilité des swaps sur défaillance de crédit aux fins de la couverture du risque lié au REC et du risque de crédit de contrepartie. Le risque lié au REC peut également être couvert au moyen de dérivés des facteurs sous-jacents de l'exposition au risque de crédit (p. ex., options sur devises), et l'efficacité de toutes les couvertures du REC fait l'objet d'une surveillance fondée sur l'analyse de scénarios et des résultats sur une base régulière.

L'équipe de la haute direction de GRMC examine régulièrement les expositions liées au REC, y compris l'utilisation des fonds propres en lien avec les expositions sous-jacentes au REC et leurs couvertures. La haute direction approuve également les fonds propres pour le REC aux fins du cadre de contrôle global établi, ainsi que les limites pour les sensibilités au risque lié au REC. Le risque lié au REC est évalué indépendamment des pupitres de négociation à l'aide de données du marché et de paramètres qui font l'objet d'un examen et d'un contrôle par Gestion du risque.

Concentration de risque

Des concentrations de risque de crédit existent lorsqu'un certain nombre de débiteurs exercent des activités similaires ou œuvrent dans les mêmes régions géographiques ou dans les mêmes secteurs et présentent des caractéristiques économiques similaires faisant en sorte que des changements d'ordre économique, politique ou autre ont une incidence sur leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles.

Répartition géographique^{1, 2}

Le tableau suivant présente la répartition géographique des expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI, déduction faite des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

En millions de dollars, au 31 octobre 2024	Canada	États-Unis ³	Europe	Autres	Total
Engagements utilisés	176 142 \$	180 010 \$	17 166 \$	13 518 \$	386 836 \$
Engagements non utilisés	36 250	20 678	3 860	1 990	62 778
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	4 933	6 670	2 695	5 136	19 434
Divers – hors bilan	8 676	6 033	1 470	899	17 078
Dérivés de gré à gré	11 345	3 017	2 348	2 096	18 806
	237 346 \$	216 408 \$	27 539 \$	23 639 \$	504 932 \$
31 octobre 2023	251 282 \$	128 255 \$	24 930 \$	21 041 \$	425 508 \$

- 1) Exclut les expositions de titrisation et les expositions assujetties à l'approche standard. La quasi-totalité de nos expositions de détail en vertu de l'approche NI avancée sont au Canada.
2) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.
3) Depuis le premier trimestre de 2024, l'approche NI est appliquée à la majeure partie des portefeuilles de crédit de CIBC Bank USA pour lesquels l'approche standard était auparavant utilisée.

Expositions liées aux entreprises et aux gouvernements par secteur d'activité¹

Le tableau suivant présente la répartition par secteur d'activité de nos expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI, déduction faite des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

En millions de dollars, aux 31 octobre	Engagements utilisés	Engagements non utilisés	Transactions assimilées à des mises en pension de titres	Divers – hors bilan	Dérivés de gré à gré	2024 Total	2023 Total
Prêts hypothécaires commerciaux	7 814 \$	18 \$	– \$	– \$	– \$	7 832 \$	7 825 \$
Institutions financières	95 435	12 244	18 516	5 437	10 980	142 612	110 274
Commerce de détail et de gros	12 708	4 377	–	480	279	17 844	13 871
Services aux entreprises	14 423	3 617	78	925	256	19 299	12 585
Fabrication – biens d'équipement	5 715	2 584	–	345	214	8 858	6 039
Fabrication – biens de consommation	6 939	1 994	–	229	119	9 281	7 195
Immobilier et construction	53 325	10 062	–	2 109	430	65 926	55 145
Agriculture	8 148	1 647	–	42	97	9 934	10 268
Pétrole et gaz	2 612	3 063	–	539	608	6 822	9 485
Mines	1 752	1 424	–	745	980	4 901	4 863
Produits forestiers	567	386	–	123	38	1 114	1 031
Matériel informatique et logiciels	5 068	2 054	–	100	160	7 382	5 865
Télécommunications et câblodistribution	2 450	820	–	221	405	3 896	3 689
Diffusion, édition et impression	652	180	–	14	13	859	471
Transport	7 249	3 360	–	463	592	11 664	10 121
Services publics	16 891	7 980	–	4 431	1 326	30 628	31 335
Éducation, soins de santé et services sociaux	10 536	1 630	6	267	96	12 535	5 735
Gouvernements	134 552	5 338	834	608	2 213	143 545	129 711
	386 836 \$	62 778 \$	19 434 \$	17 078 \$	18 806 \$	504 932 \$	425 508 \$

- 1) Depuis le premier trimestre de 2024, l'approche NI est appliquée à la majeure partie des portefeuilles de crédit de CIBC Bank USA pour lesquels l'approche standard était auparavant utilisée.

Conformément à notre stratégie d'atténuation du risque, nous pouvons utiliser la protection de crédit souscrite pour couvrir le risque de concentration lié à la clientèle ou au secteur d'activité. Au 31 octobre 2024, nous n'avions souscrit aucune protection de crédit (néant en 2023) à l'égard des risques liés aux prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Qualité du crédit des portefeuilles**Qualité du crédit des portefeuilles de détail**

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit de nos portefeuilles de détail selon l'approche NI.

En millions de dollars, aux 31 octobre	ECD				2024	2023
Niveau de risque	Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	Prêts de détail renouvelables admissibles	Autres prêts de détail	Prêts de détail aux PME	Total	Total
Exceptionnellement faible	206 683 \$	54 416 \$	2 806 \$	456 \$	264 361 \$	301 157 \$
Très faible	67 795	9 064	5 388	981	83 228	54 718
Bas	34 319	13 192	7 004	1 381	55 896	49 439
Moyen	16 249	8 831	2 325	1 135	28 540	15 576
Haut	1 168	1 594	1 028	399	4 189	3 485
Défaut	724	74	84	75	957	669
	326 938 \$	87 171 \$	18 635 \$	4 427 \$	437 171 \$	425 044 \$

Prêts personnels garantis par des biens immobiliers

Le portefeuille de prêts personnels garantis par des biens immobiliers comprend des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts personnels et des marges garantis par des biens immobiliers résidentiels (marges de crédit hypothécaires). Ce portefeuille présente un risque plus faible par rapport à d'autres portefeuilles de détail, car nous détenons un privilège de premier rang sur la plupart des biens immobiliers et un privilège de deuxième rang sur une petite partie du portefeuille. Nous utilisons les mêmes critères de prêt pour approuver les prêts, qu'ils soient assortis d'un privilège de premier rang ou de deuxième rang.

Aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada), les banques ne peuvent offrir des prêts immobiliers résidentiels qu'à hauteur de 80 % de la valeur du bien donné en garantie. Une exception est prévue quant aux prêts hypothécaires ayant un RPV supérieur s'ils sont assurés par la SCHL ou par un assureur hypothécaire du secteur privé. L'assurance prêt hypothécaire protège les banques contre les risques de défaut de l'emprunteur sur la durée de la protection. Les assureurs hypothécaires sont assujettis aux exigences en matière de fonds propres réglementaires, celles-ci visant à faire en sorte qu'ils soient bien capitalisés. Si un assureur hypothécaire du secteur privé devient insolvable, le gouvernement du Canada a, sous réserve de certaines conditions, des obligations à l'égard des polices souscrites par certains assureurs hypothécaires du secteur privé insolubles, tel qu'il est expliqué plus en détail dans la *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* (LPAHR). Il se pourrait que des pertes surviennent relativement aux prêts hypothécaires assurés si, entre autres, la SCHL ou l'assureur hypothécaire du secteur privé, le cas échéant, rejette une réclamation, ou encore, si un assureur hypothécaire du secteur privé devient insolvable et que les conditions en vertu de la LPAHR ne sont pas satisfaites ou que le gouvernement du Canada rejette la réclamation.

Les informations suivantes sont exigées par le BSIF aux termes de la ligne directrice B-20, Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels (ligne directrice B-20).

Le tableau suivant présente le détail de nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de marges de crédit hypothécaires :

En milliards de dollars, au 31 octobre 2024	Prêts hypothécaires à l'habitation ¹				Marges de crédit hypothécaires ²		Total			
	Assurés		Non assurés		Non assurées		Assurés		Non assurés	
Ontario ³	17,4 \$	11 %	134,9 \$	89 %	11,3 \$	100 %	17,4 \$	11 %	146,2 \$	89 %
Colombie-Britannique et territoires ⁴	5,6	11	45,6	89	4,0	100	5,6	10	49,6	90
Alberta	9,6	37	16,1	63	1,8	100	9,6	35	17,9	65
Québec	4,5	20	18,5	80	1,3	100	4,5	19	19,8	81
Provinces des Prairies / du Centre	2,6	38	4,3	62	0,5	100	2,6	35	4,8	65
Provinces de l'Atlantique	2,6	29	6,3	71	0,7	100	2,6	27	7,0	73
Portefeuille canadien ^{5, 6}	42,3	16	225,7	84	19,6	100	42,3	15	245,3	85
Portefeuille américain ⁵	—	—	2,8	100	—	—	—	—	2,8	100
Autre portefeuille international ⁵	—	—	2,9	100	—	—	—	—	2,9	100
Total des portefeuilles	42,3 \$	15 %	231,4 \$	85 %	19,6 \$	100 %	42,3 \$	14 %	251,0 \$	86 %
31 octobre 2023	47,4 \$	17 %	223,9 \$	83 %	19,0 \$	100 %	47,4 \$	16 %	242,9 \$	84 %

1) Les soldes reflètent la valeur du capital.

2) Nous n'avions aucune marge de crédit hypothécaire assurée au 31 octobre 2024 et 2023.

3) Comprend, pour la région du Grand Toronto, des prêts hypothécaires à l'habitation assurés de 7,6 G\$ (8,7 G\$ en 2023), des prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de 83,2 G\$ (80,1 G\$ en 2023) et des marges de crédit hypothécaires de 6,5 G\$ (6,2 G\$ en 2023).

4) Comprend, pour la région du Grand Vancouver, des prêts hypothécaires à l'habitation assurés de 2,4 G\$ (2,8 G\$ en 2023), des prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de 30,9 G\$ (30,9 G\$ en 2023) et des marges de crédit hypothécaires de 2,5 G\$ (2,5 G\$ en 2023).

5) L'emplacement géographique est fondé sur l'adresse du bien immobilier.

6) Une tranche de 55 % (58 % en 2023) des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens sont assurés par la SCHL et le solde, par deux assureurs canadiens du secteur privé, tous les deux notés au moins AA (faible) par Morningstar DBRS.

Le tableau suivant présente les RPV¹ moyens pour nos prêts hypothécaires à l'habitation et nos marges de crédit hypothécaires non assurés qui ont été montés et acquis au cours de l'exercice :

Pour les exercices clos les 31 octobre	2024		2023	
	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires
Ontario ²	66 %	66 %	65 %	65 %
Colombie-Britannique et territoires ³	63	63	62	62
Alberta	71	71	71	72
Québec	68	70	68	70
Provinces des Prairies / du Centre	70	73	71	72
Provinces de l'Atlantique	66	68	69	69
Portefeuille canadien ⁴	66	66	66	65
Portefeuille américain ⁴	66	négl.	65	négl.
Autre portefeuille international ⁴	72 %	négl.	72 %	négl.

1) Les RPV pour les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires montés et acquis depuis peu sont calculés en fonction des moyennes pondérées.

2) Les RPV moyens pour les prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Toronto qui ont été montés au cours de l'exercice se sont établis à 67 % (65 % en 2023).

3) Les RPV moyens pour les prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Vancouver qui ont été montés au cours de l'exercice se sont établis à 62 % (61 % en 2023).

4) L'emplacement géographique est fondé sur l'adresse du bien immobilier.

négl. Négligeable.

Le tableau suivant présente les RPV moyens pour l'ensemble du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada :

	Assurés	Non assurés
31 octobre 2024^{1, 2}	54 %	52 %
31 octobre 2023 ^{1, 2}	52 %	50 %

1) Les RPV pour les prêts hypothécaires à l'habitation sont calculés en fonction de la moyenne pondérée. Les estimations du prix des maisons pour les 31 octobre 2024 et 2023 sont fondées sur les indices liés aux régions de tri d'acheminement (RTA) tirés de l'indice composé de Prix de Maison Teranet canadien – Banque Nationale (Teranet) respectivement aux 30 septembre 2024 et 2023. L'indice Teranet constitue une estimation indépendante du taux de changement dans les prix des logements au Canada.

2) Le RPV moyen pour notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Toronto s'est élevé à 53 % (49 % en 2023). Le RPV moyen pour notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Vancouver s'est élevé à 45 % (44 % en 2023).

Les tableaux ci-après résument le profil des périodes d'amortissement restantes concernant l'ensemble de nos prêts hypothécaires à l'habitation canadiens, américains et internationaux. Le premier tableau comprend les périodes d'amortissement restantes en fonction des paiements contractuels minimums, en supposant que les prêts hypothécaires à taux variable sont renouvelés à un taux correspondant à celui du tableau d'amortissement original. Le deuxième tableau résume le profil des périodes d'amortissement restantes concernant l'ensemble de nos prêts hypothécaires à l'habitation canadiens, américains et internationaux en fonction des paiements réels des clients.

En fonction des paiements contractuels

	Moins de 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	De 20 ans à 25 ans	De 25 ans à 30 ans	De 30 ans à 35 ans	Plus de 35 ans
Portefeuille canadien								
31 octobre 2024	– %	– %	2 %	12 %	45 %	41 %	– %	– %
31 octobre 2023	– %	1 %	1 %	11 %	50 %	37 %	– %	– %
Portefeuille américain								
31 octobre 2024	– %	– %	– %	2 %	15 %	83 %	– %	– %
31 octobre 2023	– %	1 %	– %	2 %	10 %	87 %	– %	– %
Autre portefeuille international								
31 octobre 2024	7 %	12 %	20 %	21 %	23 %	16 %	1 %	– %
31 octobre 2023	7 %	12 %	20 %	23 %	21 %	16 %	1 %	– %

En fonction des paiements réels des clients

	Moins de 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	De 20 ans à 25 ans	De 25 ans à 30 ans	De 30 ans à 35 ans	Plus de 35 ans ¹
Portefeuille canadien								
31 octobre 2024	1 %	3 %	7 %	17 %	32 %	26 %	3 %	11 %
31 octobre 2023	1 %	3 %	6 %	13 %	31 %	22 %	2 %	22 %
Portefeuille américain								
31 octobre 2024	1 %	3 %	7 %	9 %	14 %	66 %	– %	– %
31 octobre 2023	1 %	2 %	7 %	8 %	11 %	71 %	– %	– %
Autre portefeuille international								
31 octobre 2024	7 %	12 %	20 %	21 %	23 %	16 %	1 %	– %
31 octobre 2023	7 %	12 %	20 %	23 %	21 %	16 %	1 %	– %

1) Comprend des prêts hypothécaires à taux variable de 28,9 G\$ (59,9 G\$ en 2023), dont une tranche de 17,6 G\$ (42,9 G\$ en 2023) est liée aux prêts hypothécaires pour lesquels tous les paiements contractuels fixes ont été imputés au remboursement de l'intérêt selon les taux d'intérêt en vigueur respectivement au 31 octobre 2024 et 2023, et les modalités des prêts hypothécaires, la tranche des intérêts qui devaient être versés en vertu de l'obligation contractuelle et qui ne l'ont pas été étant ajoutée au montant du principal. Puisque le profil des périodes d'amortissement présentées dans le tableau ci-dessus se fonde sur les paiements contractuels réels, il ne tient pas compte du fait que les paiements contractuels devront être augmentés au moment du renouvellement des prêts hypothécaires, selon le montant nécessaire pour ramener la période d'amortissement à la période en vigueur lorsque le prêt hypothécaire a été initialement octroyé.

L'allongement de la période d'amortissement s'explique par les prêts hypothécaires à taux variable dont les taux d'intérêt en vigueur sont plus élevés que ceux contractés au moment du montage de ces prêts. Les taux d'intérêt élevés n'ont pas eu d'incidence sur les périodes d'amortissement restantes liées aux prêts hypothécaires à taux fixe qui sont présumés être renouvelés selon une période d'amortissement équivalente, ou plus courte.

Nous avons deux types de prêts liés aux copropriétés au Canada : les prêts hypothécaires et les prêts octroyés aux promoteurs. Les deux visent principalement les régions de Toronto et de Vancouver. Au 31 octobre 2024, nos prêts hypothécaires liés aux copropriétés au Canada s'élevaient à 42,0 G\$ (40,2 G\$ en 2023), et une tranche de 16 % de ces prêts (18 % en 2023) était assurée. Le montant utilisé des prêts que nous avons octroyés aux promoteurs s'établissait à 1,9 G\$ (2,2 G\$ en 2023) ou 0,9 % (1,1 % en 2023) de notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, et les engagements non utilisés connexes s'élevaient à 5,8 G\$ (6,3 G\$ en 2023). Le risque lié aux promoteurs de copropriétés est réparti entre 108 projets.

Nous soumettons nos portefeuilles de prêts hypothécaires et de marges de crédit hypothécaires à des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence possible d'événements économiques variés. Nos simulations de crise peuvent faire appel à différentes variables, telles que le taux de chômage, le ratio du service de la dette et les variations des prix des logements, afin d'établir des modèles de résultats possibles dans des circonstances précises. Ces simulations font intervenir des variables qui pourraient se comporter différemment selon les situations. Les variables économiques utilisées pour nos principales simulations se situent dans des fourchettes, soit semblables à celles liées à des événements historiques s'étant déroulés lorsque le Canada a connu une récession, soit plus prudentes que celles-ci. Nos résultats démontrent qu'en période de récession, notre situation de fonds propres devrait suffire pour absorber les pertes liées aux prêts hypothécaires et aux marges de crédit hypothécaires.

Rendement au chapitre de la qualité du crédit

Prêts douteux

Le tableau ci-après présente le détail des prêts douteux et de la provision pour pertes sur créances :

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	2024			2023		
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consom- mation	Total	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consom- mation	Total
Prêts douteux bruts						
Solde au début de l'exercice	1 956 \$	1 034 \$	2 990 \$	920 \$	823 \$	1 743 \$
Classement dans les prêts douteux au cours de l'exercice	1 848	2 775	4 623	1 842	2 053	3 895
Transfert dans les prêts productifs au cours de l'exercice	(162)	(475)	(637)	(101)	(405)	(506)
Remboursements nets ¹	(1 139)	(747)	(1 886)	(429)	(409)	(838)
Montants radiés	(874)	(1 302)	(2 176)	(316)	(1 033)	(1 349)
Change et autres	(1)	1	–	40	5	45
Solde à la fin de l'exercice	1 628 \$	1 286 \$	2 914 \$	1 956 \$	1 034 \$	2 990 \$
Provision pour pertes sur créances – prêts douteux	392 \$	424 \$	816 \$	667 \$	405 \$	1 072 \$
Prêts douteux nets²						
Solde au début de l'exercice	1 289 \$	629 \$	1 918 \$	569 \$	510 \$	1 079 \$
Variation nette des prêts douteux bruts	(328)	252	(76)	1 036	211	1 247
Variation nette de la provision	275	(19)	256	(316)	(92)	(408)
Solde à la fin de l'exercice	1 236 \$	862 \$	2 098 \$	1 289 \$	629 \$	1 918 \$
Prêts douteux nets en pourcentage des prêts et des acceptations nets	0,38 %			0,36 %		

1) Comprennent les cessions de prêts.

2) Les prêts douteux nets correspondent aux prêts douteux bruts, nets de la provision pour pertes sur créances de troisième stade.

Prêts douteux bruts

Au 31 octobre 2024, les prêts douteux bruts s'élevaient à 2 914 M\$, soit une diminution de 76 M\$ comparativement à ceux de l'exercice précédent, en raison surtout de baisses dans les secteurs de l'immobilier et de la construction ainsi que du commerce de détail et de gros, en partie contrebalancées par des hausses dans les portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts personnels au Canada, ainsi que dans les secteurs de la fabrication des biens d'équipement, de l'agriculture et des mines.

Une tranche de 53 % des prêts douteux bruts se rapportait au Canada, dont la majorité était liée aux portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts personnels et aux secteurs de l'immobilier et de la construction, de l'agriculture, ainsi que du commerce de détail et de gros.

Une tranche de 35 % des prêts douteux bruts se rapportait aux États-Unis, dont la majorité était liée aux secteurs de l'immobilier et de la construction, de la fabrication des biens d'équipement, de l'éducation, des soins de santé et des services sociaux, ainsi que des institutions financières.

Les prêts douteux bruts restants se rapportaient à CIBC Caribbean, dont la majorité était liée aux portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts personnels, ainsi qu'aux secteurs des services aux entreprises et de l'immobilier et de la construction.

Se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire pour des précisions sur la répartition géographique et le classement par secteur des prêts douteux.

Provision pour pertes sur créances – prêts douteux

La provision pour pertes sur prêts douteux s'est chiffrée à 816 M\$, soit une baisse de 256 M\$ comparativement à celle de l'exercice précédent, en raison surtout de baisses dans les secteurs du commerce de détail et de gros ainsi que de l'immobilier et de la construction, contrebalancées en partie par une hausse dans le secteur des mines.

Prêts en souffrance aux termes du contrat, mais non douteux

Le tableau suivant présente une analyse chronologique des prêts non douteux, dont les remboursements de principal ou les versements d'intérêts sont en souffrance aux termes du contrat. Les prêts en souffrance depuis moins de 30 jours sont exclus, car ces prêts ne sont en général pas représentatifs de la capacité des emprunteurs de s'acquitter de leurs obligations de paiement.

En millions de dollars, aux 31 octobre	De 31 jours à 90 jours	Plus de 90 jours	2024 Total	2023 Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 216 \$	– \$	1 216 \$	1 019 \$
Prêts personnels	261	–	261	280
Cartes de crédit	231	161	392	361
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	226	–	226	184
	1 934 \$	161 \$	2 095 \$	1 844 \$

Au cours de l'exercice, les produits d'intérêts bruts qui auraient été comptabilisés à l'égard des prêts douteux s'ils n'avaient pas été considérés comme tels se seraient établis à 189 M\$ (155 M\$ en 2023), dont 89 M\$ (69 M\$ en 2023) au Canada et 100 M\$ (86 M\$ en 2023) à l'étranger. Au cours de l'exercice, les intérêts comptabilisés sur les prêts douteux ont été de 121 M\$ (69 M\$ en 2023), et les intérêts comptabilisés sur les prêts avant qu'ils soient classés comme prêts douteux se sont élevés à 126 M\$ (110 M\$ en 2023), dont 77 M\$ (43 M\$ en 2023) au Canada et 49 M\$ (67 M\$ en 2023) à l'étranger.

Expositions à certains pays et à certaines régions

Le tableau suivant présente nos expositions à certains pays et à certaines régions à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Nos expositions directes présentées dans le tableau ci-après se composent : A) des expositions capitalisées – les prêts au bilan (présentés au coût amorti, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant), les dépôts auprès d'autres banques (présentés au coût amorti, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant) et les valeurs mobilières (présentées à leur valeur comptable); B) des expositions non capitalisées – les engagements de crédit inutilisés, les lettres de crédit et cautionnements (présentés au montant notionnel, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant); et C) des créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés (présentées à leur juste valeur) et des transactions assimilées à des mises en pension de titres (présentées à leur juste valeur).

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos positions dans ces régions :

En millions de dollars, au 31 octobre 2024	Expositions directes											Total de l'exposition directe (A)+(B)+(C)
	Capitalisées				Non capitalisées			Créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés et transactions assimilées à des mises en pension de titres ¹				
	Prêts aux entreprises	Prêts aux entités souveraines	Prêts aux banques	Total des expositions capitalisées (A)	Prêts aux entreprises	Prêts aux banques	Total des expositions non capitalisées (B)	Prêts aux entreprises	Prêts aux entités souveraines	Prêts aux banques	Expositions nettes (C)	
Royaume-Uni	11 013 \$	1 120 \$	2 012 \$	14 145 \$	7 117 \$	711 \$	7 828 \$	693 \$	65 \$	334 \$	1 092 \$	23 065 \$
Europe, à l'exclusion du Royaume-Uni ²	7 290	3 646	5 222	16 158	6 874	1 656	8 530	120	164	568	852	25 540
Caraïbes	5 452	2 061	3 811	11 324	2 410	3 432	5 842	57	—	375	432	17 598
Amérique latine ³	755	11	26	792	676	—	676	11	116	—	127	1 595
Asie	980	2 269	2 654	5 903	337	655	992	1	566	1 236	1 803	8 698
Océanie ⁴	6 891	1 148	758	8 797	2 841	170	3 011	9	—	94	103	11 911
Autres	351	—	1	352	347	1	348	—	—	—	—	700
Total ⁵	32 732 \$	10 255 \$	14 484 \$	57 471 \$	20 602 \$	6 625 \$	27 227 \$	891 \$	911 \$	2 607 \$	4 409 \$	89 107 \$
31 octobre 2023 ⁶	29 883 \$	11 469 \$	14 007 \$	55 359 \$	20 111 \$	5 822 \$	25 933 \$	986 \$	523 \$	1 884 \$	3 393 \$	84 685 \$

1) Les montants sont présentés nets des REC et des garanties. La garantie offerte à l'égard des créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés s'établissait à 5,8 G\$ (7,8 G\$ en 2023), et la garantie offerte à l'égard des transactions assimilées à des mises en pension de titres s'élevait à 86,1 G\$ (81,1 G\$ en 2023), les deux garanties comprenant des liquidités et des titres de créance de qualité supérieure.

2) Les expositions à la Russie et à l'Ukraine sont plus que minimes.

3) Comprend le Mexique, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud.

4) Comprend l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

5) Compte non tenu d'expositions de 6 419 M\$ (5 293 M\$ en 2023) à des entités supranationales (organisation multinationale ou union politique dont les membres sont des États-nations).

6) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Exposition au secteur de l'immobilier de bureaux aux États-Unis

Au 31 octobre 2024, le montant utilisé des prêts octroyés dans le portefeuille lié aux secteurs de l'immobilier et de la construction aux États-Unis s'élevait à 22 504 M\$ (23 468 M\$ en 2023), déduction faite des provisions pour pertes sur prêts douteux, dont un montant de 3 699 M\$ (2 656 M\$ US) (4 723 M\$ (3 405 M\$ US) en 2023) est attribuable à notre exposition au secteur de l'immobilier de bureaux aux États-Unis. Le montant total de nos prêts commerciaux en cours en lien avec le secteur de l'immobilier de bureaux aux États-Unis était de 4 010 M\$ (2 880 M\$ US) (5 067 M\$ (3 653 M\$ US) en 2023), dont un montant de 311 M\$ (223 M\$ US) (344 M\$ (248 M\$ US) en 2023) est lié à des secteurs autres que ceux de l'immobilier et de la construction et comprend une tranche de 237 M\$ (170 M\$ US) (913 M\$ (659 M\$ US) en 2023) considérée comme étant des prêts douteux. La baisse des prêts commerciaux douteux en lien avec le secteur de l'immobilier de bureaux aux États-Unis découle essentiellement de la vente de prêts et du remboursement de prêts au cours de la dernière année. Le RPV moyen du portefeuille était de 59 % (60 % en 2023) au moment de sa création, mais les valeurs ont fortement reculé en raison des difficultés qu'a connues ce secteur. Nous surveillons étroitement le portefeuille à mesure que la conjoncture évolue.

Risque de non-règlement

Le risque de non-règlement s'entend du risque que, dans le cadre d'un échange de devises ou d'un paiement de principal convenu et simultané, la contrepartie ne verse pas les montants dus à la CIBC. Ce risque peut découler des activités de négociation courantes ou de la participation à un système de paiement et de règlement.

De nombreux systèmes de règlement mondiaux offrent des avantages considérables en matière de réduction des risques au moyen de cadres d'atténuation des risques complexes. Des accords bilatéraux de compensation de paiement peuvent être conclus dans le but d'atténuer le risque au moyen de la réduction du montant total du règlement convenu entre les parties. En outre, nous participons à de nombreux systèmes de paiement et de règlement en Amérique du Nord, y compris à un système mondial de compensation multilatérale des opérations de change. Nous faisons également appel à des intermédiaires financiers pour accéder à certains systèmes de paiement et de règlement et, pour effectuer certaines opérations, nous pouvons recourir à des chambres de compensation bien établies pour réduire au minimum le risque de non-règlement.

Dans le cas des opérations réglées à l'extérieur des systèmes de paiement et de règlement ou sans recourir à des chambres de compensation, les facilités de crédit pour les contreparties doivent être approuvées, que ce soit sous forme de limites préapprouvées du risque de non-règlement ou d'ententes de paiement contre paiement.

Activités de titrisation

Nous participons à trois types d'activités de titrisation : nous titrisons les actifs dont nous faisons le montage, nous titrisons des actifs montés par des tiers et nous menons des activités de négociation sur des produits titrisés.

La titrisation des actifs dont nous faisons le montage sert principalement de mécanisme de financement. Le risque de crédit sur les actifs sous-jacents dans le cadre de ces transactions est transféré à l'entité structurée, la CIBC conservant une exposition au risque de première perte, et les autres investisseurs s'exposant au risque de crédit résiduel.

Les activités de titrisation à l'égard d'actifs montés par des tiers peuvent comprendre la titrisation de tels actifs par l'entremise de fonds multicédants de PCAC (ou des programmes similaires) dont nous sommes le promoteur (ce qui comprend des entités structurées consolidées et non consolidées; se reporter à la section Arrangements hors bilan et à la note 6 de nos états financiers consolidés pour plus de précisions) ou d'une exposition directe à des entités structurées dont les promoteurs sont des clients. Les risques associés aux expositions de titrisation d'actifs montés par des clients sont atténués par la structure des transactions, laquelle comprend des rehaussements de crédit. Pour les transactions à l'égard desquelles nous conservons le risque de crédit associé aux expositions que nous détenons, nous touchons des produits d'intérêts sur ces positions. Pour les transactions dans les fonds multicédants de PCAC non consolidés, nous sommes également exposés au risque de liquidité lié à l'incapacité potentielle de renouveler le PCAC qui arrive à échéance sur le marché. Nous touchons des honoraires pour les services que nous fournissons à ces fonds multicédants de PCAC.

Nous participons également à la négociation de titres adossés à des créances mobilières (TACM) et de PCAC afin de toucher des produits à titre de preneur ferme et de teneur de marché. Nous sommes exposés au risque de crédit et au risque de marché à l'égard des valeurs que nous détenons sur une base temporaire jusqu'à leur vente à un investisseur.

Les exigences de fonds propres au titre des expositions associées aux activités de titrisation sont établies à l'aide d'une des approches suivantes : l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA), l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), l'approche basée sur les évaluations internes (SEC-IAA) ou l'approche standard (SEC-SA).

L'approche SEC-IAA, qui s'appuie sur les cotes de risque internes, est utilisée aux fins des expositions de titrisation liées aux fonds multicédants de PCAC lorsqu'aucune notation externe n'est disponible pour les expositions de titrisation, mais que le PCAC lui-même est coté à l'externe. Le processus d'évaluation interne comprend l'évaluation d'un certain nombre de facteurs, dont les caractéristiques de groupes, notamment les critères d'admissibilité des actifs et les limites de concentration, les facteurs déclencheurs de transactions, le profil de risque du vendeur d'actifs, la capacité de remboursement et les simulations de crise pour les flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont soumis à des simulations de crise fondées sur le rendement historique des actifs en utilisant nos modèles internes de simulations de crise pour les flux de trésorerie par catégorie d'actifs. Ces modèles sont assujettis à nos politiques d'atténuation du risque lié aux modèles, et l'équipe de validation des modèles du groupe Gestion du risque en assure une révision indépendante. Les variables utilisées dans le cadre des simulations de crise afin d'établir le profil de risque d'une transaction et le rehaussement de crédit requis sont adaptées à chaque catégorie d'actifs et à chaque transaction en fonction de l'évaluation des facteurs décrits ci-dessus et sont établies conformément à nos méthodes et lignes directrices en matière d'évaluation du risque interne. Les cotes de risque internes sont associées aux cotes de risque externes équivalentes émises par des organismes externes du crédit (Morningstar DBRS, Fitch, Moody's et S&P) et sont utilisées pour déterminer les pondérations du risque appropriées aux fins des fonds propres. Les expositions de titrisation et le rendement des actifs sous-jacents sont surveillés de façon continue. Le groupe Gestion du risque agit comme deuxième ligne de défense en assurant une surveillance indépendante des hypothèses utilisées pour l'évaluation des risques et pour statuer sur l'attribution des cotes de risque interne. L'approche SEC-IAA s'applique à différents types d'actifs en lien avec les prêts à la consommation et les prêts aux entreprises ou les prêts commerciaux de nos fonds multicédants de PCAC, dont des prêts automobiles et contrats de location automobile, des prêts à la consommation, des prêts sur cartes de crédit, des prêts et contrats de location de matériel, des créances locatives liées à des parcs de véhicules, des prêts aux franchises, des prêts hypothécaires à l'habitation et des contrats de location d'équipement résidentiel.

Les cotes de risque internes établies aux fins des expositions de titrisation servent également à estimer les pertes de crédit attendues selon les exigences de l'IFRS 9, à déterminer le capital économique et à fixer des limites de risque.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte financière dans nos portefeuilles de négociation et nos portefeuilles autres que de négociation attribuable aux fluctuations défavorables de facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et le comportement des clients à l'égard des produits de détail. Il découle des activités de négociation et de trésorerie de la CIBC et englobe toutes les activités de positionnement sur le marché et les activités de tenue de marché.

Le portefeuille de négociation s'entend des positions sur instruments financiers et marchandises détenues dans le but de répondre aux besoins à court terme de nos clients.

Les portefeuilles autres que de négociation comprennent des positions détenues dans diverses devises qui ont trait à la GAP et aux activités de placement.

Gouvernance et gestion

Le risque de marché est géré au moyen du modèle des trois lignes de défense. Les secteurs d'activité et les groupes de gouvernance représentent la première ligne de défense et sont responsables de gérer le risque de marché associé à leurs activités.

La deuxième ligne de défense est le groupe Gestion du risque, qui dispose, pour chaque activité de négociation, d'un directeur spécialisé en risque du marché, aidé de directeurs régionaux. Risques, dans chacun de nos principaux centres de négociation, ce qui assure une protection complète en matière de risque, y compris la mesure, le suivi et le contrôle du risque de marché.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en fournissant une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance de la CIBC, des processus de gestion du risque et du contrôle interne de la CIBC dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque que sont notamment les opérations importantes, l'observation des limites et les tendances des portefeuilles.

Afin de garantir que le risque de marché auquel nous sommes exposés demeure dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque, nous avons recours à des opérations en espèces et des opérations sur dérivés pour couvrir cette exposition. Selon la situation, nous pouvons couvrir le risque de taux d'intérêt, le risque d'écart de taux, le risque lié aux actions, le risque de change et le risque lié aux marchandises dans les portefeuilles autres que de négociation en effectuant des transferts de risque internes au moyen de pupitres de négociation. Ces transferts de risque internes sont effectués directement entre le portefeuille autre que de négociation et le portefeuille de négociation au moyen d'un pupitre de négociation spécialisé dans le transfert de risque interne qui a été approuvé par le BSIF. L'équipe de la haute direction gère ces opérations pour en assurer de façon continue la conformité avec la ligne directrice NFP du BSIF, les swaps de taux d'intérêt représentant la majorité des transferts de risque internes.

La gestion des positions et des portefeuilles est également soumise sur une base régulière à un processus d'analyse et de communication d'informations à des fins de surveillance des positions en inventaire, en identifiant les portefeuilles dont le taux de rotation n'est pas régulier, y compris les positions prolongées.

Politiques

Nous avons élaboré des politiques exhaustives de gestion du risque de marché. Ces politiques portent sur le recensement et la mesure de divers types de risque de marché, leur inclusion dans le portefeuille de négociation, ainsi que l'établissement des limites à l'intérieur desquelles nous surveillons et gérons notre risque global et faisons rapport à cet égard. Nos politiques contiennent également des précisions sur les exigences quant à la conception des modèles d'évaluation, à l'examen et à la validation des modèles, à la corroboration indépendante des valeurs, à l'établissement d'ajustements de valeur et à l'harmonisation des méthodes comptables en ce qui concerne les méthodes relatives à l'évaluation à la valeur de marché et à l'évaluation fondée sur des modèles. Aux termes des réformes de Bâle III visant le risque de marché, communément appelées les règles de l'examen fondamental du portefeuille de négociation (Fundamental Review of the Trading Book – FRTB), nous avons mis en œuvre des procédures relatives au risque de mauvaise délimitation des portefeuilles de négociation et des portefeuilles bancaires, et des procédures à l'intention des pupitres de négociation chargés des transferts de risque internes pour déterminer le classement des activités de négociation et établir des restrictions sur les opérations qui dépassent la limite entre le portefeuille de négociation et le portefeuille bancaire. Il n'y a actuellement aucun écart par rapport à la liste présumée du classement des instruments et, au cours de la dernière année, aucun pupitre de négociation n'a dépassé la limite.

Les stratégies des pupitres de négociation, y compris les stratégies de couverture, font partie du modèle opérationnel des pupitres de négociation et sont incluses dans les politiques et procédures de chaque pupitre. Le recours à la VAR, aux simulations de crise et à la surveillance du résultat net contribue également à déterminer et à surveiller l'efficacité des stratégies de négociation, y compris la performance des activités de couverture, et est régi par la Politique de gestion du risque des crédits de négociation et la Politique de Gestion des risques de marché ainsi que sur les normes sur lesquelles ces politiques s'appuient.

Limites de risque de marché

Nous avons des niveaux de tolérance au risque, qui sont exprimés sous forme de mesures statistiques fondées sur la VAR, de pertes possibles en situation de crise et de montants notionnels ou de toute autre limite pertinente. Nous recourons à une approche à plusieurs paliers, comme suit, pour définir le risque de marché et les simulations de crise relativement au risque que nous pouvons assumer dans nos activités de négociation et nos activités autres que de négociation :

- les limites imposées par le conseil contrôlent le risque consolidé de marché;
- les limites imposées par la direction contrôlent le risque de marché pour l'ensemble de la CIBC et sont moins élevées que celles imposées par le conseil afin d'établir une réserve en cas de mouvements extrêmes du marché et/ou de besoins extraordinaires du client;
- les limites de deuxième palier contrôlent le risque de marché au niveau de l'unité d'exploitation;
- les limites de troisième palier contrôlent le risque de marché au niveau de la sous-unité d'exploitation ou du pupitre de négociation.

Les limites de la direction sont établies par le chef de la gestion du risque, conformément à l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque approuvé par le conseil. Les limites de deuxième et de troisième paliers sont approuvées au niveau de direction approprié au risque assumé.

Processus et contrôle

Le risque de marché est suivi quotidiennement en fonction des limites de risque approuvées, et des processus sont en place afin de veiller à ce que seules des activités approuvées soient entreprises. Nous produisons chaque jour des rapports sur le risque et sur le suivi des limites, y compris la surveillance active des limites intrajournalières pour les pupitres de négociation, qui sont fondés sur les positions de la journée précédente. Les rapports sommaires sur le risque de marché et sur l'observation des limites de risque sont produits et passés en revue périodiquement avec le CGMR et le CGR.

Mesure de risque

Nous utilisons les méthodes suivantes pour mesurer le risque de marché :

- la VAR, qui permet la comparaison significative des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs. La VAR est obtenue par le regroupement des modèles de la VAR pour les risques liés aux taux d'intérêt, aux écarts de taux, aux actions, au change et aux marchandises, avec l'incidence sur le portefeuille de l'interrelation des différents risques (effet de diversification) :
 - le risque de taux d'intérêt mesure l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt et des volatilités sur les instruments de trésorerie et les dérivés;
 - le risque d'écart de taux mesure l'incidence des variations des écarts de taux des obligations provinciales, municipales et d'organismes gouvernementaux, des obligations souveraines, des obligations de sociétés, des produits titrisés ou des dérivés de crédit, tels les swaps sur défaillance;
 - le risque lié aux actions mesure l'incidence des fluctuations des cours des actions et des volatilités;
 - le risque de change mesure l'incidence des variations des taux de change et des volatilités;
 - le risque lié aux marchandises mesure l'incidence des variations des prix des marchandises et des volatilités, y compris les caractéristiques communes entre des marchandises connexes;
 - l'effet de diversification reflète l'atténuation des risques obtenue à l'aide de divers types d'instruments financiers, de contreparties, de monnaies et de régions. L'étendue de l'avantage de la diversification dépend de la corrélation entre les actifs et les facteurs de risque du portefeuille à un moment précis;
- les sensibilités aux prix, aux taux et à la volatilité qui mesurent la variation de la valeur d'un portefeuille à la suite d'une légère modification d'un paramètre sous-jacent donné, afin qu'il soit possible d'isoler chaque composante du risque et de l'examiner, et de tenir compte de cet examen pour rééquilibrer le portefeuille afin d'obtenir l'exposition recherchée;
- la VAR en situation de crise, qui permet la comparaison significative des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs dans des conditions difficiles. Des variations de taux, de prix, de volatilités et d'écarts sur un horizon de dix jours par rapport à une période historique de situation de crise sont appliquées aux positions actuelles pour déterminer la VAR en situation de crise;
- les essais à rebours, qui confirment l'efficacité de l'évaluation des risques par une analyse des résultats observés et théoriques;
- les simulations de crise et les analyses de scénarios, qui fournissent des renseignements sur le comportement des portefeuilles dans des conditions extrêmes.
- les fonds propres à l'égard du risque de marché, qui sont calculés au moyen de l'approche standard, y compris l'exigence de fonds propres au titre du risque de défaut et la majoration pour risque résiduel, ce qui constitue une exigence de fonds propres au titre des facteurs de risque qui ne sont pas adéquatement pris en compte selon la méthode des sensibilités.

Le tableau suivant présente les soldes du bilan consolidé qui sont exposés au risque de marché. Certains écarts entre le classement comptable et le classement fondé sur les risques sont expliqués en détail dans les notes de bas de tableau ci-après :

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2024				2023 ¹				
	Exposés au risque de marché				Exposés au risque de marché				Risque autre que de négociation – principale sensibilité aux risques
	Bilan consolidé	Activités de négociation	Activités autres que de négociation	Non exposés au risque de marché	Bilan consolidé	Activités de négociation	Activités autres que de négociation	Non exposés au risque de marché	
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	8 565 \$	– \$	3 328 \$	5 237 \$	20 816 \$	– \$	2 777 \$	18 039 \$	de change
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	39 499	–	39 499	–	34 902	–	34 902	–	de taux d'intérêt
Valeurs mobilières	254 345	100 969	153 376	–	211 348	65 728	145 620	–	de taux d'intérêt, lié aux actions
Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	17 028	–	17 028	–	14 651	–	14 651	–	de taux d'intérêt
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	83 721	24 977 ²	58 744	–	80 184	–	80 184	–	de taux d'intérêt
Prêts									
Prêts hypothécaires à l'habitation	280 672	–	280 672	–	274 244	–	274 244	–	de taux d'intérêt
Prêts personnels	46 681	–	46 681	–	45 587	–	45 587	–	de taux d'intérêt
Cartes de crédit	20 551	–	20 551	–	18 538	–	18 538	–	de taux d'intérêt
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	214 299	101	214 198	–	194 870	117	194 753	–	de taux d'intérêt
Provision pour pertes sur créances	(3 917)	–	(3 917)	–	(3 902)	–	(3 902)	–	de taux d'intérêt
Dérivés	36 435	33 482	2 953	–	33 243	30 756	2 487	–	de taux d'intérêt, de change
Engagements de clients en vertu d'acceptations	6	–	6	–	10 816	–	10 816	–	de taux d'intérêt
Autres actifs	44 100	3 132	26 055	14 913	40 393	1 947	24 833	13 613	de taux d'intérêt, lié aux actions, de change
	1 041 985 \$	162 661 \$	859 174 \$	20 150 \$	975 690 \$	98 548 \$	845 490 \$	31 652 \$	
Dépôts	764 857 \$	28 041 \$ ³	673 215 \$	63 601 \$	723 376 \$	23 190 \$ ³	635 028 \$	65 158 \$	de taux d'intérêt
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	21 642	21 425	217	–	18 666	17 710	956	–	de taux d'intérêt
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	7 997	–	7 997	–	8 081	–	8 081	–	de taux d'intérêt
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	110 153	–	110 153	–	87 118	–	87 118	–	de taux d'intérêt
Dérivés	40 654	39 115	1 539	–	41 290	39 081	2 209	–	de taux d'intérêt, de change
Acceptations	6	–	6	–	10 820	–	10 820	–	de taux d'intérêt
Autres passifs	30 204	3 261	13 802	13 141	26 693	2 789	11 827	12 077	de taux d'intérêt
Titres secondaires	7 465	–	7 465	–	6 483	–	6 483	–	de taux d'intérêt
	982 978 \$	91 842 \$	814 394 \$	76 742 \$	922 527 \$	82 770 \$	762 522 \$	77 235 \$	

1) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées afin de refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

2) Depuis le premier trimestre de 2024, certains soldes sont reclassés dans les activités de négociation dans le cadre de la mise en œuvre des réformes de Bâle III liées au risque de marché.

3) Comprend des dépôts désignés à la juste valeur qui sont considérés comme des activités de négociation aux fins du risque de marché, y compris certains billets de dépôt exposés au risque lié aux actions et couverts sur le plan économique par les portefeuilles de négociation.

Activités de négociation

Nous détenons des positions dans des contrats financiers négociés en vue de répondre aux besoins de nos clients en matière de gestion du risque et de placement. Les produits de négociation (produits nets d'intérêts et produits autres que d'intérêts) proviennent de ces transactions. Les instruments de négociation sont comptabilisés à leur juste valeur et comprennent des titres de créance, des titres de participation et des dérivés de taux d'intérêt, de change, sur actions, sur marchandises et de crédit.

Valeur à risque

Notre méthode de la VAR est une technique statistique qui permet de mesurer la perte envisageable en un jour selon un degré de confiance de 99 %. Nous utilisons une méthode de réévaluation totale au moyen d'une simulation historique pour calculer la VAR et d'autres mesures de risque.

Bien qu'elle donne des indications précieuses, la VAR doit toujours être utilisée en tenant compte de ses limites. Par exemple :

- l'utilisation de données historiques pour estimer les événements futurs n'inclura pas tous les événements potentiels, particulièrement ceux de nature extrême;
- l'utilisation d'une période de détention de un jour suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou encore que les risques s'annulent en une journée. Cela ne reflète peut-être pas parfaitement le risque de marché qui découle parfois d'une situation d'illiquidité critique, lorsqu'une période de un jour peut être insuffisante pour liquider ou couvrir entièrement toutes les positions;
- l'utilisation d'un niveau de confiance de 99 % ne prend pas en compte les pertes qui pourraient survenir au-delà de ce niveau de confiance;
- la VAR est calculée à partir des expositions en cours à la fermeture des bureaux, et ne suppose aucune mesure prise par la direction pour réduire les pertes.

La composition des risques de marché par catégorie de risque et le risque total figurent dans le tableau de la VAR ci-après. Ces risques sont liés entre eux, et l'effet de diversification reflète la réduction du risque attribuable au regroupement en portefeuilles des positions de négociation. Les risques de taux d'intérêt et d'écart de taux associés aux activités de négociation découlent de nos activités sur les marchés mondiaux des titres de créance et des dérivés, plus particulièrement des transactions conclues sur les marchés canadiens, américains et européens. Les principaux instruments utilisés sont les titres de créance de gouvernements et de sociétés et les dérivés de taux d'intérêt. La majeure partie des risques de change liés aux activités de négociation résulte de transactions mettant en cause le dollar canadien, le dollar américain, l'euro, la livre sterling, le dollar australien, le yuan et le yen, et les principaux risques de pertes sur actions sont ceux auxquels nous sommes exposés sur les marchés boursiers américains, canadiens et européens. Les risques de négociation liés aux marchandises découlent principalement de transactions portant sur le gaz naturel, des produits de pétrole brut et des métaux précieux nord-américains.

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates

	2024				2023			
	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne
Risque de taux d'intérêt	18,7 \$	4,6 \$	6,3 \$	9,2 \$	11,7 \$	4,9 \$	7,9 \$	7,2 \$
Risque d'écart de taux	3,8	1,6	1,9	2,4	2,5	1,0	2,1	1,5
Risque lié aux actions	8,4	4,5	6,9	6,0	8,6	3,3	4,6	5,4
Risque de change	7,3	0,5	0,6	1,3	3,4	0,3	1,2	0,8
Risque lié aux marchandises	5,2	1,2	1,2	2,8	4,1	1,2	1,9	2,3
Effet de diversification ¹	négl.	négl.	(9,4)	(10,7)	négl.	négl.	(7,2)	(8,0)
Total de la VAR (mesure de un jour)	18,8 \$	5,8 \$	7,5 \$	11,0 \$	13,2 \$	6,6 \$	10,5 \$	9,2 \$

1) Le total de la VAR est inférieur à la somme des VAR des différents risques de marché découlant de l'effet de diversification du portefeuille. Les montants de l'exercice précédent ont été retraités afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.

négl. Négligeable. Comme la valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) peuvent se présenter pendant des jours différents pour divers types de risque, le calcul de l'effet de diversification est négligeable.

La VAR totale moyenne pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 a augmenté de 1,8 M\$ en regard de celle de l'exercice précédent, du fait surtout de changements dans la composition des portefeuilles de titres à revenu fixe et de dérivés de taux d'intérêt.

Essais à rebours

Pour déterminer le caractère fiable du modèle de la VAR liée aux activités de négociation, les résultats sont suivis régulièrement à l'aide d'un processus d'essais à rebours afin de mettre à l'épreuve la validité des hypothèses et des paramètres utilisés dans le calcul de la VAR liée aux activités de négociation. Au processus d'essais à rebours se greffent le calcul d'un résultat hypothétique ou statique ainsi qu'une comparaison de ce résultat et de la VAR calculée. Le résultat statique représente la variation de la valeur de clôture des portefeuilles le jour précédent, attribuable aux variations quotidiennes des cours, en supposant que le portefeuille ne change pas. Le processus d'essais à rebours se fait quotidiennement pour l'ensemble de la CIBC, ainsi que pour les secteurs d'activité et les portefeuilles individuels.

Une enquête est réalisée quand le résultat statique excède la VAR de un jour. Le processus d'essais à rebours, y compris l'enquête sur les résultats, est effectué par des professionnels du risque qui sont indépendants des professionnels responsables de l'élaboration du modèle.

En nous servant des résultats de nos essais à rebours, nous voyons à ce que notre modèle de la VAR continue de mesurer le risque de façon appropriée.

Au cours de l'exercice, aucun essai à rebours n'a donné un résultat négatif dans la mesure de la VAR totale pour la CIBC (niveau consolidé).

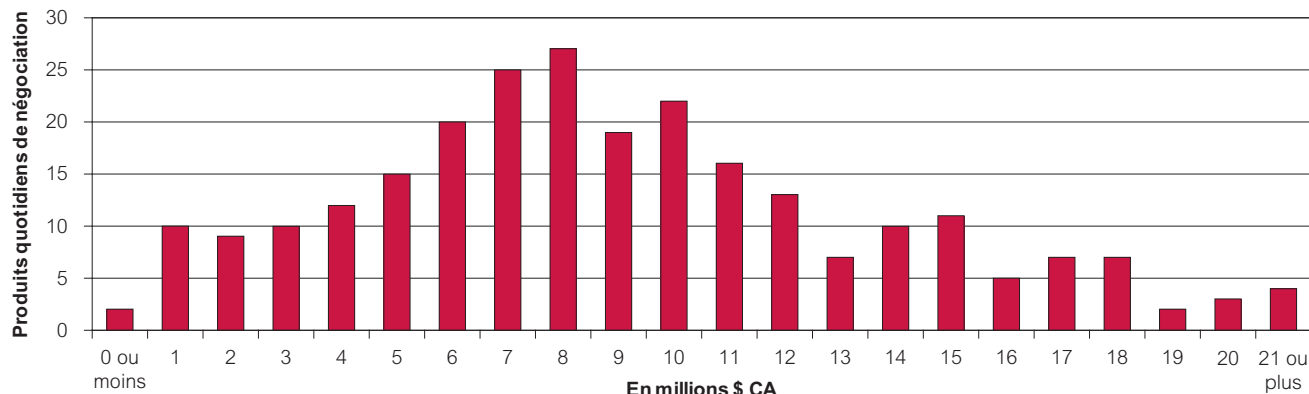
Produits de négociation

Les produits de négociation (sur une BIE) comprennent les produits nets d'intérêts tirés des activités de négociation et les produits autres que d'intérêts et excluent la rémunération de prise ferme et les commissions. Se reporter à la section Vue d'ensemble du rendement financier pour plus de précisions. Les produits de négociation (sur une BIE) présentés dans les graphiques ci-après comprennent uniquement l'ajustement sur une BIE au titre de certains dividendes reçus avant le 1^{er} janvier 2024 par suite de l'adoption du projet de loi C-59 le 20 juin 2024, qui a donné lieu au refus de la déduction des dividendes reçus à compter du 1^{er} janvier 2024.

Au cours de l'exercice, les produits de négociation (sur une BIE) ont été positifs pendant 99 % des jours. La perte la plus importante, qui a totalisé 3,0 M\$, a été enregistrée le 30 octobre 2024 et était attribuable à nos pupitres de négociation de titres à revenu fixe et de dérivés sur actions. Les produits quotidiens moyens de négociation (sur une BIE) se sont établis à 8,6 M\$ au cours de l'exercice, en regard de 8,6 M\$ au cours de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par un ajustement sur une BIE moins important en 2024, contrebalancé par la hausse des produits de négociation de Marchés des capitaux. Les produits quotidiens moyens de négociation (sur une BIE) correspondent au total des produits de négociation (sur une BIE), divisé par le nombre de jours ouvrables de l'exercice.

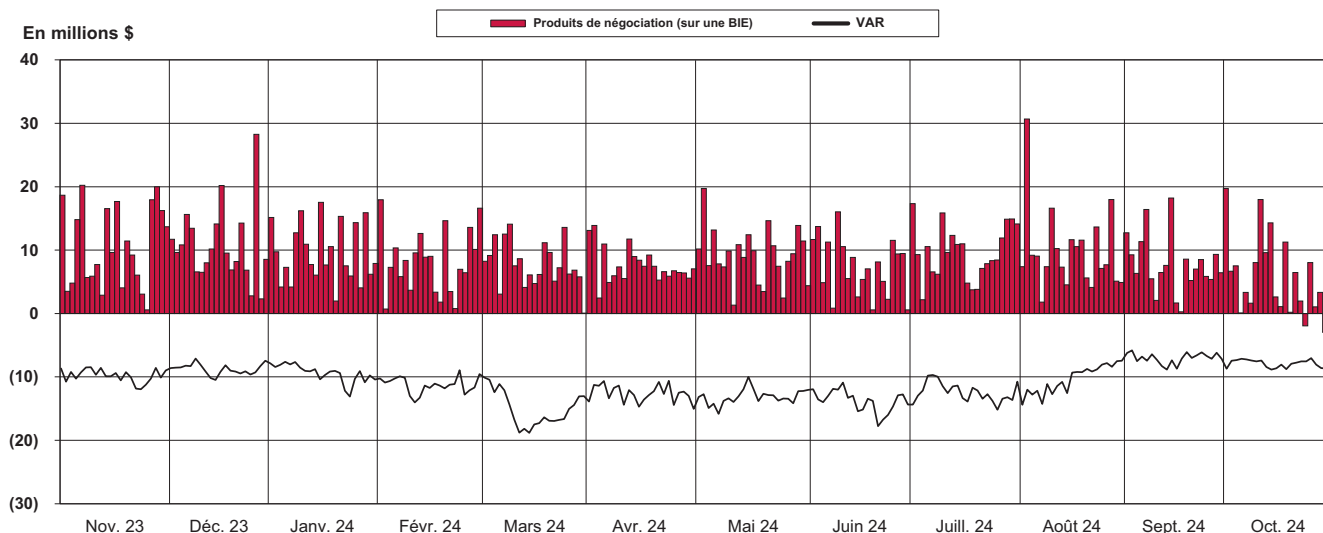
Distribution de fréquences des produits quotidiens de négociation (sur une BIE) pour 2024

L'histogramme ci-après présente la distribution de fréquences des produits quotidiens de négociation (sur une BIE) pour 2024.



Produits de négociation (sur une BIE) c. la VAR

Le graphique des produits de négociation (sur une BIE) par rapport à la VAR ci-après présente les produits quotidiens de négociation (sur une BIE) de l'exercice considéré par rapport aux mesures de la VAR à la fermeture des bureaux.



Simulations de crise et analyses de scénarios

Les simulations de crise et les analyses de scénarios servent à mieux comprendre les conséquences éventuelles de conditions de marché anormales et à détecter une possible concentration de risque.

Nous mesurons l'incidence sur l'évaluation des portefeuilles d'un grand nombre de mouvements extrêmes des facteurs de risque du marché. Notre approche simule l'incidence sur le résultat d'événements extrêmes sur le marché sur une période de un mois. En outre, dans la plupart des cas, nous ne supposons pas que les mesures d'atténuation du risque prises au cours de cette période reflètent la baisse de la liquidité sur le marché qui accompagne généralement ces événements.

Les scénarios sont créés à l'aide de données historiques du marché issues de périodes de perturbations ou s'appuient sur des événements économiques et politiques et des catastrophes naturelles hypothétiques prédites par des économistes, des dirigeants d'entreprises et des gestionnaires de risques.

Parmi les scénarios historiques, mentionnons les événements de marché qui ont suivi la crise du marché de 2008 et la pandémie de COVID-19, ainsi que le resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale des États-Unis en 2022. Les scénarios hypothétiques comprennent des crises potentielles sur les marchés d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Asie, et sont établis en tenant compte du contexte géopolitique actuel, des mesures prises par les banques centrales et de diverses tendances macroéconomiques. Ils tiennent également compte de l'incidence d'une intensification des tensions au Moyen-Orient, de la guerre en Ukraine et d'un éventuel conflit entre Taiwan et la Chine. En outre, au cours de la dernière année, nous avons révisé et itéré des scénarios simulant des situations de crise, dont celles liées aux élections présidentielles américaines et à leur incidence ultérieure sur les politiques.

Les scénarios de simulations de crise sont examinés périodiquement et modifiés au besoin pour qu'ils demeurent pertinents. Dans le cadre du suivi des limites de simulations de crise, des limites sont établies à l'égard de la perte maximale acceptable en fonction de l'appétit pour le risque dans son ensemble, pour un niveau segmentaire du portefeuille et pour des catégories d'actifs spécifiques.

Activités autres que de négociation

Risque de taux d'intérêt structurel

Le risque de taux d'intérêt structurel s'entend essentiellement du risque découlant d'écarts entre les dates de révision des taux des actifs et des passifs, qui ne provient pas d'activités de négociation et d'activités liées à la négociation. La gestion du risque de taux d'intérêt structurel vise à pérenniser les marges des produits et à générer des produits nets d'intérêts stables et prévisibles au fil du temps, tout en gérant le risque pour la valeur économique de nos actifs découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt structurel résulte des différences entre les échéances ou les dates de révision des taux des actifs et passifs figurant au bilan et hors bilan, des options intégrées dans les produits de détail, ainsi que d'autres caractéristiques des produits qui pourraient influencer sur le calendrier prévu des flux de trésorerie, comme les options relatives au remboursement anticipé des prêts ou au rachat des dépôts à terme avant leur échéance contractuelle. Les modèles utilisés pour mesurer le risque de taux d'intérêt structurel se fondent sur un certain nombre d'hypothèses touchant les flux de trésorerie, la révision des prix des produits et l'administration des taux. Les hypothèses clés ont trait au profil de financement prévu des engagements hypothécaires, aux comportements en matière de remboursement anticipé des prêts à taux fixe et de rachat des dépôts à terme, ainsi qu'au traitement des dépôts sans échéance et des capitaux propres. Toutes les hypothèses sont fondées sur des données empiriques sur les comportements passés des clients, la composition du bilan et la tarification des produits en prenant en compte d'éventuels changements prospectifs. Tous les modèles et toutes les hypothèses utilisés pour mesurer le risque de taux d'intérêt structurel font l'objet d'une surveillance indépendante par le groupe Gestion du risque. Divers instruments de trésorerie et dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt, sont employés pour gérer ces risques.

Le conseil surveille la gestion du risque de taux d'intérêt structurel, et approuve l'intérêt à l'égard du risque et les limites de risque de taux d'intérêt structurel connexes. Le CMGAP et son sous-comité, le comité de gestion de l'actif et du passif, passent régulièrement en revue les positions exposées au risque de marché structurel et assurent la surveillance de la haute direction.

Outre les limites approuvées par le conseil à l'égard des expositions du résultat et de la valeur économique, des limites de gestion plus précises sont fixées afin d'orienter la gestion quotidienne de ce risque. Le groupe de GAP de l'unité Trésorerie est responsable de la modélisation continue du risque de marché structurel à l'échelle de l'entreprise, et la surveillance indépendante et la conformité à la politique de risque de taux d'intérêt structurel sont assurées par le groupe Gestion du risque.

Les activités liées à la GAP sont conçues pour gérer l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt tout en équilibrant le coût des activités de couverture qui touchent les produits nets courants. À des fins de surveillance et de contrôle, nous évaluons les deux principales mesures du risque de taux d'intérêt structurel, soit le risque lié aux produits nets d'intérêts et à la valeur économique des capitaux propres, en plus d'effectuer des simulations de crise et des analyses des écarts et d'autres mesures du risque de marché. La sensibilité des produits nets d'intérêts est une mesure de l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt sur les produits nets d'intérêts avant impôt sur 12 mois prévus d'un portefeuille d'actifs, de passifs et de positions hors bilan de la banque, compte tenu de variations des taux d'intérêt parallèles déterminées, avec des taux d'intérêt limités à un niveau plancher de zéro. La sensibilité de la valeur économique des capitaux propres est une mesure de l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt sur la valeur de marché d'un portefeuille d'actifs, de passifs et de positions hors bilan de la banque, compte tenu de variations des taux d'intérêt parallèles déterminées, avec des taux d'intérêt limités à un niveau plancher de zéro.

Le tableau ci-après présente l'incidence avant impôt potentielle d'une hausse ou d'une baisse immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur les produits nets d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres prévus sur 12 mois pour notre bilan structurel, en presumant que la direction n'a réalisé aucune opération de couverture ultérieure et que la composition des activités et les marges sur les produits sont demeurées inchangées.

Sensibilité au risque de taux d'intérêt structurel – mesures

En millions de dollars (avant impôt), aux 31 octobre

	2024			2023		
	\$ CA ¹	\$ US	Total	\$ CA ¹	\$ US	Total
Hausse de 100 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts	159 \$	45 \$	204 \$	303 \$	91 \$	394 \$
Augmentation (diminution) de la valeur économique des capitaux propres	(956)	(400)	(1 356)	(588)	(295)	(883)
Baisse de 100 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts	(193)	(49)	(242)	(327)	(88)	(415)
Augmentation (diminution) de la valeur économique des capitaux propres	829	408	1 237	507	319	826

1) Comprend l'exposition au dollar canadien et à d'autres devises.

Risque de change

Le risque de change structurel s'entend essentiellement du : a) risque inhérent à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger découlant des écarts de taux de change, et b) de l'actif pondéré en fonction du risque libellé en monnaies étrangères et des déductions des fonds propres libellées en monnaies étrangères. Ce risque, principalement en dollars américains, est géré au moyen de dérivés de couverture et du financement des investissements dans une monnaie analogue. Nous gérons activement cette position afin de nous assurer que l'incidence possible sur les ratios de fonds propres se situe à un niveau de tolérance acceptable selon la politique approuvée par le chef de la gestion du risque, tout en tenant compte de l'incidence sur le résultat et les capitaux propres. Le risque de change structurel est géré par l'unité Trésorerie sous la direction du CMGAP, tandis que le suivi et la surveillance sont assurés par le groupe Gestion du risque.

Au 31 octobre 2024, une appréciation du dollar canadien de 1 % aurait eu pour effet de réduire les capitaux propres d'environ 198 M\$ (206 M\$ en 2023) après impôt.

Nos résultats libellés en monnaies non fonctionnelles sont convertis en monnaies fonctionnelles au moyen d'opérations de change au comptant ou de contrats de change à terme. De manière générale, les fluctuations des taux de change ont peu d'incidence sur notre compte de résultat consolidé.

Dérivés détenus aux fins de la GAP

Dans le cas où des dérivés sont détenus aux fins de la GAP et lorsque des transactions répondent aux critères prévus selon les IFRS, nous appliquons la comptabilité de couverture pour comptabiliser les risques couverts, comme il est indiqué dans les notes 1, 12 et 13 des états financiers consolidés. Les dérivés de couverture qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, aussi appelés couvertures économiques, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé.

Les couvertures économiques pour les instruments financiers autres que désignés à leur juste valeur peuvent rendre les produits plus instables, du fait que les éléments couverts sont comptabilisés au coût ou au coût amorti ou sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global. Cette volatilité du résultat comptable peut ne pas être représentative du risque économique global.

Risque lié aux actions

Le risque lié aux actions du portefeuille autre que de négociation découle principalement de notre stratégie, de nos activités d'expansion de l'entreprise et du portefeuille d'investissements stratégiques. Les placements sont composés de titres de participation de sociétés fermées et de sociétés ouvertes, de placements dans des sociétés en commandite et de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Le tableau suivant présente le coût amorti et la juste valeur des actions du portefeuille autre que de négociation :

En millions de dollars, aux 31 octobre

		Coût	Juste valeur
2024	Titres de participation évalués à la JVAERG	653 \$	672 \$
	Placements dans des entreprises associées comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence¹	145	253
		798 \$	925 \$
2023	Titres de participation évalués à la JVAERG	556 \$	572 \$
	Placements dans des entreprises associées comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ¹	137	240
		693 \$	812 \$

1) Excluent nos coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Se reporter à la note 24 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Risque lié aux régimes de retraite

Nous sommes le promoteur de régimes de retraite à prestations définies dans plusieurs pays. Au 31 octobre 2024, nos régimes de retraite à prestations définies consolidés affichaient une situation de l'actif net de 1 337 M\$, comparativement à 1 015 M\$ au 31 octobre 2023. La variation de la situation de l'actif net de nos régimes de retraite est présentée à la note 17 des états financiers consolidés.

Les régimes de retraite offerts au Canada constituent environ 92 % de nos régimes de retraite, le plus important étant notre principal régime de retraite canadien (régime de retraite de la CIBC). Une estimation de l'incidence d'une variation de 100 points de base du taux d'actualisation sur nos obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies canadiens est présentée à la note 17 des états financiers consolidés.

La responsabilité d'assurer une gouvernance et une surveillance saines incombe au CRRPD qui délègue les pouvoirs de gestion au Comité de gestion des prestations de retraite (CGPR). L'élaboration d'une stratégie de placement appropriée à l'égard du régime de retraite de la CIBC repose sur un énoncé des objectifs, des politiques et des procédures de placement.

Le service de placement des régimes de pension de l'unité Trésorerie assure l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de placement sur mesure de façon à offrir de façon soutenue des prestations de retraite avec des tolérances au risque et des incidences sur les fonds propres raisonnables. Les principaux risques comprennent des risques actuariels (notamment le risque de longévité), le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de marché (de placement).

Le régime de retraite de la CIBC court un risque de taux d'intérêt important que la CIBC gère selon son approche de placement axée sur le passif qui comprend le recours à une combinaison d'obligations physiques et à un programme de superposition d'obligations financé par des mises en pension de titres. Le régime a également recours à une stratégie de superposition de change qui peut employer des contrats à terme ou des instruments similaires pour gérer et atténuer son risque de change. Le risque de placement est atténué au moyen d'un processus de construction d'un portefeuille d'actifs multiples diversifié sur divers facteurs influant sur le risque de marché.

Le recours à des dérivés dans le cadre du régime de retraite de la CIBC est autorisé aux fins de gestion du risque et de rééquilibrage, ainsi que d'amélioration du rendement, et est régi par la politique en matière de dérivés du régime.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie en temps opportun et de manière rentable pour faire face à des engagements financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance. Les sources courantes de risque de liquidité propres aux services bancaires comprennent les retraits non prévus de dépôts, l'incapacité de remplacer les dettes arrivant à échéance, les engagements au titre du crédit et des liquidités et les autres exigences en matière de mise en gage ou de garantie.

Notre approche en matière de gestion du risque de liquidité appuie notre stratégie d'entreprise, s'harmonise avec notre intérêt à l'égard du risque et respecte les attentes en matière de réglementation.

Nos stratégies, objectifs et pratiques en matière de gestion sont évalués régulièrement afin de refléter les changements du contexte de liquidité, dont les faits nouveaux sur le plan de la réglementation, des affaires et/ou des marchés. Le risque de liquidité demeure dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC.

Gouvernance et gestion

Nous gérons le risque de liquidité de façon à pouvoir résister à une crise de liquidité sans mettre en péril la survie de nos activités. Les flux de trésorerie réels et prévus découlant des positions au bilan et hors bilan sont évalués et suivis régulièrement pour assurer leur conformité aux limites convenues. Nous incluons des simulations de crise à notre gestion et à notre évaluation du risque de liquidité. Les résultats des simulations de crise nous aident à élaborer les hypothèses concernant la liquidité et à relever les contraintes éventuelles en matière de planification du financement, et favorisent l'élaboration de notre plan de financement d'urgence.

Le risque de liquidité est géré au moyen du modèle des trois lignes de défense, et la gestion continue du risque de liquidité incombe au trésorier, avec l'appui du CMGAP.

Le trésorier est responsable de la gestion des activités et processus requis pour évaluer la position de risque de liquidité de la CIBC, en faire le suivi et en faire rapport, ce qui représente la première ligne de défense.

Le groupe Gestion du risque de marché lié à l'illiquidité et aux activités autres que de négociation procède à une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de liquidité, soit la deuxième ligne de défense.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en fournissant une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance de la CIBC, des processus de gestion du risque et du contrôle interne de la CIBC dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

Le CMGAP dirige la gestion du risque de liquidité de la CIBC en s'assurant que les méthodes, hypothèses et paramètres clés liés à la gestion du risque de liquidité sont évalués régulièrement et cadrent avec les exigences de la CIBC. Le Comité de gestion du risque de liquidité, un sous-comité du CMGAP, surveille le risque global de liquidité et a la responsabilité de s'assurer que le profil de risque de liquidité de la CIBC est évalué et géré de façon exhaustive conformément à l'orientation stratégique et à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC ainsi qu'aux exigences réglementaires.

Le CGR assure la gouvernance au moyen d'un examen semestriel de la politique de gestion du risque de liquidité de la CIBC et recommande au conseil un seuil de tolérance au risque de liquidité dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, lequel est examiné chaque année.

Politiques

Notre politique de gestion du risque de liquidité précise les exigences qui nous permettent de répondre aux besoins prévus de liquidités dans des conditions tant normales que difficiles en maintenant l'accès à un montant suffisant d'actifs liquides non grevés et à plusieurs sources de financement différentes. Les centres bancaires et les filiales de la CIBC possédant des caractéristiques uniques en matière de liquidité en raison d'exigences commerciales ou territoriales distinctes conservent leurs pratiques locales en matière de liquidité conformément à la politique de gestion du risque de liquidité de la CIBC.

Notre politique de mise en gage établit des limites consolidées de mise en gage des actifs de la CIBC dans le cadre d'une grande variété d'activités financières. Ces limites font en sorte qu'un montant suffisant d'actifs liquides non grevés est disponible pour répondre aux besoins de liquidités.

Nous maintenons un plan mondial détaillé de financement d'urgence qui établit les stratégies à mettre en place pour résoudre les pénuries de liquidités en situation d'urgence ou imprévue, délimite les exigences à mettre en œuvre pour gérer un ensemble de symptômes de situations de crise, définit la chaîne des responsabilités, explique les procédures de mise en œuvre et définit les procédures de soumission à un autre palier d'intervention, en plus d'être conforme à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Afin de refléter la complexité de la structure organisationnelle de la CIBC, des plans de financement d'urgence à l'échelle régionale et au niveau des filiales sont mis en place pour répondre à des crises de liquidité propres aux territoires où la CIBC exerce ses activités et pour appuyer la CIBC en tant qu'entreprise.

Mesure de risque

Notre tolérance envers le risque de liquidité est définie dans notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, approuvé annuellement par le conseil, et forme la base de la délégation à la haute direction des pouvoirs en matière de risque de liquidité. Nous utilisons à la fois des mesures liées à la réglementation et des mesures internes du risque de liquidité pour évaluer notre exposition au risque de liquidité. En interne, notre position de liquidités est évaluée selon l'horizon de liquidité, lequel combine des flux de trésorerie contractuels et comportementaux pour déterminer à quel moment dans l'avenir les sorties de fonds cumulées projetées dépasseront les rentrées de fonds calculées selon un scénario combiné de crise de liquidité touchant la CIBC et l'ensemble du marché. Les rentrées et les sorties de fonds prévues et potentielles découlant des positions au bilan et hors bilan sont évaluées et font l'objet d'un constant suivi pour assurer leur conformité aux limites convenues. Ces flux de trésorerie prennent en compte les flux de trésorerie au bilan et hors bilan contractuels et comportementaux.

Notre système de mesure de la liquidité fournit des rapports sur le risque de liquidité qui comprennent des simulations de crise de liquidité internes et des rapports réglementaires, tels que les rapports sur le LCR, le NSFR et les flux de trésorerie nets cumulatifs. Notre gestion du risque de liquidité intègre également le suivi de notre position de financement de gros non garanti et notre capacité de financement.

Intérêt à l'égard du risque

L'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC assure une gestion prudente du risque de liquidité en décrivant les considérations qualitatives et les mesures quantitatives, comme le LCR et l'horizon de liquidité. Les mesures quantitatives sont évaluées et gérées en fonction d'un ensemble de limites approuvées par le groupe Gestion du risque.

Simulations de crise

Une composante clé de notre gestion du risque de liquidité, en complément de nos évaluations de l'exposition au risque de liquidité, est la simulation de crise appliquée au risque de liquidité. Les simulations de crise de liquidité consistent en des scénarios de crise de différents degrés de gravité, qui sont propres à la banque et qui s'étendent à l'échelle du marché, servant à évaluer le montant de liquidités disponibles qui serait nécessaire pour que les obligations prévues soient acquittées à l'échéance. Les scénarios modélisent les besoins de liquidités et de financement potentiels qui seraient requis en cas de changements au financement de gros non garanti et de retraits de dépôts, d'utilisation de liquidités d'urgence et de négociabilité des actifs liquides.

Actifs liquides

Les actifs liquides disponibles se composent de liquidités et de titres négociables non grevés au bilan et hors bilan pouvant être utilisés pour accéder à du financement en temps opportun. Les actifs liquides grevés, qui comprennent les actifs donnés en garantie et les actifs qui sont réputés être soumis à des restrictions juridiques, opérationnelles ou de tout autre ordre, ne sont pas considérés comme des sources de liquidités disponibles lorsque nous évaluons le risque de liquidité. La composition des actifs est appuyée par une surveillance de la concentration par émetteur, durée et type de produit pour faire en sorte que les portefeuilles d'actifs liquides à l'échelle de la banque contiennent une combinaison d'actifs qui respectent les exigences en matière de liquidité, y compris en situation de crise.

Le sommaire de nos actifs liquides grevés et non grevés au bilan et hors bilan est présenté ci-après :

En millions de dollars, aux 31 octobre		Actifs liquides détenus par la banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés ¹
2024	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	48 064 \$	– \$	48 064 \$	560 \$	47 504 \$
	Valeurs mobilières émises ou garanties par des entités souveraines, des banques centrales et des banques multilatérales de développement	178 324	108 499	286 823	146 992	139 831
	Autres titres de créance	6 093	11 328	17 421	3 696	13 725
	Titres de participation	58 102	33 424	91 526	54 269	37 257
	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation garantis par le gouvernement canadien	35 155	2 038	37 193	20 263	16 930
	Autres actifs liquides²	16 021	2 849	18 870	8 971	9 899
		341 759 \$	158 138 \$	499 897 \$	234 751 \$	265 146 \$
2023	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	55 718 \$	– \$	55 718 \$	862 \$	54 856 \$
	Valeurs mobilières émises ou garanties par des entités souveraines, des banques centrales et des banques multilatérales de développement	155 487	94 880	250 367	134 415	115 952
	Autres titres de créance	5 729	11 681	17 410	4 343	13 067
	Titres de participation	43 798	28 432	72 230	33 317	38 913
	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation garantis par le gouvernement canadien	31 733	4 908	36 641	17 365	19 276
	Autres actifs liquides²	12 597	2 685	15 282	8 238	7 044
		305 062 \$	142 586 \$	447 648 \$	198 540 \$	249 108 \$

1) Les actifs liquides non grevés correspondent aux actifs au bilan, aux actifs empruntés ou acquis en vertu de prises en pension de titres et aux autres garanties hors bilan reçues, moins les actifs liquides grevés.

2) Comprennent des liquidités données en garantie dans le cadre de transactions sur dérivés, certains TACM et des métaux précieux.

Le tableau ci-après présente un sommaire des actifs liquides non grevés détenus par la CIBC (société mère) et ses filiales canadiennes et étrangères :

En millions de dollars, aux 31 octobre	2024	2023
CIBC (société mère)	185 357 \$	175 523 \$
Filiales canadiennes	7 882	13 571
Filiales étrangères	71 907	60 014
	265 146 \$	249 108 \$

Dans un scénario de crise de liquidité, des décotes hypothétiques et des hypothèses liées à l'ampleur de la monétisation des actifs sont appliquées pour déterminer la valeur de la liquidité des actifs. Les décotes tiennent compte des marges applicables dans les banques centrales, comme la Banque du Canada et la Réserve fédérale américaine, d'observations historiques et de caractéristiques liées aux valeurs mobilières, y compris le type, l'émetteur, la note de crédit, la devise et la durée à courir jusqu'à l'échéance, ainsi que les lignes directrices réglementaires applicables.

Nos actifs liquides non grevés ont augmenté de 16,0 G\$ depuis le 31 octobre 2023, en raison surtout de l'augmentation des valeurs mobilières liquides détenues en portefeuille et émises par un gouvernement, en partie neutralisée par une diminution de la trésorerie. Ces modifications découlent d'une hausse des dépôts provenant des clients au cours de la période considérée.

En outre, nous conservons notre admissibilité au programme d'aide d'urgence de la Banque du Canada et au guichet d'escompte de la Réserve fédérale américaine.

Actifs assortis d'une charge

Dans le cours de nos activités quotidiennes, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont donnés en gage afin de garantir des obligations, de participer aux systèmes de compensation et de règlement et à d'autres fins de gestion des garanties.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actifs grevés et non grevés au bilan et hors bilan :

En millions de dollars, aux 31 octobre		Actifs grevés		Actifs non grevés		Total de l'actif
		Donnés en garantie	Autres ¹	Disponibles à titre de garantie	Autres ²	
2024	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	– \$	560 \$	47 504 \$	– \$	48 064 \$
	Valeurs mobilières³	206 861	7 117	200 712	–	414 690
	Prêts, nets de la provision pour pertes sur créances⁴	–	57 998	26 919	473 369	558 286
	Autres actifs	7 067	–	4 195	69 279	80 541
		213 928 \$	65 675 \$	279 330 \$	542 648 \$	1 101 581 \$
2023	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	– \$	862 \$	54 856 \$	– \$	55 718 \$
	Valeurs mobilières³	173 467	7 226	169 180	–	349 873
	Prêts, nets de la provision pour pertes sur créances⁴	–	51 357	30 111	447 869	529 337
	Autres actifs⁵	6 846	–	2 481	75 125	84 452
		180 313 \$	59 445 \$	256 628 \$	522 994 \$	1 019 380 \$

1) Comprennent les actifs qui soutiennent les activités de financement à long terme de la CIBC et les actifs faisant l'objet de restrictions d'ordre juridique ou autre, dont celles visant les liquidités soumises à restrictions.

2) Les autres actifs non grevés ne font l'objet d'aucune restriction quant à leur utilisation pour obtenir du financement ou à titre de garantie, mais ils ne sont pas considérés comme disponibles immédiatement aux fins des programmes d'emprunts existants.

3) Le total des valeurs mobilières comprend certaines valeurs mobilières au bilan et celles hors bilan obtenues dans le cadre de prises en pension de titres, de transactions d'emprunts garantis et d'échanges de sûretés.

4) Les prêts figurant comme disponibles à titre de garantie correspondent aux prêts sous-jacents aux titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation et aux prêts admissibles auprès des Federal Home Loan Banks.

5) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées afin de refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Restrictions sur les mouvements de fonds

Nos filiales ne sont pas soumises à des restrictions importantes qui empêcheraient le transfert de fonds, le versement de dividendes ou les remboursements de capital. Cependant, certaines filiales sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres et de liquidité, qui sont fixées par les organismes de réglementation des banques et des valeurs mobilières compétents.

Nous suivons et gérons les exigences en matière de liquidité et de fonds propres dans ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace des ressources et le respect, par les entités, des exigences réglementaires et politiques régionales.

Ratio de liquidité à court terme

L'objectif du LCR est de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque en veillant à ce qu'elle dispose de suffisamment de ressources liquides de haute qualité non grevées pour répondre à ses besoins de liquidité dans un scénario de crise grave qui durerait 30 jours. Les banques canadiennes sont tenues par le BSIF d'atteindre un LCR minimal de 100 %. Nous respectons cette exigence.

Conformément à la méthode de calibrage contenue dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, nous présentons chaque mois des rapports sur le LCR au BSIF. Le ratio est calculé comme le total des HQLA non grevés sur le total des sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours calendaires suivants.

Le numérateur du LCR est l'encours des HQLA non grevés, lequel respecte un ensemble de critères d'admissibilité définis par le BSIF qui tient compte des caractéristiques fondamentales et liées au marché, et de la capacité opérationnelle relative de monétiser les actifs en temps opportun en période de crise. Notre portefeuille d'actifs liquides, dont la gestion est centralisée, comprend les actifs liquides présentés dans les HQLA, tels que les bons du Trésor et les obligations du gouvernement central, les dépôts auprès de la banque centrale ainsi que les titres d'État, d'organismes, de provinces et de sociétés ayant une cote élevée. Les limites quant à l'admissibilité des actifs inhérentes au LCR ne reflètent pas nécessairement notre évaluation interne quant à notre capacité à monétiser nos actifs négociables en situation de crise.

Le dénominateur du ratio reflète les sorties nettes de trésorerie attendues dans un scénario de crise pour le LCR durant une période de 30 jours calendaires. Les sorties de trésorerie attendues représentent les taux de retrait et de décaissement définis pour le LCR appliqués respectivement aux soldes de passifs et aux engagements hors bilan. Les retraits sur dépôts des entreprises et des institutions financières, les retraits sur les marges de crédit non utilisées ainsi que les créances non garanties à l'échéance sont parmi nos principales sorties de trésorerie pour le LCR. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui sont calculées selon les taux d'entrées de trésorerie prescrits pour le LCR par le BSIF et qui comprennent les remboursements de prêts productifs et les actifs négociables qui ne sont pas des HQLA arrivant à échéance.

Lors d'une crise financière, les institutions peuvent utiliser leurs ressources de HQLA, les faisant passer sous le seuil des 100 %, puisque le fait de maintenir le LCR au seuil de 100 % en pareilles circonstances pourrait entraîner des répercussions négatives excessives pour les institutions et d'autres participants au marché.

Le LCR est calculé et présenté à l'aide d'un modèle standard prescrit par le BSIF.

En millions de dollars, moyenne du trimestre clos le 31 octobre 2024

	Valeur non pondérée totale ¹	Valeur pondérée totale ²
HQLA		
1 HQLA	s. o.	198 395 \$
Sorties de trésorerie		
2 Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	217 314 \$	16 613
3 Dépôts stables	98 592	2 958
4 Dépôts moins stables	118 722	13 655
5 Financement de gros non garanti, dont ³ :	247 312	115 253
6 Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	115 421	27 718
7 Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	104 552	60 196
8 Dettes non garanties	27 339	27 339
9 Financement de gros garanti	s. o.	23 356
10 Exigences supplémentaires, dont :	167 772	37 764
11 Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	20 559	7 838
12 Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette	4 805	4 805
13 Facilités de crédit et de liquidité	142 408	25 121
14 Autres obligations de financement contractuelles	3 319	2 666
15 Autres obligations de financement conditionnelles	429 972	8 644
16 Total des sorties de trésorerie	s. o.	204 296
Entrées de trésorerie		
17 Prêts garantis (p. ex., prises en pension de titres)	121 604	24 172
18 Entrées liées aux expositions parfaitement productives	21 961	11 180
19 Autres entrées de trésorerie	15 455	15 455
20 Total des entrées de trésorerie	159 020 \$	50 807 \$
		Valeur ajustée totale
21 Total des HQLA	s. o.	198 395 \$
22 Total des sorties nettes de trésorerie	s. o.	153 489 \$
23 LCR	s. o.	129 %

En millions de dollars, moyenne du trimestre clos le 31 juillet 2024

		Valeur ajustée totale
24 Total des HQLA	s. o.	187 428 \$
25 Total des sorties nettes de trésorerie	s. o.	148 338 \$
26 LCR	s. o.	126 %

1) Les valeurs des entrées et sorties de trésorerie non pondérées sont calculées comme étant les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours des différents types ou catégories de passifs, d'éléments hors bilan ou de créances contractuelles.

2) Les valeurs pondérées sont calculées après application des décotes (aux fins des HQLA) et des taux d'entrées et de sorties de trésorerie prescrits par le BSIF.

3) Au cours du premier trimestre de 2024, nous avons mis en œuvre des changements ayant trait au traitement des fonds négociés en bourse de comptes d'épargne à intérêt élevé considérés comme des sources de financement de gros non garanti.

s. o. Sans objet, conformément au modèle de divulgation commun du LCR.

Au 31 octobre 2024, notre LCR moyen avait augmenté, passant de 126 % au trimestre précédent à 129 %, ce qui découle de l'augmentation des HQLA, en partie compensée par une hausse des sorties nettes de trésorerie. L'accroissement du total des HQLA par rapport à celui du trimestre précédent reflète essentiellement une hausse des dépôts moyens et du financement de gros.

De plus, nous présentons au BSIF des rapports sur le LCR dans différentes monnaies, déterminant ainsi la mesure d'éventuelles asymétries des monnaies en vertu du ratio. La CIBC réalise ses opérations principalement dans les grandes monnaies échangées sur des marchés des changes larges et fongibles.

Ratio de liquidité à long terme (NSFR)

Dérivée du dispositif de Bâle III du CBCB et incorporée dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, la norme NSFR vise à créer les conditions propices à une résilience à long terme du secteur des services financiers en exigeant des banques qu'elles maintiennent un profil de financement durable à long terme relativement à la composition de leurs actifs et à leurs activités hors bilan. Les banques canadiennes désignées BISN sont tenues de maintenir un NSFR minimal de 100 % sur une base consolidée bancaire. La CIBC se conforme à cette exigence.

Conformément à la méthode de calibrage contenue dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, nous présentons chaque trimestre des rapports sur le NSFR au BSIF. Le ratio est calculé comme le total du financement stable disponible (FSD) sur le total du financement stable exigé (RSF).

Le numérateur est la part des fonds propres et des passifs qui est considérée comme fiable sur une période d'un an. Le NSFR considère que les sources de financement à long terme sont plus stables que le financement à court terme et que les dépôts de clients de détail et d'entreprises sont plus stables dans les faits que le financement de gros d'une même durée. Conformément à notre stratégie en matière de financement, les principaux facteurs qui sous-tendent notre FSD comprennent les dépôts provenant des clients, ainsi que le financement de gros garanti et non garanti et les instruments de fonds propres.

Le dénominateur représente le montant du financement stable requis en fonction des caractéristiques de liquidité définies par le BSIF et de la durée résiduelle des actifs et des expositions hors bilan. Le NSFR attribue divers niveaux de RSF, de telle sorte que les HQLA et les expositions à court terme sont présumés avoir des exigences de financement moins élevées que les expositions moins liquides et à plus long terme. Notre RSF est en grande partie influencé par les prêts de détail, commerciaux et aux entreprises, les investissements dans des actifs liquides, les expositions sur dérivés, ainsi que les marges de crédit non utilisées et les liquidités.

Le FSD et le RSF peuvent être ajustés à 0 % pour certains passifs et actifs qui sont considérés comme interdépendants s'ils respectent les critères définis pour le NSFR, lesquels tiennent compte notamment de la fin servie par ces passifs et actifs interdépendants, de leur montant, des flux de trésorerie qui y sont associés, de leur durée et de leurs contreparties afin de s'assurer que l'institution agit exclusivement en tant qu'unité de transmission pour les transactions sous-jacentes. Le cas échéant, nous présentons les actifs et passifs interdépendants des opérations qui sont admissibles à un tel traitement selon la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF.

Le NSFR est calculé et présenté à l'aide d'un modèle de déclaration prescrit par le BSIF, lequel présente les principaux renseignements quantitatifs en fonction des caractéristiques de liquidité propres au NSFR, comme il est défini dans la ligne directrice Normes de liquidité. Par conséquent, les montants présentés dans le tableau ci-après pourraient ne pas permettre d'effectuer une comparaison directe entre eux et les montants présentés dans les états financiers consolidés annuels.

	a	b	c	d	e
	Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
	Sans échéance	Moins de 6 mois	De 6 mois à 1 an	Plus de 1 an	
En millions de dollars, au 31 octobre 2024					
Élément de FSD					
1 Fonds propres	58 771 \$	— \$	— \$	6 920 \$	65 691 \$
2 Fonds propres réglementaires	58 771	—	—	6 920	65 691
3 Autres instruments de fonds propres	—	—	—	—	—
4 Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises	185 364	58 947	24 111	18 942	266 198
5 Dépôts stables	87 975	23 521	11 496	9 221	126 063
6 Dépôts moins stables	97 389	35 426	12 615	9 721	140 135
7 Financement de gros¹	190 085	211 459	49 925	96 435	238 281
8 Dépôts opérationnels	121 408	3 844	—	—	62 626
9 Autres financements de gros	68 677	207 615	49 925	96 435	175 655
10 Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants	—	1 397	597	12 785	—
11 Autres passifs	—	—	85 653 ²	—	8 967
12 Passifs d'instruments dérivés du NSFR	—	—	12 127 ²	—	—
13 Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus	—	64 498	122	8 906	8 967
14 FSD total					579 137
Élément de RSF					
15 Total des HQLA du NSFR					19 860
16 Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	—	2 981	—	200	1 691
17 Prêts et titres productifs	80 260	124 770	79 780	347 305	417 248
18 Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	—	16 823	2 259	20	1 991
19 Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	1 139	44 057	10 266	21 565	32 740
20 Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont :	39 782	32 479	31 627	128 385	175 233
21 Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	—	—	—	—	—
22 Crédits hypothécaires au logement productifs, dont :	18 575	29 498	35 204	189 158	181 518
23 Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	18 575	29 423	35 126	183 506	176 637
24 Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	20 764	1 913	424	8 177	25 766
25 Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants	—	1 397	597	12 785	—
26 Autres actifs	14 719	—	81 188 ²	—	49 381
27 Produits de base physiques, y compris l'or	4 195	—	—	—	3 566
28 Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale	—	—	11 522 ²	—	9 794
29 Actifs d'instruments dérivés du NSFR	—	—	9 378 ²	—	—
30 Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de variation versée	—	—	35 ²	—	1 092
31 Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus	10 524	52 414	163	7 676	34 929
32 Éléments hors bilan	—	—	446 021 ²	—	15 255
33 RSF total					503 435 \$
34 NSFR					115 %

	Valeur pondérée
En millions de dollars, au 31 juillet 2024	
35 FSD total	569 690 \$
36 RSF total	491 722 \$
37 NSFR	116 %

	Valeur pondérée
En millions de dollars, au 31 octobre 2023	
38 FSD total	563 515 \$
39 RSF total	476 312 \$
40 NSFR	118 %

1) Au cours du premier trimestre de 2024, nous avons mis en œuvre des changements ayant trait au traitement des fonds négociés en bourse de comptes d'épargne à intérêt élevé considérés comme des sources de financement de gros non garanti.

2) Aucune période définie pour la conception du modèle de présentation.

Au 31 octobre 2024, notre NSFR avait diminué, passant de 116 % au trimestre précédent et de 118 % en 2023 à 115 % en raison surtout de l'accroissement des prêts.

La CIBC tient compte de l'incidence de ses décisions d'affaires sur le LCR, le NSFR et les autres mesures du risque de liquidité qu'elle surveille régulièrement grâce à une solide fonction de gestion du risque de liquidité. Les variables pouvant avoir un effet sur les mesures de mois en mois comprennent, sans s'y limiter, des éléments tels que les activités et les échéances du financement de gros, les initiatives stratégiques au chapitre du bilan ainsi que les opérations et les conditions de marché ayant une incidence sur les garanties.

La présentation du LCR et du NSFR est calibrée de façon centralisée par l'unité Trésorerie, en collaboration avec les unités d'exploitation stratégiques et d'autres groupes fonctionnels.

Financement

Nous finançons nos activités par l'entremise de dépôts provenant des clients, ainsi qu'au moyen d'une grande variété de financements de gros.

Notre approche principale vise à financer notre bilan consolidé au moyen de dépôts mobilisés principalement par l'entremise des services aux particuliers et des services aux entreprises. Nous conservons des dépôts de base fondés sur les relations clients, dont la stabilité fait régulièrement l'objet d'évaluations statistiques élaborées en interne.

Nous avons régulièrement accès à des sources de financement à court et à long terme, garanties et non garanties, et qui sont diversifiées en termes de pays, de type de déposant, d'instrument, de devise et d'échéance. Nous mobilisons du financement à long terme grâce à nos programmes actuels, y compris les obligations sécurisées, les titrisations d'actifs et les créances non garanties.

Nous évaluons constamment les occasions de diversification de nos produits de financement et des segments d'investisseurs afin d'optimiser la souplesse du financement et de réduire la concentration des sources de fonds et les coûts de financement. Nous surveillons régulièrement les niveaux de financement de gros et les concentrations par rapport aux limites internes permises, ce qui est conforme au profil de risque de liquidité que nous recherchons.

Le CMGAP et le CGR examinent et approuvent le plan de financement de la CIBC, qui englobe la croissance projetée des actifs et des passifs, les échéances du financement et les données découlant de nos prévisions sur la situation de liquidité.

Le tableau suivant présente le profil des échéances contractuelles de nos sources de financement de gros, à leur valeur comptable :

En millions de dollars, au 31 octobre 2024	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 12 mois	Moins de 1 an au total	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total
Dépôts provenant d'autres banques¹	5 232 \$	833 \$	163 \$	596 \$	6 824 \$	— \$	— \$	6 824 \$
Certificats de dépôt et papier commercial	19 464	6 749	28 533	22 102	76 848	471	13	77 332
Billets de dépôt au porteur et acceptations bancaires	312	637	2 577	363	3 889	—	—	3 889
Billets à moyen terme non garantis de premier rang²	139	2 311	11 276	8 237	21 963	13 245	27 965	63 173
Billets structurés non garantis de premier rang	—	63	—	40	103	—	70	173
Obligations sécurisées/titres adossés à des créances mobilières								
Titrisation de créances hypothécaires³	—	447	818	584	1 849	1 852	11 721	15 422
Obligations sécurisées	—	—	540	2 950	3 490	17 522	15 677	36 689
Titrisation de créances sur cartes de crédit	809	117	—	1 950	2 876	1 468	—	4 344
Passifs subordonnés	—	—	—	—	—	—	7 465	7 465
Divers⁴	—	—	—	—	—	—	6	6
	25 956 \$	11 157 \$	43 907 \$	36 822 \$	117 842 \$	34 558 \$	62 917 \$	215 317 \$
Dont :								
Garanti	809 \$	564 \$	1 358 \$	5 484 \$	8 215 \$	20 842 \$	27 398 \$	56 455 \$
Non garanti	25 147	10 593	42 549	31 338	109 627	13 716	35 519	158 862
	25 956 \$	11 157 \$	43 907 \$	36 822 \$	117 842 \$	34 558 \$	62 917 \$	215 317 \$
31 octobre 2023	12 518 \$	25 094 \$	30 427 \$	36 338 \$	104 377 \$	26 650 \$	71 028 \$	202 055 \$

1) Comprennent des dépôts à terme non négociables provenant d'autres banques.

2) Comprennent des passifs liés au financement de gros qui peuvent être convertis en vertu des règlements relatifs à la recapitalisation interne. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

3) Comprend un montant de 500 M\$ (néant en 2023) au titre de la titrisation de marges de crédit hypothécaires.

4) Comprennent les dépôts de la Federal Home Loan Bank (FHLB).

Le tableau ci-après présente la diversification du financement de gros de la CIBC par devise :

En milliards de dollars, aux 31 octobre	2024		2023	
\$ CA	48,8 \$	23 %	45,8 \$	23 %
\$ US	124,3	57	113,2	56
Divers	42,2	20	43,1	21
	215,3 \$	100 %	202,1 \$	100 %

Nous gérons le risque de liquidité de façon à pouvoir résister à des crises de liquidité graves. Le financement de gros peut présenter un risque de raréfaction plus élevé dans des situations de crise et, pour l'atténuer, nous maintenons des portefeuilles importants d'actifs liquides non grevés. Se reporter à la section Actifs liquides pour plus de précisions.

Plan de financement

Notre plan de financement est mis à jour au moins une fois par trimestre, ou pour tenir compte de modifications importantes dans les hypothèses sous-jacentes ou de faits nouveaux sur le plan commercial. Le plan comprend la croissance projetée des actifs et des passifs, qui est tirée de nos activités régulières, ainsi que les données découlant de nos prévisions sur la situation de liquidité.

Notes de crédit

Notre accès à du financement de gros et les coûts s'y rattachant dépendent de plusieurs facteurs, notamment des notes de crédit fournies par les agences de notation. Les opinions des agences de notation sont fondées sur des méthodes internes et sont susceptibles de changer en fonction de divers facteurs, dont la solidité financière, la position concurrentielle, le contexte macroéconomique et la situation de liquidité.

Nos notes de crédit sont résumées dans le tableau suivant :

Au 31 octobre 2024	Morningstar DBRS	Fitch	Moody's	S&P
Dépôt/contrepartie ¹	AA	AA	Aa2	A+
Créances de premier rang ²	AA	AA	Aa2	A+
Créances de premier rang requalifiables ³	AA (faible)	AA-	A2	A-
Titres secondaires	A (élevé)	A	Baa1	A-
Titres secondaires – instruments de FPUNV ⁴	A (faible)	A	Baa1	BBB+
Billets avec remboursement de capital à recours limité – instruments de FPUNV ^{4, 5}	BBB (élevé)	BBB+	Baa3	BBB-
Actions privilégiées – instruments de FPUNV ^{4, 5}	Pfd-2	BBB+	Baa3	P-2 (faible)
Créances à court terme	R-1 (élevé)	F1+	P-1	A-1
Perspective	Stable	Stable	Stable	Stable

- 1) Note d'émetteur à long terme attribuée par Morningstar DBRS, note de contrepartie à des dérivés et de dépôt de l'émetteur à long terme attribuée par Fitch, note d'évaluation du risque de contrepartie et des dépôts à long terme attribuée par Moody's, et note de crédit de l'émetteur attribuée par S&P.
- 2) Comprennent les créances de premier rang émises à compter du 23 septembre 2018 qui ne sont pas assujetties aux règlements relatifs à la recapitalisation interne.
- 3) Comprennent des passifs qui peuvent être convertis en vertu des règlements relatifs à la recapitalisation interne. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.
- 4) Comprennent les instruments traités comme des instruments de FPUNV conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF.
- 5) La note attribuée par Morningstar DBRS ne s'applique pas aux billets avec remboursement de capital à recours limité et aux actions privilégiées connexes émises en dollars américains. La note attribuée par Fitch ne s'applique qu'aux billets avec remboursement de capital à recours limité et aux actions privilégiées connexes émises en dollars américains.

Exigences supplémentaires en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit

Nous sommes tenus de fournir des garanties à certaines des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés dans l'éventualité d'une baisse de notre note de crédit actuelle. Cette exigence de garantie est fondée sur les renseignements sur l'évaluation à la valeur de marché, l'évaluation des garanties et les seuils des ententes de garantie applicables. Le tableau suivant présente des exigences supplémentaires cumulatives en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit :

En milliards de dollars, aux 31 octobre	2024	2023
Baisse de un cran	– \$	– \$
Baisse de deux crans	0,1	0,2
Baisse de trois crans	0,3	0,4

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles donnent lieu à des engagements de paiements futurs ayant une incidence sur nos besoins en matière de liquidités et de fonds propres à court et à long terme. Ces obligations comprennent des passifs financiers, des engagements de crédit et de liquidités et d'autres obligations contractuelles.

Actifs et passifs

Le tableau suivant présente le profil des échéances contractuelles de nos actifs, de nos passifs et de nos capitaux propres au bilan selon leur valeur comptable. L'analyse contractuelle n'est pas représentative de notre exposition au risque de liquidité, mais cette information sert à informer notre direction du risque de liquidité et à fournir des données pour établir un bilan tenant compte des facteurs comportementaux.

En millions de dollars, au 31 octobre 2024	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques ¹	8 565 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	8 565 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	39 499	–	–	–	–	–	–	–	–	39 499
Valeurs mobilières	5 034	4 244	9 176	15 914	10 000	40 372	58 208	49 937	61 460	254 345
Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	17 028	–	–	–	–	–	–	–	–	17 028
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	46 653	15 321	12 526	3 906	3 735	1 559	7	14	–	83 721
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	4 890	10 761	18 694	12 763	27 832	91 451	104 067	10 214	–	280 672
Prêts personnels	996	488	892	801	948	575	4 828	5 303	31 850	46 681
Cartes de crédit	432	863	1 295	1 295	1 295	5 179	10 192	–	–	20 551
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	4 282	6 850	12 453	15 271	15 697	41 432	75 522	29 998	12 794	214 299
Provision pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(3 917)	(3 917)
Dérivés	2 623	7 153	2 957	2 144	1 677	5 650	8 151	6 080	–	36 435
Engagements de clients en vertu d'acceptations	6	–	–	–	–	–	–	–	–	6
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	44 100	44 100
	130 008 \$	45 680 \$	57 993 \$	52 094 \$	61 184 \$	186 218 \$	260 975 \$	101 546 \$	146 287 \$	1 041 985 \$
31 octobre 2023 ²	148 846 \$	41 962 \$	44 949 \$	38 144 \$	42 260 \$	151 110 \$	301 854 \$	80 914 \$	125 651 \$	975 690 \$
Passif										
Dépôts ³	56 215 \$	32 842 \$	72 169 \$	47 048 \$	44 437 \$	46 848 \$	66 255 \$	21 056 \$	377 987 \$	764 857 \$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	21 642	–	–	–	–	–	–	–	–	21 642
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	7 997	–	–	–	–	–	–	–	–	7 997
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	99 376	9 528	77	46	–	1 126	–	–	–	110 153
Dérivés	3 243	6 415	3 300	2 005	1 654	7 146	6 801	10 090	–	40 654
Acceptations	6	–	–	–	–	–	–	–	–	6
Autres passifs	23	48	70	69	67	268	616	867	28 176	30 204
Titres secondaires	–	–	–	–	–	–	33	7 432	–	7 465
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	59 007	59 007
	188 502 \$	48 833 \$	75 616 \$	49 168 \$	46 158 \$	55 388 \$	73 705 \$	39 445 \$	465 170 \$	1 041 985 \$
31 octobre 2023 ²	143 144 \$	58 442 \$	57 764 \$	58 203 \$	50 934 \$	49 917 \$	87 009 \$	39 861 \$	430 416 \$	975 690 \$

- 1) La trésorerie comprend les dépôts à vue productifs d'intérêts auprès de la Banque du Canada.
- 2) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées afin de refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.
- 3) Comprennent des dépôts de particuliers totalisant 252,9 G\$ (239,0 G\$ en 2023); des dépôts d'entreprises et de gouvernements et des emprunts garantis totalisant 492,0 G\$ (462,1 G\$ en 2023); et des dépôts bancaires totalisant 20 G\$ (22,3 G\$ en 2023).

Les variations du profil des échéances contractuelles découlent principalement de la migration naturelle des échéances et reflètent également l'incidence de nos activités régulières.

Engagements au titre du crédit

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des engagements de crédit (montants notionnels). Comme une partie importante des engagements devrait arriver à échéance sans que des prélèvements soient effectués, le total des montants contractuels n'est pas représentatif des liquidités futures requises.

En millions de dollars, au 31 octobre 2024	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise ¹	Total
Engagements de crédit inutilisés	2 511 \$	9 034 \$	5 538 \$	6 773 \$	8 494 \$	25 926 \$	76 505 \$	3 341 \$	245 760 \$	383 882 \$
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	5 406	3 689	3 293	4 641	3 545	718	668	221	—	22 181
Facilités de garantie de liquidité	125	22 677	55	300	10	111	456	—	—	23 734
Lettres de crédit documentaires et commerciales	38	62	24	6	35	11	7	—	—	183
Divers	10 375 ²	—	—	—	—	—	—	—	56	10 431
	18 455 \$	35 462 \$	8 910 \$	11 720 \$	12 084 \$	26 766 \$	77 636 \$	3 562 \$	245 816 \$	440 411 \$
31 octobre 2023 ³	8 270 \$	24 767 \$	8 078 \$	11 853 \$	8 917 \$	29 890 \$	72 394 \$	3 516 \$	232 656 \$	400 341 \$

- 1) Comprennent les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps à notre gré, d'un montant de 189,6 G\$ (179,2 G\$ en 2023).
- 2) Comprennent des opérations de financement de valeurs mobilières à règlement ultérieur.
- 3) Certaines informations ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Autres obligations contractuelles hors bilan

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des autres obligations contractuelles hors bilan ayant une incidence sur nos besoins en financement :

En millions de dollars, au 31 octobre 2024	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations d'achat ¹	129 \$	234 \$	239 \$	277 \$	229 \$	707 \$	727 \$	284 \$	2 826 \$
Engagements d'investissement	—	1	12	—	2	1	32	480	528
Engagements au titre de contrats de location futurs ²	—	—	—	3	7	29	91	439	569
Cotisations de retraite ³	14	28	41	41	41	—	—	—	165
Engagements de prise ferme	464	—	—	—	—	—	—	—	464
	607 \$	263 \$	292 \$	321 \$	279 \$	737 \$	850 \$	1 203 \$	4 552 \$
31 octobre 2023 ²	145 \$	172 \$	237 \$	251 \$	201 \$	527 \$	705 \$	1 106 \$	3 344 \$

- 1) Les obligations d'achat s'entendent des ententes exécutoires en droit en vertu desquelles nous convenons d'acheter des biens ou des services pour une quantité minimale ou de référence précise, à des prix fixes, minimums ou variables stipulés, sur une période donnée. Les obligations d'achat sont comprises jusqu'aux dates de fin de contrat précisées dans les ententes respectives, même si les contrats sont renouvelables. Nombre des contrats d'achat de biens et de services comprennent des dispositions nous permettant de résilier les ententes avant la fin des contrats moyennant un préavis donné. Cependant, le tableau ci-dessus présente nos obligations sans égard à ces clauses de résiliation (à moins que nous n'ayons fait connaître notre intention de résilier le contrat à la contrepartie). Le tableau exclut les achats de titres de créance et de titres de participation réglés dans les délais standards du marché.
- 2) Ce tableau exclut les obligations liées aux contrats de location qui sont comptabilisées selon l'IFRS 16, qui sont comptabilisées dans le bilan consolidé, et les charges d'exploitation et les charges d'impôt inhérentes aux engagements au titre de contrats de location. Le tableau comprend les obligations locatives qui ne sont pas comptabilisées selon l'IFRS 16, y compris celles liées aux engagements au titre de contrats de location futurs pour lesquels nous n'avons pas comptabilisé une obligation locative et un actif au titre du droit d'utilisation.
- 3) Comprennent les cotisations minimales estimées dans nos régimes de retraite à prestations définies par capitalisation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes. Les cotisations minimales estimées seront uniquement comptabilisées au cours du prochain exercice, étant donné que les cotisations minimales dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché et les exigences réglementaires, et qu'elles sont donc assujetties à une grande variabilité.

Autres risques

Risque stratégique

Le risque stratégique représente le risque que les stratégies d'entreprise soient inefficaces ou qu'elles soient appliquées de façon inappropriée, notamment dans le cas de fusions, d'acquisitions et de dessaisissements. Il comprend les pertes financières potentielles engendrées par l'échec des initiatives de croissance interne ou par l'incapacité à réagir de façon appropriée aux changements dans l'environnement de l'entreprise. Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques pour plus de précisions sur les transactions d'entreprise.

La surveillance du risque stratégique relève du Comité de direction et du conseil. Au moins une fois par année, le chef de la direction décrit le processus et présente le plan d'affaires stratégique au conseil aux fins d'examen et d'approbation. Dans le cadre du processus de planification annuelle, le groupe Gestion du risque évalue le plan stratégique global de la CIBC et celui de ses unités d'exploitation stratégiques pour harmoniser la gestion des risques avec notre intérêt à l'égard du risque. Le conseil examine le plan à la lumière de l'évaluation que fait la direction des nouvelles tendances du marché, de l'environnement concurrentiel, des risques potentiels et d'autres questions importantes.

L'un des outils qui permet d'évaluer, de faire le suivi et de contrôler le risque stratégique consiste à attribuer un montant des fonds propres réglementaires à ce risque. Nos modèles au titre des fonds propres réglementaires incluent une composante de risque stratégique dans le cas d'entreprises se servant de capital pour financer une acquisition ou une importante stratégie de croissance interne.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes découlant d'une erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, ou encore d'événements externes. Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités et opérations de la CIBC. L'incapacité de gérer le risque opérationnel peut entraîner des pertes financières directes ou indirectes, nuire à la réputation, ou donner lieu à un examen réglementaire ou à des pénalités. Le Cadre de gestion du risque opérationnel (le cadre de gestion) établit les exigences et les rôles et responsabilités nécessaires à la gestion du risque opérationnel de la CIBC.

Gouvernance et gestion

Le risque opérationnel est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense et décrit dans le Cadre de gestion du risque opérationnel. Une culture de risque éprouvée et une communication fluide entre les trois lignes de défense constituent des éléments essentiels d'une gestion du risque efficace. Les trois lignes de défense et tous les employés sont responsables de recenser, de gérer et d'atténuer le risque opérationnel selon les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Se reporter à la section Gestion du risque – Vue d'ensemble pour plus de précisions.

Le groupe Gestion mondiale du risque opérationnel (GMRO), qui fait partie du groupe Gestion mondiale du risque opérationnel et d'entreprise, est responsable de la surveillance du risque opérationnel à l'échelle de l'entreprise ainsi que de l'environnement de contrôle à l'échelle mondiale. Pour exécuter efficacement son mandat, le GMRO établit les cadres, les politiques et les procédures et lignes directrices connexes. Il conçoit également les outils, systèmes et processus nécessaires au recensement, à la mesure, à l'atténuation et à la surveillance des risques opérationnels de façon efficace et à la communication des informations sur ces risques. Le GMRO joue également un rôle dans la détermination du niveau de fonds propres au titre du risque opérationnel conformément aux lignes directrices du BSIF. L'approche standard requiert des données sur les pertes financières et opérationnelles. Le grand livre général de la banque est utilisé pour prendre en compte les éléments financiers (p. ex., résultat, charges et actifs). Le système de risque opérationnel, une application spécialisée de traitement de données sur les pertes, sert à prendre en compte les pertes opérationnelles sur 10 ans utilisées pour calculer l'élément de perte. Du point de vue de la

gouvernance, le Comité Risque opérationnel et contrôle, qui est présidé par le premier vice-président du GMRO, est une tribune composée des membres de la haute direction, qui compte des représentants des trois lignes de défense, qui ont la responsabilité de la surveillance et de l'analyse des questions importantes relatives au risque opérationnel et aux contrôles y afférents. Le Comité Risque opérationnel et contrôle est un sous-comité du CGMR. Le CGMR, qui est présidé par le chef de la gestion du risque, est une tribune composée des membres de la haute direction chargés d'analyser et de surveiller la conformité à l'intérêt à l'égard du risque, le profil de risque et les stratégies d'atténuation du risque.

Approche de gestion du risque opérationnel

La transparence de l'information, la transmission rapide des questions, un sens aigu des responsabilités et un environnement serré de contrôle interne sont les principes à la base du Cadre de gestion du risque opérationnel qui appuie et régit les processus visant à recenser, à évaluer, à atténuer et à suivre les risques opérationnels, et à faire rapport à leur égard. Nous atténuons les pertes opérationnelles par l'application de manière uniforme de méthodes fondées sur le risque ainsi que des outils conçus pour évaluer des risques spécifiques. Un examen régulier de notre structure de gouvernance du risque permet de voir à ce que les gens comprennent clairement les aspects importants du risque et en assumant la responsabilité.

Recensement des risques

Le recensement des risques inclut les processus d'évaluation, de compréhension et de confirmation des risques liés aux activités, aux opérations et aux initiatives de changement des unités d'exploitation ainsi que pour les nouveaux risques, afin de veiller à ce que les risques opérationnels soient décelés et gérés de façon proactive. Les secteurs d'activité de la CIBC procèdent régulièrement à des évaluations des risques opérationnels inhérents à leurs produits, services ou processus et trouvent des façons de les atténuer et de les gérer conformément à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Ces évaluations comprennent l'application de l'autoévaluation des risques et des contrôles, les constatations découlant de l'audit, l'analyse par scénarios du risque opérationnel, les événements internes et externes passés générateurs de pertes, les indicateurs de risque clés, les évaluations du risque dû aux initiatives de changement et des examens en profondeur du risque, tous ces éléments formant un profil de risque opérationnel global pour les secteurs d'activité. D'après le modèle à trois lignes de défense, le groupe GMRO et les groupes de contrôle pertinents remettent en question de manière indépendante les évaluations de risque effectuées par les secteurs d'activité et les mesures d'atténuation mises en place par ces dernières.

Mesure de risque

La mesure de risque correspond à la quantification du risque opérationnel au moyen des calculs des fonds propres au titre du risque opérationnel, de la collecte et de l'analyse des données internes sur les pertes et de simulations de crise pour acquérir une compréhension des expositions éventuelles au risque opérationnel.

La perte opérationnelle est une des mesures clés du risque opérationnel nous indiquant les secteurs susceptibles de présenter un risque élevé. Nous recueillons et analysons des données internes sur les événements générateurs de pertes opérationnelles pour faire ressortir les thèmes et les tendances. La survenance d'une perte significative, ou potentiellement significative, déclenche une enquête destinée à déterminer les causes de l'incident, ainsi qu'à évaluer l'efficacité des contrôles d'atténuation des risques en place, de même qu'à cerner des actions supplémentaires d'atténuation qui pourraient être posées. De plus, nous surveillons l'environnement externe pour détecter tout nouveau risque ou risque éventuel pour la CIBC. L'analyse des événements significatifs de risque opérationnel est effectuée par la première ligne de défense, et les conclusions de cette analyse peuvent être soumises à une remise en question indépendante officielle par notre deuxième ligne de défense. L'analyse des événements significatifs de risque opérationnel constitue une composante de notre rapport continu sur le risque opérationnel à la haute direction et au conseil.

Nous nous sommes dotés d'une pratique robuste en matière de mesure de risque pour quantifier le risque opérationnel et nous assurer que nous disposons de suffisamment de fonds propres. Nous utilisons l'approche standard pour calculer notre exposition au risque opérationnel sous forme de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, comme convenu avec les autorités de réglementation locales.

Atténuation du risque

L'atténuation du risque s'entend de la détermination des stratégies appropriées et de la conception de plans d'action visant à répondre aux risques opérationnels, pour veiller à ce que les risques résiduels demeurent dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Notre outil principal d'atténuation du risque opérationnel est un environnement serré de contrôle interne. Notre cadre de contrôle décrit les principes clés, la structure et les processus sous-tendant notre approche en matière de gestion du risque à l'aide des contrôles efficaces. D'après notre cadre, tous les contrôles clés sont soumis régulièrement à des tests et à des examens pour veiller à ce qu'ils atténuent de façon efficace nos expositions au risque opérationnel. En outre, notre programme d'assurances d'entreprise peut offrir une protection supplémentaire contre les pertes. Ces mesures d'atténuation répondent également aux exigences légales et réglementaires, le cas échéant. Les autres mécanismes de transfert du risque peuvent comprendre diverses approches, comme les indemnités contractuelles en vertu desquelles la responsabilité des pertes incombe aux tiers. Enfin, notre programme mondial de gestion de la continuité de l'exploitation et le programme plus large de renforcement de la résilience opérationnelle visent à réduire au maximum les répercussions de perturbations importantes touchant nos activités essentielles.

Suivi des risques et rapports connexes

Le suivi des risques et les rapports connexes permettent d'assurer le suivi et la communication des questions liées au risque opérationnel, y compris les nouveaux risques, aux parties intéressées pertinentes en temps opportun et en toute transparence.

Tant les indicateurs de risque clés prospectifs que les principaux indicateurs de rendement rétrospectifs fournissent des renseignements sur notre exposition au risque et servent à assurer le suivi des facteurs d'exposition associés aux risques opérationnels clés et leur respect de l'intérêt à l'égard du risque opérationnel. Les indicateurs de risque clés permettent une détection précoce des événements susceptibles d'être générateurs de risque opérationnel grâce à l'identification des tendances défavorables et à la mise au jour des contrôles suspectés de ne pas être conçus ou de ne pas fonctionner efficacement. Les secteurs d'activité sont tenus de recenser et de mettre en œuvre de façon continue les indicateurs de risque clés en présence d'une exposition importante au risque. Des facteurs déclencheurs de signalement sont utilisés pour détecter les expositions au risque qui méritent une plus grande attention de la part de la haute direction et/ou du conseil. La deuxième ligne de défense remet en question les indicateurs de risque clés choisis et le caractère approprié des seuils.

Nos processus de suivi des risques appuient un programme transparent de production de rapports sur les risques, qui informe la haute direction et le conseil de notre environnement de contrôle, de nos expositions au risque opérationnel et de nos stratégies d'atténuation. Les pratiques liées au risque opérationnel sont continuellement améliorées pour renforcer notre programme de gestion du risque opérationnel et nous permettre d'effectuer de façon efficace et efficiente le recensement, la mesure, l'atténuation, le suivi du risque opérationnel auquel la CIBC est exposée et la communication des informations sur ce risque.

Les risques opérationnels pouvant avoir une incidence défavorable sur la CIBC comprennent les risques suivants :

Risque lié à la lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) et à la lutte contre le financement des activités terroristes (LFAT)

Le risque lié à la LBA et à la LFAT se rapporte au risque de non-conformité par la CIBC aux exigences réglementaires mondiales en matière de LBA et de LFAT. Il correspond aussi au risque que la CIBC fasse l'objet de sanctions réglementaires, donnant lieu à une surveillance accrue des organismes de réglementation ou à une censure réglementaire (par l'intermédiaire d'ordonnances de cessation et d'abstention), ou qu'elle subisse une perte financière (en raison de sanctions réglementaires, pénales ou civiles ou de la confiscation d'actifs). Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques – Sanctions et lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes pour plus de précisions.

Risque lié aux données

Le risque pouvant découler de l'incapacité à gérer et à tenir à jour les données de façon appropriée, ce qui pourrait nuire à la capacité de la CIBC de fournir les données cohérentes et exactes qui sont nécessaires pour diverses fins, comme la présentation de l'information financière, l'établissement de rapports réglementaires ou l'utilisation dans des outils d'analyse ou des modèles analytiques qui soutiennent la prise de décisions d'affaires. Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques – Risque lié aux données et à l'intelligence artificielle pour plus de précisions.

Risque de fraude

Le risque de fraude représente le risque qui découle des actes visant à commettre une fraude, un détournement de biens ou d'actifs, ou du contournement des règlements, de la loi ou de la politique de la CIBC. Ces actes peuvent être commis par les employés de la CIBC ou par des personnes externes à la CIBC telles que des clients ou des tiers.

Risque lié à la sécurité de l'information (y compris le risque lié à la cybersécurité)

Le risque lié à la sécurité de l'information concerne le risque que la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations détenues par la CIBC et des informations confiées à la CIBC par les clients, les employés, les parties intéressées, les partenaires d'affaires et les tiers fassent l'objet d'une fuite, qu'une personne non autorisée y accède ou qu'elles soient perdues, ce qui pourrait porter atteinte aux activités de la CIBC et de ses clients. Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques – Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité pour plus de précisions.

Risque lié à la technologie

Le risque lié à la technologie est le risque que la disponibilité, la récupération, la capacité, la performance et l'intégrité de nouveaux systèmes ou de systèmes existants soient compromises ou que ceux-ci subissent une dégradation. Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques – Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité pour plus de précisions.

Risque lié aux tiers

Le risque lié aux tiers correspond au risque pouvant découler d'une entente commerciale conclue entre la CIBC et une autre entité qui est un tiers, par la signature d'un contrat ou autrement. Ce risque peut survenir dans le cadre d'activités nécessitant l'utilisation de produits et de services externes, de la consultation d'un conseiller externe, d'ententes de réseau, de services gérés, de services fournis par des sociétés affiliées et des filiales, des coentreprises ou des commanditaires, de contrats aux termes desquels aucun honoraire ne sera versé et de toute autre entente qui porte sur la prestation de services à la CIBC ou à ses clients. Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques – Risque lié aux tiers pour plus de précisions.

Les autres risques opérationnels comprennent les risques liés à l'interruption des activités, au comportement (se reporter à la section Risque lié au comportement), à l'information financière, au modèle, au personnel, à la protection des renseignements personnels, aux projets, à la sécurité physique, à la conformité réglementaire (se reporter à la section Risque lié à la conformité réglementaire) et au traitement et à la réalisation des opérations, ainsi que les risques juridiques (se reporter à la section Risques juridiques et de réputation).

Risque environnemental et social

Le risque environnemental est le risque d'une perte financière ou d'atteinte à la réputation à l'égard de questions environnementales, dont les questions liées au climat (se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques – Risque lié aux changements climatiques pour plus de précisions), et il peut découler de nos activités de crédit et de placement ou se rapporter à nos propres activités. Le risque social représente la possibilité d'une incidence négative sur notre situation financière, nos activités ou notre conformité aux textes légaux et réglementaires, ou d'une atteinte à notre réputation découlant des questions sociales liées à la CIBC, à une activité, à une transaction, à un produit, à un client, à un tiers ou à un fournisseur. Ces questions sociales peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, l'offre de services bancaires inclusifs (p. ex., accessibilité, réconciliation, équité raciale), les droits de la personne (p. ex., esclavage moderne, y compris le travail forcé, le travail des enfants et la traite des personnes, liberté d'opinion et d'expression) et les incidences sociales des changements climatiques.

Gouvernance

La CIBC a mis en place le Cadre environnemental et social mondial, un document énonçant sa politique interne qui donne un aperçu de la façon dont la banque établit et met en œuvre sa stratégie ESG et les politiques connexes, y compris la façon dont elle gère le risque environnemental et social, ainsi qu'un aperçu du cadre de gouvernance des facteurs ESG qu'elle a établi. Initialement élaboré en 2023, le Cadre environnemental et social mondial est examiné et mis à jour tous les deux ans. Comme la gestion du risque environnemental et social nécessite de faire appel à une approche multidisciplinaire, nous avons tenu compte de ces facteurs de risque dans notre cadre de gouvernance des facteurs ESG, lequel définit les responsabilités du conseil, des cadres supérieurs et des employés chargés de l'exécution au quotidien à l'égard des facteurs ESG.

Le conseil de la CIBC et ses comités assurent une surveillance continue de la mise en œuvre soutenue du cadre de gouvernance des facteurs ESG à l'échelle de la banque, chacun d'entre eux jouant un rôle distinct, mais selon une approche intégrée. Le Comité de gouvernance est responsable de la surveillance de la mise en œuvre de notre stratégie ESG (laquelle comprend notre stratégie liée aux changements climatiques), des informations importantes sur les facteurs ESG à fournir au public, de la mobilisation des parties intéressées et de notre cadre de gouvernance des facteurs ESG global et, à ce titre, analyse les défis, tendances et faits nouveaux externes qui devraient être intégrés à nos plans stratégiques. Les autres comités du conseil sont chargés de la surveillance d'éléments précis de notre stratégie ESG et de la gouvernance des facteurs ESG, en fonction de leur mandat, qui se rapportent au risque environnemental et social. Plus précisément, le CGR supervise les cadres clés liés aux principaux risques de la CIBC, notamment les risques liés au climat, et le Comité de vérification est responsable de la surveillance des processus et des contrôles sous-jacents visant à assurer l'intégrité, l'exactitude et la fiabilité des informations à fournir sur les facteurs ESG présentés dans le Rapport annuel, le Rapport sur la durabilité et d'autres documents d'information ESG importants.

En ce qui concerne la haute direction, notre comité de direction doit rendre compte de la progression de la mise en œuvre du programme ESG de la CIBC, tandis que la vice-présidente à la direction et chef des affaires juridiques est le cadre supérieur ayant la responsabilité des facteurs ESG à l'échelle de l'entreprise, et est également responsable de la stratégie ESG, des informations à fournir sur les facteurs ESG et de la mise en œuvre du cadre de gouvernance des facteurs ESG. À ce titre, la chef des affaires juridiques travaille en étroite collaboration avec le chef de la gestion du risque, qui assume la responsabilité globale de la gestion du risque d'entreprise. Les facteurs ESG sont gérés par les cadres supérieurs par l'intermédiaire du Conseil des cadres supérieurs sur les facteurs ESG, qui est présidé par la chef des affaires juridiques et compte des représentants de l'ensemble des unités d'exploitation stratégiques et des groupes fonctionnels. Le Conseil des cadres supérieurs sur les facteurs ESG est responsable de la mise en œuvre et de la coordination des initiatives ESG stratégiques à l'échelle de la banque, conformément aux répercussions environnementales et sociales de la CIBC. Notre groupe ESG d'entreprise, qui relève de la chef des affaires juridiques et qui est dirigé par la première vice-présidente, Facteurs ESG et gouvernance d'entreprise, collabore avec les unités d'exploitation stratégiques, les groupes fonctionnels et les experts en matière de facteurs ESG à l'échelle de la banque, comme l'équipe de gestion du risque environnemental au sein du groupe Gestion mondiale du risque opérationnel et d'entreprise, pour faire progresser le programme ESG de la CIBC.

Comme nous savons que les enjeux environnementaux et sociaux et les risques connexes changent constamment, nous nous entretenons régulièrement avec nos parties intéressées et évaluons continuellement les autres enjeux environnementaux et sociaux au moyen de partenariats et d'initiatives du secteur, dans le cadre desquels nous discutons également de ces enjeux. Ces mesures nous permettent de veiller à ce que nous ayons la même compréhension de ce risque et à ce que nous soyons prêts à y répondre.

Gestion du risque

Le Cadre environnemental et social mondial définit les rôles nécessaires à la gestion du risque environnemental et social et les responsabilités en cette matière qui sont partagées par plusieurs équipes de gestion des risques, notamment les groupes Gestion mondiale du risque opérationnel et d'entreprise, Gestion des risques liés au comportement et à la culture et Gestion du risque lié aux tiers, ainsi que les équipes régionales de gestion du risque.

Au sein de la fonction Gestion du risque de la CIBC, le groupe Gestion mondiale du risque opérationnel et d'entreprise assure une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle des risques environnementaux. Ce groupe est dirigé par le vice-président à la direction, Gestion mondiale du risque opérationnel et d'entreprise, qui assure la surveillance du risque environnemental et en rend compte directement au chef de la gestion du risque. Ce groupe travaille en étroite collaboration avec le groupe ESG d'entreprise pour veiller à ce que les risques environnementaux et sociaux soient intégrés à notre stratégie ESG, ainsi qu'avec les unités d'exploitation stratégiques et les groupes fonctionnels afin de s'assurer que des pratiques en matière de responsabilité environnementale sont appliquées aux services bancaires que nous offrons à notre clientèle, aux relations que nous maintenons avec nos parties intéressées et à la façon dont nous gérons nos installations.

Le risque environnemental s'entend, notamment, des questions liées au climat, et le risque social constitue l'une des composantes des risques juridiques et de réputation. Par conséquent, ces risques sont évalués et atténués conformément aux politiques et procédures connexes mises en œuvre pour la gestion des risques juridiques et de réputation, notamment celles indiquées dans le Cadre de gestion du risque de réputation et la Politique générale en matière de risques juridiques et de réputation, ainsi que les procédures propres aux secteurs d'activité. Se reporter à la section Risques juridiques et de réputation pour plus de précisions.

De plus, notre politique environnementale, dont la responsabilité de la gestion globale relève de l'équipe de gestion du risque environnemental, décrit notre démarche de gestion environnementale prudente, y compris les questions liées au climat, et attribue les responsabilités de gestion de nos répercussions environnementales. Notre politique environnementale stipule que la CIBC élaborera, mettra en œuvre et maintiendra des normes et des procédures visant à examiner, à évaluer et à gérer les risques environnementaux liés à ses activités de prêt et de placement et, dans le cadre de ces activités, cherchera à promouvoir de saines pratiques de gestion environnementale auprès de ceux avec qui elle a une relation d'affaires. Par exemple, les évaluations environnementales et les évaluations sociales sont intégrées à nos processus d'évaluation du risque de crédit, lesquels s'appuient sur les normes et procédures en vigueur dans tous les secteurs. En outre, des évaluations du risque environnemental et du risque social liés aux projets de financement, aux prêts aux grandes entreprises liés à des projets et au crédit-relais correspondant, doivent être faites conformément à notre engagement envers les principes de l'Équateur, dont la Banque est signataire (adoptés par la CIBC en 2003), soit un ensemble de lignes directrices adoptées librement par les institutions financières et fondées sur les critères de sélection de la Société financière internationale. Un processus de soumission à un autre palier d'intervention est en place relativement aux transactions qui pourraient possiblement constituer un risque environnemental ou un risque social connexe important. En pareil cas, les transactions sont signalées au Comité des risques juridiques et de réputation aux fins d'un examen par des cadres supérieurs, le cas échéant.

Certains risques sociaux, tels que ceux liés au travail des enfants ou aux violations des droits de la personne, sont une composante de la gestion du risque lié aux tiers et sont recensés, évalués, atténués, suivis et signalés conformément à la politique de gestion des risques liés aux tiers de la CIBC (se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques – Risque lié aux tiers) et à notre Code de conduite des fournisseurs (se reporter à la section Droits de la personne et codes de conduite).

Changements climatiques

Le risque lié aux changements climatiques fait partie intégrante de nos processus de gestion du risque, en commençant par notre intérêt à l'égard du risque lié aux changements climatiques, qui a été défini en fonction de considérations qualitatives et quantitatives, et reflète notre principe directeur selon lequel nous exerçons une saine gestion du risque, ainsi que pour veiller à satisfaire les attentes des parties intéressées à l'égard de la gestion du risque lié aux changements climatiques. Nous avons mis en place des niveaux de tolérance dans nos énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque à l'échelle régionale et de l'entreprise pour les unités d'exploitation stratégiques pertinentes. Nous continuons d'évaluer les mesures pertinentes et incluons des mesures quantitatives supplémentaires à nos énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque, au besoin, à mesure que les pratiques de gestion du risque liées aux changements climatiques progressent et évoluent.

Nous recensons et évaluons activement les risques liés aux changements climatiques et la façon dont ils pourraient avoir une incidence sur les activités de l'entreprise, causer des dommages physiques, perturber les chaînes d'approvisionnement et se répercuter sur les économies mondiales et, finalement, influencer le risque de crédit et le risque de marché. Pour ce faire, nous continuons à travailler à la conception d'une série d'outils, incluant une méthode d'évaluation du risque lié au carbone, des cartes de points chauds, l'analyse de scénarios et la mesure des émissions financées. Ces outils nous donneront un aperçu des risques présents au niveau du client, du secteur et du portefeuille, car il est impossible de mesurer adéquatement les risques liés aux changements climatiques auxquels nos clients font face à l'aide d'un seul outil.

Notre méthode d'évaluation du risque lié au carbone permet d'évaluer les répercussions à court, à moyen et à long terme que subissent les entreprises clientes et les clients commerciaux en lien avec les changements climatiques, notamment en raison de changements dans les politiques, les technologies ou les tendances du marché. Cette méthode nous permet d'attribuer une cote à chaque client sur une échelle allant d'avancée à faible, et lorsqu'un client se voit attribuer une cote « faible », nous lui recommandons de s'entretenir avec notre comité d'évaluation des risques liés aux fortes émissions de carbone, lequel est composé de représentants des unités d'exploitation stratégiques pertinentes et de la gestion du risque, afin de mettre sur pied un plan d'action approprié pour atténuer ce risque.

Notre approche de « cartes de points chauds » donne une représentation visuelle des secteurs de services aux entreprises et aux gouvernements qui sont sensibles aux risques liés aux changements climatiques. Par suite de l'évaluation d'une carte de points chauds, nous attribuons une cote à chaque industrie et secteur de notre portefeuille selon leur exposition globale aux risques physiques et de transition. La cote moyenne pondérée combinée est utilisée pour déduire d'éventuelles migrations de crédit et sert également de donnée pour l'analyse de scénarios afin d'estimer les variations potentielles de la PD, des pertes attendues et de l'APR. L'analyse de scénarios se fonde sur le projet pilote de la Banque du Canada et du BSIF sur l'analyse de scénarios et représente un cadre hypothétique utile d'une « simulation » pour explorer la façon dont les risques liés aux changements climatiques pourraient se manifester à l'avenir.

Ces outils de gestion du risque nous procurent un haut degré de précision et nous permettent de comprendre le comportement de nos portefeuilles individuels en présence de risques climatiques ainsi que les aspects sur lesquels nous devons concentrer nos efforts d'atténuation. Ils nous permettent également d'étayer nos décisions d'affaires à l'égard des possibilités d'épauler nos clients. Nous continuerons, au fil de l'évolution des normes du secteur, du contexte réglementaire, de la qualité des données, des outils et de notre approche, d'enrichir nos connaissances sur les risques climatiques, de les étudier et d'en évaluer les répercussions.

Droits de la personne et codes de conduite

La CIBC s'engage à respecter les droits de la personne et à s'opposer à l'esclavage ainsi qu'à la traite de personnes dans l'ensemble de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement.

Nous nous engageons à protéger les droits de la personne en ayant recours à des pratiques sectorielles mondiales, comme celles des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies, et à faire la promotion d'un milieu de travail juste, diversifié et inclusif. Nous faisons publiquement rapport en vertu des lois applicables en matière de droits de la personne, dont la *Modern Slavery Act 2015* du Royaume-Uni, la *Modern Slavery Act 2018* de l'Australie et la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du Canada. Nous respectons toutes les lois et normes applicables concernant les droits de la personne dans tous les territoires où nous exerçons nos activités, y compris les lois relatives à des questions comme le travail forcé, le travail des enfants, l'esclavage moderne et la traite de personnes, la parité salariale, l'équité en matière d'emploi, la santé et la sécurité, la discrimination et le harcèlement. Nous attendons des membres de notre équipe, de nos clients, de nos fournisseurs et des autres tiers avec qui nous avons une relation d'affaires qu'ils partagent notre engagement à respecter les droits de la personne. De plus amples renseignements se trouvent dans le document intitulé *La Banque CIBC et les droits de la personne : Énoncé sur l'esclavage moderne et la traite de personnes* qui figure sur notre site Web.

Le Code de conduite CIBC (Code de conduite) est un point de référence important dans notre culture. Il définit un cadre intégré des principaux principes, politiques, lignes directrices et processus visant à permettre aux employés d'avoir une conduite conforme aux normes éthiques et déontologiques les plus rigoureuses. Le Code de conduite s'applique à tous les membres de l'équipe CIBC et de ses filiales en propriété exclusive, à l'exception des membres de l'équipe de CIBC Cayman Bank Limited et de CIBC Capital Markets (Europe) S.A. (Luxembourg), qui ont leur propre code de conduite pour se conformer aux exigences locales. Chaque année, tous les employés doivent attester qu'ils ont lu et compris notre Code de conduite et qu'ils s'engagent à le respecter en tout temps. Nous avons également mis en place des mécanismes pour détecter les manquements potentiels au Code de conduite, lesquels font l'objet d'un examen par les canaux appropriés conformément aux lois en vigueur ainsi qu'aux politiques, lignes directrices et processus de la CIBC, afin d'en évaluer les résultats et les conséquences.

Notre Code de conduite des fournisseurs énonce les principes, les normes et les comportements que devraient suivre les fournisseurs puisque nous nous attendons à ce qu'ils agissent de manière éthique et qu'ils respectent l'ensemble des lois, des règles et des règlements applicables, notamment en matière de pratiques de travail et de droits de la personne, dans les territoires où ils exercent leurs activités. Nous avons des procédures en place pour évaluer les risques liés à nos fournisseurs contractuels et régir nos relations avec eux. Lorsque nous procédons à des vérifications préalables des fournisseurs, qu'il s'agisse de nouveaux fournisseurs, de fournisseurs existants ou de fournisseurs potentiels, nous prenons en considération les facteurs ESG applicables afin d'atténuer ces risques éventuels au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

Des précisions sur la gouvernance et la gestion des facteurs ESG ainsi que sur les politiques et la performance ESG de la CIBC figurent dans notre Rapport sur la durabilité, lequel est disponible sur notre site Web.

Risque lié à la conformité réglementaire

Le risque lié à la conformité réglementaire se rapporte au risque de non-conformité par la CIBC aux exigences réglementaires applicables.

Notre approche en matière de gestion et d'atténuation du risque lié à la conformité réglementaire est conforme à l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC et vise à favoriser une culture de gestion du risque solide. Cette approche s'appuie sur le cadre de référence global en matière de gestion de la conformité réglementaire. Ce cadre, dont la responsabilité incombe au premier vice-président, chef de la Conformité, Protection des renseignements personnels et Affaires réglementaires à l'échelle mondiale et qui est approuvé par le CGR, établit des liens entre les exigences réglementaires et les mesures d'atténuation en interne (c.-à-d. nos politiques, nos procédures ou nos contrôles) qui confirment la conformité réglementaire.

Notre Service de la conformité est responsable de l'élaboration et de la mise à jour d'un programme complet de conformité réglementaire, incluant la surveillance du cadre de référence en matière de gestion de la conformité réglementaire. Ce service est indépendant de la gestion de l'entreprise et fait régulièrement rapport au CGR.

C'est à la haute direction des secteurs d'activité et des groupes fonctionnels qu'incombe, au premier chef, la responsabilité de se conformer à l'ensemble des exigences réglementaires pertinentes, puis à tous les employés. Les activités mises de l'avant par le Service de la conformité viennent appuyer ces groupes et visent particulièrement les exigences réglementaires qui régissent la relation entre la CIBC et ses clients.

Se reporter à la section Faits nouveaux en matière de réglementation pour plus de précisions.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance représente le risque de pertes découlant de l'obligation de payer, au titre des contrats d'assurance, des prestations et des charges supérieures aux montants prévus. Des résultats techniques réels défavorables pourraient être attribuables à des variations défavorables du calendrier, de l'envergure ou de la fréquence des demandes réelles de règlement (p. ex., mortalité, morbidité), du comportement des titulaires de contrat (p. ex., annulation d'un contrat d'assurance) ou des charges connexes.

Les contrats d'assurance procurent une indemnité financière au bénéficiaire lorsqu'un risque assuré survient, et ce, en échange de primes. Nous sommes exposés au risque d'assurance dans le cadre de nos activités d'assurance-vie et de nos activités de réassurance avec les filiales concernées.

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction des filiales d'assurance et de réassurance, sous la supervision du groupe Gestion du risque. Les filiales d'assurance et de réassurance ont aussi leur propre conseil d'administration, de même que leur propre actuaire nommé de façon indépendante qui assurent un suivi additionnel de la gestion du risque. Des processus sont en place, et un suivi est assuré pour gérer le risque dans nos activités d'assurance. Le risque de souscription de nouvelles polices est géré au moyen de politiques de risque qui limitent l'exposition à un particulier, à certains types d'activités et à certaines régions.

Nos pratiques de gouvernance en matière de gestion du risque assurent une surveillance et un contrôle des risques indépendant et rigoureux au sein de nos activités d'assurance. Les conseils d'administration des filiales décrivent la structure de gestion du risque et du contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance, au moyen de politiques en matière de risque, de fonds propres et de contrôle, de processus ainsi que de limites et de la gouvernance. Les membres de la haute direction des filiales d'assurance et de réassurance et du groupe Gestion du risque assistent aux réunions des conseils des filiales.

Risques juridiques et de réputation

Notre réputation et notre solidité financière revêtent une importance fondamentale pour nous, de même que pour nos clients, nos actionnaires, nos tiers, les organismes de réglementation, les membres de notre équipe et nos collectivités.

Le risque de réputation s'entend du risque qu'une publicité négative, qu'elle soit fondée ou non, portant sur la conduite de nos affaires et de nos pratiques, puisse nuire grandement à notre réputation à titre d'institution financière de premier rang, ou alors puisse avoir des effets importants et néfastes sur nos entreprises, nos activités ou notre situation financière.

Le risque juridique est le risque qu'une perte financière découle d'un ou de plusieurs des facteurs suivants : a) des procédures civiles, criminelles ou de la part d'organismes de réglementation contre la CIBC; b) le défaut de respecter ou d'exécuter nos obligations contractuelles ou d'en documenter l'exécution comme il se doit; c) le défaut de respecter nos obligations juridiques envers nos clients, investisseurs, membres de notre équipe, contreparties ou autres parties intéressées; d) le défaut de prendre des mesures judiciaires appropriées pour protéger nos actifs ou sûretés; ou e) une faute des membres de notre équipe ou de nos mandataires.

Tous les membres de l'équipe de la CIBC jouent un rôle dans la protection de notre réputation en s'assurant que les normes éthiques les plus élevées sont respectées dans notre façon d'agir et dans ce que nous faisons. Nous devons non seulement agir avec intégrité en tout temps, mais également nous assurer que les activités qui sont menées ne représentent pas de risque excessif pour la réputation de la CIBC en matière de pratiques commerciales éthiques, saines et responsables. Par conséquent, les exigences en matière de gestion et de surveillance du risque de réputation potentiel sont intégrées dans le cadre de politiques et procédures connexes. Ces processus comprennent la gestion de divers risques aux termes de l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, du cadre de gestion du risque et du Code de conduite de la CIBC. Le Cadre de gestion du risque de réputation, la Politique générale en matière de risques juridiques et de réputation et les procédures propres aux secteurs d'activité présentent la manière dont nous préservons notre réputation par un processus de recensement, d'évaluation, de soumission à un autre palier d'intervention et d'atténuation des risques juridiques et de réputation potentiels. La gestion proactive des risques juridiques et de réputation potentiels constitue une responsabilité clé de la CIBC et de tous les membres de notre équipe.

La gouvernance et la surveillance du risque de réputation sont assurées de manière générale par le conseil, principalement par le CGR du conseil. La surveillance exercée par la haute direction à l'égard des risques juridiques et de réputation est assurée par le Comité des risques juridiques et de réputation, lequel est un sous-comité du CGR qui rend compte régulièrement de ses activités au CGR. En outre, certains comités de la haute direction à l'échelle de l'entreprise assurent également la surveillance de ces risques pour assurer que les pratiques requises ont été mises en œuvre et que les risques juridiques et de réputation importants ont été décelés et gérés de façon efficace, et communiqués à un échelon supérieur, s'il y a lieu.

Risque lié au comportement

Le risque lié au comportement s'entend du risque que des actes ou des omissions (c.-à-d. les comportements) de la part de la CIBC, des membres de l'équipe ou de tiers ne soient pas conformes à la culture que nous souhaitons; aient des conséquences négatives, inappropriées ou inéquitables pour les clients, les membres de l'équipe ou les actionnaires; se traduisent par des pratiques et des résultats contraires aux règles du marché; influent sur la réputation de la CIBC à titre d'institution financière de premier rang; ou aient des effets importants et néfastes sur notre entreprise, nos activités et notre situation financière.

Le Cadre de gestion des risques liés au comportement et à la culture s'applique à l'échelle de l'entreprise et décrit la manière dont nous gérons les risques potentiels liés au comportement par un processus proactif de gestion et de surveillance. Chaque membre de l'équipe est responsable du recensement et de la gestion du risque lié au comportement. Les principes et exigences d'ensemble pour le maintien d'un comportement approprié et la réponse à un comportement inapproprié sont présentés dans le Code de conduite CIBC (le code) ainsi que dans d'autres politiques, cadres, processus et procédures propres aux secteurs d'activité ou en vigueur à l'échelle mondiale ou régionale. Tous les membres de l'équipe doivent se conformer en tout temps au code et aux politiques, cadres, processus et procédures de la CIBC dans l'exercice des responsabilités inhérentes à leur rôle. La gouvernance du risque lié au comportement est assurée de manière générale par le conseil et ses comités, dont le CG, ainsi que par les comités de la haute direction.

Questions relatives à la comptabilité et au contrôle

Méthodes comptables critiques et estimations

Les états financiers consolidés de la CIBC ont été préparés selon les IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Ces états financiers consolidés sont également conformes au paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) et aux exigences du BSIF. Un sommaire des informations significatives sur les méthodes comptables est présenté à la note 1 des états financiers consolidés.

Certaines méthodes comptables exigent que nous posions des jugements et fassions des estimations, dont certains ont trait à des questions incertaines. En particulier, tout changement dans les jugements et les estimations en lien avec l'IFRS 9 peut avoir une incidence importante sur le montant de la provision pour pertes de crédit attendues et la volatilité de la dotation à la provision pour pertes de crédit d'une période à l'autre. Tout changement requis dans les jugements et estimations posés en appliquant les méthodes comptables critiques dont il est question ci-après pourrait avoir une incidence notable sur nos résultats financiers. Nous avons mis en place des procédures de contrôle visant à assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes sont bien contrôlés.

IFRS 17, Contrats d'assurance

Le 1^{er} novembre 2023, la CIBC a adopté l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), en remplacement des lignes directrices antérieures de l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4). L'IFRS 17 fournit des lignes directrices en matière de comptabilisation et d'évaluation des contrats d'assurance que nous émettons et des contrats de réassurance que nous détenons. Nous avons appliqué l'IFRS 17 de façon rétrospective à compter du 1^{er} novembre 2023, avec retraitement des informations de la période comparative de 2023. L'incidence de l'adoption est analysée à la note 1 des états financiers consolidés.

Utilisation et classement des instruments financiers

En tant qu'institution financière, nos actifs et nos passifs sont surtout composés d'instruments financiers, notamment les dépôts, les valeurs mobilières, les prêts, les dérivés, les mises en pension de titres et les titres secondaires.

Nous nous servons de ces instruments pour des activités de négociation et des activités autres que de négociation. Les activités de négociation comprennent principalement l'achat et la vente de valeurs mobilières et de marchandises, les transactions de change et de dérivés au cours des négociations pour les clients et la prise des positions de négociation dans le but d'en tirer des produits. Les activités autres que de négociation comprennent en général les prêts, les placements, le financement et la GAP.

L'utilisation d'instruments financiers peut créer ou amoindrir le risque de marché, de crédit ou de liquidité. Se reporter à la section Gestion du risque pour plus de précisions à ce sujet.

Les instruments financiers sont comptabilisés en fonction de leur classement. Un jugement est requis pour déterminer le classement approprié des instruments financiers selon l'IFRS 9, en particulier en ce qui a trait à la question de savoir si les actifs financiers sous forme de titres de créance correspondent « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », ainsi qu'à l'évaluation du modèle économique utilisé pour gérer les actifs financiers. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur la comptabilisation de ces instruments en vertu de l'IFRS 9.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, les titres de créance, les titres de participation et les prêts aux entreprises et aux gouvernements évalués à la JVRN, les engagements liés à des valeurs vendues à découvert, les contrats de dérivés, les valeurs évaluées à la JVAERG et les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont comptabilisés à la juste valeur. Les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont composés de certains titres de créance, de certains emprunts garantis, d'engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres, de dépôts structurés et de dépôts des entreprises et des gouvernements. Les engagements portant sur les taux d'intérêt de certains prêts hypothécaires de détail sont également classés comme instruments financiers désignés à leur juste valeur.

Selon l'IFRS 13, la juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans des conditions de concurrence normales et dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d. la valeur de sortie). Les évaluations de la juste valeur sont classées par niveau au sein d'une hiérarchie des justes valeurs selon la nature des données d'évaluation (niveaux 1, 2 et 3). Nous avons un processus formel et documenté pour établir la juste valeur. La juste valeur est fondée sur les cours du marché non ajustés sur un marché actif pour un instrument identique, lorsque ceux-ci sont disponibles (niveau 1). Si des prix ou des cours sur un marché actif ne sont pas disponibles pour un instrument, la juste valeur est alors fondée sur des modèles d'évaluation utilisant des données importantes observables sur le marché (niveau 2) ou utilisant au moins une donnée importante non observable sur le marché (niveau 3). Il faut faire preuve de jugement dans l'estimation de la juste valeur. La part de jugement qu'il convient d'appliquer dépend en grande partie de la quantité d'information observable disponible sur le marché.

En ce qui concerne les instruments évalués selon des modèles internes utilisant beaucoup de données non observables sur le marché et qui sont par conséquent classés au niveau 3 de la hiérarchie, la part de jugement qu'il convient d'utiliser pour estimer la juste valeur est plus grande que celle utilisée pour estimer la juste valeur des instruments classés aux niveaux 1 et 2. Pour assurer la qualité de l'évaluation, un certain nombre de politiques et de contrôles sont en place, dont des validations indépendantes des données d'évaluation de sources externes, comme les cours de la Bourse, les cours des courtiers ou d'autres sources indépendantes d'établissement des prix approuvées par la direction.

Le tableau ci-après présente les montants des instruments financiers, classés par catégorie, qui font l'objet d'une évaluation au moyen d'une technique d'évaluation basée sur des données de niveau 3. Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur l'évaluation et la sensibilité des actifs et des passifs financiers du niveau 3.

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2024		2023	
	Niveau 3	Total ¹	Niveau 3	Total ¹
Actif				
Valeurs mobilières et prêts évalués à la JVRN	612 \$	0,6 %	691 \$	0,8 %
Titres de participation désignés à la JVAERG	203	0,3	191	0,3
Dérivés	101	0,3	71	0,2
	916 \$	0,4 %	953 \$	0,5 %
Passif				
Dépôts et autres passifs ²	416 \$	1,0 %	242 \$	0,7 %
Dérivés	1 083	2,7	1 874	4,5
	1 499 \$	1,3 %	2 116 \$	2,1 %

1) Représente le pourcentage des actifs et des passifs de niveau 3 par rapport au total des actifs et des passifs dans chaque catégorie qui sont présentés à la juste valeur dans notre bilan consolidé.

2) Comprend les dépôts désignés à la juste valeur et les dérivés incorporés séparés.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et ceux qui ne le sont pas figurent à la note 2 des états financiers consolidés.

Dans le but de refléter la pratique observée sur le marché dans l'établissement du prix des dérivés garantis et non garantis, notre modèle d'évaluation fait appel aux courbes de swaps indicies à un jour pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés garantis et au coût de financement établi en fonction du marché dans l'évaluation des dérivés non garantis. Le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des actifs dérivés non garantis en sus de la réduction de la juste valeur liée au risque de crédit déjà prise en compte dans les REC. À l'inverse, le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des passifs dérivés non garantis, de sorte que des rajustements liés à notre risque de crédit propre sont généralement inclus. Compte tenu de l'évolution constante de la pratique en matière d'évaluation de dérivés sur le marché, d'autres rajustements pourraient être nécessaires à l'avenir.

Ajustements de la juste valeur

Nous faisons preuve de jugement pour établir les ajustements de valeur compte tenu de divers facteurs pouvant toucher l'évaluation des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Ces facteurs comprennent, entre autres, l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, l'illiquidité découlant des problèmes d'absorption du marché et d'autres risques de marché, l'incertitude associée aux paramètres, le risque lié aux modèles et le risque de crédit.

Le calcul des ajustements de la juste valeur exige que nous fondions nos estimations sur les processus comptables et sur le jugement de la direction. Nous évaluons régulièrement le caractère adéquat des ajustements de la juste valeur. Le montant des ajustements de la juste valeur pourrait être modifié si des événements le justifient et pourrait ne pas correspondre à la valeur de réalisation définitive.

Au 31 octobre 2024, le total des ajustements de valeur liés aux instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé était de 336 M\$ (373 M\$ en 2023), surtout en lien avec le risque de crédit, les écarts entre le cours acheteur et le cours vendeur et l'incertitude associée aux paramètres de nos actifs et passifs dérivés, ainsi qu'avec les ajustements comptabilisés pour évaluer nos actifs et passifs dérivés non garantis selon une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché.

Dépréciation d'actifs financiers

Selon l'IFRS 9, nous établissons et maintenons des provisions pour pertes de crédit attendues à l'égard de tous les actifs financiers sous forme de titres de créance classés au coût amorti ou à la JVAERG. En outre, les provisions pour pertes de crédit attendues s'appliquent aux engagements de prêts et aux garanties financières qui ne sont pas évalués à la JVRN.

Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles, la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir. L'un des objectifs de l'IFRS 9 est d'assurer que les pertes pour la durée de vie de tous les instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale sont comptabilisées. Par conséquent, les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant : i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

Principaux facteurs touchant les pertes de crédit attendues

Les dispositions de l'IFRS 9 relatives à la dépréciation des pertes de crédit attendues exigent que nous posions des jugements et fassions des estimations concernant des questions incertaines. En particulier, les dispositions de l'IFRS 9 relatives aux pertes de crédit attendues intègrent les éléments suivants qui nécessitent un niveau élevé de jugement :

- déterminer à quel moment une augmentation importante du risque de crédit lié à un prêt est survenue;
- calculer les pertes de crédit pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie;
- établir des prévisions sur les informations prospectives applicables à de multiples scénarios et déterminer la pondération probabiliste pour chaque scénario.

En outre, l'interrelation entre ces éléments nécessite également un niveau élevé de jugement. Tout changement dans les jugements et les estimations en lien avec l'IFRS 9 peut avoir une incidence importante sur le montant des provisions pour pertes de crédit attendues et la volatilité de la dotation à la provision pour pertes de crédit d'une période à l'autre. Tout changement au cours d'une période donnée pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats financiers. Nous continuons à mener nos activités dans un contexte macroéconomique incertain. Par conséquent, nous devons faire appel à une part plus importante de jugement pour estimer les pertes de crédit attendues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et de ces hypothèses. Se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés pour plus de précisions sur le niveau élevé de jugement inhérent à l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Utilisation du cadre réglementaire

Notre modèle de provisions pour pertes de crédit attendues intègre des données, des systèmes et des processus utilisés dans le calcul des ajustements réglementaires pour les pertes attendues selon Bâle pour la tranche de nos portefeuilles de détail et de prêts aux entreprises et aux gouvernements assujettis à l'approche NI. Une grande part de jugement est requise pour optimiser les données et les techniques de modélisation utilisées dans le calcul des paramètres de risque selon Bâle, et conformément aux exigences de l'IFRS 9, notamment la conversion des estimations fondées sur le cycle économique en paramètres fondés sur un moment dans le temps utilisés conformément à l'IFRS 9, lesquels prennent en considération des informations prospectives. De plus, les pertes de crédit selon l'IFRS 9 sont évaluées sur un horizon de 12 mois pour les instruments financiers de premier stade et sur la durée de vie pour les instruments financiers de deuxième stade et de troisième stade, comparativement à un horizon de 12 mois pour les portefeuilles assujettis à l'approche NI en vertu de Bâle. Les principales différences entre les paramètres de risque selon Bâle et les paramètres selon l'IFRS 9 sont présentées dans le tableau ci-après :

	Fonds propres réglementaires	IFRS 9
PD	La PD prévue pour tout le cycle fondée sur la moyenne à long terme de la PD dans le cadre d'un cycle économique complet.	La PD ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie fondée sur les circonstances actuelles et les hypothèses prospectives pertinentes.
PCD	La PCD dans un scénario de ralentissement fondée sur les pertes qui seraient attendues au cours d'un ralentissement économique et soumises à certains planchers réglementaires. Montant actualisé en utilisant le coût du capital ou le coût de renonciation.	La PCD objective et fondée sur des pondérations probabilistes en fonction de la PCD estimative, y compris l'incidence des hypothèses prospectives pertinentes, dont les variations de la valeur de la garantie. Montant actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif initial.
ECD	Montant fondé sur le solde utilisé majoré de l'utilisation prévue de toute tranche non utilisée avant le défaut. Ce montant ne peut être inférieur au solde utilisé.	Le montant de l'amortissement et du remboursement de principal et du versement d'intérêts entre la date du bilan et la date de défaut est également pris en compte.
Divers		Les pertes de crédit attendues sont actualisées à compter de la date du défaut jusqu'à la date de clôture.

Répartition de la dotation à la provision pour pertes sur créances

Nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et sur prêts productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégiques respectives. La dotation à la provision pour pertes sur créances comptabilisée directement au compte de résultat consolidé se rapporte aux instruments financiers classés à titre de prêts et d'acceptations bancaires. La dotation à la provision pour pertes sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti est comptabilisée à titre de Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net dans le compte de résultat consolidé.

Comptabilité de couverture

Les lignes directrices en matière de comptabilité de couverture de l'IFRS 9 visent à harmoniser plus efficacement le traitement comptable et la gestion des risques. Cependant, l'IFRS 9 permet aux entités de continuer d'appliquer les dispositions actuelles en matière de comptabilité de couverture de l'IAS 39 plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9. Comme l'autorise la norme, nous avons antérieurement choisi de ne pas adopter les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IFRS 9 et de continuer plutôt d'appliquer celles de l'IAS 39. Comme l'exige la norme, nous avons adopté les exigences à l'égard des informations à fournir concernant la comptabilité de couverture applicables en vertu des modifications apportées à l'IFRS 7 qui étaient en vigueur en 2018. En raison de la réforme des taux d'intérêt de référence, nous nous sommes prévalus de l'exception prévue selon les dispositions du document intitulé Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 1 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7) (modifications issues de la phase 1) et les dispositions du document intitulé Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16) (modifications issues de la phase 2), dispositions que nous avons adoptées respectivement le 1^{er} novembre 2019 et le 1^{er} novembre 2020.

Titrisations et entités structurées

Titrisation de nos propres actifs

En vertu de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (IFRS 10), il faut faire preuve de jugement pour évaluer si un investisseur contrôle une entité émettrice, notamment s'il i) détient le pouvoir sur l'entité émettrice, ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice, et iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient. Un investisseur pourrait exercer son pouvoir par l'intermédiaire de droits de vote ou de droits similaires ou, dans le cas d'entités structurées, par l'intermédiaire d'accords contractuels dirigeant les activités pertinentes de l'entité émettrice. Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer si la CIBC a le pouvoir sur une entité, surtout dans le cas d'entités structurées complexes, l'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances, notamment l'objet et la conception de l'entité émettrice, les relations avec les autres investisseurs et la capacité de chaque investisseur de prendre des décisions à l'égard des activités importantes, et si la CIBC agit à titre de mandant ou de mandataire.

Nous soutenons plusieurs entités structurées qui ont acheté et titrisé nos propres actifs, notamment Cards II Trust et la fiducie de marges de crédit hypothécaires, entités que nous consolidons en vertu de l'IFRS 10.

Nous titrisons également nos propres actifs hypothécaires en vertu d'un programme de titrisation soutenu par le gouvernement. Nous vendons ces actifs titrisés à une entité de titrisation soutenue par le gouvernement que nous ne consolidons pas, ainsi qu'à d'autres tiers. L'IFRS 9 précise à quel moment il faut décomptabiliser les actifs financiers. Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie rattachés à l'actif sont arrivés à échéance ou lorsque nous avons transféré les droits de recevoir les flux de trésorerie rattachés à l'actif, notamment :

- nous avons transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif;
- nous n'avons ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif, mais avons transféré le contrôle de l'actif.

Nous avons établi que nos activités de titrisation liées aux prêts hypothécaires à l'habitation, aux créances sur cartes de crédit et aux marges de crédit hypothécaires sont comptabilisées à titre de transactions d'emprunts garantis puisque nous n'avons pas satisfait aux critères susmentionnés.

Les prêts de titres et les opérations de mises en pension de titres n'entraînent généralement pas le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces titres et ne donnent donc pas lieu à leur décomptabilisation.

Titrisation d'actifs de tiers

Nous soutenons également plusieurs entités structurées qui acquièrent des participations directes ou indirectes ou des sûretés réelles dans des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du PCAC aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Nous évaluons un certain nombre de facteurs au moment d'établir si la CIBC contrôle ces entités structurées. Nous contrôlons la mesure dans laquelle nous intervenons au sein de ces entités structurées en investissant directement dans les titres de créance émis par l'entité structurée et en fournissant une protection des liquidités aux autres créanciers afin de déterminer si nous devons consolider ces entités.

L'IFRS 10 exige également que nous procédions à une nouvelle évaluation de la consolidation lorsque les faits et circonstances propres à l'entité indiquent qu'un ou plus d'un des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus a changé. Les facteurs entraînant la réévaluation comprennent, mais sans s'y limiter, des changements importants au sein de la structure de propriété des entités, des changements dans les accords contractuels ou de gouvernance, l'attribution d'une facilité de liquidité au-delà des modalités établies à l'origine, la conclusion de transactions avec les entités qui n'étaient pas prévues au départ et des changements à la structure de financement des entités.

Dans le cas plus précis de nos fonds multicédants, nous procédons à une nouvelle évaluation de la consolidation si notre participation dans le PCAC émis par les fonds multicédants change de façon importante ou, ce qui est plus rare, lorsque la facilité de liquidités que nous offrons aux fonds multicédants est utilisée ou modifiée.

Une augmentation appréciable de notre participation dans le papier commercial émis par les fonds multicédants serait plus probable dans les situations où le marché du PCAC soutenu par les banques se détériore de façon importante, de telle sorte que les fonds multicédants seraient incapables de renouveler leur PCAC.

Se reporter à la section Situation financière – Arrangements hors bilan et à la note 6 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur la titrisation de nos propres actifs et d'actifs de tiers.

Contrats de location

À titre de preneur, nous comptabilisons un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante en fonction de la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, moins les avantages incitatifs à la location à recevoir, lorsque le bailleur met l'actif loué à la disposition de la CIBC. Nous exerçons notre jugement pour déterminer la durée du contrat de location appropriée, en fonction de la partie non résiliable de la durée du contrat de location, ajusté pour tenir compte des options de renouvellement et de résiliation que nous avons la certitude raisonnable d'exercer. Pour la comptabilisation du contrat de location, nous déterminons également les taux d'actualisation appropriés d'après le taux d'intérêt implicite du contrat de location, s'il est possible de le déterminer, ou le taux d'emprunt marginal de la CIBC.

À titre de bailleur intermédiaire de locaux à bureaux, nous exerçons notre jugement pour classer un contrat de sous-location en tant que contrat de location simple ou contrat de location-financement selon que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif au titre du droit d'utilisation sous-jacent est transférée ou non au sous-locataire. Si un contrat de sous-location est classé comme un contrat de location-financement, l'actif au titre du droit d'utilisation qui y est lié est décomptabilisé et un investissement dans le contrat de sous-location est comptabilisé selon le taux d'actualisation du contrat de location principal, à moins qu'il soit possible de déterminer le taux d'intérêt implicite du contrat de sous-location. Si un contrat de sous-location classé comme un contrat de location-financement comprend des composantes locatives et des composantes non locatives, nous répartissons la contrepartie totale dans le contrat entre chacune des composantes en fonction de notre estimation du prix de vente spécifique de chacune de ces composantes. L'investissement dans le contrat de sous-location est ultérieurement évalué selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les produits d'intérêts étant comptabilisés sur la durée du contrat de sous-location. Les produits locatifs tirés des contrats de sous-location simple sont comptabilisés de manière systématique sur la durée du contrat de location. Pour les contrats de location-financement et les contrats de sous-location simple, nous exerçons des jugements similaires à ceux que nous exerçons lorsque nous agissons à titre de preneur afin de déterminer la durée appropriée d'un contrat de location.

Nous agissons également à titre de bailleur dans le cadre de contrats de location simple ou de contrats de location-financement en lien avec les activités de financement d'équipement pour des clients. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer si ces contrats de location doivent être classés en

tant que contrats de location-financement ou en tant que contrats de location simple. Pour ce faire, il faut établir si les contrats de location transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif loué. Dans le cas des contrats de location-financement, l'actif loué est décomptabilisé et un investissement net dans le contrat de location est comptabilisé, qui est initialement évalué à la valeur actualisée des paiements de loyers qui seront reçus du preneur et de la valeur résiduelle non garantie que nous prévoyons recouvrer à la fin du contrat de location, calculée au moyen du taux d'intérêt implicite du contrat de location. L'investissement net dans le contrat de location-financement est inclus au poste Prêts aux entreprises et aux gouvernements, dans le bilan consolidé.

Dépréciation des actifs

Goodwill

Au 31 octobre 2024, nous avions un goodwill de 5 443 M\$ (5 425 M\$ en 2023). Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation, au moins une fois par année, au moyen de la comparaison entre la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle le goodwill a été affecté, et sa valeur comptable, y compris le goodwill. Tout écart défavorable est comptabilisé à titre de dépréciation du goodwill. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Le goodwill doit être soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe des indices que l'actif ait pu perdre de la valeur.

Il faut faire preuve de jugement important dans l'estimation de la valeur recouvrable. Les valeurs recouvrables sont estimées en fonction de modèles internes selon lesquels il faut poser des hypothèses importantes, notamment au sujet des résultats attendus, des taux d'actualisation, des taux de croissance, des exigences prévues en matière de fonds propres réglementaires et des ratios cours/bénéfice. Des réductions de la valeur recouvrable estimée pourraient découler de différents facteurs tels qu'une diminution des flux de trésorerie attendus, une augmentation du niveau hypothétique de fonds propres requis et une variation négative du taux d'actualisation ou des taux de croissance finaux, pris isolément ou selon une combinaison de ces facteurs. Si la valeur recouvrable que nous avons estimée n'excède pas considérablement la valeur comptable de l'UGT, il faut davantage faire appel au jugement, et des réductions à la valeur recouvrable sont plus susceptibles d'entraîner la comptabilisation d'une perte de valeur.

Au quatrième trimestre de 2024, nous avons effectué notre test de dépréciation annuel. Nous avons établi que la valeur recouvrable de nos UGT dépassait leur valeur comptable.

Se reporter à la note 8 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Autres immobilisations incorporelles et actifs à long terme

Au 31 octobre 2024, nous avions d'autres immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée de 116 M\$ (116 M\$ en 2023) et d'autres immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité déterminée de 199 M\$ (259 M\$ en 2023). Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées séparément lorsque les avantages qu'elles comportent résultent de droits contractuels ou juridiques ou qu'elles peuvent être vendues ou faire l'objet d'une cession, d'une licence, d'un contrat de location ou d'un échange. Déterminer la durée d'utilité des immobilisations incorporelles exige du jugement et une analyse fondée sur des faits.

Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais font plutôt l'objet d'un test de dépréciation au moyen de la comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Un test de dépréciation doit être effectué au moins chaque année ou chaque fois qu'il existe des indices que ces actifs aient pu perdre de la valeur. Le 31 octobre 2023, CIBC Caribbean a annoncé son intention de changer le nom de sa marque pour CIBC. Par conséquent, nous avons comptabilisé une perte de valeur de 27 M\$ au quatrième trimestre de 2023 au titre de la dépréciation de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée liée au nom de la marque acquise au moment de l'acquisition de CIBC Caribbean.

Les actifs à long terme et les autres immobilisations incorporelles identifiables dont la durée d'utilité est déterminée sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable.

Il faut faire preuve de jugement pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et des actifs à long terme, étant donné que nous estimons les flux de trésorerie futurs que nous prévoyons tirer des actifs et, le cas échéant, les flux de trésorerie découlant de l'éventuelle cession des actifs.

Se reporter à la note 8 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Impôt sur le résultat

Nous nous sommes engagés à adopter des pratiques fiscales responsables. Nous mettons en œuvre des processus de gouvernance et de conformité fiscales dynamiques conformément aux obligations réglementaires de tous les territoires où nous exerçons nos activités. Nous visons à gérer le risque fiscal pour nous assurer de bien comprendre toute exposition aux risques financiers et faire en sorte qu'elle s'aligne sur notre stratégie et notre intérêt à l'égard du risque global.

Nous sommes assujettis aux lois fiscales des divers territoires où nous exerçons nos activités. Ces lois fiscales complexes peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de notre part et de celle des autorités fiscales visées. La direction exerce un jugement pour interpréter les lois fiscales pertinentes et pour estimer la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé et le moment auquel elles seront comptabilisées, en fonction d'une évaluation des facteurs pertinents.

L'impôt exigible est calculé d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Dans le cas de l'impôt canadien sur le revenu, « quasi adopté » s'entend généralement du moment auquel les taux proposés franchissent l'étape de la troisième lecture au Parlement canadien dans le cas d'un gouvernement minoritaire ou de la première lecture au Parlement canadien dans le cas d'un gouvernement majoritaire.

Des actifs ou des passifs d'impôt différé sont déterminés pour chaque différence temporaire en fonction des taux d'impôt qui devraient être en vigueur pour la période au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, d'après les lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Nous ne comptabilisons pas les passifs d'impôt différé pour les différences temporaires découlant de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger s'il n'est pas prévu qu'elles se résorberont dans un avenir prévisible et si nous prévoyons contrôler la date à laquelle elles se résorberont. Nous ne comptabilisons pas les actifs d'impôt différé pour les différences temporaires découlant de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger s'il n'est pas prévu qu'elles se résorberont dans un avenir prévisible ou s'il n'est pas probable que nous disposerons d'un bénéfice imposable futur auquel nous pourrions imputer ces différences temporaires déductibles.

Chaque trimestre, nous évaluons s'il est probable que nos actifs d'impôt différé seront réalisés avant leur échéance et s'il convient de ne pas comptabiliser une partie de nos actifs d'impôt différé.

Se reporter à la note 18 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur l'impôt sur le résultat.

Passifs éventuels et provisions

Procédures judiciaires et autres éventualités

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cadre desquelles des dommages-intérêts importants sont réclamés à la CIBC et à ses filiales. Des provisions sont constituées pour les procédures judiciaires si, de l'avis de la direction, il est probable que des ressources économiques devront être affectées au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si l'estimation fiable d'une perte probable se situe dans une fourchette de résultats possibles à l'intérieur de laquelle un montant précis semble représenter une meilleure estimation, ce montant est comptabilisé. Si aucun montant précis à l'intérieur de la fourchette de résultats possibles ne semble être une meilleure estimation qu'un autre montant, le montant médian de la fourchette est comptabilisé. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte, de sorte qu'aucun montant ne peut être comptabilisé.

Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, aura des répercussions négatives

importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, elle pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée. Nous vérifions régulièrement si les provisions pour les procédures judiciaires de la CIBC sont adéquates et procédons aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles.

Une description des procédures judiciaires en cours importantes auxquelles la CIBC est partie se trouve à la note 21 des états financiers consolidés. Les provisions présentées à la note 21 comprennent les provisions pour les procédures judiciaires au 31 octobre 2024, notamment des montants liés aux procédures judiciaires importantes décrites dans cette note et à d'autres procédures judiciaires. Les contrôles et litiges de nature fiscale sont exclus. Les questions fiscales sont abordées à la note 18 des états financiers consolidés.

La note 21 présente également les informations sur les pertes raisonnablement possibles en sus des pertes déjà comptabilisées, c'est-à-dire les pertes qui ne sont ni probables ni peu probables, pouvant découler des procédures judiciaires importantes qu'il est possible d'estimer.

Hypothèses relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Nous sommes le promoteur de divers régimes d'avantages du personnel destinés aux employés admissibles, notamment des régimes de retraite agréés, des régimes complémentaires de retraite, ainsi que d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour les soins de santé et les soins dentaires (autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi). En outre, nous continuons d'être le promoteur de régimes d'assurance invalidité de longue durée et d'assurance soins dentaires (collectivement, les régimes d'avantages complémentaires à long terme).

Le calcul de la charge nette et des obligations nettes au titre des prestations définies dépend de plusieurs hypothèses actuarielles, dont les taux d'actualisation, les taux tendanciels du coût des soins de santé, le taux de roulement du personnel, les augmentations de salaire prévues, l'âge de la retraite et le taux de mortalité. Les hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies pour un exercice sont formulées au début de la période annuelle de présentation de l'information financière. Ces hypothèses sont passées en revue chaque année conformément aux pratiques actuarielles reconnues et sont approuvées par la direction.

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la charge nette et les obligations nettes au titre du régime de retraite à prestations définies tient compte des rendements du marché, à la date d'évaluation, des instruments de créance de qualité supérieure assortis d'une monnaie et d'une durée à l'échéance qui correspondent à la monnaie et à l'échelonnement prévu des versements au titre des prestations. Notre taux d'actualisation est estimé au moyen d'une courbe de rendement fondée sur des obligations de sociétés de haute qualité. Bien qu'il existe un marché très actif d'obligations de sociétés de haute qualité libellées en dollars canadiens assorties de durées jusqu'à l'échéance courtes et moyennes, il n'en existe pas pour les obligations assorties de durées jusqu'à l'échéance qui correspondent à l'échelonnement de tous les versements prévus au titre des prestations des régimes offerts au Canada. Par conséquent, pour nos régimes canadiens de retraite, nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et nos régimes d'autres avantages à long terme, nous avons estimé les rendements des obligations de sociétés de grande qualité assorties d'échéances à plus long terme en extrapolant les rendements actuels des obligations à durée courte et moyenne sur la courbe de rendement. La construction de la courbe de rendement fait appel au jugement; c'est pourquoi, selon les différentes méthodes utilisées, la courbe de rendement peut donner lieu à différents taux d'actualisation.

Se reporter aux notes 1 et 17 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur la charge et les obligations comptabilisées chaque année au titre des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Programme de fidélisation autogéré

Nous sommes le promoteur de certains programmes autogérés de fidélisation des clients de cartes de crédit pour lesquels nous comptabilisons des passifs au titre des points de fidélisation des clients de cartes de crédit, qui font l'objet de réévaluations périodiques pour tenir compte des coûts liés à l'échange prévu des points à mesure que cette estimation évolue au fil du temps. Le calcul des coûts liés à l'échange prévu des points nécessite de faire appel au jugement et dépend de plusieurs hypothèses, y compris l'estimation des coûts par point et le taux d'échange à long terme.

Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les programmes de fidélisation autogérés.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Se reporter à la note 30 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les modifications de méthodes comptables futures.

Autres faits nouveaux en matière de réglementation

Réforme des taux d'intérêt de référence

Divers indices de taux d'intérêt et autres indices qui étaient présumés être des « indices de référence », y compris le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) et le taux offert en dollars canadiens (CDOR), étaient assujettis à des lignes directrices réglementaires internationales et à des réformes. Les organismes de réglementation de divers pays avaient préconisé la transition de ces taux vers des taux de référence alternatifs, fondés sur des taux sans risque établis au moyen de transactions réelles sur le marché. Avant que les lignes directrices réglementaires soient modifiées, un nombre important de contrats de dérivés, de valeurs mobilières, de prêts et de dépôts de la CIBC étaient indexés aux anciens taux de référence, y compris des contrats dont les échéances allaient au-delà des dates de cessation annoncées par les organismes de réglementation.

Afin de gérer et de coordonner tous les aspects de la transition vers des taux alternatifs, la CIBC avait mis en place un programme de transition à l'égard des taux interbancaires offerts à l'échelle de l'entreprise (le programme). Le programme s'appuyait sur une structure de gouvernance officielle et des groupes de travail spécialisés formés de parties intéressées provenant des principaux secteurs d'activité ainsi que des groupes fonctionnels comme Trésorerie, Technologie et opérations, Gestion du risque, Affaires juridiques et Finance afin de faciliter la transition.

Conformément aux attentes des organismes de réglementation, nous avons effectué la transition de nos expositions aux taux LIBOR en livres sterling, en yens japonais, en francs suisses et en euros vers les nouveaux taux de référence alternatifs à l'exercice 2022. Nous avons terminé la transition de nos contrats indexés aux taux LIBOR en dollars américains vers les taux alternatifs en date du 30 juin 2023. La Financial Conduct Authority ayant annoncé que l'administrateur du taux LIBOR poursuivait la publication du taux LIBOR en dollars américains pour certaines échéances sur une base synthétique non représentative pour une période limitée après le 30 juin 2023 afin de permettre aux intervenants du marché d'utiliser ces taux dans des contrats de longue date, nous continuons de détenir des passifs d'un montant de 48 M\$ US au titre des débentures subordonnées indexées au taux LIBOR.

Conformément aux attentes des organismes de réglementation, il n'y a eu aucun montage de nouvelles valeurs mobilières ou de nouveaux dérivés fondés sur le taux CDOR après le 30 juin 2023, seules quelques exceptions ayant été autorisées. Nous avons terminé la transition des contrats fondés sur le taux CDOR et les taux des acceptations bancaires, y compris les dérivés réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale, vers les taux alternatifs au cours du troisième trimestre de 2024, conformément aux attentes des organismes de réglementation. Nous continuons de rendre l'information accessible à nos clients et de leur offrir des conseils concernant les faits nouveaux.

Cotisation spéciale de la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC)

Le 16 novembre 2023, le conseil d'administration de la FDIC a approuvé la version définitive de la réglementation visant l'établissement d'une cotisation spéciale pour certaines institutions de dépôt assurées des États-Unis dans le but de récupérer le coût des mesures prises pour protéger les déposants non assurés à la suite de la fermeture de la Silicon Valley Bank et de la Signature Bank. Notre institution de dépôt aux États-Unis, CIBC Bank USA, qui est assujettie à cette cotisation spéciale, a comptabilisé une charge avant impôt nette cumulée de 103 M\$ (77 M\$ US) pour l'exercice 2024 en fonction des attentes quant au montant total à payer. Le premier et le deuxième paiements au titre de la cotisation ont été effectués en juin et en septembre 2024, respectivement, et huit autres paiements trimestriels devront être faits. La cotisation spéciale continue de faire l'objet d'un ajustement par la FDIC fondé sur les pertes estimées révisées et les pertes réelles subies dans le cadre de la procédure de mise sous séquestre.

Ligne directrice E-21 du BSIF – Gestion du risque opérationnel et résilience opérationnelle

Le 22 août 2024, le BSIF a publié la version finale de la ligne directrice E-21, qui définit ses attentes visant à aider les IFF à se préparer à des perturbations graves et à s'en remettre. Cette ligne directrice rehausse les attentes en matière de gestion du risque opérationnel et établit de nouvelles attentes en matière de résilience opérationnelle, de gestion du risque lié à la continuité des activités, de gestion de crise, de gestion du changement et de gestion du risque lié aux données. Le BSIF s'attend à ce que les IFF adhèrent immédiatement aux attentes en matière de gestion du risque opérationnel dans les sections 1 et 2 (Gouvernance et Gestion du risque opérationnel, respectivement) et à celles dans la section 4 (Principaux aspects de la gestion du risque opérationnel qui contribuent à la résilience opérationnelle – gestion du risque lié à la continuité des affaires, gestion de crise, gestion du changement et gestion du risque lié aux données) d'ici le 1^{er} septembre 2025, ainsi qu'à celles de la section Résilience opérationnelle d'ici septembre 2026, et à ce qu'elles aient testé toutes leurs activités essentielles d'ici le 1^{er} septembre 2027.

Transactions entre parties liées

Nous avons mis en œuvre les procédés qui conviennent permettant de nous assurer que les renseignements sur les transactions entre parties liées sont, conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), recueillis et communiqués au Comité de gouvernance du conseil tous les trimestres. Le Comité de gouvernance a la responsabilité de passer en revue nos politiques et pratiques visant à déceler les transactions entre parties liées qui pourraient avoir une grande incidence sur nos activités et de réviser les procédés correspondants afin d'encourager la conformité à la *Loi sur les banques* (Canada).

Dans le cours normal des affaires, nous fournissons des services bancaires à des parties liées et concluons avec elles des transactions à des conditions comparables à celles du marché. Les parties liées comprennent les principaux dirigeants¹, leurs proches parents et les entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou leurs proches parents exercent le contrôle ou le contrôle conjoint. Les parties liées comprennent également les entreprises associées et les contreparties comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des employés de la CIBC. Les prêts accordés à ces parties liées sont faits dans le cours normal des affaires et sont assortis essentiellement des mêmes modalités que les transactions comparables conclues avec des parties non liées. Nous offrons une subvention sur les frais annuels et des taux d'intérêt préférentiels appliqués aux soldes des cartes de crédit des dirigeants, que nous offrons d'ailleurs à tous les employés de la CIBC. En outre, la CIBC offre des régimes d'unités d'actions différées et d'autres régimes aux administrateurs indépendants, aux cadres et à certains autres employés clés. Des précisions sur la rémunération des principaux dirigeants¹ et sur nos placements dans des entreprises associées et des contreparties comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont présentées aux notes 16, 17, 23 et 24 des états financiers consolidés.

1) Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la CIBC, directement ou indirectement, et comprennent les membres du conseil (désignés comme les « administrateurs ») et du Comité de direction, ainsi que certains dirigeants nommés aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada) (collectivement désignés comme les « dirigeants »). Les membres du conseil qui sont également des membres du Comité de direction sont compris à titre de dirigeants.

Politique sur la portée des services de l'auditeur nommé par les actionnaires

La « Politique sur la portée des services de l'auditeur nommé par les actionnaires » établit des paramètres relativement à la mission de l'auditeur nommé par les actionnaires de la CIBC qui sont conformes aux lois applicables, notamment la loi des États-Unis appelée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et les règles de la SEC. La politique exige que tous les travaux exécutés par l'auditeur nommé par les actionnaires soient préalablement approuvés par le Comité de vérification et stipule que la CIBC ne peut retenir les services de l'auditeur nommé par les actionnaires pour des services « interdits ». Le Comité de vérification est responsable de la surveillance des travaux exécutés par l'auditeur nommé par les actionnaires et de l'évaluation annuelle des compétences, du rendement et de l'indépendance des membres de l'équipe de mission, y compris la rotation de l'associé responsable de la mission d'audit. Le Comité de vérification est aussi chargé d'effectuer une évaluation complète périodique de l'auditeur externe au moins tous les cinq ans. Les activités de surveillance du Comité de vérification à l'égard de l'auditeur nommé par les actionnaires sont présentées dans notre circulaire de sollicitation de procurations par la direction.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information de la CIBC sont conçus afin de fournir une assurance raisonnable que les informations pertinentes sont consignées et communiquées à la direction de la CIBC, y compris au président et chef de la direction et au chef des services financiers, afin de leur permettre de prendre des décisions en temps utile en ce qui a trait aux informations à fournir.

La direction de la CIBC, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des services financiers, a évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la CIBC en date du 31 octobre 2024 (conformément aux règles de la SEC et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières [ACVM]). D'après cette évaluation, le président et chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que ces contrôles et procédures étaient efficaces.

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la CIBC est chargée d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de la CIBC.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu par le président et chef de la direction et par le chef des services financiers ou sous leur supervision, et mis en place par le conseil, la direction et d'autres membres du personnel, afin de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS publiées par l'IASB. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC comprend les conventions et les procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions des actifs de la CIBC; ii) fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS publiées par l'IASB et que les encaissements et les décaissements de la CIBC ne sont faits qu'en conformité avec les autorisations de la direction et des administrateurs de la CIBC; et iii) fournissent une assurance raisonnable quant à la prévention et la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la CIBC qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés.

Tous les contrôles internes, quelle que soit la qualité de leur conception, ont des limites inhérentes, et il se peut qu'ils ne permettent pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies en temps opportun. Ainsi, même les systèmes reconnus comme efficaces peuvent fournir seulement une assurance raisonnable à l'égard de la préparation et de la présentation des états financiers.

La direction de la CIBC s'est appuyée sur le document Internal Control – Integrated Framework qui a été publié en 2013 par le COSO pour évaluer l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2024 et a conclu que celui-ci était efficace.

L'auditeur nommé par les actionnaires, Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables indépendant, a procédé à l'audit des états financiers consolidés de la CIBC pour l'exercice clos le 31 octobre 2024, et a également délivré un rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis.

Modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, le contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière n'a fait l'objet d'aucun changement qui a modifié de façon importante son contrôle interne à l'égard de l'information financière, ou qui aurait raisonnablement pu le faire.

Information financière annuelle supplémentaire

Soldes moyens du bilan, produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre			Solde moyen ¹			Intérêt			Taux moyen		
			2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022
Actif au Canada²											
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques			12 159 \$	23 261 \$	24 833 \$	774 \$	1 265 \$	384 \$	6,37 %	5,44 %	1,55 %
Valeurs mobilières			114 317	99 012	88 483	5 473	4 629	2 072	4,79	4,68	2,34
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres			30 394	30 377	29 606	1 691	1 646	509	5,56	5,42	1,72
Prêts	Prêts hypothécaires à l'habitation		269 759	265 871	256 600	12 454	11 236	6 722	4,62	4,23	2,62
	Prêts personnels		43 476	43 029	41 687	3 638	3 382	2 075	8,37	7,86	4,98
	Cartes de crédit		18 687	16 335	13 236	2 480	2 080	1 687	13,27	12,73	12,75
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements		103 026	97 113	86 543	6 831	5 888	2 795	6,63	6,06	3,23
Total des prêts			434 948	422 348	398 066	25 403	22 586	13 279	5,84	5,35	3,34
Autres actifs productifs d'intérêts			4 699	5 556	9 488	254	254	123	5,41	4,57	1,30
Dérivés			14 484	15 569	15 426	—	—	—	—	—	—
Engagements de clients en vertu d'acceptations			5 907	11 497	11 909	—	—	—	—	—	—
Autres actifs non productifs d'intérêts			21 076	23 779	25 385	—	—	—	—	—	—
Total de l'actif au Canada			637 984	631 399	603 196	33 595	30 380	16 367	5,27	4,81	2,71
Actif à l'étranger²											
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques			43 717	36 817	34 703	2 115	1 612	324	4,84	4,38	0,93
Valeurs mobilières			125 979	97 449	88 234	4 087	2 712	1 350	3,24	2,78	1,53
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres			67 679	53 527	49 196	4 120	2 920	666	6,09	5,46	1,35
Prêts	Prêts hypothécaires à l'habitation		5 569	5 294	4 941	267	251	187	4,79	4,74	3,78
	Prêts personnels		1 319	1 335	1 347	98	65	65	7,43	4,87	4,83
	Cartes de crédit		151	143	133	32	30	28	21,19	20,98	21,05
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements		96 332	94 599	84 337	7 701	6 894	3 103	7,99	7,29	3,68
Total des prêts			103 371	101 371	90 758	8 098	7 240	3 383	7,83	7,14	3,73
Autres actifs productifs d'intérêts			2 566	2 480	2 522	170	155	89	6,63	6,25	3,53
Dérivés			15 075	16 866	24 127	—	—	—	—	—	—
Autres actifs non productifs d'intérêts			8 762	8 212	7 477	—	—	—	—	—	—
Total de l'actif à l'étranger			367 149	316 722	297 017	18 590	14 639	5 812	5,06	4,62	1,96
Total de l'actif			1 005 133 \$	948 121 \$	900 213 \$	52 185 \$	45 019 \$	22 179 \$	5,19 %	4,75 %	2,46 %
Passif au Canada²											
Dépôts	Particuliers		224 154 \$	214 833 \$	204 075 \$	5 759 \$	4 474 \$	1 535 \$	2,57 %	2,08 %	0,75 %
	Entreprises et gouvernements		228 570	232 733	224 303	11 710	11 395	3 662	5,12	4,90	1,63
	Banques		1 990	1 219	1 513	71	35	9	3,57	2,87	0,59
	Emprunts garantis		46 278	44 538	43 892	2 554	2 324	862	5,52	5,22	1,96
Total des dépôts			500 992	493 323	473 783	20 094	18 228	6 068	4,01	3,69	1,28
Dérivés			17 904	19 507	15 581	—	—	—	—	—	—
Acceptations			5 913	11 497	11 910	—	—	—	—	—	—
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert			19 526	15 236	18 496	517	334	333	2,65	2,19	1,80
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres			18 527	22 139	18 594	1 155	1 181	301	6,23	5,33	1,62
Autres passifs			17 963	19 159	23 979	263	292	86	1,46	1,52	0,36
Titres secondaires			7 349	6 470	5 901	505	453	200	6,87	7,00	3,39
Total du passif au Canada			588 174	587 331	568 244	22 534	20 488	6 988	3,83	3,49	1,23
Passif à l'étranger²											
Dépôts	Particuliers		22 420	19 891	18 689	635	419	108	2,83	2,11	0,58
	Entreprises et gouvernements		189 217	172 446	157 085	8 409	6 871	1 535	4,44	3,98	0,98
	Banques		23 951	23 110	20 842	1 113	932	121	4,65	4,03	0,58
	Emprunts garantis		4 515	4 172	3 290	225	183	55	4,98	4,39	1,67
Total des dépôts			240 103	219 619	199 906	10 382	8 405	1 819	4,32	3,83	0,91
Dérivés			18 634	21 133	24 369	—	—	—	—	—	—
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert			2 609	2 524	2 789	108	74	47	4,14	2,93	1,69
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres			93 953	62 000	53 750	5 179	3 102	642	5,51	5,00	1,19
Autres passifs			5 230	4 146	3 013	282	120	39	5,39	2,89	1,29
Titres secondaires			75	100	97	5	5	3	6,67	5,00	3,09
Total du passif à l'étranger			360 604	309 522	283 924	15 956	11 706	2 550	4,42	3,78	0,90
Total du passif			948 778	896 853	852 168	38 490	32 194	9 538	4,06	3,59	1,12
Capitaux propres applicables aux actionnaires			56 116	51 055	47 851	—	—	—	—	—	—
Participations ne donnant pas le contrôle			239	213	194	—	—	—	—	—	—
Total du passif et des capitaux propres			1 005 133 \$	948 121 \$	900 213 \$	38 490 \$	32 194 \$	9 538 \$	3,83 %	3,40 %	1,06 %
Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette ³						13 695 \$	12 825 \$	12 641 \$	1,36 %	1,35 %	1,40 %
Informations supplémentaires : Passif-dépôts non productif d'intérêts											
Canada			78 749 \$	83 530 \$	92 579 \$						
Étranger			19 779	22 990	25 950						

1) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

2) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

3) Produits nets d'intérêts exprimés en pourcentage de l'actif moyen.

Analyse du volume/taux des variations des produits nets d'intérêts

En millions de dollars

		2024/2023			2023/2022		
		Augmentation (diminution) résultant de la variation du :			Augmentation (diminution) résultant de la variation du :		
		Solde moyen	Taux moyen	Total	Solde moyen	Taux moyen	Total
Actif au Canada¹							
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques		(604)\$	113 \$	(491)\$	(24)\$	905 \$	881 \$
Valeurs mobilières		716	128	844	247	2 310	2 557
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres		1	44	45	13	1 124	1 137
Prêts	Prêts hypothécaires à l'habitation	164	1 054	1 218	243	4 271	4 514
	Prêts personnels	35	221	256	67	1 240	1 307
	Cartes de crédit	299	101	400	395	(2)	393
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	359	584	943	341	2 752	3 093
Total des prêts		857	1 960	2 817	1 046	8 261	9 307
Autres actifs productifs d'intérêts		(39)	39	—	(51)	182	131
Variation des produits d'intérêts au Canada		931	2 284	3 215	1 231	12 782	14 013
Actif à l'étranger¹							
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques		302	201	503	20	1 268	1 288
Valeurs mobilières		794	581	1 375	141	1 221	1 362
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres		772	428	1 200	59	2 195	2 254
Prêts	Prêts hypothécaires à l'habitation	13	3	16	13	51	64
	Prêts personnels	(1)	34	33	(1)	1	—
	Cartes de crédit	2	—	2	2	—	2
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	126	681	807	378	3 413	3 791
Total des prêts		140	718	858	392	3 465	3 857
Autres actifs productifs d'intérêts		5	10	15	(1)	67	66
Variation des produits d'intérêts à l'étranger		2 013	1 938	3 951	611	8 216	8 827
Variation totale des produits d'intérêts		2 944 \$	4 222 \$	7 166 \$	1 842 \$	20 998 \$	22 840 \$
Passif au Canada¹							
Dépôts	Particuliers	194 \$	1 091 \$	1 285 \$	81 \$	2 858 \$	2 939 \$
	Entreprises et gouvernements	(204)	519	315	138	7 595	7 733
	Banques	22	14	36	(2)	28	26
	Emprunts garantis	91	139	230	13	1 449	1 462
Total des dépôts		103	1 763	1 866	230	11 930	12 160
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert		94	89	183	(59)	60	1
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres		(193)	167	(26)	57	823	880
Autres passifs		(18)	(11)	(29)	(17)	223	206
Titres secondaires		62	(10)	52	19	234	253
Variation des charges d'intérêts au Canada		48	1 998	2 046	230	13 270	13 500
Passif à l'étranger¹							
Dépôts	Particuliers	53	163	216	7	304	311
	Entreprises et gouvernements	668	870	1 538	150	5 186	5 336
	Banques	34	147	181	13	798	811
	Emprunts garantis	15	27	42	15	113	128
Total des dépôts		770	1 207	1 977	185	6 401	6 586
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert		2	32	34	(4)	31	27
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres		1 599	478	2 077	99	2 361	2 460
Autres passifs		31	131	162	15	66	81
Titres secondaires		(1)	1	—	—	2	2
Variation des charges d'intérêts à l'étranger		2 401	1 849	4 250	295	8 861	9 156
Variation totale des charges d'intérêts		2 449 \$	3 847 \$	6 296 \$	525 \$	22 131 \$	22 656 \$
Variation totale des produits nets d'intérêts		495 \$	375 \$	870 \$	1 317 \$	(1 133)\$	184 \$

1) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Analyse des prêts et acceptations nets

	Canada ¹		États-Unis ¹		Autres ¹		Total	
En millions de dollars, aux 31 octobre	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Prêts hypothécaires à l'habitation	274 371 \$	268 250 \$	2 810 \$	2 641 \$	3 042 \$	2 897 \$	280 223 \$	273 788 \$
Prêts personnels	44 412	43 298	522	528	805	744	45 739	44 570
Cartes de crédit	19 457	17 673	28	27	164	153	19 649	17 853
Total des prêts à la consommation, montant net	338 240	329 221	3 360	3 196	4 011	3 794	345 611	336 211
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	5 042	4 998	—	—	246	219	5 288	5 217
Institutions financières	15 019	14 661	25 382	20 852	6 124	4 310	46 525	39 823
Commerce de détail et de gros	9 638	8 688	2 999	3 044	843	804	13 480	12 536
Services aux entreprises	9 873	8 924	6 145	5 418	2 271	2 157	18 289	16 499
Fabrication – biens d'équipement	2 007	2 430	2 591	2 618	42	39	4 640	5 087
Fabrication – biens de consommation	5 646	5 177	1 618	1 730	239	177	7 503	7 084
Immobilier et construction	31 070	32 397	22 504	23 468	1 367	1 270	54 941	57 135
Agriculture	8 206	8 034	122	367	41	19	8 369	8 420
Pétrole et gaz	2 302	2 502	1 316	1 380	39	57	3 657	3 939
Mines	1 331	1 128	71	204	968	727	2 370	2 059
Produits forestiers	506	423	151	126	—	—	657	549
Matériel informatique et logiciels	1 048	980	3 829	3 304	747	475	5 624	4 759
Télécommunications et câblodistribution	723	1 826	1 315	1 108	566	377	2 604	3 311
Édition, impression et diffusion	250	188	387	268	68	50	705	506
Transport	3 160	2 694	2 329	2 521	2 173	2 324	7 662	7 539
Services publics	6 312	7 301	5 638	5 090	4 955	4 943	16 905	17 334
Éducation, soins de santé et services sociaux	4 117	3 979	5 908	4 995	298	27	10 323	9 001
Gouvernements	2 217	2 038	289	251	1 865	1 932	4 371	4 221
Provision pour pertes sur créances de premier et de deuxième stades ^{2,3}	(307)	(280)	(858)	(717)	(67)	(80)	(1 232)	(1 077)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, montant net	108 160	108 088	81 736	76 027	22 785	19 827	212 681	203 942
Total des prêts et acceptations nets	446 400 \$	437 309 \$	85 096 \$	79 223 \$	26 796 \$	23 621 \$	558 292 \$	540 153 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

2) La provision pour pertes sur créances de troisième stade est affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, selon les catégories ci-dessus.

3) Comprend les provisions pour pertes sur créances de premier stade et de deuxième stade selon l'emplacement géographique où elles sont comptabilisées.

Récapitulatif des provisions pour pertes sur créances

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	2024	2023
Solde au début de l'exercice	4 117 \$	3 276 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	2 001	2 010
Radiations		
Prêts hypothécaires à l'habitation	18	33
Prêts personnels	545	428
Cartes de crédit	739	572
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	874	316
Total des radiations	2 176	1 349
Recouvrements		
Prêts hypothécaires à l'habitation	7	5
Prêts personnels	62	65
Cartes de crédit	126	120
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	77	23
Total des recouvrements	272	213
Radiations nettes	1 904	1 136
Produits d'intérêts sur prêts douteux	(121)	(69)
Change et autres	21	36
Solde à la fin de l'exercice	4 114 \$	4 117 \$
Se compose de ce qui suit :		
Prêts	3 917 \$	3 902 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan	197	215
Ratio des radiations nettes de l'exercice sur l'encours moyen des prêts pour l'exercice		
Prêts hypothécaires à l'habitation	— %	0,01 %
Prêts personnels	1,08	0,82
Cartes de crédit	3,25	2,74
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	0,40	0,15

Prêts et acceptations nets par emplacement géographique¹

En millions de dollars, aux 31 octobre	2024	2023
Canada		
Provinces de l'Atlantique	16 885 \$	16 829 \$
Québec	45 892	44 488
Ontario	243 890	237 333
Provinces des Prairies	16 009	16 412
Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	49 068	49 529
Colombie-Britannique et Yukon	76 762	74 681
Provision de premier stade et de deuxième stade affectée au Canada ^{2, 3}	(2 106)	(1 963)
Total au Canada	446 400	437 309
États-Unis ^{2, 3}	85 096	79 223
Autres pays ^{2, 3}	26 796	23 621
Total des prêts et acceptations nets	558 292 \$	540 153 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

2) Comprend les provisions pour pertes sur créances de premier stade et de deuxième stade selon l'emplacement géographique où elles sont comptabilisées.

3) Pour le Canada, la provision pour pertes sur créances de troisième stade est affectée aux provinces ci-dessus, y compris les acceptations. Pour les États-Unis et les autres pays, les montants sont nets des provisions pour pertes sur créances de troisième stade.

Sensibilité au risque de taux d'intérêt des prêts

En millions de dollars, aux 31 octobre	2024							2023
	Taux variable	Taux fixe ¹	Non sensible au risque de taux	Total	Taux variable	Taux fixe ¹	Non sensible au risque de taux	Total
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	88 696 \$	191 976 \$	— \$	280 672 \$	90 003 \$	184 241 \$	— \$	274 244 \$
Prêts personnels	37 450	9 231	—	46 681	36 623	8 964	—	45 587
Cartes de crédit	—	—	20 551	20 551	—	—	18 538	18 538
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	200 093	13 927	279	214 299	139 399	55 222	249	194 870
Prêts bruts	326 239	215 134	20 830	562 203	266 025	248 427	18 787	533 239
Provision pour pertes sur créances				(3 917)				(3 902)
				558 286 \$				529 337 \$

1) Les acceptations bancaires financées par la CIBC sont incluses comme faisant partie des prêts à taux fixe.

Prêts douteux nets

En millions de dollars, aux 31 octobre	Canada ¹		États-Unis ¹		Divers ¹		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Prêts douteux bruts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	770 \$	564 \$	20 \$	21 \$	204 \$	202 \$	994 \$	787 \$
Prêts personnels	247	200	11	12	34	35	292	247
Total des prêts douteux bruts à la consommation	1 017	764	31	33	238	237	1 286	1 034
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	32	3	—	—	14	21	46	24
Institutions financières	27	13	86	78	—	—	113	91
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	115	281	69	99	56	61	240	441
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	28	23	141	54	3	3	172	80
Immobilier et construction	152	60	543	1 004	26	32	721	1 096
Agriculture	90	29	—	—	—	—	90	29
Secteurs liés aux ressources	64	12	—	—	—	—	64	12
Télécommunications, médias et technologie	3	7	56	35	—	—	59	42
Transport	9	6	2	14	2	1	13	21
Divers	18	120	92	—	—	—	110	120
Total des prêts douteux bruts aux entreprises et aux gouvernements	538	554	989	1 284	101	118	1 628	1 956
Total des prêts douteux bruts	1 555	1 318	1 020	1 317	339	355	2 914	2 990
Autres prêts en souffrance ²	158	123	—	—	3	3	161	126
Total des prêts douteux bruts et d'autres prêts en souffrance	1 713	1 441	1 020	1 317	342	358	3 075	3 116
Provision pour pertes sur créances								
Prêts hypothécaires à l'habitation	120	112	7	4	107	108	234	224
Prêts personnels	160	148	5	8	25	25	190	181
Provision totale – prêts à la consommation	280	260	12	12	132	133	424	405
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	—	—	—	—	7	6	7	6
Institutions financières	14	5	12	14	2	—	28	19
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	74	225	25	4	19	36	118	265
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	12	12	15	—	1	1	28	13
Immobilier et construction	21	10	104	243	15	13	140	266
Agriculture	17	12	—	—	—	—	17	12
Secteurs liés aux ressources	36	10	—	—	—	—	36	10
Télécommunications, médias et technologie	1	4	4	8	—	—	5	12
Transport	2	2	—	1	1	—	3	3
Divers	6	61	4	—	—	—	10	61
Provision totale – prêts aux entreprises et aux gouvernements	183	341	164	270	45	56	392	667
Provision totale	463	601	176	282	177	189	816	1 072
Prêts douteux nets								
Prêts hypothécaires à l'habitation	650	452	13	17	97	94	760	563
Prêts personnels	87	52	6	4	9	10	102	66
Total des prêts douteux nets à la consommation	737	504	19	21	106	104	862	629
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	32	3	—	—	7	15	39	18
Institutions financières	13	8	74	64	(2)	—	85	72
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	41	56	44	95	37	25	122	176
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	16	11	126	54	2	2	144	67
Immobilier et construction	131	50	439	761	11	19	581	830
Agriculture	73	17	—	—	—	—	73	17
Secteurs liés aux ressources	28	2	—	—	—	—	28	2
Télécommunications, médias et technologie	2	3	52	27	—	—	54	30
Transport	7	4	2	13	1	1	10	18
Divers	12	59	88	—	—	—	100	59
Total des prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements	355	213	825	1 014	56	62	1 236	1 289
Total des prêts douteux nets	1 092 \$	717 \$	844 \$	1 035 \$	162 \$	166 \$	2 098 \$	1 918 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

2) Prêts dont le remboursement de principal ou le versement d'intérêts est en souffrance depuis 90 à 180 jours aux termes du contrat.

Dépôts

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Solde moyen ¹		Intérêt		Taux	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Dépôts dans des établissements bancaires au Canada²						
Payables à vue						
Particuliers	11 132 \$	11 877 \$	8 \$	8 \$	0,07 %	0,07 %
Entreprises et gouvernements	68 152	74 673	2 131	2 401	3,13	3,22
Banques	12 658	12 616	475	431	3,75	3,42
Payables sur préavis						
Particuliers	117 556	120 410	1 328	1 136	1,13	0,94
Entreprises et gouvernements	79 210	71 829	4 006	3 436	5,06	4,78
Banques	447	86	22	4	4,92	4,65
Payables à terme fixe						
Particuliers	101 461	88 133	4 616	3 476	4,55	3,94
Entreprises et gouvernements	150 813	137 225	8 551	7 663	5,67	5,58
Banques	3 640	1 725	186	74	5,11	4,29
Emprunts garantis	46 278	44 538	2 554	2 324	5,52	5,22
Total au Canada	591 347	563 112	23 877	20 953	4,04	3,72
Dépôts dans des établissements bancaires à l'étranger						
Payables à vue						
Particuliers	2 342	2 489	2	3	0,09	0,12
Entreprises et gouvernements	28 842	29 060	575	419	1,99	1,44
Banques	38	11	3	1	7,89	4,29
Payables sur préavis						
Particuliers	9 421	9 300	240	207	2,55	2,23
Entreprises et gouvernements	22 926	20 418	1 114	799	4,86	3,91
Payables à terme fixe						
Particuliers	4 662	2 515	200	63	4,29	2,50
Entreprises et gouvernements	67 844	71 974	3 742	3 548	5,52	4,93
Banques	9 158	9 891	498	457	5,44	4,62
Emprunts garantis	4 515	4 172	225	183	4,98	4,39
Total à l'étranger	149 748	149 830	6 599	5 680	4,41	3,79
Total des dépôts	741 095 \$	712 942 \$	30 476 \$	26 633 \$	4,11 %	3,74 %

1) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

2) Les dépôts par les déposants étrangers dans nos établissements bancaires canadiens ont totalisé 90,7 G\$ (70,1 G\$ en 2023).

Honoraires payés à l'auditeur nommé par les actionnaires

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2024	2023
Honoraires d'audit ¹	28,8 \$	27,3 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ²	3,3	3,6
Honoraires pour services fiscaux ³	2,1	2,2
Divers ⁴	0,7	0,3
Total	34,9 \$	33,4 \$

1) Au titre de l'audit des états financiers annuels de la CIBC et de l'audit de certaines de ses filiales, ainsi que d'autres services habituellement fournis par l'auditeur principal relativement aux documents de dépôt de la CIBC prévus par la loi ou la réglementation. Les honoraires d'audit comprennent l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière en vertu du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis.

2) Au titre des services de certification et des services connexes raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou à l'examen des états financiers consolidés de la CIBC, y compris la consultation en matière de comptabilité, diverses procédures convenues et la traduction des rapports financiers.

3) Au titre des services de conformité fiscale et des services consultatifs.

4) Comprennent les honoraires pour des services autres que d'audit.

Glossaire

Actif productif d'intérêts moyen

L'actif productif d'intérêts moyen comprend les dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les dépôts à vue productifs d'intérêts auprès de la Banque du Canada, les valeurs mobilières, les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou de valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, les prêts, nets de la provision pour pertes sur créances, et certains actifs associés à des contrats de sous-location. Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

Actif productif d'intérêts moyen détenu aux fins des activités de négociation

L'actif productif d'intérêts moyen détenu aux fins des activités de négociation correspond à l'actif productif d'intérêts moyen se rapportant aux activités de négociation. Avant le premier trimestre de 2024, les activités de négociation correspondaient à celles qui répondent à la définition du risque qui régit la négociation aux fins de gestion des fonds propres réglementaires, conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) du BSIF, ainsi qu'à certaines activités de financement à revenu fixe. À compter du premier trimestre de 2024, la mise en œuvre d'une définition révisée du risque qui régit la négociation a été adoptée dans le cadre de la mise en œuvre des règles de l'examen fondamental du portefeuille de négociation (Fundamental Review of the Trading Book – FRTB) aux termes des réformes de Bâle III pour tenir compte du risque de marché. La définition révisée a été élargie pour y inclure les activités de financement à revenu fixe qui étaient auparavant considérées comme des activités à des fins autres que de négociation avant l'adoption des règles du FRTB.

Activités de négociation et produits nets d'intérêts tirés des activités de négociation

Les activités de négociation englobent les activités de négociation répondant à la définition du risque qui régit la négociation aux fins de gestion des fonds propres réglementaires et du risque de marché lié aux activités de négociation, conformément à la ligne directrice NFP du BSIF. À compter du premier trimestre de 2024, la mise en œuvre d'une définition révisée du risque qui régit la négociation a entraîné un changement dans le classement de certaines activités de financement à revenu fixe qui étaient auparavant considérées comme des activités à des fins autres que de négociation et qui sont maintenant classées comme des activités à des fins de négociation, lesquelles comprennent les activités de financement à revenu fixe qui étaient déjà prises en compte dans les activités à des fins de négociation depuis le premier trimestre de 2023. La définition révisée a été adoptée dans le cadre de la mise en œuvre des règles de l'examen fondamental du portefeuille de négociation (Fundamental Review of the Trading Book – FRTB) aux termes des réformes de Bâle III pour tenir compte du risque de marché, règles qui ont pris effet le 1^{er} novembre 2023. Les produits nets d'intérêts tirés des activités de négociation représentent les produits nets d'intérêts liés aux activités de négociation.

Base d'imposition équivalente (BIE)

Mesure qui consiste à majorer les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs pour les ramener au montant de la BIE. Il s'agit d'un ajustement compensatoire de la charge d'impôt sur le résultat. Depuis le troisième trimestre de 2024, l'information relative à certains dividendes reçus à compter du 1^{er} janvier 2024 n'est plus tenue d'être présentée sur une BIE.

Biens administrés

Biens administrés par la CIBC qui sont la propriété réelle des clients et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Les services fournis par la CIBC sont de nature administrative et comprennent les services de garde des valeurs, la présentation de rapports aux clients et la tenue des dossiers, le recouvrement du produit du placement et le règlement des transactions d'achat et de vente. De plus, les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Biens sous gestion

Biens gérés par la CIBC qui sont la propriété réelle des clients et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Le service fourni relativement à ces biens consiste en la gestion d'un portefeuille discrétionnaire pour le compte des clients.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Le BSIF supervise et réglemente toutes les banques, de même que l'ensemble des sociétés de fiducie et de prêt, des sociétés d'assurance, des associations coopératives de crédit, des sociétés de secours mutuel et des régimes de pension fédéraux au Canada qui sont constitués ou enregistrés sous le régime des lois fédérales.

Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires

Les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, le surplus d'apport, les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global.

Cautionnements et lettres de crédit de soutien

Représentent essentiellement l'obligation de la CIBC, sous réserve de certaines conditions, d'effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients si ces derniers ne peuvent pas effectuer les paiements ou ne sont pas en mesure de satisfaire aux obligations contractuelles précisées.

Coefficient d'efficacité

Charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits (produits nets d'intérêts et produits autres que d'intérêts).

Coefficient de pertes sur créances

Ratio obtenu en divisant la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux par les prêts et acceptations bancaires moyens, nets de la provision pour pertes sur créances.

Contrat à terme de gré à gré

Contrat non normalisé visant l'achat ou la vente d'un actif précis à un prix stipulé et à une date ultérieure donnée.

Contrat à terme normalisé

Contrat normalisé visant l'achat ou la vente d'une marchandise, d'une devise ou d'un instrument financier donné, dont la quantité et la qualité sont normalisées, à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance. Ces contrats sont négociés en Bourse.

Contrat de dérivés négocié en Bourse

Contrat de dérivés normalisé (p. ex., des contrats à terme normalisés et des options) qui est négocié par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglé par l'entremise d'une chambre de compensation centrale, et est généralement assujéti à des montants de garantie standards.

Contrat de garantie de taux d'intérêt

Contrat à terme de gré à gré fixant un taux d'intérêt à verser ou à recevoir à compter d'une date ultérieure donnée pour une période préétablie.

Coût amorti

Montant qui permet de calculer la valeur d'un actif ou d'un passif financier, à sa comptabilisation initiale, moins les remboursements, plus ou moins toute prime ou tout rabais non amorti accordé à la date d'octroi, plus ou moins tout ajustement de base découlant d'une couverture de la juste valeur et moins toute réduction pour dépréciation (appliquée directement ou au moyen d'un compte de provision). La valeur d'un actif ou d'un passif financier, évaluée à sa comptabilisation initiale, correspond au coût de l'actif ou du passif financier, y compris les coûts de transaction incorporés et les honoraires différés.

Coût de remplacement courant

Coût estimé du remplacement d'un actif au moment présent selon sa valeur actuelle.

Couverture

Transaction visant à contrebalancer les pertes et profits potentiels qui peuvent survenir dans le cadre d'une transaction ou dans un portefeuille.

Dérivés

Contrat financier dont la valeur est dérivée du rendement d'un instrument sous-jacent, d'un indice ou d'un taux d'intérêt.

Dérivés de crédit

Catégorie d'instruments financiers qui permet à une partie (le bénéficiaire) de séparer et de transférer le risque de crédit d'un non-paiement ou d'un paiement partiel d'un instrument financier sous-jacent à une autre partie (le garant).

Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances

Montant imputé aux résultats permettant de rajuster la provision pour pertes sur créances au niveau approprié pour les actifs financiers productifs et dépréciés. La dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances à l'égard des prêts et des acceptations et des engagements de prêts connexes hors bilan est comptabilisée au poste Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances du compte de résultat consolidé. La dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances à l'égard des titres de créance évalués à la JVAERG ou au coût amorti est comptabilisée au poste Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net.

Entités structurées

Entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Équivalents temps plein

Mesure qui normalise le nombre d'employés à temps plein et à temps partiel, le nombre d'employés qui touchent un salaire de base et des commissions et le nombre d'employés entièrement rémunérés à la commission dans les unités d'équivalents temps plein selon le nombre réel d'heures de travail rémunéré au cours d'une période donnée, pour ce qui est des personnes dont la rémunération est incluse au poste Salaires et avantages du personnel du compte de résultat consolidé.

Évaluation à la valeur de marché

Juste valeur (comme il est défini ci-après) à laquelle un actif peut être vendu et un passif peut être transféré.

Garanties

Actifs donnés à titre de garantie du remboursement d'un prêt ou d'une autre obligation, qui sont confisqués si l'obligation n'est pas remboursée.

Instrument financier hors bilan

Contrat financier qui est fondé principalement sur un montant notionnel et qui représente un actif ou un passif éventuel d'une institution. Ces instruments comprennent les ententes relatives au crédit.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

Lévier d'exploitation

Écart entre les variations en pourcentage des produits et celles des charges autres que d'intérêts d'un exercice à l'autre.

Marge d'intérêts nette

Produits nets d'intérêts exprimés en pourcentage de l'actif moyen.

Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen

Produits nets d'intérêts exprimés en pourcentage de l'actif productif d'intérêts moyen.

Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen (exclusion faite des activités de négociation)

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen (exclusion faite des activités de négociation) correspond au total des produits nets d'intérêts moins les produits nets d'intérêts tirés des activités de négociation, compte non tenu de l'ajustement sur une base d'imposition équivalente (BIE) qui y est inclus, divisé par le total de l'actif productif d'intérêts moyen moins l'actif productif d'intérêts moyen détenu aux fins des activités de négociation.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Méthode servant à calculer le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et à répartir les produits d'intérêts et les charges d'intérêts entre les périodes pertinentes. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les sorties ou les rentrées de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

Montant notionnel

Valeur nominale d'un contrat financier servant à calculer les paiements effectués à l'égard de ce contrat.

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires (OPRCA)

Rachat, de temps à autre, par une société cotée, de ses propres actions aux fins d'annulation par l'entremise d'une Bourse ou d'un autre marché organisé, assujéti aux diverses règles des commissions des valeurs mobilières et des Bourses.

Option

Contrat financier en vertu duquel le vendeur donne le droit à l'acheteur, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un montant déterminé d'un actif ou d'un instrument sous-jacent, à un prix stipulé d'avance et au plus tard à une date donnée.

Point de base

Équivaut à un centième de point de pourcentage (0,01 %).

Produits nets d'intérêts

Écart entre l'intérêt gagné sur les actifs (comme les prêts et les valeurs) et l'intérêt engagé sur les passifs (comme les dépôts et les titres secondaires).

Provision pour pertes sur créances

Selon la Norme internationale d'information financière (IFRS) 9, la provision pour pertes sur créances se rapporte aux pertes de crédit attendues sur 12 mois en ce qui concerne les instruments qui n'ont pas subi une hausse importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale, alors qu'elle se rapporte aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie en ce qui concerne les instruments qui ont subi une hausse importante du risque de crédit, notamment pour ce qui est des instruments dépréciés. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des prêts et des acceptations est incluse dans la provision pour pertes sur créances du bilan consolidé. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) est inscrite à titre de composante de la valeur comptable des titres, évalués à leur juste valeur. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des autres actifs financiers est comprise dans la valeur comptable de l'instrument. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des garanties et des engagements de prêts est inscrite dans les autres passifs.

La provision pour pertes sur créances est ajustée en fonction de la dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances et diminue en fonction des radiations, déduction faite des recouvrements.

Rajustement de l'évaluation du crédit (REC)

Rajustement de l'évaluation qui doit être pris en considération dans l'évaluation de la juste valeur des dérivés de gré à gré pour tenir compte du risque qu'une contrepartie donnée ne soit pas ultimement en mesure de respecter ses engagements. En évaluant notre exposition nette au risque de crédit de contrepartie (RCC), nous prenons également en compte les facteurs d'atténuation du risque, comme les accords de garantie, les accords généraux de compensation et les règlements par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

Ratio de versement de dividendes

Dividendes sur actions ordinaires exprimés en pourcentage du résultat net déduction faite des dividendes versés sur actions privilégiées, des primes versées aux rachats d'actions privilégiées et des distributions associées aux autres titres de participation.

Rendement de l'actif moyen ou de l'actif productif d'intérêts moyens

Résultat net exprimé en pourcentage de l'actif moyen ou de l'actif productif d'intérêts moyen.

Rendement des actions

Dividendes par action ordinaire divisés par le cours de clôture des actions ordinaires.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires

Résultat net applicable aux actionnaires exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires.

Rendement total pour les actionnaires (RTA)

Rendement total tiré d'un placement dans les actions ordinaires de la CIBC. Le rendement mesure la variation de la valeur pour les actionnaires, compte tenu des dividendes versés qui sont réinvestis dans des actions supplémentaires.

Swap

Contrat financier entre des contreparties portant sur l'échange d'une série de flux de trésorerie, en fonction d'un montant notionnel donné pendant une période déterminée.

Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres

Valeurs achetées avec l'engagement par l'acheteur de les revendre au vendeur original à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance.

Valeurs empruntées

Valeurs généralement empruntées pour couvrir les positions à découvert. L'emprunt nécessite qu'un bien soit donné en garantie au prêteur par l'emprunteur, notamment sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeurs prêtées

Valeurs généralement prêtées pour couvrir les positions à découvert de l'emprunteur. L'emprunt nécessite qu'un bien soit donné en garantie au prêteur par l'emprunteur, notamment sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeurs vendues à découvert

Engagement du vendeur à vendre des valeurs dont il n'est pas le propriétaire. En règle générale, le vendeur emprunte d'abord les valeurs pour pouvoir les remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achète des valeurs identiques sur le marché pour remplacer les valeurs empruntées.

Valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres

Valeurs vendues avec l'engagement par le vendeur de les racheter de l'acheteur original à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance.

Glossaire en matière de risque et de fonds propres

Accord général de compensation

Accord standard conçu pour réduire le risque de crédit d'opérations multiples avec une contrepartie par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaut de cette dernière et par l'établissement d'une provision pour le règlement net de tous les contrats au moyen d'un seul paiement.

Actif pondéré en fonction du risque (APR)

L'APR est constitué de trois éléments : i) l'APR reflétant le risque de crédit, qui est calculé au moyen de l'approche NI et de l'approche standard, ii) l'APR reflétant le risque de marché, et iii) l'APR reflétant le risque opérationnel. Selon l'approche NI, l'APR est calculé au moyen des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut et des expositions en cas de défaut et, dans certains cas, des ajustements d'échéance. Selon l'approche standard, l'APR est calculé à l'aide de facteurs de pondération précisés dans les lignes directrices du BSIF pour les expositions au bilan et hors bilan. Depuis le premier trimestre de 2024, l'APR reflétant le risque de marché du portefeuille de négociation est fondé sur les exigences de fonds propres selon l'approche standard définies par le BSIF. Avant le premier trimestre de 2024, l'APR reflétant le risque de marché du portefeuille de négociation était estimé d'après les modèles internes approuvés par le BSIF, à l'exception de l'APR pour les actifs de titrisation négociés pour lequel nous utilisons la méthode définie par le BSIF. L'APR reflétant le risque opérationnel lié au risque de pertes découlant de l'erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, ou d'événements externes est calculé au moyen de l'approche standard.

Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI visant le risque de crédit. On détermine le plancher de fonds propres en appliquant un facteur d'ajustement déterminé par le BSIF aux fonds propres selon les exigences de l'approche standard. Toute insuffisance relativement aux exigences de fonds propres selon l'approche NI est ajoutée à l'APR.

Approche complète visant les opérations de financement par titres

Cadre d'évaluation du RCC visant les opérations de financement par titres qui utilise la valeur du bien donné en garantie ajustée en fonction de la volatilité afin de réduire l'exposition.

Approche fondée sur les notations internes (NI) visant le risque de crédit

Approche visant à déterminer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit en fonction des composantes du risque, soit la PD, la PCD, l'ECD et l'échéance effective.

Approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée) visant le risque de crédit

Version de l'approche fondée sur les notations internes (NI) visant le risque de crédit selon laquelle les institutions fournissent leurs propres estimations de la probabilité de défaut (PD), de la perte en cas de défaut (PCD) et de l'exposition en cas de défaut (ECD) ainsi que leur propre calcul de l'échéance effective, sous réserve du respect des exigences minimales. À compter du deuxième trimestre de 2023, il n'est plus permis d'appliquer l'approche NI avancée à certaines catégories d'expositions.

Approche fondée sur les notations internes fondation (NI fondation) visant le risque de crédit

Version de l'approche fondée sur les NI visant le risque de crédit selon laquelle les institutions fournissent leurs propres estimations de la PD, ainsi que leur propre calcul de l'échéance effective, et appliquent aux autres composantes, telles que la PCD et l'ECD, celles de l'autorité de contrôle. Depuis le deuxième trimestre de 2023, l'approche NI fondation doit être appliquée à certaines catégories d'expositions.

Approche fondée sur les notations internes visant les expositions de titrisation

Cette approche comprend deux méthodes de calcul des fonds propres pour les expositions de titrisation qui doivent être approuvées par le BSIF : l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA) qui peut être utilisée par les banques ayant l'autorisation d'utiliser l'approche NI pour les expositions sous-jacentes titrisées et l'approche fondée sur les évaluations internes (SEC-IAA) qui peut être utilisée pour certaines expositions liées à la titrisation relevant de programmes de papier commercial adossé à des créances (PCAC).

Approche standard visant le risque de crédit

Appliquée lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'informations pour permettre l'application de l'approche NI avancée visant le risque de crédit. Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées en fonction d'un ensemble normalisé de pondérations du risque, tel qu'il est recommandé dans la ligne directrice NFP. Les pondérations normalisées du risque sont fondées sur des évaluations de crédit effectuées par des organismes externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs de risque, notamment les agences de crédit à l'exportation, l'exposition au titre des catégories d'actif, les garanties, etc.

Approche standard visant le risque opérationnel

Depuis le deuxième trimestre de 2023, cette approche se fonde sur une formule visée par le règlement et composée de trois éléments :

i) l'indicateur d'activité, qui est une mesure du risque opérationnel reposant sur les états financiers; ii) la composante indicateur d'activité (CIA), qui est calculée en multipliant l'indicateur d'activité par un ensemble de coefficients marginaux réglementaires; iii) le multiplicateur des pertes internes (MPI), qui est un facteur scalaire fondé sur les pertes moyennes historiques et la CIA.

Approche standard visant les expositions de titrisation

Cette approche comprend des méthodes de calcul pour les expositions de titrisation qui n'ont pas à être approuvées par le BSIF, soit l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA) et l'approche standard (SEC-SA).

Autres expositions hors bilan

Montant lié au risque de crédit découlant de l'émission de cautionnements et de lettres de crédit.

Autres prêts de détail

Catégorie de prêts comprenant tous les prêts autres que les prêts de détail renouvelables admissibles et les prêts personnels garantis par des biens immobiliers accordés à des particuliers conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires.

Capacité totale d'absorption des pertes (CTAP)

Somme du total des fonds propres et des passifs admissibles à la recapitalisation interne (comme ils sont définis ci-après) qui comportent une échéance résiduelle supérieure à un an.

Capital économique

Le capital économique fournit le cadre permettant d'évaluer le rendement de chaque unité d'exploitation stratégique, proportionnellement au risque pris. Le capital économique est une mesure de risque non conforme aux PCGR fondée sur une estimation interne des capitaux propres requis par les secteurs d'activité pour absorber les pertes non prévues, en fonction de la cote de risque ciblée sur une période de un an. Le capital économique se compose principalement du capital de risque de crédit et de marché, ainsi que de risque opérationnel et stratégique.

Contrepartie centrale (CC)

Chambre de compensation qui s'interpose entre les contreparties qui ont négocié des contrats sur un ou plusieurs marchés financiers et qui devient l'acheteur auprès de chaque vendeur et le vendeur auprès de chaque acheteur, et qui garantit la performance des contrats ouverts.

Contrepartie centrale admissible (CC admissible)

Entité agréée pour agir en qualité de CC et autorisée par l'autorité de réglementation/surveillance compétente à exercer sa fonction pour les produits offerts par cette CC.

Engagements non utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard.

Engagements utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts déjà consentis à des clients et d'autres créances.

Exigences supplémentaires liées aux risques

Exigences de fonds propres appliquées en plus des fonds propres à l'égard du risque de marché afin de couvrir spécifiquement le risque de défaut et le risque de migration des actifs de crédit non titrisés de liquidité diverse détenus dans le portefeuille de négociation.

Exposition aux fins du ratio de levier

L'exposition aux fins du ratio de levier est définie selon les règles du BSIF, comme la somme des actifs au bilan (non pondérés), diminuée des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie, et majorée des expositions sur dérivés, des expositions sur opérations de financement par titres avec la possibilité d'une forme restreinte de compensation sous réserve de certaines conditions, et d'autres expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, soldes inutilisés des expositions sur cartes de crédit, expositions de titrisation et opérations non réglées).

Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut, au moment du défaut.

Expositions à des transactions assimilées à des mises en pension

Montant lié au risque de crédit découlant de nos valeurs acquises ou vendues en vertu de prises en pension de titres, de même que nos activités d'emprunt de valeurs et de prêts de valeurs.

Expositions aux banques

Toutes les expositions au risque de crédit direct lié à des institutions acceptant des dépôts et à des sociétés réglementées en courtage de valeurs, ainsi que les expositions garanties par ces entités.

Expositions aux dérivés de gré à gré

Montant lié au risque de crédit découlant de produits dérivés se négociant directement entre deux parties plutôt que sur les marchés boursiers.

Expositions aux entités souveraines

Toutes les expositions au risque de crédit direct lié aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les expositions garanties par ces entités.

Expositions aux entreprises

Expositions au risque de crédit direct lié à des sociétés, à des sociétés en nom collectif et à des entreprises individuelles, ainsi qu'aux prêts garantis par ces entités.

Flux de trésorerie nets cumulatifs

Les flux de trésorerie nets cumulatifs constituent un indicateur avec horizon de liquidité défini, dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, comme un outil de surveillance et de suivi du risque de liquidité qui mesure de façon détaillée les flux de trésorerie d'une institution afin de saisir le risque que posent les asymétries de financement entre les actifs et les passifs.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)

Avec prise en effet le 1^{er} janvier 2013, afin d'être admissibles à titre de fonds propres réglementaires, tous les instruments de fonds propres réglementaires de première catégorie et de deuxième catégorie autres que sous forme d'actions ordinaires doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière. Les investisseurs dans de tels instruments seront en mesure d'assumer les pertes avant les contribuables si le gouvernement décide qu'il est dans l'intérêt public de renflouer une banque non viable.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires, conformément à leur définition dans la ligne directrice NFP du BSIF, sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des autres éléments des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, certains actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite

à prestations définies et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme FPNV, les billets avec remboursement de capital à recours limité et les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Les fonds propres de première catégorie se composent des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires et des autres éléments de fonds propres de première catégorie. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires admissibles comme FPNV, les provisions générales admissibles, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Le total des fonds propres comprend les fonds propres de première catégorie et les fonds propres de deuxième catégorie. Les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière.

Gestion de l'actif et du passif (GAP)

Gestion des risques qui découlent d'écarts entre l'actif et le passif, surtout dans les secteurs non liés à la négociation de la banque. Des techniques servent à gérer la durée relative des actifs (comme les prêts) et des passifs (comme les dépôts) de la CIBC, afin de réduire l'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt.

Méthode des modèles internes (MMI) visant le risque de crédit de contrepartie (RCC)

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer le RCC lié aux dérivés de gré à gré.

Méthode des modèles internes (MMI) visant le risque de marché

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer les risques et les fonds propres réglementaires dans le portefeuille de négociation pour le risque général de marché, le risque spécifique de la dette et le risque spécifique de crédit.

Passifs admissibles à la recapitalisation interne

Les passifs admissibles à la recapitalisation interne englobent des créances à long terme (soit une échéance initiale de plus de 400 jours) non garanties de premier rang émises à compter du 23 septembre 2018 qui sont échangeables et cessibles, ainsi que toutes les actions privilégiées et tous les titres secondaires qui ne sont pas des fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). Les dépôts des clients, les passifs garantis (y compris les obligations sécurisées), certains contrats financiers (y compris les dérivés) et certains billets structurés ne sont pas admissibles à la recapitalisation interne.

Perte en cas de défaut (PCD)

Estimation du montant d'un prêt à un client donné qui ne sera pas remboursé en cas de défaut par ce client, exprimée en pourcentage de l'ECD. La PCD est habituellement fondée sur les hypothèses pour tout le cycle en matière de fonds propres réglementaires et généralement fondée sur des hypothèses ponctuelles qui reflètent les informations prospectives aux fins des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Portefeuilles de détail

Catégorie de prêts comprenant principalement les prêts consentis à des particuliers et à des PME pour lesquels l'acceptation s'appuie surtout sur les modèles d'évaluation du crédit.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des entreprises et à des gouvernements, pour lesquels l'acceptation s'appuie principalement sur l'établissement et l'attribution de notations du risque, qui reflètent le risque de crédit lié aux prêts.

Prêts de détail aux petites et moyennes entreprises (PME)

Catégorie de prêts comprenant tous les prêts accordés aux PME notées conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires.

Prêts de détail renouvelables admissibles

Catégorie de prêts comprenant les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit non garanties et les autorisations de découvert conclus avec des particuliers. En vertu de l'approche standard, ces prêts seraient inclus dans Autres prêts de détail.

Prêts personnels garantis par des biens immobiliers

Catégorie de prêts comprenant les prêts hypothécaires à l'habitation et les prêts et marges de crédit garanties par un bien immobilier conclus avec des particuliers.

Prêts spécialisés

Sous-ensemble des expositions aux entreprises faisant partie de l'une des sous-catégories suivantes : financement de projets (FP), financement d'objets (FO), financement de produits de base (FPB), immobilier de rapport (IDR) et immobilier commercial à forte volatilité (ICFV). La principale source de remboursement de ces créances est le revenu généré par l'actif ou les actifs et non la capacité propre que pourrait avoir une entreprise commerciale dans un sens plus large.

Probabilité de défaut (PD)

Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de satisfaire à ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles en vertu du contrat. La PD est fondée sur les hypothèses pour tout le cycle en matière de fonds propres réglementaires et sur des hypothèses ponctuelles qui reflètent les informations prospectives aux fins des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Processus d'évaluation interne de la suffisance des fonds propres (PEISFP)

Cadre et processus conçus pour fournir une vision d'ensemble de l'adéquation des fonds propres, telle qu'elle a été définie dans le cadre du deuxième pilier de l'Accord de Bâle, en vertu desquels nous recensons et mesurons nos risques de façon continue afin de nous assurer que les fonds propres disponibles suffisent à couvrir tous les risques à l'échelle de la CIBC.

Ratio de capacité totale d'absorption des pertes

Mesure de la CTAP divisée par les APR déterminée par les lignes directrices du BSIF.

Ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, ratio des fonds propres de première catégorie et ratio du total des fonds propres

Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, fonds propres de première catégorie et total des fonds propres réglementaires divisés par l'APR, conformément à leur définition dans la ligne directrice NFP du BSIF, laquelle découle du cadre normatif du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

Ratio de levier

Fonds propres de première catégorie divisés par l'exposition aux fins du ratio de levier déterminée par les lignes directrices du BSIF, lesquelles se fondent sur le cadre normatif du CBCB.

Ratio de levier de capacité totale d'absorption des pertes

Mesure de la CTAP divisée par l'exposition aux fins du ratio de levier déterminée par les lignes directrices du BSIF.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Dérivé du dispositif de Bâle III du CBCB et intégré dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, le LCR est une norme de liquidité visant à s'assurer qu'une institution dispose de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés, sous forme de trésorerie ou d'actifs pouvant être convertis en liquidités sur des marchés privés sans perdre (ou en perdant très peu) de leur valeur, pour répondre à ses besoins de liquidités dans un scénario de crise qui durerait 30 jours.

Ratio de liquidité à long terme (NSFR)

Dérivée du dispositif de Bâle III du CBCB et incorporée dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, la norme NSFR vise à créer les conditions propices à une résilience à long terme du secteur des services financiers en exigeant des banques qu'elles maintiennent un profil de financement durable à long terme relativement à la composition de leurs actifs et à leurs activités hors bilan.

Retitrisation

Exposition de titrisation en vertu de laquelle le risque lié à une réserve sous-jacente d'expositions est divisé en tranches et au moins une exposition sous-jacente est une exposition de titrisation.

Risque de change structurel

Risque principalement inhérent à l'investissement net dans des établissements à l'étranger découlant des variations des taux de change ainsi qu'à l'actif pondéré en fonction du risque libellé en devise et aux déductions des fonds propres libellées en devise.

Risque de crédit

Risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Risque de liquidité

Risque de ne pas disposer de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie en temps opportun et de manière efficace sur le plan des coûts pour faire face à des engagements financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance.

Risque de marché

Risque de perte financière dans nos portefeuilles de négociation et nos portefeuilles autres que de négociation attribuable aux fluctuations défavorables de facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et le comportement des clients à l'égard des produits de détail.

Risque de réputation

Risque qu'une publicité négative, qu'elle soit fondée ou non, portant sur la conduite des affaires et des pratiques de la CIBC, puisse nuire grandement à la réputation de la CIBC à titre d'institution financière de premier rang, ou alors puisse avoir des effets importants et néfastes sur les entreprises, les activités ou la situation financière de la CIBC.

Risque de taux d'intérêt structurel

Le risque de taux d'intérêt structurel s'entend essentiellement du risque découlant d'écarts entre les dates de révision des taux des actifs et des passifs, qui ne provient pas d'activités de négociation et d'activités liées à la négociation.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes découlant d'une erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, ou encore d'événements externes.

Risque stratégique

Risque de mise en œuvre inefficace ou inadéquate des stratégies d'affaires axées sur la croissance interne ou externe. Il comprend les pertes financières potentielles et les effets sur la résilience engendrés par l'échec des initiatives de croissance ou par l'incapacité à réagir de façon appropriée aux changements dans les environnements de l'entreprise ou du secteur.

Titrisation

Opération consistant à vendre des actifs (habituellement des actifs financiers comme des prêts, des contrats de location, des comptes clients, des créances sur cartes de crédit ou des prêts hypothécaires) à des fiduciaires ou à des entités structurées. Les entités structurées émettent habituellement des valeurs ou d'autres formes de droit aux investisseurs ou au cédant, et utilisent le produit tiré de l'émission des valeurs ou d'autres formes de droit pour acheter les actifs cédés. Les entités structurées utilisent généralement les flux de trésorerie tirés des actifs pour satisfaire aux obligations liées aux valeurs ou aux autres droits émis par les entités structurées, ce qui peut comporter un certain nombre de profils de risque différents.

Titrisations simples, transparentes et comparables (STC)

Expositions de titrisation qui répondent aux critères STC aux fins des fonds propres réglementaires. Ces expositions sont admissibles à un traitement de fonds propres différent en vertu du cadre de titrisation.

Valeur à risque (VAR)

Mesure du risque généralement reconnue qui utilise des modèles statistiques pour estimer la distribution de rendements possibles sur un portefeuille en particulier selon un degré de confiance et une période déterminés.

Valeur à risque en situation de crise

Calcul de la VAR à risque qui utilise une période d'observation d'une durée d'un an pour laquelle des pertes importantes ont été subies par un portefeuille en particulier, selon un degré de confiance et une période déterminés.

États financiers consolidés

105	Responsabilité à l'égard de l'information financière
106	Rapport de l'auditeur indépendant – Normes d'audit généralement reconnues du Canada
109	Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant – Normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis
111	Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant – Contrôle interne à l'égard de l'information financière
112	Bilan consolidé
113	Compte de résultat consolidé
114	État du résultat global consolidé
115	État des variations des capitaux propres consolidé
116	Tableau des flux de trésorerie consolidé
117	Notes des états financiers consolidés

Détails des notes des états financiers consolidés

117	Note 1	–	Base d'établissement et sommaire des informations significatives sur les méthodes comptables	165	Note 16	–	Paiements fondés sur des actions
129	Note 2	–	Évaluation de la juste valeur	167	Note 17	–	Avantages postérieurs à l'emploi
136	Note 3	–	Transactions importantes	171	Note 18	–	Impôt sur le résultat
137	Note 4	–	Valeurs mobilières	174	Note 19	–	Résultat par action
138	Note 5	–	Prêts	174	Note 20	–	Engagements, cautionnements et actifs donnés en garantie
144	Note 6	–	Entités structurées et décomptabilisation des actifs financiers	176	Note 21	–	Passifs éventuels et provisions
148	Note 7	–	Immobilisations corporelles	179	Note 22	–	Concentration du risque de crédit
148	Note 8	–	Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles	180	Note 23	–	Transactions entre parties liées
150	Note 9	–	Autres actifs	181	Note 24	–	Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence
151	Note 10	–	Dépôts	182	Note 25	–	Principales filiales
151	Note 11	–	Autres passifs	183	Note 26	–	Instruments financiers – informations à fournir
151	Note 12	–	Dérivés	184	Note 27	–	Compensation des actifs et des passifs financiers
155	Note 13	–	Couvertures désignées aux fins comptables	184	Note 28	–	Produits d'intérêts et charges d'intérêts
159	Note 14	–	Titres secondaires	185	Note 29	–	Informations sectorielles et géographiques
160	Note 15	–	Actions ordinaires et privilégiées et autres instruments de capitaux propres	187	Note 30	–	Modifications de méthodes comptables futures

Responsabilité à l'égard de l'information financière

La direction de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) est responsable de la préparation, de la présentation, de l'exactitude et de la fiabilité du Rapport annuel, qui comprend les états financiers consolidés et le rapport de gestion. Les états financiers consolidés ont été préparés selon le paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada), qui exige que les états financiers soient préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Le rapport de gestion a été préparé selon les exigences des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les états financiers consolidés et le rapport de gestion comprennent des éléments qui tiennent compte des meilleurs jugements et estimations à l'égard de l'incidence prévue des opérations et événements actuels, compte tenu de leur importance relative. Les informations financières présentées dans le Rapport annuel sont conformes à celles des états financiers consolidés.

La direction a mis au point et maintenu des systèmes, des contrôles et des procédés efficaces qui font en sorte que l'information utilisée à l'interne et diffusée à l'externe est fiable et d'actualité. Le système de contrôles internes de la CIBC et les procédures connexes sont conçus afin de fournir une assurance raisonnable que les opérations ont été autorisées, que les actifs sont protégés et que des registres adéquats sont tenus. Ces contrôles internes et procédures connexes comprennent la communication de politiques et de lignes directrices, la mise en place d'une structure organisationnelle à l'appui des responsabilités et de la reddition de comptes appropriées et bien définies, ainsi que la sélection et la formation d'employés qualifiés selon un processus rigoureux. La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière à la fin de l'exercice à l'aide du document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (cadre établi en 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway. Par suite de cette évaluation, nous avons déterminé que les contrôles internes à l'égard de l'information financière sont efficaces, dans tous leurs aspects significatifs, et que la CIBC se conforme aux exigences établies par la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis en vertu de la loi américaine intitulée Sarbanes-Oxley.

Le chef de la direction et le chef des services financiers de la CIBC ont déposé une attestation relativement au Rapport annuel auprès de la SEC conformément à la loi américaine Sarbanes-Oxley et auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

La fonction Vérification interne passe en revue l'efficacité du contrôle interne, de la gestion du risque et des systèmes et processus de gouvernance de la CIBC, y compris les contrôles comptables et financiers, conformément au plan de mission approuvé par le Comité de vérification, et produit un rapport à leur égard. Le vérificateur en chef interne a librement accès au Comité de vérification. Le système de contrôle interne est également soutenu par le groupe Conformité et Affaires réglementaires à l'échelle mondiale, conçu pour gérer et atténuer les risques liés à la conformité réglementaire.

Le conseil d'administration, par l'entremise du Comité de vérification qui se compose d'administrateurs indépendants, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière. Le Comité de vérification passe en revue les états financiers consolidés et les rapports de gestion intermédiaires et annuels, et les recommande aux fins d'approbation par le conseil d'administration. Parmi les autres principales responsabilités du Comité de vérification, notons le suivi du système de contrôle interne de la CIBC et l'examen des compétences, de l'indépendance et de la qualité du service de l'auditeur nommé par les actionnaires et du rendement des vérificateurs internes de la CIBC.

L'auditeur nommé par les actionnaires, Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L., acquiert une compréhension des contrôles internes et des procédures de présentation de l'information financière de la CIBC afin de planifier et d'exécuter les tests et autres procédures d'audit qu'il juge nécessaires dans les circonstances pour exprimer une opinion dans les rapports qui suivent. Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L. dispose d'un accès sans restriction au Comité de vérification, avec qui elle discute de l'audit et des questions qui s'y rapportent.

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) Canada a pour mandat de protéger les droits et intérêts des déposants et des créanciers de la CIBC. Par conséquent, il examine les activités et les affaires de la CIBC et fait enquête au besoin afin de s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) sont respectées et que la situation financière de la CIBC est saine.

Victor G. Dodig
Président et chef de la direction

Robert Sedran
Chef des services financiers

Le 4 décembre 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires et aux administrateurs de la Banque Canadienne Impériale de Commerce

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC), qui comprennent le bilan consolidé aux 31 octobre 2024 et 2023, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (collectivement, les états financiers consolidés).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la CIBC aux 31 octobre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* du présent rapport. Nous sommes indépendants de la CIBC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2024. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont chaque question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit est fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* du présent rapport, y compris à l'égard de ces questions. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse aux questions ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.

Provision pour pertes sur créances

Question clé de l'audit

Comme il est décrit à la note 1 et à la note 5 des états financiers consolidés, la CIBC a comptabilisé des provisions pour pertes de crédit attendues de 4,1 G\$ à son bilan consolidé. Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent le montant calculé objectivement et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions de l'évolution de la conjoncture économique à venir. Les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit (AIRC) depuis la comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

L'audit de la provision pour pertes sur créances a constitué un processus complexe qui, en raison de la complexité inhérente des modèles, de l'important volume de données utilisées, des hypothèses, des jugements et de l'interrelation entre les variables ayant servi à évaluer les pertes de crédit attendues, a nécessité un jugement important de la part de l'auditeur et requis la participation de spécialistes. Les hypothèses et jugements importants ayant trait à l'estimation de la provision pour pertes sur créances comprennent i) la détermination du moment où un prêt a subi une AIRC; ii) la prévision des informations prospectives applicables à de multiples scénarios économiques et la pondération probabiliste de ces scénarios; iii) les modèles et les méthodes utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie; et iv) l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit. La direction a appliqué une part de jugement accrue à l'égard des aspects susmentionnés au moment d'évaluer l'incidence du contexte macroéconomique incertain sur la provision pour pertes sur créances.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur la provision pour pertes sur créances avec l'aide de nos spécialistes internes. Les contrôles que nous avons testés comprennent notamment les contrôles à l'égard de la technologie, la validation et la surveillance du modèle, l'établissement de prévisions économiques, l'exhaustivité et l'exactitude des données, la détermination de la notation interne du risque pour les prêts autres que de détail, ainsi que les contrôles sur la gouvernance et la surveillance à l'égard de la revue des pertes de crédit attendues globales, y compris l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit.

Pour tester la provision pour pertes sur créances, nous avons, entre autres procédures, évalué avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit si la méthode et les hypothèses des modèles importants utilisés pour estimer les pertes de crédit attendues sont conformes aux dispositions d'IFRS 9. Pour un échantillon des modèles, nos spécialistes du risque de crédit ont réexécuté les tests de validation et de surveillance des modèles réalisés par la direction. Ces procédures comprenaient une évaluation des seuils utilisés pour déterminer si une AIRC est survenue. Pour un échantillon de variables d'informations prospectives, nous avons, avec l'aide de nos spécialistes en économie, évalué les méthodes de prévision de la direction et comparé les informations prospectives de la direction aux prévisions établies par des sources indépendantes et aux informations diffusées publiquement. Nous avons également évalué les pondérations probabilistes des scénarios utilisés dans les modèles fondés sur les pertes de crédit attendues. Avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit, nous avons également évalué la méthode et les processus de gouvernance de la direction à l'égard de l'application du jugement d'expert en matière de crédit en vérifiant si les montants comptabilisés reflétaient les conditions de crédit et les conditions économiques sous-jacentes. Nous avons testé l'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues en vérifiant leur concordance avec les documents sources et les systèmes et évalué un échantillon de cotes de risque des emprunteurs autres que de détail par rapport à l'échelle d'évaluation du risque de la CIBC. Pour un échantillon, nous avons recalculé les pertes de crédit attendues pour tester l'exactitude arithmétique des modèles de la direction. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies sur la provision pour pertes sur créances.

Évaluation à la juste valeur des dérivés

Question clé de l'audit

Comme il est décrit à la note 2 et à la note 12 des états financiers consolidés, la CIBC a comptabilisé des actifs dérivés de 36,4 G\$ et des passifs dérivés de 40,7 G\$. Les dérivés du portefeuille de la CIBC sont classés par niveau au sein d'une hiérarchie des justes valeurs, et la majorité des dérivés du portefeuille sont classés au niveau 2. Bien que des cours de marché existent pour les dérivés classés au niveau 1, ceux classés aux niveaux 2 et 3 nécessitent le recours à des techniques d'évaluation qui utilisent des données observables ou non observables sur le marché et qui exigent que la direction exerce son jugement.

L'audit de l'évaluation de certains dérivés a constitué un processus complexe qui a exigé que nous portions des jugements importants, en plus de nécessiter la participation de spécialistes en évaluation dans les cas où la juste valeur a été déterminée au moyen de modèles complexes ou en se fondant sur des données importantes non observables sur le marché. Les données et les hypothèses de modélisation utilisées pour déterminer les justes valeurs à l'égard desquelles nous avons porté des jugements importants comprennent, notamment, les corrélations, les volatilités et les écarts de taux. L'évaluation des dérivés est sensible à ces données, car elles sont de nature prospective et peuvent être influencées par la conjoncture économique et les conditions du marché futures.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur l'évaluation du portefeuille de dérivés de la CIBC avec l'aide de nos spécialistes internes. Les contrôles que nous avons testés comprennent notamment les contrôles à l'égard de la technologie, l'élaboration et la validation des modèles utilisés pour déterminer la juste valeur des dérivés, et les contrôles sur le processus de vérification indépendante des prix, y compris l'intégrité des données importantes dont il est fait mention ci-dessus.

Pour tester l'évaluation de ces dérivés, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, une évaluation des méthodes et des données importantes utilisées par la CIBC. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons réalisé une évaluation indépendante d'un échantillon de dérivés afin d'évaluer les hypothèses de modélisation et les données importantes utilisées par la CIBC pour estimer leur juste valeur. Dans le cadre de notre évaluation indépendante, nous avons obtenu de façon indépendante des données et des hypothèses importantes fondées sur des données externes sur le marché, lorsqu'elles étaient disponibles. Pour un échantillon de modèles, nous avons, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, évalué les méthodes d'évaluation utilisées par la CIBC pour déterminer les justes valeurs. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies au sujet de l'évaluation à la juste valeur des dérivés.

Évaluation des provisions pour positions fiscales incertaines

Question clé de l'audit

Comme il est décrit à la note 1 et à la note 18 des états financiers consolidés, la CIBC a présenté ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants pour la comptabilisation de l'incertitude à l'égard des positions fiscales. La CIBC exerce ses activités dans un contexte fiscal caractérisé par des lois fiscales complexes et en constante évolution s'appliquant aux institutions financières. L'incertitude à l'égard des positions fiscales découle du fait que la législation fiscale peut prêter à interprétation. L'estimation des provisions pour positions fiscales incertaines fait appel au jugement de la direction en lien avec l'interprétation des lois fiscales dans les divers territoires où la CIBC exerce ses activités. Une grande part de jugement est notamment requise pour déterminer s'il est probable que les positions adoptées par la CIBC dans ses déclarations fiscales seront maintenues en lien avec certaines positions fiscales complexes et pour évaluer le montant de telles provisions au moment de leur comptabilisation.

Pour effectuer l'audit des provisions pour positions fiscales incertaines de la CIBC, nous avons dû faire appel à nos professionnels de la fiscalité et exercer notre jugement, notamment pour l'interprétation de la législation fiscale et de la jurisprudence.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Avec l'aide de nos professionnels de la fiscalité, nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur les provisions pour positions fiscales incertaines de la CIBC, y compris notamment les contrôles à l'égard de l'évaluation par la direction du fondement technique des positions fiscales et du processus lié à l'évaluation des provisions fiscales connexes.

Avec l'aide de nos professionnels de la fiscalité, nous avons, entre autres procédures d'audit, examiné le fondement technique des positions fiscales adoptées par la CIBC et évalué toute provision pour positions fiscales incertaines connexe comptabilisée. Nous avons inspecté et évalué la correspondance avec les autorités fiscales compétentes, les avis à l'égard de l'impôt sur le résultat obtenus par la CIBC auprès de conseillers en fiscalité externes, y compris les opinions formulées au sujet de l'impôt sur le résultat, l'interprétation des lois fiscales par la CIBC et son évaluation de ces lois à l'égard de positions fiscales incertaines. Nous avons évalué le caractère raisonnable du traitement par la CIBC de toute information nouvelle reçue au cours de l'exercice en ce qui concerne ces positions fiscales incertaines. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies au sujet des positions fiscales incertaines.

Autres renseignements

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le Rapport annuel, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion et le Rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la CIBC à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la CIBC ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la CIBC.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la CIBC;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la CIBC à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la CIBC à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la CIBC pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Humayun Jafrani.

/s/ Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 4 décembre 2024

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et aux administrateurs de la Banque Canadienne Impériale de Commerce

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit du bilan consolidé ci-joint de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) aux 31 octobre 2024 et 2023, de même que l'égard de l'information financière de la CIBC au 31 octobre 2024, selon les critères établis dans le document intitulé Internal Control – Integrated Framework de trésorerie consolidé pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement, les états financiers consolidés).

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la CIBC aux 31 octobre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC au 31 octobre 2024, selon les critères établis dans le document intitulé Internal Control – Integrated Framework publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (cadre établi en 2013), et notre rapport daté du 4 décembre 2024 comporte une opinion sans réserve à son égard.

Fondement de l'opinion

La responsabilité des états financiers consolidés incombe à la direction de la CIBC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés de la CIBC, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et sommes tenus d'être indépendants de la CIBC conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquaient notamment la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent une anomalie significative, que celle-ci résulte de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures qui répondent à ces risques. Ces procédures comprenaient le contrôle par sondages d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportaient également l'appréciation des méthodes comptables retenues et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits servent de fondement raisonnable à notre opinion.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit ci-après sont des questions relevées au cours de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été ou doivent être communiquées au comité d'audit et qui 1) se rapportent à des comptes ou à des informations fournies qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés et 2) requièrent des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication des questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et ne signifie pas que nous exprimons des opinions distinctes sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou les informations fournies connexes.

Provision pour pertes sur créances

Description de la question

Comme il est décrit à la note 1 et à la note 5 des états financiers consolidés, la CIBC a comptabilisé des provisions pour pertes de crédit attendues de 4,1 G\$ à son bilan consolidé. Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent le montant calculé objectivement et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions de l'évolution de la conjoncture économique à venir. Les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit (AIRC) depuis la comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

L'audit de la provision pour pertes sur créances a constitué un processus complexe qui, en raison de la complexité inhérente des modèles, de l'important volume de données utilisées, des hypothèses, des jugements et de l'interrelation entre les variables ayant servi à évaluer les pertes de crédit attendues, a nécessité un jugement important de la part de l'auditeur et requis la participation de spécialistes. Les hypothèses et jugements importants ayant trait à l'estimation de la provision pour pertes sur créances comprennent i) la détermination du moment où un prêt a subi une AIRC; ii) la provision des informations prospectives applicables à de multiples scénarios économiques et la pondération probabiliste de ces scénarios; iii) les modèles et les méthodes utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie; et iv) l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit. La direction a appliqué une part de jugement accrue à l'égard des aspects susmentionnés au moment d'évaluer l'incidence du contexte macroéconomique incertain sur la provision pour pertes sur créances.

Façon dont nous avons traité la question dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur la provision pour pertes sur créances avec l'aide de nos spécialistes internes. Les contrôles que nous avons testés comprennent notamment les contrôles à l'égard de la technologie, la validation et la surveillance du modèle, l'établissement de prévisions économiques, l'exhaustivité et l'exactitude des données, la détermination de la notation interne du risque pour les prêts autres que de détail, ainsi que les contrôles sur la gouvernance et la surveillance à l'égard de la revue des pertes de crédit attendues globales, y compris l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit.

Pour tester la provision pour pertes sur créances, nous avons, entre autres procédures, évalué avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit si la méthode et les hypothèses des modèles importants utilisés pour estimer les pertes de crédit attendues sont conformes aux dispositions d'IFRS 9. Pour un échantillon des modèles, nos spécialistes du risque de crédit ont réexécuté les tests de validation et de surveillance des modèles réalisés par la direction. Ces procédures comprenaient une évaluation des seuils utilisés pour déterminer si une AIRC est survenue. Pour un échantillon de variables d'informations prospectives, nous avons, avec l'aide de nos spécialistes en économie, évalué les méthodes de prévision de la direction et comparé les informations prospectives de la direction aux prévisions établies par des sources indépendantes et aux informations diffusées publiquement. Nous avons également évalué les pondérations probabilistes des scénarios utilisés dans les modèles fondés sur les pertes de crédit attendues. Avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit, nous avons également évalué la méthode et les processus de gouvernance de la direction à l'égard de l'application du jugement d'expert en matière de crédit en vérifiant si les montants comptabilisés reflétaient les conditions de crédit et les conditions économiques sous-jacentes. Nous avons testé l'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues en vérifiant leur concordance avec les documents sources et les systèmes et évalué un échantillon de cotes de risque des emprunteurs autres que de détail par rapport à l'échelle d'évaluation du risque de la CIBC. Pour un échantillon, nous avons recalculé les pertes de crédit attendues pour tester l'exactitude arithmétique des modèles de la direction. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies sur la provision pour pertes sur créances.

Évaluation à la juste valeur des dérivés

Description de la question

Comme il est décrit à la note 2 et à la note 12 des états financiers consolidés, la CIBC a comptabilisé des actifs dérivés de 36,4 G\$ et des passifs dérivés de 40,7 G\$. Les dérivés du portefeuille de la CIBC sont classés par niveau au sein d'une hiérarchie des justes valeurs, et la majorité des dérivés du portefeuille sont classés au niveau 2. Bien que des cours de marché existent pour les dérivés classés au niveau 1, ceux classés aux niveaux 2 et 3 nécessitent le recours à des techniques d'évaluation qui utilisent des données observables ou non observables sur le marché et qui exigent que la direction exerce son jugement.

L'audit de l'évaluation de certains dérivés a constitué un processus complexe qui a exigé que nous portions des jugements importants, en plus de nécessiter la participation de spécialistes en évaluation dans les cas où la juste valeur a été déterminée au moyen de modèles complexes ou en se fondant sur des données importantes non observables sur le marché. Les données et les hypothèses de modélisation utilisées pour déterminer les justes valeurs à l'égard desquelles nous avons porté des jugements importants comprennent, notamment, les corrélations, les volatilités et les écarts de taux. L'évaluation des dérivés est sensible à ces données, car elles sont de nature prospective et peuvent être influencées par la conjoncture économique et les conditions du marché futures.

Façon dont nous avons traité la question dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur l'évaluation du portefeuille de dérivés de la CIBC avec l'aide de nos spécialistes internes. Les contrôles que nous avons testés comprennent notamment les contrôles à l'égard de la technologie, l'élaboration et la validation des modèles utilisés pour déterminer la juste valeur des dérivés, et les contrôles sur le processus de vérification indépendante des prix, y compris l'intégrité des données importantes dont il est fait mention ci-dessus.

Pour tester l'évaluation de ces dérivés, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, une évaluation des méthodes et des données importantes utilisées par la CIBC. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons réalisé une évaluation indépendante d'un échantillon de dérivés afin d'évaluer les hypothèses de modélisation et les données importantes utilisées par la CIBC pour estimer leur juste valeur. Dans le cadre de notre évaluation indépendante, nous avons obtenu de façon indépendante des données et des hypothèses importantes fondées sur des données externes sur le marché, lorsqu'elles étaient disponibles. Pour un échantillon de modèles, nous avons, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, évalué les méthodes d'évaluation utilisées par la CIBC pour déterminer les justes valeurs. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies au sujet de l'évaluation à la juste valeur des dérivés.

Évaluation des provisions pour positions fiscales incertaines

Description de la question

Comme il est décrit à la note 1 et à la note 18 des états financiers consolidés, la CIBC a présenté ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants pour la comptabilisation de l'incertitude à l'égard des positions fiscales. La CIBC exerce ses activités dans un contexte fiscal caractérisé par des lois fiscales complexes et en constante évolution s'appliquant aux institutions financières. L'incertitude à l'égard des positions fiscales découle du fait que la législation fiscale peut prêter à interprétation. L'estimation des provisions pour positions fiscales incertaines fait appel au jugement de la direction en lien avec l'interprétation des lois fiscales dans les divers territoires où la CIBC exerce ses activités. Une grande part de jugement est notamment requise pour déterminer s'il est probable que les positions adoptées par la CIBC dans ses déclarations fiscales seront maintenues en lien avec certaines positions fiscales complexes et pour évaluer le montant de telles provisions au moment de leur comptabilisation.

Pour effectuer l'audit des provisions pour positions fiscales incertaines de la CIBC, nous avons dû faire appel à nos professionnels de la fiscalité et exercer notre jugement, notamment pour l'interprétation de la législation fiscale et de la jurisprudence.

Façon dont nous avons traité la question dans le cadre de l'audit

Avec l'aide de nos professionnels de la fiscalité, nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur les provisions pour positions fiscales incertaines de la CIBC, y compris notamment les contrôles à l'égard de l'évaluation par la direction du fondement technique des positions fiscales et du processus lié à l'évaluation des provisions fiscales connexes.

Avec l'aide de nos professionnels de la fiscalité, nous avons, entre autres procédures d'audit, examiné le fondement technique des positions fiscales adoptées par la CIBC et évalué toute provision pour positions fiscales incertaines connexe comptabilisée. Nous avons inspecté et évalué la correspondance avec les autorités fiscales compétentes, les avis à l'égard de l'impôt sur le résultat obtenus par la CIBC auprès de conseillers en fiscalité externes, y compris les opinions formulées au sujet de l'impôt sur le résultat, l'interprétation des lois fiscales par la CIBC et son évaluation de ces lois à l'égard de positions fiscales incertaines. Nous avons évalué le caractère raisonnable du traitement par la CIBC de toute information nouvelle reçue au cours de l'exercice en ce qui concerne ces positions fiscales incertaines. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies au sujet des positions fiscales incertaines.

/s/ Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Nous agissons en tant qu'auditeur de la CIBC depuis 2002.

Toronto, Canada
Le 4 décembre 2024

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et aux administrateurs de la Banque Canadienne Impériale de Commerce

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) en date du 31 octobre 2024 sur la base des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre établi en 2013) (critères établis par le COSO). À notre avis, la CIBC maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2024 selon les critères établis par le COSO.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, du bilan consolidé de la CIBC aux 31 octobre 2024 et 2023, ainsi que du compte de résultat consolidé, de l'état du résultat global consolidé, de l'état des variations des capitaux propres consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidé pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, et notre rapport daté du 4 décembre 2024 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Fondement de l'opinion

La direction de la CIBC est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'évaluation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incluse dans la section *Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière* qui figure dans le rapport de gestion. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion quant au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC en nous fondant sur notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et sommes tenus d'être indépendants de la CIBC conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu dans tous ses aspects significatifs.

Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

/s/ Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 4 décembre 2024

Bilan consolidé

En millions de dollars canadiens, aux 31 octobre

	2024	2023 ¹
ACTIF		
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	8 565 \$	20 816 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	39 499	34 902
Valeurs mobilières (note 4)	254 345	211 348
Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	17 028	14 651
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	83 721	80 184
Prêts (note 5)		
Prêts hypothécaires à l'habitation	280 672	274 244
Prêts personnels	46 681	45 587
Cartes de crédit	20 551	18 538
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	214 299	194 870
Provision pour pertes sur créances	(3 917)	(3 902)
	558 286	529 337
Divers		
Dérivés (note 12)	36 435	33 243
Engagements de clients en vertu d'acceptations	6	10 816
Immobilisations corporelles (note 7)	3 359	3 251
Goodwill (note 8)	5 443	5 425
Logiciels et autres immobilisations incorporelles (note 8)	2 830	2 742
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence (note 24)	785	669
Actif d'impôt différé (note 18)	821	647
Autres actifs (note 9)	30 862	27 659
	80 541	84 452
	1 041 985 \$	975 690 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Dépôts (note 10)		
Particuliers	252 894 \$	239 035 \$
Entreprises et gouvernements	435 499	412 561
Banques	20 009	22 296
Emprunts garantis	56 455	49 484
	764 857	723 376
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	21 642	18 666
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	7 997	8 081
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	110 153	87 118
Divers		
Dérivés (note 12)	40 654	41 290
Acceptations	6	10 820
Passif d'impôt différé (note 18)	49	40
Autres passifs (note 11)	30 155	26 653
	70 864	78 803
Titres secondaires (note 14)	7 465	6 483
Capitaux propres		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 15)	4 946	4 925
Actions ordinaires (note 15)	17 011	16 082
Surplus d'apport	159	109
Résultats non distribués	33 471	30 352
Cumul des autres éléments du résultat global	3 148	1 463
Total des capitaux propres applicables aux actionnaires	58 735	52 931
Participations ne donnant pas le contrôle	272	232
Total des capitaux propres	59 007	53 163
	1 041 985 \$	975 690 \$

1) Certains montants des périodes comparatives ont été retraités pour refléter l'adoption de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), au premier trimestre de 2024. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées de la section Gestion du risque du rapport de gestion font partie intégrante des états financiers consolidés.

Victor G. Dodig
Président et chef de la direction

Mary Lou Maher
Administratrice

Compte de résultat consolidé

En millions de dollars canadiens, sauf indication contraire, pour les exercices clos les 31 octobre

	2024	2023 ¹
Produits d'intérêts (note 28) ²		
Prêts	33 925 \$	30 235 \$
Valeurs mobilières	9 560	7 341
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	5 811	4 566
Dépôts auprès d'autres banques et autres dépôts	2 889	2 877
	52 185	45 019
Charges d'intérêts (note 28)		
Dépôts	30 476	26 633
Valeurs vendues à découvert	625	408
Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	6 334	4 283
Titres secondaires	510	458
Divers	545	412
	38 490	32 194
Produits nets d'intérêts	13 695	12 825
Produits autres que d'intérêts		
Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation	707	519
Frais sur les dépôts et les paiements	958	924
Commissions sur crédit	1 218	1 385
Honoraires d'administration de cartes	414	379
Honoraires de gestion de placements et de garde	1 980	1 768
Produits tirés des fonds communs de placement	1 796	1 743
Produits des activités d'assurance, montant net ¹	356	347
Commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières	431	338
Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), montant net	3 226	2 346
Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) et au coût amorti, montant net	43	83
Produits tirés des opérations de change autres que de négociation	386	360
Produits tirés des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 24)	79	30
Divers	317	285
	11 911	10 507
Total des produits	25 606	23 332
Dotation à la provision pour pertes sur créances (note 5)	2 001	2 010
Charges autres que d'intérêts		
Salaires et avantages du personnel	8 261	7 550
Frais d'occupation	830	823
Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau	2 719	2 467
Communications	362	364
Publicité et expansion des affaires	344	304
Honoraires	257	245
Taxes d'affaires et taxes sur le capital	128	124
Divers (notes 3 et 8)	1 538	2 472
	14 439	14 349
Résultat avant impôt sur le résultat	9 166	6 973
Impôt sur le résultat (note 18)	2 012	1 934
Résultat net	7 154 \$	5 039 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	39 \$	38 \$
Porteurs d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	263 \$	267 \$
Porteurs d'actions ordinaires	6 852	4 734
Résultat net applicable aux actionnaires	7 115 \$	5 001 \$
Résultat par action (en dollars) (note 19)		
De base	7,29 \$	5,17 \$
Dilué	7,28	5,17
Dividendes par action ordinaire (en dollars) (note 15)	3,60	3,44

1) Certains montants des périodes comparatives ont été retraités pour refléter l'adoption de l'IFRS 17 au premier trimestre de 2024. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

2) Comprennent des produits d'intérêts de 48,5 G\$, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 (42,5 G\$ en 2023).

Les notes ci-jointes et les parties ombragées de la section Gestion du risque du rapport de gestion font partie intégrante des états financiers consolidés.

État du résultat global consolidé

En millions de dollars canadiens, pour les exercices clos les 31 octobre	2024	2023 ¹
Résultat net	7 154 \$	5 039 \$
Autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net		
Écart de change, montant net		
Profits nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements à l'étranger	281	1 163
Profits nets (pertes nettes) sur transactions de couverture d'investissements dans des établissements à l'étranger	(267)	(812)
	14	351
Variation nette des titres de créance évalués à la JVAERG		
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG	127	274
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	(27)	(65)
	100	209
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Profits nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	2 348	(222)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	(813)	(142)
	1 535	(364)
Autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui ne pourraient pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net		
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	250	(240)
Profits nets (pertes nettes) découlant de la variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit	(216)	(106)
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG	(13)	19
	21	(327)
Total des autres éléments du résultat global ²	1 670	(131)
Résultat global	8 824 \$	4 908 \$
Résultat global applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	39 \$	38 \$
Porteurs d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	263 \$	267 \$
Porteurs d'actions ordinaires	8 522	4 603
Résultat global applicable aux actionnaires	8 785 \$	4 870 \$

- 1) Certains montants des périodes comparatives ont été retraités pour refléter l'adoption de l'IFRS 17 au premier trimestre de 2024. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.
- 2) Comprend des profits de 113 M\$ en 2024 (profits de 66 M\$ en 2023) ayant trait à nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

En millions de dollars canadiens, pour les exercices clos les 31 octobre	2024	2023
(Charge) économie d'impôt sur le résultat attribuée à chacune des composantes des autres éléments du résultat global		
Éléments qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net		
Écart de change, montant net		
Profits nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements à l'étranger	(5)\$	(26)\$
Profits nets (pertes nettes) sur transactions de couverture d'investissements dans des établissements à l'étranger	—	26
	(5)	—
Variation nette des titres de créance évalués à la JVAERG		
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG	(12)	(65)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	10	25
	(2)	(40)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Profits nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(903)	106
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	313	46
	(590)	152
Éléments qui ne peuvent faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net		
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	(68)	75
Profits nets (pertes nettes) découlant de la variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit	83	38
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG	4	(6)
	19	107
	(578)\$	219 \$

Les notes ci-jointes et les parties ombragées de la section Gestion du risque du rapport de gestion font partie intégrante des états financiers consolidés.

État des variations des capitaux propres consolidé

En millions de dollars canadiens, pour les exercices clos les 31 octobre

	2024	2023 ¹⁾
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 15)		
Solde au début de l'exercice	4 925 \$	4 923 \$
Émission d'actions privilégiées et de billets avec remboursement de capital à recours limité (BRCRL)	1 000	—
Rachat d'actions privilégiées	(975)	—
Actions autodétenues	(4)	2
Solde à la fin de l'exercice	4 946 \$	4 925 \$
Actions ordinaires (note 15)		
Solde au début de l'exercice	16 082 \$	14 726 \$
Émission d'actions ordinaires	1 019	1 358
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(90)	—
Actions autodétenues	—	(2)
Solde à la fin de l'exercice	17 011 \$	16 082 \$
Surplus d'apport		
Solde au début de l'exercice	109 \$	115 \$
Charge de rémunération découlant des attributions fondées sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	16	13
Exercice d'options sur actions et règlement d'autres attributions fondées sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	(9)	(20)
Divers	43	1
Solde à la fin de l'exercice	159 \$	109 \$
Résultats non distribués		
Solde au début de l'exercice	s. o.	28 823 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 17 au 1 ^{er} novembre 2022	s. o.	(56)
Solde au début de l'exercice	30 352 \$	28 767
Résultat net applicable aux actionnaires	7 115	5 001
Dividendes et distributions (note 15)		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	(263)	(267)
Actions ordinaires	(3 382)	(3 149)
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(329)	—
Profits réalisés (pertes réalisées) sur les titres de participation désignés à la JVAERG reclassés du cumul des autres éléments du résultat global	(15)	—
Divers	(7)	—
Solde à la fin de l'exercice	33 471 \$	30 352 \$
Cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat		
Cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat, qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net		
Écart de change, montant net		
Solde au début de l'exercice	2 162 \$	1 811 \$
Variation nette de l'écart de change	14	351
Solde à la fin de l'exercice	2 176 \$	2 162 \$
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG		
Solde au début de l'exercice	(407)\$	(616)\$
Variation nette des titres de créance évalués à la JVAERG	100	209
Solde à la fin de l'exercice	(307)\$	(407)\$
Profits nets (pertes nettes) sur couvertures de flux de trésorerie		
Solde au début de l'exercice	(1 026)\$	(662)\$
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie	1 535	(364)
Solde à la fin de l'exercice	509 \$	(1 026)\$
Cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat, qui ne pourraient pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net		
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies		
Solde au début de l'exercice	592 \$	832 \$
Variation nette des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	250	(240)
Solde à la fin de l'exercice	842 \$	592 \$
Profits nets (pertes nettes) découlant de la variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit		
Solde au début de l'exercice	128 \$	234 \$
Variation nette attribuable aux variations du risque de crédit	(216)	(106)
Solde à la fin de l'exercice	(88)\$	128 \$
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG		
Solde au début de l'exercice	14 \$	(5)\$
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG	(13)	19
(Profits réalisés) pertes réalisées sur les titres de participation désignés à la JVAERG reclassés en résultats non distribués	15	—
Solde à la fin de l'exercice	16 \$	14 \$
Total du cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat	3 148 \$	1 463 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		
Solde au début de l'exercice	232 \$	201 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	39	38
Dividendes	(8)	(8)
Divers	9	1
Solde à la fin de l'exercice	272 \$	232 \$
Capitaux propres à la fin de l'exercice	59 007 \$	53 163 \$

1) Certains montants des périodes comparatives ont été retraités pour refléter l'adoption de l'IFRS 17 au premier trimestre de 2024. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.
s. o. Sans objet.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées de la section Gestion du risque du rapport de gestion font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

En millions de dollars canadiens, pour les exercices clos les 31 octobre

	2024	2023 ¹
Flux de trésorerie d'exploitation		
Résultat net	7 154 \$	5 039 \$
Ajustements pour rapprocher le résultat net des flux de trésorerie d'exploitation :		
Dotation à la provision pour pertes sur créances	2 001	2 010
Amortissement et perte de valeur ²	1 170	1 143
Charge au titre des options sur actions et des actions subalternes	16	13
Impôt différé	(244)	(84)
Pertes (profits) sur titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti	(43)	(83)
Pertes nettes (profits nets) à la cession d'immobilisations corporelles	(1)	(3)
Autres éléments hors caisse, montant net	(1 822)	1 822
Variations nettes des actifs et des passifs d'exploitation		
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	(4 597)	(2 576)
Prêts, nets des remboursements	(28 930)	(14 301)
Dépôts, nets des retraits	34 467	17 045
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	2 976	3 382
Intérêts courus à recevoir	(711)	(1 272)
Intérêts courus à payer	452	2 521
Actifs dérivés	(3 240)	9 826
Passifs dérivés	(813)	(10 382)
Valeurs mobilières évaluées à la JVRN	(23 319)	(15 427)
Autres actifs et passifs évalués/désignés à la JVRN	3 431	8 259
Impôt exigible	(257)	361
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	(84)	3 228
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	23 035	9 319
Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	(2 377)	675
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	(3 537)	(10 971)
Divers, montant net	6 361	2 610
	11 088	12 154
Flux de trésorerie de financement		
Émission de titres secondaires	2 250	1 750
Remboursement/rachat/échéance de titres secondaires	(1 536)	(1 500)
Émission d'actions privilégiées et de billets avec remboursement de capital à recours limité, nette des frais liés à l'émission	996	—
Rachat d'actions privilégiées	(975)	—
Émission d'actions ordinaires au comptant	312	183
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(419)	—
Vente (achat) d'actions autodétenues, montant net	(4)	—
Dividendes et distributions versés	(2 947)	(2 261)
Remboursement des obligations locatives	(287)	(331)
	(2 610)	(2 159)
Flux de trésorerie d'investissement		
Achat de valeurs mobilières évaluées/désignées à la JVAERG et au coût amorti	(76 528)	(79 487)
Produit de la vente de valeurs mobilières évaluées/désignées à la JVAERG et au coût amorti	29 761	26 914
Produit à l'échéance de titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti	27 105	32 824
Vente (achat) d'immobilisations corporelles, de logiciels et d'autres immobilisations incorporelles, montant net	(1 089)	(1 014)
	(20 751)	(20 763)
Incidence de la fluctuation des taux de change sur la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	22	49
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au cours de l'exercice	(12 251)	(10 719)
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au début de l'exercice	20 816	31 535
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques à la fin de l'exercice³	8 565 \$	20 816 \$
Intérêts versés au comptant	38 038 \$	29 673 \$
Intérêts reçus au comptant	49 761	42 600
Dividendes reçus au comptant	1 713	1 147
Impôt sur le résultat payé au comptant	2 513	1 657

1) Certains montants des périodes comparatives ont été retraités pour refléter l'adoption de l'IFRS 17 au premier trimestre de 2024. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

2) Comprennent l'amortissement et la perte de valeur des bâtiments, des actifs au titre de droits d'utilisation, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives, ainsi que des logiciels et autres immobilisations incorporelles.

3) Comprennent des liquidités soumises à restrictions de 466 M\$ (491 M\$ en 2023) et des comptes de dépôt à vue productifs d'intérêts avec la Banque du Canada.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées de la section Gestion du risque du rapport de gestion font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes des états financiers consolidés

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la CIBC) est une institution financière diversifiée régie par la *Loi sur les banques* (Canada). La CIBC est née de la fusion, en 1961, de la Banque Canadienne de Commerce et de la Banque Impériale du Canada. Par l'intermédiaire de ses quatre unités d'exploitation stratégiques, Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux et Services financiers directs, la CIBC offre un éventail complet de produits et de services financiers à ses clients, tant des particuliers que des entreprises, y compris des clients institutionnels et du secteur public, au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier. Pour plus de précisions sur nos unités d'exploitation, se reporter à la note 29. La CIBC est constituée au Canada, et son siège social et sa principale place d'affaires sont situés à CIBC SQUARE, Toronto (Ontario).

Note 1 | Base d'établissement et sommaire des informations significatives sur les méthodes comptables

Base d'établissement

Les états financiers consolidés de la CIBC ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les présents états financiers consolidés sont également conformes au paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) et aux exigences du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

La CIBC a appliqué de manière uniforme les mêmes méthodes comptables pendant toutes les périodes présentées, à l'exception de ce qui est indiqué à la section Changements de méthodes comptables ci-après.

À moins d'indication contraire, tous les montants contenus dans les présents états financiers consolidés sont libellés en millions de dollars canadiens.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration (le conseil) le 4 décembre 2024.

Sommaire des informations significatives sur les méthodes comptables

Nos informations significatives sur les méthodes comptables sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Pour préparer les états financiers consolidés selon les IFRS, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses à l'égard des montants comptabilisés et évalués d'actifs et de passifs, du résultat net, du résultat global et des informations connexes. Des estimations importantes sont faites et des hypothèses significatives sont formulées afin d'évaluer les instruments financiers, la provision pour pertes sur créances, les contrats de location, la dépréciation des actifs, l'impôt sur le résultat, les provisions et les passifs éventuels, les programmes de fidélisation autogérés et les hypothèses relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme, ainsi que pour évaluer si les entités structurées doivent être consolidées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Périmètre de consolidation

Nous consolidons les entités sur lesquelles nous exerçons le contrôle. Les conditions suivantes doivent être remplies pour avoir le contrôle sur une autre entité : i) il faut détenir le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité, ii) il faut être exposé ou avoir droit à des rendements variables en raison de nos liens avec l'entité et iii) il faut avoir la capacité d'influer sur ces rendements obtenus du fait que nous exerçons notre pouvoir sur l'entité.

Filiales

Les filiales sont des entités sur lesquelles la CIBC exerce le contrôle. En règle générale, la CIBC exerce le contrôle sur ses filiales en raison de sa participation de plus de 50 % dans les droits de vote et est exposée de façon importante à ses filiales compte tenu de sa participation de plus de 50 % dans celles-ci. L'incidence des droits de vote potentiels que la CIBC a la capacité pratique d'exercer est prise en compte dans l'évaluation de l'existence du contrôle. Les filiales sont consolidées à compter de la date où leur contrôle est obtenu par la CIBC, et cessent d'être consolidées dès la perte de ce contrôle. Les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme à toutes les filiales consolidées. D'autres renseignements sur nos principales filiales figurent à la note 25.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes importantes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées présentent souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : i) activités bien circonscrites; ii) objectif précis et bien défini, par exemple : titriser nos propres actifs financiers ou les actifs financiers de tiers afin de fournir des sources de financement ou de fournir des possibilités de placement à des investisseurs en leur transférant les risques et avantages associés aux actifs de l'entité structurée; iii) capitaux propres insuffisants pour permettre à l'entité structurée de financer ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné; ou iv) financement par émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit ou d'autres risques. Parmi les entités structurées, on compte des entités de titrisation, du financement adossé à des actifs, des entités structurées avantageuses aux fins des fonds propres et des fonds de placement.

Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer si la CIBC a le pouvoir sur une entité, surtout dans le cas d'entités structurées complexes, l'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances, notamment l'objet et la conception de l'entité émettrice, les relations avec les autres investisseurs et la capacité de chaque investisseur de prendre des décisions à l'égard des activités importantes, et si la CIBC agit à titre de mandant ou de mandataire.

Nous n'exerçons pas de contrôle sur une entité émettrice lorsque nous agissons à titre de mandataire pour un tiers. Pour évaluer si nous agissons à titre de mandataire, nous déterminons : i) l'étendue de notre autorité décisionnaire; ii) les droits détenus par les autres parties; iii) la rémunération à laquelle nous avons droit; et iv) notre exposition à la variabilité des rendements des autres participations que nous détenons dans l'entité émettrice.

Les conclusions portant sur la consolidation sont réévaluées chaque fois que les faits et circonstances précis et pertinents indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé. Les facteurs entraînant la réévaluation comprennent, mais sans s'y limiter, des changements importants au sein de la structure de propriété des entités, des changements dans les accords contractuels ou de gouvernance, l'attribution d'une facilité de liquidité au-delà des modalités établies à l'origine, la conclusion de transactions avec les entités qui n'étaient pas prévues au départ et des changements à la structure de financement des entités.

Transactions éliminées au moment de la consolidation

La totalité des transactions, des soldes, et des profits latents et des pertes latentes sur les transactions intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées dans le bilan consolidé à titre de composante distincte des capitaux propres ne faisant pas partie des capitaux propres applicables aux actionnaires de la CIBC. Le résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle est présenté de façon distincte dans le compte de résultat consolidé.

Entreprises associées et coentreprises

Nous classons les placements dans des entités sur lesquelles nous exerçons une influence notable et qui ne sont ni des filiales ni des coentreprises dans les entreprises associées. Nous sommes présumés exercer une influence notable lorsque nous détenons, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote d'une entité ou, dans le cas d'une société en commandite, lorsque la CIBC est un cocommandité. L'influence notable pourrait aussi exister lorsque nous détenons moins de 20 % des droits de vote d'une entité, par exemple, si nous avons une influence sur les processus d'élaboration des politiques, soit en ayant un représentant siégeant au conseil d'administration de l'entité, ou par un autre moyen. Si nous sommes parties à un accord contractuel en vertu duquel nous convenons d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint avec une ou plusieurs parties, nous classons notre participation dans l'entreprise à titre de coentreprise.

Les placements dans des entreprises associées et les participations dans des coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Selon la méthode de la mise en équivalence, ces placements sont initialement évalués au coût, y compris le montant attribuable du goodwill et les immobilisations incorporelles, et ajustés par la suite pour rendre compte des variations subséquentes de notre quote-part dans l'actif net du placement.

Au moment de l'application de la méthode de la mise en équivalence pour la comptabilisation d'un placement dans une société émettrice dont la période de présentation de l'information financière diffère de celle de la CIBC, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets d'événements ou de transactions d'importance qui se sont produits entre la date de clôture de la société émettrice et la date de clôture de la CIBC.

Conversion de monnaies étrangères

Les actifs et les passifs monétaires et les actifs et les passifs non monétaires, évalués à leur juste valeur et libellés en monnaies étrangères, sont convertis dans les monnaies fonctionnelles propres aux activités opérationnelles aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change mensuels moyens. Les profits et les pertes réalisés et latents découlant de la conversion en monnaies fonctionnelles sont inclus dans le compte de résultat consolidé, à l'exception des profits de change latents et des pertes de change latentes sur les titres de participation désignés à la JVAERG, qui sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur découlant d'acquisitions, sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, tandis que les produits et les charges de ces établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens aux taux de change mensuels moyens. Les profits et les pertes de change qui découlent de la conversion des comptes des établissements à l'étranger et des transactions de couverture de l'investissement net dans ces établissements à l'étranger, nets de l'impôt applicable, sont imputés à l'écart de change, montant net, dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les profits et les pertes de change cumulés, y compris l'incidence des activités de couverture, et l'impôt applicable du cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé lors de la sortie d'un établissement à l'étranger, y compris la sortie partielle d'un établissement à l'étranger qui entraîne une perte de contrôle. Lors de la sortie partielle d'un établissement à l'étranger qui n'entraîne pas une perte de contrôle, la part proportionnelle du montant cumulé des profits et des pertes de change, y compris l'incidence des activités de couverture, et l'impôt applicable auparavant comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé.

Comptabilisation des instruments financiers

Classement et évaluation des instruments financiers

Tous les actifs financiers doivent, au moment de la comptabilisation initiale, être classés comme des instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN (détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction), des instruments financiers évalués au coût amorti, des instruments financiers sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG, des instruments financiers sous forme de titres de participation désignés à la JVAERG ou des instruments financiers désignés à la JVRN (désignation à la juste valeur), en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique selon lequel ils sont gérés. Tous les actifs financiers et les dérivés doivent être évalués à la juste valeur, sauf les actifs financiers évalués au coût amorti. Les actifs financiers doivent être reclassés uniquement lorsque survient un changement dans le modèle économique selon lequel ils sont gérés. Tous les reclassements doivent être effectués de manière prospective à compter de la date de reclassement.

Selon le modèle de classement et d'évaluation, tous les actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie ne correspondent pas « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », y compris les actifs comportant des dérivés incorporés, doivent être classés comme des actifs financiers évalués à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale. Cette analyse a pour but de déterminer si les flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier donné correspondent « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », de sorte que toute variabilité des flux de trésorerie contractuels concorde avec un « contrat de prêt de base ». Dans le cadre de cette analyse, le « principal » s'entend de la juste valeur d'un actif financier au moment de la comptabilisation initiale et peut varier au cours de la durée de vie de l'actif financier (p. ex., s'il y a des remboursements de principal ou un amortissement de la prime / de l'escompte). Toujours dans le cadre de cette analyse, les « intérêts » s'entendent de la contrepartie pour la valeur temps de l'argent et le risque de crédit, soit les deux éléments les plus importants qui les composent dans un contexte de contrat de prêt. Lorsque des modalités contractuelles exposent les flux de trésorerie contractuels à des risques ou à une volatilité plus que minimales et qui sont sans rapport avec un contrat de prêt de base, les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Cette analyse vise à assurer que les titres de créance qui ne présentent pas uniquement des caractéristiques de base d'un prêt, notamment des options de conversion en actions et un rendement indexé sur des actions, sont évalués à la JVRN.

Le classement, au moment de la comptabilisation initiale, des actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts est déterminé en fonction du modèle économique selon lequel ces titres sont gérés. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention à des fins de transaction » ou « évaluation à la juste valeur » sont classés comme étant évalués à la JVRN. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente » sont classés comme étant évalués à la JVAERG pour les titres de créance. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception » sont classés comme étant évalués au coût amorti. Les éléments suivants sont pris en compte pour déterminer le modèle économique applicable aux actifs financiers :

- I) l'objectif d'affaires du portefeuille;
- II) les risques à gérer et le type d'activités commerciales qui sont menées sur une base quotidienne pour gérer ces risques;
- III) la base sur laquelle le rendement du portefeuille est évalué;
- IV) la fréquence et l'importance des transactions de vente.

Tous les actifs financiers sous forme de titres de participation sont classés à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale à moins qu'ils ne soient pas détenus avec l'intention d'une prise de profits à court terme et qu'une désignation irrévocable soit faite pour classer l'instrument à la JVAERG pour les titres de participation.

Les dérivés, les engagements liés à des valeurs vendues à découvert et les passifs financiers désignés à la juste valeur sont évalués à leur juste valeur. Les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Les dérivés sont évalués à la JVRN, sauf dans la mesure où ils sont désignés dans une relation de couverture, auquel cas les dispositions de la comptabilité de couverture de la Norme comptable internationale 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), continuent de s'appliquer.

Instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN (détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction)

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction doivent obligatoirement être évalués à la JVRN puisqu'ils sont détenus à des fins de transaction ou qu'ils font partie d'un portefeuille sous gestion affichant un profil de prise de profits à court terme. Les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction doivent aussi obligatoirement être évalués à la juste valeur si les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts ou s'ils sont gérés avec d'autres instruments financiers sur la base de la juste valeur.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction obligatoirement évalués à la JVRN sont réévalués à leur juste valeur à la date du bilan consolidé. Les profits et les pertes réalisés sur cessions et les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur sont inclus dans les produits autres que d'intérêts à titre de profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net. Les produits d'intérêts et les dividendes dégagés des valeurs du compte de négociation et des valeurs autres que du compte de négociation ainsi que les dividendes et les charges d'intérêts liés aux valeurs vendues à découvert sont inscrits dans les produits nets d'intérêts.

Instruments financiers désignés à la JVRN (désignation à la juste valeur)

Les instruments financiers désignés à la JVRN sont ceux que nous désignons volontairement, à leur comptabilisation initiale, comme des instruments qui seront évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat consolidé alors qu'ils auraient autrement été classés dans une autre catégorie aux fins comptables. La désignation à la juste valeur, une fois faite, est irrévocable. Elle n'est possible que si des justes valeurs fiables sont disponibles et si cette désignation élimine ou réduit de façon importante une incohérence d'évaluation qui découlerait autrement de l'évaluation des actifs ou des passifs selon une méthode différente, et si certaines exigences du BSIF ayant trait à certains prêts sont respectées. La désignation à la JVRN est également possible pour les passifs financiers qui font partie d'un portefeuille qui est géré sur la base de la juste valeur, conformément à notre stratégie de placement, et qui font l'objet de rapports internes sur cette base. Cette désignation peut aussi s'appliquer aux passifs financiers comprenant au moins un dérivé incorporé, qui devrait autrement être séparé. Nous appliquons la désignation à la juste valeur à certains engagements hypothécaires.

Les profits et les pertes réalisés sur cessions et les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur des instruments financiers désignés à leur juste valeur sont comptabilisés de la même façon que ceux des instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN, à l'exception des variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les dividendes et les produits d'intérêts gagnés ainsi que les charges d'intérêts sur les actifs et les passifs désignés à leur juste valeur sont inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont des instruments financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception ». Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directs et marginaux, et sont ultérieurement évalués au coût amorti, à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour pertes de crédit attendues.

Les prêts évalués au coût amorti englobent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts personnels, les cartes de crédit et la plupart des prêts aux entreprises et aux gouvernements. Certains titres des portefeuilles de liquidités, qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception », sont également classés comme étant évalués au coût amorti.

La majorité des dépôts auprès d'autres banques, des valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, des garanties au comptant au titre de valeurs empruntées et la majeure partie des engagements de clients en vertu d'acceptations sont comptabilisés au coût amorti.

Actifs financiers sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG

Les instruments financiers sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG sont des actifs financiers non dérivés dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ».

Les titres de créance évalués à la JVAERG sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directs et marginaux. Après la comptabilisation initiale, les titres de créance évalués à la JVAERG sont réévalués à la juste valeur, à l'exception des variations des provisions pour pertes de crédit attendues et des profits et des pertes de change connexes qui sont tous deux comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les profits et les pertes cumulés auparavant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont transférés du cumul des autres éléments du résultat global au compte de résultat consolidé une fois le titre de créance vendu. Les profits et les pertes réalisés à la vente, calculés selon la méthode du coût moyen, et les variations des provisions pour pertes de crédit attendues sont inscrits au poste Profits (pertes) sur titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net, dans le compte de résultat consolidé. Les produits d'intérêts relatifs aux titres de créance évalués à la JVAERG sont comptabilisés au poste Produits d'intérêts. Les instruments sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG comprennent ceux de nos portefeuilles de liquidités gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ».

Un instrument financier sous forme de titre de créance est déprécié (classé comme étant de troisième stade) lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'instrument financier en question sont survenus après la comptabilisation initiale. L'obtention d'informations indiquant qu'un emprunteur éprouve de sérieuses difficultés financières et la survenance d'un défaut de paiement ou autres manquements, par exemple, sont des indications de dépréciation.

Instruments financiers sous forme de titres de participation désignés à la JVAERG

Les instruments financiers sous forme de titres de participation sont évalués à la JVRN, à moins qu'une désignation irrévocable soit faite pour les évaluer à la JVAERG. Les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur des instruments sous forme de titres de participation désignés à la JVAERG, y compris les profits et les pertes de change connexes, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les montants inscrits dans les autres éléments du résultat global ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net, à l'exception des dividendes non considérés comme des remboursements de capital, qui sont comptabilisés à titre de produits d'intérêts dans le compte de résultat consolidé une fois reçus. Les profits ou les pertes inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global seront plutôt, au moment de la décomptabilisation des titres de participation, reclassés en résultats non distribués à même les capitaux propres et présentés au poste Profits réalisés (pertes réalisées) sur les titres de participation désignés à la JVAERG reclassés des autres éléments du résultat global dans l'état des variations des capitaux propres consolidé. Les actifs financiers désignés à la JVAERG sont notamment composés de titres de participation détenus à des fins autres que de transaction qui sont essentiellement liés à nos placements dans des sociétés fermées et certaines sociétés en commandite.

Dépréciation d'actifs financiers

Les provisions pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées à l'égard de tous les actifs financiers qui constituent des titres de créance classés comme étant évalués au coût amorti ou à la JVAERG et de tous les engagements de prêts et cautionnements financiers qui ne sont pas évalués à la JVRN. Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent le montant calculé objectivement et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles, la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir. Des informations prospectives ont été explicitement prises en compte dans l'estimation des provisions pour pertes de crédit attendues, ce qui exige une grande part de jugement (se reporter à la note 5 pour plus de précisions).

La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des prêts et des acceptations est incluse dans la provision pour pertes sur créances du bilan consolidé. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créance évalués à la JVAERG est inscrite à titre de composante de la valeur comptable des titres, évalués à leur juste valeur. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des autres actifs financiers est comprise dans la valeur comptable de l'instrument. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des garanties et des engagements de prêts est inscrite dans les autres passifs.

Les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant : i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit (AIRC) depuis leur comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

Le calcul des provisions pour pertes de crédit attendues repose sur la valeur attendue de trois scénarios probabilistes pour évaluer les insuffisances de flux de trésorerie attendus, actualisées au moyen du taux d'intérêt effectif. Une insuffisance de flux de trésorerie est la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et les flux de trésorerie que nous nous attendons à recevoir. Les principales données utilisées aux fins de la détermination des provisions pour pertes de crédit attendues sont les suivantes :

- la probabilité de défaut (PD) est une estimation de la probabilité de défaut au cours d'une période donnée;
- la perte en cas de défaut (PCD) est une estimation de la perte résultant d'un défaut au cours d'une période donnée;
- l'exposition en cas de défaut (ECD) est une estimation de l'exposition à une date de défaut future.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont les pertes de crédit attendues de la totalité des cas de défaut dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir correspondent à la tranche des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui porte sur les pertes de crédit attendues découlant des cas de défaut possibles aux termes de l'instrument financier donné dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Passage d'un stade à un autre et augmentation importante du risque de crédit

En raison des exigences susmentionnées, les instruments financiers visés par les provisions pour pertes de crédit attendues sont classés selon trois stades.

Pour les instruments financiers productifs :

Sont considérés comme étant de premier stade tous les instruments financiers productifs n'ayant pas subi une AIRC depuis la comptabilisation initiale. Nous comptabilisons les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à l'égard des instruments financiers de premier stade. Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, nous comparons le risque de défaut de l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaut de l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

Sont considérés comme étant de deuxième stade tous les instruments financiers productifs ayant subi une AIRC depuis la comptabilisation initiale. Nous comptabilisons les pertes de crédit attendues pour la durée de vie à l'égard des instruments financiers de deuxième stade. Si le risque de crédit que comporte l'instrument financier se résorbe au cours d'une période de présentation de l'information financière ultérieure de telle sorte qu'il n'y a plus d'AIRC depuis la comptabilisation initiale, alors nous comptabilisons à nouveau les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir étant donné que l'instrument financier est de retour au premier stade.

Nous déterminons si un instrument financier a subi une AIRC depuis la comptabilisation initiale sur la base d'instruments financiers pris individuellement. Les variations des provisions pour pertes de crédit attendues requises, y compris l'incidence des instruments financiers qui passent du premier au deuxième stade, sont inscrites au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances dans le compte de résultat consolidé. Il faut faire preuve d'une grande part de jugement pour conclure à une AIRC (se reporter à la note 5 pour plus de précisions).

Les instruments financiers de troisième stade sont ceux que nous avons classés comme douteux. Nous comptabilisons les pertes de crédit attendues pour la durée de vie à l'égard de tous les instruments financiers de troisième stade. Nous classons un instrument financier comme douteux lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés sont survenus après la comptabilisation initiale. L'obtention d'informations indiquant qu'un emprunteur éprouve de sérieuses difficultés financières et la survenance d'un défaut de paiement ou autres manquements, par exemple, sont des indications de dépréciation. En général, les instruments financiers dont le principal ou les intérêts exigibles sont en souffrance depuis plus de 90 jours aux termes du contrat sont classés comme douteux, exception faite des prêts sur cartes de crédit, qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, qu'une proposition de règlement est offerte ou que des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité.

Un instrument financier n'est plus considéré comme douteux lorsqu'il est déterminé qu'il existe une assurance raisonnable de recouvrer en totalité le principal et les intérêts conformément aux dispositions initiales du contrat de l'instrument financier ou aux conditions révisées du marché, et que toutes les questions ayant entraîné le classement en tant que prêt douteux ont été résolues.

Les instruments financiers sont radiés, en partie ou en totalité, par imputation à la provision pour pertes sur créances connexe lorsque nous jugeons qu'il n'est pas réaliste d'envisager le recouvrement futur de ces montants. Lorsque les instruments financiers sont garantis, cette radiation est généralement effectuée après la réalisation de tous les biens donnés en garantie ou leur transfert à la CIBC ou, dans certains cas, lorsque la valeur de réalisation nette d'un bien donné en garantie ou que toute autre information disponible laisse entendre que le recouvrement ultérieur de montants additionnels n'est pas raisonnablement envisageable. Tout recouvrement ultérieur de montants déjà radiés est porté au crédit de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Prêts acquis

Tant les prêts productifs acquis que les prêts dépréciés acquis sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Étant donné que ces prêts sont comptabilisés à leur juste valeur, aucune provision pour pertes sur créances n'est comptabilisée dans le cadre de la répartition du prix d'acquisition à la date d'acquisition. La juste valeur est établie en estimant les flux de trésorerie prévus sous forme de remboursements de principal et de versements d'intérêts, puis en actualisant ces flux de trésorerie au moyen d'un taux d'intérêt du marché. À la date d'acquisition, nous classons un prêt à titre de prêt productif lorsque nous prévoyons percevoir à la date prévue la totalité des montants conformément aux dispositions initiales du contrat de prêt et nous le classons à titre de prêt déprécié lorsqu'il est probable que nous ne serons pas en mesure de percevoir l'intégralité des paiements exigibles aux termes du contrat.

Dans le cas des prêts productifs acquis, l'ajustement de la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt est amorti par imputation aux produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle du prêt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les montants résiduels non amortis sur ces prêts sont comptabilisés dans le résultat de la période au cours de laquelle le prêt est remboursé. Les provisions pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances du compte de résultat consolidé immédiatement après la date d'acquisition étant donné que chaque prêt est classé au premier stade et que la date d'acquisition est établie comme étant la date de comptabilisation initiale des prêts productifs acquis aux fins de l'analyse visant à déterminer si une AIRC est survenue. Après la date d'acquisition, les provisions pour pertes de crédit attendues sont estimées conformément à nos politiques visant à établir si une AIRC ou une dépréciation est survenue, tout comme nous le faisons à l'égard des prêts que nous accordons.

Dans le cas des prêts dépréciés acquis, l'ajustement de la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt représente l'estimation de la direction de l'insuffisance des flux de trésorerie prévus sous forme de remboursements de principal et de versements d'intérêts et la valeur temps de l'argent. La composante valeur temps de l'argent de l'ajustement de la juste valeur est amortie par imputation aux produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle du prêt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Après la date d'acquisition, nous réévaluons périodiquement les flux de trésorerie prévus des prêts dépréciés acquis. Les diminutions des flux de trésorerie prévus entraîneront une hausse de nos provisions pour pertes de crédit attendues. Les augmentations des flux de trésorerie prévus entraîneront, quant à elles, une reprise de provision pour pertes de crédit attendues. Les provisions pour pertes de crédit attendues au titre des prêts dépréciés acquis sont présentées avec celles des prêts de troisième stade.

Actifs financiers dépréciés dès leur création

La comptabilisation des actifs financiers dépréciés dès leur création s'apparente à la comptabilisation des prêts dépréciés acquis en ce que les actifs financiers dépréciés dès leur création sont d'abord comptabilisés à leur juste valeur sans provision initiale pour pertes de crédit attendues puisque les préoccupations relatives au recouvrement des flux de trésorerie futurs sont plutôt escomptées à la date d'octroi. La composante valeur temps de l'argent de l'escompte est amortie dans les produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle prévue de l'actif financier au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les changements à l'égard des attentes en matière de flux de trésorerie contractuels sont comptabilisés immédiatement dans la dotation à la provision pour pertes sur créances en ce qui concerne les prêts, et, en ce qui concerne les valeurs, dans les profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net.

Cette comptabilisation s'applique généralement aux actifs financiers découlant d'ententes de restructuration de la dette en vertu desquelles un actif financier déprécié est échangé contre un nouvel actif financier comptabilisé à une juste valeur qui reflète un escompte important par rapport à sa valeur nominale ou à l'égard duquel la capacité de recouvrer les flux de trésorerie contractuels comporte de sérieux doutes.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d., la valeur de sortie). Les évaluations de la juste valeur sont classées selon trois niveaux au sein d'une hiérarchie des justes valeurs (niveaux 1, 2 et 3) qui est fondée sur le caractère observable des données d'évaluation sur le marché aux fins de l'évaluation de la juste valeur. Se reporter à la note 2 pour plus de précisions sur l'évaluation de la juste valeur par catégorie d'instrument financier après la comptabilisation initiale.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers obligatoirement évalués ou désignés à la JVRN sont passés en charges dès qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction sont amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans le cas des instruments évalués au coût amorti, alors que les titres de créance sont évalués à la JVAERG. Pour ce qui est des instruments financiers sous forme de titres de participation désignés à la JVAERG, les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable de l'instrument en question.

Date de comptabilisation des valeurs mobilières

Nous comptabilisons toutes les transactions sur valeurs mobilières figurant au bilan consolidé au moyen de la comptabilisation à la date de règlement.

Taux d'intérêt effectif

Les produits d'intérêts et les charges d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers évalués au coût amorti et aux titres de créance évalués à la JVAERG sont comptabilisés dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les rentrées ou les sorties de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier, à sa comptabilisation initiale. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, nous estimons les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte des pertes sur créances futures.

Les commissions de montage, y compris les commissions d'engagement, de restructuration et de renégociation, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement obtenu sur le prêt et sont comptabilisées au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions reçues relativement à des engagements qui ne donneront probablement pas lieu à un prêt sont portées aux produits autres que d'intérêts sur la durée de l'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont portées aux produits autres que d'intérêts à la signature de l'entente de syndication, pourvu que le rendement de la tranche du prêt que nous conservons soit au moins égal au rendement moyen obtenu par les autres prêteurs participant au financement. Sinon, une fraction appropriée des commissions est différée à titre de produits non gagnés et amortie par imputation aux produits d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à l'égard des actifs financiers de premier et de deuxième stades évalués au coût amorti en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute de l'instrument financier. Dans le cas des instruments financiers de troisième stade, les produits d'intérêts sont comptabilisés au moyen du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs estimés aux fins du calcul de la perte de valeur et appliqué à la valeur comptable nette de l'instrument financier.

Titrisations et décomptabilisation des actifs financiers

La titrisation de nos propres actifs nous procure une source de liquidités additionnelles. Comme nous conservons en général la quasi-totalité des risques et des avantages des actifs cédés, les actifs demeurent inscrits au bilan consolidé, et les fonds provenant de ces transactions sont comptabilisés au poste Emprunts garantis de la section Dépôts.

Nos transactions de titrisation auprès d'entités structurées non consolidées sont comptabilisées à titre de ventes et les actifs connexes sont décomptabilisés seulement lorsque :

- notre droit contractuel de recevoir les flux de trésorerie rattachés aux actifs est échu; ou
- nous cédonos nos droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers ou le transfert répond également aux critères d'un contrat de transfert de flux admissible, le cas échéant, et i) nous avons transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété; ou ii) nous n'avons ni conservé ni transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, mais n'avons pas conservé le contrôle.

Décomptabilisation des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est réglée ou annulée, ou que celle-ci expire. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre passif accordé par le même prêteur selon des modalités très différentes, ou que les modalités du passif existant sont largement modifiées, cet échange ou ces modifications donnent lieu à la décomptabilisation du passif initial et à la comptabilisation d'un nouveau passif, et l'écart entre les valeurs comptables respectives est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé. Le rachat d'instruments de créance est considéré comme une extinction de l'instrument de créance, même si nous prévoyons revendre l'instrument à court terme.

Cautionnements financiers

Les cautionnements financiers sont des contrats qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les modalités initiales ou modifiées d'un instrument de créance.

Les contrats de cautionnement financier consentis par la CIBC et qui ne sont pas considérés comme des contrats d'assurance sont d'abord comptabilisés à titre de passifs à la juste valeur ajustée pour tenir compte des coûts de transaction directement attribuables à l'octroi de cautionnements, soit en général la prime reçue ou à recevoir à la date à laquelle le cautionnement a été donné. Par la suite, les passifs au titre de cautionnements financiers sont évalués à la valeur la plus élevée entre la juste valeur initiale, nette de l'amortissement cumulé, et la provision pour pertes de crédit attendues applicables. Un cautionnement financier admissible à titre de dérivé est réévalué à sa juste valeur à chaque date de clôture et comptabilisé dans les actifs ou les passifs au titre de dérivés, selon le cas.

Engagements hypothécaires

Des engagements portant sur les taux d'intérêt des prêts hypothécaires sont conclus avec nos clients des services de détail, en prévision d'emprunts hypothécaires futurs qui seront effectués pour financer l'achat d'habitations auprès de la CIBC. Ces engagements couvrent généralement une période maximale de 120 jours et permettent habituellement à l'emprunteur de bénéficier du taux d'intérêt le plus bas entre le taux à la date de l'engagement et le taux applicable à la date du financement. Nous recourons à des instruments financiers, comme les dérivés de taux d'intérêt, pour couvrir sur le plan économique le risque de hausses de taux d'intérêt. Selon notre estimation des engagements qui devraient être appelés, un passif financier est comptabilisé à notre bilan consolidé pour les engagements auxquels nous appliquons l'option de la juste valeur. Nous comptabilisons également les couvertures économiques connexes à leur juste valeur au bilan consolidé. Les variations de la juste valeur du passif au titre des engagements désignés à la juste valeur et les couvertures économiques connexes sont comptabilisées dans les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net. De plus, comme la juste valeur des engagements est intégrée à la tarification du prêt hypothécaire, l'écart entre le montant du prêt hypothécaire et sa juste valeur au moment du financement est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé afin de contrebalancer la valeur comptable de l'engagement hypothécaire à son échéance.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers doivent faire l'objet d'une compensation et être inscrits selon leur montant net dans le bilan consolidé lorsque nous jouissons d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que nous avons l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Acceptations et engagements de clients en vertu d'acceptations

Les acceptations représentent une obligation de la CIBC à l'égard d'instruments négociables émis par ses clients en faveur de tiers. Nous touchons des commissions pour la garantie de paiement que nous consentons aux tiers et le versement dudit paiement par la suite. Les montants exigibles de nos clients à l'égard des sommes garanties sont inscrits à l'actif comme engagements de clients en vertu d'acceptations. Se reporter à la section Réforme des taux d'intérêt de référence ci-après pour des renseignements sur l'incidence de l'abandon du taux offert en dollars canadiens (CDOR) sur les acceptations et les engagements de clients en vertu d'acceptations.

Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres et engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres

Les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres sont traitées comme des transactions de prêts garantis dans la mesure où elles représentent une acquisition de valeurs simultanément à un engagement de les revendre à une date ultérieure, à un prix fixe, généralement à court terme. Les valeurs visées par ces transactions comprennent certains prêts pouvant être facilement titrisés. Les engagements comprennent certains swaps sur rendement total qui sont équivalents aux prises en pension de titres sur le plan économique. Ces transactions correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et sont généralement classées et évaluées au coût amorti puisqu'elles sont également gérées selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception ». Certaines transactions sont classées à la JVRN lorsqu'elles sont gérées selon un modèle économique du type « détention aux fins de la vente » ou qu'elles sont désignées à la JVRN selon la désignation à la juste valeur. Pour les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres qui sont classées au coût amorti, une perte de crédit attendue est appliquée. Les produits d'intérêts sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrits au poste Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres de la section Produits d'intérêts dans le compte de résultat consolidé.

De la même façon, les valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres sont traitées comme des transactions d'emprunts garantis au coût amorti, et les charges d'intérêts sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et figurent au poste Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres de la section Charges d'intérêts dans le compte de résultat consolidé. Certains engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres sont désignés à la JVRN selon la désignation à la juste valeur.

Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou prêtées

Le droit de récupérer les garanties au comptant versées et l'obligation de rendre les garanties au comptant reçues quand des valeurs sont empruntées ou prêtées, généralement à court terme, sont comptabilisés à titre de garanties au comptant au titre, respectivement, de valeurs empruntées ou prêtées. Ces transactions sont classées et évaluées au coût amorti puisqu'elles correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qu'elles sont gérées selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception ». Pour les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées qui sont classées au coût amorti, une perte de crédit attendue est appliquée. Les produits d'intérêts sur les garanties au comptant versées et les charges d'intérêts sur les garanties au comptant reçues, de même que les frais d'emprunt de valeurs et les produits tirés de prêts de valeurs, sont inscrits respectivement au poste Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres de la section Produits d'intérêts et au poste Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres de la section Charges d'intérêts. En ce qui concerne les transactions d'emprunt de valeurs et de prêt de valeurs à l'égard desquelles des valeurs sont données ou reçues en garantie, les valeurs données en garantie par la CIBC, dont la CIBC conserve les risques et avantages s'y rattachant, continuent de figurer dans le bilan consolidé et les valeurs reçues en garantie par la CIBC ne sont pas comptabilisées dans le bilan consolidé.

Dérivés

Nous avons recours à des dérivés tant pour la gestion de l'actif et du passif (GAP) qu'à des fins de négociation. Les dérivés détenus aux fins de la GAP nous permettent de gérer les risques financiers, comme les variations des taux d'intérêt et des taux de change, tandis que nos activités de négociation des dérivés visent principalement à répondre aux besoins de nos clients. Nous pouvons également prendre des positions de négociation à l'intérieur de limites de risque prescrites dans le but d'en tirer des produits.

Tous les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués ultérieurement à la juste valeur, et figurent à l'actif s'ils ont une juste valeur positive et au passif s'ils ont une juste valeur négative, dans les deux cas à titre de dérivés. Les profits latents et réalisés ou les pertes latentes et réalisées sur des dérivés utilisés à des fins de négociation sont comptabilisés immédiatement dans les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net. La comptabilisation des dérivés utilisés aux fins de la GAP dépend de leur admissibilité à la comptabilité de couverture, comme il est mentionné ci-dessous.

Les justes valeurs des dérivés négociés en Bourse sont fondées sur des cours de marché. Les justes valeurs des dérivés négociés de gré à gré, y compris les dérivés négociés de gré à gré qui font l'objet d'une compensation centrale, sont obtenues grâce à des techniques d'évaluation, notamment des modèles d'actualisation des flux de trésorerie et des modèles d'évaluation d'options. Se reporter à la note 12 pour plus de précisions sur l'évaluation des dérivés.

Dérivés détenus aux fins de la GAP admissibles à la comptabilité de couverture

Au moment de la transition à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), nous avons choisi de continuer d'appliquer les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IAS 39.

Nous appliquons la comptabilité de couverture pour des dérivés détenus aux fins de la GAP qui répondent à des critères déterminés. Selon l'IAS 39, il existe trois types de couvertures : la couverture de juste valeur, la couverture de flux de trésorerie et la couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger. Si la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, toute variation de la juste valeur d'un dérivé doit être comptabilisée dans le compte de résultat consolidé (se reporter à la section Dérivés détenus aux fins de la GAP non désignés à des fins de comptabilité de couverture ci-après).

Pour qu'un dérivé soit admissible à la comptabilité de couverture, la relation de couverture doit être désignée et documentée en bonne et due forme au moment de sa mise en place, en conformité avec l'IAS 39. L'objectif et la stratégie propres à la gestion du risque particulier faisant l'objet de la couverture, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques couverts ainsi que la mesure de l'efficacité de la couverture sont documentés. L'efficacité des relations de couverture exige une corrélation étroite des variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie entre les éléments couverts et les éléments de couverture.

Nous évaluons l'efficacité des dérivés utilisés dans les relations de couverture tant au moment de la mise en place de la couverture que pendant toute sa durée. Il y a inefficacité dans la mesure où la variation de la juste valeur du dérivé de couverture diffère de la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert, ou lorsque la variation cumulée de la juste valeur d'un dérivé de couverture excède la variation cumulée de la juste valeur des flux de trésorerie futurs prévus de l'élément couvert. Le montant de l'inefficacité des instruments de couverture est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Réforme des taux d'intérêt de référence

En réponse à la réforme des taux d'intérêt de référence, l'IASB a publié le document intitulé Réforme des taux d'intérêt de référence (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7) (les modifications issues de la phase 1) en septembre 2019 et le document intitulé Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16) (les modifications issues de la phase 2) en août 2020. Seules les modifications apportées aux sections relatives au classement et à l'évaluation de l'IFRS 9, aux sections relatives à la comptabilité de couverture de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), ainsi qu'à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et à l'IFRS 16, *Contrats de location*, s'appliquent à nous parce que nous avons choisi de continuer d'appliquer les dispositions de l'IAS 39 portant sur la comptabilité de couverture au moment de l'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9). Nous avons adopté les modifications issues de la phase 1 le 1^{er} novembre 2019 et celles issues de la phase 2, le 1^{er} novembre 2020.

Au cours de la période précédant le remplacement des taux interbancaires offerts, les modifications issues de la phase 1 nous permettaient de maintenir la comptabilité de couverture en supposant que les taux d'intérêt de référence qui étaient à la base du risque couvert et les flux de trésorerie des éléments couverts ou de l'instrument de couverture ne changeraient pas en raison de la réforme. Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie des transactions prévues de la banque qui étaient directement touchées par la réforme des taux interbancaires offerts, lorsque nous évaluons si une opération prévue était hautement probable ou si elle était susceptible de se produire, les modifications nous permettaient de présumer que le taux d'intérêt de référence sur lequel étaient fondés les flux de trésorerie couverts n'avait pas changé par suite de la réforme. Les modifications issues de la phase 1 prévoyaient également des exceptions temporaires permettant de continuer à utiliser la comptabilité de couverture si une relation de couverture ne respectait pas certains critères d'évaluation de l'efficacité de la couverture uniquement en raison de la réforme des taux interbancaires offerts.

Les modifications issues de la phase 2 traitaient des questions découlant du remplacement d'un taux existant par un taux alternatif. Ces modifications prévoyaient également une exception temporaire qui permettait de maintenir les relations de couverture à la suite du remplacement d'un taux d'intérêt de référence existant par un taux alternatif, selon des dispositions précises. Les modifications nous permettaient également de redéfinir le risque couvert selon un taux alternatif, ainsi que de modifier la description de l'élément couvert et de l'instrument de couverture et la description de notre méthode d'appréciation de l'efficacité de la couverture de manière à refléter les changements requis par la réforme sans mettre fin à la relation de couverture. Les modifications prévoyaient également une exception temporaire qui nous permettait de désigner un taux alternatif comme composante de risque de la couverture, pourvu que nous puissions raisonnablement nous attendre à ce que le taux alternatif devienne séparément identifiable dans un délai de 24 mois de sa première désignation.

Se reporter à la section Réforme des taux d'intérêt de référence ci-après pour plus de précisions.

Couvertures de juste valeur

Nous désignons principalement des couvertures de juste valeur à l'intérieur des stratégies de gestion du risque de taux d'intérêt qui utilisent des dérivés pour couvrir les variations de la juste valeur d'instruments financiers à taux fixe. Les variations de la juste valeur attribuées au risque de taux d'intérêt couvert sont comptabilisées à titre d'ajustements de la valeur comptable des instruments financiers couverts et figurent dans les produits nets d'intérêts. Les variations de la juste valeur des dérivés de couverture figurent également dans les produits nets d'intérêts. Toute différence entre les deux représente une inefficacité de la couverture qui est incluse dans les produits nets d'intérêts.

De même, pour les couvertures de risque de change, les variations de la juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Les variations de la juste valeur des éléments couverts provenant du risque de change couvert sont comptabilisées à titre d'ajustements de la valeur comptable dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Tout écart entre ces deux éléments représente l'inefficacité de la couverture.

Si l'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture prend fin et l'ajustement de la valeur comptable appliqué à l'élément couvert est amorti sur la durée résiduelle de l'élément couvert. Si l'élément couvert est décomptabilisé, cet ajustement de la valeur comptable non amorti est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures de flux de trésorerie

Nous désignons des couvertures de flux de trésorerie dans le cadre de stratégies de gestion du risque de taux d'intérêt qui utilisent des dérivés pour atténuer notre risque de variation des flux de trésorerie en convertissant de façon efficace certains instruments financiers à taux variable en instruments financiers à taux fixe, et dans le cadre de stratégies de gestion du risque de change pour couvrir les flux de trésorerie prévus libellés en monnaies étrangères. Nous désignons également des couvertures de flux de trésorerie afin de couvrir l'incidence de la variation du cours de l'action de la CIBC liée à certains droits à des paiements fondés sur des actions réglés en espèces.

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet de la couverture soit comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au cours de périodes futures, moment auquel la tranche appropriée du montant qui figurait dans le cumul des autres éléments du résultat global sera reclassée dans le compte de résultat consolidé. La partie inefficace des variations de la juste valeur des dérivés de couverture est comptabilisée immédiatement lorsqu'elle se produit, c'est-à-dire dans les produits nets d'intérêts, dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation ou dans les charges autres que d'intérêts.

Si l'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture prend fin. Lorsque la relation de couverture prend fin, tout montant résiduel dans le cumul des autres éléments du résultat global y reste jusqu'à ce qu'il soit comptabilisé dans le compte de résultat consolidé lorsque la variabilité des flux de trésorerie couverts ou la transaction prévue faisant l'objet de la couverture est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé. Lorsque la réalisation de la transaction prévue n'est plus probable, le profit cumulé ou la perte cumulée connexe dans le cumul des autres éléments du résultat global est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien

Nous pouvons désigner des couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger pour atténuer le risque de change lié à nos investissements nets dans les établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien.

Ces couvertures sont comptabilisées de façon comparable aux couvertures de flux de trésorerie. La variation de la juste valeur des instruments détenus à des fins de couverture relative à la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur des instruments détenus à des fins de couverture attribuable aux points de majoration et relative à la partie inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Les profits et les pertes du cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé dans le cas d'une cession ou d'une cession partielle d'un investissement dans un établissement à l'étranger qui entraîne une perte de contrôle, comme il est mentionné précédemment dans la section Conversion de monnaies étrangères.

Dérivés détenus aux fins de la GAP non désignés à des fins de comptabilité de couverture

La variation de la juste valeur des dérivés non désignés à des fins de comptabilité de couverture, mais ayant été utilisés pour couvrir, sur le plan économique, des actifs et des passifs désignés à leur juste valeur, est incluse dans les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net. La variation de la juste valeur des autres dérivés non désignés à des fins de comptabilité de couverture, mais ayant été utilisés à d'autres fins de couverture sur le plan économique, est présentée dans les produits autres que d'intérêts, au poste Produits tirés des opérations de change autres que de négociation ou au poste Divers, selon le cas, ou dans la charge de rémunération, dans le cas de couvertures économiques d'engagements au titre des paiements fondés sur des actions réglés en espèces.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à d'autres passifs financiers sont comptabilisés à titre de dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, et que les caractéristiques du dérivé incorporé correspondent à celles d'un dérivé autonome dans les situations où l'instrument composé n'est pas classé à la JVRN ni désigné à la juste valeur. Ces dérivés incorporés (qui sont classés avec l'instrument hôte dans le bilan consolidé) sont évalués à leur juste valeur, les variations ultérieures de la juste valeur étant comptabilisées dans le compte de résultat consolidé. Le montant résiduel du passif au titre de l'instrument hôte est désactualisé par imputation de produits d'intérêts ou de charges d'intérêts jusqu'à sa valeur à l'échéance au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits initiaux sur les dérivés incorporés à un instrument financier séparé aux fins comptables ne sont pas comptabilisés immédiatement, mais sont plutôt comptabilisés sur la durée de l'instrument hôte résiduel. Lorsqu'un dérivé incorporé est séparable de l'instrument hôte, mais que la juste valeur, à la date d'acquisition ou à la date du bilan, ne peut être évaluée de façon fiable séparément ou qu'elle ne peut autrement être séparée, l'intégralité du contrat composé est évaluée à la JVRN.

Les actifs financiers comportant des dérivés incorporés sont inclus dans leur intégralité dans le classement approprié au moment de la comptabilisation initiale à la suite d'une appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs en question et du modèle économique en vertu duquel ils sont gérés.

Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global est présenté dans le bilan consolidé à titre de composante distincte du total des capitaux propres, net de l'impôt sur le résultat. Il comprend les profits et les pertes latents nets sur les titres de créance et les titres de participation évalués à la JVAERG, la partie efficace des profits et des pertes sur des dérivés désignés dans une couverture de flux de trésorerie efficace selon l'IAS 39, les profits et les pertes de change latents sur investissements dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, nets des profits ou pertes sur les couvertures connexes, les profits nets (pertes nettes) lié(e)s aux variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre de la CIBC, ainsi que les profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Actions autodétenues

Lorsque nous rachetons nos propres instruments de capitaux propres, ces instruments sont traités comme des actions autodétenues et sont déduits des capitaux propres au coût, tout profit ou toute perte étant comptabilisé dans le surplus d'apport ou dans les résultats non distribués, selon ce qui convient. Aucun profit ni aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation de nos propres instruments de capitaux propres. Tout écart entre la valeur comptable et la contrepartie, dans le cas d'une nouvelle émission, est également inclus dans le surplus d'apport.

Passif et capitaux propres

Nous classons les instruments financiers à titre de passifs ou de capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel. Un instrument est classé à titre de passif s'il est assorti d'une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier, ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers à des conditions potentiellement défavorables. Un contrat est également classé à titre de passif s'il ne s'agit pas d'un dérivé et s'il peut nous obliger à remettre un nombre variable de nos propres actions, ou s'il s'agit d'un dérivé autre qu'un dérivé pouvant être réglé au moyen d'un montant déterminé de trésorerie ou d'un

autre actif financier contre un nombre déterminé de nos propres instruments de capitaux propres. Un instrument est classé à titre de capitaux propres s'il représente un intérêt résiduel dans nos actifs après déduction de tous les passifs. Les composantes d'un instrument financier composé sont classées et comptabilisées de façon distincte à titre d'actifs, de passifs ou de capitaux propres, selon ce qui convient. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'instruments de capitaux propres sont présentés dans les capitaux propres, nets de l'impôt sur le résultat.

Immobilisations corporelles

Les terrains sont comptabilisés initialement au coût, puis ultérieurement évalués au coût, net du cumul des pertes de valeur. Les bâtiments, le mobilier, le matériel et les améliorations locatives sont inscrits initialement au coût, puis ultérieurement évalués au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement commence dès la mise en service des actifs et est comptabilisé selon le mode linéaire de façon à ramener le coût de ces actifs à leur valeur résiduelle estimative sur leur durée d'utilité estimative. Les durées d'utilité estimatives s'établissent comme suit :

- Bâtiments – 40 ans
- Matériel informatique – de 3 ans à 7 ans
- Mobilier de bureau, matériel et autre – de 4 ans à 15 ans
- Améliorations locatives – sur la durée d'utilité estimative de l'actif ou sur la durée du contrat de location, selon la plus courte des durées, y compris les périodes de renouvellement raisonnablement assuré.

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues à chaque date de clôture et ajustées, le cas échéant.

Les profits et les pertes sur cessions sont comptabilisés au poste Divers de la section Produits autres que d'intérêts.

Contrats de location

À titre de preneur, nous comptabilisons un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante en fonction de la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, moins les avantages incitatifs à la location à recevoir, lorsque le bailleur met l'actif loué à la disposition de la CIBC, selon la partie non résiliable de la durée du contrat de location, ajusté pour tenir compte des options de renouvellement et de résiliation que nous avons la certitude raisonnable d'exercer. L'évaluation des actifs au titre de droits d'utilisation comprend également les coûts directs initiaux pour mettre en place le contrat de location, les paiements de loyers versés ou les avantages incitatifs à la location reçus avant la date de début du contrat de location et le coût estimé pour la remise en état de l'actif sous-jacent à la fin de la durée du contrat de location. Les taux d'actualisation sont établis d'après le taux d'intérêt implicite du contrat de location, s'il est possible de le déterminer, ou le taux d'emprunt marginal de la CIBC. Lorsqu'un contrat de location immobilière contient à la fois une composante locative et non locative, nous avons choisi de ne pas répartir la contrepartie prévue au contrat entre chacune des composantes. Après l'évaluation initiale, la CIBC évalue l'obligation locative en augmentant la valeur comptable pour tenir compte de l'intérêt sur l'obligation locative en fonction du taux d'actualisation au moment de la comptabilisation et en réduisant la valeur comptable pour refléter les paiements de loyers versés au cours de la période, déduction faite de toute réévaluation pour la réappréciation ou la modification du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué en utilisant le modèle du coût, et amorti selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives correspondantes, y compris les obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation, sont inclus respectivement dans les postes Immobilisations corporelles et Autres passifs au bilan consolidé.

L'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative correspondante sont réévalués lorsqu'il y a une modification de la durée du contrat de location, un changement dans l'appréciation d'une option d'achat d'un actif loué, un changement dans les sommes que la CIBC s'attend à devoir payer au titre de la garantie de valeur résiduelle (le cas échéant) ou un changement dans les paiements de loyers futurs découlant d'une variation de l'indice ou du taux applicable au paiement. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation comme exigé par l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs* (IAS 36). Se reporter à la section Dépréciation des actifs non financiers ci-après. En outre, la durée d'utilité aux fins de l'amortissement est évaluée selon l'IAS 16, *Immobilisations corporelles* (IAS 16).

Les paiements de loyers au titre de contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, les paiements de loyers au titre de contrats de location à court terme et les paiements de loyers variables sont comptabilisés sur une base systématique dans les charges autres que d'intérêts selon la nature de la charge.

À titre de bailleur intermédiaire, nous classons un contrat de sous-location en tant que contrat de location simple ou contrat de location-financement selon que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif au titre du droit d'utilisation sous-jacent sont transférés ou non au sous-locataire. Si un contrat de sous-location est classé comme un contrat de location-financement, l'actif au titre du droit d'utilisation qui y est lié est décomptabilisé et un investissement dans le contrat de sous-location est comptabilisé, la différence étant comptabilisée au compte de résultat consolidé à titre de profit ou de perte. Dans l'évaluation de l'investissement dans le contrat de sous-location, nous appliquons le taux d'actualisation du contrat de location principal, à moins qu'il soit possible de déterminer le taux d'intérêt implicite du contrat de sous-location. Si un contrat de sous-location classé comme un contrat de location-financement comprend des composantes locatives et des composantes non locatives, nous répartissons la contrepartie totale dans le contrat à chacune des composantes en fonction du prix spécifique de chacune de ces composantes. L'investissement dans le contrat de sous-location est inclus dans le poste Autres actifs au bilan consolidé et ultérieurement évalué selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les produits d'intérêts étant comptabilisés sur la durée du contrat de sous-location. Les produits locatifs tirés des contrats de sous-location simple sont comptabilisés de manière systématique sur la durée du contrat de location.

Nous agissons également à titre de bailleur dans le cadre de contrats de location simple ou de contrats de location-financement en lien avec les activités de financement de clients. Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif loué. Autrement, lorsque nous conservons la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif, les contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple. Dans le cas des contrats de location-financement, l'actif loué est décomptabilisé et un investissement net dans le contrat de location est comptabilisé, qui est initialement évalué à la valeur actualisée des paiements de loyers qui seront reçus du preneur et de la valeur résiduelle non garantie que nous prévoyons recouvrer à la fin du contrat de location, calculée au moyen du taux d'intérêt implicite du contrat de location. L'investissement net dans le contrat de location-financement est inclus au poste Prêts aux entreprises et aux gouvernements, dans le bilan consolidé. Les produits tirés des contrats de location-financement sont comptabilisés dans les produits d'intérêts tirés des prêts du compte de résultat consolidé.

Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs identifiables nets, des passifs et des passifs éventuels acquis dans des regroupements d'entreprises. Les immobilisations incorporelles identifiables sont comptabilisées distinctement du goodwill lorsqu'elles sont séparables ou résultent de droits contractuels ou d'autres droits juridiques, et que leurs justes valeurs peuvent être évaluées de façon fiable.

Le goodwill n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an, ou plus fréquemment, s'il existe des indices que le goodwill a pu perdre de la valeur. Se reporter à la section Dépréciation des actifs non financiers ci-après.

Les immobilisations incorporelles incluent les logiciels et les relations clients, les immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base et les contrats de gestion de placements comptabilisés au titre des acquisitions antérieures. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Chaque immobilisation incorporelle est évaluée avec prise en compte des facteurs juridiques, réglementaires, contractuels, concurrentiels ou autres afin d'établir si la durée d'utilité est déterminée. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité estimative, soit :

- Logiciels – de 5 ans à 10 ans
- Immobilisations incorporelles fondées sur des contrats – de 8 ans à 15 ans
- Immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base et relations clients – de 3 ans à 16 ans

Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, net du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il existe un indice que l'actif a pu perdre de la valeur. Se reporter à la section Dépréciation des actifs non financiers ci-après.

Dépréciation des actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, y compris les actifs au titre de droits d'utilisation, les bâtiments et le matériel et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, sont passées en revue pour déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il existe un indice que l'actif a pu perdre de la valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif doit être évaluée afin de calculer l'ampleur de la perte de valeur, le cas échéant.

Pour les besoins du test de dépréciation des actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, les groupes d'actifs sont examinés en fonction du plus petit niveau d'entrées de trésorerie identifiables générées qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Ce regroupement est désigné comme une unité génératrice de trésorerie (UGT).

Les actifs de support ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs de support sont soumis au test de dépréciation en fonction de la plus petite UGT à laquelle l'actif de support peut être attribué de manière raisonnable et cohérente.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif ou d'une UGT. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle elle se produit. Si la perte de valeur est reprise par la suite, la valeur comptable de l'actif est augmentée, dans la mesure où la valeur comptable des actifs sous-jacents n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Toute reprise de perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle elle se produit.

Le goodwill est soumis au test de dépréciation en fonction du groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et qui représente le plus bas niveau auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction. Toute dépréciation éventuelle du goodwill est déterminée en comparant la valeur recouvrable du groupe d'UGT auquel le goodwill est attribué avec sa valeur comptable, y compris le goodwill attribué. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle elle se produit. Les pertes de valeur du goodwill ne peuvent être reprises subséquemment si les conditions changent.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé, qui sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé, sauf dans la mesure où ils se rapportent à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt est comptabilisé en conséquence dans ces derniers.

L'impôt exigible comptabilisé correspond à l'impôt déterminé comme étant exigible au titre du bénéfice imposable de l'année, selon les lois applicables de chaque territoire, calculé au moyen des taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et de tout ajustement relativement à des années antérieures. Les actifs et les passifs d'impôt exigible font l'objet d'une compensation lorsque la CIBC a l'intention de régler le montant net et qu'il existe un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation.

L'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et les montants correspondants attribués à ces actifs et passifs aux fins fiscales.

L'impôt différé est comptabilisé au moyen des taux d'impôt qui devraient être appliqués aux différences temporaires lorsqu'elles se résorberont, d'après les lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale sur la même entité imposable, ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable que nous disposerons d'un bénéfice imposable futur auquel nous pourrions imputer ces différences temporaires déductibles.

L'impôt différé n'est pas comptabilisé pour les éléments suivants : les différences temporaires imposables découlant d'investissements nets dans des établissements à l'étranger si elles ne se résorbent pas dans un avenir prévisible et que nous prévoyons contrôler le moment de la résorption; les différences temporaires déductibles découlant d'investissements nets dans des établissements à l'étranger si elles ne se résorbent pas dans un avenir prévisible ou qu'il n'est pas probable que nous disposerons d'un bénéfice imposable futur auquel nous pourrions imputer ces différences temporaires déductibles; les différences temporaires découlant de la comptabilisation initiale des actifs et des passifs dans le contexte d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et n'ayant pas d'incidence sur le bénéfice comptable ou le bénéfice imposable; ou les différences temporaires imposables découlant de la comptabilisation initiale du goodwill.

Nous sommes assujettis aux lois fiscales des divers territoires où nous exerçons nos activités. Ces lois fiscales peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de notre part et de celle des autorités fiscales visées, ce qui engendre une incertitude. En ce qui a trait aux positions fiscales pour lesquelles la détermination définitive de l'incidence fiscale est incertaine, notamment les positions faisant l'objet d'une vérification, d'un différend ou d'un appel, nous comptabilisons une provision pour tenir compte de cette incertitude en nous basant sur notre meilleure estimation du montant qui devrait être versé en fonction d'une évaluation des facteurs pertinents. Toute modification apportée à notre évaluation de ces facteurs pourrait augmenter ou diminuer nos provisions pour l'impôt sur le résultat au cours de périodes à venir.

Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Nous sommes le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages du personnel. Ces régimes comprennent à la fois des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de retraite à cotisations définies, de même que divers régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, notamment des avantages au titre des soins médicaux et des soins dentaires postérieurs à l'emploi.

Régimes de retraite à prestations définies

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi accumulés par les employés est déterminé de façon distincte pour chaque régime et de manière actuarielle, d'après la méthode des unités de crédit projetées et nos estimations les plus probables à l'égard du taux d'augmentation des salaires, de l'âge du départ à la retraite des employés, de la mortalité et des coûts des soins de santé prévus, ce qui représente l'obligation au titre des prestations définies de la CIBC, laquelle est évaluée à la date de clôture. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies est fondé sur le rendement d'un portefeuille d'obligations de sociétés de haute qualité qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle on s'attend à ce que les prestations soient versées, et dont les dates d'échéance se rapprochent, en moyenne, de celles des obligations au titre des prestations définies.

Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur à la date de clôture.

L'actif (le passif) net au titre des prestations définies représente la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies moins la juste valeur des actifs des régimes. L'actif (le passif) net au titre des prestations définies est inclus respectivement dans les autres actifs et les autres passifs.

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice tiennent compte du coût des avantages postérieurs à l'emploi accumulés par les employés au cours de la période considérée. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice correspondent à la valeur actuelle des prestations accordées en échange de services rendus au cours de l'exercice considéré et sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice à l'égard des participants actifs du régime sont calculés à l'aide d'un taux d'actualisation distinct afin de tenir compte des prestations futures de plus longue durée liées aux avantages que ceux-ci accumuleront au cours de l'année de service supplémentaire.

Les coûts des services passés découlant de modifications ou de réductions apportées aux régimes sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les produits nets d'intérêts ou les charges nettes d'intérêts comprennent les produits d'intérêts générés par les actifs des régimes et les charges d'intérêts liées à l'obligation au titre des prestations définies. Les produits d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'actualisation aux actifs des régimes, tandis que les charges d'intérêts sont calculées en appliquant le taux d'actualisation à l'obligation au titre des prestations définies. Les produits nets d'intérêts ou les charges nettes d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé.

Les écarts actuariels représentent les variations de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies en raison de changements apportés aux hypothèses actuarielles et d'écarts entre les hypothèses actuarielles antérieures et les résultats réels, ainsi que d'écarts entre le rendement réel des actifs des régimes et les produits d'intérêts présumés générés par les actifs des régimes. Les écarts actuariels nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent et ils ne peuvent pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net. Les écarts actuariels nets cumulés sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Lorsque le calcul donne lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actuelle des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (plafond de l'actif). Dans le cas des régimes pour lesquels nous n'avons pas un droit inconditionnel à un remboursement en cas d'excédent, nous établissons le plafond de l'actif en fonction des avantages économiques futurs disponibles sous forme de diminution des cotisations futures au régime de sorte que la valeur actuelle des avantages économiques se calcule en tenant compte des exigences de capitalisation minimale pour les services futurs applicables au régime. Si une diminution des cotisations futures au régime ne peut être appliquée à la date de clôture, nous estimons si nous pourrions diminuer les cotisations pour les services futurs au cours de la durée de vie du régime compte tenu, entre autres, des rendements prévus futurs des actifs des régimes. S'il est prévu que nous ne serons pas en mesure de recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, après avoir tenu compte des exigences de capitalisation minimale pour les services futurs, l'actif net au titre des prestations définies est diminué au montant correspondant au plafond de l'actif.

Lorsque le paiement futur des exigences de capitalisation minimale liées à des services passés donnerait lieu à un excédent net au titre des prestations définies ou à une augmentation d'un excédent net au titre des prestations définies, les exigences de capitalisation minimale sont comptabilisées à titre de passifs, dans la mesure où l'excédent ne serait pas entièrement disponible sous forme de remboursements ou de diminution des cotisations futures. Tout excédent de la situation de capitalisation est limité à la valeur actuelle des avantages économiques futurs disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime.

Régimes à cotisations définies

Les coûts des régimes à cotisations définies sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel le service est rendu.

Autres avantages du personnel à long terme

La CIBC offre des avantages au titre des soins médicaux et des soins dentaires destinés aux employés en congé d'invalidité de longue durée.

Le montant des autres avantages à long terme est calculé de façon actuarielle au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Aux termes de cette méthode, le montant de l'avantage est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. La méthode servant à déterminer le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des avantages à long terme est conforme à la méthode utilisée pour les régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Les écarts actuariels et les coûts des services passés sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Paiements fondés sur des actions

Nous offrons à certains de nos employés et à nos administrateurs des droits à des paiements fondés sur des actions à titre de rémunération.

La charge de rémunération relative aux droits à des paiements fondés sur des actions est comptabilisée à partir de la date de début des années de service jusqu'à la date contractuelle d'acquisition des droits ou, si elle précède cette date, la date à laquelle l'employé devient admissible à la retraite. En ce qui concerne les attributions régulières au cours du cycle annuel de primes d'encouragement au titre de la rémunération (programme d'encouragement annuel), la date de début des années de service est présumée être le début de l'exercice précédant l'exercice au cours duquel l'attribution a lieu. La date de début des années de service relativement à des attributions spéciales en dehors du cycle annuel est la date d'attribution. Le montant de la charge de rémunération comptabilisée est fondé sur les meilleures estimations de la direction quant au nombre de droits à des paiements fondés sur des actions qui devraient être acquis, incluant les estimations relatives aux renoncements prévus, lesquelles sont révisées périodiquement au besoin. En ce qui concerne le programme d'encouragement annuel, la charge de rémunération est comptabilisée à compter de la date de début des prestations de service et est fondée sur la juste valeur estimée de la prochaine attribution, la juste valeur estimée étant ajustée en fonction de la juste valeur réelle à la date d'attribution.

En vertu du programme d'octroi d'actions subalternes (POAS), lorsque les attributions sont réglées par le versement d'un montant en espèces équivalent aux actions ordinaires, les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé proportionnellement à l'attribution ayant été comptabilisée.

En vertu du programme d'unités d'action octroyées en fonction du rendement (UAR), lorsque les attributions sont réglées par le versement d'un montant en espèces équivalent aux actions ordinaires, les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires et des estimations révisées du facteur de rendement, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé proportionnellement à l'attribution ayant été comptabilisée. Ce facteur variera de 75 % à 125 % du nombre initial d'unités attribuées d'après le rendement de la CIBC par rapport à celui des autres grandes banques canadiennes et à ses cibles internes.

La charge de rémunération relative au Régime d'options de souscription d'actions des employés (ROSAE) est fondée sur la juste valeur à la date d'attribution. Lorsque la date de début des services précède la date d'attribution, la charge de rémunération est comptabilisée à partir de la date de début des services selon la juste valeur estimative de l'attribution à la date d'attribution, la juste valeur estimative étant ajustée à la juste valeur réelle à la date d'attribution. La charge de rémunération entraîne une augmentation correspondante du surplus d'apport. Si le droit au titre du ROSAE est exercé, le produit que nous recevons ainsi que le montant comptabilisé au surplus d'apport sont crédités au capital-actions ordinaire. Si le droit au titre du ROSAE expire sans avoir été exercé, la charge de rémunération demeure dans le surplus d'apport.

La rémunération sous forme d'unités d'actions à dividende différé (UADD) émises aux termes du régime d'unités d'actions à dividende différé, du régime de rémunération différée et du régime des administrateurs permet au porteur de recevoir un montant en espèces équivalent à une action ordinaire de la CIBC. Au moment où les UADD sont attribuées, la charge correspondante relative à la rémunération en espèces qu'un employé ou un administrateur recevrait autrement aurait été entièrement comptabilisée. Les variations dans les obligations qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé à titre de charge de rémunération pour les UADD des employés et à titre de charge autre que d'intérêts pour les UADD des administrateurs.

Nos cotisations au Régime d'achat d'actions par les employés (RAAE) sont passées en charges dès qu'elles sont engagées.

L'incidence de la variation du cours de l'action ordinaire sur les paiements fondés sur des actions réglés en espèces en vertu des POAS et des UAR est couverte au moyen de dérivés. Nous désignons ces dérivés dans des relations de couverture de flux de trésorerie. La partie efficace des variations de la juste valeur de ces dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global puis reclassée dans la charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé sur la période au cours de laquelle les attributions couvertes influent sur le compte de résultat consolidé. La partie inefficace des variations de la juste valeur des dérivés de couverture est comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat consolidé lorsqu'elle se produit.

Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont des passifs dont l'échéance et le montant sont incertains. Une provision est constituée lorsque nous avons une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement antérieur, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire au règlement de l'obligation et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. La provision comptabilisée représente la meilleure estimation du montant requis pour régler l'obligation à la date de clôture en tenant compte du risque et des incertitudes liés à l'obligation. Si ces éléments sont importants, les provisions sont actualisées afin de refléter la valeur temps de l'argent, la hausse de l'obligation en raison de l'écoulement du temps étant présentée dans les charges d'intérêts du compte de résultat consolidé.

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la CIBC ou des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées, car il n'est pas probable que le règlement de l'obligation nécessite une sortie d'avantages économiques.

Des informations à l'égard des provisions et des passifs éventuels sont présentées dans les états financiers consolidés.

Résultat par action

Nous présentons le résultat de base par action et le résultat dilué par action pour nos actions ordinaires.

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net de la période applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC est déterminé en déduisant du résultat net applicable aux actionnaires les dividendes sur les actions privilégiées après impôt et les distributions sur les autres instruments de capitaux propres, ces dividendes et distributions étant comptabilisés dans les résultats non distribués.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net de la période applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation au cours de la période. Les actions ordinaires diluées tiennent compte de l'effet potentiellement dilutif de l'exercice d'options sur actions selon la méthode du rachat d'actions. Dans le cas des options sur actions, la méthode du rachat d'actions permet de calculer le nombre d'actions ordinaires supplémentaires en supposant que les options sur actions en circulation, dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen des actions ordinaires pour la période, sont exercées et en réduisant ce nombre par le nombre d'actions ordinaires qui sont présumées rachetées à même le produit de l'exercice présumé des options. Les instruments dont il est déterminé qu'ils présentent un effet antidilutif au cours de la période sont exclus du calcul du résultat dilué par action.

Honoraires et commissions

La comptabilisation des honoraires et des commissions est fonction de l'objectif visé des honoraires et des commissions et des modalités stipulées dans le contrat conclu avec le client. Les produits sont comptabilisés lorsque l'obligation de prestation est remplie par le transfert du contrôle du service au client, ou à mesure que celle-ci est remplie, au montant de la contrepartie à laquelle nous prévoyons avoir droit. Les produits peuvent donc être comptabilisés au moment où le service est fourni ou progressivement, à mesure que les services sont fournis. Lorsque les produits sont comptabilisés au fil du temps, nous sommes généralement tenus de fournir les services au cours de chaque période, de sorte que le contrôle de ces services est transféré uniformément au client, et nous devons, par conséquent, évaluer le degré d'avancement de la prestation des services en fonction du temps écoulé. Dans le cas des contrats dont le prix de transaction comprend une contrepartie variable, les produits connexes sont seulement comptabilisés dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement de l'incertitude associée à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulé des produits constatés. Lorsqu'une autre partie participe à la prestation d'un service à un client, nous devons déterminer si la nature de notre obligation de prestation correspond à celle d'une entité qui agit pour son propre compte ou d'un mandataire. Si nous contrôlons le service avant d'en transférer le contrôle au client, nous agissons pour notre propre compte et présentons les produits séparément du montant versé à l'autre partie. Dans le cas contraire, nous agissons à titre de mandataire et présentons les produits, déduction faite du montant versé à l'autre partie. La contrepartie payable à un client, y compris les sommes en espèces à payer à un client, les crédits ou d'autres éléments pouvant être appliqués à des montants qui nous sont dus, est comptabilisée en réduction des produits, à moins que le paiement au client ne soit effectué en échange d'un bien ou d'un service distinct, auquel cas l'achat du bien ou du service est comptabilisé de la même façon que les autres achats auprès des fournisseurs. Étant donné que nos obligations de prestation ont généralement une durée qui ne dépasse pas un an et que nous recevons le paiement lorsque l'obligation de prestation est remplie ou peu de temps après, elles ne comportent pas de composante financement importante et, par conséquent, nous n'inscrivons habituellement pas à l'actif les coûts d'obtention des contrats avec nos clients. Les produits qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier sont comptabilisés à titre d'ajustement du taux d'intérêt effectif.

En plus de ces principes généraux, les directives particulières suivantes étaient également applicables :

La rémunération de prise ferme et les honoraires de consultation proviennent du placement de titres de créance et de participation et de la prestation de services consultatifs transactionnels. La rémunération de prise ferme est habituellement comptabilisée au moment où la transaction est réalisée. Les honoraires de consultation sont généralement comptabilisés en produits sur la durée du mandat à mesure que les services connexes sont fournis ou au moment de la conclusion de la transaction.

Les frais sur les dépôts et les paiements sont tirés des comptes de dépôts personnels et d'entreprise et des services de gestion de la trésorerie. Les frais mensuels et annuels sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle les services sont fournis. Les frais de transaction sont comptabilisés au moment où les services connexes sont fournis.

Les commissions sur crédit sont composées des commissions de syndication de prêts, des commissions d'engagement de prêts, des commissions de lettres de crédit, des commissions d'acceptation bancaire et des frais de titrisation. Les commissions sur crédit sont généralement comptabilisées sur la période au cours de laquelle les services connexes sont fournis, à l'exception des commissions de syndication de prêts, qui sont habituellement comptabilisées à la clôture de l'opération de financement.

Les honoraires d'administration de cartes incluent les frais d'échange, les frais de découvert, les frais sur les avances de fonds et les frais annuels. Les honoraires d'administration de cartes sont comptabilisés au moment où les services connexes sont fournis, à l'exception des frais annuels, qui sont comptabilisés sur la période de 12 mois à laquelle ils se rapportent. Le coût des points de fidélisation des clients de cartes de crédit est comptabilisé en réduction des frais d'échange au moment où ils sont accordés, tant pour les programmes de fidélisation autogérés que pour ceux de tiers. Les passifs au titre des points de fidélisation des clients de cartes de crédit sont comptabilisés pour les programmes de fidélisation autogérés et font l'objet de réévaluations périodiques pour tenir compte des coûts liés à l'échange prévu des points à mesure que cette estimation évolue au fil du temps.

Les commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières incluent les commissions de courtage sur les transactions réalisées pour le compte des clients, les commissions de suivi et les commissions de vente liées aux fonds communs de placement. Les commissions de courtage et les commissions de vente liées aux fonds communs de placement sont généralement comptabilisées au moment où la transaction connexe est réalisée. Les commissions de suivi sont habituellement calculées en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne des parts de fonds communs de placement détenues par les clients et sont comptabilisées progressivement à mesure que les services connexes sont fournis.

Les honoraires de gestion de placements sont principalement fondés sur la valeur respective des biens sous gestion et des biens administrés et sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les services connexes sont rendus. Les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de gestion d'actifs et de gestion privée de patrimoine sont généralement calculés en fonction des soldes des biens sous gestion à une date donnée, tandis que les honoraires de gestion de placements tirés de nos services de courtage de détail sont généralement calculés en fonction des soldes des biens sous gestion ou des biens administrés à une date donnée. Les honoraires de garde sont comptabilisés à titre de produits sur la période de services applicable, soit généralement sur la durée du contrat.

Les produits tirés des fonds communs de placement, qui comprennent les frais de gestion et les frais d'administration, proviennent des services de gestion des fonds et sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les fonds communs de placement sont gérés en fonction d'un pourcentage déterminé de la valeur liquidative quotidienne des fonds communs de placement respectifs.

Réforme des taux d'intérêt de référence

Divers indices de taux d'intérêt et autres indices qui sont présumés être des « indices de référence », y compris le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) et le taux CDOR, étaient assujettis à des lignes directrices réglementaires internationales et à des propositions de réforme. Les organismes de réglementation de divers pays avaient préconisé la transition des taux interbancaires offerts vers des taux d'intérêt de référence alternatifs (taux alternatifs), fondés sur des taux sans risque établis au moyen de transactions réelles sur le marché. Par suite des annonces faites par divers organismes de réglementation, la publication des taux LIBOR en livres sterling, en yens japonais, en francs suisses et en euros pour toutes les échéances, de même que celle du taux LIBOR en dollars américains pour les échéances à 1 semaine et à 2 mois, a cessé le 31 décembre 2021. Les taux LIBOR en dollars américains pour les autres échéances ont cessé d'être publiés le 30 juin 2023. Les taux CDOR à 6 mois et à 12 mois ont cessé d'être publiés en 2021, et les taux CDOR pour les échéances restantes ont été publiés pour la dernière fois le 28 juin 2024.

L'IASB s'est intéressé à l'incidence de la réforme des taux interbancaires offerts sur la présentation de l'information financière en publiant les modifications issues de la phase 1 et les modifications issues de la phase 2. Nous avons adopté les modifications issues de la phase 1 le 1^{er} novembre 2019 et celles issues de la phase 2, le 1^{er} novembre 2020. Se reporter à la section Dérivés détenus aux fins de la GAP admissibles à la comptabilité de couverture pour plus de précisions sur les exceptions temporaires prévues liées à la comptabilité de couverture par l'IASB. Les modifications issues de la phase 2 permettent également qu'une modification aux actifs financiers et passifs financiers au coût amorti qui est faite en conséquence directe de la réforme des taux interbancaires offerts et apportée selon une base économiquement équivalente soit comptabilisée en révisant de façon prospective le taux d'intérêt effectif sans comptabilisation immédiate de profit ou perte.

Étant donné que les taux interbancaires offerts étaient utilisés pour un grand volume de dérivés, de prêts et d'instruments de trésorerie, la transition comportait un certain nombre de risques pour nous et pour l'ensemble du secteur. Les risques liés à la transition comprenaient le risque de marché (du fait de l'apparition de nouveaux risques de base), le risque lié aux modèles, le risque opérationnel (à mesure que des processus étaient modifiés ou que de nouveaux processus étaient mis en œuvre), les risques juridiques (à mesure que les contrats étaient révisés) et le risque lié au comportement (pour faire en sorte que les clients étaient dûment avisés et qu'ils étaient prêts). En réponse à la réforme des taux d'intérêt de référence, nous avons mis en place un programme de transition à l'égard des taux interbancaires offerts à l'échelle de l'entreprise (le programme). Le programme s'appuyait sur une structure de gouvernance officielle et des groupes de travail spécialisés formés de parties intéressées provenant des principaux secteurs d'activité ainsi que des groupes fonctionnels comme Trésorerie, Technologie et opérations, Gestion du risque, Affaires juridiques et Finance afin de faciliter la transition.

Dans le cadre de ce programme, nous avons effectué la transition de nos expositions aux taux LIBOR en livres sterling, en yens japonais, en francs suisses et en euros vers les nouveaux taux alternatifs à l'exercice 2022. Nous avons terminé la transition de nos contrats indexés au taux LIBOR en dollars américains vers les taux alternatifs en date du 30 juin 2023. La Financial Conduct Authority ayant annoncé que l'administrateur du taux LIBOR poursuivait la publication du taux LIBOR en dollars américains pour certaines échéances sur une base synthétique non représentative pour une période limitée après le 30 juin 2023 afin de permettre aux intervenants du marché d'utiliser ces taux dans des contrats de longue date, nous continuons de détenir des passifs d'un montant de 48 M\$ US au titre de débentures subordonnées indexées au taux LIBOR (se reporter à la note 14 pour plus de précisions).

Conformément aux attentes des organismes de réglementation, nous avons également terminé la transition des contrats fondés sur le taux CDOR et les taux des acceptations bancaires, y compris les dérivés réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale, vers les taux alternatifs au cours du troisième trimestre de 2024. Nous continuons de rendre l'information accessible à nos clients et de leur offrir des conseils concernant les faits nouveaux.

Changements de méthodes comptables

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2023, la CIBC a adopté de nouvelles prises de position comptables, tel qu'il est décrit ci-après.

a) Application rétrospective des nouvelles normes

IFRS 17, Contrats d'assurance (IFRS 17)

Le 1^{er} novembre 2023, la CIBC a adopté l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, en remplacement de l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4). L'IFRS 17 fournit des lignes directrices complètes en matière de comptabilisation et d'évaluation des contrats d'assurance que nous émettons et des contrats de réassurance que nous détenons. Nous avons appliqué l'IFRS 17 de façon rétrospective à compter du 1^{er} novembre 2023, avec retraitement des informations de la période comparative de 2023. Nous avons comptabilisé une diminution après impôt de 56 M\$ dans les résultats non distribués au 1^{er} novembre 2022, soit au début de l'exercice comparatif de 2023, en raison de l'adoption de l'IFRS 17.

L'IFRS 17 exige que des groupes de contrats d'assurance soient établis et évalués sur la base des flux de trésorerie d'exécution à l'aide des modèles d'évaluation énoncés dans la norme. Les contrats d'assurance comptabilisés selon la méthode générale d'évaluation (MGE) sont évalués en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie d'exécution, d'un ajustement au titre du risque non financier et d'une marge sur services contractuels qui représente le profit non acquis au niveau du portefeuille, lequel est ensuite ventilé en groupes constitués en fonction de leur niveau de rentabilité. Nous avons évalué nos contrats d'assurance selon la MGE lorsque le périmètre du contrat excède un an. Les contrats d'assurance comptabilisés selon la méthode de la répartition des primes (MRP) sont évalués sur la base des primes reçues et des flux de trésorerie connexes, et cette méthode a été appliquée à nos contrats d'assurance dont le périmètre du contrat est inférieur à un an. Selon les deux modèles d'évaluation, nous avons évalué le passif au titre des sinistres survenus sur la base des flux de trésorerie d'exécution liés aux sinistres survenus.

Au moment de la transition, nous avons appliqué l'approche rétrospective intégrale aux contrats d'assurance dont le périmètre du contrat est inférieur à un an, ce qui constitue la majorité de nos activités d'assurance. Conformément à l'approche rétrospective intégrale, nous avons évalué les contrats d'assurance comme si l'IFRS 17 avait toujours été appliquée. Nous avons appliqué l'approche fondée sur la juste valeur aux contrats d'assurance à la transition lorsque le périmètre du contrat excède un an et que nous n'avons pas été en mesure d'appliquer l'approche rétrospective intégrale à ces contrats. Conformément à l'approche fondée sur la juste valeur, nous avons établi la marge sur services contractuels du passif au titre de la couverture restante à la date de transition comme étant la différence entre la juste valeur du groupe de contrats d'assurance et les flux de trésorerie d'exécution évalués à cette date. Au moment de l'adoption, il n'y a eu aucun reclassement de nos actifs financiers selon l'IFRS 9.

Les postes du bilan consolidé d'ouverture au 1^{er} novembre 2022 touchés par l'application rétrospective de l'IFRS 17 étaient les suivants :

En millions de dollars	Présentés au 31 octobre 2022	Ajustements transitoires liés à l'IFRS 17	Retraités dans le bilan d'ouverture au 1 ^{er} novembre 2022
Actif			
Actif d'impôt différé	480 \$	20 \$	500 \$
Autres actifs	35 197	(44)	35 153
Passif et capitaux propres			
Autres passifs	28 072 \$	32 \$	28 104 \$
Résultats non distribués	28 823	(56)	28 767

Par suite de l'adoption de l'IFRS 17, nous présentons les résultats de nos activités d'assurance au poste Produits des activités d'assurance, montant net (auparavant au poste Produits tirés des assurances, nets des réclamations). L'adoption de l'IFRS 17 a entraîné une augmentation de 9 M\$ du résultat net avant impôt et de 3 M\$ de l'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2023.

b) Application prospective de nouvelles normes

Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 (modification de l'IAS 12, *Impôt sur le résultat* [IAS 12])

Le 23 mai 2023, l'IASB a publié un document intitulé Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2, qui modifie l'IAS 12, qui prévoit une exception temporaire à la comptabilisation et à la présentation de l'impôt différé découlant de la mise en œuvre du modèle de règles du Pilier 2. La CIBC a appliqué l'exception à la comptabilisation et à la présentation de l'impôt différé rattaché aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier 2. D'autres modifications de l'IAS 12 exigent de la CIBC qu'elle présente des informations supplémentaires à l'égard des périodes au cours desquelles les lois Pilier 2 ont été adoptées ou quasi adoptées, même sans être encore en vigueur, tel qu'il est décrit à la note 18.

Note 2 | Évaluation de la juste valeur

La présente note montre la juste valeur des instruments financiers et précise comment nous la calculons. La note 1, Base d'établissement et sommaire des informations significatives sur les méthodes comptables, décrit le traitement comptable de chaque catégorie de mesure d'instruments financiers.

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d., la valeur de sortie). L'établissement de la juste valeur fait appel au jugement et repose sur des données de marché, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées. Les évaluations de la juste valeur sont classées selon trois niveaux au sein d'une hiérarchie des justes valeurs (niveaux 1, 2 et 3) qui est fondée sur les données d'évaluation utilisées dans l'évaluation de la juste valeur, comme il est décrit ci-dessous.

- Niveau 1 – Les cours de marché non ajustés dans un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques accessibles à la date d'évaluation. Les cours acheteur, les cours vendeur ou les cours se situant entre ces deux valeurs, représentant le mieux la juste valeur, servent à évaluer la juste valeur, selon ce qui convient. La meilleure indication de la juste valeur est un cours indépendant dans un marché actif pour le même instrument. Un marché actif est un marché où les transactions interviennent à une fréquence et à un volume suffisants pour établir des cours sur une base continue.
- Niveau 2 – Les cours pour des actifs ou des passifs identiques négociés sur des marchés qui sont inactifs ou les cours observables sur le marché pour des instruments semblables, ou encore le recours à des techniques d'évaluation où toutes les données importantes sont observables. Les marchés inactifs peuvent se caractériser par une baisse importante du volume et du niveau de l'activité boursière observable ou par des écarts notables ou imprévisibles entre le cours acheteur et le cours vendeur. En l'absence de marchés ou si ceux-ci ne sont pas jugés suffisamment actifs, nous mesurons la juste valeur au moyen de divers modèles d'évaluation.
- Niveau 3 – Les cours non observables ou non indicatifs ou le recours à des techniques d'évaluation où au moins une donnée importante est non observable.

Une part importante de nos instruments financiers n'a aucun cours du marché, en raison de l'absence de marchés. En outre, même lorsque des marchés existent, ils pourraient ne pas être jugés assez actifs pour servir de facteur déterminant final de la juste valeur. Lorsque les cours du marché dans un marché actif ne sont pas disponibles, nous pourrions considérer l'utilisation de modèles d'évaluation. La technique et le modèle que nous choisissons doivent maximiser le plus possible et de façon appropriée l'utilisation des données observables sur le marché afin d'estimer le prix auquel une transaction normale pourrait se réaliser à la date d'évaluation. Dans un marché inactif, nous tenons compte de toutes les données raisonnablement accessibles, notamment tout cours disponible pour des instruments semblables, les transactions dans des conditions de concurrence normale récentes, toute donnée pertinente observable sur le marché, les cours indicatifs de courtiers, ainsi que des estimations fondées sur nos modèles internes.

Les ajustements de valeur font partie intégrante de notre processus d'évaluation à la juste valeur. Nous exerçons notre jugement pour établir les ajustements de valeur compte tenu de divers facteurs pouvant toucher l'évaluation. Ces facteurs comprennent, entre autres, les écarts entre le cours acheteur et le cours vendeur, l'illiquidité découlant des problèmes d'absorption du marché, l'incertitude à l'égard des paramètres et à d'autres risques de marché, le risque lié aux modèles et le risque de crédit associé à nos actifs et passifs dérivés, de même que les ajustements pour évaluer nos actifs et passifs dérivés non garantis selon une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché.

L'unité de comptabilisation d'un instrument financier est généralement l'instrument en question et les rajustements de l'évaluation s'appliquent au niveau de l'instrument, conformément à l'unité de comptabilisation. Dans le cas où nous gérons un groupe d'actifs et de passifs financiers composé de risques compensatoires et assez semblables, la juste valeur du groupe des actifs et des passifs financiers est évaluée en fonction des risques nets en cours.

Nous exerçons notre jugement pour déterminer quelles sont les meilleures données disponibles et les pondérations que nous accordons à chacune de ces données, de même qu'à notre choix de méthodes d'évaluation. Indépendamment de la technique d'évaluation utilisée, nous recourons à des hypothèses que les intervenants du marché poseraient, selon nous, à l'égard des questions touchant le crédit, le financement et la liquidité. Lorsque la juste valeur d'un instrument financier à l'établissement est établie à l'aide d'une technique d'évaluation qui utilise une ou plusieurs données importantes non observables, aucun profit ni aucune perte d'établissement (écart entre la juste valeur établie et le prix de la transaction) n'est comptabilisé au moment de la comptabilisation initiale de l'actif ou du passif. Tout profit ou toute perte à l'établissement est différé et comptabilisé seulement pour les exercices subséquents sur la durée de l'instrument ou lorsque les données deviennent significativement observables.

Nous avons en place un processus continu d'évaluation et d'amélioration de nos modèles et techniques d'évaluation. Lorsque des améliorations sont apportées, elles sont appliquées de manière prospective, de sorte que les justes valeurs présentées dans les périodes précédentes ne sont pas retraitées selon les nouvelles données. Les modèles d'évaluation utilisés, y compris les techniques d'analyse pour la construction des courbes de rendement ou des diagrammes de surface de la volatilité, sont étudiés de près et approuvés conformément à notre politique sur le risque lié aux modèles.

Pour assurer la qualité de l'évaluation, nous avons établi des lignes directrices internes quant à l'évaluation de la juste valeur, lesquelles font l'objet d'un examen périodique compte tenu de la nature dynamique des marchés et de l'évolution constante des pratiques de fixation des prix au sein du marché. Un certain nombre de politiques et de contrôles sont en place pour veiller à ce que les lignes directrices internes quant à l'évaluation de la juste valeur soient appliquées de manière uniforme et adéquate, dont des validations indépendantes des données d'évaluations de sources externes, comme les cours de la Bourse, les cours des courtiers ou d'autres sources indépendantes d'établissement des prix approuvées par la direction. Les principales données des modèles, comme les courbes de rendement et les données liées à la volatilité du marché, sont vérifiées séparément. Les résultats de la validation des prix de sources indépendantes et tout ajustement apporté à l'évaluation sont examinés mensuellement par le Comité de la vérification des prix de sources indépendantes, ce qui comprend, notamment, l'examen des ajustements de juste valeur et des méthodes d'évaluation de la juste valeur, des résultats de la vérification des prix de sources indépendantes et l'analyse des limites et de l'incertitude inhérente à l'évaluation.

Étant donné la part de jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques et de modèles d'évaluation reconnus, ainsi que l'utilisation d'estimations inhérentes à ce processus, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une institution financière à l'autre. La juste valeur est calculée en fonction de la conjoncture du marché à chaque date de bilan consolidé et, pour cette raison, peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation finale.

Méthodes et hypothèses

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

En ce qui a trait aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et pour lesquels nous considérons que la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur en raison de leur nature à court terme et du risque de crédit généralement négligeable qui leur est associé, les justes valeurs de ces instruments financiers présentées sont réputées être équivalentes à leurs valeurs comptables. Ces instruments financiers sont la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les dépôts à court terme productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées, certaines valeurs à plus courte échéance acquises en vertu de prises en pension de titres, les engagements de clients en vertu d'acceptations, les garanties au comptant au titre de valeurs prêtées, les engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres, les acceptations, les dépôts à vue et certains autres actifs et passifs financiers.

Valeurs mobilières

La juste valeur des titres de créance ou des titres de participation et des engagements liés à des valeurs vendues à découvert est fondée sur les cours acheteur ou vendeur du marché, lorsqu'ils sont disponibles dans un marché actif.

Les valeurs pour lesquelles des cours sur un marché actif ne sont pas disponibles sont évaluées selon toutes les données qu'il est raisonnablement possible d'obtenir sur le marché, comme il est décrit ci-dessous.

La juste valeur des valeurs émises ou garanties par le gouvernement qui ne sont pas cotées sur un marché actif est calculée en appliquant des techniques d'évaluation, notamment l'actualisation des flux de trésorerie au moyen de taux de rendement implicites issus de cours de titres du gouvernement négociés activement en Bourse et du différentiel de taux observable le plus récent.

La juste valeur des titres de créance de sociétés est établie en fonction des derniers cours de transactions exécutées et, le cas échéant, ajustée aux cours des titres obtenus de courtiers indépendants et des prix de tiers fixés par plusieurs intervenants, par consensus. Lorsque des cours observables ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie par actualisation des flux de trésorerie en utilisant des courbes d'actualisation observables, comme des courbes de rendement de valeurs de référence et de valeurs du gouvernement et des différentiels de taux obtenus de courtiers indépendants, et des prix de tiers fixés par plusieurs intervenants, par consensus.

Les titres adossés à des créances mobilières (TACM) et les titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) qui ne sont pas émis ni garantis par un gouvernement sont évalués par actualisation des flux de trésorerie, en faisant appel le plus possible aux données observables sur le marché, comme les cours des courtiers pour des titres identiques ou similaires, ou d'autres données sur les prix de tiers, ajustés en fonction des caractéristiques et du rendement de la garantie sous-jacente. Les autres données importantes utilisées comprennent les taux de remboursement anticipé et de liquidation, les écarts de taux et les taux d'actualisation proportionnels aux risques courus. Ces hypothèses tiennent compte des données tirées des transactions réelles, du rendement des actifs de référence sous-jacents, d'études de marché externes et d'indices boursiers, le cas échéant.

Les titres de créance et les titres de participation émis par voie privée sont évalués à partir des transactions récentes survenues sur le marché, lorsque l'information est disponible. Sinon, les justes valeurs sont déterminées d'après des modèles d'évaluation fondés sur le marché ou sur les résultats. Ces modèles prennent en considération différents facteurs, y compris les flux de trésorerie projetés, les résultats, les produits ou d'autres indications de tiers lorsqu'ils sont disponibles. La juste valeur des placements dans des sociétés en commandite est tirée des valeurs liquidatives publiées par des gestionnaires de fonds tiers et est ajustée au besoin d'après des informations plus récentes, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées. La valeur comptable des placements en actions en vertu de la *Community Reinvestment Act* et des actions de la Federal Home Loan Bank (FHLB) se rapproche de la juste valeur.

Prêts

La juste valeur des prêts à taux variable et des prêts dont les taux d'intérêt sont révisés ou ajustés fréquemment est réputée être égale à leur valeur comptable. La juste valeur des prêts à taux fixe est estimée par actualisation des flux de trésorerie, à partir des taux d'intérêt pratiqués sur le marché.

La juste valeur finale des prêts est présentée nette de la provision pour pertes sur créances qui s'y rattache. La juste valeur des prêts n'est pas ajustée en fonction de la valeur d'un dérivé de crédit utilisé pour gérer le risque de crédit qui lui est associé. La juste valeur de ces dérivés de crédit est présentée séparément.

Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres ou vendues en vertu de mises en pension de titres

La juste valeur de ces contrats est établie au moyen de techniques d'évaluation telles que l'actualisation des flux de trésorerie qui s'appuie sur des données comme les courbes de taux d'intérêt.

Autres actifs et autres passifs

Les autres actifs et les autres passifs comprennent principalement les intérêts courus à recevoir ou à payer, les comptes des clients des courtiers à recevoir ou à payer, les garanties sur dérivés à recevoir ou à payer, les métaux précieux, les marchandises et les débiteurs et créditeurs.

Les justes valeurs des autres actifs et des autres passifs sont principalement réputées correspondre au coût ou au coût amorti, étant donné que nous considérons la valeur comptable comme étant une approximation raisonnable de la juste valeur, à l'exception de la juste valeur de certains métaux précieux, d'autres marchandises et des montants connexes à recevoir, pour lesquels la juste valeur est fondée sur des cours publiés sur un marché actif. Les autres actifs comprennent également le placement dans l'assurance-vie détenue par la banque comptabilisée à la valeur de rachat, laquelle est présumée être une approximation raisonnable de la juste valeur.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux variable et des dépôts à vue est réputée être égale au coût amorti. La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels, d'après les taux d'intérêt actuels pratiqués sur le marché assortis de durées résiduelles semblables ou les taux estimés à l'aide de modèles internes ou de cours indicatifs des courtiers. La juste valeur du passif-dépôts comportant une option intégrée inclut la juste valeur de ces options. La juste valeur des effets indexés sur le cours des marchandises et indexés sur actions comprend la juste valeur des dérivés incorporés sur marchandises et sur actions.

Certains dépôts désignés à la JVRN sont des billets structurés comprenant des coupons ou des modalités de remboursement qui sont liés au rendement des valeurs indexées sur marchandises, des titres de créance et des titres de participation ou d'indices boursiers en particulier. La juste valeur de ces billets structurés est estimée à l'aide de modèles d'évaluation examinés de près à l'interne, dans le cas des titres de créance et de la composante des billets comprenant un dérivé incorporé, par l'intégration des cours observables sur le marché pour les titres de référence ou les titres comparables, et d'autres données, comme les courbes de rendement des taux d'intérêt, les cours des actions ou les indices boursiers, la volatilité sur les marchés, les taux de change et les variations du risque de crédit propre à la CIBC, le cas échéant. Si des cours ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit faire preuve de jugement pour établir la juste valeur en évaluant d'autres sources d'information pertinentes, notamment les données historiques, les données indirectes tirées de transactions similaires et les techniques d'extrapolation et d'interpolation. Les rajustements de l'évaluation du risque de marché qui conviennent pour de telles données sont faits dans tous les cas de ce genre.

La juste valeur des emprunts garantis, qui comprennent des passifs émis par des activités ou découlant d'activités liées à la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation, le programme d'obligations sécurisées et les entités de titrisation consolidées, est déterminée en utilisant des cours observables sur le marché pour les obligations identiques ou comparables ou par actualisation des flux de trésorerie contractuels en faisant appel le plus possible aux données observables sur le marché, notamment les taux d'intérêt pratiqués sur le marché, ou aux écarts de taux découlant d'instruments de créance assortis d'une qualité de crédit comparable, le cas échéant.

Titres secondaires

La juste valeur des titres secondaires est déterminée en fonction des cours du marché de ces instruments de créance ou de titres semblables.

Dérivés

La juste valeur des dérivés négociés en Bourse, notamment les options et les contrats à terme normalisés, est fondée sur des cours de marché. Les dérivés de gré à gré comprennent surtout des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme, des dérivés sur actions et sur marchandises, des dérivés de taux d'intérêt et de change, ainsi que des dérivés de crédit. Pour ce genre d'instruments, si des cours observables sur le marché ou des prix de tiers fixés par consensus ne sont pas disponibles, des techniques d'évaluation sont utilisées pour évaluer la juste valeur à l'aide de modèles d'établissement de prix. Ces modèles d'établissement de prix ayant fait l'objet d'une validation tiennent compte des mesures du marché courantes pour les taux d'intérêt, les taux de change, les cours des actions et le prix des marchandises et les indices boursiers, les écarts de taux, les niveaux correspondants de volatilité sur les marchés et d'autres facteurs d'établissement de prix en fonction du marché.

Dans le but de refléter la pratique observée sur le marché d'établissement du prix des dérivés garantis et non garantis, notre modèle d'évaluation fait appel aux courbes de swaps indiciaires à un jour pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés garantis et fait appel à une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés non garantis. L'utilisation d'une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché a pour effet de réduire la juste valeur des actifs dérivés non garantis en sus de la réduction de la juste valeur liée au risque de crédit déjà prise en compte dans le rajustement de l'évaluation du crédit (REC). À l'inverse, le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des passifs dérivés non garantis, de sorte que des rajustements liés à notre propre risque de crédit sont généralement inclus. Compte tenu de l'évolution constante de la pratique en matière d'évaluation de dérivés sur le marché, d'autres rajustements pourraient être nécessaires à l'avenir.

En plus de tenir compte des coûts de financement estimatifs établis en fonction du marché dans notre évaluation des créances liées à des dérivés non garantis, nous évaluons également si des REC sont nécessaires pour tenir compte du risque qu'une contrepartie donnée, avec laquelle nous avons conclu des contrats de dérivés, ne soit pas ultimement en mesure de respecter ses engagements. Les REC sont fondés sur les écarts de taux observables sur le marché ou sur les écarts de taux de remplacement et sur notre évaluation de notre exposition nette au risque de contrepartie (RCC). En évaluant notre exposition à ce risque, nous prenons également en compte les facteurs d'atténuation du risque, comme les accords de garantie, les accords généraux de compensation et les règlements par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Tel qu'il a été mentionné précédemment, la juste valeur des passifs dérivés non garantis fondée sur le coût de financement établi en fonction du marché intègre généralement des rajustements liés au risque de crédit propre à la CIBC.

Pour établir la juste valeur de dérivés complexes et personnalisés, notamment les dérivés sur actions, les dérivés de crédit et les dérivés sur marchandises vendus par rapport à des indices ou à des paniers de référence, nous tenons compte de toutes les données qu'il est raisonnablement possible d'obtenir, notamment toute donnée pertinente observable sur le marché, les données sur les prix de tiers fixés par consensus, les cours indicatifs de courtiers, ainsi que les

estimations fondées sur nos modèles internes, lesquels sont étudiés de près et approuvés conformément à notre politique sur le risque lié aux modèles et sont calibrés régulièrement. Le modèle calcule la juste valeur à l'aide de données propres au type de contrat, ce qui peut comprendre les cours des actions, la corrélation entre plusieurs actifs, les taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de rendement, les diagrammes de surface de la volatilité et la probabilité d'une résiliation anticipée. Si des cours ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit faire preuve de jugement pour établir la juste valeur en évaluant d'autres sources d'information pertinentes, notamment les données historiques, les données indirectes tirées de transactions similaires et les techniques d'extrapolation et d'interpolation. Les rajustements de l'évaluation du risque de marché et de ceux liés à l'incertitude des paramètres qui conviennent pour de telles données et d'autres rajustements de l'évaluation relatifs aux risques liés aux modèles sont faits dans tous les cas de ce genre.

Engagements hypothécaires

La juste valeur des engagements hypothécaires désignés à la JVRN s'applique aux engagements sur prêts hypothécaires à l'habitation à taux fixe et est établie en fonction des variations des taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour les prêts entre la date d'engagement et la date du bilan consolidé. Le modèle d'évaluation tient compte de la probabilité prévue de l'exercice des engagements en cours et de la durée de l'engagement.

Juste valeur des instruments financiers

En millions de dollars, aux 31 octobre	Valeur comptable				Total	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
	Coût amorti	Obligatoirement évalués à la JVRN	Désignés à la JVRN	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
2024 Actifs financiers							
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	48 064 \$	— \$	— \$	— \$	48 064 \$	48 064 \$	— \$
Valeurs mobilières	71 610	106 042	—	76 693	254 345	253 437	(908)
Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	17 028	—	—	—	17 028	17 028	—
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	58 744	24 977	—	—	83 721	83 721	—
Prêts							
Prêts hypothécaires à l'habitation	280 220	3	—	—	280 223	279 805	(418)
Prêts personnels	45 739	—	—	—	45 739	45 750	11
Cartes de crédit	19 649	—	—	—	19 649	19 682	33
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	212 454	116	105	—	212 675	212 744	69
Dérivés	—	36 435	—	—	36 435	36 435	—
Engagements de clients en vertu d'acceptations	6	—	—	—	6	6	—
Autres actifs	20 121	364	—	—	20 485	20 485	—
Passifs financiers							
Dépôts							
Particuliers	235 593 \$	— \$	17 301 \$	— \$	252 894 \$	253 378 \$	484 \$
Entreprises et gouvernements	414 441	—	21 058	—	435 499	436 528	1 029
Banques	20 009	—	—	—	20 009	20 009	—
Emprunts garantis	55 285	—	1 170	—	56 455	56 588	133
Dérivés	—	40 654	—	—	40 654	40 654	—
Acceptations	6	—	—	—	6	6	—
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	—	21 642	—	—	21 642	21 642	—
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	7 997	—	—	—	7 997	7 997	—
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	100 407	—	9 746	—	110 153	110 153	—
Autres passifs	20 651	158	19	—	20 828	20 828	—
Titres secondaires	7 465	—	—	—	7 465	7 698	233
2023 Actifs financiers							
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	55 718 \$	— \$	— \$	— \$	55 718 \$	55 718 \$	— \$
Valeurs mobilières	67 294	82 723	—	61 331	211 348	209 326	(2 022)
Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	14 651	—	—	—	14 651	14 651	—
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	66 797	13 387	—	—	80 184	80 184	—
Prêts							
Prêts hypothécaires à l'habitation	273 785	3	—	—	273 788	268 403	(5 385)
Prêts personnels	44 570	—	—	—	44 570	44 454	(116)
Cartes de crédit	17 853	—	—	—	17 853	17 909	56
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	192 856	126	144	—	193 126	192 727	(399)
Dérivés	—	33 243	—	—	33 243	33 243	—
Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 816	—	—	—	10 816	10 816	—
Autres actifs	18 651	—	—	—	18 651	18 651	—
Passifs financiers							
Dépôts							
Particuliers	225 183 \$	— \$	13 852 \$	— \$	239 035 \$	238 725 \$	(310)\$
Entreprises et gouvernements	392 021	—	20 540	—	412 561	412 983	422
Banques	22 296	—	—	—	22 296	22 296	—
Emprunts garantis	48 098	—	1 386	—	49 484	49 353	(131)
Dérivés	—	41 290	—	—	41 290	41 290	—
Acceptations	10 820	—	—	—	10 820	10 820	—
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	—	18 666	—	—	18 666	18 666	—
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	8 081	—	—	—	8 081	8 081	—
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	82 403	—	4 715	—	87 118	87 118	—
Autres passifs	18 459	119	16	—	18 594	18 594	—
Titres secondaires	6 483	—	—	—	6 483	6 561	78

Juste valeur des dérivés

En millions de dollars, aux 31 octobre

		2024		2023	
		Valeur positive	Valeur négative	Valeur nette	Valeur nette
Détenus à des fins de transaction					
Dérivés de taux d'intérêt					
Dérivés de gré à gré	– Contrats de garantie de taux d'intérêt	135 \$	239 \$	(104)\$	503 \$
	– Swaps	6 149	9 124	(2 975)	(8 675)
	– Options achetées	358	–	358	411
	– Options vendues	–	309	(309)	(365)
		6 642	9 672	(3 030)	(8 126)
Dérivés négociés en Bourse					
	– Contrats à terme normalisés	–	–	–	–
	– Options achetées	2	–	2	1
	– Options vendues	–	2	(2)	(1)
		2	2	–	–
Total des dérivés de taux d'intérêt		6 644	9 674	(3 030)	(8 126)
Dérivés de change					
Dérivés de gré à gré	– Contrats à terme de gré à gré	7 378	6 379	999	417
	– Swaps	5 056	7 944	(2 888)	(2 590)
	– Options achetées	443	–	443	446
	– Options vendues	–	535	(535)	(364)
Total des dérivés de change		12 877	14 858	(1 981)	(2 091)
Dérivés de crédit					
Dérivés de gré à gré	– Swaps sur défaillance – protection souscrite	46	3	43	36
	– Swaps sur défaillance – protection vendue	–	52	(52)	(35)
Total des dérivés de crédit		46	55	(9)	1
Dérivés sur actions					
Dérivés de gré à gré		4 989	6 401	(1 412)	(497)
Dérivés négociés en Bourse		5 821	4 712	1 109	(75)
Total des dérivés sur actions		10 810	11 113	(303)	(572)
Dérivés sur métaux précieux et sur autres marchandises					
Dérivés de gré à gré		2 692	3 906	(1 214)	1 083
Dérivés négociés en Bourse		416	241	175	(97)
Total des dérivés sur métaux précieux et sur autres marchandises		3 108	4 147	(1 039)	986
Total – détenus à des fins de transaction		33 485	39 847	(6 362)	(9 802)
Détenus aux fins de la GAP					
Dérivés de taux d'intérêt					
Dérivés de gré à gré	– Contrats de garantie de taux d'intérêt	–	–	–	1
	– Swaps	124	(410)	534	1 931
	– Options achetées	3	–	3	5
	– Options vendues	–	2	(2)	(3)
Total des dérivés de taux d'intérêt		127	(408)	535	1 934
Dérivés de change					
Dérivés de gré à gré	– Contrats à terme de gré à gré	28	82	(54)	(40)
	– Swaps	2 620	1 129	1 491	(37)
Total des dérivés de change		2 648	1 211	1 437	(77)
Dérivés sur actions					
Dérivés de gré à gré		174	4	170	(102)
Total des dérivés sur actions		174	4	170	(102)
Dérivés sur métaux précieux et sur autres marchandises					
Dérivés de gré à gré		1	–	1	–
Total des dérivés sur métaux précieux et sur autres marchandises		1	–	1	–
Total – détenus aux fins de la GAP		2 950	807	2 143	1 755
Juste valeur totale		36 435	40 654	(4 219)	(8 047)
Moins : incidence de la compensation		(21 777)	(21 777)	–	–
		14 658 \$	18 877 \$	(4 219)\$	(8 047)\$

Actifs financiers et passifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau ci-dessous présente les justes valeurs, classées par niveau dans la hiérarchie des justes valeurs, des instruments financiers dont la juste valeur n'est pas présumée correspondre à la valeur comptable :

	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3			
	Cours du marché		Technique d'évaluation – données observables sur le marché		Technique d'évaluation – données non observables sur le marché		Total	Total
En millions de dollars, aux 31 octobre	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Actifs financiers								
Valeurs mobilières au coût amorti	– \$	– \$	69 961 \$	64 530 \$	741 \$	742 \$	70 702 \$	65 272 \$
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	–	–	–	–	279 802	268 400	279 802	268 400
Prêts personnels	–	–	–	–	45 750	44 454	45 750	44 454
Cartes de crédit	–	–	–	–	19 682	17 909	19 682	17 909
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	–	–	212 523	192 457	212 523	192 457
Passifs financiers								
Dépôts								
Particuliers	– \$	– \$	82 620 \$	82 701 \$	5 232 \$	2 242 \$	87 852 \$	84 943 \$
Entreprises et gouvernements	–	–	191 616	187 216	4 681	5 796	196 297	193 012
Banques	–	–	9 420	9 079	–	–	9 420	9 079
Emprunts garantis	–	–	50 546	43 996	4 872	3 971	55 418	47 967
Titres secondaires	–	–	7 698	6 561	–	–	7 698	6 561

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau ci-dessous présente les justes valeurs des instruments financiers, classées par niveau dans la hiérarchie des justes valeurs :

	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3			
	Cours du marché		Technique d'évaluation – données observables sur le marché		Technique d'évaluation – données non observables sur le marché			
En millions de dollars, aux 31 octobre	2024	2023	2024	2023	2024	2023	Total 2024	Total 2023
Actifs financiers								
Titres de créance évalués à la JVRN								
Titres émis ou garantis par des gouvernements	4 258 \$	4 194 \$	32 328 \$	25 128 \$	– \$	– \$	36 586 \$	29 322 \$
Titres de créance de sociétés	–	–	4 385	4 455	–	–	4 385	4 455
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	–	–	4 213	3 056	70	151	4 283	3 207
	4 258	4 194	40 926	32 639	70	151	45 254	36 984
Prêts évalués à la JVRN								
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	116	126	105 ¹	144 ¹	221	270
Prêts hypothécaires à l'habitation	–	–	3	3	–	–	3	3
	–	–	119	129	105	144	224	273
Titres de créance évalués à la JVAERG								
Titres émis ou garantis par des gouvernements	2 760	3 468	60 051	48 717	–	–	62 811	52 185
Titres de créance de sociétés	–	–	9 083	6 658	–	–	9 083	6 658
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	–	–	4 127	1 916	–	–	4 127	1 916
	2 760	3 468	73 261	57 291	–	–	76 021	60 759
Titres de participation de sociétés obligatoirement évalués à la JVRN et désignés à la JVAERG	59 904	44 852	916	872	640	587	61 460	46 311
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres et évaluées à la JVRN	–	–	24 977	13 387 ²	–	–	24 977	13 387
Autres actifs	–	–	364	–	–	–	364	–
Dérivés								
De taux d'intérêt	2	1	6 718	9 385	51	21	6 771	9 407
De change	–	–	15 525	15 509	–	–	15 525	15 509
De crédit	–	–	2	18	44	46	46	64
Sur actions	5 821	2 331	5 157	2 900	6	4	10 984	5 235
Sur métaux précieux et sur autres marchandises	32	15	3 077	3 013	–	–	3 109	3 028
	5 855	2 347	30 479	30 825	101	71	36 435	33 243
Total des actifs financiers	72 777 \$	54 861 \$	171 042 \$	135 143 \$	916 \$	953 \$	244 735 \$	190 957 \$
Passifs financiers								
Dépôts et autres passifs ³	– \$	– \$	(39 290)\$	(35 671)\$	(416)\$	(242)\$	(39 706)\$	(35 913)\$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	(9 199)	(6 265)	(12 443)	(12 401)	–	–	(21 642)	(18 666)
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	–	–	(9 746)	(4 715)	–	–	(9 746)	(4 715)
Dérivés								
De taux d'intérêt	(2)	(1)	(8 236)	(13 781)	(1 028)	(1 817)	(9 266)	(15 599)
De change	–	–	(16 065)	(17 677)	(4)	–	(16 069)	(17 677)
De crédit	–	–	(5)	(11)	(50)	(52)	(55)	(63)
Sur actions	(4 712)	(2 406)	(6 404)	(3 498)	(1)	(5)	(11 117)	(5 909)
Sur métaux précieux et sur autres marchandises	(39)	(68)	(4 108)	(1 974)	–	–	(4 147)	(2 042)
	(4 753)	(2 475)	(34 818)	(36 941)	(1 083)	(1 874)	(40 654)	(41 290)
Total des passifs financiers	(13 952)\$	(8 740)\$	(96 297)\$	(89 728)\$	(1 499)\$	(2 116)\$	(111 748)\$	(100 584)\$

1) Montants liés à des prêts désignés à la JVRN.

2) Le montant présenté a été retraité, sans incidence sur l'évaluation des instruments financiers connexes présentés dans les états financiers consolidés.

3) Comprennent les dépôts désignés à la JVRN de 39 008 M\$ (35 639 M\$ en 2023), les passifs dérivés incorporés séparés nets de 521 M\$ (passifs dérivés incorporés séparés nets de 139 M\$ en 2023), les autres passifs désignés à la JVRN de 19 M\$ (16 M\$ en 2023) et les autres passifs financiers évalués à leur juste valeur de 158 M\$ (119 M\$ en 2023).

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont réputés avoir eu lieu au début de l'exercice au cours duquel ils ont eu lieu. Les transferts entre les niveaux peuvent survenir en présence de renseignements additionnels ou nouveaux concernant les données d'évaluation et de changements concernant l'observabilité. Au cours de l'exercice, nous avons transféré un montant de 922 M\$ de valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN (650 M\$ en 2023) du niveau 1 au niveau 2 et un montant de 2 068 M\$ de valeurs vendues à découvert (933 M\$ en 2023) du niveau 1 au niveau 2 en raison de variations dans l'observabilité des données utilisées pour évaluer ces valeurs. Les transferts du niveau 2 au niveau 1 étaient négligeables. De plus, des transferts entre le niveau 2 et le niveau 3 ont été effectués au cours de 2024 et 2023, essentiellement en raison d'un changement concernant l'évaluation de l'observabilité de certaines données liées à la corrélation, à la volatilité du marché et à la probabilité utilisées pour évaluer la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur et des dérivés.

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3. Ces instruments sont évalués à leur juste valeur d'après des données non observables sur le marché. Nous couvrons souvent des positions par des positions compensatoires qui peuvent être classées à un niveau différent. Par conséquent, les profits et pertes pour les actifs et passifs au niveau 3 présentés dans le tableau ci-après ne reflètent pas l'incidence des profits et pertes compensatoires sur les instruments de couverture connexes qui ont été classés au niveau 1 ou au niveau 2.

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Profits nets (pertes nettes) inclus(es) dans le résultat net ¹			Profits nets (pertes nettes) inclus(es) dans les autres éléments du résultat global ³	Transfert au niveau 3	Transfert du niveau 3	Achats / émissions	Ventes / règlements	Solde de clôture
	Solde d'ouverture	Réalisé(e)s	Latent(e)s ²						
2024									
Titres de créance évalués à la JVRN									
Titres de créance de sociétés	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	151	–	(3)	–	–	–	84	(162)	70
Prêts évalués à la JVRN									
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	144	–	5	–	–	–	–	(44)	105
Titres de participation de sociétés obligatoirement évalués à la JVRN et désignés à la JVAERG	587	7	26	(17)	–	–	113	(76)	640
Dérivés									
De taux d'intérêt	21	–	97	–	–	(67)	–	–	51
De change	–	–	–	–	–	–	–	–	–
De crédit	46	(6)	2	–	–	–	2	–	44
Sur actions	4	–	2	–	2	(6)	5	(1)	6
Total de l'actif	953 \$	1 \$	129 \$	(17)\$	2 \$	(73)\$	204 \$	(283)\$	916 \$
Dépôts et autres passifs⁴	(242)\$	(14)\$	(156)\$	– \$	(3)\$	17 \$	(120)\$	102 \$	(416)\$
Dérivés									
De taux d'intérêt	(1 817)	–	297	–	–	425	(8)	75	(1 028)
De change	–	–	(31)	–	–	27	–	–	(4)
De crédit	(52)	1	1	–	(2)	–	–	2	(50)
Sur actions	(5)	–	(1)	–	(3)	4	–	4	(1)
Total du passif	(2 116)\$	(13)\$	110 \$	– \$	(8)\$	473 \$	(128)\$	183 \$	(1 499)\$
2023									
Titres de créance évalués à la JVRN									
Titres de créance de sociétés	2 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(2)\$	– \$
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	207	–	–	–	–	–	159	(215)	151
Prêts évalués à la JVRN									
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	687	–	6	(2)	–	–	–	(547)	144
Titres de participation de sociétés obligatoirement évalués à la JVRN et désignés à la JVAERG	459	6	53	16	–	–	213	(160)	587
Dérivés									
De taux d'intérêt	18	–	–	–	–	(10)	12	1	21
De change	–	–	24	–	–	(24)	–	–	–
De crédit	45	(3)	5	–	–	–	–	(1)	46
Sur actions	4	1	–	–	4	(2)	5	(8)	4
Total de l'actif	1 422 \$	4 \$	88 \$	14 \$	4 \$	(36)\$	389 \$	(932)\$	953 \$
Dépôts et autres passifs⁴	(409)\$	(40)\$	85 \$	– \$	(2)\$	1 \$	(129)\$	252 \$	(242)\$
Dérivés									
De taux d'intérêt	(1 533)	–	(728)	–	–	407	(11)	48	(1 817)
De change	–	–	–	–	–	–	–	–	–
De crédit	(50)	3	(5)	–	–	–	–	–	(52)
Sur actions	(3)	–	(1)	–	(5)	6	(3)	1	(5)
Total du passif	(1 995)\$	(37)\$	(649)\$	– \$	(7)\$	414 \$	(143)\$	301 \$	(2 116)\$

1) Le cumul des profits et pertes comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et lié aux titres de participation désignés à la JVAERG est reclassé des autres éléments du résultat global en résultats non distribués au moment de la cession ou de la décomptabilisation.

2) Comprennent les profits latents et pertes latentes liés aux actifs et passifs détenus à la fin de l'exercice considéré.

3) L'écart de change lié aux prêts évalués à la JVRN détenus par des établissements à l'étranger et libellés dans la même monnaie que celle des établissements à l'étranger est inclus dans les autres éléments du résultat global.

4) Comprennent les dépôts désignés à la JVRN de 211 M\$ (115 M\$ en 2023), les passifs dérivés incorporés séparés nets de 186 M\$ (passifs dérivés incorporés séparés nets de 111 M\$ en 2023) et les autres passifs désignés à la JVRN de 19 M\$ (14 M\$ en 2023).

Informations quantitatives sur les données importantes non observables

Des techniques d'évaluation comportant au moins une donnée non observable sont utilisées pour un certain nombre d'instruments financiers. Le tableau suivant présente les techniques d'évaluation et les informations quantitatives portant sur les données importantes non observables utilisées pour les instruments financiers du niveau 3 :

En millions de dollars, au 31 octobre	2024	Techniques d'évaluation	Données non observables clés	Fourchette de données	
				Bas	Haut
Titres de créance évalués à la JVRN					
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	70 \$	Flux de trésorerie actualisés	Écart de taux	4,5 %	6,4 %
Titres de participation de sociétés obligatoirement évalués à la JVRN et désignés à la JVAERG					
Sociétés en commandite et sociétés fermées	640	Valeur liquidative ajustée ¹ Multiple d'évaluation Cours de l'action approximatif	Valeur liquidative ² Multiple des résultats Cours de l'action approximatif ²	s. o. 12,4 x s. o.	s. o. 24,2 x s. o.
Prêts évalués à la JVRN					
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	105	Flux de trésorerie actualisés	Écart de taux	2,1 %	2,1 %
Dérivés					
De taux d'intérêt	51	Modèle exclusif ³ Modèle d'évaluation des options	s. o. Volatilité du marché Probabilité de règlement conditionnel	s. o. 62,7 % 100,0 %	s. o. 142,4 % 100,0 %
De crédit	44	Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier	Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier	29,6 %	29,6 %
Sur actions	6	Modèle d'évaluation des options	Corrélation sur le marché	31,0 %	96,4 %
Total de l'actif	916 \$				
Dépôts et autres passifs					
Dépôts désignés à la JVRN et passifs dérivés incorporés séparés nets	(397)\$	Modèle d'évaluation des options	Volatilité du marché Corrélation sur le marché Ratio de financement	8,7 % (100,0)% 53,0 %	142,4 % 100,0 % 53,0 %
Autres passifs désignés à la JVRN	(19)	Modèle d'évaluation des options			
Dérivés					
De taux d'intérêt	(1 028)	Modèle exclusif ³ Modèle d'évaluation des options	s. o. Volatilité du marché Probabilité de règlement conditionnel	s. o. 62,7 % 100,0 %	s. o. 142,4 % 100,0 %
De change	(4)	Modèle d'évaluation des options	Probabilité de règlement conditionnel	100,0 %	100,0 %
De crédit	(50)	Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier	Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier	29,6 %	29,6 %
Sur actions	(1)	Modèle d'évaluation des options	Corrélation sur le marché	23,8 %	97,8 %
Total du passif	(1 499)\$				

1) La valeur de l'actif net ajustée est établie en prenant les valeurs de l'actif net obtenues du gestionnaire de fonds ou du commandité de la société en commandite ou de la société en responsabilité limitée et peut être ajustée en fonction des taux du marché courants, le cas échéant.

2) La fourchette de la valeur liquidative ou du cours de l'action approximatif n'a pas été présentée en raison du large éventail et de la diversité des placements.

3) Au moyen de techniques d'évaluation que nous considérons comme étant basées sur des données non observables.

s. o. Sans objet.

Sensibilité des actifs financiers et des passifs financiers du niveau 3

La section suivante porte sur les données importantes non observables présentées dans le tableau ci-dessus, les relations entre ces données, le cas échéant, et la variation de la juste valeur au cas où la variation d'une ou de plusieurs de ces données non observables à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable aurait une incidence importante sur la juste valeur.

La juste valeur de nos placements dans nos sociétés en commandite est déterminée d'après la valeur liquidative fournie par les gestionnaires de fonds, rajustée au besoin. La juste valeur des sociétés en commandite est sensible aux variations de la valeur liquidative et, si la valeur liquidative à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable était ajustée, la juste valeur totale de nos sociétés en commandite augmenterait ou diminuerait de 145 M\$ (138 M\$ en 2023).

Bien que nos dérivés autonomes soient comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs dérivés, nos dérivés incorporés au passif-dépôts lié aux billets structurés ou au passif-dépôts lié aux dépôts désignés à la JVRN sont comptabilisés dans les dépôts et autres passifs. La détermination de la juste valeur de certains dérivés incorporés du niveau 3 et de certains dérivés autonomes exige que des hypothèses et des jugements importants soient posés à l'égard des données et des techniques d'évaluation utilisées. Ces dérivés sont sensibles à la volatilité à long terme du marché et aux données de corrélation, que nous considérons comme étant des données non observables. La volatilité du marché représente la variabilité future prévue d'un prix sur le marché et constitue une donnée importante pour l'établissement des prix des options, qui sont inhérentes à nombre de nos dérivés du niveau 3. Un marché dont la volatilité est élevée entraînera généralement une hausse du prix des options, toute chose étant égale par ailleurs, en raison de la forte probabilité d'obtenir un rendement supérieur sur les options, ce qui engendre une augmentation de la juste valeur des dérivés du niveau 3. Les données de corrélation servent à évaluer ces dérivés dans les cas où le remboursement dépend de plus d'un prix du marché. Par exemple, le remboursement d'un panier d'options sur actions est fondé sur le rendement du panier d'actions, ainsi que sur les relations entre les variations du cours de ces actions. Une corrélation positive suppose que deux données tendent à changer la juste valeur dans le même sens, tandis qu'une corrélation négative suppose que les deux données font varier la juste valeur en sens inverse. Des changements dans la corrélation sur le marché pourraient occasionner une augmentation ou une diminution de la juste valeur des dérivés et des dérivés incorporés du niveau 3. Le remplacement des données non observables par d'autres montants raisonnablement possibles ferait augmenter de 149 M\$ ou diminuer de 142 M\$ (augmentation de 105 M\$ ou diminution de 99 M\$ en 2023) la juste valeur des dérivés autonomes et des dérivés incorporés du niveau 3.

Dans le cas de certains dérivés de taux d'intérêt et de change, la probabilité que le règlement conditionnel n'ait pas lieu constituait une donnée d'évaluation importante du niveau 3. En augmentant de 10 % la probabilité que le règlement conditionnel n'ait pas lieu, la juste valeur de ces dérivés en position d'actif aurait diminué de moins de 4 M\$, et celle des dérivés en position de passif, d'au plus 13 M\$. En diminuant de 100 % la probabilité que le règlement conditionnel ait lieu en lien avec notre plus important dérivé en position d'actif, la juste valeur de ce dérivé aurait diminué de 22 M\$.

Instruments financiers désignés à la JVRN

Les actifs financiers désignés à la JVRN comprennent les prêts qui étaient désignés à la JVRN en étant gérés conjointement avec des dérivés afin d'éliminer ou de réduire considérablement les risques financiers.

Les dépôts et autres passifs désignés à la JVRN comprennent :

- Certains éléments du passif-dépôts de gouvernements et d'entreprises, certains emprunts garantis et certains engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres qui sont couverts sur le plan économique par des dérivés et d'autres instruments financiers, ainsi que certains passifs financiers comprenant au moins un dérivé incorporé ayant une incidence notable sur les flux de trésorerie du passif hôte et non séparés de l'instrument hôte.
- Nos engagements hypothécaires auprès de clients de détail visant à consentir des prêts hypothécaires à taux fixe, couverts sur le plan économique par des dérivés et d'autres instruments financiers.

La valeur comptable de nos prêts désignés à la JVRN représente notre exposition maximale au risque de crédit découlant de ces actifs désignés à la JVRN. La variation de la juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit de ces actifs désignés à la JVRN pendant l'exercice a été négligeable (négligeable en 2023). La juste valeur d'un passif désigné à la JVRN tient compte du risque de crédit se rapportant à ce passif. Pour les passifs financiers désignés à la JVRN pour lesquels nous croyons que la juste valeur est tributaire des variations de notre risque de crédit du point de vue des porteurs de billets, les variations de la juste valeur correspondantes ont été comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit propre à la CIBC sont évaluées à titre d'écart entre i) les variations d'une période à l'autre de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus calculée à l'aide d'une courbe d'actualisation en fonction de notre propre risque de crédit et ii) les variations d'une période à l'autre de la valeur actualisée de ces mêmes flux de trésorerie attendus calculée à l'aide d'une courbe d'actualisation fondée sur une courbe de référence ajustée à notre propre risque de crédit, comme il a été prévu à l'établissement du passif désigné à la JVRN. Les variations du risque de crédit propre à la CIBC ont entraîné des pertes avant impôt de 299 M\$ sur les passifs désignés à la JVRN pour l'exercice et des pertes avant impôt de 125 M\$ sur une base cumulative (pertes avant impôt de 144 M\$ pour l'exercice et profits avant impôt de 211 M\$ sur une base cumulative en 2023). Un profit net de 34 M\$, net des couvertures, a été réalisé sur les actifs et les passifs désignés à la JVRN et figure dans le compte de résultat consolidé au poste Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net (perte nette de 10 M\$ en 2023).

Le montant prévu au contrat estimé exigible à l'échéance des dépôts désignés à la JVRN, qui, pour certains billets, se fonde sur la valeur nominale et la valeur intrinsèque des dérivés incorporés applicables, est supérieur de 3 859 M\$ (supérieur de 4 332 M\$ en 2023) à sa juste valeur. La valeur intrinsèque des dérivés incorporés tient compte du remboursement structuré de certains éléments du passif-dépôts désignés à leur juste valeur, que nous couvrons sur le plan économique au moyen de dérivés et d'autres instruments financiers désignés à la JVRN.

Note 3 | Transactions importantes

Vente de certains actifs bancaires dans les Caraïbes

CIBC Caribbean Bank Limited (auparavant FirstCaribbean International Bank Limited) a vendu ses actifs bancaires situés à Saint-Vincent-et-les-Grenadines et à la Grenade respectivement en mars 2023 et en juillet 2023. Les activités de CIBC Caribbean Bank Limited (CIBC Caribbean) à la Dominique ont pris fin le 31 janvier 2023. Ces transactions et clôtures de transactions n'ont pas eu d'incidence importante.

Le 31 octobre 2023, CIBC Caribbean a annoncé avoir conclu une entente pour vendre ses actifs bancaires situés à Curaçao et à Saint-Martin. La vente des actifs bancaires situés à Curaçao a été conclue le 24 mai 2024, les conditions de clôture ayant été satisfaites, et n'a pas eu de répercussions importantes. La transaction visant les actifs bancaires situés à Saint-Martin est assujettie au respect des conditions de clôture et devrait être finalisée au deuxième trimestre de 2025. Les répercussions de la clôture de cette transaction ne devraient pas être importantes.

Note 4 | Valeurs mobilières

Valeurs mobilières

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2024	2023
Valeurs mobilières évaluées et désignées à la JVAERG	76 693 \$	61 331 \$
Valeurs mobilières évaluées au coût amorti ¹	71 610	67 294
Valeurs mobilières obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN	106 042	82 723
	254 345 \$	211 348 \$

1) Au cours de l'exercice, des titres de créance évalués au coût amorti de moins de 1 M\$ ont été cédés, généralement peu de temps avant leur échéance, résultant en un profit réalisé de néant (profit réalisé de moins de 1 M\$ en 2023).

	Durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance										Total 2024		Total 2023	
En millions de dollars, aux 31 octobre	Moins de 1 an		De 1 an à 5 ans		De 5 ans à 10 ans		Plus de 10 ans		Sans échéance précise		Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	
	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹				
Titres de créance évalués à la JVAERG														
Valeurs mobilières émises ou garanties par :														
Gouvernement du Canada	1 767 \$	4,5 %	9 112 \$	3,7 %	806 \$	3,3 %	— \$	— %	— \$	— %	11 685 \$	3,8 %	10 897 \$	4,7 %
Autres gouvernements canadiens	59	3,5	1 604	3,9	14 257	3,1	494	3,6	—	—	16 414	3,2	13 485	4,2
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	15 174	4,4	10 767	3,3	3 211	4,0	—	—	—	—	29 152	3,9	22 164	3,7
Gouvernements d'autres pays	3 329	4,0	2 103	4,9	101	5,5	27	5,3	—	—	5 560	4,4	5 639	4,7
Titres adossés à des créances hypothécaires ²	3	2,4	2 853	4,1	204	2,8	410	5,1	—	—	3 470	4,1	978	4,5
Titres adossés à des créances mobilières	264	5,1	—	—	—	—	393	6,4	—	—	657	5,9	938	6,8
Titres de créance de sociétés	1 123	4,3	7 668	4,8	275	4,1	17	4,3	—	—	9 083	4,7	6 658	5,1
	21 719 \$		34 107 \$		18 854 \$		1 341 \$		— \$		76 021 \$		60 759 \$	
Valeurs mobilières évaluées au coût amorti														
Valeurs mobilières émises ou garanties par :														
Gouvernement du Canada	961 \$	1,6 %	1 441 \$	2,8 %	502 \$	3,6 %	— \$	— %	— \$	— %	2 904 \$	2,5 %	3 241 \$	2,7 %
Autres gouvernements canadiens	3 069	1,8	8 885	2,9	9 309	3,5	371	3,8	—	—	21 634	3,0	20 129	4,3
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	8 957	1,9	21 843	2,5	2 927	3,9	—	—	—	—	33 727	2,5	32 272	2,3
Gouvernements d'autres pays	216	1,4	815	3,4	340	1,1	156	2,6	—	—	1 527	2,5	1 530	2,5
Titres adossés à des créances hypothécaires ³	643	1,8	3 445	3,8	802	2,1	407	3,2	—	—	5 297	3,3	5 286	3,5
Titres adossés à des créances mobilières	—	—	844	5,0	52	6,2	1 340	6,6	—	—	2 236	6,0	1 018	5,4
Titres de créance de sociétés	984	4,8	3 265	2,8	36	3,4	—	—	—	—	4 285	3,3	3 818	3,2
	14 830 \$		40 538 \$		13 968 \$		2 274 \$		— \$		71 610 \$		67 294 \$	
Titres de créance obligatoirement évalués et désignés à la JVRN														
Valeurs mobilières émises ou garanties par :														
Gouvernement du Canada	3 142 \$		10 977 \$		1 748 \$		1 932 \$		— \$		17 799 \$		11 302 \$	
Autres gouvernements canadiens	1 697		1 668		969		5 575		—		9 909		7 628	
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	453		4 659		1 236		402		—		6 750		6 045	
Gouvernements d'autres pays	1 228		820		56		24		—		2 128		4 347	
Titres adossés à des créances hypothécaires ⁴	277		3 504		199		—		—		3 980		2 898	
Titres adossés à des créances mobilières	117		62		3		121		—		303		309	
Titres de créance de sociétés	905		2 245		899		336		—		4 385		4 455	
	7 819 \$		23 935 \$		5 110 \$		8 390 \$		— \$		45 254 \$		36 984 \$	
Titres de participation de sociétés obligatoirement évalués à la JVRN et désignés à la JVAERG														
	— \$	— %	— \$	— %	— \$	— %	— \$	— %	61 460 \$	négl.	61 460 \$	négl.	46 311 \$	négl.
Total des valeurs mobilières ⁵	44 368 \$		98 580 \$		37 932 \$		12 005 \$		61 460 \$		254 345 \$		211 348 \$	

1) Représente le rendement moyen pondéré, déterminé par l'application de la moyenne pondérée des rendements des titres à revenu fixe individuels.

2) Comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), dont le coût amorti s'établissait à 2 832 M\$ (220 M\$ en 2023) et la juste valeur, à 2 827 M\$ (220 M\$ en 2023); des valeurs émises par la Federal National Mortgage Association (Fannie Mae), dont le coût amorti s'établissait à 284 M\$ (356 M\$ en 2023) et la juste valeur, à 275 M\$ (334 M\$ en 2023); des valeurs émises par la Federal Home Loan Mortgage Corporation (Freddie Mac), dont le coût amorti s'établissait à 103 M\$ (134 M\$ en 2023) et la juste valeur, à 99 M\$ (124 M\$ en 2023) et des valeurs émises par la Government National Mortgage Association (Ginnie Mae), société détenue par le gouvernement américain, dont le coût amorti s'établissait à 274 M\$ (311 M\$ en 2023) et la juste valeur, à 269 M\$ (300 M\$ en 2023).

3) Comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la SCHL, dont le coût amorti s'établissait à 2 585 M\$ (2 342 M\$ en 2023) et la juste valeur, à 2 582 M\$ (2 309 M\$ en 2023); des valeurs émises par la Fannie Mae, dont le coût amorti s'établissait à 471 M\$ (621 M\$ en 2023) et la juste valeur, à 448 M\$ (571 M\$ en 2023); des valeurs émises par la Freddie Mac, dont le coût amorti s'établissait à 1 536 M\$ (1 667 M\$ en 2023) et la juste valeur, à 1 450 M\$ (1 501 M\$ en 2023) et des valeurs émises par la Ginnie Mae, dont le coût amorti s'établissait à 123 M\$ (51 M\$ en 2023) et la juste valeur, à 118 M\$ (45 M\$ en 2023).

4) Comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la SCHL de 3 977 M\$ (2 898 M\$ en 2023).

5) Comprend des valeurs libellées en dollars américains d'une valeur comptable de 126,7 G\$ (110,9 G\$ en 2023) et des valeurs libellées dans d'autres monnaies étrangères d'une valeur comptable de 12 369 M\$ (10 106 M\$ en 2023).

négl. Négligeable.

Juste valeur des titres de créance évalués à la JVAERG et des titres de participation désignés à la JVAERG

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2024				2023			
	Coût/ coût amorti ¹	Profits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Coût/ coût amorti ¹	Profits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur
Valeurs mobilières émises ou garanties par :								
Gouvernement du Canada	11 715 \$	1 \$	(31)\$	11 685 \$	10 890 \$	16 \$	(9)\$	10 897 \$
Autres gouvernements canadiens	16 506	9	(101)	16 414	13 526	33	(74)	13 485
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	29 362	10	(220)	29 152	22 383	4	(223)	22 164
Gouvernements d'autres pays	5 542	22	(4)	5 560	5 632	21	(14)	5 639
Titres adossés à des créances hypothécaires	3 493	—	(23)	3 470	1 021	—	(43)	978
Titres adossés à des créances mobilières	656	1	—	657	944	—	(6)	938
Titres de créance de sociétés	9 085	7	(9)	9 083	6 691	1	(34)	6 658
	76 359	50	(388)	76 021	61 087	75	(403)	60 759
Titres de participation de sociétés ²	653	51	(32)	672	556	48	(32)	572
	77 012 \$	101 \$	(420)\$	76 693 \$	61 643 \$	123 \$	(435)\$	61 331 \$

1) Net de la provision pour pertes sur créances pour les titres de créance évalués à la JVAERG de 19 M\$ (22 M\$ en 2023).

2) Comprennent des actions temporairement inaccessibles.

La juste valeur des titres de participation désignés à la JVAERG qui ont été cédés au cours de l'exercice était de néant (10 M\$ en 2023) au moment de la cession. Des pertes réalisées cumulatives après impôt, montant net, de 15 M\$ pour l'exercice (néant en 2023) résultant de cessions de titres de participation désignés à la JVAERG et du remboursement de capital provenant des sociétés en commandite désignées à la JVAERG ont été reclassées du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

Le revenu de dividendes comptabilisé sur les titres de participation désignés à la JVAERG qui étaient encore détenus au 31 octobre 2024 s'est élevé à 3 M\$ (3 M\$ en 2023). Le revenu de dividendes comptabilisé sur les titres de participation désignés à la JVAERG qui ont été cédés au cours de l'exercice était de néant (néant en 2023).

Le tableau ci-après présente le profit ou la perte comptabilisé sur les titres de créance évalués à la JVAERG :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2024	2023
Profits réalisés	64 \$	114 \$
Pertes réalisées	(26)	(24)
(Dotation à la) reprise de provision pour pertes sur titres de créance	3	2
	41 \$	92 \$

Provision pour pertes sur créances

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la provision pour pertes de crédit attendues relativement aux titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti :

	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total
	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sur les actifs productifs	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les actifs productifs	Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les actifs dépréciés ¹	
En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates				
2024 Titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti				
Solde au début de l'exercice	8 \$	20 \$	14 \$	42 \$
Reprise de provision pour pertes sur créances ²	—	(3)	(2)	(5)
Radiations	—	—	—	—
Change et autres	(1)	—	—	(1)
Solde à la fin de l'exercice	7 \$	17 \$	12 \$	36 \$
Se compose de ce qui suit :				
Titres de créance évalués à la JVAERG	2 \$	17 \$	— \$	19 \$
Titres de créance évalués au coût amorti	5	—	12	17
2023 Titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti				
Solde au début de l'exercice	7 \$	20 \$	12 \$	39 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances ²	2	—	1	3
Radiations	—	—	—	—
Change et autres	(1)	—	1	—
Solde à la fin de l'exercice	8 \$	20 \$	14 \$	42 \$
Se compose de ce qui suit :				
Titres de créance évalués à la JVAERG	2 \$	20 \$	— \$	22 \$
Titres de créance évalués au coût amorti	6	—	14	20

1) Comprend la provision pour pertes de crédit attendues de troisième stade sur des valeurs dépréciées dès leur acquisition évaluées au coût amorti.

2) Comprisedans les profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net, dans le compte de résultat consolidé.

Note 5 | Prêts^{1,2}

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2024						2023					
	Montant brut	Provision pour pertes sur créances de troisième stade	Provision pour pertes sur créances de premier et de deuxième stades	Provisions totales ³	Valeur nette totale	Provisions exprimées en % des prêts bruts	Montant brut	Provision pour pertes sur créances de troisième stade	Provision pour pertes sur créances de premier et de deuxième stades	Provisions totales ³	Valeur nette totale	Provisions exprimées en % des prêts bruts
Prêts hypothécaires à l'habitation ⁴	280 672 \$	234 \$	215 \$	449 \$	280 223 \$	0,2 %	274 244 \$	224 \$	232 \$	456 \$	273 788 \$	0,2 %
Prêts personnels	46 681	190	752	942	45 739	2,0	45 587	181	836	1 017	44 570	2,2
Cartes de crédit	20 551	—	902	902	19 649	4,4	18 538	—	685	685	17 853	3,7
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ⁴	214 299	392	1 232	1 624	212 675	0,8	194 870	667	1 077	1 744	193 126	0,9
	562 203 \$	816 \$	3 101 \$	3 917 \$	558 286 \$	0,7 %	533 239 \$	1 072 \$	2 830 \$	3 902 \$	529 337 \$	0,7 %

1) Les prêts sont présentés nets des produits non gagnés de 815 M\$ (706 M\$ en 2023).

2) Comprennent des prêts bruts libellés en dollars américains de 120,4 G\$ (112,6 G\$ en 2023) et libellés en d'autres monnaies étrangères de 11,2 G\$ (10,5 G\$ en 2023).

3) Comprennent la provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des engagements de clients en vertu d'acceptations.

4) Comprennent 3 M\$ (3 M\$ en 2023) de prêts hypothécaires à l'habitation et 221 M\$ (270 M\$ en 2023) de prêts aux entreprises et aux gouvernements évalués et désignés à la JVRN.

Provision pour pertes sur créances

Le tableau ci-après présente un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture de la provision pour pertes de crédit attendues :

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

2024

	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total
	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sur les prêts productifs	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	
Prêts hypothécaires à l'habitation				
Solde au début de l'exercice	90 \$	142 \$	224 \$	456 \$
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	15	(19)	(55)	(59)
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations ¹	—	4	11	15
Changements apportés au modèle	(115)	96	95	76
Réévaluation nette ²				
Transferts ²	109	(107)	(2)	—
— aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	(10)	19	(9)	—
— aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	—	(8)	8	—
— aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés				
Total de la dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances ³	(1)	(15)	48	32
Radiations ⁴	—	—	(18)	(18)
Recouvrements	—	—	7	7
Produits d'intérêts sur prêts douteux	—	—	(30)	(30)
Change et autres	—	(1)	3	2
Solde à la fin de l'exercice	89 \$	126 \$	234 \$	449 \$
Prêts personnels				
Solde au début de l'exercice	174 \$	709 \$	181 \$	1 064 \$
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	32	(58)	(42)	(68)
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations ¹	54	(127)	(6)	(79)
Changements apportés au modèle	(544)	631	466	553
Réévaluation nette ²				
Transferts ²	591	(588)	(3)	—
— aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	(63)	74	(11)	—
— aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	—	(96)	96	—
— aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés				
Total de la dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances ³	70	(164)	500	406
Radiations ⁴	—	—	(545)	(545)
Recouvrements	—	—	62	62
Produits d'intérêts sur prêts douteux	—	—	(7)	(7)
Change et autres	3	1	(1)	3
Solde à la fin de l'exercice	247 \$	546 \$	190 \$	983 \$
Cartes de crédit				
Solde au début de l'exercice	181 \$	591 \$	— \$	772 \$
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	22	(30)	—	(8)
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations ¹	86	(34)	—	52
Changements apportés au modèle	(413)	771	394	752
Réévaluation nette ²				
Transferts ²	491	(491)	—	—
— aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	(72)	72	—	—
— aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	—	(219)	219	—
— aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés				
Total de la dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances ³	114	69	613	796
Radiations ⁴	—	—	(739)	(739)
Recouvrements	—	—	126	126
Produits d'intérêts sur prêts douteux	—	—	—	—
Change et autres	—	—	—	—
Solde à la fin de l'exercice	295 \$	660 \$	— \$	955 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de l'exercice	294 \$	864 \$	667 \$	1 825 \$
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	22	(82)	(48)	(108)
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations ¹	(28)	46	—	18
Changements apportés au modèle	(194)	569	482	857
Réévaluation nette ²				
Transferts ²	215	(201)	(14)	—
— aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	(39)	47	(8)	—
— aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	—	(187)	187	—
— aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés				
Total de la dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances ³	(24)	192	599	767
Radiations ⁴	—	—	(874)	(874)
Recouvrements	—	—	77	77
Produits d'intérêts sur prêts douteux	—	—	(84)	(84)
Change et autres	(5)	5	16	16
Solde à la fin de l'exercice	265 \$	1 061 \$	401 \$	1 727 \$
Total de la provision pour pertes de crédit attendues⁵	896 \$	2 393 \$	825 \$	4 114 \$
Se compose de ce qui suit :				
Prêts	800 \$	2 301 \$	816 \$	3 917 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan ⁶	96	92	9	197

1) Ne tiennent pas compte des cessions et des radiations de prêts douteux.

2) Les transferts représentent les transferts d'un stade à l'autre des provisions pour pertes de crédit attendues avant leur réévaluation nette. La réévaluation nette représente la variation pendant la période considérée des provisions pour pertes de crédit attendues se rapportant aux transferts effectués, aux radiations nettes, aux modifications des prévisions sur les informations prospectives, aux mises à jour des paramètres et aux remboursements partiels au cours de l'exercice.

3) La dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur prêts et facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan est présentée à titre de dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances dans notre compte de résultat consolidé.

4) Nous cherchons habituellement à obtenir le recouvrement des montants radiés. Les efforts pouvant être déployés dans ce sens varient d'un territoire à l'autre, selon les textes réglementaires locaux et les modalités des ententes initialement conclues avec les clients.

5) Se reporter à la note 4 pour la provision pour pertes de crédit attendues sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti. Les provisions pour pertes de crédit attendues sur les autres actifs financiers qui sont classés au coût amorti étaient négligeables aux 31 octobre 2024 et 2023 et ne sont pas présentées dans le tableau ci-dessus. Les actifs financiers autres que les prêts qui sont classés au coût amorti sont présentés dans notre bilan consolidé, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues.

6) Comprises dans les autres passifs de notre bilan consolidé.

7) Tient compte de l'incidence du changement apporté à la méthode de notation du risque interne appliqué par CIBC Bank USA au cours du premier trimestre de 2023.

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

2023

	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total
	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sur les prêts productifs	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	
Prêts hypothécaires à l'habitation				
Solde au début de l'exercice	57 \$	69 \$	167 \$	293 \$
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances				
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations ¹	13	(9)	(32)	(28)
Changements apportés au modèle	4	5	12	21
Réévaluation nette ²	(62)	159	122	219
Transferts ²				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	97	(96)	(1)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(18)	22	(4)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	–	(7)	7	–
Total de la dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances ³	34	74	104	212
Radiations ⁴	–	–	(33)	(33)
Recouvrements	–	–	5	5
Produits d'intérêts sur prêts douteux	–	–	(17)	(17)
Change et autres	(1)	(1)	(2)	(4)
Solde à la fin de l'exercice	90 \$	142 \$	224 \$	456 \$
Prêts personnels				
Solde au début de l'exercice	137 \$	656 \$	146 \$	939 \$
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances				
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations ¹	43	(62)	(31)	(50)
Changements apportés au modèle	(1)	–	–	(1)
Réévaluation nette ²	(421)	591	373	543
Transferts ²				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	468	(465)	(3)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(53)	63	(10)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	–	(73)	73	–
Total de la dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances ³	36	54	402	492
Radiations ⁴	–	–	(428)	(428)
Recouvrements	–	–	65	65
Produits d'intérêts sur prêts douteux	–	–	(5)	(5)
Change et autres	1	(1)	1	1
Solde à la fin de l'exercice	174 \$	709 \$	181 \$	1 064 \$
Cartes de crédit				
Solde au début de l'exercice	159 \$	709 \$	– \$	868 \$
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances				
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations ¹	18	(76)	–	(58)
Changements apportés au modèle	–	–	–	–
Réévaluation nette ²	(493)	684	223	414
Transferts ²				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	553	(553)	–	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(56)	56	–	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	–	(229)	229	–
Total de la dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances ³	22	(118)	452	356
Radiations ⁴	–	–	(572)	(572)
Recouvrements	–	–	120	120
Produits d'intérêts sur prêts douteux	–	–	–	–
Change et autres	–	–	–	–
Solde à la fin de l'exercice	181 \$	591 \$	– \$	772 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de l'exercice	335 \$	490 \$	351 \$	1 176 \$
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances				
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations ¹	21	(19)	(33)	(31)
Changements apportés au modèle	(2)	11	–	9
Réévaluation nette ^{2, 7}	(230)	583	619	972
Transferts ²				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	205	(199)	(6)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(36)	52	(16)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	–	(72)	72	–
Total de la dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances ³	(42)	356	636	950
Radiations ⁴	–	–	(316)	(316)
Recouvrements	–	–	23	23
Produits d'intérêts sur prêts douteux	–	–	(47)	(47)
Change et autres	1	18	20	39
Solde à la fin de l'exercice	294 \$	864 \$	667 \$	1 825 \$
Total de la provision pour pertes de crédit attendues⁵	739 \$	2 306 \$	1 072 \$	4 117 \$
Se compose de ce qui suit :				
Prêts	650 \$	2 180 \$	1 072 \$	3 902 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan ⁶	89	126	–	215

Se reporter aux notes de bas de page de la page précédente.

Données, hypothèses et techniques fondées sur des modèles

Nos provisions pour pertes de crédit attendues sont estimées au moyen de modèles complexes qui reposent sur des données, des hypothèses et des techniques fondées sur des modèles qui font largement appel au jugement de la direction. Plus particulièrement, les éléments de pertes de crédit attendues suivants nécessitent un niveau élevé de jugement qui peut avoir une incidence importante sur le montant présenté au titre des provisions pour pertes de crédit attendues :

- Déterminer à quel moment une AIRC liée à un prêt est survenue
- Calculer les pertes de crédit pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie
- Établir les prévisions sur les informations prospectives applicables à de multiples scénarios et déterminer la pondération probabiliste de chaque scénario en fonction des changements dans l'environnement macroéconomique

En outre, l'interrelation entre ces éléments nécessite également un niveau élevé de jugement qui peut aussi avoir une incidence importante sur le niveau des provisions pour pertes de crédit attendues comptabilisées.

Nous continuons à mener nos activités dans un contexte macroéconomique incertain. Il existe une incertitude inhérente à l'établissement des prévisions des informations prospectives et à l'estimation de l'incidence du contexte macroéconomique, notamment la diminution des taux d'intérêt et les événements géopolitiques, sur le montant de la provision pour pertes de crédit attendues et la variation de la dotation à la provision pour pertes de crédit d'une période à l'autre. Par conséquent, nous avons continué de faire appel à une part plus importante de jugement à l'égard de ces éléments, comme il est décrit ci-après, afin d'estimer les pertes de crédit attendues.

Déterminer à quel moment une augmentation importante du risque de crédit est survenue

La question de savoir si un prêt ayant subi une AIRC a une incidence importante sur le niveau des provisions pour pertes de crédit attendues étant donné que les prêts de premier stade sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et que les prêts de deuxième stade sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La migration des prêts entre le premier stade et le deuxième stade peut occasionner une importante volatilité des montants comptabilisés au titre des provisions pour pertes de crédit attendues et de la dotation à la provision pour pertes sur créances pour une période donnée.

Dans la plupart de nos portefeuilles de prêts de détail, nous déterminons si une AIRC est survenue en fonction des variations relatives de la PD sur la durée de vie du prêt depuis sa comptabilisation initiale. Les PD utilisées à cette fin sont la valeur attendue des PD pour la durée de vie obtenues de notre scénario optimiste, de notre scénario pessimiste et de notre scénario de référence. La détermination des PD sur la durée de vie du scénario optimiste, du scénario pessimiste et du scénario de référence au moyen de l'incorporation d'informations prospectives dans les PD à long terme, la détermination de la pondération des probabilités des scénarios et la détermination des variations relatives des PD qui indiquent une AIRC pour nos divers produits de détail font largement appel au jugement. Les augmentations des PD attendues ou les diminutions des seuils pour les variations de la PD qui indiquent une AIRC peuvent causer une importante migration des prêts du premier vers le deuxième stade, qui à son tour peut entraîner une importante augmentation du montant comptabilisé au titre des provisions pour pertes de crédit attendues. À l'inverse, des diminutions des PD attendues ou des augmentations des seuils pour les variations de la PD qui indiquent une AIRC peuvent entraîner une importante migration des prêts du deuxième vers le premier stade.

Pour la plupart de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, nous déterminons si une AIRC est survenue en fonction des variations relatives de la notation interne du risque depuis la comptabilisation initiale. Un jugement important est requis pour la détermination de la notation interne du risque. La détérioration ou l'amélioration de la notation du risque ou des ajustements au seuil d'abaissement des notations du risque utilisés pour déterminer si une AIRC peut entraîner une migration importante des prêts et des valeurs du premier vers le deuxième stade, qui à son tour peut avoir une incidence importante sur le montant comptabilisé au titre des provisions pour pertes de crédit attendues.

Bien qu'ils soient potentiellement importants pour le niveau des provisions pour pertes de crédit attendues qui sont comptabilisées, les seuils pour les variations de la PD qui indiquent une AIRC pour nos portefeuilles de détail et les seuils d'abaissement des notations de crédit utilisés pour déterminer une AIRC pour nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements devraient rarement changer.

Les prêts dont le remboursement de principal ou le versement d'intérêts est en souffrance depuis 30 jours ou plus aux termes du contrat et l'ensemble des prêts aux entreprises et aux gouvernements dont la cote de risque indique qu'ils figurent maintenant sur la liste des prêts surveillés migrent automatiquement du premier stade vers le deuxième stade.

Au 31 octobre 2024, si les pertes de crédit attendues sur les prêts productifs de deuxième stade avaient été évaluées à l'aide des pertes de crédit attendues de premier stade et non des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, les pertes de crédit attendues auraient été de 854 M\$ (724 M\$ en 2023) moins élevées que le total des pertes de crédit attendues sur les prêts productifs comptabilisé selon l'IFRS 9.

Calculer les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie

Notre modèle de provisions pour pertes de crédit attendues intègre des données, des systèmes et des processus utilisés dans le calcul des ajustements réglementaires pour les pertes attendues selon Bâle pour la tranche de nos portefeuilles de détail et de prêts aux entreprises et aux gouvernements assujettis à l'approche fondée sur les notations internes (NI). Une grande part de jugement est requise pour optimiser les données et les techniques de modélisation utilisées dans le calcul des paramètres de risque selon Bâle, et conformément aux exigences de l'IFRS 9, notamment la conversion des estimations fondées sur le cycle économique en paramètres fondés sur un moment dans le temps utilisés conformément à l'IFRS 9, lesquels prennent en considération des informations prospectives. Pour les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements normalisés, les PD, les PCD et les ECD à long terme sont également converties en paramètres fondés sur un moment dans le temps en incorporant les informations prospectives aux fins de l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en vertu de l'IFRS 9.

Un jugement important est requis pour déterminer les variables d'informations prospectives qui sont pertinentes pour des portefeuilles donnés et pour déterminer la portée d'ajustement des paramètres tout au long du cycle selon les informations prospectives en vue d'établir des paramètres fondés sur un moment dans le temps. Alors que les changements dans l'ensemble des variables d'informations prospectives utilisées pour convertir les PD, les PCD et les ECD tout au long du cycle en paramètres fondés sur un moment dans le temps peuvent faire augmenter ou diminuer les provisions pour pertes de crédit attendues pour une période donnée, les changements de la correspondance des variables d'informations prospectives à des portefeuilles donnés devraient être rares. Cependant, les changements dans les paramètres d'informations prospectives donnés utilisés pour quantifier les paramètres fondés sur un moment dans le temps seront fréquents, car nos prévisions sont mises à jour tous les trimestres. Des augmentations du niveau de pessimisme dans les variables d'informations prospectives entraîneront une augmentation des pertes de crédit attendues, tandis que des augmentations du niveau d'optimisme dans les variables d'informations prospectives entraîneront une diminution des pertes de crédit attendues. Ces hausses et baisses pourraient être importantes au cours d'une période donnée et commenceront à se produire au cours de la période où nos perspectives changeront.

En ce qui concerne la durée de vie d'un instrument financier, la période maximale prise en compte pour évaluer les pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale pendant laquelle nous sommes exposés au risque de crédit. Pour les facilités de crédit renouvelables, comme les cartes de crédit, la durée de vie d'un compte de carte de crédit correspond au cycle de vie comportemental attendu. Un jugement important est requis pour estimer le cycle de vie comportemental attendu. Des hausses du cycle de vie comportemental attendu feront augmenter les provisions pour pertes de crédit attendues, plus particulièrement pour les prêts renouvelables de deuxième stade.

Établir les prévisions des informations prospectives applicables à plusieurs scénarios et déterminer la pondération des probabilités pour chaque scénario

Ainsi qu'il est indiqué précédemment, les informations prospectives sont incorporées dans notre évaluation de la question de savoir si un actif financier a connu une AIRC depuis sa comptabilisation initiale et dans notre estimation des provisions pour pertes de crédit attendues. À partir de l'analyse des données historiques, notre fonction de gestion du risque a cerné et reflété dans nos provisions pour pertes de crédit attendues les variables d'informations prospectives pertinentes qui contribuent au risque de crédit et aux pertes dans nos portefeuilles de détail et de prêts aux entreprises et aux gouvernements. Dans notre portefeuille de détail, les principales variables d'informations prospectives comprennent les taux de chômage, le prix des logements, la croissance du produit intérieur brut (PIB) et les ratios du service de la dette des ménages au Canada. Dans de nombreux cas, ces variables sont prévues au niveau provincial. Le prix des logements est également prévu au niveau municipal dans certains cas. Dans notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, la croissance du PIB et les rendements des obligations de sociétés notées BBB font partie des principaux indicateurs de la qualité du crédit pour l'intégralité du portefeuille, tandis que les variables d'informations prospectives, comme les indices canadien et américain des prix de l'immobilier commercial au Canada et aux États-Unis et les prix du pétrole, revêtent de l'importance pour certains portefeuilles, tout comme le taux de chômage aux États-Unis et la croissance du PIB américain pour nos portefeuilles aux États-Unis.

Pour la majorité de nos portefeuilles de prêts, notre prévision des variables d'informations prospectives est établie à partir d'un « scénario de référence » ou du scénario le plus probable qui est utilisé à l'interne par la direction aux fins de planification et de prévision. Pour la plupart des variables d'informations prospectives liées à nos activités au Canada, nous avons des scénarios de prévision par province. Pour établir le scénario de référence, nous tenons compte des prévisions des organisations internationales et des autorités monétaires telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Fonds monétaire international et la Banque du Canada, ainsi que d'économistes du secteur privé. Nous en tirons ensuite des scénarios « optimistes » et « pessimistes » raisonnablement possibles au moyen de prévisions externes, qui sont supérieurs ou inférieurs à notre scénario de référence, et en faisant appel au jugement de la direction. Une pondération des probabilités fondée sur le jugement de la direction est attribuée à nos scénarios de référence, optimistes et pessimistes.

Le processus de prévision est supervisé par un comité de gouvernance qui est composé de parties intéressées internes à l'échelle de la banque, y compris de nos fonctions gestion du risque, économie et finances et des unités d'exploitation stratégiques touchées, et nécessite l'exercice d'un jugement important pour déterminer à la fois les prévisions des informations prospectives pour nos différents scénarios et la pondération des probabilités attribuée à chacun des scénarios. En général, une détérioration de nos perspectives en matière d'informations prospectives prévues pour chaque scénario, une augmentation de la probabilité d'occurrence du scénario pessimiste, ou une diminution de la probabilité d'occurrence du scénario optimiste augmentera le nombre de prêts migrés du premier au deuxième stade ainsi que l'estimation des provisions pour perte de crédit attendues. À l'inverse, une amélioration de nos perspectives en matière d'informations prospectives prévues, une augmentation de la probabilité d'occurrence du scénario optimiste ou une diminution de la probabilité d'occurrence du scénario pessimiste aura l'effet contraire. Il n'est pas possible d'isoler de manière significative l'incidence des changements dans les différentes variables d'informations prospectives pour un scénario donné en raison de l'interrelation entre les variables et de l'interrelation entre le niveau de pessimisme inhérent à un scénario donné et sa probabilité d'occurrence.

L'établissement de prévisions sur les informations prospectives et la détermination de la pondération pour les scénarios ont continué de nécessiter une part plus importante de jugement dans un certain nombre de domaines, nos prévisions reflétant de nombreuses hypothèses et incertitudes inhérentes à l'environnement macroéconomique actuel.

Le tableau suivant présente les prévisions pour le scénario de référence et pour les scénarios optimiste et pessimiste à l'égard des variables d'informations prospectives sélectionnées utilisées dans notre estimation des pertes de crédit attendues.

	Scénario de référence		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	Valeur moyenne sur les 12 prochains mois	Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision ¹	Valeur moyenne sur les 12 prochains mois	Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision ¹	Valeur moyenne sur les 12 prochains mois	Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision ¹
Au 31 octobre 2024						
Croissance du PIB réel d'une année à l'autre						
Canada ²	1,6 %	2,3 %	2,5 %	2,7 %	0,4 %	1,4 %
États-Unis	2,0 %	2,0 %	3,0 %	2,9 %	0,7 %	0,9 %
Taux de chômage						
Canada ²	6,6 %	5,9 %	5,7 %	5,2 %	7,2 %	6,8 %
États-Unis	4,5 %	4,0 %	3,7 %	3,3 %	5,1 %	4,7 %
Taux de croissance de l'indice canadien des prix de l'immobilier ²	2,6 %	2,5 %	7,1 %	4,0 %	(2,3)%	0,9 %
Ratio du service de la dette des ménages au Canada	14,8 %	14,8 %	14,4 %	14,7 %	15,3 %	15,2 %
Prix du pétrole brut West Texas Intermediate (\$ US)	78 \$	74 \$	88 \$	100 \$	60 \$	61 \$
Au 31 octobre 2023						
Croissance du PIB réel d'une année à l'autre						
Canada ²	0,6 %	1,9 %	2,0 %	2,7 %	(0,7)%	1,3 %
États-Unis	0,9 %	1,7 %	3,0 %	3,1 %	(0,8)%	0,9 %
Taux de chômage						
Canada ²	6,1 %	5,8 %	5,3 %	5,4 %	7,1 %	6,9 %
États-Unis	4,1 %	4,0 %	3,2 %	3,2 %	5,4 %	4,9 %
Taux de croissance de l'indice canadien des prix de l'immobilier ²	0,8 %	3,0 %	4,4 %	5,4 %	(7,8)%	0,4 %
Ratio du service de la dette des ménages au Canada	15,5 %	14,8 %	14,9 %	14,5 %	16,1 %	15,0 %
Prix du pétrole brut West Texas Intermediate (\$ US)	84 \$	76 \$	97 \$	110 \$	70 \$	58 \$

1) La période de prévision restante est généralement de quatre ans.

2) Le tableau ci-dessus présente les prévisions des informations prospectives au niveau national, soit le regroupement des prévisions provinciales utilisées pour estimer nos pertes de crédit attendues. Dans certains cas, les taux de croissance de l'indice des prix de l'immobilier font également l'objet de prévisions au niveau municipal. Par conséquent, les prévisions pour chacune des provinces ou des municipalités reflétées dans nos pertes de crédit attendues seront différentes des prévisions nationales présentées ci-dessus.

Comme il est exigé, l'information prospective servant à estimer les pertes de crédit attendues reflète nos attentes au 31 octobre 2024 et au 31 octobre 2023, et ne reflète pas les changements à l'égard des attentes découlant de prévisions économiques subséquentes. Les montants pour les scénarios de référence, optimiste et pessimiste présentés représentent la valeur moyenne des prévisions sur la période de projection respective.

Notre projection sous-jacente au scénario de référence au 31 octobre 2024 demeure caractérisée par un ralentissement de la croissance du PIB réel au Canada à court terme et des prévisions d'amélioration de la croissance économique en 2025 et par la suite, dans le contexte de la diminution des taux d'intérêt, et par une croissance modérée aux États-Unis où la résilience à la hausse des taux d'intérêt a été généralement plus grande. Notre scénario de référence présume que les taux d'intérêt continueront de baisser jusqu'au milieu de l'année civile 2025, mais demeureront à un niveau plus élevé que celui d'avant la pandémie.

Au 31 octobre 2024, les prévisions du scénario pessimiste supposent un ralentissement de la croissance et un taux de chômage plus élevé au Canada, conjugués à une modeste correction à la baisse du marché du logement et à une baisse des dépenses de consommation découlant des hausses des taux d'intérêt passées. En ce qui concerne les États-Unis, les prévisions du scénario pessimiste supposent un ralentissement de la croissance pour l'année civile 2025. Par la suite, le scénario pessimiste reflète également une reprise plus lente menant à un niveau d'activité économique soutenue plus faible et un taux de chômage demeurant plus élevé que le niveau d'avant la pandémie. Le scénario optimiste continue de refléter une conjoncture économique plus favorable par rapport à celle du scénario de référence.

Comme il est mentionné précédemment, le fait d'établir les prévisions des informations prospectives applicables pour de multiples scénarios et de déterminer la pondération probabiliste pour chaque scénario fait intervenir une grande part de jugement de la direction. Les hypothèses sur les mesures que les gouvernements pourraient mettre en place pour atténuer les pressions inflationnistes, l'incidence économique de la diminution des taux d'intérêt et des événements géopolitiques sont cruciales pour ces prévisions.

Si nous avions utilisé uniquement notre scénario de référence pour évaluer les pertes de crédit attendues sur nos prêts productifs, notre provision pour pertes de crédit attendues aurait été de 246 M\$ moins élevée que les pertes de crédit attendues comptabilisées au 31 octobre 2024 (284 M\$ en 2023). Si nous avions utilisé uniquement notre scénario pessimiste pour évaluer les pertes de crédit attendues sur nos prêts productifs, notre provision pour pertes de crédit attendues aurait été de 737 M\$ plus élevée que les pertes de crédit attendues comptabilisées au 31 octobre 2024 (926 M\$ en 2023). Cette mesure de la sensibilité ne vise que l'évaluation des pertes de crédit attendues et, par conséquent, n'a pas pris en compte les modifications dans la migration des expositions entre le premier et le deuxième stade qui auraient découlé de la détermination de l'AIRC, ce qui serait traduit par le scénario de référence intégral ou le scénario entièrement pessimiste. Par conséquent, la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts productifs pourrait dépasser le montant qui découlerait d'un scénario entièrement pessimiste en raison de la migration d'expositions supplémentaires du premier au deuxième stade. Les pertes de crédit réelles pourraient être sensiblement différentes de celles prises en compte dans nos estimations.

Utilisation de superpositions aux fins de gestion

Les superpositions aux fins de gestion pour les estimations de provisions pour pertes de crédit attendues sont des ajustements que nous utilisons dans des circonstances où nous jugeons que nos données, hypothèses et techniques fondées sur des modèles existants ne tiennent pas compte de tous les facteurs de risque pertinents. L'émergence de nouveaux événements macroéconomiques ou géopolitiques, ainsi que les changements attendus des paramètres, modèles ou données qui ne sont pas incorporés dans nos paramètres, migrations des notations de risque interne ou informations prospectives actuelles sont des exemples de telles circonstances. Pour faire face aux incertitudes inhérentes au contexte actuel, nous appliquons les superpositions aux fins de gestion à l'égard de l'incidence de certaines informations prospectives et de certaines mesures du crédit qui ne devraient pas être aussi représentatives de la condition de crédit des portefeuilles que ce que les données historiques de nos modèles auraient pu autrement laisser supposer. L'utilisation de superpositions aux fins de gestion nécessite l'exercice d'un jugement important qui a une incidence sur le montant comptabilisé au titre des provisions pour pertes de crédit attendues. Les pertes de crédit réelles pourraient être sensiblement différentes de celles prises en compte dans nos estimations.

Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable brute des prêts et les montants contractuels des facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan selon nos tranches de PD utilisées aux fins de gestion du risque relativement aux expositions liées au portefeuille de détail et en fonction de la notation interne du risque relativement aux expositions liées aux entreprises et aux gouvernements. Se reporter à la section Risque de crédit du rapport de gestion pour plus de précisions sur les catégories de risque de la CIBC.

Prêts¹

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2024				2023			
	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade ^{2, 3}	Total	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade ^{2, 3}	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation								
– Exceptionnellement faible	160 515 \$	6 130 \$	– \$	166 645 \$	150 022 \$	14 999 \$	– \$	165 021 \$
– Très faible	81 198	5 926	–	87 124	74 149	9 107	–	83 256
– Faible	10 329	3 638	–	13 967	10 817	5 112	–	15 929
– Moyen	851	6 534	–	7 385	322	4 980	–	5 302
– Élevé	7	1 561	–	1 568	–	1 100	–	1 100
– Défaut	–	–	790	790	–	–	585	585
– Non noté	2 757	232	204	3 193	2 630	219	202	3 051
Prêts hypothécaires à l'habitation, montant brut ^{4, 5}	255 657	24 021	994	280 672	237 940	35 517	787	274 244
Provision pour pertes de crédit attendues	89	126	234	449	90	142	224	456
Prêts hypothécaires à l'habitation, montant net	255 568	23 895	760	280 223	237 850	35 375	563	273 788
Prêts personnels								
– Exceptionnellement faible	16 689	83	–	16 772	18 785	3	–	18 788
– Très faible	9 685	12	–	9 697	4 389	12	–	4 401
– Faible	10 498	1 374	–	11 872	11 031	4 311	–	15 342
– Moyen	3 848	1 822	–	5 670	1 165	3 062	–	4 227
– Élevé	465	1 102	–	1 567	211	1 624	–	1 835
– Défaut	–	–	260	260	–	–	214	214
– Non noté	782	29	32	843	723	24	33	780
Prêts personnels, montant brut ⁵	41 967	4 422	292	46 681	36 304	9 036	247	45 587
Provision pour pertes de crédit attendues	221	531	190	942	141	695	181	1 017
Prêts personnels, montant net	41 746	3 891	102	45 739	36 163	8 341	66	44 570
Cartes de crédit								
– Exceptionnellement faible	7 185	–	–	7 185	4 279	–	–	4 279
– Très faible	502	–	–	502	1 061	–	–	1 061
– Faible	6 800	4	–	6 804	6 642	35	–	6 677
– Moyen	3 853	1 512	–	5 365	2 626	2 953	–	5 579
– Élevé	2	522	–	524	6	777	–	783
– Défaut	–	–	–	–	–	–	–	–
– Non noté	165	6	–	171	153	6	–	159
Cartes de crédit, montant brut	18 507	2 044	–	20 551	14 767	3 771	–	18 538
Provision pour pertes de crédit attendues	279	623	–	902	166	519	–	685
Cartes de crédit, montant net	18 228	1 421	–	19 649	14 601	3 252	–	17 853
Prêts aux entreprises et aux gouvernements								
– De première qualité	101 809	722	–	102 531	99 322	512	–	99 834
– De qualité inférieure	97 131	9 000	–	106 131	91 920	7 190	–	99 110
– Liste de surveillance	25	3 745	–	3 770	101	4 478	–	4 579
– Défaut	–	–	1 628	1 628	–	–	1 956	1 956
– Non noté	230	15	–	245	192	15	–	207
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut ^{4, 6}	199 195	13 482	1 628	214 305	191 535	12 195	1 956	205 686
Provision pour pertes de crédit attendues	211	1 021	392	1 624	253	824	667	1 744
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net	198 984	12 461	1 236	212 681	191 282	11 371	1 289	203 942
Total des prêts, montant net	514 526 \$	41 668 \$	2 098 \$	558 292 \$	479 896 \$	58 339 \$	1 918 \$	540 153 \$

1) Le tableau ne présente pas les titres de créance évalués à la JVAERG, pour lesquels des provisions pour pertes de crédit attendues de 19 M\$ (22 M\$ en 2023) ont été comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global. De plus, le tableau ne tient pas compte des titres de créance classés au coût amorti, pour lesquels des provisions pour pertes de crédit attendues de 17 M\$ avaient été comptabilisées au 31 octobre 2024 (20 M\$ en 2023). Les autres actifs financiers classés au coût amorti ne sont pas non plus présentés dans le tableau ci-dessus, car leurs provisions pour pertes de crédit attendues étaient négligeables au 31 octobre 2024 et au 31 octobre 2023. Les actifs financiers autres que des prêts classés au coût amorti sont présentés dans notre bilan consolidé, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues.

2) Ne comprend pas les biens saisis de 8 M\$ (13 M\$ en 2023) qui étaient inclus dans les autres actifs du bilan consolidé.

3) Au 31 octobre 2024, 93 % (93 % en 2023) des prêts douteux de troisième stade étaient entièrement ou partiellement garantis.

4) Comprennent 3 M\$ (3 M\$ en 2023) au titre de prêts hypothécaires à l'habitation et 221 M\$ (270 M\$ en 2023) au titre de prêts aux entreprises et aux gouvernements évalués et désignés à la JVRN.

5) Les catégories de risque internes présentées pour les prêts hypothécaires à l'habitation et certains prêts personnels ne tiennent pas compte des garanties d'emprunt ou d'assurances émises par le gouvernement du Canada (fédéral ou provincial), les organismes du gouvernement canadien ou des assureurs du secteur privé, étant donné que la question de savoir si l'AIIRC s'est produite pour ces prêts est liée aux variations relatives de la PD sur la durée de vie du prêt, compte non tenu des sûretés ou d'autres rehaussements de crédit.

6) Comprennent les engagements de clients en vertu d'acceptations de 6 M\$ (10 816 M\$ en 2023).

Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2024				2023			
	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total
Détail								
– Exceptionnellement faible	164 577 \$	117 \$	– \$	164 694 \$	159 254 \$	7 \$	– \$	159 261 \$
– Très faible	15 112	4	–	15 116	15 367	26	–	15 393
– Faible	14 988	984	–	15 972	10 723	1 405	–	12 128
– Moyen	2 263	1 280	–	3 543	1 256	986	–	2 242
– Élevé	325	539	–	864	118	763	–	881
– Défaut	–	–	43	43	–	–	37	37
– Non noté	565	9	–	574	506	6	–	512
Expositions de détail, montant brut	197 830	2 933	43	200 806	187 224	3 193	37	190 454
Provision pour pertes de crédit attendues	42	52	–	94	48	86	–	134
Expositions de détail, montant net	197 788	2 881	43	200 712	187 176	3 107	37	190 320
Prêts aux entreprises et aux gouvernements								
– De première qualité	156 560	571	–	157 131	147 206	361	–	147 567
– De qualité inférieure	66 788	3 018	–	69 806	56 707	2 097	–	58 804
– Liste de surveillance	28	878	–	906	7	1 000	–	1 007
– Défaut	–	–	123	123	–	–	161	161
– Non noté	1 117	91	–	1 208	614	30	–	644
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut	224 493	4 558	123	229 174	204 534	3 488	161	208 183
Provision pour pertes de crédit attendues	54	40	9	103	41	40	–	81
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net	224 439	4 518	114	229 071	204 493	3 448	161	208 102
Total des facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan, montant net	422 227 \$	7 399 \$	157 \$	429 783 \$	391 669 \$	6 555 \$	198 \$	398 422 \$

Produits nets d'intérêts après dotation à la provision pour pertes sur créances

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2024	2023
Produits d'intérêts	52 185 \$	45 019 \$
Charges d'intérêts	38 490	32 194
Produits nets d'intérêts	13 695	12 825
Dotation à la provision pour pertes sur créances	2 001	2 010
Produits nets d'intérêts après dotation à la provision pour pertes sur créances	11 694 \$	10 815 \$

Actifs financiers modifiés

Dans le cadre de nos activités de prêt courantes, nous pouvons de temps à autre modifier les modalités contractuelles des prêts classés au deuxième et au troisième stades contractés par un emprunteur qui a éprouvé des difficultés financières en accordant à ce dernier une concession prenant la forme de taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché ou de modalités qui n'auraient pas été autrement considérées.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, des prêts au coût amorti classés aux deuxième ou troisième stades de 655 M\$ (1 422 M\$ en 2023) avant leur modification ont été modifiés moyennant une concession financière accordée à l'emprunteur ayant éprouvé des difficultés financières. En outre, la valeur comptable brute des prêts de deuxième stade ou de troisième stade précédemment modifiés et qui ont été reclassés au premier stade au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024 était de 274 M\$ (500 M\$ en 2023), y compris les prêts précédemment visés par des programmes de report de paiement à l'intention des clients.

Note 6 | Entités structurées et décomptabilisation des actifs financiers

Entités structurées

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. La CIBC fait appel à divers types d'entités structurées, dont les activités commerciales comprennent la titrisation des actifs financiers, le financement adossé à des créances mobilières et la gestion d'actifs.

Nous consolidons une entité structurée lorsque la substance de la relation indique que nous exerçons un contrôle sur l'entité structurée.

Entités structurées consolidées

Nous consolidons les entités structurées suivantes :

Fiducie de titrisation de créances sur cartes de crédit

Nous vendons des participations dans un bloc renouvelable de créances sur cartes de crédit découlant de certains comptes de cartes de crédit à Cards II Trust (Cards II), qui acquiert une quote-part de créances sur cartes de crédit de certains comptes de cartes de crédit avec le produit tiré de l'émission de billets. Nous consolidons cette fiducie puisque nous détenons le pouvoir de diriger les activités pertinentes et que nous avons une exposition à la quasi-totalité de la variabilité des rendements à l'égard de l'écart excédentaire (le prix d'acquisition différé) que nous recevons au fil du temps.

Les opérations de titrisation de créances sur cartes de crédit sont des opérations de titrisation à rechargement, les soldes des créances sur cartes de crédit variant d'un mois à l'autre, à mesure que les titulaires de cartes de crédit remboursent leurs soldes et que de nouvelles créances sont produites.

Les billets sont présentés à titre d'emprunts garantis dans les dépôts au bilan consolidé.

Au 31 octobre 2024, des créances sur cartes de crédit de 5,4 G\$ et d'autres actifs admissibles de 1,9 G\$, d'une juste valeur totale de 7,3 G\$ (6,9 G\$ et juste valeur de 6,9 G\$ en 2023), qui soutenaient un passif au titre du financement connexe de 4,3 G\$, d'une juste valeur de 4,4 G\$ (4,0 G\$ et juste valeur de 4,0 G\$ en 2023), étaient détenus par Cards II.

Fiducie de titrisation de marges de crédit hypothécaires

Nous vendons des participations en copropriété dans un portefeuille de prêts sur marges de crédit hypothécaires à la fiducie de marges de crédit hypothécaires, qui fait l'acquisition des participations en copropriété dans ces créances au moyen du produit tiré de l'émission de billets. Les porteurs de billets ont un recours limité à l'égard des participations en copropriété dans le portefeuille sous-jacent de créances.

Nous consolidons cette fiducie puisque nous détenons le pouvoir de diriger ses activités pertinentes et que nous sommes exposés à la quasi-totalité de la variabilité des rendements par le biais de la participation que nous conservons.

Les soldes des marges de crédit hypothécaires peuvent varier d'un mois à l'autre, à mesure que les titulaires de marges de crédit hypothécaires remboursent leurs soldes et que de nouvelles marges de crédit hypothécaires sont ajoutées au portefeuille.

Les billets sont présentés à titre d'emprunts garantis dans les dépôts au bilan consolidé. Au 31 octobre 2024, la fiducie de marges de crédit hypothécaires détenait des marges de crédit hypothécaires de 520 M\$, incluses dans les prêts personnels, et d'une juste valeur totale de 520 M\$, qui servaient de soutien au passif lié au financement connexe de 500 M\$ et d'une juste valeur de 512 M\$.

Garant d'obligations sécurisées

En vertu du Programme législatif d'obligations sécurisées, nous transférons un bloc de prêts hypothécaires non assurés ordinaires à CIBC Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership (Guarantor LP). Guarantor LP détient les titres de propriété et les droits sur les propriétés garantis par prêts hypothécaires transférés et se porte garante du paiement du capital et des intérêts aux détenteurs d'obligations. Le passif au titre des obligations sécurisées s'entend des obligations au bilan qui sont entièrement garanties par les actifs hypothécaires à l'égard desquels les détenteurs d'obligations profitent d'un droit prioritaire en cas d'insolvabilité de la CIBC. Nous consolidons cette entité puisque nous avons la capacité de diriger les activités pertinentes et que nous conservons la quasi-totalité des rendements variables sur les prêts hypothécaires sous-jacents.

Au 31 octobre 2024, notre Programme législatif d'obligations sécurisées avait un solde de passif au titre d'obligations sécurisées de 36,7 G\$, d'une juste valeur de 36,8 G\$ (31,4 G\$ et juste valeur de 31,4 G\$ en 2023).

Fonds multicédants

Nous sommes le promoteur d'un fonds multicédants consolidé au Canada qui acquiert des participations directes ou indirectes ou des sûretés réelles dans des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émet des TACM et du papier commercial adossé à des créances (PCAC) pour financer ces acquisitions. Les vendeurs faisant des affaires avec le fonds multicédants continuent de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, en raison des rehaussements de crédit. Nous détenons la totalité des TACM et du PCAC en circulation. Au 31 octobre 2024, des actifs financiers détenus par le fonds multicédants de 894 M\$ étaient comptabilisés dans les valeurs mobilières (671 M\$ en 2023), dont des actifs de 84 M\$ évalués à la JVRN (178 M\$ en 2023) et des actifs de 810 M\$ évalués au coût amorti (493 M\$ en 2023), et des actifs de 677 M\$ étaient comptabilisés dans les prêts (811 M\$ en 2023) au bilan consolidé. Ces actifs financiers sont liés à des entités structurées par des tiers et sont présentés dans le tableau des entités structurées non consolidées ci-après.

Fonds de placement gérés par la CIBC

Nous établissons et gérons des fonds de placement, notamment des fonds communs de placement et des fonds mis en commun. Nous agissons à titre de gestionnaire de placements et touchons des honoraires de gestion établis en fonction du marché et, dans le cas de certains fonds mis en commun, nous touchons une rémunération liée au rendement qui est généralement calculée en fonction du rendement des fonds. Au cours de la période de lancement, les fonds de placement gérés par la CIBC reçoivent de temps à autre du capital de démarrage. Nous consolidons ces fonds de placement à l'égard desquels nous disposons d'un pouvoir décisionnel sur les activités pertinentes des fonds et au sein desquels notre capital de démarrage, ou nos parts détenues, sont significatifs par rapport à l'ensemble de la variabilité des rendements des fonds, de sorte que nous sommes réputés agir à titre de mandant plutôt qu'à titre de mandataire. Au 31 octobre 2024, le total des actifs et des participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds de placement consolidés gérés par la CIBC s'établissait respectivement à 141 M\$ et 44 M\$ (respectivement 264 M\$ et 69 M\$ en 2023). Les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds de placement consolidés gérés par la CIBC sont comprises dans les autres passifs, les parts des fonds de placement étant obligatoirement remboursables au gré de l'investisseur.

Placements communautaires comportant des avantages fiscaux

Nous soutenons certaines entités structurées qui investissent dans des projets de développement des collectivités aux États-Unis en consentant des prêts assortis d'un taux d'intérêt inférieur à celui du marché et dont le rendement repose surtout sur la réalisation de crédits d'impôt. Au 31 octobre 2024, le programme avait un encours de prêts de 132 M\$ (129 M\$ en 2023). Nous consolidons ces entités puisque nous avons la capacité de diriger les activités pertinentes et que nous conservons la quasi-totalité des rendements variables sur les prêts sous-jacents.

Entités structurées non consolidées

La CIBC ne consolide pas les entités structurées suivantes étant donné qu'elle n'exerce pas de contrôle sur elles.

Fonds monocédaient et fonds multicédants

Nous assurons la gestion et l'administration d'un fonds monocédaient et de plusieurs fonds multicédants soutenus par la CIBC au Canada et aux États-Unis. Les fonds multicédants acquièrent des participations directes ou indirectes ou des sûretés réelles dans des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du papier commercial adossé à des créances (PCAC) aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Le fonds monocédaient acquiert des actifs financiers et finance ces acquisitions au moyen d'une facilité de crédit fournie par un syndicat d'institutions financières. Les vendeurs faisant des affaires avec les fonds multicédants peuvent continuer de gérer les actifs. Les vendeurs et/ou les tiers peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, en raison du mécanisme de surdimensionnement ou d'une autre forme de rehaussement de crédit. Au 31 octobre 2024, le total de l'actif au titre du fonds monocédaient et des fonds multicédants s'élevait respectivement à 0,6 G\$ et 16,9 G\$ (respectivement 0,5 G\$ et 13,4 G\$ en 2023).

Nous pouvons fournir aux fonds multicédants des facilités de garantie de liquidité pour papier commercial. Nous pouvons également fournir des services de placement de titres aux fonds multicédants, ainsi que des services de comptabilité, de gestion de trésorerie et d'exploitation au fonds monocédaient et aux fonds multicédants. Les facilités de liquidité pour les fonds multicédants gérés et administrés nous obligent à fournir le financement pour les PCAC qui n'ont pas fait l'objet d'un placement auprès d'investisseurs externes. Nous pouvons également acquérir du PCAC émis par les fonds multicédants aux fins d'activités de tenue de marché et, en ce qui concerne les fonds multicédants de PCAC aux États-Unis, détenir une partie du PCAC à des fins de prise en charge volontaire des risques.

Nous sommes tenus de maintenir certaines notes à l'égard des dettes à long terme ou à court terme relativement aux facilités de liquidité que nous fournissons aux fonds multicédants au Canada. Si nous obtenons une note plus basse que le minimum requis aux termes de ces facilités, nous devons prendre d'autres arrangements satisfaisants en matière de liquidités, comme trouver un fournisseur de liquidités de substitution qui respecte les exigences minimales.

Nous pouvons également agir à titre de contrepartie dans des contrats de dérivés conclus par un fonds multicédants en vue de limiter le risque de taux d'intérêt, de base et de change du fonds multicédants.

Tous les honoraires provenant des activités avec les fonds multicédants sont établis selon le marché.

Entités émettrices structurées par des tiers

Nous détenons des placements dans des entités émettrices structurées par des tiers et fournissons à ces dernières des prêts, des facilités de liquidité et des facilités de crédit. Nous détenons également des placements dans des sociétés en commandite dans lesquelles nous sommes généralement un investisseur passif à titre de commanditaire. Dans certains cas, nous sommes un cocommandité et exerçons une influence notable sur les sociétés en commandite. À l'instar des autres commanditaires, nous devons fournir du financement à ces sociétés en commandite à hauteur de notre engagement.

Financement de prêts

Nous fournissons du financement provisoire à des fins de titrisation future et du financement de premier rang à terme à des entités structurées par des tiers. L'entité structurée est établie par un investisseur tiers qui fournit l'investissement initial dans l'entité structurée (investisseurs en capitaux propres). Le financement de premier rang permet à l'entité structurée de faire l'acquisition d'un portefeuille de prêts selon les instructions d'un gestionnaire des garanties au cours de la phase où un nombre suffisant de prêts admissibles est regroupé afin de structurer l'opération de titrisation. Les prêteurs de premier rang sont remboursés à même le produit de l'émission des titres de créance aux investisseurs à la conclusion de l'opération, à même les flux de trésorerie générés par le remboursement des actifs sous-jacents détenus par l'entité structurée ou à même le financement alternatif obtenu par l'investisseur auprès de prêteurs tiers.

Placements en lien avec la Community Reinvestment Act des États-Unis

Nous détenons des placements en titres de créance et en actions dans des sociétés à responsabilité limitée relativement à nos initiatives en vertu de la *Community Reinvestment Act* des États-Unis d'une valeur comptable de 715 M\$ (555 M\$ en 2023). Ces sociétés investissent dans des projets admissibles de développement communautaire, comme des projets de logements abordables, dont le rendement repose surtout sur la réalisation de crédits d'impôt. À l'instar des autres investisseurs dans ces sociétés, nous sommes tenus de fournir du financement à hauteur de notre engagement dans ces sociétés à responsabilité limitée. Au 31 octobre 2024, le total de l'actif de ces sociétés à responsabilité limitée s'établissait à 10,1 G\$ (9,0 G\$ en 2023).

Fonds de placement gérés par la CIBC

Comme il est indiqué ci-dessus, nous établissons des fonds de placement, notamment des fonds communs de placement et des fonds mis en commun, pour fournir aux clients des possibilités de placement et dans le cadre desquels nous pouvons toucher des honoraires de gestion et une rémunération liée au rendement. Nous pouvons détenir une quantité négligeable de parts dans ces fonds gérés par la CIBC. Nous ne consolidons pas ces fonds si les rendements de nos participations dans ces fonds ne fluctuent pas considérablement, de sorte que nous sommes réputés agir à titre de mandataire dans nos fonctions de gestionnaire de placements, plutôt que pour notre propre compte. Nous n'offrons aucune garantie quant au rendement des fonds de placement gérés par la CIBC. Au 31 octobre 2024, les biens sous gestion dans les fonds de placement non consolidés gérés par la CIBC totalisaient 165,1 G\$ (133,6 G\$ en 2023).

Entités structurées avantageuses aux fins des fonds propres

Nous souscrivons une protection de crédit auprès d'entités structurées avantageuses aux fins des fonds propres pour certains prêts désignés, qui émettent des billets liés à une garantie détenus uniquement par des investisseurs tiers. Nous ne consolidons pas les entités structurées avantageuses aux fins des fonds propres et les prêts sous-jacents demeurent au bilan consolidé.

Les montants au bilan et notre risque maximal de perte lié à des entités structurées qui ne sont pas consolidées figurent dans le tableau qui suit. Le risque maximal comprend la valeur comptable des placements non couverts, les montants notionnels pour les facilités de liquidités et de crédit, et les montants notionnels, nets du cumul des pertes liées à la juste valeur pour les dérivés de crédit non couverts vendus sur les actifs de référence des entités structurées. L'incidence des REC n'est pas prise en compte dans le tableau ci-après.

En millions de dollars, au 31 octobre 2024	Fonds monocédant et fonds multicédants	Entités émettrices structurées par des tiers	Financement de prêts	Divers ¹
Actifs au bilan à leur valeur comptable²				
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	– \$	– \$	– \$	727 \$
Valeurs mobilières	276	4 052	–	741
Prêts	101	872	10 640	305
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	–	53	–	22
	377 \$	4 977 \$	10 640 \$	1 795 \$
31 octobre 2023	505 \$	4 351 \$	6 858 \$	1 127 \$
Passifs au bilan à leur valeur comptable²				
Dépôts	– \$	– \$	– \$	730 \$
Dérivés ³	–	–	–	50
Divers	–	–	–	270
	– \$	– \$	– \$	1 050 \$
31 octobre 2023	– \$	– \$	– \$	654 \$
Risque maximal de perte, net des couvertures				
Placements et prêts	377 \$	4 977 \$	10 640 \$	1 068 \$
Montant notionnel au titre de dérivés vendus, moins les pertes liées à la juste valeur	–	–	–	22
Facilités de liquidités et de crédit et engagements	16 637 ⁴	1 653	8 526	255
Moins : couvertures des risques liés aux investissements, aux prêts et aux dérivés vendus	–	–	–	(22)
	17 014 \$	6 630 \$	19 166 \$	1 323 \$
31 octobre 2023	13 636 \$	6 390 \$	12 358 \$	912 \$

1) Comprennent les véhicules de placement liés à la *Community Reinvestment Act*, les fonds de placement gérés par la CIBC, les entités structurées avantageuses aux fins des fonds propres et les entités émettrices structurées par des tiers en lien avec les activités de crédit structuré en voie de liquidation.

2) Excluent les entités structurées créées par la SCHL, la Fannie Mae, la Freddie Mac, la Ginnie Mae, les FHLB, la Federal Farm Credit Bank et la Student Loan Marketing Association.

3) Comprennent des swaps sur défaillance et des swaps sur rendement total vendus en vertu desquels nous assumons les risques. Excluent les dérivés de change, les dérivés de taux d'intérêt et les autres dérivés fournis dans le cours normal des activités de facilitation pour les clients.

4) Compte non tenu d'un montant additionnel de 6,2 G\$ (4,3 G\$ en 2023) lié aux facilités de garantie de liquidité consenties aux fonds multicédants afin qu'ils respectent leur engagement à financer l'achat d'autres actifs. Compte non tenu également d'un montant de 276 M\$ (414 M\$ en 2023) au titre de nos placements directs dans les fonds multicédants, que nous considérons comme une exposition aux placements.

Nous détenons également des placements dans divers fonds de placement gérés par des tiers, ce qui comprend, sans toutefois s'y limiter, des fonds négociés en Bourse, des fonds communs de placement et des fiducies de placement. Nous achetons et vendons des parts de ces fonds de placement dans le cadre d'activités de négociation ou d'activités de facilitation pour les clients gérés au sein de portefeuilles plus importants. En règle générale, nous sommes un investisseur passif et non le gestionnaire de placements dans ces fonds de placement. Nous n'agissons pas à titre de promoteur des fonds de placement gérés par des tiers pas plus que nous disposons d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités du fonds. Le risque de perte maximal découlant de nos placements se limite à leur valeur comptable et aux engagements inutilisés que nous avons consentis à ces fonds. De plus, nous émettons certains billets structurés et nous concluons des dérivés sur actions indexés au rendement de certains fonds de placement. Par conséquent, nous n'incluons pas nos participations dans ces fonds de placement gérés par des tiers dans le tableau ci-dessus.

Décomptabilisation des actifs financiers

Nous concluons, dans le cours normal des activités, des transactions en vertu desquelles nous transférons des actifs financiers comptabilisés directement à des tiers, mais nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces actifs. Les risques comprennent les risques de crédit, de taux d'intérêt, de change, de remboursement anticipé et d'autres risques de prix, alors que les avantages comprennent des flux de rentrées associés aux actifs. En raison de la conservation des risques, les actifs financiers transférés ne sont pas décomptabilisés, et ces transferts sont comptabilisés à titre d'opérations d'emprunts garantis.

La majorité de nos actifs financiers cédés aux entités non consolidées qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation sont : i) des prêts hypothécaires à l'habitation dans le cas de transactions de titrisation, ii) des valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension et iii) des valeurs prêtées en vertu d'ententes de prêts de valeurs.

Titrisations de prêts hypothécaires à l'habitation

Nous titrisons des blocs de prêts hypothécaires à l'habitation entièrement garantis à taux fixe et à taux variable par la création de TACH assurés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, aux termes du programme de TACH assurés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, soutenu par la SCHL. Conformément au programme d'Obligations hypothécaires du Canada, soutenu par la SCHL, nous vendons des TACH à une fiducie de titrisation soutenue par le gouvernement qui émet des titres aux investisseurs. Nous ne consolidons pas la fiducie de titrisation. Nous pouvons agir à titre de contrepartie à des swaps de taux d'intérêt aux termes desquels nous versons à la fiducie les intérêts à payer aux investisseurs et recevons les intérêts sur les TACH. Nous avons également vendu des TACH directement à la SCHL aux termes du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés du gouvernement du Canada.

La vente des blocs de prêts hypothécaires qui comprennent les TACH assurés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* n'est pas admissible à la décomptabilisation, car nous conservons les risques de remboursement anticipé, de crédit et de taux d'intérêt associés aux prêts hypothécaires, ce qui représente la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les prêts hypothécaires continuent de figurer dans notre bilan consolidé et sont présentés au coût amorti. Nous comptabilisons également le produit au comptant tiré de la titrisation à titre de dépôts – emprunts garantis.

Valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension

Nous concluons des ententes aux termes desquelles nous vendons des valeurs, mais nous concluons simultanément des ententes de rachat de ces valeurs à un prix fixe et à une date ultérieure. Nous conservons ainsi la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les valeurs continuent de figurer dans notre bilan consolidé.

Valeurs prêtées en échange de garanties au comptant ou de garanties sous forme de valeurs mobilières

Nous concluons des ententes aux termes desquelles nous prêtons des valeurs qui nous seront rendues à une date ultérieure. Nous conservons ainsi la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les valeurs continuent de figurer dans notre bilan consolidé.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers transférés qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation et des passifs financiers associés :

	2024		2023	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titrisations de prêts hypothécaires à l'habitation ¹	14 612 \$	14 598 \$	14 227 \$	13 959 \$
Valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension ²	72 433	72 433	49 794	49 794
Valeurs prêtées en échange de garanties au comptant ²	2 637	2 637	2 716	2 716
Valeurs prêtées en échange de garanties sous forme de valeurs mobilières ²	21 712	21 712	24 355	24 355
	111 394 \$	111 380 \$	91 092 \$	90 824 \$
Passifs associés ³	111 704 \$	111 655 \$	90 901 \$	90 868 \$

1) Comprennent principalement des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens transférés à la Fiducie canadienne pour l'habitation. Certains soldes de liquidités en transit liés au processus de titrisation s'élevant à 410 M\$ (541 M\$ en 2023) ont servi à réduire ces soldes.

2) Excluent le surdimensionnement d'actifs donnés en garantie. Les conventions de rachat et de prêt de valeurs mobilières sont régies en tenant compte des actifs détenus par la CIBC et des actifs détenus par des tiers sur une base collective. La valeur comptable représente la répartition estimée relativement au transfert de nos propres actifs financiers.

3) Comprennent l'obligation de restituer les garanties sous forme de valeurs mobilières hors bilan au titre des valeurs prêtées et des ajustements de base des couvertures de la juste valeur.

Note 7 | Immobilisations corporelles

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates		Actifs au titre de droits d'utilisation	Terrains et bâtiments ¹	Matériel informatique	Mobilier de bureau, matériel et autre ¹	Améliorations locatives ¹	Total
2024	Coût						
	Solde au début de l'exercice	2 692 \$	804 \$	1 054 \$	875 \$	1 572 \$	6 997 \$
	Acquisitions²	267	31	101	117	107	623
	Cessions³	(31)	(5)	(69)	(38)	(12)	(155)
	Ajustements⁴	5	1	1	2	3	12
	Solde à la fin de l'exercice	2 933 \$	831 \$	1 087 \$	956 \$	1 670 \$	7 477 \$
2023	Solde à la fin de l'exercice	2 692 \$	804 \$	1 054 \$	875 \$	1 572 \$	6 997 \$
2024	Amortissement cumulé						
	Solde au début de l'exercice	1 050 \$	345 \$	879 \$	523 \$	949 \$	3 746 \$
	Amortissement	269	16	87	56	86	514
	Cessions³	(31)	(3)	(69)	(34)	(10)	(147)
	Ajustements⁴	2	1	—	2	—	5
	Solde à la fin de l'exercice	1 290 \$	359 \$	897 \$	547 \$	1 025 \$	4 118 \$
2023	Solde à la fin de l'exercice	1 050 \$	345 \$	879 \$	523 \$	949 \$	3 746 \$
	Valeur comptable nette						
	Au 31 octobre 2024	1 643 \$	472 \$	190 \$	409 \$	645 \$	3 359 \$
	Au 31 octobre 2023	1 642 \$	459 \$	175 \$	352 \$	623 \$	3 251 \$

1) Comprennent des travaux en cours de 196 M\$ (172 M\$ en 2023) non soumis à l'amortissement.

2) Tiennent compte de l'incidence des modifications aux contrats de location.

3) Comprennent les radiations d'immobilisations entièrement amorties.

4) Comprennent les écarts de change.

Le coût des acquisitions et des cessions nettes au cours de l'exercice considéré se présentait comme suit : acquisitions nettes de 246 M\$ pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada (acquisitions nettes de 215 M\$ en 2023), acquisitions nettes de 21 M\$ pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada (cessions nettes de 5 M\$ en 2023), acquisitions nettes de 64 M\$ pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (acquisitions nettes de 23 M\$ en 2023), acquisitions nettes de 30 M\$ pour Marchés des capitaux et Services financiers directs (acquisitions nettes de 9 M\$ en 2023) et acquisitions nettes de 107 M\$ pour Siège social et autres (cessions nettes de 199 M\$ en 2023).

Note 8 | Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles

Goodwill

La valeur comptable du goodwill est soumise à un test de dépréciation annuellement au 1^{er} août et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Le goodwill est affecté aux UGT aux fins du test de dépréciation en fonction du plus petit niveau d'entrées de trésorerie identifiées générées qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le test de dépréciation du goodwill est effectué en comparant la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle le goodwill a été affecté avec sa valeur comptable, y compris le goodwill, et tout écart défavorable est comptabilisé à titre de perte de valeur du goodwill. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Nous comptons deux principales UGT auxquelles nous avons affecté du goodwill. La variation de la valeur comptable du goodwill affecté à chaque UGT s'établit comme suit :

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates		UGT			Total
		Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Divers	
2024	Solde au début de l'exercice	884 \$	4 300 \$	241 \$	5 425 \$
	Dépréciation	—	—	—	—
	Ajustements¹	—	18	—	18
	Solde à la fin de l'exercice	884 \$	4 318 \$	241 \$	5 443 \$
2023	Solde au début de l'exercice	884 \$	4 224 \$	240 \$	5 348 \$
	Dépréciation	—	—	—	—
	Ajustements ¹	—	76	1	77
	Solde à la fin de l'exercice	884 \$	4 300 \$	241 \$	5 425 \$

1) Comprennent les écarts de change.

Test de dépréciation du goodwill et principales hypothèses

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

La valeur recouvrable de l'UGT Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (y compris The PrivateBank et Geneva Advisors) repose sur le calcul de la valeur d'utilité à l'aide de projections de flux de trésorerie sur une période de cinq ans approuvée par la direction et une estimation du capital qui doit être maintenu pour soutenir les activités courantes.

Nous avons établi lors du test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2024 que la valeur recouvrable estimée de l'UGT Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, dépassait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au cours de 2024.

Au 1^{er} août 2024, un taux de croissance final de 4,5 % (4,5 % au 1^{er} août 2023) a été appliqué aux années ultérieures à la période prévisionnelle sur cinq ans. Tous les flux de trésorerie attendus ont été actualisés à un taux après impôt de 10,0 % au 1^{er} août 2024 (11,6 % avant impôt) qui, à notre avis, est un taux d'actualisation ajusté en fonction du risque approprié pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (nous avons utilisé un taux après impôt de 10,3 % au 1^{er} août 2023). L'établissement d'un taux d'actualisation et d'un taux de croissance final fait appel au jugement. Le taux d'actualisation a été déterminé à l'aide des principaux facteurs suivants : i) le taux sans risque; ii) une prime pour le risque lié aux actions; et iii) un ajustement bêta à la prime pour le risque lié aux actions en fonction d'un examen des bêtas d'institutions financières négociées en Bourse comparables dans la région. Le taux de croissance final a été fixé en fonction des attentes de la direction à l'égard de la croissance réelle et des taux d'inflation prévus.

Si des changements raisonnablement possibles dans les principales hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation n'aurait pas changé.

Il faut faire preuve de jugement important dans l'estimation de la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est estimée en fonction d'un modèle interne selon lequel il faut poser des hypothèses importantes, notamment au sujet des résultats attendus, du taux d'actualisation, du taux de croissance final et des exigences prévues en matière de fonds propres réglementaires. Des réductions de la valeur recouvrable estimée pourraient découler de différents facteurs tels qu'une diminution des flux de trésorerie attendus, une augmentation du niveau hypothétique de fonds propres requis et une variation négative du taux d'actualisation ou du taux de croissance final, pris isolément ou selon une combinaison de ces facteurs.

Gestion des avoirs, région du Canada

La valeur recouvrable de l'UGT Gestion des avoirs, région du Canada, repose sur le calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La juste valeur est estimée à l'aide d'une approche fondée sur les résultats en vertu de laquelle les résultats attendus reposent sur le plan interne de Gestion des avoirs qui est approuvé par la direction et s'échelonne sur trois ans. Le calcul tient compte des résultats attendus multipliés par un multiple tiré de ratios cours/bénéfice observables d'institutions comparables de gestion des avoirs. Les ratios cours/bénéfice de ces institutions comparables de gestion des avoirs variaient de 5,7 à 12,4 en date du 1^{er} août 2024 (de 6,0 à 11,6 en date du 1^{er} août 2023).

Nous avons établi que la valeur recouvrable estimée de l'UGT Gestion des avoirs dépassait sa valeur comptable au 1^{er} août 2024. Par conséquent, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au cours de 2024.

Si des changements raisonnablement possibles dans les principales hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation n'aurait pas changé.

Divers

Le goodwill lié aux autres UGT, y compris l'UGT CIBC Caribbean, comprend des montants qui, pris individuellement, ne sont pas jugés importants. Nous avons déterminé que dans le cadre du test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2024, la valeur recouvrable estimée de chacune de ces UGT excédait sa valeur comptable.

Répartition entre les unités d'exploitation stratégiques

Le goodwill de 5 443 M\$ (5 425 M\$ en 2023) est réparti entre les unités d'exploitation stratégiques de la façon suivante : un montant de 954 M\$ à Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada (954 M\$ en 2023), un montant de 100 M\$ à Siège social et autres (100 M\$ en 2023), un montant de 4 318 M\$ à Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (4 300 M\$ en 2023), un montant de 64 M\$ à Marchés des capitaux et Services financiers directs (64 M\$ en 2023) et un montant de 7 M\$ à Services bancaires personnels et PME, région du Canada (7 M\$ en 2023).

Logiciels et autres immobilisations incorporelles

La valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée est présentée au tableau suivant :

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates		Contractuels ¹	Nom de marque ²	Total
2024	Solde au début de l'exercice	116 \$	– \$	116 \$
	Dépréciation	–	–	–
	Solde à la fin de l'exercice	116 \$	– \$	116 \$
2023	Solde au début de l'exercice	116 \$	27 \$	143 \$
	Dépréciation	–	(27)	(27)
	Solde à la fin de l'exercice	116 \$	– \$	116 \$

1) Représentent des contrats de gestion acquis lors d'acquisitions antérieures.

2) Acquis au moment de l'acquisition de CIBC Caribbean. Le 31 octobre 2023, CIBC Caribbean a annoncé son intention de changer le nom de sa marque pour CIBC. Par conséquent, nous avons comptabilisé une perte de valeur de 27 M\$ dans Siège social et autres au titre de la dépréciation d'une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée liée au nom de la marque.

Les logiciels et autres immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée comprennent ce qui suit :

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates		Logiciels ¹	Immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base ²	Contractuels	Relations clients ³	Total
2024	Valeur comptable brute					
	Solde au début de l'exercice	5 610 \$	55 \$	21 \$	474 \$	6 160 \$
	Acquisitions	741	—	—	—	741
	Cessions ⁴	(650)	(2)	(10)	(94)	(756)
	Ajustements ⁵	4	—	—	1	5
	Solde à la fin de l'exercice	5 705 \$	53 \$	11 \$	381 \$	6 150 \$
2023	Solde à la fin de l'exercice	5 610 \$	55 \$	21 \$	474 \$	6 160 \$
2024	Amortissement cumulé					
	Solde au début de l'exercice	3 243 \$	39 \$	14 \$	238 \$	3 534 \$
	Amortissement et dépréciation ⁴	561	6	5	49	621
	Cessions ⁴	(615)	(2)	(10)	(94)	(721)
	Ajustements ⁵	1	—	—	1	2
	Solde à la fin de l'exercice	3 190 \$	43 \$	9 \$	194 \$	3 436 \$
2023	Solde à la fin de l'exercice	3 243 \$	39 \$	14 \$	238 \$	3 534 \$
	Valeur comptable nette					
	Au 31 octobre 2024	2 515 \$	10 \$	2 \$	187 \$	2 714 \$
	Au 31 octobre 2023	2 367 \$	16 \$	7 \$	236 \$	2 626 \$

1) Compréhendent des travaux en cours de 1 062 M\$ (1 021 M\$ en 2023) non soumis à l'amortissement.

2) Acquisies au moment de l'acquisition de The PrivateBank.

3) Représentent les relations clients associées aux acquisitions antérieures, dont celles du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco en 2022.

4) Compréhendent les radiations d'immobilisations entièrement amorties.

5) Compréhendent les écarts de change.

Les acquisitions et les cessions nettes à leur valeur comptable brute au cours de l'exercice ont été les suivantes : acquisitions nettes de 1 M\$ pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada (acquisitions nettes de néant en 2023), cessions nettes de 1 M\$ pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada (cessions nettes de 10 M\$ en 2023), cessions nettes de 55 M\$ pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (cessions nettes de 255 M\$ en 2023), acquisitions nettes de 1 M\$ pour Marchés des capitaux et Services financiers directs (acquisitions nettes de néant en 2023) et acquisitions nettes de 39 M\$ pour Siège social et autres (acquisitions nettes de 361 M\$ en 2023).

Note 9 | Autres actifs

En millions de dollars, aux 31 octobre	2024	2023
Intérêts courus à recevoir	4 213 \$	3 502 \$
Actif au titre des prestations définies (note 17)	1 378	1 055
Métaux précieux ¹	4 195	2 481
Comptes des clients des courtiers	7 967	7 452
Impôt exigible à recevoir	2 611	2 729
Autres charges payées d'avance	588	607
Garantie sur dérivés à recevoir	7 067	6 846
Débiteurs	1 238	851
Divers ^{2,3}	1 605	2 136
	30 862 \$	27 659 \$

1) Compréhendent les lingots d'or et d'argent qui sont évalués à la juste valeur au moyen des cours de marché non ajustés dans un marché actif.

2) Compréhendent des placements dans les contrats de sous-location de 625 M\$ au 31 octobre 2024 (671 M\$ en 2023). Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024, les produits financiers liés à nos placements dans les contrats de sous-location étaient de 43 M\$ (46 M\$ en 2023). Les paiements de loyers futurs à recevoir sont de 518 M\$ pour les cinq prochains exercices, et de 437 M\$ par la suite jusqu'à l'échéance des contrats de sous-location.

3) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées pour refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Note 10 | Dépôts^{1, 2}

En millions de dollars, aux 31 octobre	Payables à vue ³	Payables sur préavis ⁴	Payables à terme fixe ^{5, 6}	Total 2024	Total 2023
Particuliers	14 093 \$	134 132 \$	104 669 \$	252 894 \$	239 035 \$
Entreprises et gouvernements ⁷	105 191	113 982	216 326	435 499	412 561
Banques	10 340	249	9 420	20 009	22 296
Emprunts garantis ⁸	—	—	56 455	56 455	49 484
	129 624 \$	248 363 \$	386 870 \$	764 857 \$	723 376 \$
Se compose de ce qui suit :					
Détenus au coût amorti				725 849 \$	687 737 \$
Désignés à leur juste valeur				39 008	35 639
				764 857 \$	723 376 \$
Composition du total des dépôts ⁹ :					
Dépôts non productifs d'intérêts					
Canada				84 460 \$	84 165 \$
États-Unis				12 927	12 816
Établissements à l'étranger				5 691	5 821
Dépôts productifs d'intérêts					
Canada				526 186	488 490
États-Unis				101 141	95 109
Établissements à l'étranger				34 452	36 975
				764 857 \$	723 376 \$

- 1) Comprennent des dépôts libellés en dollars américains de 288,4 G\$ (258,4 G\$ en 2023) et libellés en d'autres monnaies étrangères de 52,9 G\$ (53,6 G\$ en 2023).
- 2) Nets de billets acquis de 0,6 G\$ (1,6 G\$ en 2023).
- 3) Comprennent tous les dépôts à l'égard desquels nous ne sommes pas autorisés à exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes de chèques.
- 4) Comprennent tous les dépôts à l'égard desquels nous pouvons légalement exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes d'épargne.
- 5) Comprennent tous les dépôts qui viennent à échéance à une date précise. Il s'agit habituellement de dépôts à terme, de certificats de placement garanti et d'instruments semblables.
- 6) Comprennent des dépôts d'un montant de 61,1 G\$ (60,8 G\$ en 2023) assujettis aux règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques publiés par le ministère des Finances du Canada. Ces règlements confèrent des pouvoirs à la Société d'assurance-dépôts du Canada, lui permettant notamment d'entreprendre la conversion en actions ordinaires de certaines actions et certains passifs admissibles de la CIBC dans le cas où elle deviendrait non viable.
- 7) Comprennent un montant de 15,5 G\$ (14,6 G\$ en 2023) au titre des passifs liés aux billets structurés qui ont été vendus à l'émission à des intermédiaires financiers tiers, qui peuvent revendre les billets à des investisseurs de détail à l'étranger.
- 8) Comprennent des passifs émis à la suite d'activités liées à la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation ou par l'intermédiaire du Programme d'obligations sécurisées ou d'entités de titrisation consolidées.
- 9) Le classement est fondé sur l'emplacement géographique de l'établissement de la CIBC.

Note 11 | Autres passifs

En millions de dollars, aux 31 octobre	2024	2023
Intérêts courus à payer	4 982 \$	4 530 \$
Passif au titre des prestations définies (note 17)	460	462
Certificats d'or et d'argent	158	119
Comptes des clients des courtiers	5 951	5 907
Garantie sur dérivés à payer	4 459	3 381
Instruments négociables	1 079	1 228
Salaires et avantages du personnel à payer	3 899	2 580
Créditeurs et charges à payer	3 202	2 804
Divers ^{1, 2}	5 965	5 642
	30 155 \$	26 653 \$

- 1) Comprennent la valeur comptable des obligations locatives, laquelle s'établissait à 2 028 M\$ au 31 octobre 2024 (2 018 M\$ en 2023). Les flux de trésorerie non actualisés liés à l'échéance contractuelle des obligations locatives s'élèvent à 346 M\$ pour la période de moins de un an, à 1 066 M\$ pour la période de un an à cinq ans et à 1 058 M\$ par la suite jusqu'à l'expiration des contrats de location. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, les charges d'intérêts sur les obligations locatives se sont chiffrées à 72 M\$ (67 M\$ en 2023).
- 2) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées pour refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Note 12 | Dérivés

Comme il est décrit à la note 1, nous utilisons, dans le cours normal des activités, divers dérivés aux fins du compte de négociation et de la GAP. Ces dérivés limitent, modifient ou donnent lieu à divers degrés et types de risque.

En millions de dollars, aux 31 octobre	2024		2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Compte de négociation (note 2)	33 485 \$	39 847 \$	30 807 \$	40 609 \$
GAP (note 2) ¹	2 950	807	2 436	681
	36 435 \$	40 654 \$	33 243 \$	41 290 \$

- 1) Comprenait des dérivés admissibles à la comptabilité de couverture selon l'IAS 39 et des dérivés aux fins des couvertures économiques.

Dérivés utilisés par la CIBC

La plupart de nos contrats de dérivés sont négociés de gré à gré, consistant en i) des contrats négociés bilatéralement et réglés entre la CIBC et la contrepartie au contrat et ii) des contrats négociés bilatéralement puis réglés par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale (CC). Les contrats négociés bilatéralement et réglés sont généralement négociés en vertu d'ententes normalisées quant aux garanties données de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) entre la CIBC et ses contreparties. Les modalités sont négociées directement avec les contreparties, et les contrats comprennent des mécanismes de règlement conformes aux normes du secteur prescrits par l'ISDA. Les contrats réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale sont généralement négociés bilatéralement puis font l'objet d'une novation et sont réglés par l'intermédiaire d'une CC. Le secteur favorise l'utilisation de CC pour régler la négociation de contrats de dérivés de gré à gré. Les chambres de compensation centrales pour les contrats de dérivés réduisent en général le risque de crédit en raison de la capacité à régler d'après le solde net des positions compensatoires. Par conséquent, les contrats de dérivés réglés par l'intermédiaire de CC attirent généralement moins de capitaux que ceux réglés autrement que par l'intermédiaire de CC.

Nous autres contrats de dérivés sont des dérivés négociés en Bourse normalisés en ce qui a trait à leurs montants et leurs dates de règlement, et sont achetés et vendus par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées. Ces contrats de dérivés négociés en Bourse consistent essentiellement en options et en contrats à terme normalisés.

Dérivés de taux d'intérêt

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés de gré à gré qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties effectueront, à une date future prédéterminée, un règlement au comptant, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans l'avenir, calculé à partir d'un montant notionnel convenu. Le capital n'est pas échangé. Certains contrats de garantie de taux d'intérêt sont négociés bilatéralement, puis font l'objet d'une novation et sont réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation qui agit à titre de CC.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés de gré à gré permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après des taux appliqués à un montant notionnel déterminé, pour une période donnée. Aux termes d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même montant notionnel. Le capital n'est pas échangé. Certains swaps de taux d'intérêt sont négociés bilatéralement, puis font l'objet d'une novation et sont réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation qui agit à titre de CC.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que sur les marchés de gré à gré.

Les contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garantie de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants standards, comportent des dates de règlement standards, et sont négociés en Bourse.

Dérivés de change

Les contrats de change à terme sont des engagements négociés de gré à gré entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats à terme normalisés sur devises sont semblables aux contrats de change à terme, sauf qu'ils portent sur des montants standards, avec des dates de règlement standards, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Les contrats de swaps de devises comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément pour une monnaie différente sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des transactions dans lesquelles les parties s'échangent un capital et des flux d'intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à la fois à gérer le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés de gré à gré qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaillance et certains swaps sur rendement total.

Les swaps sur défaillance offrent une protection contre la baisse de valeur d'un actif de référence par suite d'incidents de crédit comme un défaut de paiement ou une faillite. La structure de ces dérivés est semblable à celle d'une option en vertu de laquelle l'acheteur verse une prime au vendeur du swap sur défaillance en contrepartie d'un paiement déterminé lorsqu'un incident de crédit survient. L'acheteur de la protection a un recours à l'égard du vendeur de la protection pour l'écart entre la valeur nominale du swap sur défaillance et la juste valeur de l'actif de référence au moment du règlement. Ni l'acheteur ni le vendeur du swap sur défaillance n'ont de recours à l'égard de l'entité qui a émis l'actif de référence. Certains swaps sur défaillance sont réglés par l'intermédiaire d'une CC.

Aux termes de swaps sur rendement total de dérivés de crédit, une partie accepte de payer ou de recevoir des montants au comptant établis en fonction des rendements d'un actif de référence, y compris l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements au comptant sont effectués sans égard au fait qu'il y a un incident de crédit. Lorsqu'un incident de crédit survient, chacune des parties peut soit échanger des paiements au comptant selon la valeur des actifs défaillants, soit échanger des espèces en fonction du montant notionnel pour la livraison des actifs défaillants.

Dérivés sur actions

Les swaps sur actions sont des contrats négociés de gré à gré aux termes desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir de celle-ci des montants au comptant en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'une action particulière en échange de montants fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché ou en fonction des variations de la valeur d'un autre indice boursier, d'un autre panier d'actions ou d'une autre action particulière. Ces contrats comprennent habituellement des paiements à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous forme d'indice boursier, de panier d'actions ou d'actions particulières au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que de gré à gré.

Les contrats à terme normalisés sur indice boursier sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant au comptant calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait généralement aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants standards assortis de dates de règlement standards.

Dérivés sur métaux précieux et sur autres marchandises

Nous sommes également partie à des transactions sur d'autres produits dérivés, dont les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme normalisés, les swaps et les options sur marchandises, notamment les métaux précieux et les produits énergétiques, tant sur les marchés boursiers que de gré à gré.

Montants notionnels

Les montants notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat auquel est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger. Dans la plupart des cas, les montants notionnels ne représentent pas le profit ou la perte éventuels liés au risque de marché ou au risque de crédit auxquels sont exposés ces instruments.

Les montants notionnels des dérivés figurent dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, aux 31 octobre	2024						2023	
	Durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance			Total du montant notionnel	Activités de négociation	GAP	Activités de négociation	GAP
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans					
Dérivés de taux d'intérêt								
Dérivés de gré à gré								
Contrats de garantie de taux d'intérêt	9 357 \$	118 \$	– \$	9 475 \$	9 420 \$	55 \$	8 802 \$	1 246 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	85 320	3 379	–	88 699	88 699	–	88 710	–
Swaps	44 245	154 361	93 414	292 020	273 138	18 882	264 672	16 365
Swaps réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	2 213 143	2 338 530	1 175 370	5 727 043	4 805 504	921 539	4 395 595	735 655
Options achetées	38 488	9 575	353	48 416	47 772	644	29 906	864
Options vendues	43 354	9 791	1 087	54 232	54 189	43	29 005	88
	2 433 907	2 515 754	1 270 224	6 219 885	5 278 722	941 163	4 816 690	754 218
Dérivés négociés en Bourse								
Contrats à terme normalisés	13 516	2 602	–	16 118	16 112	6	43 600	30
Options achetées	1 069	–	–	1 069	1 069	–	1 502	–
Options vendues	4 069	–	–	4 069	4 069	–	2	–
	18 654	2 602	–	21 256	21 250	6	45 104	30
Total des dérivés de taux d'intérêt	2 452 561	2 518 356	1 270 224	6 241 141	5 299 972	941 169	4 861 794	754 248
Dérivés de change								
Dérivés de gré à gré								
Contrats à terme de gré à gré	844 731	20 484	714	865 929	851 206	14 723	636 536	8 007
Swaps	191 480	288 812	159 178	639 470	567 930	71 540	516 001	74 788
Options achetées	70 395	1 763	22	72 180	72 180	–	35 005	21
Options vendues	81 633	1 429	–	83 062	82 384	678	41 981	1 072
	1 188 239	312 488	159 914	1 660 641	1 573 700	86 941	1 229 523	83 888
Dérivés négociés en Bourse								
Contrats à terme normalisés	352	–	–	352	352	–	64	–
Options achetées	67	–	–	67	67	–	185	–
Options vendues	292	–	–	292	292	–	289	–
	711	–	–	711	711	–	538	–
Total des dérivés de change	1 188 950	312 488	159 914	1 661 352	1 574 411	86 941	1 230 061	83 888
Dérivés de crédit								
Dérivés de gré à gré								
Swaps sur défaillance – protection souscrite	1 411	1 073	317	2 801	2 782	19	1 854	19
Swaps sur défaillance réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale – protection souscrite	49	2 393	629	3 071	3 071	–	748	–
Swaps sur défaillance – protection vendue	314	497	125	936	936	–	1 736	–
Swaps sur défaillance réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale – protection vendue	43	1 277	423	1 743	1 743	–	1 263	–
Total des dérivés de crédit	1 817	5 240	1 494	8 551	8 532	19	5 601	19
Dérivés sur actions								
Dérivés de gré à gré	103 002	62 227	1 093	166 322	163 965	2 357	166 539	1 380
Dérivés négociés en Bourse	121 217	37 254	870	159 341	159 341	–	121 614	–
Total des dérivés sur actions	224 219	99 481	1 963	325 663	323 306	2 357	288 153	1 380
Dérivés sur métaux précieux et sur autres marchandises								
Dérivés de gré à gré	55 798	26 678	1 011	83 487	83 474	13	62 400	2
Dérivés sur marchandises réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	118	218	–	336	336	–	469	–
Dérivés négociés en Bourse	22 830	9 080	184	32 094	32 094	–	31 590	–
Total des dérivés sur métaux précieux et sur autres marchandises	78 746	35 976	1 195	115 917	115 904	13	94 459	2
Total du montant notionnel comprenant :	3 946 293 \$	2 971 541 \$	1 434 790 \$	8 352 624 \$	7 322 125 \$	1 030 499 \$	6 480 068 \$	839 537 \$
Dérivés de gré à gré ¹	3 782 881	2 922 605	1 433 736	8 139 222	7 108 729	1 030 493	6 281 222	839 507
Dérivés négociés en Bourse	163 412	48 936	1 054	213 402	213 396	6	198 846	30

1) Les dérivés de gré à gré qui ne sont pas réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale sont composés d'un montant de 2 152,6 G\$ (1 757,1 G\$ en 2023) avec des contreparties ayant des ententes bidirectionnelles quant aux garanties données, de 55,6 G\$ (44,6 G\$ en 2023) avec des contreparties ayant des ententes unidirectionnelles quant aux garanties données, et de 110,1 G\$ (96,6 G\$ en 2023) avec des contreparties n'ayant pas d'ententes quant aux garanties données. Les contreparties avec lesquelles nous avons des portefeuilles de dérivés de gré à gré ou des ententes unidirectionnelles quant aux garanties données qui sont plus que négligeables sont des entités souveraines ou des institutions financières supranationales.

Risque

La section suivante présente les risques liés à l'utilisation de dérivés ainsi que la façon dont nous gérons ces risques.

Risque de marché

Les dérivés sont des instruments financiers dont l'évaluation est liée aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, des cours des actions, des prix des marchandises, des prix du crédit, des volatilités, des indices boursiers ou d'autres facteurs sous-jacents. La fluctuation de la valeur attribuable aux facteurs de risque susmentionnés est appelée risque de marché.

Le risque de marché découlant des activités de négociation de dérivés est géré en vue d'atténuer le risque conformément à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Pour gérer le risque de marché, nous établissons des limites pour le risque de marché et nous pouvons conclure des transactions de couverture.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et que les conditions du marché soient telles que le remplacement de la transaction en cause occasionnerait une perte.

Nous limitons le risque de crédit des dérivés de gré à gré par l'utilisation d'accords généraux de compensation de l'ISDA, de garanties, de CC et d'autres techniques d'atténuation du risque. Nous réglons les dérivés admissibles par l'intermédiaire de CC conformément à diverses initiatives à l'échelle mondiale. Si possible, nous faisons en sorte que les dérivés bilatéralement négociés et réglés existants fassent l'objet d'une novation au profit d'une CC dans le but de réduire le risque de crédit de la CIBC. Nous établissons des limites de crédit pour les contreparties et des limites d'exposition aux CC en fonction de la solvabilité des contreparties et du type de relation commerciale entretenue avec les contreparties (ententes sous-jacentes, volume des activités, types de produits, durées, etc.).

Nous négocions des accords généraux de compensation pour limiter l'accumulation des risques de crédit résultant de la multiplicité des transactions avec des parties plus actives. Ces contrats permettent de liquider et de compenser simultanément toutes les transactions avec une partie donnée si une contrepartie manquait à ses obligations. Certains de ces contrats comprennent des annexes sur le soutien au crédit consistant en des accords de sécurité bilatéraux qui, entre autres, permettent également l'échange de garanties entre les parties si l'exposition d'une partie à une autre partie dépassait un seuil convenu.

Dans le cas des options et des contrats à terme normalisés négociés en Bourse, le risque de crédit est limité parce qu'il s'agit de contrats normalisés conclus sur des Bourses établies, dont les CC prennent en charge les obligations des deux parties. De la même façon, les swaps réglés auprès d'une chambre de compensation centrale représentent un risque de crédit limité, les transactions faisant l'objet d'une novation au profit d'une CC, qui prend en charge les obligations de la contrepartie bilatérale initiale. Tous les contrats négociés en Bourse et réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale font l'objet d'un dépôt de garantie initial et d'un règlement quotidien de la marge de variation conçus pour protéger les participants contre des pertes qui surviendraient si la contrepartie manquait à ses obligations.

Un REC est calculé selon le risque lié à la juste valeur à l'égard de nos contrats de dérivés. À notre avis, nous avons ajusté la juste valeur adéquatement jusqu'à maintenant. Le calcul des ajustements de la juste valeur exige que nous fondions nos estimations sur les processus comptables et sur le jugement de la direction. Nous évaluons régulièrement le caractère adéquat des ajustements de la juste valeur. La conjoncture économique et les conditions du marché qui sont liées aux contreparties aux contrats de dérivés pourraient changer à l'avenir, ce qui pourrait entraîner des pertes futures importantes.

Le tableau suivant résume notre risque de crédit découlant des dérivés, ce qui comprend le coût de remplacement courant, le montant de l'équivalent-crédit et le montant pondéré en fonction du risque.

Pour la plupart des dérivés négociés de gré à gré, nous utilisons l'approche des modèles internes (AMI) afin de déterminer l'ECD, à l'aide de modèles qui simulent les facteurs de risque sous-jacents et reflètent les accords de compensation et les accords accessoires. En ce qui concerne le peu de transactions sur dérivés pour lesquelles nous n'avons pas obtenu l'approbation réglementaire d'utiliser l'AMI, nous avons recours à l'approche standard pour le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC).

En millions de dollars, aux 31 octobre	2024						2023				
	Coût de remplacement courant ¹			Montant de l'équivalent crédit ²	Montant pondéré en fonction du risque		Coût de remplacement courant ¹			Montant de l'équivalent crédit ²	Montant pondéré en fonction du risque
	Compte de négociation	GAP	Total				Compte de négociation	GAP	Total		
Dérivés de taux d'intérêt											
Dérivés de gré à gré											
Contrats de garantie de taux d'intérêt		2 \$	1 \$	3 \$	31 \$	15 \$	1 \$	– \$	1 \$	7 \$	2 \$
Swaps	1 070	131	1 201	3 016	710	1 152	36	1 188	2 540	656	
Options achetées	22	1	23	68	24	5	–	5	29	14	
Options vendues	2	1	3	20	6	1	–	1	18	7	
	1 096	134	1 230	3 135	755	1 159	36	1 195	2 594	679	
Dérivés négociés en Bourse	2	–	2	35	1	1	–	1	78	2	
	1 098	134	1 232	3 170	756	1 160	36	1 196	2 672	681	
Dérivés de change											
Dérivés de gré à gré											
Contrats à terme de gré à gré	1 923	308	2 231	5 985	2 010	1 551	369	1 920	5 123	1 753	
Swaps	326	512	838	2 818	482	413	499	912	2 885	794	
Options achetées	183	–	183	498	171	202	–	202	495	227	
Options vendues	19	–	19	165	52	31	–	31	162	58	
	2 451	820	3 271	9 466	2 715	2 197	868	3 065	8 665	2 832	
Dérivés négociés en Bourse	–	–	–	499	20	–	–	–	585	23	
	2 451	820	3 271	9 965	2 735	2 197	868	3 065	9 250	2 855	
Dérivés de crédit											
Dérivés de gré à gré											
Swaps sur défaillance											
– protection souscrite	2	–	2	121	14	2	4	6	105	18	
– protection vendue	–	–	–	18	4	10	–	10	34	15	
	2	–	2	139	18	12	4	16	139	33	
Dérivés sur actions											
Dérivés de gré à gré	365	59	424	4 179	1 048	385	10	395	3 972	952	
Dérivés négociés en Bourse	1 364	–	1 364	5 502	161	351	–	351	3 147	103	
	1 729	59	1 788	9 681	1 209	736	10	746	7 119	1 055	
Dérivés sur métaux précieux et sur autres marchandises											
Dérivés de gré à gré	1 165	30	1 195	2 406	956	1 553	–	1 553	2 763	1 205	
Dérivés négociés en Bourse	83	–	83	1 930	77	13	–	13	2 069	83	
	1 248	30	1 278	4 336	1 033	1 566	–	1 566	4 832	1 288	
APR lié à l'exposition à des activités autres que de négociation liée aux contreparties centrales					414						337
APR lié à l'exigence de fonds propres en regard du REC³					3 381						5 949
Total des dérivés	6 528 \$	1 043 \$	7 571 \$	27 291 \$	9 546 \$	5 671 \$	918 \$	6 589 \$	24 012 \$	12 198 \$	

1) Le coût de remplacement courant reflète la valeur actuelle des dérivés selon l'évaluation à la valeur de marché, contrebalancée par les garanties financières admissibles, le cas échéant.

2) Selon l'AMI, l'exposition positive attendue effective (EPAE) est utilisée pour calculer au moyen de simulations les expositions attendues, en tenant compte des variations prévues des facteurs de risque sous-jacents et des accords de compensation et des accords accessoires. L'ECD est calculée en multipliant l'EPAE par le facteur alpha prescrit de 1,4. L'ECD selon l'AS-RCC correspond à la somme du coût de remplacement et des expositions futures éventuelles, multipliée par le facteur alpha prescrit de 1,4.

3) L'APR de 2024 reflète la mise en œuvre des réformes de Bâle III relatives au risque de marché et au REC.

Le tableau ci-après présente le coût de remplacement courant des dérivés en fonction de la répartition géographique fondée sur l'emplacement de la contrepartie au dérivé :

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2024				2023			
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
Dérivés								
Par type de contrepartie								
Institutions financières	1 389 \$	1 826 \$	1 102 \$	4 317 \$	1 509 \$	1 029 \$	651 \$	3 189 \$
Gouvernements	796	—	54	850	829	—	51	880
Entreprises	1 524	409	471	2 404	853	1 168	499	2 520
Total des dérivés	3 709 \$	2 235 \$	1 627 \$	7 571 \$	3 191 \$	2 197 \$	1 201 \$	6 589 \$

Note 13 | Couvertures désignées aux fins comptables

Comptabilité de couverture

Nous appliquons la comptabilité de couverture dans le cadre de la gestion du risque de marché lié à certains portefeuilles autres que de négociation par suite de fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des actions. Pour plus de précisions au sujet de notre stratégie de gestion du risque, se reporter aux parties ombragées de la section portant sur les activités autres que de négociation du rapport de gestion. Se reporter à la note 12 pour plus de précisions sur les dérivés utilisés par la CIBC.

Risque de taux d'intérêt

La plupart de nos contrats de dérivés utilisés pour couvrir certaines de nos expositions au risque de taux d'intérêt de référence sont des swaps de taux d'intérêt. Pour les couvertures de juste valeur, nous convertissons certaines de nos expositions au risque de taux d'intérêt fixe des instruments financiers couverts en expositions au risque de taux d'intérêt variable. Pour les couvertures de flux de trésorerie, nous convertissons certaines de nos expositions à la variabilité des flux de trésorerie de nos instruments à taux variable en expositions à taux d'intérêt fixe.

Risque de change

Pour les couvertures de juste valeur, nous avons principalement recours à différentes combinaisons de swaps combinés de taux d'intérêt et de devises et de swaps de taux d'intérêt afin de couvrir nos expositions au risque de change ainsi qu'au risque de taux d'intérêt en convertissant l'exposition au risque de change à taux fixe en exposition au risque de change lié à la monnaie fonctionnelle à taux variable.

Pour les couvertures de flux de trésorerie, la plupart de nos contrats de dérivés sont utilisés afin de couvrir notre exposition à la variabilité des flux de trésorerie découlant des fluctuations des taux de change et se composent surtout de swaps combinés de taux d'intérêt et de devises.

Pour les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, nous utilisons une combinaison d'éléments du passif-dépôts libellés en monnaies étrangères et de contrats de change à terme pour gérer notre exposition au risque de change de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien.

Risque lié au cours de l'action

Nous utilisons les swaps sur rendement total réglés en espèces dans les relations de couverture de flux de trésorerie désignées afin de couvrir l'incidence de la variation du cours de l'action de la CIBC sur certaines attributions de rémunération comportant des paiements fondés sur des actions réglées en espèces. Se reporter à la note 16 pour plus de précisions sur les régimes de rémunération fondée sur des actions réglés en espèces.

Pour les relations de couverture susmentionnées, l'efficacité de la couverture est déterminée au commencement de la relation de couverture et sur une base continue, principalement au moyen de la méthode de compensation. Les sources d'inefficacité de la couverture sont surtout attribuables aux facteurs suivants :

- L'utilisation d'instruments de couverture d'une juste valeur non nulle au commencement de la relation de couverture;
- Les écarts de taux fixes, lorsque les taux d'intérêt contractuels des éléments couverts à taux fixe sont désignés;
- Les écarts dans les facteurs d'actualisation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture découlant des différentes fréquences de rajustement du taux et du calendrier des flux de trésorerie;
- Les écarts dans les courbes d'actualisation pour déterminer les ajustements de base des éléments couverts et de la juste valeur des dérivés de couverture, découlant notamment de l'application du REC à l'évaluation des dérivés, le cas échéant.

Instruments de couverture désignés

Le tableau suivant présente un sommaire des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture :

En millions de dollars, aux 31 octobre	Valeur nominale de l'instrument de couverture ¹	Fourchette d'échéance			Juste valeur des dérivés de couverture		Profits (pertes) découlant de la variation de la juste valeur utilisés aux fins du calcul de l'inefficacité de la couverture
		Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Actif	Passif	
2024	Couvertures de flux de trésorerie						
	Risque de change						
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	29 207 \$	14 559 \$	14 648 \$	– \$	1 008 \$	366 \$
	Risque de taux d'intérêt						
	Swaps de taux d'intérêt	41 233	1 462	38 178	1 593	–	8
	Risque lié au cours de l'action						
	Swaps d'actions	2 087	1 810	277	–	156	3
		72 527 \$	17 831 \$	53 103 \$	1 593 \$	1 164 \$	377 \$
	Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger						
	Risque de change						
	Contrats de change à terme	7 658 \$	7 658 \$	– \$	– \$	15 \$	106 \$
	Dépôts ²	32 084	32 084	–	–	s. o.	s. o.
		39 742 \$	39 742 \$	– \$	– \$	15 \$	106 \$
	Couvertures de juste valeur						
	Risque de taux d'intérêt						
	Swaps de taux d'intérêt	267 334 \$	118 011 \$	117 322 \$	32 001 \$	77 \$	926 \$
	Risque de taux d'intérêt et risque de change						
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	41 491	13 249	25 647	2 595	1 617	758
	Swaps de taux d'intérêt	21 336	6 591	14 257	488	–	15
		330 161 \$	137 851 \$	157 226 \$	35 084 \$	1 694 \$	1 699 \$
		442 430 \$	195 424 \$	210 329 \$	36 677 \$	2 873 \$	2 182 \$
2023	Couvertures de flux de trésorerie						
	Risque de change						
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	30 110 \$	15 853 \$	14 257 \$	– \$	884 \$	796 \$
	Risque de taux d'intérêt						
	Swaps de taux d'intérêt	38 508	5 542	32 775	191	–	76
	Risque lié au cours de l'action						
	Swaps d'actions	1 227	499	728	–	3	100
		69 845 \$	21 894 \$	47 760 \$	191 \$	887 \$	972 \$
	Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger						
	Risque de change						
	Contrats de change à terme	2 603 \$	2 603 \$	– \$	– \$	86 \$	133 \$
	Dépôts ²	31 816	31 816	–	–	s. o.	s. o.
		34 419 \$	34 419 \$	– \$	– \$	86 \$	133 \$
	Couvertures de juste valeur						
	Risque de taux d'intérêt						
	Swaps de taux d'intérêt	209 012 \$	60 917 \$	93 141 \$	54 954 \$	73 \$	1 125 \$
	Risque de taux d'intérêt et risque de change						
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	43 676	15 413	21 510	6 753	1 340	1 440
	Swaps de taux d'intérêt	25 689	13 127	9 619	2 943	–	39
		278 377 \$	89 457 \$	124 270 \$	64 650 \$	1 413 \$	2 604 \$
		382 641 \$	145 770 \$	172 030 \$	64 841 \$	2 386 \$	3 709 \$

1) Pour certaines relations de couverture, nous utilisons une combinaison de dérivés pour couvrir les expositions sous-jacentes, par conséquent, les montants notionnels des dérivés dépassent généralement la valeur comptable des éléments couverts.

2) Les montants notionnels représentent le montant en capital des dépôts au 31 octobre 2024 et au 31 octobre 2023.

s. o. Sans objet.

Le tableau suivant fait état du taux ou du cours moyen des dérivés de couverture :

Aux 31 octobre		Taux de change moyen ¹		Taux d'intérêt fixe moyen ¹	Cours moyen
2024	Couvertures de flux de trésorerie				
	Risque de change				
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	AUD – CAD	0,91	s. o.	s. o.
		EUR – CAD	1,47	s. o.	s. o.
		GBP – CAD	1,70	s. o.	s. o.
	Risque de taux d'intérêt				
	Swaps de taux d'intérêt		s. o.	CAD	3,44 %
			s. o.	USD	4,09 %
	Risque lié au cours de l'action				
	Swaps d'actions		s. o.	s. o.	72,68 \$
	Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger				
	Risque de change				
	Contrats de change à terme	AUD – CAD	0,92	s. o.	s. o.
		HKD – CAD	0,18	s. o.	s. o.
	Couvertures de juste valeur				
	Risque de taux d'intérêt				
	Swaps de taux d'intérêt		s. o.	CAD	3,71 %
	Risque de taux d'intérêt et risque de change				
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	EUR – CAD	1,46	0,63 %	s. o.
		CHF – CAD	1,38	s. o.	s. o.
		USD – CAD	1,32	2,06 %	s. o.
	Swaps de taux d'intérêt		s. o.	CHF	0,23 %
			s. o.	EUR	0,89 %
			s. o.	GBP	0,82 %
2023	Couvertures de flux de trésorerie				
	Risque de change				
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	AUD – CAD	0,90	s. o.	s. o.
		EUR – CAD	1,44	s. o.	s. o.
		GBP – CAD	1,68	s. o.	s. o.
	Risque de taux d'intérêt				
	Swaps de taux d'intérêt		s. o.	CAD	3,81 %
			s. o.	USD	4,86 %
	Risque lié au cours de l'action				
	Swaps d'actions		s. o.	s. o.	66,46 \$
	Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger				
	Risque de change				
	Contrats de change à terme	AUD – CAD	0,89	s. o.	s. o.
		HKD – CAD	0,18	s. o.	s. o.
	Couvertures de juste valeur				
	Risque de taux d'intérêt				
	Swaps de taux d'intérêt		s. o.	CAD	3,41 %
	Risque de taux d'intérêt et risque de change				
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	EUR – CAD	1,46	0,38 %	s. o.
		CHF – CAD	1,38	s. o.	s. o.
		USD – CAD	1,34	3,86 %	s. o.
	Swaps de taux d'intérêt		s. o.	CHF	0,23 %
			s. o.	EUR	0,82 %
			s. o.	GBP	0,84 %

1) Comprend les taux de change moyens et les taux d'intérêt liés aux relations de couverture importantes.

s. o. Sans objet.

Éléments désignés à titre d'éléments couverts

Le tableau suivant donne des précisions sur les éléments désignés à titre d'éléments couverts :

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	Valeur comptable de l'élément couvert		Cumul des ajustements de couverture de juste valeur apportés à l'élément couvert		Profits (pertes) découlant de la variation de la juste valeur utilisés aux fins du calcul de l'inefficacité de la couverture
	Actif	Passif	Actif	Passif	
2024					
Couvertures de flux de trésorerie¹					
Risque de change					
Dépôts	– \$	16 524 \$	s. o.	s. o.	(710)\$
Risque de taux d'intérêt					
Prêts	41 233	–	s. o.	s. o.	(1 622)
Risque lié au cours de l'action					
Païement fondé sur des actions	–	2 074	s. o.	s. o.	(920)
	41 233 \$	18 598 \$	s. o.	s. o.	(3 252)\$
Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	39 742 \$	– \$	s. o.	s. o.	267 \$
Couvertures de juste valeur²					
Risque de taux d'intérêt					
Valeurs mobilières	72 816 \$	– \$	(115)\$	– \$	3 446 \$
Prêts	51 302	–	770	–	1 057
Dépôts	–	133 104	–	(1 142)	(2 135)
Titres secondaires	–	6 189	–	96	(207)
Risque de taux d'intérêt et risque de change					
Dépôts	–	21 531	–	(733)	(741)
	124 118 \$	160 824 \$	655 \$	(1 779)\$	1 420 \$
2023					
Couvertures de flux de trésorerie¹					
Risque de change					
Dépôts	– \$	16 010 \$	s. o.	s. o.	(609)\$
Risque de taux d'intérêt					
Prêts	38 508	–	s. o.	s. o.	650
Risque lié au cours de l'action					
Païement fondé sur des actions	–	1 106	s. o.	s. o.	288
	38 508 \$	17 116 \$	s. o.	s. o.	329 \$
Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	34 419 \$	– \$	s. o.	s. o.	838 \$
Couvertures de juste valeur²					
Risque de taux d'intérêt					
Valeurs mobilières	58 605 \$	– \$	(3 830)\$	– \$	(1 655)\$
Prêts	43 475	–	(683)	–	(297)
Dépôts	–	90 317	–	(3 278)	329
Titres secondaires	–	4 206	–	(97)	76
Risque de taux d'intérêt et risque de change					
Dépôts	–	21 087	–	(1 447)	(255)
	102 080 \$	115 610 \$	(4 513)\$	(4 822)\$	(1 802)\$

1) Au 31 octobre 2024, le solde du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie qui ont pris fin correspondait à une perte nette de 198 M\$ (perte nette de 641 M\$ en 2023).

2) Au 31 octobre 2024, le cumul de l'ajustement de couvertures de juste valeur au titre du passif net dans le bilan consolidé lié aux couvertures de juste valeur qui ont pris fin s'élevait à 286 M\$ (ajustement du passif net de 159 M\$ en 2023).

s. o. Sans objet.

Profits (pertes) liés à la comptabilité de couverture dans le compte de résultat consolidé

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat global – réserve de couverture (après impôt)	Variation de la valeur de l'instrument détenu à des fins de couverture comptabilisée dans les autres éléments du résultat global (avant impôt)	Montant du cumul des autres éléments du résultat global reclassé en résultat (avant impôt) ¹	Économie (charge) d'impôt	Solde de clôture du cumul des autres éléments du résultat global – réserve de couverture (après impôt)	Profits (pertes) liés à l'inefficacité des couvertures comptabilisés dans le résultat
2024						
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de change	(27)\$	710 \$	(701)\$	(2)\$	(20)\$	3 \$
Risque de taux d'intérêt	(970)	1 622	270	(526)	396	3
Risque lié au cours de l'action	(29)	920	(696)	(62)	133	–
	(1 026)\$	3 252 \$	(1 127)\$	(590)\$	509 \$	6 \$
Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger – risque de change						
Transactions de couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	(2 948)\$	(267)\$	– \$	– \$	(3 215)\$	– \$
2023						
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de change	(13)\$	609 \$	(628)\$	5 \$	(27)\$	– \$
Risque de taux d'intérêt	(655)	(649)	200	134	(970)	1
Risque lié au cours de l'action	6	(288)	240	13	(29)	–
	(662)\$	(328)\$	(188)\$	152 \$	(1 026)\$	1 \$
Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger – risque de change						
Transactions de couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	(2 136)\$	(838)\$	– \$	26 \$	(2 948)\$	– \$

1) Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, le montant reclassé du cumul des autres éléments du résultat global en résultat net pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie des transactions prévues qui n'étaient plus susceptibles de se produire a été de néant (néant en 2023).

Note 15 | Actions ordinaires et privilégiées et autres instruments de capitaux propres

Le tableau suivant présente le nombre d'actions ordinaires et privilégiées en circulation et les dividendes versés, ainsi que les autres instruments de capitaux propres et les distributions versées sur ceux-ci :

Actions ordinaires et privilégiées en circulation et autres instruments de capitaux propres

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions et les montants par action aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates

	2024				2023			
	Actions en circulation		Dividendes et distributions versés		Actions en circulation		Dividendes et distributions versés	
	Nombre d'actions	Montant	Montant	\$ par action	Nombre d'actions	Montant	Montant	\$ par action
Actions ordinaires	942 285 419	17 009 \$	3 382 \$	3,60 \$	931 078 785	16 080 \$	3 149 \$	3,44 \$
Actions privilégiées de catégorie A								
Série 39 ¹	—	—	11	0,70	16 000 000	400	15	0,93
Série 41	12 000 000	300	12	0,98	12 000 000	300	12	0,98
Série 43	12 000 000	300	9	0,79	12 000 000	300	9	0,79
Série 47	18 000 000	450	27	1,47	18 000 000	450	25	1,38
Série 49 ²	—	—	8	0,65	13 000 000	325	17	1,30
Série 51 ³	—	—	10	0,97	10 000 000	250	13	1,29
Série 56	600 000	600	44	73,65	600 000	600	49	82,12
Série 57	500 000	500	22	42,92	—	—	—	—
		2 150 \$	143 \$			2 625 \$	140 \$	
Actions autodétenues – actions ordinaires ⁴	9 179	2 \$			20 156	2 \$		
Actions autodétenues – actions privilégiées ⁴	(3 778)	(4)			(18)	—		
Autres instruments de capitaux propres⁵								
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1		750 \$	33 \$	4,375 %		750 \$	33 \$	4,375 %
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 2		750 \$	30 \$	4,000 %		750 \$	30 \$	4,000 %
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 3		800 \$	57 \$	7,150 %		800 \$	64 \$	7,150 %
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 4		500 \$	— \$	6,987 %		— \$	— \$	

1) Les actions privilégiées de série 39 ont été rachetées à la valeur nominale pour un montant total de 400 M\$ le 31 juillet 2024.

2) Les actions privilégiées de série 49 ont été rachetées à la valeur nominale pour un montant total de 325 M\$ le 30 avril 2024.

3) Les actions privilégiées de série 51 ont été rachetées à la valeur nominale pour un montant total de 250 M\$ le 31 juillet 2024.

4) Les positions acheteur dans nos propres actions sont des valeurs négatives et réduisent le nombre d'actions en circulation. Les positions vendeur sont des valeurs positives et accroissent le nombre d'actions en circulation. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur la méthode comptable applicable aux actions autodétenues.

5) Se reporter à la section Billets avec remboursement de capital à recours limité (BRCRL) ci-après pour plus de précisions.

Actions ordinaires

Le capital-actions autorisé de la CIBC se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

Actions ordinaires émises

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions, aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates

	2024		2023	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Solde au début de l'exercice	931 098 941	16 082 \$	906 040 097	14 726 \$
Émission en vertu de ce qui suit :				
Régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en instruments de capitaux propres ¹	2 593 751	148	548 516	27
Régime d'investissement à l'intention des actionnaires ²	10 986 157	698	21 455 322	1 155
Régime d'achat d'actions par les employés ³	2 626 726	173	3 081 055	176
	947 305 575	17 101 \$	931 124 990	16 084 \$
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(5 000 000)	(90)	—	—
Actions autodétenues	(10 977)	—	(26 049)	(2)
Solde à la fin de l'exercice	942 294 598	17 011 \$	931 098 941	16 082 \$

1) Comprennent le règlement d'une contrepartie conditionnelle liée à des acquisitions antérieures.

2) Depuis le dividende versé le 29 juillet 2024, les actions ordinaires reçues par les participants ont été émises à même le capital autorisé, sans escompte. Auparavant, à compter du 27 janvier 2023, les actions ordinaires reçues par les participants qui exerçaient leurs options de réinvestissement des dividendes et de dividendes en actions dans le cadre du régime d'investissement à l'intention des actionnaires étaient émises à même le capital autorisé, à un escompte de 2 % par rapport au cours moyen du marché, tel qu'il est défini dans le régime d'investissement à l'intention des actionnaires.

3) Au Canada, depuis le 11 octobre 2024, les cotisations salariales au RAAE ont été investies dans le but d'acquérir des actions ordinaires sur le marché ouvert. Auparavant, ces actions étaient émises à même le capital autorisé.

Actions ordinaires réservées à des fins d'émission

Au 31 octobre 2024, 22 773 705 actions ordinaires (25 367 456 actions ordinaires en 2023) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu des régimes d'options sur actions, 33 960 700 actions ordinaires (44 946 857 actions ordinaires en 2023) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu du régime d'investissement à l'intention des actionnaires, 3 731 131 actions ordinaires (6 357 857 actions ordinaires en 2023) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu du RAAE et d'autres activités, et 6 318 544 500 actions ordinaires (5 825 898 000 actions ordinaires en 2023) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu d'instruments, notamment une disposition relative aux FPUNV qui exige la conversion en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur, tel qu'il est décrit dans les lignes directrices sur les normes de fonds propres.

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires (OPRCA)

Le 6 septembre 2024, nous avons annoncé que la Bourse de Toronto avait accepté notre avis d'intention de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des affaires. L'offre prendra fin à la première des éventualités suivantes : i) la date à laquelle la CIBC aura racheté 20 millions d'actions ordinaires, ii) la date à laquelle la CIBC émettra un avis de résiliation ou iii) le 9 septembre 2025. Au cours du trimestre considéré, 5 000 000 d'actions ordinaires ont été rachetées et annulées à un prix moyen de 83,75 \$, pour un total de 419 M\$.

Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres

Actions privilégiées

La CIBC est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A et de catégorie B sans valeur nominale et pouvant être émises en série sous réserve d'une contrepartie globale maximale de 10 G\$, en tout temps, pour toutes les actions en circulation de chacune des catégories d'actions privilégiées. Il n'y a aucune action privilégiée de catégorie B en circulation actuellement.

Conditions rattachées aux actions privilégiées de catégorie A

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de séries 41, 43, 47, 56 et 57 (FPUNV) sont des instruments rachetables, sous réserve d'une approbation réglementaire, au comptant par la CIBC à compter de la date de rachat préétablie aux prix de rachat au comptant indiqués dans les conditions rattachées aux actions privilégiées. Ces actions privilégiées sont des instruments hybrides comportant une composante capitaux propres et une composante passif, puisque le versement de dividendes et le remboursement du capital en trésorerie sont effectués à notre gré. La composante passif a une valeur nominale et, par conséquent, le total du produit reçu à l'émission a été présenté dans les capitaux propres du bilan consolidé et tout versement de dividendes est comptabilisé à titre de distribution de capitaux propres.

En circulation au 31 octobre 2024	Dividendes semestriels par action ¹	Dividendes trimestriels par action ¹	Date de rachat la plus rapprochée donnée	Prix de rachat au comptant par action
Série 41		0,244313 \$	31 janvier 2025	25,00 \$
Série 43		0,196438	31 juillet 2025	25,00
Série 47		0,367375	31 janvier 2028	25,00
Série 56	36,825000 \$		28 septembre 2027	1 000,00
Série 57	36,685800		12 mars 2029	1 000,00

1) Les dividendes peuvent être ajustés en fonction du moment de l'émission ou du rachat.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 41 (FPUNV) (actions de série 41)

Le 16 décembre 2014, nous avons émis 12 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 41 (FPUNV) (actions de série 41), d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Le taux des dividendes, lesquels sont payables trimestriellement lorsque le conseil en déclare, a été rajusté à 3,909 % pour la période de cinq ans commençant le 31 janvier 2020. Le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,24 %.

Les porteurs d'actions de série 41 avaient le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 42 (FPUNV) (actions de série 42), sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2020.

Puisque les modalités de la conversion n'ont pas été satisfaites, aucune action de série 42 n'a été émise et toutes les actions de série 41 demeurent en circulation. Les porteurs d'actions de série 41 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 42, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 42 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,24 %. Les porteurs d'actions de série 42 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 41, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2030 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 41 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 42 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2030 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 43 (FPUNV) (actions de série 43)

Le 11 mars 2015, nous avons émis 12 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 43 (FPUNV) (actions de série 43), d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Le taux des dividendes, lesquels sont payables trimestriellement lorsque le conseil en déclare, a été rajusté à 3,143 % pour la période de cinq ans commençant le 31 juillet 2020. Le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,79 %.

Les porteurs d'actions de série 43 avaient le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 44 (FPUNV) (actions de série 44), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2020.

Puisque les modalités de la conversion n'ont pas été satisfaites, aucune action de série 44 n'a été émise et toutes les actions de série 43 demeurent en circulation. Les porteurs d'actions de série 43 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 44, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 44 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,79 %. Les porteurs d'actions de série 44 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 43, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2030 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 43 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 44 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2030 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 47 (FPUNV) (actions de série 47)

Le 18 janvier 2018, nous avons émis 18 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 47 (FPUNV) (actions de série 47) d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 450 M\$. Le taux des dividendes, lesquels sont payables trimestriellement lorsque le conseil en déclare, a été rajusté à 5,878 % pour la période de cinq ans commençant le 31 janvier 2023. Le 31 janvier 2028 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,45 %.

Les porteurs d'actions de série 47 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 48 (FPUNV) (actions de série 48), sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 48 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,45 %. Les porteurs d'actions de série 48 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 47, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2028 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 47 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2028 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 48 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2033 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 56 (FPUNV) (actions de série 56)

Le 16 septembre 2022, nous avons émis 600 000 actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 56 (FPUNV) (actions de série 56) d'une valeur nominale de 1 000,00 \$ l'action, pour un produit brut de 600 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'au 28 octobre 2027, les actions de série 56 sont assorties de dividendes en espèces versés semestriellement le 28^e jour d'avril et d'octobre chaque année, lorsque la CIBC en déclare, à un taux de 7,365 %. Le 28 octobre 2027 et le 28 octobre tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 4,20 %.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 56 en circulation à la valeur nominale pendant la période du 28 septembre 2027 au 28 octobre 2027 inclusivement et au cours de la période du 28 septembre au 28 octobre inclusivement tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 57 (FPUNV) (actions de série 57)

Le 12 mars 2024, nous avons émis 500 000 actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 57 (FPUNV) (actions de série 57) d'une valeur nominale de 1 000,00 \$ l'action, pour un produit brut de 500 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'au 12 avril 2029, les actions de série 57 sont assorties de dividendes en espèces versés semestriellement le 12^e jour d'avril et d'octobre chaque année, lorsque la CIBC en déclare, à un taux de 7,337 %. Le premier dividende a été versé le 12 octobre 2024. Le 12 avril 2029 et le 12 avril tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 3,90 %.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 57 en circulation à la valeur nominale pendant la période du 12 mars 2029 au 12 avril 2029 inclusivement et au cours de la période du 12 mars au 12 avril inclusivement tous les cinq ans par la suite.

Billets avec remboursement de capital à recours limité (BRCRL)

Les BRCRL sont des instruments hybrides comportant une composante capitaux propres et une composante passif, puisque le versement d'intérêts et le remboursement du capital en trésorerie sont effectués à notre gré, car le seul recours de chacun des porteurs de billets dans l'éventualité de non-paiement se limite à sa quote-part des séries d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté détenues dans Fiducie à recours limité LRCN CIBC (la fiducie à recours limité). La composante passif des BRCRL a une valeur nominale et, par conséquent, le total du produit reçu à l'émission des BRCRL a été présenté dans les capitaux propres du bilan consolidé et tout versement d'intérêts est comptabilisé à titre de distribution de capitaux propres.

Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1 à 4,375 % (FPUNV) (titres secondaires) (BRCRL de série 1)

Le 16 septembre 2020, nous avons émis des billets de série 1 avec remboursement de capital à recours limité à 4,375 % (FPUNV) (titres secondaires) d'un montant en capital de 750 M\$. Les BRCRL de série 1 viennent à échéance le 28 octobre 2080 et portent intérêt à un taux annuel fixe de 4,375 % (payable semestriellement) jusqu'au 28 octobre 2025. À compter du 28 octobre 2025 et tous les cinq ans par la suite jusqu'au 28 octobre 2075, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux annuel correspondant au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré d'un taux annuel de 4,000 %.

En parallèle avec l'émission des BRCRL de série 1, nous avons émis des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux fixe rajusté tous les cinq ans de série 53 (FPUNV) (actions de série 53) qui sont détenues dans la fiducie à recours limité, laquelle est consolidée par la CIBC, ce qui fait en sorte que les actions privilégiées de série 53 sont éliminées des états financiers consolidés de la CIBC. En cas de défaut de paiement par la CIBC du montant en capital des BRCRL de série 1, de leur prix de rachat ou des intérêts courus sur ceux-ci lorsque ces sommes sont exigibles, le seul recours de chacun des porteurs de BRCRL de série 1 se limite à sa quote-part des actions privilégiées de série 53 détenues dans la fiducie à recours limité.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, nous pouvons racheter chaque cinq ans, en totalité ou en partie, les BRCRL de série 1 à la valeur nominale au cours de la période du 28 septembre au 28 octobre inclusivement, à compter de 2025.

Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 2 à 4,000 % (FPUNV) (titres secondaires) (BRCRL de série 2)

Le 14 septembre 2021, nous avons émis des billets de série 2 avec remboursement de capital à recours limité à 4,000 % (FPUNV) (titres secondaires) d'un montant en capital de 750 M\$. Les BRCRL de série 2 viennent à échéance le 28 janvier 2082 et portent intérêt à un taux annuel fixe de 4,000 % (payable semestriellement) jusqu'au 28 janvier 2027. À compter du 28 janvier 2027 et tous les cinq ans par la suite jusqu'au 28 janvier 2077, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux correspondant au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré d'un taux annuel de 3,102 %.

En parallèle avec l'émission des BRCRL de série 2, nous avons émis des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux fixe rajusté tous les cinq ans de série 54 (FPUNV) (actions de série 54) qui sont détenues dans la fiducie à recours limité, laquelle est consolidée par la CIBC, ce qui fait en sorte que les actions privilégiées de série 54 sont éliminées des états financiers consolidés de la CIBC. En cas de défaut de paiement par la CIBC du montant en capital des BRCRL de série 2, de leur prix de rachat ou des intérêts courus sur ceux-ci lorsque ces sommes sont exigibles, le seul recours de chacun des porteurs de BRCRL de série 2 se limite à sa quote-part des actions privilégiées de série 54 détenues dans la fiducie à recours limité.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, nous pouvons racheter chaque cinq ans, en totalité ou en partie, les BRCRL de série 2 à la valeur nominale au cours de la période du 28 décembre au 28 janvier inclusivement, à compter de 2026.

Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 3 à 7,150 % (FPUNV) (titres secondaires) (BRCRL de série 3)

Le 15 juin 2022, nous avons émis des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 3 à 7,150 % (FPUNV) (titres secondaires) d'un montant en capital de 800 M\$. Les BRCRL de série 3 viennent à échéance le 28 juillet 2082 et portent intérêt à un taux annuel fixe de 7,150 % (payable semestriellement) jusqu'au 28 juillet 2027. À compter du 28 juillet 2027 et tous les cinq ans par la suite jusqu'au 28 juillet 2077, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux correspondant au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré d'un taux annuel de 4,000 %.

En parallèle avec l'émission des BRCRL de série 3, nous avons émis des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux fixe rajusté tous les cinq ans de série 55 (FPUNV) (actions de série 55) qui sont détenues dans la fiducie à recours limité, laquelle est consolidée par la CIBC, ce qui fait en sorte que les actions privilégiées de série 55 sont éliminées des états financiers consolidés de la CIBC. En cas de défaut de paiement par la CIBC du montant en capital des BRCRL de série 3, de leur prix de rachat ou des intérêts courus sur ceux-ci lorsque ces sommes sont exigibles, le seul recours de chacun des porteurs de BRCRL de série 3 se limite à sa quote-part des actions privilégiées de série 55 détenues dans la fiducie à recours limité.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, nous pouvons racheter tous les cinq ans, en totalité ou en partie, les BRCRL de série 3 à la valeur nominale au cours de la période du 28 juin au 28 juillet inclusivement, à compter du 28 juin 2027.

Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 4 à 6,987 % (FPUNV) (titres secondaires) (BRCRL de série 4)

Le 25 juin 2024, nous avons émis des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 4 à 6,987 % (FPUNV) (titres secondaires) d'un montant en capital de 500 M\$. Les BRCRL de série 4 viennent à échéance le 28 juillet 2084 et portent intérêt à un taux annuel fixe de 6,987 % (payable semestriellement) jusqu'au 28 juillet 2029. À compter du 28 juillet 2029 et tous les cinq ans par la suite jusqu'au 28 juillet 2079, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux correspondant au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré d'un taux annuel de 3,70 %.

En parallèle avec l'émission des BRCRL de série 4, nous avons émis des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux fixe rajusté tous les cinq ans de série 58 (FPUNV) (actions privilégiées de série 58) qui sont détenues dans la fiducie à recours limité, laquelle est consolidée par la CIBC, ce qui fait en sorte que les actions privilégiées de série 58 sont éliminées des états financiers consolidés de la CIBC. En cas de défaut de paiement par la CIBC du montant en capital des BRCRL de série 4, de leur prix de rachat ou des intérêts courus sur ceux-ci lorsque ces sommes sont exigibles, le seul recours de chacun des porteurs de BRCRL de série 4 se limite à sa quote-part des actions privilégiées de série 58 détenues dans la fiducie à recours limité.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, nous pouvons racheter tous les cinq ans, en totalité ou en partie, les BRCRL de série 4 à la valeur nominale au cours de la période du 28 juin au 28 juillet inclusivement, à compter du 28 juin 2029.

Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 5 à 6,950 % (FPUNV) (titres secondaires) (BRCRL de série 5)

Le 5 novembre 2024, nous avons émis des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 5 à 6,950 % (FPUNV) (titres secondaires) d'un montant en capital de 500 M\$ US. Les BRCRL de série 5 viennent à échéance le 28 janvier 2085 et portent intérêt à un taux annuel fixe de 6,950 % (payable trimestriellement) jusqu'au 28 janvier 2030. À compter du 28 janvier 2030 et tous les cinq ans par la suite jusqu'au 28 janvier 2080, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux correspondant au taux des titres de cinq ans du Trésor américain en vigueur à cette date, majoré d'un taux annuel de 2,833 %.

En parallèle avec l'émission des BRCRL de série 5, nous avons émis des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux fixe rajusté tous les cinq ans de série 59 (FPUNV) (actions privilégiées de série 59) qui sont détenues dans la fiducie à recours limité, laquelle est consolidée par la CIBC, ce qui fait en sorte que les actions privilégiées de série 59 sont éliminées des états financiers consolidés de la CIBC. En cas de défaut de paiement par la CIBC du montant en capital des BRCRL de série 5, de leur prix de rachat ou des intérêts courus sur ceux-ci lorsque ces sommes sont exigibles, le seul recours de chacun des porteurs de BRCRL de série 5 se limite à sa quote-part des actions privilégiées de série 59 détenues dans la fiducie à recours limité.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, nous pouvons racheter chaque 28 janvier, 28 avril, 28 juillet et 28 octobre, en totalité ou en partie, les BRCRL de série 5 à la valeur nominale, à compter du 28 janvier 2030.

Mécanisme de conversion des FPUNV

Les séries d'actions privilégiées de catégorie A et les BRCRL susmentionnés sont assujettis à la disposition relative aux FPUNV qui sont nécessaires pour que les actions et les BRCRL soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de première catégorie selon Bâle III. Par conséquent, les actions privilégiées de catégorie A et les BRCRL sont automatiquement convertis en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur. Tel qu'il a été décrit dans les lignes directrices sur les normes de fonds propres, un événement déclencheur se produit lorsque le BSIF détermine que la banque n'est plus viable, ou qu'elle est sur le point de le devenir, et, si une fois tous les instruments de fonds propres d'urgence convertis et après avoir pris en compte tous les autres facteurs et toutes les autres circonstances considérés comme pertinents, il est raisonnablement probable que la viabilité de la banque sera rétablie ou maintenue ou si la banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la banque non viable. Dans un tel cas, les actions privilégiées de catégorie A de séries 41, 43, 47, 56 et 57 seront converties en un certain nombre d'actions ordinaires déterminé en divisant la valeur nominale, majorée des intérêts courus et impayés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans les suppléments de prospectus pertinents), sous réserve d'un prix minimal par action ordinaire de 2,50 \$ l'action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans les suppléments de prospectus pertinents). Les actions privilégiées de séries 53, 54, 55, 58 et 59 détenues dans la fiducie à recours limité seront converties automatiquement et immédiatement, sans le consentement des porteurs de BRCRL, en un nombre variable d'actions ordinaires qui seront émises aux porteurs de BRCRL en règlement du montant en capital de la totalité des BRCRL et des intérêts courus et impayés sur ceux-ci. Toute réclamation des porteurs de BRCRL contre la CIBC à l'égard des BRCRL sera éteinte à la réception des actions ordinaires.

Restrictions sur le versement de dividendes

En vertu de l'article 79 de la *Loi sur les banques* (Canada), il est interdit à une banque, y compris la CIBC, de déclarer ou de verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, la banque violerait, ou le paiement ferait en sorte qu'elle violerait, les règlements en matière de suffisance des fonds propres et de liquidités ou les directives du BSIF à la banque à l'égard des fonds propres ou des liquidités.

En outre, notre capacité à verser des dividendes sur les actions ordinaires est également limitée par les conditions rattachées aux actions privilégiées en circulation. Ces conditions prévoient que nous ne pouvons pas verser de dividendes sur nos actions ordinaires en tout temps sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation, à moins que tous les dividendes aux porteurs d'actions privilégiées alors payables n'aient été déclarés et versés ou encore mis de côté en vue de leur versement. Nos actions privilégiées de séries 53, 54, 55, 58 et 59 limitent davantage le versement des dividendes sur les actions privilégiées de catégorie A de séries 41, 43, 47, 56 et 57 en circulation dans certaines circonstances.

Actuellement, ces limites ne restreignent pas le paiement de dividendes sur nos actions privilégiées ou ordinaires.

Fonds propres

Objectifs, politique et procédures

Notre objectif général en matière de gestion des fonds propres est d'avoir recours à des sources de fonds propres solides et efficaces. Nous gérons nos fonds propres conformément à une politique de gestion des fonds propres approuvée par le conseil qui comprend des lignes directrices spécifiques portant sur la solidité et la composition des fonds propres, les dividendes et le rendement des fonds propres ainsi que sur la suffisance des fonds propres non consolidés des entités réglementées. Nous exerçons une surveillance constante des fonds propres afin de nous assurer que nous nous conformons aux politiques.

Chaque année, un plan à l'égard des fonds propres et les perspectives pour les trois années suivantes sont élaborés dans le cadre du plan financier, et comprennent tous les éléments importants se rapportant aux fonds propres : notamment les prévisions à l'égard de la provenance et de l'utilisation des fonds propres, y compris les résultats, les dividendes, la croissance des activités et les initiatives d'entreprise, ainsi que les échéances, les rachats et les émissions d'instruments de fonds propres. Le plan à l'égard des fonds propres est soumis à des simulations de crise dans le but de s'assurer qu'il peut tenir la route selon toutes les simulations de crise grave, mais plausible. Le niveau des fonds propres et des ratios de fonds propres fait l'objet d'un suivi tout au long de l'exercice, notamment au moyen d'une comparaison avec le plan à l'égard des fonds propres. Aucun changement important n'a été apporté aux objectifs, à la politique, aux lignes directrices et aux procédures au cours de l'exercice.

Exigences de fonds propres réglementaires, de levier et de capacité totale d'absorption des pertes (CTAP)

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du BSIF, lesquelles découlent du cadre normatif sur les fonds propres élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

La CIBC a été désignée par le BSIF comme une banque d'importance systémique nationale (BISN) au Canada et est assujéti à un supplément de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires correspondant à 1,0 % de l'actif pondéré en fonction du risque (APR). En outre, le BSIF s'attendait à ce que les BISN détiennent une réserve pour stabilité intérieure (RSI) de 3,5 % au 31 octobre 2024, alors qu'elle était de 3,0 % au 1^{er} novembre 2023 et avait été augmentée à compter de cette date. Ainsi, les ratios cibles applicables aux BISN, tels qu'ils ont été établis par le BSIF et tenant compte de toutes les réserves de conservation des fonds propres pour les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de première catégorie et le total des fonds propres sont respectivement de 11,5 %, 13,0 % et 15,0 %.

Les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre à la CIBC), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt différé correspondants), certains actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies, comme ils sont présentés dans notre bilan consolidé (nets des passifs d'impôt différé correspondants), et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme FPUNV, les BRCRL, et les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires admissibles comme FPUNV, les provisions générales admissibles, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers.

Pour compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque, le BSIF s'attend à ce que les institutions de dépôt fédérales adoptent un ratio de levier, soit une mesure des fonds propres non fondée sur le risque, au moins équivalent à 3,5 %, y compris une réserve applicable aux BISN de 0,5 %.

Le BSIF exige en outre que les BISN maintiennent un ratio de CTAP cible prudentiel (qui s'appuie sur les ratios de fonds propres fondés sur les risques) ainsi qu'un ratio de levier CTAP minimum (qui s'appuie sur le ratio de levier). Le BSIF s'attend à ce que les BISN détiennent un ratio minimum de CTAP fondé sur les risques de 21,5 % majoré des exigences de RSI alors applicables (soit 3,5 % comme il a été mentionné précédemment), ainsi qu'un ratio de levier CTAP minimum de 7,25 %. La CTAP correspond aux fonds propres réglementaires et aux passifs admissibles à la recapitalisation interne qui comportent une échéance résiduelle supérieure à un an.

Au gré du BSIF, ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions. Au cours des exercices clos les 31 octobre 2024 et 2023, nous nous sommes conformés aux exigences en matière de ratios de fonds propres réglementaires, de levier et de CTAP du BSIF.

Nos ratios de fonds propres, de levier et de CTAP sont présentés dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, aux 31 octobre		2024	2023
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		44 516 \$	40 327 \$
Fonds propres de première catégorie	A	49 481	45 270
Total des fonds propres		56 809	52 119
Total de l'APR	B	333 502	326 120
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		13,3 %	12,4 %
Ratio des fonds propres de première catégorie		14,8 %	13,9 %
Ratio du total des fonds propres		17,0 %	16,0 %
Exposition aux fins du ratio de levier	C	1 155 432 \$	1 079 103 \$
Ratio de levier	A/C	4,3 %	4,2 %
CTAP disponible	D	101 062 \$	100 176 \$
Ratio de CTAP	D/B	30,3 %	30,7 %
Ratio de levier CTAP	D/C	8,7 %	9,3 %

Note 16 | Paiements fondés sur des actions

Nous offrons à certains de nos employés et de nos administrateurs des droits à des paiements fondés sur des actions réglés en espèces ou en instruments de capitaux propres à titre de rémunération.

Programme d'octroi d'actions subalternes

En vertu du POAS, des équivalents d'unités d'actions (unités du POAS) sont octroyés annuellement à certains employés clés, ou en cours d'exercice à titre d'attributions spéciales. L'octroi d'actions subalternes (OAS) est réglé en espèces et en général, les droits aux actions subalternes en vertu de l'octroi s'acquerraient ou les attributions sont réglées en espèces après trois ans ou à parts égales sur trois ans à compter d'un an après l'exercice au cours duquel l'attribution a eu lieu. Des équivalents de dividendes sur les unités du POAS sont payés en espèces ou sous forme d'unités du POAS supplémentaires aux employés à la fin de cette période ou à la date de règlement.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque unité du POAS réglée en espèces octroyée est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la Bourse de Toronto (TSX) pour les dix jours de Bourse précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. À l'acquisition des droits, chaque unité du POAS est réglée en espèces en fonction du cours de clôture moyen par action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date d'acquisition des droits.

Au cours de l'exercice, 7 327 029 actions subalternes ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 53,93 \$ (6 687 379 actions subalternes attribuées à un prix moyen pondéré de 63,78 \$ en 2023), et le nombre d'actions subalternes en circulation au 31 octobre 2024 était de 19 761 344 (18 281 700 en 2023). En 2024, la charge de rémunération relative à l'OAS, compte non tenu de l'incidence des couvertures de la variation du cours de l'action, a totalisé 1 007 M\$ (224 M\$ en 2023). Au 31 octobre 2024, les passifs relatifs à l'OAS, qui sont inclus dans les autres passifs, totalisaient 1 506 M\$ (829 M\$ en 2023).

Programme d'unités d'action en fonction du rendement

En vertu du PUAR, des attributions annuelles sont octroyées en décembre à certains employés clés. Les attributions d'UAR sont faites sous forme d'attributions réglées en espèces. Les droits aux UAR s'acquerraient et ces attributions sont réglées en espèces après trois ans. Les équivalents de dividendes sur les UAR sont offerts sous la forme d'UAR additionnelles.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque UAR réglée en espèces est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. Le nombre final d'UAR dont les droits deviendront acquis variera de 75 % à 125 % du nombre initial d'unités attribuées d'après le rendement de la CIBC par rapport aux autres grandes banques canadiennes. Depuis l'attribution de droits qui a eu lieu en décembre 2023, le nombre final d'UAR dont les droits seront acquis est également fondé sur le rendement de la CIBC par rapport aux cibles internes. À l'acquisition des droits, chaque UAR est réglée en espèces en fonction du cours de clôture moyen de l'action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date d'acquisition des droits.

Au cours de l'exercice, 2 220 555 UAR ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 53,77 \$ (1 842 253 UAR attribuées à un prix moyen pondéré de 64,28 \$ en 2023). Au 31 octobre 2024, le nombre d'UAR en circulation, compte non tenu de l'incidence du rendement relatif de la CIBC, était de 6 227 116 (5 762 949 en 2023). En 2024, la charge de rémunération relative aux UAR, compte non tenu de l'incidence des couvertures de la variation du cours de l'action, a totalisé 380 M\$ (56 M\$ en 2023). Au 31 octobre 2024, les passifs relatifs aux UAR, qui sont inclus dans les autres passifs, totalisaient 568 M\$ (277 M\$ en 2023).

Régime d'unités d'actions à dividende différé / Régime de rémunération différée

Aux termes du régime d'UADD et du régime de rémunération différée, certains employés peuvent également choisir de recevoir des UADD plutôt que la rémunération en espèces à laquelle ils auraient autrement eu droit. De plus, certains employés clés se voient attribuer des UADD au cours de l'exercice à titre d'attributions spéciales. Les droits rattachés aux UADD s'acquerraient généralement pleinement au moment de l'acquisition ou en fonction du calendrier d'acquisition des droits défini dans l'entente liée à l'attribution des UADD, et les UADD sont réglées en espèces à une date au cours de la période précisée dans les modalités du régime. Les employés reçoivent des équivalents de dividendes sous la forme d'UADD additionnelles. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, le régime de rémunération différée a été modifié de sorte qu'il ne permettra plus l'attribution d'UADD.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque UADD réglée en espèces qui n'est pas attribuée en vertu du régime de rémunération différée est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. Ces UADD sont réglées en espèces après la cessation d'emploi de l'employé en fonction du cours de clôture moyen par action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date de versement. La juste valeur à la date d'attribution des attributions aux termes du régime de rémunération différée était fondée sur le cours de clôture de l'action à la Bourse de New York (NYSE) le dernier jour du trimestre de l'année civile. Lors de la distribution, les UADD attribuées en vertu du régime de rémunération différée sont réglées en espèces en fonction du cours de clôture par action ordinaire à la NYSE le jour ouvrable auquel le versement a été effectué.

Au cours de l'exercice, 413 925 UADD ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 56,06 \$ (310 647 UADD attribuées à un prix moyen pondéré de 64,15 \$ en 2023), et le nombre d'UADD en circulation au 31 octobre 2024 était de 2 463 430 (2 048 785 en 2023). En 2024, la charge de rémunération relative aux UADD, compte non tenu de l'incidence des couvertures de la variation du cours de l'action, a totalisé 126 M\$ ((5) M\$ en 2023). Au 31 octobre 2024, les passifs relatifs aux UADD, qui sont inclus dans les autres passifs, totalisaient 238 M\$ (135 M\$ en 2023).

Régimes des administrateurs

Chaque administrateur qui n'est ni un dirigeant ni un employé de la CIBC peut choisir de recevoir 1) les honoraires annuels en capitaux propres sous forme d'UADD ou d'actions ordinaires en vertu du régime d'UADD ou d'actions ordinaires des administrateurs ou 2) en partie ou en totalité, sa rémunération en espèces, en actions ordinaires ou en UADD en vertu du Régime d'achat d'actions à l'intention des administrateurs non dirigeants.

La valeur des UADD créditées à un administrateur lui est payable lorsque ce dernier n'est plus administrateur ou employé de la CIBC ou d'une société membre du groupe de la CIBC, et dans le cas des administrateurs assujettis à l'article 409A du *United States Internal Revenue Code of 1986*, dans sa version modifiée, l'administrateur ne doit fournir aucun service à la CIBC ni à aucune de ses sociétés contrôlées à titre de fournisseur indépendant. De plus, en vertu du régime UADD ou d'actions ordinaires des administrateurs, la valeur des UADD est payable à l'administrateur uniquement si ce dernier et la CIBC ne sont pas « liés » ou « affiliés », conformément à la définition de ces termes dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Les autres charges autres que d'intérêts relatives aux composantes des UADD de ces régimes, compte non tenu de l'incidence des couvertures de la variation du cours de l'action, ont totalisé 14 M\$ en 2024 ((1) M\$ en 2023). Au 31 octobre 2024, les passifs relatifs aux UADD, qui sont inclus dans les autres passifs, totalisaient 25 M\$ (15 M\$ en 2023).

Régimes d'options sur actions

En vertu du ROSAE, des options sur actions sont attribuées périodiquement à certains employés clés. Ces options confèrent à l'employé le droit de souscrire auprès de la CIBC des actions ordinaires à un prix fixe qui n'est pas inférieur au cours de clôture des actions le jour de Bourse précédant immédiatement la date d'attribution. En général, les droits rattachés aux options sont acquis à la fin de la quatrième année et expirent dix ans après la date d'attribution.

Les tableaux suivants présentent un résumé des activités des options sur actions et fournissent des précisions supplémentaires sur les options sur actions en cours et comportant des droits acquis.

Aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates

	2024		2023	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré ¹	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
En cours au début de l'exercice	14 688 079	58,47 \$	11 438 024	57,73 \$
Attribuées	3 973 361	56,55	3 490 610	59,39
Exercées ²	(2 593 751)	52,72	(212 090)	27,20
Auxquelles il a été renoncé/annulées/échues	(100 108)	60,44	(28 465)	62,09
En cours à la fin de l'exercice	15 967 581	58,55 \$	14 688 079	58,47 \$
Exerçables à la fin de l'exercice	5 033 423	55,17 \$	5 807 176	54,42 \$
Pouvant être attribuées	6 806 124		10 679 377	
Réservées à des fins d'émission future	22 773 705		25 367 456	

1) Les prix d'exercice moyens pondérés des options libellées en monnaie étrangère attribuées et exercées pendant l'exercice sont convertis à l'aide des taux de change en vigueur à la date d'attribution et à la date de règlement, respectivement. Le prix d'exercice moyen pondéré des soldes au 31 octobre 2024 reflète la conversion des options libellées en monnaie étrangère au taux de change de fin d'exercice.

2) Le cours moyen pondéré à la date d'exercice était de 65,04 \$ (59,49 \$ en 2023).

Au 31 octobre 2024	Options sur actions en cours			Options sur actions comportant des droits acquis	
	Nombre en cours	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre en cours	Prix d'exercice moyen pondéré
Fourchette des prix d'exercice					
Entre 1,00 \$ et 40,00 \$	125 660	0,85	30,81 \$	125 660	30,81 \$
Entre 40,01 \$ et 50,00 \$	198 902	1,10	48,91	198 902	48,91
Entre 50,01 \$ et 60,00 \$	12 259 105	7,09	56,73	3 857 737	55,21
Entre 60,01 \$ et 70,00 \$	851 124	3,12	60,01	851 124	60,01
Entre 70,01 \$ et 80,00 \$	2 532 790	7,09	70,05	—	70,05
	15 967 581	6,76	58,79 \$	5 033 423	55,17 \$

La juste valeur des options attribuées au cours de l'exercice a été mesurée à la date d'attribution selon le modèle d'options Black-Scholes. Les hypothèses du modèle sont fondées sur des données observables sur le marché à l'égard du taux d'intérêt sans risque et du rendement des actions, sur les dispositions contractuelles portant sur le prix d'exercice et sur le passé quant à la durée prévue. Les hypothèses relatives à la volatilité sont les estimations les plus probables à l'égard de la volatilité présumée du marché et l'atteinte du prix d'exercice et de la durée prévue des options.

Les hypothèses moyennes pondérées suivantes ont servi de données au modèle d'options Black-Scholes afin de déterminer la juste valeur des options à la date d'attribution :

Pour les exercices clos les 31 octobre	2024	2023
Hypothèses moyennes pondérées		
Taux d'intérêt sans risque	3,74 %	3,27 %
Taux de rendement prévu des actions	7,50 %	6,84 %
Volatilité prévue du cours des actions	19,47 %	19,86 %
Durée prévue	6 ans	6 ans
Cours de l'action/prix d'exercice	56,55 \$	59,39 \$

Pour 2024, la juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des options s'élevait à 4,01 \$ (4,41 \$ en 2023).

La charge de rémunération relative aux options sur actions a atteint 16 M\$ en 2024 (12 M\$ en 2023).

Régime d'achat d'actions par les employés

Au Canada, en vertu de notre RAAE, les employés admissibles peuvent choisir, chaque année, que toute tranche de leur salaire admissible soit retenue pour l'achat d'actions ordinaires. Nous versons un montant égal à 50 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 3 % du salaire admissible, sous réserve d'un plafond annuel de 2 250 \$. Après deux ans de participation continue au régime de l'employé, les droits à nos cotisations sont acquis, et les droits à toutes les cotisations ultérieures sont acquis dès le versement des cotisations. Des régimes similaires d'achat d'actions par les employés existent dans d'autres régions à l'échelle mondiale où, chaque année, les employés admissibles peuvent choisir de faire retenir une tranche de leur salaire admissible afin d'acheter des actions ordinaires, avec cotisation correspondante de l'employeur, selon les dispositions de chaque régime. Au Canada, depuis le 11 octobre 2024, les cotisations salariales au RAAE sont investies pour faire l'acquisition d'actions ordinaires sur le marché libre. Auparavant, ces actions étaient émises à même le capital autorisé. CIBC Caribbean gère un RAAE sur place, dont le fiduciaire du régime emploie les cotisations pour acheter des actions ordinaires de CIBC Caribbean sur le marché libre.

Nos cotisations, qui sont passées en charges dès qu'elles sont engagées, ont totalisé 63 M\$ en 2024 (60 M\$ en 2023).

Note 17 | Avantages postérieurs à l'emploi

Nous sommes le promoteur de régimes de retraite et postérieurs à l'emploi à l'intention de nos employés admissibles dans plusieurs pays, dont le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et les Caraïbes. Nos régimes de retraite comprennent des régimes enregistrés de retraite à prestations définies par capitalisation, des arrangements supplémentaires, qui procurent des prestations de retraite en sus des plafonds établis par la loi, et des régimes à cotisations définies. Nous offrons également des prestations pour soins de santé, de l'assurance-vie et d'autres avantages aux employés et aux retraités admissibles. Les actifs des régimes et les obligations au titre des prestations définies liés aux régimes de retraite à prestations définies sont évalués aux fins comptables au 31 octobre de chaque exercice.

Caractéristiques, situation de capitalisation et risques liés aux régimes

Régimes de retraite

Les régimes de retraite comprennent les régimes de retraite offerts au Canada, aux États-Unis et dans les Caraïbes par la CIBC. Les régimes de retraite offerts au Canada par la CIBC constituent environ 92 % de notre obligation consolidée au titre des prestations définies. Tous nos régimes de retraite offerts au Canada sont des régimes de retraite à prestations définies, le plus important étant notre principal régime de retraite canadien (régime de retraite de la CIBC), qui comprend environ 68 000 participants actifs, des retraités et des participants dont les prestations sont différées.

Le régime de retraite de la CIBC offre aux participants des prestations de retraite mensuelles calculées selon une formule prescrite applicable au régime de retraite, qui est fondée sur le montant maximal de gains annuels ouvrant droit à pension, le salaire moyen à la retraite et les années de service inscrites au régime. Une période d'attente de deux ans est exigée avant que des membres puissent adhérer au régime de retraite de la CIBC.

Le régime de retraite de la CIBC est capitalisé par l'intermédiaire d'une fiducie distincte. Les évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation sont effectuées par l'actuaire externe du régime au moins une fois tous les trois ans ou plus souvent si les lois canadiennes régissant les régimes de retraite l'exigent pour déterminer les exigences de capitalisation minimales de la CIBC ainsi que les cotisations permises maximales. Tout déficit mis au jour par les évaluations aux fins de la capitalisation doit généralement être capitalisé sur une période pouvant aller jusqu'à quinze ans. La politique de capitalisation des régimes de retraite de la CIBC consiste à verser au moins les cotisations annuelles minimales requises selon les règlements. Les versements en sus des cotisations minimales exigées sont faits de façon discrétionnaire.

Le régime de retraite de la CIBC est agréé auprès du BSIF et de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et il est assujéti aux lois et règlements applicables aux régimes de retraite de compétence fédérale.

Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite procurant l'assurance soins de santé offerts au Canada, aux États-Unis et dans les Caraïbes par la CIBC (autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux fins de la présentation de l'information financière). L'autre régime d'avantages postérieurs à l'emploi offert au Canada par la CIBC (régime d'avantages postérieurs à l'emploi du Canada) constitue plus de 93 % de notre obligation consolidée au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Le régime d'avantages postérieurs à l'emploi du Canada offre une assurance soins de santé, une assurance de soins dentaires et une assurance-vie aux retraités qui satisfont à certains critères d'admissibilité, notamment l'âge et les années de service. La CIBC rembourse la totalité des coûts des prestations pour les employés admissibles ayant pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2009, alors que le niveau des cotisations pour les avantages au titre des soins médicaux et dentaires pour les employés admissibles ayant pris leur retraite après cette date a été établi à un niveau déterminé. Le régime est capitalisé par répartition.

Modifications des avantages

Aucune modification importante n'a été apportée aux modalités de nos régimes de retraite à prestations définies au Canada en 2024. Le régime de retraite de la CIBC a été modifié en 2023 pour instaurer des plafonds sur les gains ouvrant droit à pension fondés sur le niveau d'emploi à compter du 1^{er} novembre 2023. Cette modification a entraîné des coûts de services passés négatifs de 73 M\$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2023. Certaines modifications ont été apportées à nos autres régimes de retraite en 2023, ce qui a entraîné des coûts de services passés.

Risques

Les régimes de retraite à prestations définies de la CIBC exposent le groupe à des risques actuariels (notamment le risque de longévité), au risque de change, au risque de taux d'intérêt, au risque de marché (risque lié aux placements) et aux risques liés à l'inflation des coûts des soins de santé.

Le régime de retraite de la CIBC a recours à une stratégie de superposition de change qui peut employer des contrats à terme ou des instruments similaires pour gérer et atténuer son risque de change.

Le risque de taux d'intérêt est géré conformément à la stratégie de placement axée sur les passifs dans le cadre du régime de retraite de la CIBC grâce à une combinaison d'obligations physiques, de superpositions financées au sein du marché de la mise en pension de titres ou de dérivés.

Le risque de marché (risque lié aux placements) est atténué par un processus de composition de portefeuilles multiactifs permettant une diversification parmi une variété d'inducteurs du risque de marché.

Le recours à des dérivés dans le cadre du régime de retraite de la CIBC est régi par la politique en matière de dérivés qui a été approuvée par le Comité de gestion des prestations de retraite (CGPR) et qui permet le recours à des dérivés pour gérer les risques à la discrétion du Comité de placement des régimes de pension (CPRP). Outre la gestion du risque de taux d'intérêt, les stratégies de réduction et d'atténuation des risques peuvent comprendre la couverture du risque de change, du risque d'écart de taux ou du risque lié aux actions. La politique en matière de dérivés autorise également le recours à des dérivés pour accroître les rendements du régime.

Gouvernance des régimes

Tous les régimes de retraite de la CIBC sont régis par des comités de retraite locaux, la haute direction ou le conseil des fiduciaires; cependant, toutes les modifications importantes apportées aux régimes exigent l'approbation du Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction (CRRPD). Dans le cas des régimes de retraite offerts au Canada, le CRRPD est responsable d'établir la stratégie à l'égard des régimes de retraite, d'évaluer les questions importantes relatives aux risques, d'évaluer la performance, y compris la situation de capitalisation, et d'approuver les modifications importantes apportées à la structure des régimes et à leur gouvernance.

Bien que des politiques de placement précises soient déterminées selon les régimes afin de tenir compte des caractéristiques propres à chaque régime, les politiques de placement applicables à tous les régimes comprennent l'optimisation de la relation risque-rendement au moyen d'un portefeuille comportant différentes catégories d'actifs et diversifié par segment du marché, secteur économique et émetteur. Les objectifs visent

à s'assurer que les prestations promises au titre de nos régimes par capitalisation seront respectées, à maximiser le rendement à long terme sans compromettre la sécurité des régimes respectifs, à gérer les cotisations au même titre que la stabilité de la situation de capitalisation et à mettre en œuvre toutes les politiques de manière efficace sur le plan des coûts. Les placements dans des titres de créance et de participation négociés sur le marché (détenus directement ou indirectement par l'entremise de fonds de placement) représentent la répartition d'actifs la plus importante.

Le recours aux dérivés se limite aux fins et aux instruments décrits dans la politique en matière de dérivés du régime de retraite de la CIBC, qui comprennent l'utilisation de titres de créance ou de participation synthétiques, la couverture de change, la réduction des risques et l'accroissement des rendements.

Les placements dans des catégories d'actifs précises sont encore plus diversifiés entre les fonds, les gestionnaires, les stratégies, les secteurs d'activité et les secteurs géographiques en fonction des caractéristiques propres à chaque catégorie d'actifs.

L'exposition à l'une de ces catégories d'actifs sera déterminée par notre évaluation des besoins à l'égard des actifs des régimes et de la conjoncture et des conditions du marché financier. Les facteurs évalués avant l'approbation de la catégorie d'actifs comprennent les facteurs démographiques, l'exigence de distribuer les flux de trésorerie, les besoins de liquidités, les hypothèses actuarielles, l'augmentation prévue des prestations et les exigences de capitalisation du régime.

C'est essentiellement au CPRP que revient la gestion des actifs des divers régimes offerts au Canada. Ce comité est composé de membres de la direction de la CIBC. Le CPRP est chargé de la nomination et de la résiliation du mandat des gestionnaires de placement (y compris Gestion d'actifs CIBC inc., filiale en propriété exclusive de la CIBC), qui disposent d'une certaine latitude à l'égard des placements selon des fourchettes de répartition cible de l'actif établies par le CGPR. Si la répartition réelle d'un fonds dépasse les fourchettes établies, les actifs sont rééquilibrés, au besoin, pour les ramener dans les fourchettes de la répartition cible de l'actif. De façon périodique, un appariement de l'actif et du passif est effectué, au cours duquel les répercussions des politiques stratégiques de placement font l'objet d'une analyse.

Le CGPR assume principalement la gestion des évaluations actuarielles des divers régimes de retraite au Canada. Le CGPR est responsable d'approuver les hypothèses actuarielles qui serviront à évaluer les régimes de retraite et de faire des recommandations à la haute direction de la CIBC sur le niveau de capitalisation annuel pour les régimes de retraite offerts au Canada.

Les comités locaux avec des mandats semblables assurent la gestion de nos régimes de retraite offerts à l'extérieur du Canada et font un compte rendu chaque année au CRRPD sur toutes les activités importantes de gouvernance.

Montants comptabilisés dans le bilan consolidé

Les tableaux ci-après présentent la situation financière de nos régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni, ainsi que de nos filiales des Caraïbes. Cette information ne tient pas compte d'autres régimes secondaires gérés par certaines de nos filiales parce qu'ils ne sont pas importants.

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023
Obligation au titre des prestations définies				
Solde au début de l'exercice	7 060 \$	7 040 \$	422 \$	436 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	190	212	5	5
Coût des services passés	—	(69)	—	—
Coût financier pour l'obligation au titre des prestations définies	396	380	24	23
Cotisations salariales	4	4	—	—
Prestations versées	(365)	(362)	(32)	(29)
Paievements au titre du règlement	(79)	—	—	—
Prestations spéciales de cessation d'emploi	—	2	—	—
Variations des taux de change et autres	5	16	—	1
Écarts actuariels nets liés à l'obligation au titre des prestations définies	731	(163)	—	(14)
Solde à la fin de l'exercice	7 942 \$	7 060 \$	419 \$	422 \$
Actifs des régimes				
Juste valeur au début de l'exercice	8 091 \$	8 435 \$	— \$	— \$
Produits d'intérêts générés par les actifs des régimes ¹	459	460	—	—
Écarts actuariels nets sur les actifs des régimes ¹	1 079	(493)	—	—
Cotisations patronales	146	36	32	29
Cotisations salariales	4	4	—	—
Prestations versées	(365)	(362)	(32)	(29)
Paievements au titre du règlement	(79)	—	—	—
Frais d'administration liés aux régimes	(8)	(7)	—	—
Augmentation (diminution) résultant des règlements au titre des régimes	(10)	—	—	—
Variations des taux de change et autres	9	18	—	—
Juste valeur à la fin de l'exercice	9 326 \$	8 091 \$	— \$	— \$
Actif (passif) net au titre des prestations définies	1 384	1 031	(419)	(422)
Provision pour moins-value ²	(47)	(16)	—	—
Actif (passif) net au titre des prestations définies, net de la provision pour moins-value	1 337 \$	1 015 \$	(419)\$	(422)\$

1) Le rendement réel sur les actifs des régimes se chiffrait à un profit de 1 538 M\$ pour l'exercice (perte de 33 M\$ en 2023).

2) La provision pour moins-value reflète l'incidence du plafond de l'actif pour les régimes assortis d'un actif net au titre des prestations définies.

L'actif (le passif) net au titre des prestations définies, net de la provision pour moins-value, est inclus dans les autres actifs et les autres passifs comme suit :

En millions de dollars, aux 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023
Autres actifs	1 378 \$	1 055 \$	— \$	— \$
Autres passifs	(41)	(40)	(419)	(422)
	1 337 \$	1 015 \$	(419)\$	(422)\$

L'obligation au titre des prestations définies et les actifs des régimes par région se présentent comme suit :

En millions de dollars, aux 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023
Obligation au titre des prestations définies				
Canada	7 291 \$	6 373 \$	389 \$	392 \$
États-Unis, Royaume-Uni et Caraïbes	651	687	30	30
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	7 942 \$	7 060 \$	419 \$	422 \$
Actifs des régimes				
Canada	8 441 \$	7 292 \$	– \$	– \$
États-Unis, Royaume-Uni et Caraïbes	885	799	–	–
Actifs des régimes à la fin de l'exercice	9 326 \$	8 091 \$	– \$	– \$

Montants comptabilisés dans le compte de résultat consolidé

La charge nette au titre des régimes à prestations définies au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023
Coût des services rendus au cours de l'exercice ¹	190 \$	212 \$	5 \$	5 \$
Coût des services passés	–	(69)	–	–
Coût financier pour l'obligation au titre des prestations définies	396	380	24	23
Produits d'intérêts générés par les actifs des régimes	(459)	(460)	–	–
Charges d'intérêt liées à l'effet du plafond de l'actif	1	1	–	–
Prestations spéciales de cessation d'emploi	–	2	–	–
Frais d'administration liés aux régimes	8	7	–	–
Charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies comptabilisée en résultat net	136 \$	73 \$	29 \$	28 \$

1) Le coût des services rendus au cours des exercices 2024 et 2023 a été calculé à l'aide de taux d'actualisation distincts de respectivement 5,61 % et 5,44 %, afin de tenir compte des prestations futures de plus longue durée liées aux avantages que gagneront les participants actifs du régime au cours de l'année de service supplémentaire.

Montants comptabilisés dans l'état du résultat global consolidé

La réévaluation nette des profits (pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global pour nos régimes de retraite à prestations définies au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2024 ¹	2023	2024	2023
Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies découlant des changements à ce qui suit :				
Hypothèses démographiques	(1)\$	(1)\$	34 \$	– \$
Hypothèses financières	(768)	200	(36)	11
Expérience	38	(36)	2	3
Écarts actuariels nets sur les actifs des régimes	1 079	(493)	–	–
Variations du plafond de l'actif excluant les produits d'intérêts	(30)	1	–	–
Profits nets (pertes nettes) de réévaluation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	318 \$	(329)\$	– \$	14 \$

1) Comprend le transfert dans les résultats non distribués des pertes actuarielles cumulées de 5 M\$ par suite du règlement d'un régime de retraite pour une de nos filiales.

Régimes à prestations définies offerts au Canada

Puisque les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offerts au Canada constituent environ 92 % de notre obligation au titre des prestations définies consolidées, ils sont visés par les informations présentées dans ce qui suit.

Ventilation de l'obligation au titre des prestations définies et profil des échéances

La répartition de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada entre les participants actifs, les retraités et les participants dont les prestations sont différées se présente comme suit :

En millions de dollars, aux 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023
Participants actifs	3 558 \$	3 043 \$	74 \$	75 \$
Participants dont les prestations sont différées	490	415	–	–
Retraités	3 243	2 915	315	317
Total	7 291 \$	6 373 \$	389 \$	392 \$

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présente comme suit :

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023
Aux 31 octobre				
Durée moyenne pondérée en années	12,9	12,4	10,3	10,2

Actifs des régimes

Les principales catégories d'actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies offerts au Canada se présentent comme suit :

En millions de dollars, aux 31 octobre	2024		2023	
Catégorie d'actifs¹				
Titres de participation canadiens ²	472 \$	6 %	430 \$	6 %
Titres de créance ³				
Obligations d'État	5 419	64	3 872	53
Obligations de sociétés	403	5	519	7
	5 822	69	4 391	60
Fonds de placement ⁴				
Fonds d'actions canadiennes	35	—	27	—
Fonds d'actions américaines	694	8	454	6
Fonds d'actions internationales ⁵	37	—	30	1
Fonds d'actions mondiales ⁵	1 150	15	1 081	15
Fonds de titres à revenu fixe	103	1	92	1
	2 019	24	1 684	23
Divers ²				
Placements non traditionnels ⁶	2 399	28	2 463	34
Trésorerie et équivalents de trésorerie et autres	339	4	226	3
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres et valeurs vendues à découvert	(2 610)	(31)	(1 902)	(26)
	128	1	787	11
	8 441 \$	100 %	7 292 \$	100 %

- 1) Les catégories d'actifs reposent sur un classement en fonction du risque, y compris les expositions synthétiques au moyen de dérivés. Au 31 octobre 2024, la juste valeur des dérivés représentait un passif dérivé net de 30 M\$ (passif dérivé net de 49 M\$ en 2023).
- 2) Les actifs des régimes de retraite comprennent des valeurs mobilières émises par la CIBC et des dépôts de néant (néant en 2023), ce qui représente des actifs des régimes offerts au Canada de néant (néant en 2023). Aux 31 octobre 2024 et 2023, la totalité des titres de participation détenus avaient des cours quotidiens dans des marchés actifs, sauf les fonds de couverture, les titres de sociétés d'infrastructure et les titres de participation de sociétés fermées.
- 3) Aux 31 octobre 2024 et 2023, la totalité des titres de créance détenus étaient de qualité supérieure, dont une tranche de 285 M\$ (142 M\$ en 2023) avait des cours quotidiens dans des marchés actifs.
- 4) Des fonds de placement d'un montant de 33 M\$ (26 M\$ en 2023) étaient détenus directement au 31 octobre 2024 et avaient des cours quotidiens dans des marchés actifs.
- 5) Les fonds d'actions mondiales comprennent des placements en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, alors que les fonds d'actions internationales ne comprennent aucun placement en Amérique du Nord.
- 6) Comprendent les fonds de titres de sociétés fermées, de titres de sociétés d'infrastructure, de titres de créance privés et de titres immobiliers.

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses moyennes pondérées employées pour calculer l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présentent comme suit :

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023
Aux 31 octobre				
Taux d'actualisation	4,8 %	5,7 %	4,8 %	5,7 %
Taux de croissance de la rémunération ¹	2,5 %	2,5 %	s. o.	s. o.

- 1) Les taux de croissance de la rémunération de 2024 et de 2023 font état de l'utilisation d'un tableau des hypothèses relatives au taux de croissance des salaires qui est fondé sur l'âge et la durée des fonctions des employés. Le tableau mène à un taux de croissance moyen des salaires pondéré d'environ 2,5 % par année (2,5 % en 2023). s. o. Sans objet.

Les hypothèses concernant la mortalité future se fondent sur des statistiques et des tableaux de mortalité publiés. Les espérances de vie actuelles sous-tendant les valeurs de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présentent comme suit (en années) :

Aux 31 octobre	2024	2023
Espérance de vie des retraités actuellement âgés de 65 ans		
Hommes	23,6	23,5
Femmes	24,7	24,6
Espérance de vie à 65 ans des participants actuellement âgés de 45 ans		
Hommes	24,5	24,5
Femmes	25,6	25,5

Les taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé de nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada offrant des prestations de soins de santé et de soins dentaires et de l'assurance-vie sont comme suit :

Pour les exercices clos les 31 octobre	2024	2023
Taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé pour le prochain exercice	4,9 %	4,8 %
Taux auquel le taux tendanciel des coûts de soins de santé devrait diminuer	4,0 %	4,0 %
Exercice au cours duquel le taux atteint le taux tendanciel ultime	2040	2040

Analyse de sensibilité

Des changements raisonnablement possibles apportés à l'une des principales hypothèses actuarielles, alors que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées, influeraient sur l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada de la façon suivante :

Augmentation (diminution) estimée de l'obligation au titre des prestations définies	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
En millions de dollars, aux 31 octobre	2024	2024
Taux d'actualisation (variation de 100 points de base)		
Diminution de l'hypothèse	1 028 \$	45 \$
Augmentation de l'hypothèse	(861)	(37)
Taux de croissance de la rémunération (variation de 100 points de base)		
Diminution de l'hypothèse	(195)	—
Augmentation de l'hypothèse	204	—
Taux tendanciels des coûts de soins de santé (variation de 100 points de base)		
Diminution de l'hypothèse	s. o.	(12)
Augmentation de l'hypothèse	s. o.	14
Mortalité future		
Diminution de l'espérance de vie de une année	(164)	(7)
Augmentation de l'espérance de vie de une année	156	8

s. o. Sans objet.

Les analyses de sensibilité ci-dessus ne sont fournies qu'à titre indicatif et doivent être envisagées avec prudence puisqu'elles ont été calculées individuellement sans que les autres hypothèses soient modifiées. En pratique, des modifications apportées à une hypothèse peuvent entraîner des changements à une autre hypothèse, ce qui peut amplifier ou amoindrir les sensibilités présentées.

Flux de trésorerie futurs

Cotisations en espèces

L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite de la CIBC à des fins de capitalisation remonte au 31 octobre 2023. La prochaine évaluation actuarielle du régime aux fins de capitalisation sera en date du 31 octobre 2024.

Les cotisations patronales de 2025 devraient atteindre 165 M\$ pour le régime de retraite de la CIBC et les prestations devraient atteindre 26 M\$ pour les autres régimes postérieurs à l'emploi au Canada. Ces estimations sont susceptibles de changer, car les cotisations dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché, les exigences réglementaires et la capacité de la direction à modifier la politique de capitalisation.

Prestations futures prévues

Les prestations futures prévues de nos régimes au Canada au cours des dix prochains exercices se présentent comme suit :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2025	2026	2027	2028	2029	2030–2034	Total
Régimes de retraite à prestations définies	365 \$	368 \$	382 \$	396 \$	409 \$	2 251 \$	4 171 \$
Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	26	26	27	27	28	141	275
	391 \$	394 \$	409 \$	423 \$	437 \$	2 392 \$	4 446 \$

Régimes de retraite à cotisations définies et autres régimes

Nous offrons également des régimes à cotisations définies à certains employés et nous versons des cotisations à des régimes de retraite d'État. La charge comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au titre de ces régimes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2024	2023
Régimes de retraite à cotisations définies	72 \$	60 \$
Régimes de retraite d'État ¹	197	194
	269 \$	254 \$

1) Comprennent le Régime de pensions du Canada, le Régime des rentes du Québec et la *Federal Insurance Contributions Act* des États-Unis.

Note 18 | Impôt sur le résultat

Total de l'impôt sur le résultat

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2024	2023 ¹
Compte de résultat consolidé		
Provision pour (reprise de) l'impôt exigible		
Ajustements pour les exercices antérieurs	(38)\$	607 \$ ²
Charge d'impôt exigible	2 294	1 411
	2 256	2 018
Provision pour (reprise de) l'impôt différé		
Ajustements pour les exercices antérieurs	37	(11)
Incidence des variations dans les taux d'impôt et les lois fiscales	4	(9)
Naissance et résorption des différences temporaires	(285)	(64)
	(244)	(84)
	2 012	1 934
Autres éléments du résultat global	578	(219)
Total du résultat global	2 590 \$	1 715 \$

1) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées pour refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

2) Les données du premier trimestre de 2023 comprenaient une charge d'impôt sur le résultat afin de comptabiliser le dividende pour la relance au Canada (DRC) et l'incidence rétroactive de la hausse de 1,5 % du taux d'impôt.

Composantes de l'impôt sur le résultat

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2024	2023 ¹
Impôt exigible		
Fédéral	1 242 \$	748 \$
Provincial	795	481
Étranger	671	634
	2 708	1 863
Impôt différé		
Fédéral	(116)	(35)
Provincial	(82)	(23)
Étranger	80	(90)
	(118)	(148)
	2 590 \$	1 715 \$

1) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées pour refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Nous sommes assujettis à l'impôt canadien sur le résultat des centres bancaires à l'étranger. Les résultats des filiales étrangères seraient normalement assujettis à l'impôt canadien seulement lorsqu'ils sont rapatriés au Canada. Les impôts canadiens additionnels qui seraient exigibles si tous les résultats non distribués des filiales étrangères étaient distribués à la société mère canadienne sous forme de dividendes sont estimés à néant.

Les taux d'impôt effectifs figurant dans le compte de résultat consolidé sont différents des taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada, comme il est indiqué dans le tableau ci-après :

Rapprochement de l'impôt sur le résultat

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2024	2023 ¹
Taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada appliqués au résultat avant impôt sur le résultat	2 548 \$	27,8 %
Ajustements de l'impôt sur le résultat pour tenir compte de ce qui suit :		
Établissements à l'étranger assujettis à des taux d'impôt différents	(485)	(5,4)
Résultat exonéré d'impôt	(12)	(0,1)
Dividende pour la relance au Canada (DRC)	—	—
Divers	(39)	(0,4)
Impôt sur le résultat figurant dans le compte de résultat consolidé	2 012 \$	21,9 %
	1 938 \$	27,8 %
	1 934 \$	27,7 %

1) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées pour refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Impôt différé

Sources et variations de l'actif d'impôt différé et du passif d'impôt différé

Actif d'impôt différé

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2024	Valeur de l'actif net au 1 ^{er} novembre 2023	Montant comptabilisé dans le résultat net	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Divers ¹	Valeur de l'actif net au 31 octobre 2024
Provision pour pertes sur créances	401 \$	38 \$	— \$	1 \$	440 \$
Rémunération différée	427	255	—	46	728
Réévaluation des instruments financiers	91	(19)	(59)	(5)	8
Revenu différé	235	13	—	—	248
Divers	158	31	2	6	197
	1 312 \$	318 \$	(57)\$	48 \$	1 621 \$

Passif d'impôt différé

Immobilisations incorporelles	(392)\$	(10)\$	— \$	— \$	(402)\$
Immobilisations corporelles	(67)	(22)	—	(1)	(90)
Prestations de retraite et avantages du personnel	(132)	(19)	(68)	1	(218)
Goodwill	(91)	(1)	—	(1)	(93)
Réévaluation des instruments financiers	(13)	—	—	1	(12)
Divers	(10)	(22)	1	(3)	(34)
	(705)\$	(74)\$	(67)\$	(3)\$	(849)\$
Total des actifs d'impôt différé, montant net	607 \$	244 \$	(124)\$	45 \$	772 \$

1) Comprennent les écarts de change.

Actif d'impôt différé

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2023	Valeur de l'actif net au 1 ^{er} novembre 2022	Montant comptabilisé dans le résultat net	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Divers ¹	Valeur de l'actif net au 31 octobre 2023 ²
Provision pour pertes sur créances	256 \$	142 \$	– \$	3 \$	401 \$
Rémunération différée	445	(20)	–	2	427
Réévaluation des instruments financiers	125	(7)	(27)	–	91
Revenu différé	236	(2)	–	1	235
Divers	162	–	–	(4)	158
	1 224 \$	113 \$	(27)\$	2 \$	1 312 \$

Passif d'impôt différé

Immobilisations incorporelles	(341)\$	(50)\$	– \$	(1)\$	(392)\$
Immobilisations corporelles	(69)	1	–	1	(67)
Prestations de retraite et avantages du personnel	(241)	33	75	1	(132)
Goodwill	(89)	(2)	–	–	(91)
Réévaluation des instruments financiers	(13)	–	–	–	(13)
Divers	(16)	(11)	16	1	(10)
	(769)\$	(29)\$	91 \$	2 \$	(705)\$
Total des actifs d'impôt différé, montant net	455 \$	84 \$	64 \$	4 \$	607 \$

1) Comprennent les écarts de change.

2) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées pour refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

L'actif d'impôt différé et le passif d'impôt différé sont évalués par entité aux fins de la présentation dans notre bilan consolidé. Ainsi, l'actif d'impôt différé, montant net, de 772 M\$ (607 M\$ en 2023) est décomposé en une composante actif d'impôt différé de 821 M\$ (647 M\$ en 2023) et une composante passif d'impôt différé de 49 M\$ (40 M\$ en 2023) au bilan consolidé.

Les effets sur l'impôt différé des reports en avant de pertes fiscales lié aux pertes d'exploitation sont de 12 M\$ (4 M\$ en 2023), dont un montant de 3 M\$ est lié à la région des États-Unis, un montant de 4 M\$ est lié à la région du Canada et un montant de 5 M\$ est lié à la région des Caraïbes, venant à échéance sur plusieurs années à compter de 2025.

Le montant des pertes d'exploitation fiscales inutilisées à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été comptabilisé s'élevait à 735 M\$ au 31 octobre 2024 (1 515 M\$ en 2023), dont une tranche de 3 M\$ (756 M\$ en 2023) est attribuable à la région des États-Unis et une tranche de 732 M\$ (759 M\$ en 2023) est attribuable à la région des Caraïbes, pertes qui arriveront en général à échéance d'ici 7 ans.

Le montant des pertes fiscales en capital inutilisées à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été comptabilisé s'élevait à 482 M\$ au 31 octobre 2024 (482 M\$ en 2023). Ces pertes fiscales en capital inutilisées sont attribuables à la région du Canada.

Contrôles et litiges fiscaux

L'ARC a établi de nouvelles cotisations à l'endroit de la CIBC dans le but de lui réclamer un montant d'impôt total d'environ 1 847 M\$ pour les années d'imposition de 2011 à 2019 en lien avec le refus de déductions de certains dividendes. Il est possible que la CIBC fasse l'objet de nouvelles cotisations similaires visant des années d'imposition ultérieures. La CIBC a déposé un avis d'appel en 2021 et l'affaire est pendante. La CIBC est persuadée que ses déclarations de revenus sont appropriées et défendra sa position vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés.

L'exposition totale potentielle de la CIBC au titre de questions relatives aux pertes en capital de change est d'environ 76 M\$. Aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés.

Au cours d'exercices précédents, l'ARC a établi de nouvelles cotisations dans lesquelles elle refusait la déduction de paiements au titre du règlement dans l'affaire Enron et la déduction des frais juridiques connexes (les frais liés à Enron). Ultérieurement, l'ARC a conclu avec la CIBC une entente de règlement relative à la partie des frais liés à Enron qui sont déductibles au Canada. La CIBC s'est également entretenue avec l'Internal Revenue Service (IRS) à l'égard de la partie restante des frais qui est déductible aux États-Unis. Au quatrième trimestre de 2024, la CIBC a accepté une proposition de l'IRS à l'égard de la partie déductible de ces frais aux États-Unis. Par conséquent, l'impôt sur le revenu fédéral aux États-Unis ne nécessite aucun ajustement.

Mesures fiscales fédérales canadiennes

Au troisième trimestre de 2024, le projet de loi C-59, qui comprend certaines mesures fiscales tirées de l'Énoncé économique de l'automne 2023 et du budget fédéral de 2023, a été adopté. Le projet de loi C-59 a notamment mis en œuvre le refus de la déduction des dividendes reçus pour les dividendes reçus sur des actions canadiennes par les banques canadiennes à titre de biens évalués à la valeur du marché, ainsi qu'un impôt de 2 % sur certains rachats d'actions, la date d'application de chacune de ces mesures étant fixée au 1^{er} janvier 2024. Des propositions supplémentaires en lien avec l'impôt sur certains rachats d'actions ont été publiées le 12 août 2024. L'incidence du refus de la déduction des dividendes reçus a été comptabilisée dans la charge d'impôt sur le résultat présentée pour l'exercice considéré.

Le 20 juin 2024, le projet de loi C-69, qui comprend certaines mesures fiscales du budget fédéral canadien de 2024 et de l'Énoncé économique de l'automne 2023, ainsi que d'autres mesures fiscales, y compris la *Loi de l'impôt minimum mondial* (LIMM), a été adopté. La LIMM met en œuvre au Canada un impôt minimum mondial de 15 % conformément au régime du Pilier 2 élaboré par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Des propositions législatives supplémentaires relativement à la LIMM ont été publiées le 12 août 2024. Les règles du Pilier 2 en sont à différentes étapes de leur adoption à l'échelle mondiale par plus de 135 pays membres de l'OCDE. Le Canada ainsi que certains autres pays ont adopté des dispositions législatives pour la mise en œuvre des lois Pilier 2 qui s'appliqueront à la CIBC à compter de l'exercice 2025. Un certain nombre d'autres pays dans lesquels la CIBC mène ses activités en sont à différentes étapes de l'adoption du régime Pilier 2.

Pour l'instant, nous estimons que l'incidence des règles du Pilier 2 fera augmenter le taux d'impôt effectif consolidé d'environ 1 % pour l'exercice 2025. Cette estimation tient compte des différentes étapes de l'adoption des règles du Pilier 2 dans les pays où nous menons nos activités, de la complexité inhérente à l'application des règles du Pilier 2 et des variables qui ont des répercussions sur les projections sur lesquelles nous fondons notre estimation.

Note 19 | Résultat par action

En millions de dollars, sauf les montants par action, pour les exercices clos les 31 octobre	2024	2023 ¹
Résultat de base par action		
Résultat net applicable aux actionnaires	7 115 \$	5 001 \$
Moins : dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	263	267
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires	6 852	4 734
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	939 352	915 631
Résultat de base par action	7,29 \$	5,17 \$
Résultat dilué par action		
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires	6 852 \$	4 734 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	939 352	915 631
Ajouter : options sur actions pouvant être exercées ² (en milliers)	2 360	431
Ajouter : contrepartie réglée en instruments de capitaux propres (en milliers)	—	161
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation (en milliers)	941 712	916 223
Résultat dilué par action	7,28 \$	5,17 \$

- 1) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées pour refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.
- 2) Ne tiennent pas compte d'un nombre moyen de 2 551 540 options en cours (6 558 969 en 2023) à un prix d'exercice moyen pondéré de 70,05 \$ (63,39 \$ en 2023) pour l'exercice clos le 31 octobre 2024, le prix d'exercice des options étant supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la CIBC.

Note 20 | Engagements, cautionnements et actifs donnés en garantie

Engagements

Ententes relatives au crédit

Les ententes relatives au crédit sont habituellement des instruments hors bilan et généralement conclues pour répondre aux besoins de financement de clients. En outre, il existe certaines ententes relatives au crédit en vertu desquelles nous pourrions devoir consentir du crédit qui ne sont pas comptabilisées au bilan consolidé. Notre politique de garanties ou d'autres sûretés exigées relativement à ces ententes et les types de sûretés détenues sont généralement les mêmes que pour les prêts. Les montants contractuels présentés ci-après pour les ententes relatives au crédit représentent le montant maximum du crédit additionnel que nous pourrions devoir accorder. Les montants contractuels représentent également les montants additionnels du risque de crédit si le crédit contracté venait à être entièrement utilisé, si une contrepartie manquait à ses obligations et si la garantie se révélait sans valeur. Ces montants contractuels ne sont pas nécessairement représentatifs des liquidités futures requises ou du risque de perte réel, puisqu'un grand nombre de ces ententes arriveront à échéance ou cesseront d'exister sans que des prélèvements soient effectués.

En millions de dollars, aux 31 octobre	2024	2023 ¹
	Montants contractuels	
Engagements de crédit inutilisés ²	383 882 \$	358 916 \$
Facilités de garantie de liquidité	23 734	19 314
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	22 181	20 204
Lettres de crédit documentaires et commerciales	183	203
Autres engagements de crédit	10 431	1 704
	440 411 \$	400 341 \$

- 1) Certaines informations ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.
- 2) Comprennent les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition à notre gré, d'un montant de 189,6 G\$ (179,2 G\$ en 2023).

En outre, les valeurs de clients prêtées par les coentreprises que la CIBC a formées avec The Bank of New York Mellon totalisaient 77,6 G\$ (79,5 G\$ en 2023); de ce montant, 7,6 G\$ (6,6 G\$ en 2023) proviennent de transactions entre la CIBC et les coentreprises. La CIBC a accordé des indemnités à des clients des coentreprises relativement à des opérations de prêt de valeurs avec des tierces parties s'élevant à 70,0 G\$ (68,4 G\$ en 2023).

Se reporter à la note 24 pour plus de précisions sur les coentreprises.

Engagements de crédit inutilisés

Les engagements de crédit inutilisés représentent la tranche non utilisée des facilités de crédit que nous avons approuvées pour satisfaire aux besoins des clients. Ils peuvent être assortis de diverses conditions qui doivent être remplies avant leur utilisation et comprennent des facilités accordées dans le cas de financement d'acquisition éventuelle. Le risque de crédit associé à ces facilités découle de la possibilité qu'un engagement donne lieu à un prêt à un moment futur, avant l'échéance de l'engagement. Le montant des garanties obtenues, si elles sont jugées nécessaires, est fondé sur notre évaluation du crédit de l'emprunteur et peut comprendre l'obtention d'un privilège sur les biens actuels et futurs de l'emprunteur.

Facilités de garantie de liquidité

Nous fournissons des facilités de garantie de liquidité irrévocables principalement sur les fonds multicédants de PCAC. Nous agissons à titre d'agent des services financiers pour certains de ces fonds multicédants, tandis que d'autres fonds multicédants sont administrés par des tiers. Les facilités de liquidité pour nos programmes de PCAC soutenu et pour les fiducies Safe Trust, Sure Trust, Sound Trust, Stable Trust et Bay Square Funding LLC nous obligent à rembourser tout PCAC qui arrive à échéance et/ou à fournir le financement pour tout actif acheté qui n'est pas financé par l'émission de papier commercial.

Lettres de crédit de soutien et de bonne fin

Ces instruments constituent l'engagement irrévocable d'effectuer des paiements à un tiers dans l'éventualité où les clients ne pourraient respecter leurs obligations contractuelles financières ou d'exécution. Le risque de crédit lié à ces instruments est généralement le même que dans le cas d'engagements de prêts irrévocables consentis aux clients. Si nous jugeons une garantie nécessaire, le montant de celle-ci est fondé sur notre évaluation du crédit de l'emprunteur et peut comprendre l'obtention d'un privilège sur les biens actuels et futurs de l'emprunteur.

Lettres de crédit documentaires et commerciales

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments à court terme émis pour le compte d'un client, qui permettent à un tiers, comme un exportateur, de tirer des traites sur la CIBC jusqu'à concurrence d'un certain montant, sous réserve de conditions particulières. Nous sommes exposés au risque que le client ne règle pas, en fin de compte, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Autres engagements de crédit

Ces engagements constituent les autres engagements de crédit, et comprennent principalement des opérations de financement de valeurs mobilières à règlement ultérieur sous forme de valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres avec diverses contreparties qui sont réalisées au plus tard à la fin de notre période de présentation de l'information et qui sont réglées peu après la fin de la période, habituellement dans les cinq jours ouvrables.

Autres engagements

À titre d'investisseur dans des activités de banque d'affaires, nous concluons des engagements afin de financer des fonds de capital-investissement externes. Relativement à ces activités, nous avons pris des engagements d'investir jusqu'à concurrence de 528 M\$ (581 M\$ en 2023).

En outre, nous agissons comme preneur ferme pour certaines nouvelles émissions en vertu desquelles, de façon autonome ou avec un syndicat d'institutions financières, nous achetons ces nouvelles émissions à des fins de revente aux investisseurs. Au 31 octobre 2024, les engagements de prise ferme connexes s'élevaient à 464 M\$ (12 M\$ en 2023).

Cautionnements et autres contrats d'indemnisation**Cautionnements**

Un cautionnement est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance. Les cautionnements comprennent les lettres de crédit de soutien et de bonne fin, telles qu'elles sont décrites ci-dessus, et la protection vendue au titre des dérivés de crédit, telle qu'elle est décrite à la note 12.

Autres contrats d'indemnisation

Dans le cours normal des affaires, nous concluons des contrats en vertu desquels nous pouvons accepter d'indemniser la contrepartie à un contrat contre les pertes découlant de fausses représentations, de bris de garantie ou de l'inexécution de certaines dispositions, ou encore contre les réclamations ou les pertes attribuables à certains événements externes, comme le décrit le contrat en question. Cela pourrait comprendre, par exemple, les pertes découlant des modifications des lois fiscales, des litiges ou des réclamations relativement au rendement passé. De plus, nous indemnisons chacun de nos administrateurs et dirigeants, quand la loi le permet, contre les réclamations et les pertes qu'ils pourraient subir (y compris les montants versés en règlement de ces réclamations) dans leurs fonctions à la CIBC. Dans la plupart des cas, il n'y a généralement aucun plafond de perte prévu, ce qui signifie que l'obligation maximum éventuelle n'est pas définie. Des montants sont comptabilisés lorsque nous avons une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement antérieur, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques devra être affectée au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Nous sommes d'avis qu'il est peu probable que les conditions qui entraîneraient des obligations en vertu de ces contrats se produisent. Les montants versés en vertu de ces contrats ont été négligeables à ce jour. Les montants présentés dans les états financiers consolidés relativement aux indemnisations, aux déclarations et aux garanties aux 31 octobre 2024 et 2023 étaient négligeables.

Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal des affaires, des actifs au bilan et hors bilan sont donnés en garantie pour diverses activités. Le tableau suivant présente le résumé des montants d'actifs donnés en garantie et les activités auxquelles ils sont liés :

En millions de dollars, aux 31 octobre	2024	2023
Actifs donnés en garantie pour :		
Prêts de valeurs	63 072 \$	54 870 \$
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	109 151	89 971
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	21 642	18 666
Titrisations	20 105	18 504
Obligations sécurisées	39 257	33 628
Dérivés	24 200	22 245
Gouvernements et banques centrales à l'étranger ¹	560	862
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et institutions de dépôt ²	1 605	999
Divers	11	13
	279 603 \$	239 758 \$

1) Comprennent les actifs donnés en garantie afin de maintenir l'accès aux facilités des banques centrales à l'étranger.

2) Comprennent les actifs donnés en garantie afin d'avoir accès aux systèmes de compensation, aux systèmes de paiement et aux institutions de dépôt.

Note 21 | Passifs éventuels et provisions

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cadre desquelles des dommages-intérêts imposants sont réclamés à la CIBC et à ses filiales. Des provisions sont constituées pour les procédures judiciaires si, de l'avis de la direction, il est probable que des ressources économiques devront être affectées au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si l'estimation fiable d'une perte probable se situe dans une fourchette de résultats possibles à l'intérieur de laquelle un montant précis semble représenter une meilleure estimation, ce montant est comptabilisé. Si aucun montant précis à l'intérieur de la fourchette de résultats possibles ne semble être une meilleure estimation qu'un autre montant, le montant médian de la fourchette est comptabilisé. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte, de sorte qu'aucun montant ne peut être comptabilisé.

Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, aura des répercussions négatives importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, elle pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée. Nous vérifions régulièrement si les provisions pour les procédures judiciaires de la CIBC sont adéquates et procédons aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles. Les contrôles et litiges de nature fiscale sont exclus. Les questions fiscales sont abordées à la note 18.

Selon la CIBC, les pertes sont raisonnablement possibles lorsqu'elles sont ni probables ni peu probables. Il est raisonnablement possible que la CIBC subisse une perte en sus du montant comptabilisé lorsque la perte comptabilisée correspond au point médian d'une fourchette de pertes raisonnablement possibles, ou que la perte éventuelle se rapporte à un litige pour lequel une issue défavorable est raisonnablement possible, sans être probable.

La CIBC croit que, outre les montants déjà comptabilisés au titre des pertes raisonnablement possibles, la fourchette globale estimative pour les procédures judiciaires importantes la visant qui sont susceptibles de faire l'objet d'une telle estimation allait de néant à environ 0,7 G\$ au 31 octobre 2024. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures importantes auxquelles la CIBC est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la CIBC quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures et faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la CIBC repose sur une grande part de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. La fourchette ne tient pas compte des dommages-intérêts exemplaires potentiels. La fourchette estimative au 31 octobre 2024 est fondée sur les procédures judiciaires importantes présentées ci-après. Les éléments déterminant la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la CIBC ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire, et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

Les sections ci-après décrivent les procédures judiciaires importantes visant la CIBC, pour lesquelles nous avons l'intention de nous défendre avec vigueur.

Fresco v. Canadian Imperial Bank of Commerce Gaudet c. Canadian Imperial Bank of Commerce

En juin 2007, deux projets de recours collectifs ont été déposés à l'encontre de la CIBC devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario (*Fresco*) et devant la Cour supérieure du Québec (*Gaudet*). Chaque recours collectif était fondé sur des allégations identiques au titre d'heures supplémentaires impayées pour des employés de première ligne du service à la clientèle ne faisant pas partie de la direction, à temps plein et à temps partiel. Le recours collectif en Ontario visait des dommages-intérêts de 500 M\$, ainsi que des dommages-intérêts exemplaires de 100 M\$ pour tous les employés au Canada, tandis que l'action collective au Québec était limitée aux employés du Québec et avait été suspendue en attendant l'issue du recours collectif en Ontario. En juin 2009, en Ontario, le juge saisi de la motion a rejeté la certification du recours collectif. En septembre 2010, les juges de la Cour divisionnaire de l'Ontario ont confirmé, par une majorité de deux contre un, le rejet, par le juge saisi de la motion, de la motion en certification de la demanderesse et l'adjudication des dépens en faveur de la CIBC. En janvier 2011, la Cour d'appel de l'Ontario a autorisé la demanderesse à en appeler de la décision rejetant la certification. En juin 2012, la Cour d'appel de l'Ontario a infirmé la décision du tribunal inférieur et a certifié le recours collectif. La Cour suprême du Canada a rendu sa décision en mars 2013, rejetant la demande d'autorisation de la CIBC d'en appeler de la certification du recours collectif et rejetant l'appel incident de la demanderesse à l'égard du total des dommages-intérêts accordés. Les requêtes en jugement sommaire en matière de responsabilité ont été entendues en décembre 2019. En mars 2020, le tribunal a conclu à la responsabilité de la CIBC pour des heures supplémentaires non rémunérées. La CIBC a interjeté appel de cette décision relative à sa responsabilité. Une décision sur les mesures de réparation a été rendue en août 2020, et le tribunal a autorisé le total des dommages-intérêts en tant que question commune et a ordonné que l'attribution et le montant des dommages-intérêts, le cas échéant, soient tranchés à une date ultérieure. La demande de dommages-intérêts exemplaires des demandeurs a été rejetée. En octobre 2020, le tribunal a rendu sa décision sur les délais de prescription, concluant qu'il ne pouvait être statué sur ces délais pour l'ensemble des membres du recours collectif. La CIBC a interjeté appel des décisions sur les mesures de réparation et les délais de prescription. L'appel a été entendu en septembre 2021. En février 2022, le tribunal a rejeté l'appel de la CIBC. En octobre 2022, une entente de règlement a été conclue, sous réserve de l'approbation du tribunal. En mars 2023 et en mai 2023, le règlement a été approuvé respectivement en Ontario et au Québec. Le dossier a été clos en 2023, à la suite du paiement de 153 M\$ aux demandeurs, aux termes du règlement.

Cerberus Capital Management L.P. v. CIBC

En novembre 2015, Securitized Asset Funding 2011-2, Ltd., entité d'investissement ad hoc affiliée à Cerberus Capital Management L.P. (Cerberus), a intenté auprès de la New York State Court une action contre la CIBC, réclamant des dommages-intérêts non précisés d'« au moins des centaines de millions de dollars ». Le recours visait deux transactions datant de 2008 et de 2011 dans le cadre desquelles la CIBC a émis un billet et un certificat à recours limité à Cerberus, ce qui a réduit considérablement l'exposition de la CIBC au marché immobilier résidentiel américain. Les demandeurs prétendaient que la CIBC avait violé les conditions de ses contrats avec Cerberus en omettant de calculer adéquatement et d'effectuer deux séries de versements venus à échéance en vertu du billet de 2008 et du certificat de 2011. En septembre 2021, la CIBC a déposé une requête en jugement sommaire qui a été entendue en décembre 2021 et a été rejetée. Le procès sans jury a eu lieu en mars 2022. Le tribunal a pris l'affaire en délibéré. Le tribunal a rendu sa décision le 1^{er} décembre 2022, concluant à la responsabilité de la CIBC. Une audience sur le montant des dommages-intérêts a eu lieu le 19 décembre 2022. En janvier 2023, le tribunal a ordonné le paiement de dommages-intérêts d'un montant de 491 M\$ US, plus les intérêts courus jusqu'au jugement. Le 6 février 2023, le tribunal a rendu son jugement final, ordonnant le paiement de dommages-intérêts de 856 M\$ US, incluant les intérêts courus jusqu'au jugement en date du 6 février 2023. Les intérêts devaient continuer de courir sur la somme ordonnée dans le jugement final. En février 2023, les parties ont réglé l'affaire. Aux termes du règlement, le dossier a été clos après que la CIBC a versé 770 M\$ US (1 055 M\$ avant impôt ou 762 M\$ après impôt) à Cerberus en règlement complet du jugement.

Recours collectifs relatifs aux courtiers exécutants

Pozgaj v. CIBC and CIBC Trust

Frayce v. BMO Investorline Inc., et al.

Michaud v. BBS Securities Inc., et al.

Ciardullo v. 1832 Asset Management L.P., et al.

Ciardullo and Aggarwal v. 1832 Asset Management L.P., et al.

Woodard v. CIBC et Compagnie Trust CIBC

En septembre 2018, un projet de recours collectif (*Pozgaj*) a été déposé devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre la CIBC et Compagnie Trust CIBC. Il y est allégué que les défenderesses n'auraient pas dû verser de commissions de suivi sur les Fonds mutuels CIBC aux courtiers fournissant des services d'exécution d'ordres sans conseils (courtiers exécutants). Le recours est intenté au nom de toutes les personnes qui détenaient des parts des Fonds mutuels CIBC par l'intermédiaire de courtiers exécutants et vise des dommages-intérêts de 200 M\$. En janvier 2024, le tribunal a certifié le recours collectif dans *Pozgaj*.

En 2020, deux projets de recours collectifs ont été déposés devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario (*Frayce*) et la Cour suprême de la Colombie-Britannique (*Michaud*) contre Services Investisseurs CIBC inc. et plusieurs autres courtiers. Il est allégué que les défenderesses n'auraient pas dû recevoir ni accepter de commissions de suivi pour des services et conseils sur des fonds communs de placement achetés par l'intermédiaire de leurs courtiers exécutants respectifs. Les projets de recours sont intentés au nom de toutes les personnes qui ont acheté, par l'intermédiaire de courtiers exécutants, des parts de fonds communs de placement appartenant à une ou plusieurs défenderesses, et des dommages-intérêts compensatoires et exemplaires d'un montant non précisé sont réclamés. Le dossier *Michaud* a été suspendu. La motion en certification du recours collectif dans *Frayce* a été entendue en septembre 2022. En janvier 2023, le tribunal a rendu sa décision, rejetant la certification. Les demandeurs ont interjeté appel de la décision de certification dans *Frayce* et, en janvier 2024, la Cour divisionnaire de l'Ontario a rejeté l'appel interjeté par le demandeur contre la décision rejetant la certification dans *Frayce*. En février 2024, le demandeur a déposé une demande d'autorisation d'interjeter appel de la décision dans *Frayce*. En septembre 2024, la Cour d'appel a rejeté la motion en autorisation d'interjeter appel du demandeur dans *Frayce*. Le demandeur n'a pas déposé de demande d'autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada et le dossier est maintenant clos.

En juillet et août 2022, deux projets de recours collectifs (*Ciardullo* et *Ciardullo and Aggarwal*) ont été déposés devant la Cour supérieure de l'Ontario contre la CIBC, Compagnie Trust CIBC et plusieurs autres institutions financières. Comme dans le recours collectif dans *Pozgaj*, il y est allégué que les défenderesses n'auraient pas dû verser de commissions de suivi sur les Fonds mutuels CIBC aux courtiers fournissant des services d'exécution d'ordres sans conseils (courtiers exécutants). Cependant, les recours sont intentés au nom de toutes les personnes qui détenaient des parts des Fonds mutuels CIBC par l'intermédiaire de courtiers autres que des courtiers exécutants. Les recours visent des dommages-intérêts d'un montant non précisé. En novembre 2022, un autre projet de recours collectif (*Woodard*) a été déposé devant la Cour supérieure de l'Ontario, lequel propose un nouveau représentant. *Woodard* soulève des allégations identiques à *Ciardullo* et *Ciardullo and Aggarwal*, au nom d'un groupe identique, mais ne désigne que la CIBC et Compagnie Trust CIBC comme défenderesses. En août 2023, il a été sursis temporairement aux affaires *Ciardullo*, *Ciardullo and Aggarwal* et *Woodard* en attendant une décision sur la responsabilité dans *Pozgaj*. Il y a eu désistement dans les affaires *Ciardullo* et *Ciardullo and Aggarwal*. Le sursis temporaire dans *Woodard* a été levé. L'audition de la motion en rejet dans *Woodard*, qui était prévue pour octobre 2024, a été reportée.

York County on Behalf of the County of York Retirement Fund v. Rambo, et al.

En février 2019, une demande de recours collectif a été déposée devant la United States District Court for the Northern District of California contre les administrateurs et certains dirigeants de Pacific Gas and Electric Company (PG&E) ainsi que les preneurs fermes de diverses séries de billets de premier rang de PG&E émis dans le cadre d'opérations de placement réalisées de mars 2016 à avril 2018 et visant des billets d'un capital total d'environ 4 G\$ US. CIBC World Markets Corp., qui faisait partie du syndicat de prise ferme d'une de ces opérations de placement, a souscrit et placé 6 % des billets de premier rang d'un montant de 650 M\$ US émis en décembre 2016. Deux tranches de billets avaient été émises dans le cadre de ce placement : une première tranche de 400 M\$ US de billets de premier rang d'une durée de 30 ans venant à échéance en décembre 2046 et une seconde tranche de 250 M\$ US de billets à taux variable d'une durée de un an qui sont venus à échéance et ont été remboursés en novembre 2017. Selon ce qui est allégué dans la demande de recours collectif, les documents d'information relatifs aux opérations de placement des billets comportaient des informations fausses ou trompeuses ou omettaient de présenter des faits importants, notamment en ce qui concerne le non-respect par PG&E de divers règlements de sécurité et programmes et exigences en matière de gestion de la végétation, en plus de sous-estimer le rôle que l'équipement de PG&E aurait pu jouer dans de nombreux incendies en Californie, y compris avant les feux de forêt survenus en Californie en 2017 et en 2018. En octobre 2019, les défendeurs ont déposé une motion en rejet.

Pope v. CIBC, CIBC Trust, and CIBC Asset Management Inc.

En août 2020, un projet de recours collectif a été déposé devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique contre la CIBC et Compagnie Trust CIBC. Il est allégué que les défenderesses ont fait des déclarations inexactement quant à leur stratégie de placement et ont facturé aux porteurs de parts des honoraires excessifs relativement à certains Fonds mutuels CIBC et à certains fonds de portefeuille de la CIBC. Le recours collectif est intenté au nom de toutes les personnes qui détiennent ou ont détenu des parts de ces fonds depuis janvier 2005 et des dommages-intérêts compensatoires et exemplaires d'un montant non précisé sont réclamés. En décembre 2020, Gestion d'actifs CIBC inc. a été ajoutée à titre de défenderesse. La motion en certification du recours collectif a été entendue en août 2021. En octobre 2022, la cour a statué que le demandeur devait fournir des renseignements supplémentaires avant qu'une décision finale sur la certification puisse être rendue. En janvier 2023, les demandeurs ont transmis une ébauche de déclaration modifiée. L'audition de la requête pour une décision sur les modifications proposées par les demandeurs à l'ébauche de déclaration, qui était prévue pour juillet 2023, a été reportée.

Salko c. Services investisseurs CIBC inc., et al.

En mars 2021, un projet d'action collective a été présenté au Québec contre Services Investisseurs CIBC inc. et plusieurs autres institutions financières. Le demandeur a par la suite ajouté Marchés mondiaux CIBC inc. et d'autres institutions financières à titre de défenderesses. L'action collective a pour objet le recouvrement des frais de conversion de devises prétendument facturés illégalement aux membres du groupe et dissimulés par les défenderesses, ainsi que le paiement de dommages-intérêts exemplaires et punitifs. Les demandeurs demandent la restitution des frais facturés aux clients depuis le 15 mars 2018 ainsi que des dommages-intérêts punitifs représentant 5 % du montant total des frais facturés aux membres du groupe, en plus des intérêts. La demande d'autorisation a été entendue en avril 2022. En septembre 2022, l'action collective a été autorisée contre Services Investisseurs CIBC inc. et plusieurs autres courtiers exécutants, et n'a pas été certifiée contre les entreprises de courtage traditionnel, dont Marchés mondiaux CIBC inc. Les demandeurs ont interjeté appel de la décision de certification. L'appel interjeté par les demandeurs contre la décision d'autorisation a été entendu en décembre 2023. Le tribunal a pris l'affaire en délibéré.

The Registered Retirement Savings Plan (RRSP) of J.T.G. v. His Majesty The King

La Compagnie Trust CIBC est la fiduciaire d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) autogéré qui a fait l'objet d'une instance devant la Cour canadienne de l'impôt. L'instance découle des appels de cotisations fiscales établies par le ministre du Revenu national à l'endroit du REER pour les années d'imposition 2004 à 2009 en vertu des parties I et XI.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Au moment de leur établissement en mars 2013, la cotisation établie en vertu de la partie I s'élevait à environ 139 M\$, et la nouvelle cotisation établie en vertu de la partie XI.1 totalisait environ 144 M\$, montants qui englobaient les impôts, les pénalités et les intérêts applicables. En avril 2021, la Cour canadienne de l'impôt a rendu sa décision, accueillant en partie l'appel visant la cotisation établie en vertu de la partie I et rejetant l'appel quant à la nouvelle cotisation établie en vertu de la partie XI.1. Le REER, par l'entremise de sa fiduciaire, la Compagnie Trust CIBC, a interjeté appel de cette décision devant la Cour d'appel fédérale. Advenant que le REER ne dispose pas des fonds suffisants pour acquitter le montant de la nouvelle cotisation établie en vertu de la partie XI.1 pouvant être maintenu par les tribunaux, la Compagnie Trust CIBC pourrait être tenue d'acquitter une partie de ladite nouvelle cotisation. L'appel a été entendu en mai 2023. Le tribunal a pris l'affaire en délibéré.

Actions collectives concernant les frais pour insuffisance de fonds

Vaillancourt-Thivierge c. Banque de Montréal, et al.

Campbell v. CIBC

En septembre 2016, un projet d'action collective (*Vaillancourt-Thivierge*) a été présenté au Québec contre la CIBC et plusieurs autres institutions financières concernant la facturation de frais pour insuffisance de fonds lorsqu'un ordre de paiement d'un client est refusé en raison de fonds insuffisants. L'action collective allègue que les frais pour insuffisance de fonds violent la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec et le *Code civil du Québec*. L'action est intentée au nom des résidents du Québec qui ont payé des frais pour insuffisance de fonds entre le 12 septembre 2013 et aujourd'hui. Elle vise le remboursement de tous les frais pour insuffisance de fonds facturés, ainsi que le paiement de dommages punitifs de 300 \$ pour chaque membre du groupe. En 2019, le tribunal a autorisé l'action collective.

En septembre 2022, un projet de recours collectif (*Campbell*) a été présenté en Ontario contre la CIBC au nom des détenteurs de comptes de dépôts personnels qui ont dû payer plusieurs fois des frais pour insuffisance de fonds (frais pour insuffisance de fonds par suite d'une retransmission) pour un seul ordre de paiement ou chèque refusé. Le recours collectif allègue que cette pratique viole notre convention sur les comptes avec les clients, la *Loi de 2002 sur la protection du consommateur* de l'Ontario et d'autres lois sur la protection du consommateur. Le recours est intenté au nom des résidents du Canada qui ont payé des frais pour insuffisance de fonds par suite d'une retransmission entre le 1^{er} janvier 2012 et aujourd'hui. Il vise le remboursement des frais pour insuffisance de fonds facturés par suite d'une retransmission, ainsi que le paiement de dommages punitifs. Le tribunal a autorisé le recours collectif en juin 2024.

Quantum Biopharma Ltd.

En octobre 2024, Marchés mondiaux CIBC inc. et RBC Dominion valeurs mobilières Inc. ont été nommées dans une demande déposée devant la United States District Court for the Southern District of New York. La demanderesse, Quantum Biopharma Ltd., allègue que les défenderesses ou ses clients ont utilisé la technique du « spoofing », une pratique commerciale illégale, afin de manipuler le cours de leurs actions entre le 1^{er} janvier 2020 et le 15 août 2024. La demanderesse allègue également que les défenderesses ne se sont pas acquittées de leurs responsabilités de surveillance en faisant défaut de concevoir ou de mettre en place un ensemble de contrôles, de politiques et de procédures de gestion des risques et de surveillance, ou d'en faire le suivi, pour s'assurer que leurs clients et leurs négociateurs ne manipulaient pas les marchés et respectaient l'ensemble des règles, règlements et lois applicables. La demanderesse réclame des dommages-intérêts de 700 M\$ US aux défenderesses.

Harrington Global Opportunity Fund v. CIBC World Markets Inc.

En 2021, Harrington Global Opportunity Fund Ltd., un fonds de couverture des Bermudes, a intenté une poursuite contre Marchés mondiaux CIBC inc. et d'autres défenderesses devant la United States District Court for the Southern District of New York. En novembre 2022, la demanderesse a modifié sa demande pour ajouter des allégations visant à faire en sorte que les défenderesses soient tenues responsables des opérations effectuées par leurs clients. En ce qui concerne CIBC, la demanderesse allègue qu'un client de la CIBC a utilisé la technique du « spoofing » en passant des ordres de vente non véritables par l'intermédiaire de la plateforme d'accès direct au marché de CIBC au Canada, dans le but de réduire artificiellement le cours de l'action intercotée, et demande que la CIBC soit tenue responsable. La demanderesse réclame des dommages-intérêts d'un montant non précisé.

Provisions pour procédures judiciaires

Le tableau suivant présente les variations de nos provisions pour procédures judiciaires :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2024	2023
Solde au début de l'exercice	140 \$	275 \$
Nouvelles provisions comptabilisées	41	1 098
Moins :		
Montants engagés et imputés au titre des provisions existantes	(70)	(1 198)
Reprises des montants inutilisés et autres rajustements ¹	(3)	(35)
Solde à la fin de l'exercice	108 \$	140 \$

1) Comprennent les écarts de change.

Restructuration

Le tableau suivant présente les variations des provisions liées à la restructuration :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2024	2023
Solde au début de l'exercice	10 \$	35 \$
Nouvelles provisions comptabilisées	21	6
Moins :		
Montants engagés et imputés au titre des provisions existantes	(20)	(27)
Reprises des montants inutilisés	(3)	(4)
Solde à la fin de l'exercice	8 \$	10 \$

Le montant de 8 M\$ comptabilisé représentait, au 31 octobre 2024, les obligations liées aux paiements en cours découlant de la restructuration.

Note 22 | Concentration du risque de crédit

Il peut exister une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre de contreparties présentent des caractéristiques économiques similaires ou sont situées dans la même région géographique. Les changements d'ordre économique, politique ou autre pourraient influencer de la même façon sur la capacité de ces contreparties de respecter leurs obligations contractuelles.

Les montants du risque de crédit associé à nos instruments financiers au bilan et hors bilan sont résumés dans le tableau suivant :

Risque de crédit par pays où le risque final est assumé

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2024				2023			
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
Au bilan								
Principaux actifs ^{1, 2, 3}	627 621 \$	259 280 \$	110 984 \$	997 885 \$	604 145 \$	239 201 \$	91 951 \$	935 297 \$
Hors bilan								
Ententes relatives au crédit ⁴								
Institutions financières	46 567 \$	31 083 \$	6 522 \$	84 172 \$	31 849 \$	25 917 \$	4 964 \$	62 730 \$
Gouvernements	10 913	153	15	11 081	10 103	82	33	10 218
Services bancaires de détail	199 324	1 125	525	200 974	189 006	1 072	511	190 589
Entreprises	80 644	49 994	13 546	144 184	79 461	44 886	12 457	136 804
	337 448 \$	82 355 \$	20 608 \$	440 411 \$	310 419 \$	71 957 \$	17 965 \$	400 341 \$

1) Les principaux actifs se composent de l'encaisse et des dépôts auprès d'autres banques, des prêts et des acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, des valeurs mobilières, des valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres et des dérivés.

2) Comprennent 596,4 G\$ en dollars canadiens (573,1 G\$ en 2023) et 401,5 G\$ en monnaies étrangères (362,2 G\$ en 2023).

3) Aucun secteur d'activité ni aucune administration étrangère n'a compté pour 10 % ou plus des prêts et des acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, à l'exception des États-Unis qui comptaient pour 15 % des prêts et des acceptations au 31 octobre 2024 (15 % en 2023) et les secteurs de l'immobilier et de la construction qui, dans l'ensemble des administrations, comptaient pour 10 % des prêts et des acceptations au 31 octobre 2024 (11 % en 2023). Les prêts hypothécaires à l'habitation au Canada comptaient pour 49 % des prêts et des acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, au 31 octobre 2024 (50 % en 2023).

4) Certaines informations ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Se reporter à la note 12 pour les dérivés par pays et par type de contrepartie qui assume le risque final. En outre, se reporter à la note 20 pour plus de précisions sur les valeurs de clients prêtées par les coentreprises que la CIBC a formées avec The Bank of New York Mellon.

Pour plus de précisions au sujet de notre risque de crédit, se reporter également aux parties ombragées de la section Gestion du risque du rapport de gestion.

Note 23 | Transactions entre parties liées

Dans le cours normal des affaires, nous fournissons des services bancaires à des parties liées et concluons avec elles des transactions à des conditions comparables à celles du marché. Les parties liées comprennent les principaux dirigeants¹, leurs proches parents et les entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou leurs proches parents exercent le contrôle ou le contrôle conjoint. Les parties liées comprennent également les entreprises associées et les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des employés de la CIBC. Les prêts accordés à ces parties liées sont faits dans le cours normal des affaires et sont assortis essentiellement des mêmes modalités que les transactions comparables conclues avec des parties non liées. Les filiales de la CIBC étant consolidées, les transactions conclues avec ces entités ont été éliminées et ne sont pas présentées à titre de transactions entre parties liées. Nous offrons une subvention sur les frais annuels et des taux d'intérêt privilégiés appliqués aux soldes des cartes de crédit des dirigeants, que nous offrons d'ailleurs à tous les employés de la CIBC.

Principaux dirigeants et personnes morales ou physiques avec qui ils ont des liens

Au 31 octobre 2024, les prêts consentis aux principaux dirigeants¹ et leurs proches parents, ainsi qu'aux entités sur lesquelles ils exercent le contrôle ou le contrôle conjoint s'élevaient à 35 M\$ (35 M\$ en 2023), les lettres de crédit et les cautionnements étaient de néant (néant en 2023) et les engagements de crédit inutilisés atteignaient 30 M\$ (25 M\$ en 2023). De ces soldes impayés, un montant de 33 M\$ (34 M\$ en 2023) était garanti et un montant de 2 M\$ (1 M\$ en 2023) n'était pas garanti. Nous n'avons comptabilisé aucune dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux relativement à ces montants pour les exercices clos les 31 octobre 2024 et 2023. Les prêts accordés à ces parties liées sont faits dans le cours normal des affaires et sont assortis essentiellement des mêmes modalités que les transactions comparables conclues avec des parties non liées. Nous offrons une subvention sur les frais annuels et des taux d'intérêt préférentiels appliqués aux soldes des cartes de crédit des dirigeants, que nous offrons d'ailleurs à tous les employés de la CIBC.

- 1) Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la CIBC, directement ou indirectement, et comprennent les membres du conseil (désignés les administrateurs) et du Comité de direction et certains dirigeants nommés aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada) (collectivement désignés les dirigeants). Les membres du conseil qui sont également des membres du Comité de direction sont compris à titre de dirigeants.

Rémunération des principaux dirigeants

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2024		2023	
	Administrateurs	Dirigeants	Administrateurs	Dirigeants
Avantages à court terme ¹	2 \$	20 \$	2 \$	19 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	—	2	—	2
Avantages fondés sur des actions ²	2	35	2	32
Prestations de cessation d'emploi ³	—	1	—	1
Total de la rémunération	4 \$	58 \$	4 \$	54 \$

- 1) Comprennent les salaires, les avantages prévus par la loi et les avantages non prévus par la loi à payer aux dirigeants, ainsi que les honoraires à verser aux administrateurs au cours de l'exercice. Comprennent également les montants au titre des régimes d'encouragement annuels à payer aux dirigeants selon la comptabilité de caisse.

- 2) Comprennent les montants à leurs justes valeurs à la date d'attribution des droits attribués au cours de l'exercice.

- 3) Comprennent les montants versés au cours de la période aux principaux dirigeants et à d'ex-principaux dirigeants.

Pour plus de précisions sur les transactions entre parties liées, se reporter aux notes suivantes :

Régimes de paiements fondés sur des actions

Se reporter à la note 16 pour plus de précisions sur les régimes offerts aux administrateurs et aux dirigeants.

Régimes au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Se reporter à la note 17 pour plus de précisions sur les transactions entre parties liées entre la CIBC et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Se reporter à la note 24 pour plus de précisions sur nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Note 24 | Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence

Coentreprises

La CIBC est un partenaire de coentreprise à parts égales avec The Bank of New York Mellon dans deux coentreprises : Compagnie Trust CIBC Mellon et Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon, inc. (collectivement désignées CIBC Mellon), qui offrent des services de fiducie et des services liés aux actifs, les deux au Canada. Au 31 octobre 2024, la valeur comptable de nos placements dans les coentreprises s'établissait à 640 M\$ (532 M\$ en 2023) et était comprise dans Siège social et autres. Le 1^{er} novembre 2024, Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon, inc. et Compagnie Trust CIBC Mellon ont été fusionnées pour créer une entité unique, Compagnie Trust CIBC Mellon, sans incidence sur nos états financiers consolidés.

Au 31 octobre 2024, les prêts aux coentreprises étaient de néant (néant en 2023), et les engagements de crédit inutilisés totalisaient 138 M\$ (131 M\$ en 2023).

La CIBC, The Bank of New York Mellon et CIBC Mellon ont conjointement et solidairement indemnisé les clients des coentreprises à l'égard des opérations de prêt de valeurs. Se reporter à la note 20 pour plus de précisions.

Il n'y a eu aucune quote-part non comptabilisée des pertes pour les coentreprises pour l'exercice ou sur une base cumulative. En 2024 et 2023, aucune de nos coentreprises n'a eu de restrictions importantes l'empêchant de transférer des fonds sous forme de dividendes en espèces ou de distributions, ou de rembourser des prêts ou avances.

Le tableau suivant présente le résumé de l'ensemble de l'information financière liée à notre quote-part dans les coentreprises comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2024	2023
Résultat net	68 \$	46 \$
Autres éléments du résultat global	113	61
Total du résultat global	181 \$	107 \$

Entreprises associées

Au 31 octobre 2024, la valeur comptable totale de nos placements dans des entreprises associées s'établissait à 145 M\$ (137 M\$ en 2023). Ces placements, effectués dans des entreprises associées non cotées, ont une juste valeur de 253 M\$ (240 M\$ en 2023) établie à partir de données d'évaluation non observables classées à titre de données d'évaluation de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. De la valeur comptable totale de nos placements dans des entreprises associées, un montant de 39 M\$ (19 M\$ en 2023) était inclus dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, un montant de 23 M\$ (33 M\$ en 2023) dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, un montant de néant (néant en 2023) dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, un montant de 45 M\$ (42 M\$ en 2023) dans Marchés des capitaux et Services financiers directs, et un montant de 38 M\$ (43 M\$ en 2023) dans Siège social et autres.

Au 31 octobre 2024, les prêts aux entreprises associées étaient de néant (néant en 2023), et les engagements de crédit inutilisés totalisaient 5 M\$ (1 M\$ en 2023). Nous avons aussi pris des engagements d'investir jusqu'à concurrence de néant (néant en 2023) dans nos entreprises associées.

La quote-part non comptabilisée des pertes pour les entreprises associées s'est établie à 6 M\$ pour l'exercice (néant en 2023) et à 6 M\$ (néant en 2023) sur une base cumulative. En 2024 et 2023, aucune de nos entreprises associées n'a eu de restrictions importantes l'empêchant de transférer des fonds sous forme de dividendes en espèces ou de distributions, ou de rembourser des prêts ou des avances.

Le tableau suivant présente le résumé de l'ensemble de l'information financière liée à notre quote-part dans les entreprises associées comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2024	2023
Résultat net (perte nette)	11 \$	(16)\$
Autres éléments du résultat global	–	5
Total du résultat global	11 \$	(11)\$

Note 25 | Principales filiales

La liste suivante présente les principales filiales de la CIBC. Sauf indication contraire, la CIBC détient directement ou indirectement 100 % des actions avec droit de vote.

En millions de dollars, au 31 octobre 2024

Nom de la filiale ¹	Adresse du siège social ou du bureau principal	Valeur comptable des actions détenues par la CIBC ²
Canada et États-Unis		
Gestion d'actifs CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	444 \$
CIBC BA Limited	Toronto, Ontario, Canada	— ³
CIBC Bancorp USA Inc.	Chicago, Illinois, États-Unis	10 595
Canadian Imperial Holdings Inc.	New York, New York, États-Unis	
CIBC Inc.	New York, New York, États-Unis	
CIBC World Markets Corp.	New York, New York, États-Unis	
CIBC Bank USA	Chicago, Illinois, États-Unis	
CIBC Private Wealth Group, LLC	Atlanta, Géorgie, États-Unis	
CIBC Delaware Trust Company	Wilmington, Delaware, États-Unis	
CIBC National Trust Company	Atlanta, Géorgie, États-Unis	
CIBC Private Wealth Advisors, Inc.	Chicago, Illinois, États-Unis	
Services Investisseurs CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	25
Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée	Toronto, Ontario, Canada	23
Hypothèques CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	230
Placements CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	72
Compagnie Trust CIBC	Toronto, Ontario, Canada	591
Marchés mondiaux CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	306
CIBC Wood Gundy Services financiers inc.	Toronto, Ontario, Canada	
CIBC Wood Gundy Services financiers (Québec) inc.	Montréal, Québec, Canada	
INTRIA Items Inc.	Mississauga, Ontario, Canada	100
International		
CIBC Australia Ltd	Sydney, Nouvelle-Galles du Sud, Australie	19
CIBC Capital Markets (Europe) S.A.	Luxembourg	1 207
CIBC Cayman Holdings Limited	George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans	1 742
CIBC Cayman Bank Limited	George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans	
CIBC Cayman Capital Limited	George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans	
CIBC Cayman Reinsurance Limited	George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans	
CIBC Investment (Cayman) Limited	George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans	2 820
CIBC Caribbean Bank Limited (91,7 %)⁴	Warrens, St. Michael, Barbade	
CIBC Caribbean Bank and Trust Company (Cayman) Limited (91,7 %)	George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans	
CIBC Fund Administration Services (Asia) Limited (91,7 %)	Hong Kong, Chine	
CIBC Caribbean Bank (Bahamas) Limited (87,3 %)	Nassau, Bahamas	
Sentry Insurance Brokers Ltd. (87,3 %)	Nassau, Bahamas	
CIBC Caribbean Bank (Barbados) Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
CIBC Caribbean Bank (Cayman) Limited (91,7 %)	George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans	
FirstCaribbean International Finance Corporation (Netherlands Antilles) N.V. (91,7 %)	Curaçao, Antilles néerlandaises	
FirstCaribbean International Bank (Curacao) N.V. (91,7 %)	Curaçao, Antilles néerlandaises	
CIBC Caribbean Bank (Jamaica) Limited (91,7 %)	Kingston, Jamaïque	
CIBC Caribbean Bank (Trinidad and Tobago) Limited (91,7 %)	Maraval, Port-d'Espagne, Trinité-et-Tobago	
CIBC Caribbean Trust Company (Bahamas) Limited (91,7 %)	Nassau, Bahamas	
CIBC Caribbean Wealth Management Bank (Barbados) Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
CIBC World Markets (Japan) Inc.	Tokyo, Japon	48

1) Chaque filiale est constituée en société ou structurée en vertu des lois de l'État ou du pays où se trouve son bureau principal, sauf dans le cas de Canadian Imperial Holdings Inc., CIBC Inc., CIBC World Markets Corp., CIBC Private Wealth Group, LLC, CIBC Private Wealth Advisors, Inc., et CIBC Bancorp USA Inc., qui ont été constituées en société ou structurées en vertu des lois du Delaware, États-Unis, de CIBC National Trust Company, qui a été constituée en vertu des lois des États-Unis, et de CIBC World Markets (Japan) Inc. qui a été constituée en société à la Barbade.

2) La valeur comptable des actions des filiales est indiquée au coût et peut comprendre des actions ordinaires et des actions privilégiées sans droit de vote. Ces montants sont éliminés au moment de la consolidation.

3) La valeur comptable des actions détenues par la CIBC est inférieure à 1 M\$.

4) En 2024, FirstCaribbean International Bank Limited et ses filiales ont été regroupées sous la marque CIBC Caribbean. FirstCaribbean International Bank Limited, FirstCaribbean International Bank and Trust Company (Cayman) Limited, FirstCaribbean International Bank (Bahamas) Limited, FirstCaribbean International Bank (Barbados) Limited, FirstCaribbean International Bank (Cayman) Limited, FirstCaribbean International Bank (Jamaica) Limited, FirstCaribbean International Bank (Trinidad & Tobago) Limited, FirstCaribbean International Trust Company (Bahamas) Limited et FirstCaribbean International Wealth Management Bank (Barbados) Limited ont été renommées respectivement CIBC Caribbean Bank Limited, CIBC Caribbean Bank and Trust Company (Cayman) Limited, CIBC Caribbean Bank (Bahamas) Limited, CIBC Caribbean Bank (Barbados) Limited, CIBC Caribbean Bank (Cayman) Limited, CIBC Caribbean Bank (Jamaica) Limited, CIBC Caribbean Bank (Trinidad and Tobago) Limited, CIBC Caribbean Trust Company (Bahamas) Limited et CIBC Caribbean Wealth Management Bank (Barbados) Limited.

Outre ce qui précède, nous consolidons certaines entités structurées sur lesquelles nous exerçons le contrôle. Se reporter à la note 6 pour plus de précisions.

Note 26 | Instruments financiers – informations à fournir

Certaines informations à fournir exigées par l'IFRS 7 sont comprises dans les parties ombragées de la section Gestion du risque du rapport de gestion, comme l'autorise la norme. Le tableau suivant présente un recouplement de ces informations contenues dans le rapport de gestion.

Description	Section
Pour chaque type de risque lié aux instruments financiers, une entité doit présenter : son exposition aux risques et comment ils se présentent; les objectifs, les politiques et les processus utilisés pour la gestion des risques; les méthodes utilisées pour mesurer les risques et la description des garanties.	Vue d'ensemble Risque de crédit Risque de marché Risque de liquidité Risque opérationnel Risques juridiques et de réputation Risque lié au comportement Risque lié à la conformité réglementaire
Risque de crédit : exposition brute au risque de crédit; qualité de crédit; concentration du risque.	Risque de crédit
Risque de marché : portefeuilles de négociation – valeur à risque; portefeuilles autres que de négociation – risque de taux d'intérêt; risque de change; risque lié aux actions.	Risque de marché
Risque de liquidité : actifs liquides; échéance des actifs et des passifs financiers; engagements de crédit.	Risque de liquidité

Nous avons présenté des informations quantitatives relatives au risque de crédit conformément aux directives de Bâle à la section Risque de crédit du rapport de gestion. Le tableau ci-après présente les catégories des expositions au bilan assujetties au cadre de gestion du risque de crédit tel qu'il est présenté dans la ligne directrice NFP publiée par le BSIF, selon les différentes approches de Bâle, en fonction de la valeur comptable de ces expositions dans nos états financiers consolidés. Le cadre de gestion du risque de crédit comprend les expositions au RCC découlant des dérivés de gré à gré, des transactions assimilées à des mises en pension de titres et des transactions réglées par l'intermédiaire de contreparties centrales, ainsi que les expositions de titrisation. Les éléments non assujettis au cadre de gestion du risque de crédit comprennent des expositions assujetties au cadre du risque de marché, des montants qui ne sont pas assujettis aux exigences en matière de fonds propres ou qui sont déduits des fonds propres, ainsi que des montants liés aux filiales d'assurance de la CIBC, lesquelles sont exclues du périmètre de consolidation réglementaire.

En millions de dollars, aux 31 octobre	Approche NI	Approche standard	Autre risque de crédit ¹	Approche de titrisation	Montant total assujetti au risque de crédit	Non assujetti au risque de crédit	Total au bilan consolidé
2024							
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	42 869 \$	2 941 \$	2 254 \$	– \$	48 064 \$	– \$	48 064 \$
Valeurs mobilières	144 993	5 156	–	2 976	153 125	101 220	254 345
Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	15 934	1 094	–	–	17 028	–	17 028
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	56 853	–	–	1 891	58 744	24 977	83 721
Prêts	524 427	15 477	1 240	18 545	559 689	2 514	562 203
Provision pour pertes sur créances	(3 607)	(310)	–	–	(3 917)	–	(3 917)
Dérivés	36 435	–	–	–	36 435	–	36 435
Engagements de clients en vertu d'acceptations	6	–	–	–	6	–	6
Autres actifs	21 733	135	8 613	97	30 578	13 522	44 100
Total du risque de crédit	839 643 \$	24 493 \$	12 107 \$	23 509 \$	899 752 \$	142 233 \$	1 041 985 \$
2023 ^{2, 3} Total du risque de crédit	774 042 \$	90 815 \$	10 915 \$	18 168 \$	893 940 \$	81 750 \$	975 690 \$

1) Comprend les expositions au risque de crédit découlant d'autres actifs qui sont soumises au cadre de gestion du risque de crédit, mais qui ne sont pas incluses dans les approches NI ou standard, notamment les autres actifs figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières et les montants inférieurs aux seuils de déduction en capital qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %.

2) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

3) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées pour refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Note 27 | Compensation des actifs et des passifs financiers

Le tableau suivant présente les montants qui ont été compensés au bilan consolidé conformément aux exigences de l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, ainsi que les montants qui sont assujettis à des accords de compensation exécutoires, mais qui ne sont pas admissibles à la compensation au bilan consolidé, soit parce que nous ne jouissons pas actuellement d'un droit juridiquement exécutoire d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés, soit parce que nous n'avons pas l'intention de régler d'après le solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

		Montants assujettis à des accords de compensation exécutoires						Montants non assujettis à des accords de compensation exécutoires ⁴	Montants nets présentés au bilan consolidé
		Montants bruts des instruments financiers comptabilisés	Montants bruts compensés au bilan consolidé ¹	Montants nets	Montants connexes non compensés au bilan consolidé				
					Instruments financiers ²	Garanties reçues ³	Montants nets		
En millions de dollars, aux 31 octobre									
2024	Actifs financiers								
	Dérivés	29 965 \$	(40)\$	29 925 \$	(21 777)\$	(4 394)\$	3 754 \$	6 510 \$	36 435 \$
	Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	17 028	–	17 028	–	(14 432)	2 596	–	17 028
	Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	86 497	(2 776)	83 721	–	(80 010)	3 711	–	83 721
		133 490 \$	(2 816)\$	130 674 \$	(21 777)\$	(98 836)\$	10 061 \$	6 510 \$	137 184 \$
	Passifs financiers								
	Dérivés	35 361 \$	(40)\$	35 321 \$	(21 777)\$	(7 842)\$	5 702 \$	5 333 \$	40 654 \$
	Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	7 997	–	7 997	–	(5 169)	2 828	–	7 997
	Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	112 929	(2 776)	110 153	–	(109 368)	785	–	110 153
		156 287 \$	(2 816)\$	153 471 \$	(21 777)\$	(122 379)\$	9 315 \$	5 333 \$	158 804 \$
2023	Actifs financiers								
	Dérivés	30 610 \$	(49)\$	30 561 \$	(21 787)\$	(2 184)\$	6 590 \$	2 682 \$	33 243 \$
	Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	14 651	–	14 651	–	(13 236)	1 415	–	14 651
	Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	83 454	(3 270)	80 184	–	(75 851)	4 333	–	80 184
		128 715 \$	(3 319)\$	125 396 \$	(21 787)\$	(91 271)\$	12 338 \$	2 682 \$	128 078 \$
	Passifs financiers								
	Dérivés	38 349 \$	(49)\$	38 300 \$	(21 787)\$	(7 367)\$	9 146 \$	2 990 \$	41 290 \$
	Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	8 081	–	8 081	–	(7 182)	899	–	8 081
	Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	90 388	(3 270)	87 118	–	(86 645)	473	–	87 118
		136 818 \$	(3 319)\$	133 499 \$	(21 787)\$	(101 194)\$	10 518 \$	2 990 \$	136 489 \$

- 1) Comprennent les montants liés aux instruments financiers qui sont admissibles à la compensation. Ce montant exclut les dérivés réglés à la valeur du marché, puisque ces dérivés sont réglés quotidiennement, ce qui donne lieu à la décomptabilisation des montants connexes plutôt que leur compensation.
- 2) Comprennent les montants assujettis à la compensation en vertu d'accords de compensation exécutoires, tels que les accords de l'ISDA, les accords d'échange ou de compensation de dérivés conclus avec des contreparties, les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres. En vertu de tels accords, toutes les transactions en cours régies par l'accord pertinent peuvent être compensées en cas de défaut ou si un autre événement prédéterminé se produit.
- 3) Les garanties reçues et les biens donnés en garantie sont présentés à la juste valeur, mais sont limités à l'exposition nette au bilan afin de ne pas y inclure tout surdimensionnement.
- 4) Comprennent des dérivés négociés en Bourse et des dérivés réglés à la valeur du marché.

Les accords de compensation et de garantie présentés ci-dessus ainsi que les autres stratégies d'atténuation du risque de crédit utilisées par la CIBC sont expliqués plus en détail à la section Risque de crédit du rapport de gestion. Certaines valeurs obtenues en garantie sont assorties d'une restriction et ne peuvent être vendues ni être cédées à nouveau en garantie.

Note 28 | Produits d'intérêts et charges d'intérêts

Le tableau ci-après présente les produits d'intérêts et charges d'intérêts consolidés par catégorie comptable.

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre		Produits d'intérêts	Charges d'intérêts
2024	Évaluation au coût amorti^{1, 2}	44 748 \$	36 253 \$
	Titres de créance évalués à la JVAERG¹	3 709	s. o.
	Divers³	3 728	2 237
	Total	52 185 \$	38 490 \$
2023	Évaluation au coût amorti^{1, 2}	39 705 \$	30 712 \$
	Titres de créance évalués à la JVAERG¹	2 808	s. o.
	Divers³	2 506	1 482
	Total	45 019 \$	32 194 \$

- 1) Les produits d'intérêts relatifs aux instruments financiers qui sont évalués au coût amorti et aux titres de créances qui sont évalués à la JVAERG sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.
 - 2) Comprend les produits d'intérêts sur les actifs associés à des contrats de sous-location et les charges d'intérêts sur les obligations locatives selon l'IFRS 16.
 - 3) Comprend les produits d'intérêts et les charges d'intérêts ainsi que le revenu de dividendes relatifs aux instruments financiers qui sont obligatoirement évalués et désignés à la JVRN, et aux titres de participation désignés à la JVAERG.
- s. o. Sans objet.

Note 29 | Informations sectorielles et géographiques

La CIBC compte quatre unités d'exploitation stratégiques : Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux et Services financiers directs. Ces unités d'exploitation stratégiques sont appuyées par Siège social et autres.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, offre aux particuliers et aux entreprises au Canada des conseils, des solutions et des services financiers par l'entremise de centres bancaires, de même qu'au moyen de canaux mobiles et en ligne pour les aider à faire de leurs idées une réalité.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires et des services de gestion des avoirs aux sociétés du marché intermédiaire, aux entrepreneurs, aux particuliers et aux familles à valeur nette élevée de partout au Canada, ainsi que des services de gestion d'actifs aux investisseurs institutionnels.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, offre des solutions de services bancaires et de gestion des avoirs personnalisées et axées sur les relations partout aux États-Unis, principalement aux sociétés du marché intermédiaire et aux sociétés de taille moyenne, aux entrepreneurs, aux particuliers et aux familles à valeur nette élevée, ainsi que des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises dans six marchés américains.

Marchés des capitaux et Services financiers directs offre des produits et des services intégrés de réseau mondial, des services de Banque d'investissement et des Services financiers aux entreprises, ainsi que des services de recherche de premier plan à nos clients à l'échelle mondiale, et tire parti des capacités numériques de la CIBC afin d'offrir un ensemble cohérent de services bancaires et de placements directs ainsi que des solutions de paiement multidevises novatrices aux clients de la CIBC.

Siège social et autres comprend les groupes fonctionnels suivants : Technologie, infrastructure et innovation, Gestion du risque, Personnel, culture et marque et Finance, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC Caribbean et d'autres placements de portefeuille, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

À compter du premier trimestre de 2025, nos activités liées aux services bancaires en ligne de la Financière Simplii et nos activités liées au placement direct de Pro-Investisseurs CIBC seront intégrées respectivement à Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et à Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada. Les résultats de ces deux secteurs d'activité sont inclus dans les résultats financiers de 2024 et de 2023 de Marchés des capitaux et Services financiers directs dont il est question ci-après.

Répartition aux unités d'exploitation

Les produits, les charges et les autres ressources au bilan liés à certaines activités sont habituellement imputés aux secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques.

Les activités de trésorerie ont une incidence sur les résultats financiers des unités d'exploitation stratégiques. Chaque secteur d'activité au sein de nos unités d'exploitation stratégiques se voit imputer ou créditer un coût de financement établi en fonction du marché respectivement pour les actifs et les passifs, ce qui a une incidence sur la performance des unités d'exploitation stratégiques en termes de produits. Le coût de financement établi en fonction du marché prend en compte les coûts inhérents au maintien de fonds propres réglementaires suffisants à l'appui des exigences propres à nos activités, y compris le coût des actions privilégiées. Lorsque les risques de taux d'intérêt et de liquidité inhérents à nos actifs et passifs liés aux clients font l'objet d'un transfert à la Trésorerie, ils sont gérés conformément au cadre et aux limites du risque de la CIBC. Le capital est attribué aux unités d'exploitation stratégiques sur la base du montant estimé des fonds propres réglementaires requis pour soutenir leurs activités, de façon à évaluer constamment les coûts et à les jumeler aux avantages sous-jacents et aux risques associés aux activités des unités d'exploitation stratégiques. Les profits sur le capital non attribué continuent d'être comptabilisés dans Siège social et autres.

Nous examinons continuellement nos méthodes de fixation des prix de transfert afin de nous assurer qu'elles tiennent compte des conditions changeantes du marché et des pratiques du secteur.

Nous employons le modèle de gestion de la répartition selon le responsable du produit-segment client-canal de distribution pour mesurer et présenter les résultats d'exploitation de divers secteurs d'activité de nos unités d'exploitation stratégiques. Ce modèle se sert de certaines estimations et de méthodes dans le traitement des transferts internes entre les secteurs d'activité relatifs aux commissions de vente, de renouvellement et de suivi touchés. Périodiquement, les taux des commissions de vente, de renouvellement et de suivi versés aux segments de clients pour certains produits et services sont révisés et appliqués prospectivement.

Les charges autres que d'intérêts des groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques selon des critères et des méthodes appropriés. La base de répartition est passée en revue périodiquement pour faire état des changements dans le niveau de soutien offert aux secteurs d'activités. Les autres frais non directement attribuables aux secteurs d'activité demeurent inclus dans Siège social et autres.

Nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et sur prêts productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégiques respectives.

Résultats par secteur d'activité et répartition géographique

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Services bancaires personnels et PME, région du Canada ¹	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux et Services financiers directs	Siège social et autres	Total CIBC	Canada ^{1, 2}	États-Unis ²	Caraïbes ²	Autres pays ²
2024 Produits nets d'intérêts³	7 906 \$	2 056 \$	1 906 \$	1 165 \$	662 \$	13 695 \$	9 095 \$	2 569 \$	1 865 \$	166 \$
Produits autres que d'intérêts^{4, 5}	2 335	3 674	899	4 639	364	11 911	8 249	2 265	626	771
Total des produits	10 241	5 730	2 805	5 804	1 026	25 606	17 344	4 834	2 491	937
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 203	122	560	115	1	2 001	1 375	623	1	2
Amortissement et dépréciation⁶	229	2	98	9	832	1 170	956	130	64	20
Autres charges autres que d'intérêts	5 131	2 939	1 603	2 958	638	13 269	10 108	2 259	607	295
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 678	2 667	544	2 722	(445)	9 166	4 905	1 822	1 819	620
Impôt sur le résultat³	1 008	729	43	734	(502)	2 012	1 284	422	125	181
Résultat net	2 670 \$	1 938 \$	501 \$	1 988 \$	57 \$	7 154 \$	3 621 \$	1 400 \$	1 694 \$	439 \$
Résultat net applicable aux :										
Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	39 \$	39 \$	– \$	– \$	39 \$	– \$
Actionnaires	2 670	1 938	501	1 988	18	7 115	3 621	1 400	1 655	439
Actif moyen^{7, 8}	324 458 \$	94 474 \$	60 820 \$	325 711 \$	199 670 \$	1 005 133 \$	750 500 \$	177 688 \$	52 862 \$	24 083 \$
2023 Produits nets d'intérêts³	7 247 \$	1 812 \$	1 889 \$	1 942 \$	(65)	12 825 \$	8 929 \$	2 287 \$	1 475 \$	134 \$
Produits autres que d'intérêts^{4, 5}	2 169	3 591	803	3 546	398	10 507	7 476	1 877	582	572
Total des produits	9 416	5 403	2 692	5 488	333	23 332	16 405	4 164	2 057	706
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	986	143	850	19	12	2 010	1 146	853	12	(1)
Amortissement et dépréciation⁶	237	2	115	7	782	1 143	890	144	89	20
Autres charges autres que d'intérêts	4 937	2 689	1 351	2 714	1 515	13 206	10 411	1 920	622	253
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 256	2 569	376	2 748	(1 976)	6 973	3 958	1 247	1 334	434
Impôt sur le résultat³	892	691	(3)	762	(408)	1 934	1 361	328	125	120
Résultat net (perte nette)	2 364 \$	1 878 \$	379 \$	1 986 \$	(1 568) \$	5 039 \$	2 597 \$	919 \$	1 209 \$	314 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux :										
Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	38 \$	38 \$	– \$	– \$	38 \$	– \$
Actionnaires	2 364	1 878	379	1 986	(1 606)	5 001	2 597	919	1 171	314
Actif moyen^{7, 8}	319 787 \$	91 630 \$	60 637 \$	287 564 \$	188 503 \$	948 121 \$	715 540 \$	163 478 \$	45 782 \$	23 321 \$

- 1) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées pour refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.
- 2) Le résultat net et l'actif moyen sont répartis selon le lieu géographique où ils sont comptabilisés.
- 3) Les produits nets d'intérêts et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et Services financiers directs comprennent un ajustement sur une base d'imposition équivalente (BIE) de 16 M\$ (254 M\$ en 2023), les montants équivalents étant compensés dans le secteur Siège social et autres.
- 4) Les honoraires et commissions compris dans les produits autres que d'intérêts se composent principalement de la rémunération de prise ferme et des honoraires de consultation, des frais sur les dépôts et les paiements, des commissions sur crédit, des honoraires d'administration de cartes, des honoraires d'administration de gestion de placements et de garde, des produits tirés des fonds communs de placement et des commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières. La rémunération de prise ferme et les honoraires de consultation sont principalement générés par Marchés des capitaux et Services financiers directs, et le solde par Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada. Les frais sur les dépôts et les paiements proviennent principalement de Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et le solde est essentiellement tiré de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Marchés des capitaux et Services financiers directs, et de Siège social et autres. Les commissions sur crédit sont principalement tirées de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, de Marchés des capitaux et Services financiers directs et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Les honoraires d'administration de cartes sont principalement tirés de Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et le solde est essentiellement tiré de Siège social et autres. Les honoraires de gestion de placements et de garde sont principalement générés par Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, et Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et le solde est essentiellement tiré de Siège social et autres. Les produits tirés des fonds communs de placement sont essentiellement générés par Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, et Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Les commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières sont principalement tirées de Marchés des capitaux et Services financiers directs et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada.
- 5) Incluent les produits intersectoriels, qui représentent les commissions de vente internes et la répartition des produits selon le modèle de gestion de la répartition selon le responsable du produit-segment de clientèle-canal de distribution.
- 6) Comprennent l'amortissement et la perte de valeur des bâtiments, des actifs au titre de droits d'utilisation, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives, des logiciels et autres immobilisations incorporelles, ainsi que du goodwill.
- 7) Les actifs sont présentés en fonction de moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière, et c'est la mesure examinée par la direction.
- 8) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

Le tableau ci-dessous présente une répartition des produits par secteur d'activité :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2024	2023
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	10 241 \$	9 416 \$ ¹
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada		
Groupe Entreprises	2 465 \$	2 501 \$
Gestion des avoirs	3 265	2 902
	5 730 \$	5 403 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis		
Groupe Entreprises	1 956 \$	1 786 \$
Gestion des avoirs	849	906
	2 805 \$	2 692 \$
Marchés des capitaux et Services financiers directs ²		
Marchés CIBC, réseau mondial	2 737 \$	2 614 \$
Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement	1 760	1 637
Services financiers directs	1 307	1 237
	5 804 \$	5 488 \$
Siège social et autres ²		
Services bancaires internationaux	980 \$	956 \$
Divers	46	(623)
	1 026 \$	333 \$

- 1) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées pour refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.
- 2) Les produits de Marchés des capitaux et Services financiers directs comprennent un ajustement sur une BIE de 16 M\$ (254 M\$ en 2023), les montants équivalents étant compensés dans le secteur Siège social et autres.

Note 30 | Modifications de méthodes comptables futures**IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir (IFRS 18)**

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. L'IFRS 18 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, soit l'exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2027 pour la CIBC, et requiert le retraitement des périodes comparatives. L'adoption anticipée est permise. L'IFRS 18 est l'aboutissement du projet de l'IASB sur les états financiers de base, qui vise à améliorer la comparabilité et la transparence de la communication dans les états financiers. Elle introduit certaines nouvelles exigences, comme un compte du résultat consolidé plus structuré, de nouvelles informations à fournir pour certaines mesures de la performance définies par la direction et de nouvelles indications sur la manière de regrouper ou de ventiler les informations dans les états financiers consolidés et dans les notes annexes. Nous évaluons actuellement l'incidence que l'adoption de cette norme aura sur nos états financiers consolidés.

Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers : Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7

En mai 2024, l'IASB a publié un document intitulé *Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers : Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 (les modifications)*. Les modifications fournissent des indications sur l'application du critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels aux instruments financiers qui sont assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et la décomptabilisation des passifs financiers, dont ceux réglés au moyen d'un système de paiement électronique, et introduisent des obligations d'informations supplémentaires relativement aux titres de participation désignés à la JVAERG et aux instruments financiers dont les flux de trésorerie dépendent de la réalisation de certains événements. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, soit l'exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2026 pour la CIBC. Une application anticipée est permise.

La CIBC évalue actuellement l'incidence des modifications de l'IFRS 9 et de l'IFRS 7 sur ses états financiers consolidés.

Revue trimestrielle

Compte de résultat consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, pour les trois mois clos les	2024				2023 ¹			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits nets d'intérêts	3 633 \$	3 532 \$	3 281 \$	3 249 \$	3 197 \$	3 236 \$	3 187 \$	3 205 \$
Produits autres que d'intérêts	2 984	3 072	2 883	2 972	2 650	2 616	2 517	2 724
Total des produits	6 617	6 604	6 164	6 221	5 847	5 852	5 704	5 929
Dotation à la provision pour pertes sur créances	419	483	514	585	541	736	438	295
Charges autres que d'intérêts	3 791	3 682	3 501	3 465	3 440	3 307	3 140	4 462
Résultat avant impôt sur le résultat	2 407	2 439	2 149	2 171	1 866	1 809	2 126	1 172
Impôt sur le résultat	525	644	400	443	381	377	437	739
Résultat net	1 882 \$	1 795 \$	1 749 \$	1 728 \$	1 485 \$	1 432 \$	1 689 \$	433 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	8 \$	9 \$	10 \$	12 \$	8 \$	10 \$	11 \$	9 \$
Porteurs d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	72	63	61	67	62	66	67	72
Porteurs d'actions ordinaires	1 802	1 723	1 678	1 649	1 415	1 356	1 611	352
Résultat net applicable aux actionnaires	1 874 \$	1 786 \$	1 739 \$	1 716 \$	1 477 \$	1 422 \$	1 678 \$	424 \$

Bilan consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, aux	2024				2023 ¹			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Actif								
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	48 064 \$	47 849 \$	49 143 \$	46 520 \$	55 718 \$	40 412 \$	53 291 \$	51 469 \$
Valeurs mobilières	254 345	253 922	235 530	228 237	211 348	207 113	193 003	187 350
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	100 749	95 816	99 797	92 458	94 835	87 385	80 047	77 628
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	280 672	277 246	274 544	274 478	274 244	272 525	271 359	270 909
Prêts personnels et cartes de crédit	67 232	66 614	65 570	64 077	64 125	63 731	62 091	61 048
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	214 299	210 047	201 551	194 904	194 870	194 350	197 343	190 512
Provision pour pertes sur créances	(3 917)	(3 920)	(3 898)	(4 020)	(3 902)	(3 715)	(3 397)	(3 159)
Dérivés	36 435	30 311	31 410	24 634	33 243	30 035	28 964	30 425
Engagements de clients en vertu d'acceptations	6	162	6 130	9 856	10 816	11 325	10 877	11 996
Autres actifs	44 100	43 360	41 981	40 523	40 393	39 814	41 637	43 760
	1 041 985 \$	1 021 407 \$	1 001 758 \$	971 667 \$	975 690 \$	942 975 \$	935 215 \$	921 938 \$
Passif et capitaux propres								
Dépôts								
Particuliers	252 894 \$	250 231 \$	248 396 \$	243 322 \$	239 035 \$	235 601 \$	236 665 \$	236 095 \$
Entreprises et gouvernements	435 499	414 178	408 563	408 211	412 561	394 491	394 950	389 225
Banques	20 009	27 503	25 848	23 098	22 296	22 094	24 784	24 561
Emprunts garantis	56 455	51 534	49 145	49 914	49 484	52 319	49 518	44 843
Dérivés	40 654	36 493	38 812	32 687	41 290	38 513	36 401	39 374
Acceptations	6	173	6 139	9 910	10 820	11 339	10 907	12 000
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	139 792	147 923	133 087	117 339	113 865	104 704	98 419	93 163
Autres passifs	30 204	28 135	28 317	25 017	26 693	26 120	25 504	25 507
Titres secondaires	7 465	7 454	7 795	7 843	6 483	6 455	6 615	7 317
Capitaux propres	59 007	57 783	55 656	54 326	53 163	51 339	51 452	49 853
	1 041 985 \$	1 021 407 \$	1 001 758 \$	971 667 \$	975 690 \$	942 975 \$	935 215 \$	921 938 \$

1) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées pour refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Principales mesures financières

	2024				2023 ¹			
Non audité, aux dates indiquées ou pour les trois mois clos les	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires	13,3 %	13,2 %	13,7 %	13,5 %	11,8 %	11,6 %	14,5 %	3,1 %
Rendement de l'actif moyen ²	0,72 %	0,71 %	0,72 %	0,70 %	0,61 %	0,60 %	0,74 %	0,18 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires (en millions de dollars) ²	53 763 \$	51 916 \$	49 809 \$	48 588 \$	47 435 \$	46 392 \$	45 597 \$	45 078 \$
Actif moyen (en millions de dollars) ²	1 035 847 \$	1 012 012 \$	990 022 \$	982 321 \$	962 405 \$	943 640 \$	932 775 \$	953 164 \$
Actifs moyens par rapport aux capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires ²	19,3	19,5	19,9	20,2	20,3	20,3	20,5	21,1
Fonds propres et levier ³								
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	13,3 %	13,3 %	13,1 %	13,0 %	12,4 %	12,2 %	11,9 %	11,6 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	14,8 %	14,8 %	14,7 %	14,6 %	13,9 %	13,7 %	13,4 %	13,2 %
Ratio du total des fonds propres	17,0 %	17,1 %	17,0 %	17,0 %	16,0 %	15,9 %	15,5 %	15,6 %
Ratio de levier	4,3 %	4,3 %	4,3 %	4,3 %	4,2 %	4,2 %	4,2 %	4,3 %
Marge d'intérêts nette	1,40 %	1,39 %	1,35 %	1,32 %	1,32 %	1,36 %	1,40 %	1,33 %
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen	1,50 %	1,50 %	1,46 %	1,43 %	1,44 %	1,49 %	1,54 %	1,49 %
Levier d'exploitation	3,0 %	1,5 %	(3,4) %	27,3 %	9,8 %	1,2 %	5,2 %	(39,7) %
Coefficient d'efficacité	57,3 %	55,8 %	56,8 %	55,7 %	58,8 %	56,5 %	55,1 %	75,3 %

1) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées pour refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

2) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

3) L'APR et les ratios de fonds propres sont calculés conformément à la ligne directrice NFP du BSIF, et le ratio de levier conformément à la ligne directrice Exigences de levier du BSIF, toutes deux fondées sur le cadre normatif du CBCB. Se reporter aux sections Gestion des fonds propres et Risque de liquidité du rapport de gestion pour plus de précisions.

Renseignements sur les actions ordinaires

	2024				2023 ¹			
Non audité, aux dates indiquées ou pour les trois mois clos les	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Nombre d'actions en circulation – moyen pondéré de base (en milliers)	944 283	943 467	937 849	931 775	924 798	918 551	912 297	906 770
Par action								
– résultat de base	1,91 \$	1,83 \$	1,79 \$	1,77 \$	1,53 \$	1,48 \$	1,77 \$	0,39 \$
– résultat dilué	1,90	1,82	1,79	1,77	1,53	1,47	1,76	0,39
– dividendes	0,90	0,90	0,90	0,90	0,87	0,87	0,85	0,85
– valeur comptable ²	57,08	55,66	53,35	52,46	51,56	50,00	50,46	49,06
Cours de clôture de l'action ³	87,11	71,40	64,26	60,76	48,91	58,08	56,80	60,74
Ratio de versement de dividendes	47,2 %	49,3 %	50,3 %	50,9 %	56,8 %	59,0 %	48,1 %	218,8 %

1) Certaines informations de 2023 ont été retraitées pour refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

2) Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fin de la période.

3) Le cours de clôture du dernier jour de Bourse de la période à la TSX.

Revue statistique des dix dernières années

Compte de résultat consolidé résumé

Non audité

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2024	2023 ¹	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Produits nets d'intérêts	13 695 \$	12 825 \$	12 641 \$	11 459 \$	11 044 \$	10 551 \$	10 065 \$	8 977 \$	8 366 \$	7 915 \$
Produits autres que d'intérêts	11 911	10 507	9 192	8 556	7 697	8 060	7 769	7 303	6 669	5 941
Total des produits	25 606	23 332	21 833	20 015	18 741	18 611	17 834	16 280	15 035	13 856
Dotations à la provision pour pertes sur créances	2 001	2 010	1 057	158	2 489	1 286	870	829	1 051	771
Charges autres que d'intérêts	14 439	14 349	12 803	11 535	11 362	10 856	10 258	9 571	8 971	8 861
Résultat avant impôt sur le résultat	9 166	6 973	7 973	8 322	4 890	6 469	6 706	5 880	5 013	4 224
Impôt sur le résultat	2 012	1 934	1 730	1 876	1 098	1 348	1 422	1 162	718	634
Résultat net	7 154 \$	5 039 \$	6 243 \$	6 446 \$	3 792 \$	5 121 \$	5 284 \$	4 718 \$	4 295 \$	3 590 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	39 \$	38 \$	23 \$	17 \$	2 \$	25 \$	17 \$	19 \$	20 \$	14 \$
Porteurs d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	263	267	171	158	122	111	89	52	38	45
Porteurs d'actions ordinaires	6 852	4 734	6 049	6 271	3 668	4 985	5 178	4 647	4 237	3 531
Résultat net applicable aux actionnaires	7 115 \$	5 001 \$	6 220 \$	6 429 \$	3 790 \$	5 096 \$	5 267 \$	4 699 \$	4 275 \$	3 576 \$

Bilan consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, aux 31 octobre

	2024	2023 ¹	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	48 064 \$	55 718 \$	63 861 \$	56 997 \$	62 518 \$	17 359 \$	17 691 \$	14 152 \$	14 165 \$	18 637 \$
Valeurs mobilières	254 345	211 348	175 879	161 401	149 046	121 310	101 664	93 419	87 423	74 982
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	100 749	94 835	84 539	79 940	74 142	59 775	48 938	45 418	33 810	33 334
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	280 672	274 244	269 706	251 526	221 165	208 652	207 749	207 271	187 298	169 258
Prêts personnels et cartes de crédit	67 232	64 125	61 908	53 031	53 611	56 406	55 731	53 315	50 373	48 321
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	214 299	194 870	188 542	150 213	135 546	125 798	109 555	97 766	71 437	65 276
Provision pour pertes sur créances	(3 917)	(3 902)	(3 073)	(2 849)	(3 540)	(1 915)	(1 639)	(1 618)	(1 691)	(1 670)
Dérivés	36 435	33 243	43 035	35 912	32 730	23 895	21 431	24 342	27 762	26 342
Engagements de clients en vertu d'acceptations	6	10 816	11 574	10 958	9 606	9 167	10 265	8 824	12 364	9 796
Autres actifs	44 100	40 393	47 626	40 554	34 727	31 157	25 714	22 375	18 416	19 033
	1 041 985 \$	975 690 \$	943 597 \$	837 683 \$	769 551 \$	651 604 \$	597 099 \$	565 264 \$	501 357 \$	463 309 \$
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers	252 894 \$	239 035 \$	232 095 \$	213 932 \$	202 152 \$	178 091 \$	163 879 \$	159 327 \$	148 081 \$	137 378 \$
Entreprises et gouvernements	435 499	412 561	397 188	344 388	311 426	257 502	240 149	225 622	190 240	178 850
Banques	20 009	22 296	22 523	20 246	17 011	11 224	14 380	13 789	17 842	10 785
Emprunts garantis	56 455	49 484	45 766	42 592	40 151	38 895	42 607	40 968	39 484	39 644
Dérivés	40 654	41 290	52 340	32 101	30 508	25 113	20 973	23 271	28 807	29 057
Acceptations	6	10 820	11 586	10 961	9 649	9 188	10 296	8 828	12 395	9 796
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	139 792	113 865	97 308	97 133	89 440	69 258	47 353	43 708	24 550	20 149
Autres passifs	30 204	26 693	28 117	24 961	22 167	19 069	18 266	15 305	12 919	12 223
Titres secondaires	7 465	6 483	6 292	5 539	5 712	4 684	4 080	3 209	3 366	3 874
Participations ne donnant pas le contrôle	272	232	201	182	181	186	173	202	201	193
Capitaux propres	58 735	52 931	50 181	45 648	41 154	38 394	34 943	31 035	23 472	21 360
	1 041 985 \$	975 690 \$	943 597 \$	837 683 \$	769 551 \$	651 604 \$	597 099 \$	565 264 \$	501 357 \$	463 309 \$

1) Certaines informations de 2023 ont été retraitées pour refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Principales mesures financières

Non audité

Aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	2024	2023 ¹	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Rendement des capitaux propres	13,4 %	10,3 %	14,0 %	16,1 %	10,0 %	14,5 %	16,6 %	18,3 %	19,9 %	18,7 %
Rendement de l'actif moyen ²	0,71 %	0,53 %	0,69 %	0,80 %	0,52 %	0,80 %	0,88 %	0,87 %	0,84 %	0,79 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires (en millions de dollars) ²	51 025 \$	46 130 \$	43 354 \$	38 881 \$	36 792 \$	34 467 \$	31 184 \$	25 393 \$	21 275 \$	18 857 \$
Actif moyen (en millions de dollars) ²	1 005 133 \$	948 121 \$	900 213 \$	809 621 \$	735 492 \$	639 716 \$	598 441 \$	542 365 \$	509 140 \$	455 324 \$
Actifs moyens par rapport aux capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires ²	19,7	20,6	20,8	20,8	20,0	18,6	19,2	21,4	23,9	24,1
Fonds propres et levier ³										
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	13,3 %	12,4 %	11,7 %	12,4 %	12,1 %	11,6 %	11,4 %	10,6 %	11,3 %	10,8 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	14,8 %	13,9 %	13,3 %	14,1 %	13,6 %	12,9 %	12,9 %	12,1 %	12,8 %	12,5 %
Ratio du total des fonds propres	17,0 %	16,0 %	15,3 %	16,2 %	16,1 %	15,0 %	14,9 %	13,8 %	14,8 %	15,0 %
Ratio de levier	4,3 %	4,2 %	4,4 %	4,7 %	4,7 %	4,3 %	4,3 %	4,0 %	4,0 %	3,9 %
Marge d'intérêts nette	1,36 %	1,35 %	1,40 %	1,42 %	1,50 %	1,65 %	1,68 %	1,66 %	1,64 %	1,74 %
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen	1,47 %	1,49 %	1,58 %	1,59 %	1,69 %	1,84 %	1,88 %	1,85 %	1,88 %	2,00 %
Levier d'exploitation	9,1 %	(5,2)%	(1,9)%	5,3 %	(4,0)%	(1,5)%	2,4 %	1,6 %	7,3 %	(0,4)%
Coefficient d'efficacité	56,4 %	61,5 %	58,6 %	57,6 %	60,6 %	58,3 %	57,5 %	58,8 %	59,7 %	63,9 %

1) Certaines informations de 2023 ont été retraitées pour refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

2) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

3) L'APR et les ratios de fonds propres sont calculés conformément à la ligne directrice NFP du BSIF, et le ratio de levier conformément à la ligne directrice Exigences de levier du BSIF, toutes deux fondées sur le cadre normatif du CBCB. Se reporter aux sections Gestion des fonds propres et Risque de liquidité du rapport de gestion pour plus de précisions.

État des variations des capitaux propres consolidé résumé

Non audité,

en millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Solde au début de l'exercice	53 163 \$	50 382 \$	45 830 \$	41 335 \$	38 580 \$	35 116 \$	31 237 \$	23 673 \$	21 553 \$	18 783 \$
Ajustement pour modification de convention comptable	—	(56) ¹	—	—	148 ²	6 ³	(91) ⁴	—	—	—
Prime à l'achat d'actions ordinaires	(329)	—	(105)	—	(166)	(79)	(313)	—	(209)	(9)
Variation du capital-actions										
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	21	2	598	750	750	575	453	797	—	(31)
Actions ordinaires	929	1 356	375	443	317	348	695	4 522	213	31
Variation du surplus d'apport	50	(6)	5	(7)	(8)	(11)	(1)	65	(4)	1
Variation des autres éléments du résultat global	1 670	(131)	570	(339)	647	122	317	(338)	(248)	933
Résultat net	7 115	5 001	6 220	6 429	3 790	5 096	5 267	4 699	4 275	3 576
Dividendes et distributions										
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	(263)	(267)	(171)	(158)	(122)	(111)	(89)	(52)	(38)	(45)
Actions ordinaires	(3 382)	(3 149)	(2 954)	(2 622)	(2 592)	(2 488)	(2 356)	(2 121)	(1 879)	(1 708)
Participations ne donnant pas le contrôle	40	31	19	1	(5)	13	(25)	1	8	29
Divers	(7)	—	(5)	(2)	(4)	(7)	22	(9)	2	(7)
Solde à la fin de l'exercice	59 007 \$	53 163 \$	50 382 \$	45 830 \$	41 335 \$	38 580 \$	35 116 \$	31 237 \$	23 673 \$	21 553 \$

1) Représente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*.

2) Représente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*.

3) Représente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.

4) Représente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers*.

Renseignements sur les actions ordinaires

Non audité, aux 31 octobre ou pour les exercices
clos à ces dates

	2024	2023 ¹	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Nombre d'actions en circulation – moyen pondéré de base (en milliers)	939 352	915 631	903 312	897 906	890 870	888 648	886 163 ²	825 271	790 778	794 426
Par action										
– résultat de base	7,29 \$	5,17 \$	6,70 \$	6,98 \$	4,12 \$	5,61 \$	5,84 \$	5,63 \$	5,36 \$	4,45 \$
– résultat dilué	7,28	5,17	6,68	6,96	4,11	5,60	5,82	5,62	5,35	4,44
– dividendes	3,60	3,44	3,27	2,92	2,91	2,80	2,66	2,54	2,375	2,15
– valeur comptable ³	57,08	51,56	49,95	45,83	42,03	39,94	36,92	33,28	28,30	25,63
Cours de clôture de l'action ⁴	87,11	48,91	61,87	75,09	49,69	56,16	56,84	56,78	50,25	50,14
Ratio de versement de dividendes	49,4 %	66,5 %	48,8 %	41,8 %	70,7 %	49,9 %	45,5 %	45,6 %	44,3 %	48,4 %

1) Certaines informations de 2023 ont été retraitées pour refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

2) Ne tient pas compte de 4 021 780 actions ordinaires (nombre ajusté pour refléter le fractionnement d'actions ainsi qu'il a été mentionné précédemment) émises et en circulation, mais qui n'avaient pas été acquises par un tiers au 31 octobre 2017. Ces actions ont été émises dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank.

3) Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fin de l'exercice.

4) Le cours de clôture du dernier jour de Bourse de l'exercice à la TSX.

Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres¹

Non audité, pour les exercices clos les 31 octobre

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Actions privilégiées ²										
Catégorie A										
Série 27	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	0,3500 \$
Série 29	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0,6750
Série 33	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Série 35	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Série 37	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Série 39 ³	0,6962	0,9283	0,9283	0,9283	0,9283	0,9633	0,9750	0,9750	0,9750	0,9750
Série 41	0,9773	0,9773	0,9773	0,9773	0,9673	0,9375	0,9375	0,9375	0,9375	0,8203
Série 43	0,7858	0,7858	0,7858	0,7858	0,8714	0,9000	0,9000	0,9000	0,9000	0,5764
Série 45 ⁴	–	–	0,8250	1,1000	1,1000	1,1000	1,1000	0,4551	–	–
Série 47	1,4695	1,3834	1,1250	1,1250	1,1250	1,1250	0,8769	–	–	–
Série 49 ⁵	0,6500	1,3000	1,3000	1,3000	1,3000	0,9990	–	–	–	–
Série 51 ⁶	0,9656	1,2875	1,2875	1,2875	1,2875	0,5256	–	–	–	–
Série 56	73,6500	82,1248	–	–	–	–	–	–	–	–
Série 57 ⁷	42,1964	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres instruments de capitaux propres										
Billets avec remboursement de capital à recours limité ⁸										
Série 1	4,375 %	4,375 %	4,375 %	4,375 %	4,375 %	– %	– %	– %	– %	– %
Série 2	4,000 %	4,000 %	4,000 %	4,000 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
Série 3	7,150 %	7,150 %	7,150 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
Série 4	6,987 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %

1) Les dividendes et les distributions sont ajustés en fonction du nombre de jours de l'exercice pendant lesquels l'action et les autres instruments de capitaux propres sont en circulation au moment de l'émission et du rachat.

2) Représentent les dividendes déclarés et payés.

3) Les actions privilégiées de série 39 ont été rachetées le 31 juillet 2024.

4) Les actions privilégiées de série 45 ont été rachetées le 29 juillet 2022.

5) Les actions privilégiées de série 49 ont été rachetées le 30 avril 2024.

6) Les actions privilégiées de série 51 ont été rachetées le 31 juillet 2024.

7) Les actions privilégiées de série 57 ont été émises le 12 mars 2024.

8) Correspondent au taux d'intérêt annuel applicable aux BRCL émis le 31 octobre de chaque exercice indiqué.

Renseignements destinés aux actionnaires

Exercice

Du 1^{er} novembre au 31 octobre

Dates importantes

Dates de présentation de l'information financière de 2025

Résultats du premier trimestre – le jeudi 27 février 2025

Résultats du deuxième trimestre – le jeudi 29 mai 2025

Résultats du troisième trimestre – le jeudi 28 août 2025

Résultats du quatrième trimestre – le jeudi 4 décembre 2025

Assemblée annuelle des actionnaires de 2025

La prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la CIBC aura lieu le 3 avril 2025. Veuillez consulter le site Web de l'assemblée annuelle à l'adresse : <https://www.cibc.com/fr/about-cibc/investor-relations/annual-meeting.html> pour plus de précisions.

Les actions ordinaires de la CIBC (CM) sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York. Les actions privilégiées sont inscrites à la Bourse de Toronto.

Dividendes

Des dividendes trimestriels ont été versés sur les actions ordinaires et privilégiées de la CIBC en 2024 :

Actions ordinaires

Date de clôture des registres	Date de versement	Dividendes par action	Nombre d'actions ordinaires à la date de clôture des registres
27 sept. 2024	28 oct. 2024	0,90 \$	944 625 184
28 juin 2024	29 juill. 2024	0,90 \$	943 642 753
28 mars 2024	29 avr. 2024	0,90 \$	937 915 150
28 déc. 2023	29 janv. 2024	0,90 \$	931 811 338

Actions privilégiées

Actions	Série 41	Série 43	Série 47	Série 56	Série 57
Symbole boursier	CM.PR.P	CM.PR.Q	CM.PR.S	s. o.	s. o.
Dividendes trimestriels	0,244313 \$	0,196438 \$	0,367375 \$	s. o.	s. o.
Dividendes semestriels	s. o.	s. o.	s. o.	36,825000 \$	36,685000 \$

Dates de versement des dividendes en 2025

(Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de la CIBC)

Date de clôture des registres	Date de versement
27 décembre 2024	28 janvier 2025
28 mars 2025	28 avril 2025
27 juin 2025	28 juillet 2025
29 septembre 2025	28 octobre 2025

Dividendes déterminés

La CIBC désigne la totalité ou une partie des dividendes versés ou réputés être versés aux fins de l'impôt sur le résultat fédéral, provincial ou territorial du Canada le 1^{er} janvier 2006 ou après cette date comme dividendes déterminés, sauf indication contraire portant sur les dividendes versés après le présent avis, et informe par la présente tous les bénéficiaires des dividendes de cette désignation.

Fonds propres réglementaires

De l'information concernant les instruments de fonds propres réglementaires et la situation des fonds propres réglementaires de la CIBC peut être consultée à l'adresse www.cibc.com/fr/about-cibc/investor-relations/regulatory-capital-instruments.html.

Notes de crédit

Des renseignements sur les notes de crédit se trouvent aux pages 78 et 79 du présent Rapport annuel.

Régime d'investissement à l'intention des actionnaires

Tous les porteurs inscrits d'actions ordinaires et d'actions privilégiées de catégorie A désignées de la CIBC qui sont des résidents du Canada et des États-Unis peuvent, sans verser de commission de courtage ni payer de frais de service, participer à un ou à plusieurs des régimes suivants :

Régime de réinvestissement des dividendes – Les résidents du Canada peuvent demander que les dividendes servent à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la CIBC.

Régime d'achat d'actions – Les résidents du Canada peuvent acheter des actions ordinaires supplémentaires de la CIBC jusqu'à concurrence de 50 000 \$ au cours de l'exercice.

Régime de dividendes en actions – Les résidents des États-Unis peuvent choisir de recevoir des dividendes en actions sur leurs actions ordinaires de la CIBC.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec la Compagnie Trust TSX ou vous rendre sur le site Web de la CIBC à l'adresse www.cibc.com/francais.

Agent des transferts et agent comptable des registres

Pour des renseignements sur les actions, le régime d'investissement à l'intention des actionnaires, les dividendes, le dépôt direct des dividendes, les comptes de réinvestissement des dividendes et les certificats perdus, ou pour éviter que les documents destinés aux actionnaires soient envoyés en double, veuillez communiquer avec :

Compagnie Trust TSX, 301-100, Adelaide St. West, Toronto, Ontario M5H 4H1,
416 682-3860 ou 1 800 387-0825 (Canada et États-Unis seulement), télécopieur : 1 888 249-6189 ou 514 985-8843,
courriel : shareholderinquiries@tmx.com, site Web : <https://www.tsxtrust.com/?lang=fr>.

Au Canada, les actions ordinaires et les actions privilégiées sont transférables aux bureaux de notre mandataire, la Compagnie Trust TSX, à Toronto, à Montréal, à Calgary et à Vancouver.

Aux États-Unis, les actions ordinaires sont transférables au bureau suivant :

Computershare Inc., par la poste : P.O. Box 43078 Providence, RI 02940, par service de courrier de nuit : 150 Royall St., Canton, MA 02021, 1 800-522-6645, site Web : www.computershare.com/investor.

Les porteurs d'actions inscrits peuvent s'inscrire au système d'inscription directe pour détenir leurs actions en format électronique. Pour ce faire, veuillez communiquer avec notre agent de transfert.

Pour nous joindre :

Siège social de la CIBC

81 Bay Street, CIBC SQUARE,
Toronto, Ontario, Canada
M5J 0E7
Code SWIFT : CIBCCATT
Site Web : www.cibc.com/francais

Relations avec les investisseurs

Courriel :
relationsinvestisseurs@cibc.com

Secrétaire général

Courriel :
corporate.secretary@cibc.com

Bureau de révision des plaintes clients de la Banque CIBC (BRPC)

Numéro sans frais au Canada :
1 888 947-5207
Courriel :
mailbox.clientcomplaintappeals@cibc.com

Services bancaires téléphoniques CIBC

Numéro sans frais au Canada :
1 800 465-2422

Communications et affaires publiques

Courriel : Mailbox.Communications@cibc.com

Service à la clientèle

Numéro sans frais au Canada :
1 800 465-2255
Courriel : client.care@cibc.com

Pour de plus amples renseignements

Rapport annuel CIBC 2024

Des exemplaires supplémentaires du Rapport annuel seront disponibles en mars 2025 et peuvent être commandés par courriel à relationsinvestisseurs@cibc.com. Le Rapport annuel est aussi disponible à l'adresse www.cibc.com/fr/about-cibc/investor-relations/annual-reports-and-proxy-circulars.html.

Additional print copies of the Annual Report will be available in March 2025 and may be obtained by emailing Mailbox.InvestorRelations@cibc.com. The Annual Report is also available online at www.cibc.com/ca/investor-relations/annual-reports.html.

Rapport sur la durabilité et Énoncé de responsabilité envers le public CIBC 2024

Ce rapport examine les activités économiques, environnementales, sociales et de gouvernance que nous avons menées au cours du dernier exercice et sera disponible en mars 2025 à l'adresse www.cibc.com/fr/about-cibc/corporate-responsibility.html.

Circulaire de sollicitation de procurations par la direction 2025

La circulaire de sollicitation de procurations par la direction contient des renseignements destinés aux actionnaires sur l'assemblée annuelle de la CIBC, y compris de l'information sur l'élection des administrateurs de la CIBC, la nomination des auditeurs et les propositions des actionnaires ainsi que sur d'autres questions. La circulaire de sollicitation de procurations par la direction 2025 sera disponible en mars 2025 à l'adresse www.cibc.com/francais.

Gouvernance d'entreprise

L'énoncé des pratiques de gouvernance de la CIBC décrit le cadre de gouvernance qui aide le conseil et la direction à s'acquitter de leurs obligations envers la CIBC et ses actionnaires. Cet énoncé ainsi que d'autres renseignements sur la gouvernance à la CIBC, y compris le Code de conduite CIBC de l'ensemble des employés et des administrateurs, se trouvent sur notre site Web à l'adresse www.cibc.com/fr/about-cibc/corporate-governance/practices.html.

Dépôts réglementaires

Au Canada, auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.sedarplus.com.

Aux États-Unis, auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission à l'adresse www.sec.gov/edgar.shtml.

Constitution

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la CIBC) est une institution financière diversifiée régie par la *Loi sur les banques* (Canada). La Banque CIBC est née de la fusion, en 1961, de la Banque Canadienne de Commerce et de la Banque Impériale du Canada.

En 1858, en vertu d'une loi spéciale du gouvernement de la Province du Canada, la Banque Canadienne de Commerce a d'abord été légalement constituée sous la raison sociale de Banque du Canada. La charte de cette dernière a par la suite été modifiée pour changer sa dénomination sociale en Banque Canadienne de Commerce, et c'est sous ce nom qu'elle a ouvert ses portes en 1867. La Banque Impériale du Canada a été légalement constituée en 1875 en vertu d'une loi spéciale du Parlement du Canada et elle a commencé à exercer ses activités au cours de la même année.

Marques de commerce

Les marques de commerce utilisées dans le présent Rapport annuel, lesquelles sont la propriété de la Banque Canadienne Impériale de Commerce ou de ses filiales au Canada et/ou dans un autre pays comprennent : « Ambition », « Aventura », « CIBC Agility », « CIBC Bank USA Smart Account », « cyberAvantage CIBC », « De vos idées à la réalité », « Espèces en devises en direct CIBC », « Financière Simplii », « Gestion privée CIBC », « Intelli CIBC », « Journée du miracle CIBC », logo CIBC, « Plani Intelli CIBC », « Pro-Investisseurs CIBC », « Pro-objectifs CIBC », « Services bancaires intelligents CIBC », « Services bancaires mobiles CIBC », « Virement de fonds mondial CIBC » et « Wood Gundy ». Toutes les autres marques de commerce figurant dans le présent Rapport annuel, qui ne sont pas la propriété de la Banque Canadienne Impériale de Commerce ou de ses filiales, sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Conseil d'administration

Katharine B. Stevenson

Présidente du conseil
Banque CIBC
Administratrice de sociétés
Toronto, Ontario, Canada
S'est jointe au conseil en 2011

Michelle L. Collins

(CV)
Présidente
Cambium LLC
Chicago, Illinois, États-Unis
S'est jointe au conseil en 2017

Mary Lou Maher

(CV – présidente, CG)
Administratrice de sociétés
Toronto, Ontario, Canada
S'est jointe au conseil en 2021

Martine Turcotte

(CV, CRRPD)
Administratrice de sociétés
Verdun, Québec, Canada
S'est jointe au conseil en 2014

Ammar Aljoundi

(CGR)
Président et chef de la direction
Mines Agnico Eagle Limitée
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2022

Victor G. Dodig

Président et chef de la direction
Banque CIBC
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2014

William F. Morneau

(CT – président, CG, CGR)
Administrateur de sociétés
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2022

Barry L. Zubrow

(CGR – président, CG, CT)
Président et chef de la direction
ITB LLC
West Palm Beach, Floride, États-Unis
S'est joint au conseil en 2015

Charles J. G. Brindamour

(CGR, CT)
Président et chef de la direction
Intact Corporation financière
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2020

Kevin J. Kelly

(CRRPD – président, CG)
Administrateur de sociétés
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2013

Mark Podlasly

(CV)
Chef du développement durable
Coalition de grands projets des
Premières Nations
West Vancouver,
Colombie-Britannique, Canada
S'est joint au conseil en 2023

Nanci E. Caldwell

(CG – présidente, CRRPD, CT)
Administratrice de sociétés
Woodside, Californie, États-Unis
S'est jointe au conseil en 2015

Christine E. Larsen

(CRRPD, CT)
Administratrice de sociétés
Montclair, New Jersey, États-Unis
S'est jointe au conseil en 2016

François Poirier

(CGR)
Président et chef de la direction
Corporation TC Énergie
Calgary, Alberta, Canada
S'est joint au conseil en 2024

CV – Comité de vérification
CG – Comité de gouvernance
CRRPD – Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction
CGR – Comité de gestion du risque
CT – Comité de la technologie